opéré par VEOLIA

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

CA NÎMES METROPOLE ASST

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, EDNM Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	Identifier rapidement nos engagements clés
	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Gestion du document	**Auteur**	**Date**
V4	Hichem CHERICHI	01 08 2022

Avant-propos

EDNM – Rapport annuel du délégataire 2021

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégataire** pour l'année 2021. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau et d'assainissement.

L'année 2021 fut une année particulièrement riche pour nos équipes qui ont su se mobiliser et développer des solutions innovantes, dans un contexte sanitaire sans précédent, pour assurer une continuité et une performance des services de l'eau et de l'assainissement.

Cette année fut aussi celle de nouvelles avancées pour les activités Eau France de EDNM, où nous avons voulu mettre l'accent sur ce qui fait notre engagement : l'expertise métier au service de la promesse que nous faisons à tous nos clients, quelle que soit la taille des collectivités, quel que soit leur contexte.

Cette promesse, c'est tout d'abord d'apporter une eau de qualité. Une eau bonne pour la santé, mais aussi une eau bonne pour l'environnement. Que de la source au rejet dans le milieu naturel nous prenions soin de cette ressource si importante pour nous et pour notre planète dans le contexte de l'urgence climatique.

Nous en sommes convaincus, l'eau sera l'enjeu majeur du XXIème siècle au même titre que l'énergie ou le déchet, ce qui nous donne l'obligation d'agir en tant que décideurs et en tant que professionnels. Notre outil Kaïros, conçu en collaboration avec des Partenaires Experts et les données publiques nous permet de prévoir où auront lieu les plus grandes difficultés climatiques et il est évident qu'aucun territoire ne sera totalement épargné par les changements profonds dans le cycle de l'eau qu'amène le réchauffement climatique. Nous devons dès aujourd'hui agir ensemble, pour protéger l'eau, garantir son accès à tous et lui donner plusieurs vies.

Cette année fut aussi pour nous celle permettant d'engager la construction du champion mondial de la transformation écologique, intégrant la plupart des activités internationales de Suez, tout en garantissant une concurrence saine en France. Cette fusion à l'international nous permettra de créer plus de solutions transverses et agir pour la Transformation écologique.

Enfin, l'activité Eau de EDNM en France a voulu garder son ADN Français : un service client 100% Français, une proximité territoriale forte. Nous sommes fiers de notre héritage et nous voulons avec vous, pour vous, nous projeter vers l'avenir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

PRESENTATION Eau France

Contribuer au progrès humain

Notre raison d'être chez EDNM est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Placer l'eau au coeur de la Transformation écologique

Au cœur de cette mission pour l'eau, en France, se trouve en premier lieu l'écoute et la relation de confiance avec toutes nos parties prenantes :

- celle de nos clients collectivités, avec des contrats sur-mesure et flexibles, où notre rémunération est basée sur une performance que nous définissons ensemble, avec nos modules digitaux d'hypervision qui recueillent et analysent en temps réel et en toute transparence les informations du terrain, pour rendre le service de l'eau plus efficace pour tous,
- celle des citoyens-consommateurs, guidés par le principe de « Relation Attentionnée », pour laquelle nous nous appuyons sur la mesure de leur satisfaction continue, pour améliorer toujours davantage le service,
- celle des territoires, en apportant des solutions locales et partenariales qui répondent à leurs enjeux spécifiques,
- celles de nos salariés, en donnant à chacun les moyens de se former aux meilleures techniques de nos métiers, de travailler en sécurité, pour une action responsabilisante directement à vos côtés.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre nouvelle feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique

- par une transformation verte : en élargissant nos offres sur l'eau potable et l'assainissement à l'ensemble du cycle de l'eau et du climat,
- par une transformation inclusive au sens large : en embarquant et en accompagnant dans cette transformation écologique l'ensemble de nos parties prenantes, en nous appuyant sur leurs différences, en co-construisant les solutions et en partageant les enjeux, les responsabilités et les résultats.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.

Pour s'en assurer, nos équipes maîtrisent le traitement et le suivi de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son cycle, depuis le prélèvement dans la ressource naturelle jusqu'au rejet dans le milieu. Au-delà de notre expertise, nous innovons au quotidien pour rendre nos services, procédés de traitements et installations toujours plus performantes, au service d'une eau et d'un assainissement de qualité.

L’activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c’est :

- **24,9** millions de personnes desservies en eau potable
- **2 051** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **14,8** millions d’habitants raccordés en assainissement
- **1,6** milliard de m3 d’eau potable distribués
- **1,2** milliard de m3 d’eaux usées collectées et dépolluées
- **2 172** usines de production d’eau potable gérées

OFFRES INNOVANTES **VEOLIA**

ACTEUR MAJEUR DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX,

Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

VIGIE COVID-19

Veolia, l'IPMC (CNRS-Université Côte d'Azur), la start-up IAGE et le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), collaborent sur l'optimisation de Vigie Covid-19, leur solution pionnière permettant de détecter et quantifier dans des temps records la présence du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Cette méthode a déjà permis de détecter et quantifier les variants alpha, bêta, gamma, puis le variant delta et depuis le variant Omicron. Aujourd'hui utilisée de manière expérimentale en complément des données cliniques existantes, la présence du Sars-Cov-2 dans les eaux usées a le potentiel de devenir un nouvel indicateur d'aide à la gestion de la pandémie.

Le laboratoire national de référence (LNR) vient ainsi de lancer un processus d'harmonisation et de consolidation des méthodes de surveillance, nominé par les ministères de la Santé et de la Transition écologique. Vigie Covid-19 est la plus opérationnelle en Europe pour la quantification du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Grâce aux techniques de criblage PCR, elle permet également d'identifier la présence de mutations connues issues de variants existants du virus et d'évaluer leurs concentrations. Puis, les procédés de séquençage fournissent une identification des mutations ainsi que les proportions des différents variants. La campagne sur le variant Omicron, réalisée par Veolia et ses partenaires au mois de décembre 2021 sur une douzaine de sites municipaux et industriels répartis en Europe, a permis de poursuivre la mise au point de la solution Vigie Covid-19 et de constater les avancées significatives suivantes :

- Il suffit de deux semaines pour lancer une campagne de suivi d'un nouveau variant ;
- Le criblage PCR d'un échantillon ne nécessite désormais que quelques heures à une journée ;
- Le séquençage d'un échantillon prend moins d'une journée sans mise au point préalable ;
- Les résultats sont exploitables dès la survenue du nouveau variant sur un territoire.

OFFRES INNOVANTES **VEOLIA**

DIABOLO par VEOLIA

LE CHARBON ACTIF EN TOUTE CONFIANCE

L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

Cette nouvelle instruction pesticides entraîne une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les régions, qui va faire émerger de nombreuses situations de non-conformités liées aux métabolites de pesticide Certains métabolites sont déjà connus, d'autres non.

Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

- Pour choisir le charbon le mieux adapté à chaque problématique locale (nature et concentration des métabolites, fluctuations saisonnières ou météorologiques, influence de la matrice de l'eau) et **choisir le meilleur charbon actif** Veolia a développé Diabolo, une solution modulaire pour en toute confiance **choisir le charbon qu'il vous faut.**
- Diabolo est une solution mobile, rapide et peu coûteuse pour en toute sécurité choisir la meilleure solution.

TÉLÉO

"TELEO ALARMES CONSTITUE LA TOUR DE CONTRÔLE DU TÉLÉRELEVÉ."

Veolia Eau poursuit le développement de la suite logicielle TELEO pour exploiter toute la richesse du télérelevé.

Ce module permet entre autres :

- de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2021, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 57000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 3 millions de m3 (environ 1000 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

À l'hiver 2020-2021, ce sont 23 000 consommateurs qui ont bénéficié d'une alarme "risque de gel de votre compteur", leur permettant de prendre les mesures nécessaires pour éviter un fâcheux désagrément.

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 10

1.1 Un dispositif à votre service 11

1.2 Présentation du contrat 15

1.3 Les chiffres clés 16

1.4 L'essentiel de l'année 2021 17

1.5 Les indicateurs réglementaires 2021 50

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021 51

1.7 Le prix du service public de l'assainissement 53

2. LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION 56

2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance 58

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous 67

2.3 Données économiques 69

3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE 73

3.1 L'inventaire des installations 75

3.2 L'inventaire des réseaux 93

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine 113

3.4 Gestion du patrimoine 116

4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE 146

4.1 La maintenance du patrimoine 148

4.2 L'efficacité de la collecte 172

4.3 L'efficacité du traitement 188

4.4 L'efficacité environnementale 322

5. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 329

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 330

5.2 Situation des biens 333

5.3 Les investissements et le renouvellement 334

5.4 Les engagements à incidence financière 335

6. ANNEXES 338

6.1 La facture 120 m^3 339

6.2 Les données consommateurs par commune 343

6.3 Le bilan qualité par usine 346

6.4 Le bilan énergétique du patrimoine 432

6.5 Les engagements spécifiques au service 440

6.6 Annexes financières 442
6.7 Reconnaissance et certification de service 447
6.8 Actualité réglementaire 2021 450
6.9 Glossaire 455
6.10 Autres annexes 459
6.11 Plans artographiques OCTAVE 461

1.

L’ESSENTIEL DE L’ANNÉE

En tant que délégataire, Eau de Nîmes Métropole s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la dépollution et à la collecte, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

1.1 Un dispositif à votre service

Donner accès à tous à une eau et un assainissement de qualité est notre métier, au cœur des enjeux d'écologie humaine et d'aménagement des territoires.

- Sites d'exploitation
- 1 accueil consommateurs

LE CARRÉ DE L'EAU,
tous les jours
9A, avenue de la Méditerranée
30000 Nîmes

4 permanences en Mairies à :
- La Calmette
- Marguerittes
- Clarensac
- Saint Gilles

VALEURS
- SOLIDARITÉ
- RESPONSABILITÉ
- INNOVATION
- SENS DU CLIENT
- RESPECT

CHIFFRES CLÉS

97 609 abonnés
desservis en eau potable

84 207 abonnés
raccordés en assainissement

1 094 km de réseau
de collecte des eaux usées

1 693 km de réseau
de distribution d'eau potable

25 usines
de dépollution

27 usines
d'eau potable

NOTRE ÉQUIPE

Renaud Orsucci
Directeur Général
renaud.orsucci@eaudenimesmetropole.com

Hichem Cherichi
Directeur Général Adjoint
Pôle Exploitation
hichem.cherichi@eaudenimesmetropole.com

MANAGERS DE SERVICE LOCAL

Séverine Miroff
Pôle Consommateurs
severine.miroff@eaudenimesmetropole.com

Alix Gregor
Pôle Gouvernance et Administration
alix.gregor@eaudenimesmetropole.com

Manuel Hernandez
Pôle Ingénierie Travaux
manuel.hernandez@eaudenimesmetropole.com

Quentin Mercier
Responsable de service client terrain
quentin.mercier@eaudenimesmetropole.com

Thibault Torrent
Service Usines Assainissement
tibault.torrent@eaudenimesmetropole.com

Christophe Vajou
Service Gestion Patrimoniale
christophe.vajou@eaudenimesmetropole.com

Purdey Galland
Service Réseaux de Nîmes & Production
purdey.galland@eaudenimesmetropole.com

Timothée Bruneval
Service Réseaux Extérieurs
timothee.bruneval@eaudenimesmetropole.com

Mathieu Berard
Service Performance
mathieu.berard@eaudenimesmetropole.com

CONTACTS

CONTACT CONSOMMATEURS
0 969 366 102
www.eaudenimesmetropole.fr

EAU DE NÎMES MÉTROPOLE
(Adresse postale)
1349, avenue Joliot Curie
30900 Nîmes

NOS ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

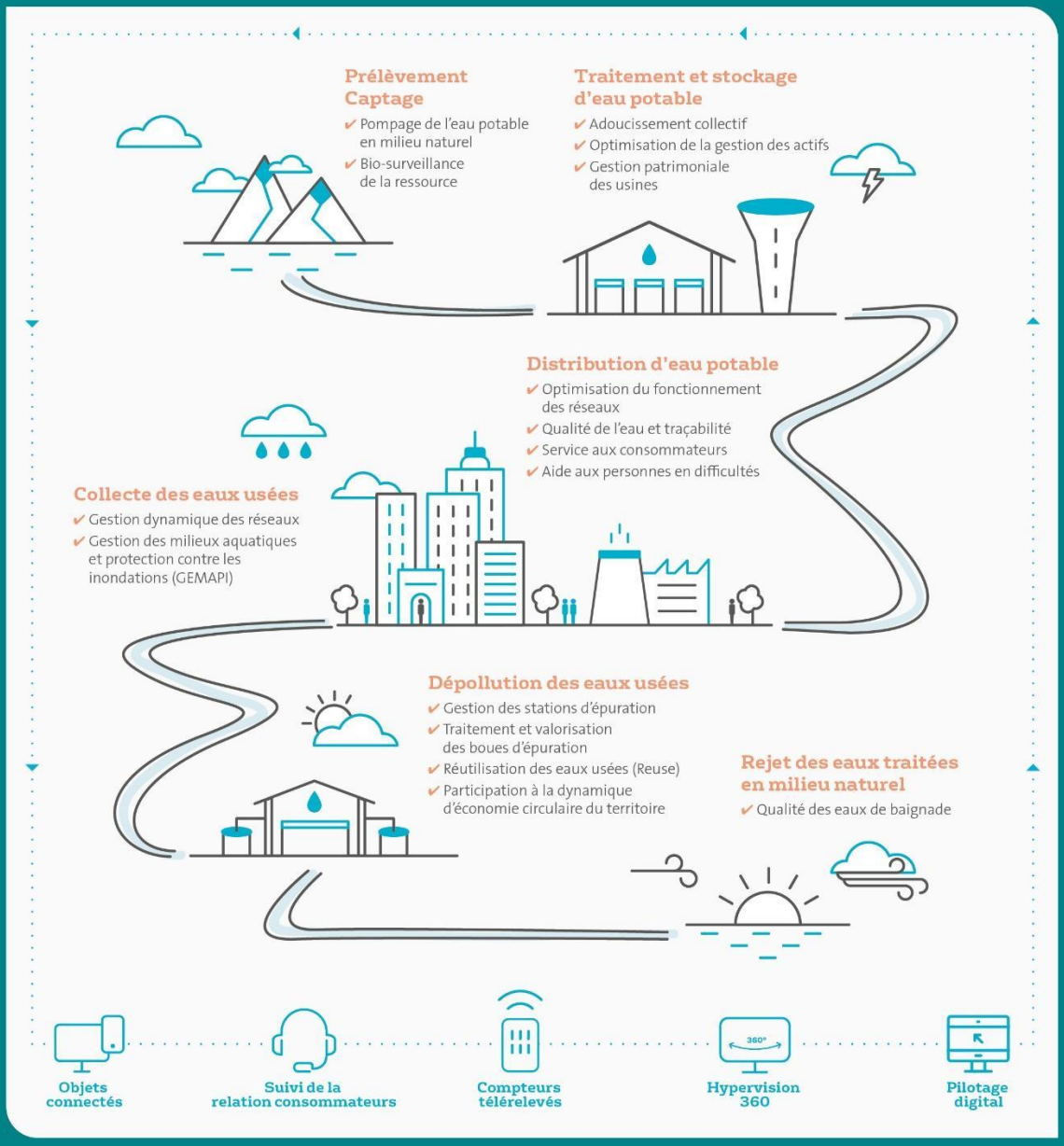

© Photo : Adobe Stock

www.eaudenimesmetropole.fr

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ **Délégataire**	Société des Eaux de la Métropole Nîmoise
✓ **Périmètre du service**	BERNIS, BEZOUCE, BOUILLARGUES, CABRIERES, CAISSARGUES, CAVEIRAC, CLARENSAC, DIONS, DOMESSARGUES, GARONS, GENERAC, LA CALMETTE, LA ROUVIERE, LANGLADE, LEDENON, MANDUEL, MARGUERITTES, MAURESSARGUES, MILHAUD, MONTAGNAC, MONTIGNARGUES, MOULEZAN, NÎMES, POULX, REDESSAN, RODILHAN, SAINT CHAPTES, SAINT CÔME ET MARUEJOLS, SAINT DIONISY, SAINT GERVASY, SAINT GILLES, SAINTE ANASTASIE, SAUZET, SERNHAC
✓ **Numéro du contrat**	JN011
✓ **Nature du contrat**	Affermage
✓ **Date de début du contrat**	01/01/2020
✓ **Date de fin du contrat**	31/12/2027

✓ **Les engagements vis-à-vis des tiers**

En tant que délégataire du service, Société des Eaux de la Métropole Nîmoise assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

1.3 Les chiffres clés

Chiffres clés

221 126
Nombre d'habitants desservis

84 207
Nombre d'abonnés (clients)

25
Nombre d'installations de dépollution

340 006
Capacité de dépollution (EH)

1 094
Longueur de réseau (km)

14 058 097
Volume traité (m3)

1.4 L’essentiel de l’année 2021

1.4.1 Principaux faits marquants de l’année

1- Faits marquants Réseaux

- Bernis (av de la vaunage)

Reprise d’un Branchement plein de racines ; nous suspectons la présence de racines dans le réseau de collecte principal. Une inspection est à programmer.

Localisation de la conduite

- Bernis : Rue du Four

Le réseau de La rue du Four est marqué par la présence de laitance et d'enrobé constaté en septembre 2021.

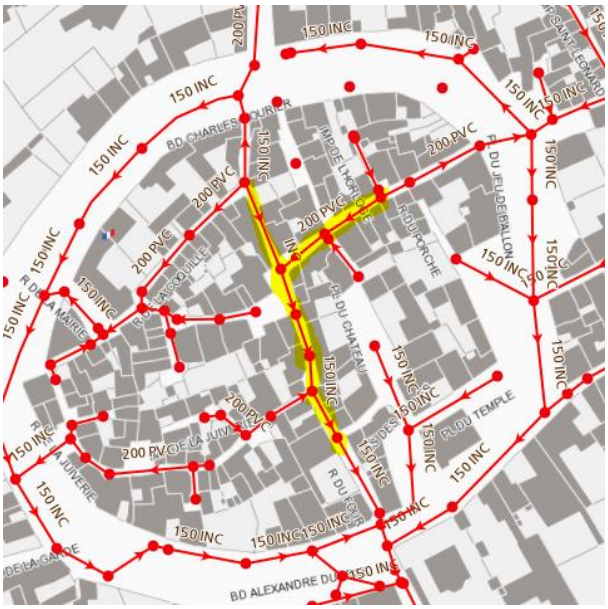

- Bernis : Boulevard Alexandre Ducros

De nombreuses interventions de désobstruction ont dû être réalisées boulevard Alexandre Ducros et ce malgré le curage préventif. Le réseau est en réalité vétuste et marqué par une forte présence de racines

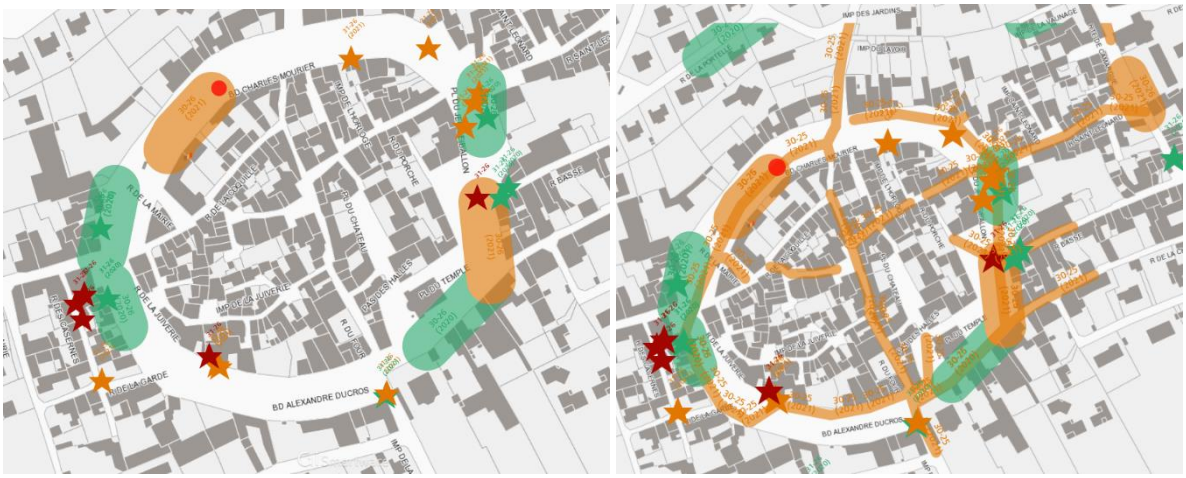

**Information reprise dans les propositions de renouvellement*

- Générac

Le 21 juillet, nous avons constaté une nouvelle casse du **refoulement du poste de relevage BERTHAUD** qui collecte l'ensemble des eaux usées de la commune de Générac (vers SIVOM Beauvoisin).

Ce refoulement, long de 2 416 ml, est historiquement connu pour ses casses à répétition ; plus d'une dizaine ont été répertoriées. **Sur l'ensemble des conduites de refoulement d'eau usée, celui du PR Berthaud est le point noir majeur, au regard de la sensibilité de cette canalisation :**

- collecte de l'ensemble de la commune,
- mobilisation en urgence de plusieurs agents et camions hydrocureur pour maintenir la collecte des effluents vers la station de traitement et ainsi garantir aucun rejet au milieu naturel
- mobilisation moyens de terrassement et de réparation importants.
- risque de déversement au milieu naturel avec en proximité immédiate un périmètre de protection de captage.

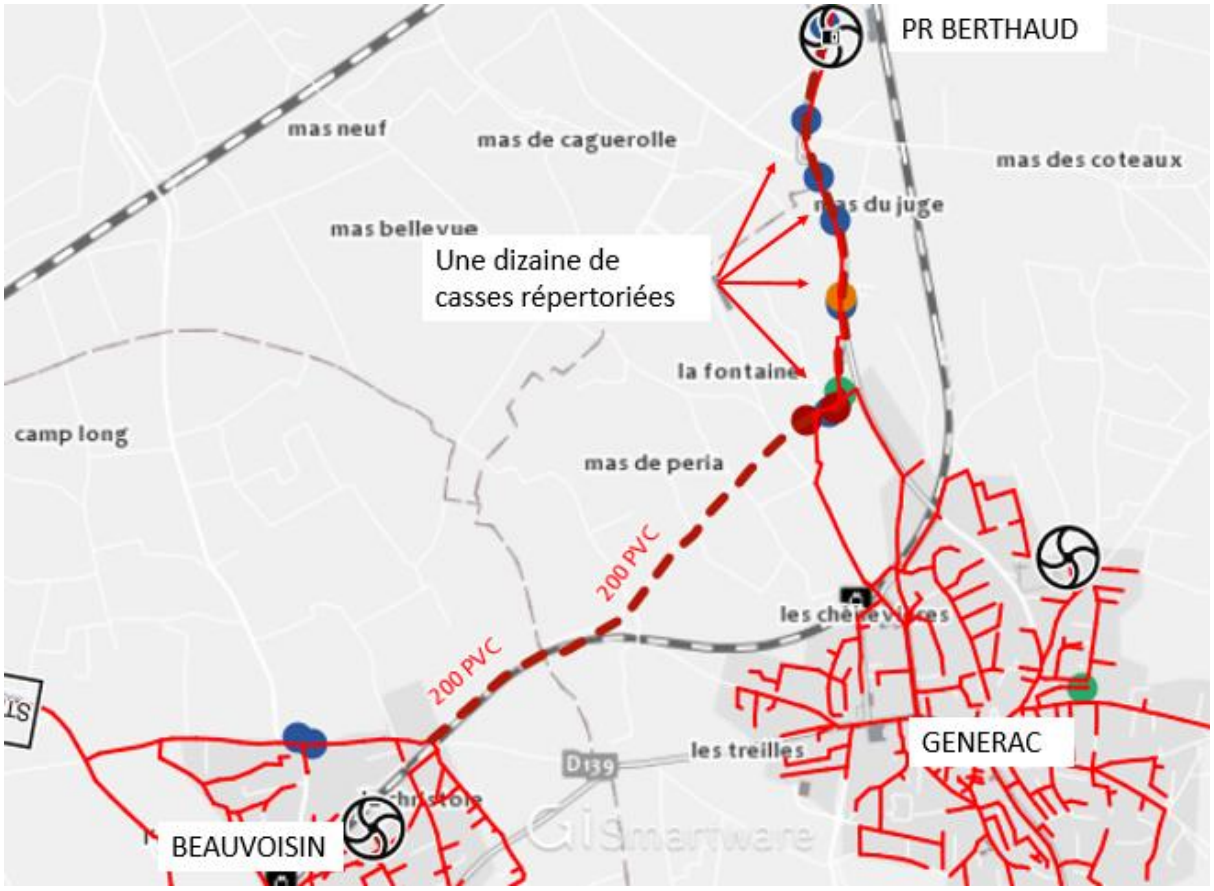

En septembre 2021, un capteur de pression a été positionné sur le refoulement du poste afin d'étudier les phénomènes oscillatoires et d'en comprendre l'origine.

**Information reprise dans les propositions de renouvellement*

Conclusion de l'étude :
Un phénomène de siphonage de la canalisation a été observé, ce qui génère des coups de bélier au redémarrage des pompes.

Propositions d'amélioration :
A moyen ou long terme, le renouvellement de canalisation est préconisé afin de pallier de façon durable à ces défaillances ;
A court terme, est recommandé la mise en place d'une ventouse triple fonction pour enrayer le phénomène de siphonage.

- Nîmes - Place du Marché

Malgré l'important curage réalisé en 2020, au niveau de la place du Marché et de ses ruelles adjacentes (rue Fresque, rue de l'Etoile, rue de la Monnaie, rue Saint-Antoine, rue des Arènes), nous avons été à nouveau sollicité de façon récurrentes pour engager de nombreuses désobstructions ponctuelles et des opérations de curage approfondies.

La présence de nombreux restaurants sans bacs à graisse et la vétusté des réseaux en sont les principales raisons. Les travaux de renouvellement engagés fin 2021 apporteront une amélioration, néanmoins , la problématique de l'absence des bacs à graisses reste entière.

Une opération a été réalisée de nuit le 29 avril, rue Saint Antoine, pour le renouvellement d'une caisse EU, car nous avons dû déployer des moyens spécifiques (aspiration déportée) à cause de la profondeur du réseau, de la présence du réseau de gaz à moins de 50 cm et de l'interdiction de rentrer dans l'écusson avec l'aspiratrice. (Aspiratrice sur le boulevard Victor Hugo pour éviter le dévoiement du tram'bus).

- Nîmes - Avenue Pavlov

Le 21 octobre, nous a été signalé l'effondrement du chemisage du réseau eaux usées DN 300 à l'angle des rues Pavlov et Joliot Curie. Celui-ci entraînait une mise en charge récurrente du réseau et des débordements ; notamment pendant les pluies. Une quinzaine d'interventions préventives et curatives ont été réalisées.

Le 28 décembre, Eau De Nîmes Métropole a demandé l'intervention d'une entreprise spécialisée pour rendre l'écoulement. Des matériaux ont été retirés partiellement non assimilables à un chemisage en résine (matériaux fibreux plaqués contre la conduite).
L'écoulement a été partiellement rendu mais il risquait de se reboucher rapidement.

Les 29 et 30 décembre, plusieurs actions ont été réalisées par Eau De Nîmes Métropole, notamment :

- La suppression provisoire du débordement.
- La mise en place d'une pompe pour vider intégralement le réseau en charge Avenue Pavlov et Joliot Curie.
- L'isolement par ballon obturateur et curage des conduites en amont de l'obturation.
- ITV non réalisable directement en amont du bouchon mais ITV pour l'identification du tronçon directement en aval non "chemisé".

- Le nettoyage des abords du débordement et pour finir une enquête pour bien appréhender la configuration des réseaux.

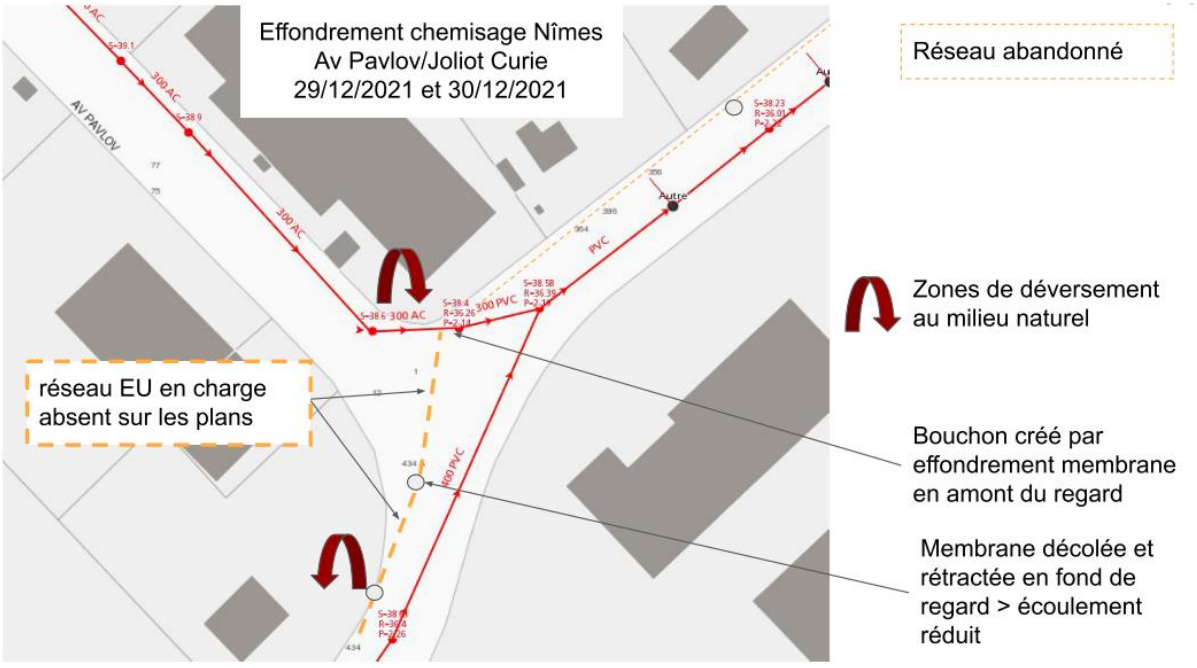

- Nîmes

Suite aux contraintes d'exploitation et de fiabilité de mesure du système d'auto-surveillance initial des surverses SU_013_BRUNSWICK et SU_038_RUE D'AIX, des travaux d'amélioration ont été réalisés, couplés au renouvellement anticipé des équipements.

Deux coffrets d'engouffrement, réalisés sur-mesure, ont été installés lors d'interventions CATEC et des sondes de hauteurs autonomes et communicantes ont été mises en place.

2- Faits marquants Usines

- STEU Nîmes
  - Prétraitement

Cette année, le service patrimoine a procédé à du renouvellement sur le prétraitement de la station d'épuration. Dans un premier temps, les deux dégrilleurs grossiers en amont des vis de relevage ont été renouvelés. Lors de cette opération, a eu lieu un nettoyage (mise à blanc) - Première phase de nettoyage en semaine 12 sur la zone arrivée effluent Nîmes-Ouest.

● 2 Interventions de nuit CATEC pour limiter l'arrivée d'effluent :
○ Mardi 23 mars 23h à mercredi 24 mars 5h (soit 6h)
○ Jeudi 25 mars 23h à vendredi 26 mars 3h (soit 4h)
● Retrait d'une quantité importante de sables, de filasses mais également d'échelles (5 échelles en pied de dégrilleur ont été retirées) - Le nettoyage annuel devra bien être réalisé annuellement pour éviter de se retrouver dans une telle situation.
● Le nettoyage permet désormais d'éviter aux effluents arrivant de Nîmes-Ouest de passer en surverse vers l'arrivée de Nîmes-Centre.
Ci-dessous, les photos avant/après :

Avant intervention :

Après intervention :

L'eau s'écoule désormais correctement : l'arrivée de Nîmes-Ouest ne passe plus désormais en surverse vers l'arrivée de Nîmes-Centre.

Dans le cadre du renouvellement des dégrilleurs grossiers, situés en amont des vis de relevage, la deuxième phase de nettoyage de la zone "arrivée effluent Nîmes-Centre" a eu lieu le mercredi 14 avril de 5h à 10h.

Ces opérations ont permis la mise en place des dégrilleurs ci-dessous :

En février le service patrimoine a procédé au renouvellement des vis de relevage n°1, 3 et 4 du poste de relevage. Nous avons profité du renouvellement pour nettoyer la zone autour des vis par hydrocureur.

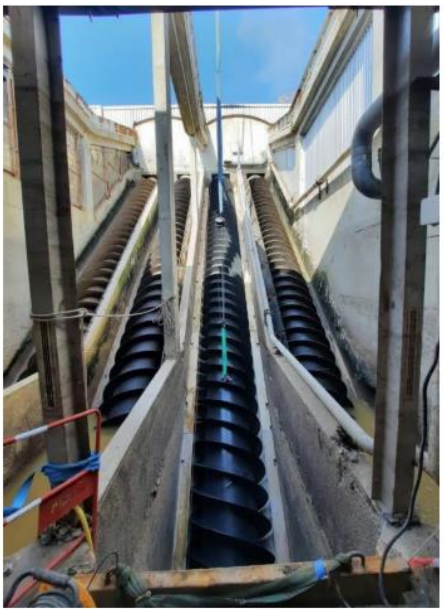

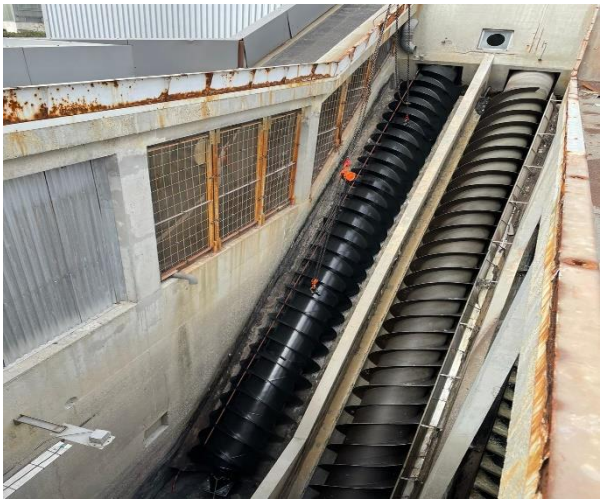

Les 4 tamis en aval des dessableurs déshuileur ont également été renouvelés.

Et pour finaliser la partie renouvellement, nous avons changé tout le système contrôle commande ainsi que l'armoire électrique. Nous avons également optimisé le fonctionnement du Poste de Relevage Intermédiaire.

Par ailleurs, le 19 mai s'est déroulé le nettoyage du poste de relevage des effluents d'arrivée de la file 2 (opération CATEC).

Nettoyage PR File 2 STEU
Nîmes-Ouest

Suite aux intempéries du 14 septembre, nous avons constaté que certaines structures de la STEU de Nîmes ne sont pas étanches. En effet, d'importantes quantités d'eau tombent à chaque intempérie sur les équipements dont certains sont électriques et ont été récemment renouvelés (importants risques de sécurité électrique pour les agents). Cette problématique d'étanchéité a été à l'origine d'une mise hors service de trois démarreurs sur quatre, des vis de relevage de la STEU de Nîmes, par ruissellement sur l'armoire électrique du prétraitement. Nous avons dû intervenir en urgence pour remettre en fonctionnement les vis. Il est impératif de réaliser une remise en conformité de l'étanchéité.

Le 21 novembre a eu lieu le changement des roues du pont racleur du dessableur file 2.

Le 23 décembre, a eu lieu le nettoyage à blanc du dessableur de la file 1 du prétraitement et sa remise en fonctionnement en suivant. Intervention CATEC de 7h (deux agents exploitant et un camion hydrocureur)

- Biologie

En octobre, Eau De Nîmes Métropole a réalisé la soudure sur certaines rampes de diffuseurs d'air des bassins d'aération qui étaient fuyardes.

D'autre part, la bande de roulement des clarificateurs est en mauvais état à la STEU. Eau De Nîmes Métropole a mis en place une plaque pour limiter l'impact sur un des clarificateurs mais cette solution est plus que temporaire. L'étude dans les meilleurs délais d'une réhabilitation globale des bandes de roulement est préconisée.

Le 7 décembre, l'équipe de maintenance a porté main forte à l'exploitant pendant les travaux de renouvellement de la couronne du clarificateur nord.

Tertiaire

Le 06 août, une importante opération de nettoyage à six exploitants pendant 6h a eu lieu sur le DLA (Décanteurs Lamellaires Tertiaire) pour retirer l'accumulation de roseaux présents et constatés dès le début du contrat 2020.

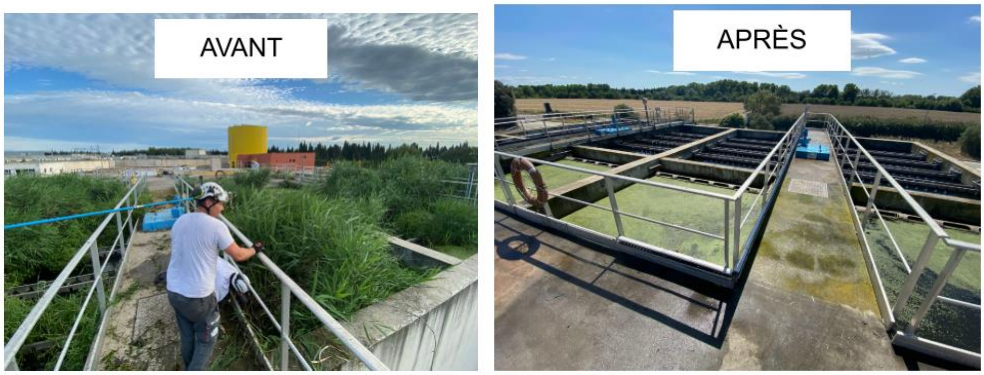

De plus, sous les biofiltres, la nappe est remontée malgré la présence de la pompe d'évacuation "EXHAURE". Les équipes sont intervenues en urgence de 8h à minuit pour installer trois pompes supplémentaires afin d'éviter que le local sous les biofiltres soit complètement inondé. Il serait opportun de reprendre cette installation avec un dimensionnement adéquat pour éviter ce genre de déconvenue.

Filière Boues

Sur la STEU Nîmes-Ouest, une réparation de la canalisation de retour en tête de STEU des tables d'égouttages a été effectuée le vendredi 13 août au matin suite à la casse de la canalisation. Cette casse est certainement liée à l'absence d'un nombre suffisant de colliers de maintien. Aucun dégât sur les surpresseurs n'a été constaté. Une demi-journée de travail à deux exploitants a été nécessaire pour nettoyer le local.

Absence de collier au niveau du coude

Le lundi 16 août, une intervention avec nacelle a eu lieu afin de réparer la canalisation. Un collier supplémentaire a été mis en place.

Réparation de la canalisation

Sécurité/Environnement

Des rétentions ont été mises en place sur la cuve de stockage de fuel et du local polymère (protection environnementale).

Rétentions

En Mai 2021, des barreaudages (biofiltres, fosse sable File 1) ont été mis en place afin de mettre en sécurité les interventions des collaborateurs.

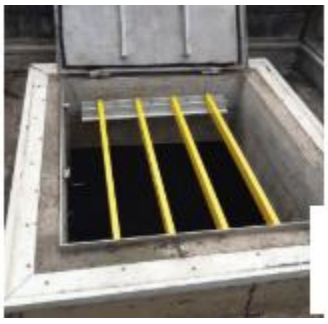

Barreaudage

Un point sur la sécurité nous montre encore une fois plusieurs situations dangereuses liées au manque de visibilité lors de la sortie de la STEU de Nîmes. Des discussions ont eu lieu avec Nîmes Métropole , qui a relié le message aux différents interlocuteurs externes. En effet, il existe un fort risque d'accident. Nous avons également demandé la mise ou remise en place de plots en béton et de ralentisseurs à EVOLIA (l'exploitant au voisinage)

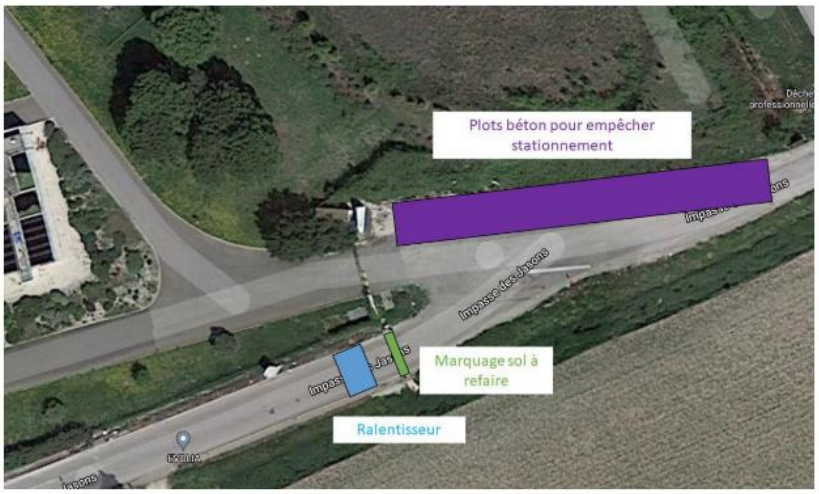

Le 18 octobre, un test d'urgence a été réalisé sur l'aire de dépotage du TPC avec un camion rempli d'eau et qui a mis en évidence l'absence d'une aire de dépotage adaptée pour sécuriser la zone en cas de fuite de produit chimique. L'ensemble de l'eau simulant une fuite s'est déversée dans la lagune à proximité. Nous proposons de mettre aux normes cette aire de dépotage selon les préconisations réglementaires.

Lors du renouvellement des tamis fin nous avons constaté que les cornières des caillebotis du prétraitement sont complètement absentes à certains endroits et le GC est trop détérioré pour que l'on puisse les refixer. Du fait de la profondeur, le risque de chute potentiellement mortel est extrêmement élevé et le passage fréquent de nos agents nous ont imposé de réagir rapidement, en mettant en place en urgence sur toutes ces trappes une tôle en aluminium renforcée (voir photos).

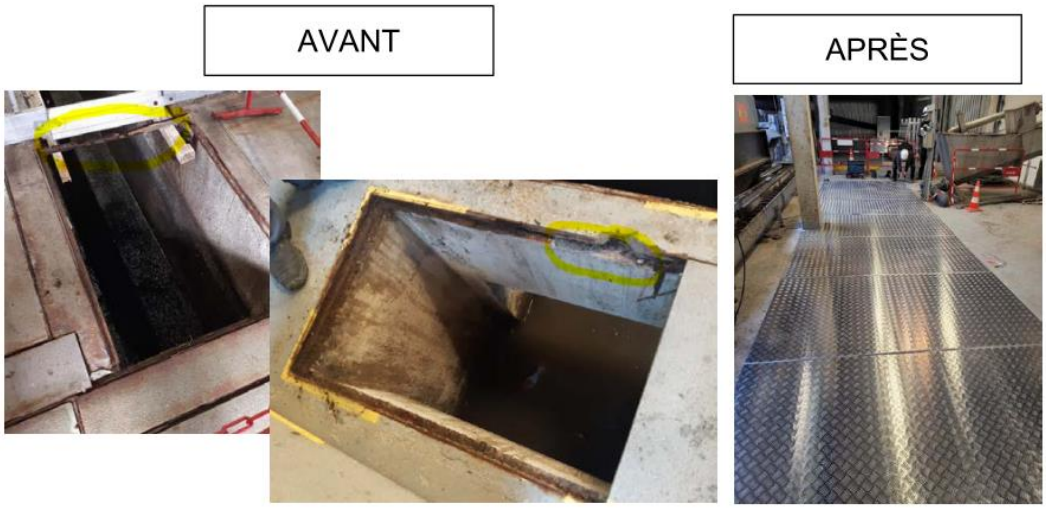

- Divers

Entre le 1er et le 4 janvier, il y a eu intrusion d'un tiers. Heureusement, il n'y a pas eu de vols ou de dégradations sur les équipements d'exploitation.

Afin de sécuriser le site, en mai 2021 certaines portes défectueuses ont été réparées et une fermeture complète du site a été mise en place.

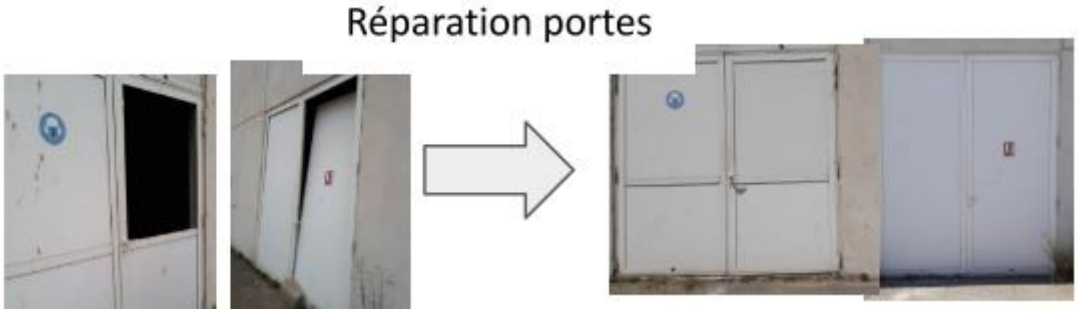

Certains éléments du site sont très vieillissants : chemin de câbles, sanitaires… Un rafraîchissement global du site après les travaux sur le Biogaz est préconisé.

En novembre, une forte implication de l'exploitant pendant les nombreux travaux de renouvellement a été nécessaire. En effet, l'équipe de la STEU de Nîmes a subit une forte charge de travail pour assurer la continuité de service : organisation en amont et pendant les nombreux travaux de renouvellement (vis, tamiseurs, couronne clarificateur, revamping automates, centrifugeuses) et de l'unité de méthanisation prévus sur la fin d'année.

- PR CENTRE à Nîmes

La toiture du PR Centre est concernée par une problématique d'étanchéité et à chaque intempérie, de l'eau coule sur le boîtier électrique du pont roulant.

- PR BALHZEN à Nîmes

Le 11 août, nettoyage complet du poste de relevage BALHZEN (Opération CATEC) un camion hydrocureur avec chauffeur ainsi que deux 2 exploitants d'Eau De Nîmes Métropole ont été mobilisés. D'autres opérations de ce type ont lieu régulièrement selon les besoins ou les urgences.

- PR BERTHAUD à Générac

Des dégradations et le vol de la clôture ont été constatés sur le site du poste de relevage Berthaud.

Par ailleurs, le 8 septembre sur ce PR a eu lieu une intervention de nuit (de 22h à 7h). Il s'agissait de la reprise de la chambre de vanne complète et des pompes du PR. L'intervention d'un sous-traitant et de deux camions hydrocureurs supervisés par deux techniciens Eau De Nîmes Métropole a été nécessaire.

- PR COUDOULOUSE à Générac

Le 18 novembre, reprise de la canalisation de refoulement (opération sous CATEC).

- Projet future STEU Le Buffalon

En octobre, accompagnement de CEREG pendant quatre matinées complètes sur les STEU et PR de Bouillargues, Manduel, Rodilhan et Redessan en vue de la construction de la future STEU Le Buffalon.

- STEU Garons

Le 16 avril, une coupure EDF a eu lieu de 9h à 14h (Déclaration DDTM le 01/04/2021). Grâce à une bonne coordination des équipes et à la mise en place d'un groupe électrogène la veille de la coupure (réalisation de tests) ; aucun impact sur la STEU ou le milieu récepteur n'était à déplorer.

- STEU Ledenon

Le samedi 31 juillet vers 20h, un tiers est entré en collision avec le transformateur alimentant la STEU de Ledenon. Une intervention d'EDF a été nécessaire avec la mise en place d'un groupe électrogène le dimanche 1er août à 6h00.

Notre technicien d'exploitation a dû être présent toute la nuit de 20h à 6h00. Aucun déversement ou départ de boue n'a eu lieu.

Retour à la normale le dimanche 1er août en milieu de journée, La réparation définitive du transformateur par EDF s'est effectuée le lundi 02 août à 15h.

Les analyses réalisées en microméthodes montrent que l'arrêt n'a pas eu d'impact sur le traitement (déclaration communiquée à la DDTM le lundi 02/08/2021).

- ZRV Marguerittes

En mai, des actes de vandalisme ont été commis par des tiers avec la dégradation de la clôture. Nous avons mis en place des barrières et un balisage temporaire.

Sur ce même site, une campagne de piégeage des ragondins s'est organisée. Un partenariat a été signé avec les "Piégeurs du Gard" le 22 mai et déclarations de piégeage signées entre le les piégeurs et la mairie de la commune concernée. La campagne de 3 semaines de juin sur Marguerittes a permis de piéger 8 ragondins. La deuxième campagne qui a eu lieu en octobre, du 8 au 22 a permis d'en capturer 7.

Nous avons eu également le 1er décembre un débordement des bassins de la ZRV, lié à une obstruction de la sortie (présence de branches notamment en raison des épisodes pluvieux) qui a mis en charge les bassins. Notons que le site est classé inondable et qu'il n'est pas équipé par un système de télésurveillance. Prise de contact et intervention très rapidement après la prise de connaissance par Eau De Nîmes Métropole : débouchage de la sortie et pompage de l'eau chez le riverain.

AVANT

PENDANT

APRÈS

- STEU de Marguerittes

Notons la mise en place d'une porte permettant l'utilisation d'un cubi pour la préparation de polymère. Il s'agit de travaux de sécurité humaine qui permettront d'éviter la manutention régulière de bidons de 20L.

- PR ANCIENNE STEP à Manduel

Vandalisme au PR Manduel Ancienne STEP accompagné d'un branchement électrique sauvage.

- STEU Manduel et Poulx

Le 18 octobre, s'est organisée une visite des STEU de Manduel et Poulx par la DDTM et l'OFB qui n'ont émis aucune remarque particulière.

- STEU Rodilhan

Le 14 septembre ont eu lieu d'importantes intempéries, impliquant une très importante mobilisation et engagement des équipes en journée et en astreinte pour assurer la continuité de service (réenclenchement des disjoncteurs, mise en place de groupe électrogène...). Une déclaration d'incident a été réalisée et clôturée.

- STEU de Saint Gervasy

Mise en place du registre d'entretien avant la date de mise en demeure pour non-conformité de 2019 fixée au 30 juin. Suite à de nombreux échanges constructifs entre Nîmes Métropole et Eau De Nîmes Métropole pour arriver à un registre adapté.

Des travaux de sécurité menés directement par l'exploitant ont lieu régulièrement, dont certains sont présentés en exemple :

Avant/Après sur la STEU de St-Gervasy en juin

En octobre nous avons constaté que lors des intempéries, de l'eau entre dans la benne à boue et la remplie ce qui entraîne le déversement de boue liquide sur le sol. Il est urgent de couvrir rapidement la benne car la présence de boue sur le sol peut entraîner une non-conformité de la STEU comme cela a été le cas en 2019.

L'exploitant maintient une vigilance particulière à chaque déversement de boue liquide sur le sol via l'intervention d'un exploitant et d'un camion hydrocureur.

- PR PRINCIPAL de Saint-Gilles

Le 1er juin le poste a été complètement nettoyé sur une journée. Le 22 juin, le changement de la vanne du PR par la SAUR a imposé une forte implication des exploitants Eau De Nîmes Métropole.

Les pentes sur le PR Principal de Saint-Gilles ne permettent pas l'évacuation des jus de refus de dégrillage qui s'accumulent (risque de non-conformité) une proposition d'amélioration a été avancée dans ce sens à Nîmes Métropole.

- STEU Saint-Gilles

Cette STEU est en exploitation par Eau De Nîmes Métropole depuis le 08 février (OPR phase 2 le 04/02/21).

- OPR du 14/01/2021 : report de la passation initialement prévue le 21/01/2021 au 08/02/2021 suites à de nombreuses réserves majeures.

- OPR deuxième phase du 04/02/2021 : réserves majeures levées par AQUALTER permettant une prise en main par Eau De Nîmes Métropole le 08/02/2021. D'autres réserves restent à lever.

Le 24 mars, une réunion a eu lieu en présence d' Eau De Nîmes Métropole, EGIS et AQUALTER pour évoquer les dernières réserves.

Le 28 avril, si des réserves ont été levées, Eau De Nîmes Métropole a attiré l'attention sur des points bloquants comme : le manuel d'autosurveillance non à jour, des déchets continuent de bloquer les organes, le compteur de la préparante polymère n'était pas commandé. En plus d'autres déconvenues sont apparues comme la fuite d'eau industrielle, des défauts électriques...

La benne à sable a été remplacée par un bac roulant. En effet, la conception proposée n'était pas ergonomique et surtout pas sécurisante pour l'exploitant.

Les 7 et 11 juin, aide importante de l'exploitant Eau De Nîmes Métropole lors de la semaine de levée des observations/réserves par AQUALTER. Les travaux sur les agitateurs du bassin d'aération se sont bien déroulés.

Suite à de nombreux échanges, reprise et réalisation du MAS (Manuel d'autosurveillance) par Eau De Nîmes Métropole qui a été communiqué à Nîmes Métropole, le 30 juin ; de nombreuses modifications ayant été nécessaires par rapport à celui du maître d'œuvre.

Enfin, le 25 novembre, à la demande de Nîmes Métropole, Eau de Nîmes Métropole a participé à un tournage vidéo de communication.

- STEU Sernhac

Le 30 juin une coupure EDF a été programmée (déclaration DDTM réalisée) imposant la mise en place d'un groupe électrogène la veille de la coupure. Aucun impact lié à la coupure n'a été recensé.

- STEU Caveirac

Le 16 Juin a eu lieu le Contrôle des Dispositifs d'Autosurveillance (CDA) 2021 de la STEU de Caveirac par CEREG.

- STEU Clarensac

Le 29 mai, après plusieurs reports dues aux intempéries, des travaux ont été planifiés afin de changer la bande roulement du clarificateur de la STEU .

Puis, le 16 Juin a eu lieu le Contrôle des Dispositifs d'Autosurveillance (CDA) 2021 réalisé par CEREG.

Le 14 septembre a été une journée marquée par d'importantes intempéries, impliquant une très importante mobilisation et engagement des équipes en journée et en astreinte pour assurer la continuité de service (réenclenchement des disjoncteurs, mise en place de groupe électrogène...).

Enfin, des travaux de déphosphatation vont être réalisés à Clarensac. Pour cela, le 22 novembre a eu lieu le lancement des réunions de terrain. Pour un objectif de mise en service en février 2022.

- PR de Dions

Le 21 mai, il a fallu réparer la manchette canalisation de refoulement (opération CATEC). Afin de sécuriser cette installation et d'éviter des déversements, il serait pertinent de faire reprendre ces canalisations inox en soudures afin de supprimer les manchons qui présentent un risque potentiel de fuite.

- ZRV Gardonnenque

Le 22 mai a été signé un partenariat avec les "Piégeurs du Gard" ainsi que des déclarations de piégeage signées entre les piégeurs et la mairie de la commune concernée. Suivis d'une campagne de piégeage de deux semaines sur la Gardonnenque en juin durant laquelle 8 ragondins ont été capturés. Une deuxième campagne a eu lieu en octobre, du 8 au 22 durant laquelle 3 ragondins ont été piégés.

- STEU Gardonnenque

Des travaux ont été réalisés le 13 juillet. Il s'agissait dans un premier temps de réhausser la cuve du préleveur d'entrée. Cette réhausse permettra d'éviter des débordements lors des prélèvements

Et dans un second temps de remplacer la tuyauterie en sortie du tamiseur. La canalisation était très endommagée et présentait des risques de déversements. Il a fallu mettre en place une vanne en sortie du tamiseur afin d'isoler si besoin la canalisation pour intervenir sur le débitmètre

- STEU Milhaud

Le constat est partagé avec Nîmes Métropole, la STEU est vieillissante et son raccordement à Nîmes-Ouest est primordial.

Le 15 avril à 8h, nous avons constaté une panne du pont du clarificateur (sectionnement du câble d'alimentation du pont racleur). Une déclaration a été faite à la DDTM. La maintenance est intervenue en urgence avec une grue et un camion hydrocureur (nettoyage STEU et milieu récepteur la Pondre). Un suivi du milieu récepteur et des analyses ont été réalisés le jour de la panne et le lendemain.

Un contrôle des Dispositifs d'Autosurveillance (CDA) 2021 a également été réalisé par CEREG, le 18 juin.

Ensuite, le 27 juillet, a eu lieu le renouvellement de la turbine de la STEU de Milhaud (déclaration d'intention de travaux communiquée à la DDTM le 25/06/2021), avec un suivi renforcé mené suite à ce renouvellement. Les résultats sont encourageants. Ce changement était essentiel compte tenu de l'état de vétusté de la station.

La presse à bande est également très vétuste et risque d'être prochainement non-fonctionnelle : il est actuellement impossible d'évacuer les boues et il y a un risque très fort de non-conformité d'autant plus que le nombre de bilans sur la STEU est passé de 1 à 2 par mois.

Enfin, La vétusté des équipements est également une source de risque potentiel de sécurité sur le site (zone dégrilleur, accessibilité surverse bassin d'aération,...).

Enfin, le 14 septembre ont eu lieu d'importantes intempéries, impliquant une très importante mobilisation et engagement des équipes en journée et en astreinte pour assurer la continuité de service (réenclenchement des disjoncteurs, mise en place de groupe électrogène...).

- PR ROITELET à Manduel

Le 23 août, réparation d'une canalisation fuyarde : le refoulement de la canalisation de la pompe 2.

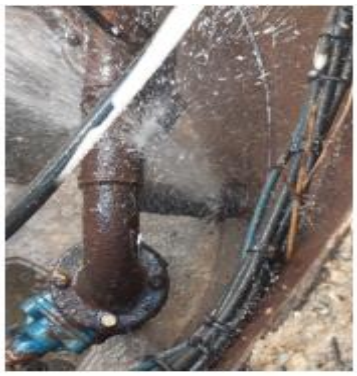

- STEU Sainte-Anastasie

Plusieurs équipements sont à renouveler, notamment :

- La pompe 1 du Poste de Relevage de l'entrée
- le prétraitement : Dégraisseur/Dessableur à l'arrêt actuellement, à renouveler entièrement et à remettre en service.
- Bassin aération : La pompe de recirculation liqueur mixte et la canalisation totalement corrodée

Les 4 lits plantés de roseaux sont actuellement saturés. Si 2 lits ont été curés en 2020, le fait que les deux autres soient saturés, il n'a pas été possible de respecter les préconisations de reprise des roseaux ce qui a rendu impossible la repousse dans le lit curé. Le traitement et le drainage ne se sont donc pas réalisés correctement. Les lits étant pleins, de la boue tombe sur le sol : nous intervenons à chaque fois très rapidement pour nettoyer la zone mais nous ne pouvons garantir une potentielle non-conformité comme c'est le cas à St-Gervasy.

Il est impératif de réaliser le curage de 3 lits pour en utiliser un comme lit de remplissage et permettre à 2 autres de repousser convenablement. Ces opérations n'étaient pas initialement prévues puisque la station devait disparaître en 2021.

Il est essentiel de noter que le portail d'entrée ainsi que la clôture sont absents depuis janvier 2020 (vol en 2019) ce qui laisse un accès non sécurisé de la STEU. De plus, cet accès est utilisé par des tiers pour réaliser des vols de ferraille dans la déchetterie située à côté de la STEU.

- STEU Saint-Chaptes

Réalisation des curages et replantation du lit planté de roseaux n°2 le 16 juin et du n°4 le 26 juillet. Lors du curage du lit de roseaux n°2, il a été constaté que le géotextile était percé à certains endroits.

Les investigations menées avec SEDE et VL Ingénierie montrent qu'il est nécessaire de réhabiliter le lit. Le budget estimé (hors évacuation gravats souillés) a été présenté lors de la réunion trimestrielle d'exploitation et il a été indiqué que Nîmes Métropole étudiera la possibilité de mettre en place une presse.

Nîmes Métropole souhaite qu'on réutilise ce lit en l'état, il sera donc replanté prochainement.

Par ailleurs, une opération rangement 5S en équipe était nécessaire sur le site. Ci-dessous un exemple sur la STEU de Saint-Chaptes

ST CHAPTES AVANT

ST CHAPTES APRÈS

- STEU Sauzet

  Réalisation des curages et replantation des lits plantés de roseaux n°3 le 19 juillet.

3- Faits marquants Consommateurs

- Mise en place de la facturation assainissement du SIAEP de Domessargues.

Le SIAEP de Domessargues regroupant les communes de Domessargues, Moulezan, Mauressargues et Montagnac est uniquement géré en assainissement par les services de Eaux de Nîmes Métropole.

Généralement assurée par le fermier de l'eau, la facturation de l'assainissement pour ces communes est désormais assurée par notre service consommateurs suite à la mise en place d'une convention de Mandat avec le SIAEP de Domessargues.

Pour cela, une migration des dossiers dans nos bases consommateurs a été nécessaire et un échange régulier sur les éléments de facturation a été mis en place avec le SIAEP de Domessargues.

Une communication a été faite en amont auprès des consommateurs pour les prévenir de cette évolution.

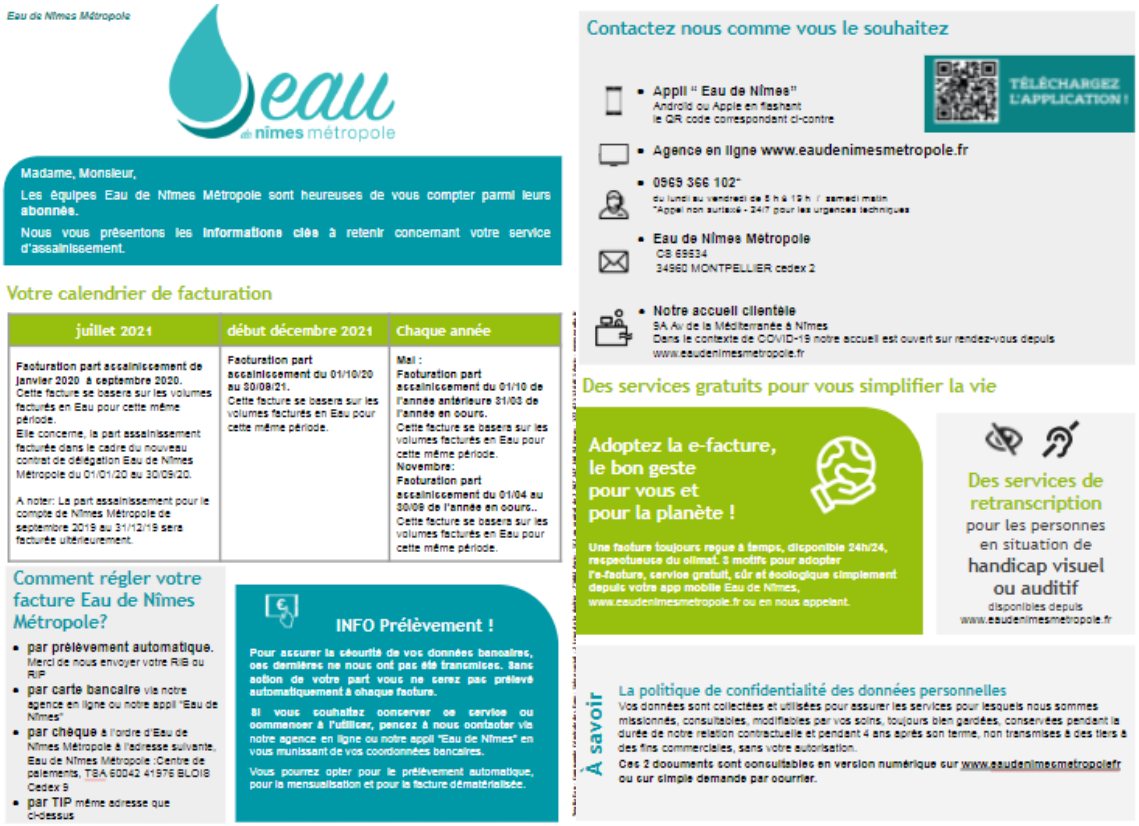

Eau de Nîmes Métropole

eau de nîmes métropole

Madame, Monsieur,

Les équipes Eau de Nîmes Métropole sont heureuses de vous compter parmi leurs abonnés.

Nous vous présentons les informations clés à retenir concernant votre service d'assainissement.

Votre calendrier de facturation

juillet 2021	début décembre 2021	Chaque année
Facturation part assainissement de janvier 2020 à septembre 2020. Cette facture se basera sur les volumes facturés en Eau pour cette même période. Elle concerne, la part assainissement facturée dans le cadre du nouveau contrat de délégation Eau de Nîmes Métropole du 01/01/20 au 30/09/20. A noter: La part assainissement pour le compte de Nîmes Métropole de septembre 2019 au 31/12/19 sera facturée ultérieurement.	Facturation part assainissement du 01/10/20 au 30/09/21. Cette facture se basera sur les volumes facturés en Eau pour cette même période.	Mai : Facturation part assainissement du 01/10 de l'année antérieure 31/03 de l'année en cours. Cette facture se basera sur les volumes facturés en Eau pour cette même période. Novembre: Facturation part assainissement du 01/04 au 30/09 de l'année en cours.. Cette facture se basera sur les volumes facturés en Eau pour cette même période.

Comment régler votre facture Eau de Nîmes Métropole?

- par prélèvement automatique. Merci de nous envoyer votre RIB ou RIP
- par carte bancaire via notre agence en ligne ou notre appli "Eau de Nîmes"
- par chèque à l'ordre d'Eau de Nîmes Métropole à l'adresse suivante, Eau de Nîmes Métropole /Centre de paiements, TSA 60042 41976 BLOIS Cedex 9
- par TIP même adresse que ci-dessus

INFO Prélèvement !

Pour assurer la sécurité de vos données bancaires, ces dernières ne nous ont pas été transmises. Sans action de votre part vous ne serez pas prélevé automatiquement à chaque facture.

Si vous souhaitez conserver ce service ou commencer à l'utiliser, pensez à nous contacter via notre agence en ligne ou notre appli "Eau de Nîmes" en vous munissant de vos coordonnées bancaires.

Vous pourrez opter pour le prélèvement automatique, pour la mensualisation et pour la facture dématérialisée.

Contactez nous comme vous le souhaitez

- Appli " Eau de Nîmes" Android ou Apple en flashant le QR code correspondant ci-contre

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION !

- Agence en ligne www.eaudenimesmetropole.fr
- 0969 366 102* du lundi au vendredi de 8 h à 12 h / samedi matin *Appel non surtaxé - 24/7 pour les urgences techniques
- Eau de Nîmes Métropole CS 69534 34960 MONTPELLIER cedex 2
- Notre accueil clientèle 9A Av. de la Méditerranée à Nîmes Dans le contexte de COVID-19 notre accueil est ouvert sur rendez-vous depuis www.eaudenimesmetropole.fr

Des services gratuits pour vous simplifier la vie

Adoptez la e-facture, le bon geste pour vous et pour la planète !

Une facture toujours reçue à temps, disponible 24h/24, respectueuse du climat. 3 motifs pour adopter l'e-facture, service gratuit, sûr et écologique simplement depuis votre app mobile Eau de Nîmes, www.eaudenimesmetropole.fr ou en nous appelant.

Des services de retranscription pour les personnes en situation de handicap visuel ou auditif disponibles depuis www.eaudenimesmetropole.fr

À savoir

La politique de confidentialité des données personnelles

Vos données sont collectées et utilisées pour assurer les services pour lesquels nous sommes missionnés, consultables, modifiables par vos soins, toujours bien gardées, conservées pendant la durée de notre relation contractuelle et pendant 4 ans après son terme, non transmises à des tiers à des fins commerciales, sans votre autorisation.

Ces 2 documents sont consultables en version numérique sur www.eaudenimesmetropole.fr ou sur simple demande par courrier.

- Enquêtes de raccordabilité

Afin d'optimiser notre service et de garantir sa fiabilité, nous avons initié en 2021 la réalisation d'enquêtes de vérification de raccordement des abonnés topés en ANC à proximité des réseaux d'assainissement (donc potentiellement raccordables).

Au cours du second semestre 2021, 4839 enquêtes ont été réalisées et 206 non conformités ont été identifiées.

Grâce à ces enquêtes, nous pouvons vérifier ou mettre à jour le paramétrage de notre base consommateurs.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs EDNM se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

Dérèglement climatique et résilience des territoires : des nouvelles obligations importantes pour les collectivités dans le domaine de l'assainissement !

La Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « climat et résilience ») fait écho aux préoccupations et aux défis considérables soulevés par le dérèglement climatique pour les citoyens, les territoires et les services publics locaux.

Cette loi comporte un large éventail de dispositions comme les **diagnostics de vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations** afin d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal.

Cet objectif a par ailleurs été précisé par la loi du 25 novembre 2021 qui *vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels*. Ainsi, pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus, cette loi introduit de **nouvelles obligations en matière d'information des populations sur les risques et les mesures de sauvegarde associées** ainsi qu'un renforcement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, la loi "*climat et résilience"* pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, elle vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la loi *"climat et résilience"* :

- ✓ introduit l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans une première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques en Seine de Paris 2024. Toutefois, cette disposition est susceptible d'être généralisée à tous les territoires au cours des prochaines années ;
- ✓ renforce le dispositif prévu au Code de la Santé Publique qui astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %. Afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition, la loi autorise de porter cette majoration à 400 % ;
- ✓ impose aux notaires d'adresser au SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur. Cette disposition permettra au SPANC d'être en mesure de contrôler que l'acquéreur s'est bien acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité, de son dispositif d'assainissement autonome sous un an, lorsque le diagnostic technique fourni lors de la vente a relevé des non-conformités ;
- ✓ édicte de nouvelles prescriptions visant à limiter l'imperméabilisation (et, donc, le ruissellement) pour les bâtiments professionnels et les entrepôts de plus de 500 m² (plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau) ainsi que pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments.

Toutes ces nouvelles dispositions nécessitent de revoir au minimum le règlement de service pour l'adapter en conséquence. Pour cela, vos équipes EDNM se rapprocheront rapidement de vous pour se conformer à ces nouvelles obligations réglementaires.

Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières : suspension temporaire des pénalités de retards applicables.

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours.

Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant.

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 a maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants. De même, ce nouvel arrêté est venu préciser la surveillance de l'abattement du virus Sars-Cov-2 en autorisant un nouvel indicateur plus facile à mesurer pour les nouveaux traitements reconnus hygiénisants.

La Loi AGEC du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) vont modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun") dont les premières publications sont attendues en 2022.

Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne.
Cet ensemble de textes réglementaires entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles dès 2023 puis 2024, 2025 et 2027. La première échéance de 2023 marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité applicables aux boues et aux composts de boues avec la mise en œuvre d'un nouveau suivi analytique qui inclura de nouveaux paramètres.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Vos interlocuteurs EDNM se rapprocheront de vous pour répondre à vos différentes questions et anticiper de manière approfondie leurs conséquences pour votre service.

Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !

La note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue préciser les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU).

Cette même note technique a fixé les modalités de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des STEU de plus de 10 000 eq.habitants et d'engagement des services d'assainissement dans une démarche de réduction de ces émissions.

Une révision de cette note technique a été publiée très récemment. Pour les services concernés, cette révision confirme les deux piliers de la démarche :

- ✓ une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées;
- ✓ une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire dans les eaux usées urbaines les substances.

Ce nouveau texte vient préciser le calendrier de mise en œuvre de ce nouveau cycle RSDE qui devra débuter dès 2022. De plus, il donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Cette toute nouvelle réglementation est susceptible de modifier la programmation et le calendrier de réalisation initialement prévu des campagnes analytiques sur votre service. Le cas échéant, vos interlocuteurs EDNM se rapprocheront de vous pour échanger de manière approfondie sur les conséquences de ce nouveau texte pour votre service.

Bilans Gaz à Effet de Serre des services d'assainissement - Protoxyde d'azote (N2O)

Les nouvelles consignes du GIEC 2019 et la révision 2022 du référentiel métier ASTEE entraîneront une forte augmentation du poids du N2O dans les bilans GES 2021 publiés en 2022

Le protoxyde d'azote (N2O ou 'gaz hilarant') est un très puissant Gaz à Effet de Serre, de pouvoir de réchauffement global 265 fois plus élevé qu'une masse équivalente de CO2.

Les nouvelles lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) **2019** recommandent d'utiliser un nouveau facteur d'émission (FE) pour estimer les émissions de protoxyde d'azote, 40 fois plus élevé que le précédent. Ce changement de méthode entraîne une augmentation mathématique dans l'évaluation des émissions de protoxyde d'azote des services d'assainissement, modifie les priorités d'action, et les suivis dans le temps. Le GIEC encourage aussi les professionnels des eaux usées à utiliser leurs propres facteurs d'émissions N2O en réalisant des campagnes de mesures sur sites conformément aux meilleures pratiques techniques et scientifiques en vigueur. En France il s'agit **du guide sectoriel Ademe-Astee 2018.** La publication du guide sectoriel révisé est prévue fin 2022 et détaillera les modalités par typologie d'usine et procédés biologiques mis en œuvre. Ce référentiel sera applicable aux bilans GES 2021 publiés en 2022.

EDNM a procédé à des campagnes et pilotes N2O sur plusieurs sites, et contribue activement aux groupes de travail ASTEE guide sectoriel GES et N2O, par le partage des résultats de recherches, méthodes et consignes. L'outil d'empreinte Carbone GreenPath de EDNM intègre depuis janvier 2022 le nouveau référentiel de calcul du GIEC pour le N2O. EDNM se tient à disposition pour prendre en compte les évolutions de méthodes, mettre en place les diagnostics de site et proposer des solutions de réduction des émissions de GES, intégrant la notion d'empreinte environnementale.

1.5 Les indicateurs réglementaires 2021

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	**225 545**	**221 126**
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	**32**	**32**
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	**3 680,8 t MS**	**3 844,7 t MS**
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC	Délégataire	**1,49 €uro/m³**	**1,67 €uro/m³**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	**A la charge de la collectivité**	
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	**98**	**103**
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	**100 %**	**100 %**
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**658**	**875**
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**11 856**	**20 685**
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	**0,09 u/1000 habitants**	**0,01 u/1000 habitants**
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	**15,01 u/100 km**	**6,67 u/100 km**
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	**A la charge de la collectivité**	
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	**99 %**	**99 %**
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	**90**	**90**
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	**1ére année du contrat**	**2,61 %**
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**0,55 u/1000 abonnés**	**4,02 u/1000 abonnés**

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	**100 %**	**100 %**
LA GESTION DU PATRIMOINE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	**84 504**	**84 808**
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	**-**	**-**
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	**269**	**304**
VP.077	Linéaire du réseau	Collectivité (2)	**1 073 km**	**1 094 km**
	Linéaire du réseau hors refoulement	Collectivité (2)	**1 027 km**	**1 048 km**
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	**111**	**115**
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	**24**	**25**
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	**316 006 EH**	**340 006 EH**
COLLECTE DES EAUX USEES		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	**1 589**	**1 565**
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	**156 505 ml**	**156 567 ml**
LA DEPOLLUTION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	**12 513 088 m^3**	**13 850 010 m^3**
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	**8 596 kg/j**	**7 977 kg/j**
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	**143 267 EH**	**132 950 EH**
	Volume traité	Délégataire	**12 776 795 m^3**	**14 058 097 m^3**
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	**297,5 t**	**334,8 t**
	Masse de sables évacués	Délégataire	**331,5 t**	**360,1 t**
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	**299,5 m^3**	**297,5 m^3**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Nombre de communes desservies	Délégataire	**34**	**34**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**83 290**	**84 207**
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	**83 290**	**84 207**
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	**-**	**-**
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	**11 065 530 m^3**	**11 939 839 m^3**
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	**11 065 530 m^3**	**11 939 839 m^3**
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	**- m^3**	**- m^3**

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

** la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).*

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**Oui**	**Oui**
Taux de satisfaction globale par rapport au Service *	Délégataire	**81 %**	**75 %**
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	**Oui**	**Oui**
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	**Oui**	**Oui**
LES CERTIFICATS	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En cours**	**En vigueur**
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	**Oui**	**Oui**

* *Enquête nationale*

1.7 Le prix du service public de l'assainissement

LA FACTURE 120 M^3

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m^3 représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif l'évolution du prix du service d'assainissement par m^3 **[D102.0]** et pour 120 m^3, au 1er janvier est la suivante :

NÎMES MÉTROPOLE HORS BERNIS

NÎMES METROPOLE **Prix du service de l'assainissement collectif**	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2020	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			**90,42**		**91,26**	**0,93%**
Consommation	120	0,7535	90,42	0,7605	91,26	0,93%
Part Collectivité			**69,17**		**88,92**	**28,55%**
Consommation	120	0,5764	69,17	0,7410	88,92	28,55%
Organismes publics			**19,80**		**19,80**	**0%**
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1650	19,80	0,1650	19,80	0%
Total TTC			**179,39**		**199,98**	**11,48%**
Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3			**1,49**		**1,67**	**12,08%**
Prix HT du service au m^3 pour 120 m^3			**1,36**		**1,52**	**11,76%**

BERNIS Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2020	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			**90,42**		**91,26**	**100,93%**
Consommation	120	0,7535	90,42	0 ,7605	91,26	
Part autre(s) délégataire(s)			**64,02**		**64,81**	**101,23%**
Consommation	120	0,5335	64,02	0,5401	64,81	
Part syndicale			**11,88**		**11,88**	**100,00%**
Consommation	120	0,0990	11,88	0,0990	11,88	
Part autre(s) collectivité(s)			**-6,73**		**12,23**	**196,31%**
Consommation	120	-0,0561	-6 ,73	0,1019	12,23	
Organismes publics			**19,80**		**19,80**	**100,00%**
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1650	19,80	0,1650	19,80	
Total TTC			**179,39**		**199,98**	**111,48%**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			**1,49**		**1,67**	
Prix HT du service au m³ pour 120 m³			**1,36**		**1,52**	**11,76%**

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour :

NÎMES MÉTROPOLE HORS BERNIS

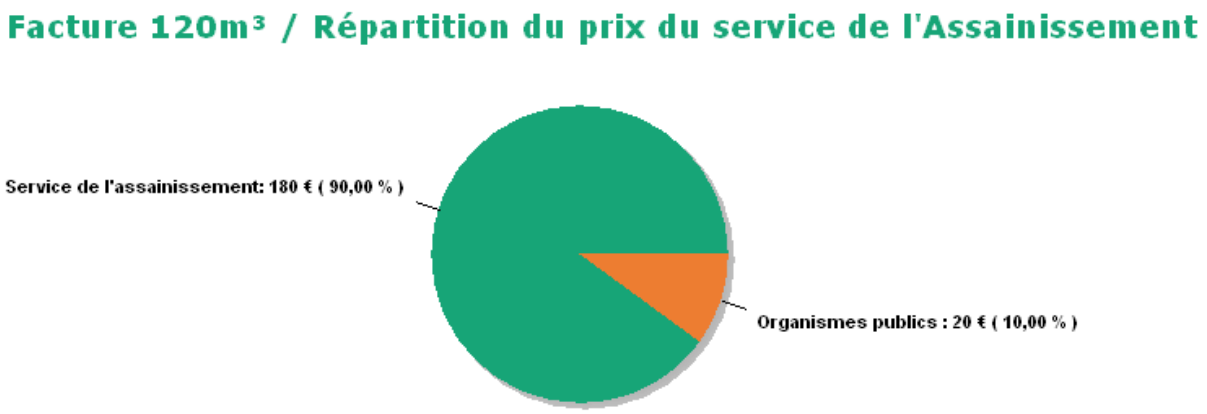

BERNIS

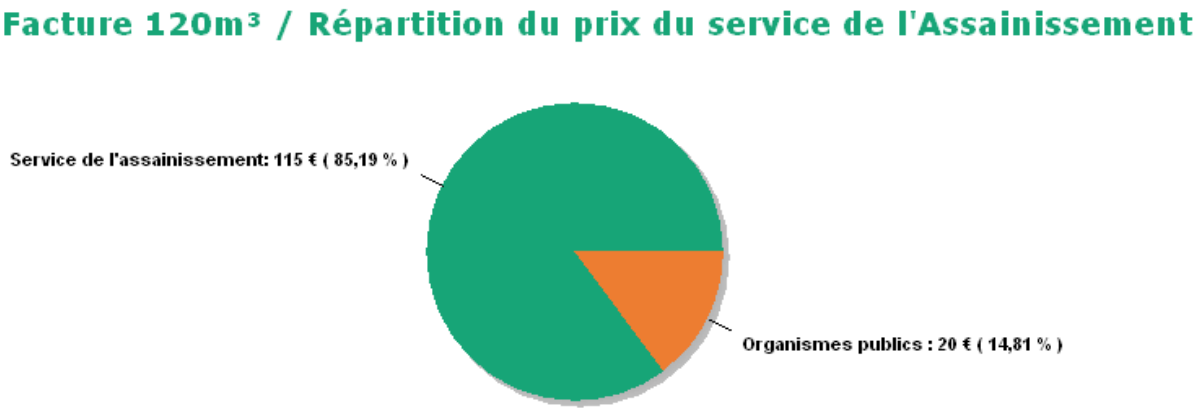

Les factures type sont présentées en annexe.

2.

LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION

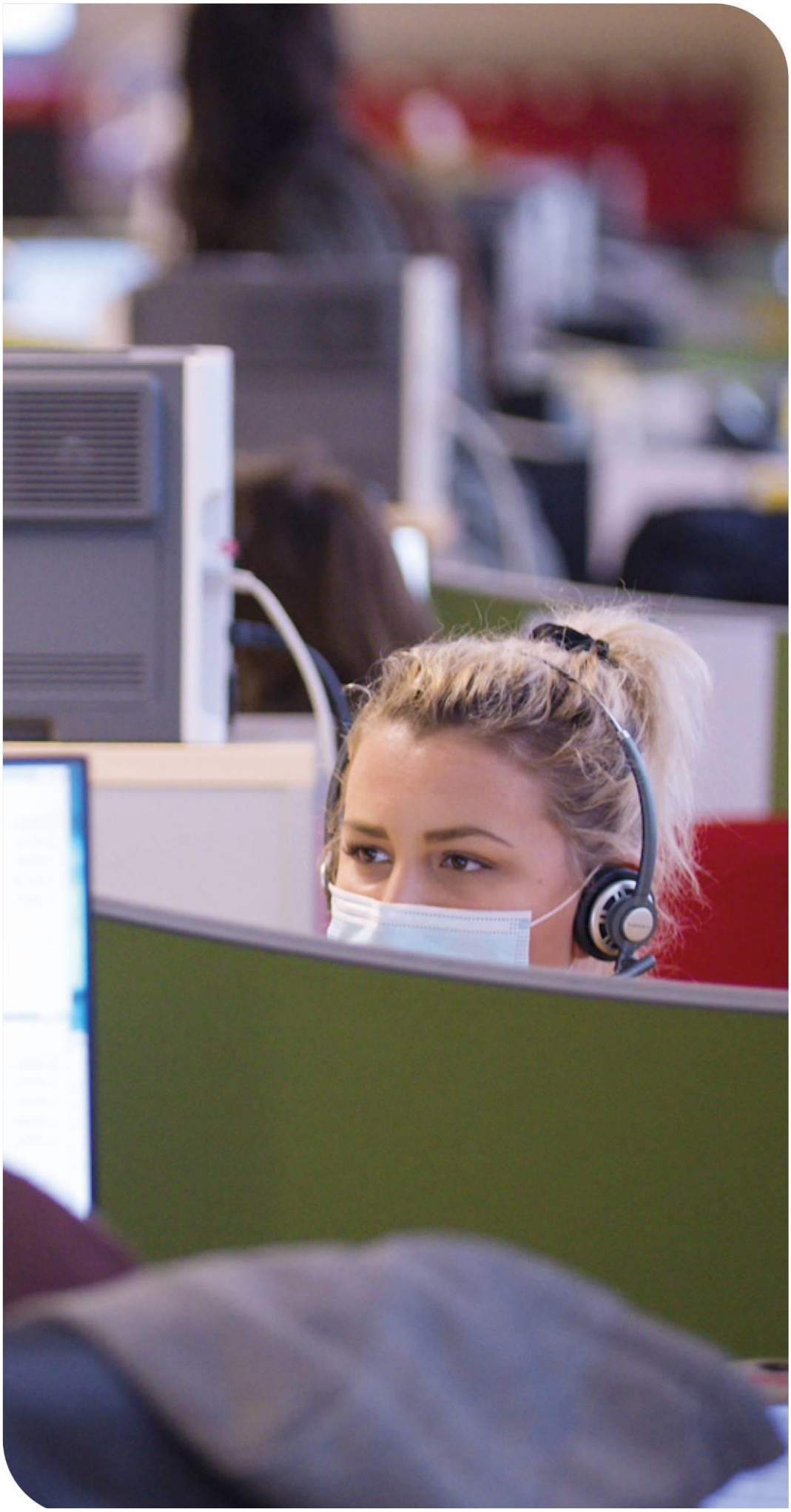

EDNM fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre de consommateurs (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007. Le volume de la redevance correspondant à la réception d'effluents en provenance d'autres services. Les deux figurent au tableau suivant :

	2020	2021	N/N-1
GLOBAL			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	82 356	84 207	2,25%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	10 956 104	11 939 839	8,98%
Nîmes			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	41 907	42 044	0,33%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	7 252 627	7 623 637	5,12%
Bernis			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 371	1 385	1,02%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	156 704	135 129	-13,77%
Bezouce			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 039	1 049	0,96%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	72 514	92 282	27,26%
Bouillargues			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	2 483	2 535	2,09%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	222 351	249 662	12,28%
Cabrières			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	593	600	1,18%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	67 068	89 742	33,81%
Caissargues			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 868	1 881	0,70%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	147 438	185 186	25,60%

Caveirac			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 832	1 885	2,89%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	226 327	242 638	7,21%
Clarensac			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 788	1 829	2,29%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	171 434	204 800	19,46%
Dions			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	309	308	-0,32%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	21 882	22 551	3,06%
Domessargues			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	NR	370	-
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	43 167	36 037	-16,52%
Garons			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 839	1 891	2,83%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	171 607	206 334	20,24%
Générac			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 723	1 746	1,33%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	182 878	181 545	-0,73%
La Calmette			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 077	1 128	4,74%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	102 532	126 659	23,53%
La Rouvière			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	335	336	0,30%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	28 389	32 004	12,73%
Langlade			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	608	616	1,32%

Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	65 693	71 574	8,95%
Lédenon			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	563	592	5,15%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	49 781	67 250	35,09%
Manduel			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	2 563	2 590	1,05%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	195 497	230 726	18,02%
Marguerittes			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	3 687	3 727	1,08%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	310 562	351 067	13,04%
Mauressargues			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	NR	102	100%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	10 987	8 993	-18,15%
Milhaud			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	2 442	2 487	1,84%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	183 891	259 730	41,24%
Montagnac			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	NR	118	100%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	20 262	13 950	-31,15%
Montignargues			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	225	226	0,44%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	23 777	26 737	12,45%
Moulézan			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	NR	354	100%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	35 010	33 324	-4,82%
Poulx			

Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 616	1 662	2,85%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	206 556	243 885	18,07%
Redessan			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 543	1 604	3,95%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	129 469	135 115	4,36%
Rodilhan			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	1 114	1 111	-0,27%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	102 714	105 380	2,60%
Saint-Gervasy			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	671	689	2,68%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	51 909	63 518	22,36%
Saint-Chaptes			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	842	860	2,14%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	76 882	95 693	24,47%
Saint-Côme-Et-Maruéjols			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	366	368	0,55%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	30 844	39 357	27,60%
Saint-Dionisy			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	459	462	0,65%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	50 428	57 275	13,58%
Sainte-Anastasie			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	743	784	5,52%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	88 242	89 606	1,55%
Saint-Gilles			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	5 876	5 939	1,07%
Assiette de la redevance (m3)			

Effluent collecté sur le périmètre du service	499 297	536 208	7,39%
Sauzet			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	344	369	7,27%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	29 943	36 156	20,75%
Sernhac			
Nombre de clients (abonnés) desservis			
Abonnés sur le périmètre du service	530	560	5,66%
Assiette de la redevance (m3)			
Effluent collecté sur le périmètre du service	36 868	46 089	25,01%

➔ *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

NÎMES

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	720	3 821	430,7%
dont débordement	-	1	100,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	3 272	4 521	38,2%
Taux de mutation	7,9 %	10,8 %	36,7%

BERNIS

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	72	74	2,8%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	128	156	21,9%
Taux de mutation	9,5 %	11,4 %	20,0%

BEZOUCE

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	12	10	-16,7%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	94	111	18,1%
Taux de mutation	9,2 %	10,8 %	17,4%

BOUILLARGUES

	2020	2021	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	0	248	100,0%
Taux de mutation	0	9,9 %	100,0%

CABRIERES

	2020	2021	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	53	64	20,8%
Taux de mutation	9,0 %	10,8 %	20,0%

CAISSARGUES

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	50	88	76,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	128	153	19,5%
Taux de mutation	6,9 %	8,2 %	18,8%

CAVEIRAC

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	38	120	215,8%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	141	223	58,2%
Taux de mutation	7,8 %	11,9 %	52,6%

CLARENSAC

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	41	109	165,9%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	183	178	-2,7%
Taux de mutation	10,3 %	9,8 %	-4,9%

DIONS

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	5	77	1 440,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	30	42	40,0%
Taux de mutation	9,9 %	14,0 %	41,4%

GARONS

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	38	144	278,9%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	252	230	-8,7%
Taux de mutation	13,8 %	12,3 %	-10,9%

GENERAC

	2020	2021	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	177	188	6,2%
Taux de mutation	10,4 %	10,9 %	4,8%

LA CALMETTE

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	35	39	11,4%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	115	149	29,6%
Taux de mutation	10,8 %	13,4 %	24,1%

LA ROUVIERE

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	1	23	2 200,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	48	39	-18,8%
Taux de mutation	14,7 %	11,9 %	-19,0%

LANGLADE

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	28	322	1 050,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	64	79	23,4%
Taux de mutation	10,8 %	13,2 %	22,2%

LEDENON

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	7	167	2 285,7%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	53	51	-3,8%
Taux de mutation	9,6 %	8,8 %	-8,3%

MANDUEL

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	54	223	313,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	211	215	1,9%
Taux de mutation	8,3 %	8,4 %	1,2%

MARGUERITTES

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	56	167	198,2%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	240	308	28,3%
Taux de mutation	6,6 %	8,3 %	25,8%

MILHAUD

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	73	85	16,4%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	236	236	0,0%
Taux de mutation	9,8 %	9,6 %	-2,0%

MONTIGNARGUES

	2020	2021	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	21	18	-14,3%
Taux de mutation	9,4 %	8,0 %	-14,9%

POULX

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	10	188	1 780,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	143	173	21,0%
Taux de mutation	8,9 %	10,4 %	16,9%

REDESSAN

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	26	54	107,7%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	216	207	-4,2%
Taux de mutation	14,2 %	13,1 %	-7,7%

RODILHAN

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	35	43	22,9%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	64	81	26,6%
Taux de mutation	5,8 %	7,4 %	27,6%

SAINT GERVASY

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	13	37	184,6%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	64	75	17,2%
Taux de mutation	9,6 %	11,0 %	14,6%

SAINT CHAPTES

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	14	55	292,9%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	82	79	-3,7%
Taux de mutation	10,1 %	9,5 %	-5,9%

SAINT CÔME ET MARUEJOLS

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	14	7	-50,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	35	29	-17,1%
Taux de mutation	9,7 %	8,0 %	-17,5%

SAINT DIONISY

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	2	3	50,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	42	32	-23,8%
Taux de mutation	9,3 %	7,1 %	-23,7%

SAINTE ANASTASIE

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	9	127	1 311,1%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	1 408	57	-96,0%
Taux de mutation	191,8 %	7,4 %	-96,1%

SAINT GILLES

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	171	199	16,4%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	616	665	8,0%
Taux de mutation	10,6 %	11,3 %	6,6%

SAUZET

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	6	7	16,7%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	51	54	5,9%
Taux de mutation	15,1 %	14,9 %	-1,3%

SERNHAC

	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	6	3	-50,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	69	112	62,3%
Taux de mutation	13,1 %	20,1 %	53,4%

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

EDNM s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par EDNM porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ La qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité,…
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Les résultats représentatifs de votre service en décembre 2021 sont :

	2020	2021	N/N-1
Satisfaction globale	81	75	-6
La continuité de service	94	91	-3
Le niveau de prix facturé	59	52	-7
La qualité du service client offert aux abonnés	78	71	-7
Le traitement des nouveaux abonnements	83	73	-10
L'information délivrée aux abonnés	68	72	+4

NB : En 2021, EDNM a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et de disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

➔ *Les 5 promesses aux consommateurs de EDNM*

Par ces 5 promesses, EDNM concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de EDNM à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

2.3 Données économiques

➔ *Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités…).

Commune	Total facturé N-1	Montant impayé	Taux d'impayés
Bernis	82 172,30	3 667,33	4,46%
Bezouce	108 329,53	1 735,53	1,60%
Bouillargues	332 225,22	5 042,25	1,52%
Cabrières	100 827,65	2 169,00	2,15%
Caissargues	220 405,33	3 791,30	1,72%
Caveirac	338 349,74	4 617,29	1,36%
Clarensac	255 972,54	2 840,17	1,11%
Dions	32 742,79	3 274,54	10,00%
Garons	256 474,33	4 993,92	1,95%
Générac	245 328,06	10 868,90	4,43%
La Calmette	155 308,26	5 602,17	3,61%
La Rouvière	44 603,56	278,75	0,62%
Langlade	98 212,06	3 406,06	3,47%
Ledenon	74 423,78	1 212,36	1,63%
Manduel	292 195,94	7 190,24	2,46%
Marguerittes	423 966,86	4 862,88	1,15%

Milhaud	274 813,73	4 155,03	1,51%
Montignargues	35 547,47	2 222,93	6,25%
Nîmes	7 068 769,45	177 418,03	2,51%
Poulx	308 719,48	2 991,97	0,97%
Redessan	182 187,14	3 307,90	1,82%
Rodilhan	147 281,24	4 114,39	2,79%
Saint-Chaptes	115 368,68	2 090,45	1,81%
Saint-Côme-Et-Maruéjols	46 075,73	348,54	0,76%
Saint-Dionisy	75 390,59	174,11	0,23%
Saint-Gervasy	77 594,52	7 038,34	9,07%
Saint-Gilles	72 6789,80	48 706,65	6,70%
Sainte Anastasie	75 049,17	792,29	1,06%
Sauzet	44 758,94	1 408,55	3,15%
Sernhac	55 020,83	1 068,22	1,94%
GLOBAL	**12 294 904,72**	**321 390,09**	**2,61%**

➔ *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour EDNM. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,…) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, EDNM participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2021, le montant des abandons de créance s'élevait à 20 685 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

Communes	Nombre d'abandons de créances		Montant des abandons de créances		Assiette totale	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Nîmes	560	721	10 254,36 €	16 799,68 €	7 252 627	7 623 637
Bezouce	2	2	7,62 €	48,06 €	72 514	92 282
Bouillargues	2	6	28,55 €	195,28 €	222 351	249 662
Cabrières	1	0	3,82 €	- €	67 068	89 742

Caissargues	3	4	13,97 €	165,01 €	147 438	185 186
Clarensac	0	2	-	166,58 €	171 434	204 800
Garons	5	5	45,29 €	32,78 €	171 607	206 334
Générac	6	6	141,17 €	142,85 €	182 878	181 545
La Calmette	1	4	8,02 €	80,95 €	102 532	126 659
Manduel	5	9	90,22 €	207,99 €	195 497	230 726
Marguerittes	4	5	67,04 €	108,02 €	310 562	351 067
Milhaud	6	22	56,96 €	792,41 €	183 891	259 730
Poulx	1	5	-	333,38 €	206 556	243 885
Redessan	6	3	45,29 €	16,48 €	129 469	135 115
Rodilhan	2	4	34,13 €	51,20 €	102 714	105 380
Saint-Gervasy	3	2	29,65 €	27,69 €	51 909	63 518
Saint-Chaptes	1	1	65,99 €	65,99 €	76 882	95 693
Saint-Gilles	48	70	909,20 €	1 447,80 €	499 297	536 208
Sernhac	2	1	58,70 €	3,18 €	36 868	46 089

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

➔ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	2020	2021
Nîmes	3 819	1 850
Bernis	139	53
Bezouce	69	33
Bouillargues	158	57
Cabrieres	24	17
Caissargues	108	48
Caveirac	115	42
Clarensac	120	58
Dions	9	6
Domessargues*	0	11
Garons	120	59
Generac	101	65
La Calmette	28	35
La Rouviere	7	6
Langlade	68	21
Ledenon	38	16

Manduel	184	62
Marguerittes	215	113
Mauressargues	0	1
Milhaud	149	99
Montagnac	0	5
Montignargues	14	8
Moulezan	0	7
Poulx	107	48
Redessan	75	42
Rodilhan	62	39
Saint Gervasy	46	14
Saint Chaptes	28	16
Saint Côme et Maruejols	24	10
Saint Dionisy	39	14
Sainte Anastasie	50	23
Saint Gilles	466	206
Sauzet	6	8
Sernhac	40	19
TOTAL	**6 428**	**1 261**

*La facturation du SIAEP de Domessargues n'a démarré qu'en 2021.

3.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

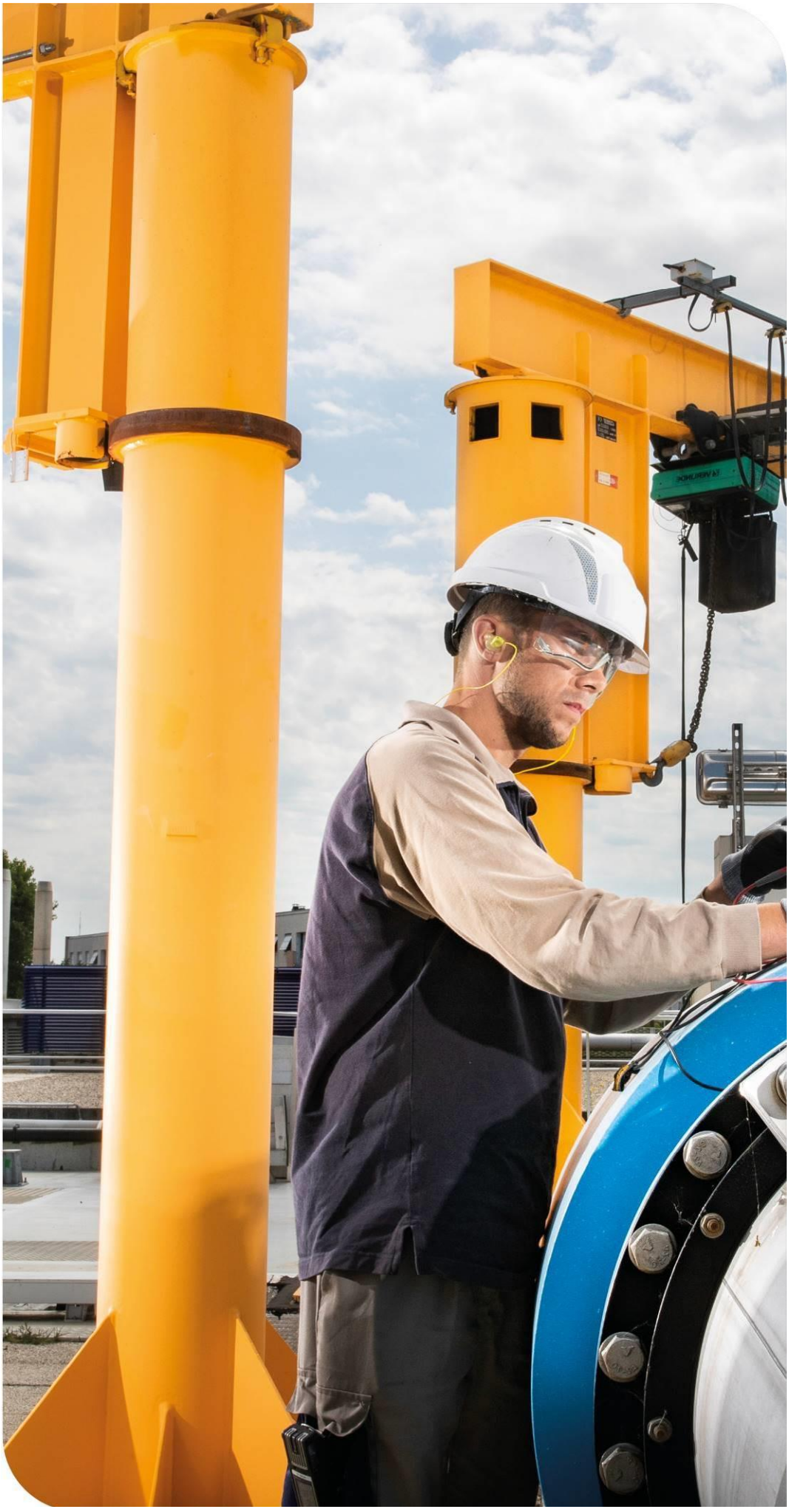

Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller… : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
Nîmes			
STEU NÎMES	13 320	220 000	39 000
Bouillargues			
STEU BOUILLARGUES	420	7 000	1 400
Caveirac			
STEU CAVEIRAC	300	5 000	1 000
Clarensac			
STEU CLARENSAC	570	9 500	1 900
Domessargues			
STEU DOMESSARGUES	72	1 200	240
Garons			
STEU GARONS	420	7 000	1 400
La Rouvière			
STEU LA ROUVIERE	48	800	160
Ledenon			
STEU LEDENON	90	1 500	300
Manduel			
STEU MANDUEL	540	9 000	1 800
Marguerittes			
STEU MARGUERITTES	900	15 000	3 000
Mauressargues			
STEU MAURESSARGUES	15	266	39
Milhaud			
STEU MILHAUD	420	7 000	1 200
Montagnac			
STEU MONTAGNAC	14	240	48
Montignargues			
STEU MONTIGNARGUES	48	800	160
Moulezan			
STEU MOULEZAN	60	1 000	200
Poulx			
STEU POULX	300	5 000	1 000
Redessan			
STEU REDESSAN (Mas Avocats)	300	5 000	1 000
Rodilhan			

STEU RODILHAN	330	5 500	1 100
Saint Gervasy			
STEU BEZOUCE-ST GERVASY	276	4 600	920
Saint Chaptes			
STEU SAINT CHAPTES	120	2 000	400
Sainte Anastasie			
STEU LA GARDONNENQUE	270	4 500	1 110
STEU SAINTE ANASTASIE	90	1 500	225
Saint Gilles			
STEP SAINT GILLES	1 440	24 000	4 800
Sauzet			
STEU SAUZET	60	1 000	200
Sernhac			
STEU SERNHAC	96	1 600	400
CAPACITÉ TOTALE			
TOTAL	**20 519**	**340 006**	**63 002**

Postes de refoulement / relèvement	PR de STEU	Autres PR	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)	Commentaires
Nîmes					
PR 68 - Bahlzen		x	Oui	190	
PR 64 - Chemin tour de l'Evêque		x	Oui	570	
PR 66 - Citroen		x	Non	230	
PR 74 - Courbessac		x	Oui	76	
PR 71 - PR de la Bastide		x	Oui	100	
PR 72 - Georges Dayan		x	Oui	146	
PR 76 - km Delta 2		x	Non	108	
PR 77 - Mas de Vignolles 1		x	Non	300	
PR 78 - Mas de Vignolles 2		x	Non	80	
PR 73 - Mas des Abeilles		x	Non	222	
PR 79 - Mas d'Escattes		x	Oui	60	
PR 65 - Nîmes Centre	x		Oui	2 660	
PR 117 - Petit Vedelin		x	Non	140	
PR 69 - Valdegour		x	Non	-	
PR 75 - ZAC de Grezan		x	Oui	177	
PR 67 - Zone Hôtelière		x	Non	900	
Bernis					
PR 81 - Canferin		x	Non	-	
PR 80 - Capitelle		x	Oui	-	
PR 82 - RN 113		x	Oui	-	

Bezouce					
PR 119 - Entrée STEU	x		Oui	140	
PR Moulin à vent		x	Non	32	PR exploité à partir de Septembre 2020
Bouillargues					
PR 107 - Entrée STEU	x		Oui	126	
PR 04 - ZAC DELTA		x	Non	-	
PR 02 - Moulin de Gazay		x	Non	230	
PR 03 - CAMARGUE		x	Non	35	
PR 01 - Route de Nîmes		x	Non	-	
Cabrières					
PR 54 - Frédéric Mistral		x	Non	-	
Caissargues					
PR 06 - Principal		x	Non	480	
PR 05 - Cambourins		x	Non	54	
Caveirac					
PR 102 - Entrée STEU	x		Oui	-	
PR 37 - Chemin de Milhaud		x	Non	-	
PR 101 - Lotisse derrière Clos		x	Non	-	
PR 36 - Sabatières		x	Non	60	
PR 38 - Vermaciel		x	Oui	70	
Clarensac					
PR 116 - Entrée STEU	x		Oui	-	
Dions					
PR 93 - Dions	x		Non	-	
Domessargues					
PR 115 - Entrée STEU	x				
Garons					
PR 104 - Entrée STEU	x		Oui	25	
PR 08 - de l'Hôpital		x	Non	-	
PR 07 - La Clouterie / BRL		x	Non	122	
Generac					
PR 31 - Les Coudoulouses		x	Non	-	
PR 85 - Berthaud			Oui	-	
La Calmette					
PR 55 - Ancien PR		x	Non	95	
La Rouvière					
PR 105 - Entrée STEU	x		Oui	-	
PR 88 - Chemin des Combes		x	Oui	-	Non mentionné au DCE
PR 123 - Chemin des Ecoliers		x	Non		
Langlade					
PR 106 - Maison Bleu		x	Non	16	

Lédenon					
PR 62 - Chemin du Fesc	x		Non	107	
PR 63 - Route de Cabrières		x	Non	18	
Manduel					
PR 13 - Ancienne STEU	x		Non	-	
PR 12 - Fontvieille		x	Oui	85	
PR 10 - le Mail		x	Non	110	
PR 11 - Le Roitelet		x	Non	-	
PR 09 - Les Molles	x		Non	90	
PR - Magna Porta			Non	47	
Marguerittes					
PR 108 - Entrée STEU	x		Oui	600	
PR 45 - Camisson		x	Oui	66	
PR 44 - Les Moulès		x	Oui	30	
PR 46 - lot Anthemis		x	Non	40	
PR 43 - Terre de Guirarde		x	Non	410	
Mauressargues					
PR 113 - ENTREE STEU	x		Oui	-	
PR 114 - FILTRES SECOND ETAGE	x		Oui	-	
Milhaud					
PR 48 - Entrée STEU (La Pondre)	x		Oui	115	
PR 53 - Le Pagnol		x	Non	-	
PR 50 - Le Stade		x	Non	14	
PR 51 - Les Charmettes		x	Non	-	
PR 49 - Les Vanneaux		x	Non	45	
PR 47 - Les 3 Ponts		x	Non	90	
PR 52 - Musset		x	Non	-	
PR 110 - ZAC la Trajectoire		x	Non	20	
Montagnac					
PR 89 - Montagnac		x	Oui	-	
Montignargues					
PR 90 - Entrée STEU	x		Oui	-	
Moulézan					
PR 111 - Entrée STEU	x		Oui	-	
PR 112 - Filtres second étage	x		Oui	-	
PR 91 - Moulézan - Montessori Mas de Pian		x	Non	-	Non mentionné au DCE
Poulx					
PR 96 - Clos des Baumes		x	Oui	150	
PR 95 - Entrée STEU	x		Oui	270	
PR 16 - Le Village		x	Oui	40	
PR 15 - Les Merles		x	Oui	70	

PR 17 - Les Pins		x	Oui	-	
PR 14 - des Oliviers		x	Oui	72	
Redessan					
PR 28 - Entrée STEU	x		Non	-	
Rodilhan					
PR 100 - Entrée STEU	x		Oui	-	
PR 29 - du Gymnase		x	Non	30	
PR 30 - Mas de Peyre		x	Non	35	
Saint-Gervasy					
PR 34 - La Picholine		x	Non	12	
Saint-Chaptes					
PR 120 - Entrée STEU	x		Oui	28	
PR 57 - Adrien Levat		x	Oui	-	
PR 58 - André Lapierre		x	Oui	-	
PR 56 - Carrière Vieille		x	Oui	-	
Saint-Côme-Et-Maruéjols					
PR 41 - St Côme et Maruejols		x	Non	50	
Saint-Dionisy					
PR 40 - Les Terres d'Alice		x	Non	22	
PR 39 - Voie Verte		x	Oui	-	
Sainte-Anastasie					
PR 122 - Entrée STEU (Sainte-Anastasie)	x		Non	60	
PR 61 - Hameau de Vic (Vic)		x	Non	152	
PR 60 - Le Cimetière (Russan)		x	Oui	-	
PR 59 - Le Pont (Russan)		x	Oui	-	
Saint-Gilles					
PR 22 - Canal Rive Gauche		x	Non	20	
PR 21 - Le Coin		x	Non	40	
PR 19 - Castagnottes		x	Non	-	
PR 24 - L'Hermitage		x	Non	70	
PR 97 - Les Pins		x	Oui	-	
PR 23 - Canal Rive Droite		x	Non	-	
PR 25 - Espeyran		x	Non	20	
PR 27 - Lavandin		x	Non	-	
PR 26 - des Demoiselles		x	Non	-	
PR 99 - Les Olivettes		x	Non	-	
PR 98 - PAE		x	Non	136	
PR 118 - Entrée STEU	x		Non	-	Non mentionné au DCE
PR 20 - ZI Route d'Arles		x	Non	-	
PR 118 - PRINCIPAL ST-GILLES (ancienne step)			Non	-	
Sauzet					

PR 92 - Entrée STEU	x		Non	-	
Sernhac					
PR 33 - Entrée STEU	x		Oui	-	
PR 32 - Place du marché (La Gargoulade)		x	Non	-	

Déversoir d'Orages	Commentaires
Nîmes	
DO-001N - PELICANS	
DO-003N - COTTAGES	
DO-005N - SAUVE	Auto alarmé
DO-007N - BONNE BRISE	
DO-009N - CHEMIN DES COLLINES	
DO-010N - ROUGET DE L'ISLE	
DO-011N - LAMPEZE	
DO-012N - CORNEILLE	
DO-013N - MARCEL CABOS	
DO-014N - GASTON TESSIER	
DO-016N - PLACE DE L'HORLOGE	
DO-017N - PORTE D'ALES	
DO-018N - ROBERT	
DO-019N - SAINT CHARLES	
DO-020N - BAUDIN	
DO-021N - VALMY	Auto alarmé
DO-022N - MELCHIOR DOZE	
DO-024N - HIPPLOLYTE FLANDRIN	
DO-027N - RUE DE LA BICHE - RUE V FAITA	
DO-028N - FAITA	Auto alarmé
DO-029N - JEU DE BOULES	
DO-030N- ANDRE NIER	
DO-032N - RUE DE BARCELONNE - PLACE DE LA MUTUALITÉ	
DO-033N - DES TROIS PONTS	
DO-034N - AMBOISSE CROIZAT	Ouvrage inaccessible en camion
DO-036N - PÈRE D'ALZON	

DO-037N - DU PARC	
DO-038N - HENRI BARBUSSE	
DO-039N - FAVRE DE THIERRENS	
DO-040N - CHEMIN DE LA CALMETTE	
DO-041N - MAS BONNET	
DO-043N - GEORGES DAYAN	
DO-044N - PORTE DE FRANCE	
DO-045N - MAS DU DIABLE	
DO-046N - VOIE SNCF	
DO-047N - LA GAZELLE	
DO-048N - CHEMIN DU VIEUX SAUVE	
DO-049N - MOURGUES	
DO-050N - ROUSSELIER	
DO-052N - OCTAVE CAMPLAN	
DO-053N - PELADAN	
DO-054N - IMPASSE BONNE BRISE	
DO-055N - FOUGERES	
DO-056N - EMILIEN RONZAS	
DO-057N - FONT DAME	
DO-058N - BD CHABAUD LATOUR - RUE KLÉBER	
DO-059N - FAIDHERBE	
DO-060N - BERGSON	Ouvrage inaccessible
DO-061N - GASTON TEISSIER	
DO-062N - FRANKLIN ROOSEVELT	Auto alarmé
DO-063N - 79 ROUTE D'ALES	
DO-064N - 100 B ROUTE D'ALES	
DO-067N - JEAN GIRAUDOUX	
DO-068N- VOULAND	
DO-069N - COUBERTIN	
DO-070N - PORTE CANCIERE PROLONGEE	
DO-071N - DES ANGLORES	
DO-072N - AUGUSTE PELET	
DO-073N - HOTEL DE VILLE	
DO-074N CALVAS	Auto alarmé

Clarensac	
DO DU RHÔNY	
DO-503 - CARTEYRADES	
Milhaud	
DO-508-RUE DE LA MONTRE	Intégré en 2021 / Non mentionné au DCE
DO-509 - RUE DES ROSES	Intégré en 2021 / Non mentionné au DCE
Poulx	
DO-511 - BELLE GRAPPE	Intégré en 2021 / Non mentionné au DCE
DO-512 - RUE D'UZES	Intégré en 2021 / Non mentionné au DCE
Saint-Gilles	
DO LA CHICANETTE	
Bouillargues	
DO RV 15	DO supprimé en 2021
La Calmette	
DO-505-OUEST	Intégré en 2021 / Non mentionné au DCE

Surverses	**Commentaire**
Nîmes	
SU – PR TOUR DE L'EVÊQUE	Auto alarmé
SU 009N – CARNOT	Auto alarmé
SU 013N – BRUNSWICK	Auto alarmé
SU 036N – ZONE HOTELIERE	Auto alarmé
SU 038N - RUE D'AIX	Auto alarmé
SU-012 - ROUTE DE BEAUCAIRE	
SU-021 - BOURGOGNE	
SU-026 - DAUMIER	
SU-027 - SOPHORAS	
SU-030 - OCTAVIEN TROUPEL	
SU-033 - RANGUEIL	

SU-042 - RUE DE COMBRET	Ancien DO-08

Siphons	NOM INSTALLATION	COMMENTAIRES
NÎMES	Rue des Résédas/Rosiers	Non mentionné au DCE
	Chemin du Mas Bonnet (Che du Sanglier)/Rte de Poulx	Non mentionné au DCE
	Ecole de Police /Av C.Ader (Mc Donald's)	
	Rd point Jardiland (Haroun Tazieff) /Bd S.Allende	Non mentionné au DCE
	Rte de beaucaire : rd point A.Ordonez " Leclerc"	Non mentionné au DCE
	Rue des Résédas/Jeu de Boules	Non mentionné au DCE
	Rue A.Lamartine/H.Bergson	Non mentionné au DCE
	Rue de Berne/Bouillargues	
	Rue de Varsovie/Oslo	Non mentionné au DCE
	Bd Amiral Courbet/Square de la couronne	
	Bd S.Allende /Vistre	
	Av de la Bouvine /Polyclinique	Non mentionné au DCE
	Bd S.Allende /Peugeot	Non mentionné au DCE
	Cadereau de Camplanier /Impasse des Giroflées 1	Non mentionné au DCE
	Cadereau de Camplanier /Impasse des Giroflées 2	Non mentionné au DCE
	Cadereau de Camplanier /Chemin Vieux de Sauve	Non mentionné au DCE
	Av J.Jaurès/A.de Seynes	Non mentionné au DCE
	Bd Amiral Courbet /rue des Calquières 1	
	Bd Amiral Courbet /rue des Calquières 2	Non mentionné au DCE
	Cadereau Valdegour/Rouquairol	Non mentionné au DCE
	Av J.Jaurès/Bd sergent Triaire	Non mentionné au DCE

	Av de la Liberté/Gaston teissier	Non mentionné au DCE
	Bd Etienne Saintenac (accès parking souterrain)	Non mentionné au DCE
	Place Séverine	Non mentionné au DCE

➔ *Propositions d'améliorations Usines et PR*

● *Postes de relevage généralités*

Sur 8 PR nous n'avions pas de télégestion :

- BERNIS : PR CANFERIN
- LA ROUVIERE : PR CHEMIN DES COMBES
- MILHAUD : PR ZAC LA TRAJECTOIRE
- MONTAGNAC : PR CHEMIN DE MONTAGNAC
- MOULEZAN : PR MONTESSORI
- SAINT-CHAPTES : PR RUE ADRIEN LEVAT
- SAINT-CHAPTES : PR CARRIÈRES VIEILLES
- SAINTE-ANASTASIE : PR CIMETIÈRE

Des travaux de mise en place de la télégestion sur ces PR ont été réalisés par Nîmes Métropole en 2021 avec une réception prévue en 2022. Cela va permettre d'être immédiatement prévenu, en cas de problématiques majeures, via une alarme et ainsi pouvoir intervenir au plus tôt.

● *STEU Milhaud*

La date prévisionnelle de l'abandon de la STEU de Milhaud avec le raccordement des effluents de la STEU de Milhaud vers la STEU de Nîmes-Ouest était prévue en 2020. EDNM souhaite souligner que ce raccordement est urgent car malgré un suivi process rigoureux réalisé, la STEU de Milhaud vieillissante rend le pilotage difficile avec des risques de non-conformité.

Il est nécessaire, pour garantir le fonctionnement et le pilotage quotidien de la STEU de Milhaud, de renouveler ou réhabiliter certains équipements de cette station. Les opérations les plus urgentes ont été réalisées notamment le renouvellement partiel de la turbine. Nous prévoyons de réhabiliter la presse à bande en 2022. (Cf. paragraphe concernant les événements marquants).

● *STEU Sainte-Anastasie*

Le raccordement de la STEU de Sainte-Anastasie à la STEU de la Gardonnenque avec la mise en service de la tranche 2 de la Gardonnenque est prévue en 2021/2022. Il est important que ce raccordement soit effectif car la STEU de Sainte-Anastasie est vieillissante et aucun équipement n'est prévu au renouvellement. (Cf. paragraphe concernant les événements marquants)

- *PR Centre*

La désodorisation du PR Centre n'est plus fonctionnelle suite à l'inondation de l'installation en 2019. L'équipe opérationnelle est exposée quotidiennement à de fortes odeurs et donc potentiellement selon les zones de l'installation à des forts taux d'H2S. Il est urgent de remettre en fonctionnement la désodorisation pour la sécurité du personnel et la pérennité des équipements. Ces études et les travaux qui vont en découler sont planifiées par Nîmes Métropole en 2022.

Photo de la désodorisation de PR Centre

Le local technique haute tension est dans un état critique suite au départ de feu qui a eu lieu à l'intérieur. Il est préconisé de le réhabiliter.

Photo du local technique haute tension de PR Centre

- *STEU Poulx*

Le bâtiment technique de la STEU présente des fissures. L'intérieur du local technique où se trouve les armoires électriques présente des traces de moisissure suite à des problèmes d'infiltration. Il serait opportun de remédier à ces points.

Photos de la STEU de Poulx - Présence de fissures à l'extérieur et de moisissures à l'intérieur du bâtiment

- *PR Montignargues*

Une partie des égouttures du dégrilleur ne retombent pas au fond du PR mais dans le trop-plein. Ces égouttures se retrouvent dans le fossé à proximité. Il est nécessaire de modifier la canalisation existante en mettant un coude permettant d'empêcher ces égouttures de passer dans le trop-plein.

A noter, que pour empêcher ce phénomène, une plaque avec du mastic a été mise en place par EDNM. Cette fabrication temporaire empêche pour le moment le déversement des égouttures.

Avant & Après - Mise en place d'une plaque permettant d'éviter le déversement des égouttures dans le fossé

- *STEU Montignargues*

Le dégrilleur de la STEU de Montignargues est régulièrement colmaté ce qui entraîne le débordement des déchets de dégrillage sur le sol. Il serait intéressant de mettre en place :

- soit un système de nettoyage automatique avec une électrovanne qui injecte régulièrement de l'eau sur les déchets pour les faire tomber en pied du dégrilleur et éviter ainsi le débordement,
- soit un dégrilleur à maille plus fines au niveau du PR de Montignargues

Photo du dégrilleur de la STEU de Montignargues

- *STEU Montagnac, STEU Mauressargues, STEU Domessargues*

Sur les STEU de Montagnac, Mauressargues et Domessargues le changement de lits est manuel. Il serait intéressant de l'automatiser afin de piloter de manière plus précise ces dernières.

- *STEU Caveirac*

Le Clifford de la STEU n'est plus fonctionnel. Il ne reste plus rien de la partie immergée. Il est préconisé de le refaire entièrement afin d'assurer une décantation optimale des boues dans le clarificateur ainsi qu'une bonne homogénéisation du flux entrant.

Photo du clarificateur de la STEU de Caveirac sans clifford

- *STEU Moulézan*

Sur le premier étage de la STEU, l'eau usée sort en un point unique et ne se répartie donc pas de manière uniforme sur les lits plantés de roseaux. Sur certaines zones, les roseaux se retrouvent donc non alimentés en eau usée ce qui limite le traitement. Il serait nécessaire de mettre en place un répartiteur qui permettrait d'homogénéiser la répartition du débit entrant comme c'est le cas sur le deuxième étage.

Photo de la STEU de Moulézan - A gauche, point unique de diffusion et à droite répartition uniforme

- *STEU Nîmes*

Les pompes à sable du prétraitement de la STEU de Nîmes sont régulièrement bouchées à fréquence presque hebdomadaire. Pour réaliser le débouchage, il est nécessaire de batarder une des deux files. Même si ces bouchages réguliers n'ont pas d'impact sur le traitement, ils entraînent l'accumulation de sable et favorisent l'usure des équipements.

Il est préconisé de remplacer ces pompes à sable par des surpresseurs (comme au PR Centre) qui se montrent plus robustes et plus efficaces.

Si le pont bascule du TPC (Traitement des Produits de Curage) de la STEU de Nîmes est fonctionnel, le report de l'information entre le pont et le bureau du TPC n'est pas opérationnel depuis janvier 2020. Depuis janvier 2021, une application sur smartphone a été mise en place provisoirement pour ce suivi.

Nous prévoyons de remettre en conformité la liaison entre le pont bascule et le TPC en 2022.

- *Bennes à boues : STEU Saint-Gervasy, STEU Caveirac, STEU Marguerittes*

Sur les STEU de Saint-Gervasy, de Caveirac et de Marguerittes, la benne de stockage des boues n'est pas couverte. En cas d'intempéries, la benne à boues se remplit d'eau ce qui a pour conséquence d'abaisser la siccité et de rendre le transport difficile. Il est préconisé de construire un appentis pour couvrir la benne à boue.

- *Clarificateur : STEU Poulx, STEU Sernhac, STEU Redessan*

Suite aux diagnostics réalisés sur les clarificateurs, des anomalies, petites perforations du clifford, lames siphoïdes à reprendre… ont été constatées. Il est nécessaire à moyen terme de programmer le remplacement de ces équipements pour ne pas impacter le traitement entraînant ainsi une potentielle non-conformité réglementaire.

- *Sécurisation des aires de dépotage*

Le sol de la majorité des aires de dépotage des STEU et des PR n'est pas étanche et aucune rétention n'est présente. En cas de déversement accidentel de produit chimique dangereux, l'impact sécurité et environnemental est majeur.

Nous proposons de réaliser des travaux pour équiper les aires de dépotage afin qu'elles soient sécuritaires.

- *Intégration de disconnecteurs sur les STEU non équipées*

L'article R.1321 du Code de la Santé Publique et l'Arrêté du 21/07/2015 impose la mise en place d'un disconnecteur sur les STEU pour garantir la sécurité et la santé des exploitants. Nous allons recenser les stations à équiper en fonction des priorités et transmettre l'information à Nîmes Métropole.

- *STEU Redessan*

Le bâtiment technique de la STEU présente un défaut d'étanchéité de la toiture qui engendre des infiltrations. L'intérieur du local technique où se trouve les armoires électriques présente des traces de moisissure suite à des problèmes d'infiltration. Il serait opportun de remédier à ces points.

Photos de la STEU de Redessan - Présence de fissures à l'extérieur et de moisissures à l'intérieur du bâtiment

Des travaux de sécurité humaine sur le site de Redessan sont à mettre en place comme : une nouvelle passerelle au niveau du compacteur pour éviter les forts risques de chute lors des interventions.

Fort risque de chute

Suivi du remplacement escalier d'accès au bassin d'aération pour éviter encore une fois les forts risques de chute lors des interventions.

Fort risque de chute

- *STEU Sernhac :*

La mise en place de barreaudages antichute a été formulée à Nîmes Métropole afin d'améliorer la sécurité du personnel.

Fort risque de chute

- *Sécurité humaine des sites :*

Globalement certains sites présentent des problèmes de sécurité humaine qui présentent des risques pour notre personnel. Certains travaux ont été réalisés en 2020/2021, nous allons proposer en 2022 des travaux complémentaires sur certains sites.

- *STEU Bouillargues :*

Pas d'accès sécurisé au clarificateur, il faudrait mettre en place un système de nettoyage automatisé de type brosses afin de réduire les risques liés à l'intervention des techniciens usines sur cette opération.

Ce site présente plusieurs défauts de génie civil notamment des fissures au niveau de la sortie du clarificateur vers le canal de comptage ainsi que sur les escaliers du bâtiment technique. Il est important de remettre en état ces ouvrages.

Photos de la STEU de Bouillargues - génie civil en mauvais état

- *STEU Manduel :*

La passerelle béton entre BA et prétraitement se désagrège, il faut prévoir de sécuriser cet ouvrage.

- *PR Du Stade Milhaud :*

Modifier les pompes plus pieds d'assises car de nombreuses problématiques de bouchage suite au nouveau lotissement raccordé.

- *STEU Nîmes :*

Mettre en place un système permettant d'isoler l'arrivée des effluents de Nîmes Ouest pour faciliter l'intervention sur les dégrilleurs grossiers et le nettoyage des pieds de vis comme par exemple des batardeaux.

L'évacuation des déchets des dégrilleurs grossiers pose un problème de sécurité, il faut étudier les différentes possibilités d'amélioration comme par exemple mettre un convoyeur avec une benne extérieure.

Il faudrait prévoir la réfection de l'intégralité des menuiseries du site car mauvais état, portes inadaptées et non coupe feu , non étanche etc.

- *STEU Domessargues, Mauressargues*

Sur ce site, il est conseillé de mettre en place un miroir pour assurer la sécurité routière des agents. Ce dispositif a été proposé lors des échanges techniques avec Nîmes Métropole.

- *STEU La Rouvière*

La création d'une dalle pour canaliser les jus des refus de dégrillage est à intégrer comme une proposition d'amélioration (déjà chiffré par l'exploitant et à disposition de Nîmes Métropole) . En effet, ceux-ci sont actuellement récupérés dans un filet. Un bac de douche a été mis en place sous le filet. Cette solution n'est pas optimisée et il n'est pas impossible que les jus s'écoulent sur le sol (risque fort de non-conformité de la STEU) ou que le filet se casse.

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de collecte,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- ***Les canalisations, branchements et équipements***

GLOBAL

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	1 072,9	1094,4	2,0%
Canalisations eaux usées (ml)	1 042 786	1 065 087,5	2,1%
dont gravitaires (ml)	997 828	1 018 465	2,1%
dont refoulement (ml)	44 958	46 622,5	3,7%
Canalisations unitaires (ml)	29 879	29 458	-1,4%
dont gravitaires (ml)	29 879	29 458	-1,4%

NÎMES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	410,8	414,5	0,9%
Canalisations eaux usées (ml)	382 099	385 902	1,0%
dont gravitaires (ml)	372 011	375 940	1,1%
dont refoulement (ml)	10 088	9 962	-1,2%
Canalisations unitaires (ml)	28 718	28 626	-0,3%
dont gravitaires (ml)	28 718	28 626	-0,3%

BERNIS

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	19,0	19,4	2,1%
Canalisations eaux usées (ml)	19 036	19 412	2,0%
dont gravitaires (ml)	18 637	18 482	-0,8%
dont refoulement (ml)	399	929	132,8%

BEZOUCE

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	16,1	16,6	3,1%
Canalisations eaux usées (ml)	16 133	16 614	3,0%
dont gravitaires (ml)	16 133	16 574	3,0%
dont refoulement (ml)	-	40	100,0%

BOUILLARGUES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	41,4	43,5	5,1%
Canalisations eaux usées (ml)	41 388	43 537	5,2%
dont gravitaires (ml)	40 260	42 414	5,4%
dont refoulement (ml)	1 128	1 123	-0,4%

CABRIERES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	13,7	13,5	-1,5%
Canalisations eaux usées (ml)	13 667	13 543	-0,9%
dont gravitaires (ml)	13 321	13 197	-0,9%
dont refoulement (ml)	346	346	0,0%

CAISSARGUES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	24,1	24,1	0,0%
Canalisations eaux usées (ml)	24 096	24 115	0,1%
dont gravitaires (ml)	23 817	23 858	0,2%
dont refoulement (ml)	279	257	-7,5%

CAVEIRAC

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	28,1	28,2	0,4%
Canalisations eaux usées (ml)	28 137	28 249	0,4%
dont gravitaires (ml)	26 942	27 047	0,4%
dont refoulement (ml)	1 195	1 202	0,7%

CLARENSAC

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	28,7	28,9	0,7%
Canalisations eaux usées (ml)	28 746	28 855	0,4%
dont gravitaires (ml)	28 746	28 855	0,4%

DIONS

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	8,2	8,2	0,0%
Canalisations eaux usées (ml)	8 151	8 156	0,1%
dont gravitaires (ml)	6 590	6 595	0,1%
dont refoulement (ml)	1 561	1 561	0,0%

DOMESSARGUES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	9,9	10,4	5,1%
Canalisations eaux usées (ml)	9 868	10 448	5,9%
dont gravitaires (ml)	9 868	10 448	5,9%

GARONS

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	30,3	30,4	0,3%
Canalisations eaux usées (ml)	30 255	30 397	0,5%
dont gravitaires (ml)	29 848	30 130	0,9%
dont refoulement (ml)	407	267	-34,4%

GENERAC

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	24,9	25,0	0,4%
Canalisations eaux usées (ml)	24 874	24 967	0,4%
dont gravitaires (ml)	22 454	22 542	0,4%
dont refoulement (ml)	2 420	2 425	0,2%

LA CALMETTE

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	19,9	20,0	0,5%
Canalisations eaux usées (ml)	19 925	20 016	0,5%
dont gravitaires (ml)	18 997	19 088	0,5%
dont refoulement (ml)	928	928	0,0%

LA ROUVIERE

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	6,8	8,2	20,6%
Canalisations eaux usées (ml)	6 754	8 155	20,8%
dont gravitaires (ml)	6 685	7 738	15,8%
dont refoulement (ml)	69	417	504,3%

LANGLADE

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	11,6	12,1	4,3%
Canalisations eaux usées (ml)	11 624	12 093	4,0%
dont gravitaires (ml)	11 498	11 967	4,1%
dont refoulement (ml)	126	126	0,0%

LEDENON

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	10,3	10,6	2,9%
Canalisations eaux usées (ml)	10 328	10 561	2,3%
dont gravitaires (ml)	9 336	9 536	2,1%
dont refoulement (ml)	992	1 025	3,3%

MANDUEL

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	35,2	37,3	6,0%
Canalisations eaux usées (ml)	35 216	37 320	6,0%
dont gravitaires (ml)	33 909	36 033	6,3%
dont refoulement (ml)	1 307	1 287	-1,5%

MARGUERITTES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	52,9	54,1	2,3%
Canalisations eaux usées (ml)	52 935	54 146	2,3%
dont gravitaires (ml)	51 387	52 596	2,3%
dont refoulement (ml)	1 548	1 550	0,1%

MAURESSARGUES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	2,2	2,6	18,2%
Canalisations eaux usées (ml)	2 209	2 576,5	16,6%
dont gravitaires (ml)	2 209	2 445	10,7%
dont refoulement (ml)	-	131,5	100,0%

MILHAUD

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	30,9	30,1	-2,6%
Canalisations eaux usées (ml)	29 768	29 295	-1,6%
dont gravitaires (ml)	27 692	27 209	-1,7%
dont refoulement (ml)	2 076	2 086	0,5%
Canalisations unitaires (ml)	1 161	832	-28,3%
dont gravitaires (ml)	1 161	832	-28,3%

MONTAGNAC

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	2,8	2,9	3,6%
Canalisations eaux usées (ml)	2 751	2 944	7,0%
dont gravitaires (ml)	2 174	2 367	8,9%
dont refoulement (ml)	577	577	0,0%

MONTIGNARGUES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	4,5	4,9	8,9%
Canalisations eaux usées (ml)	4 488	4 939	10,0%
dont gravitaires (ml)	4 137	4 580	10,7%
dont refoulement (ml)	351	359	2,3%

MOULEZAN

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	5,7	6,4	12,3%
Canalisations eaux usées (ml)	5 699	6 412	12,5%
dont gravitaires (ml)	5 215	5 925	13,6%
dont refoulement (ml)	484	487	0,6%

POULX

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	34,6	35,9	3,8%
Canalisations eaux usées (ml)	34 597	35 931	3,9%
dont gravitaires (ml)	31 999	33 334	4,2%
dont refoulement (ml)	2 598	2 597	0,0%

REDESSAN

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	19,4	19,9	2,6%
Canalisations eaux usées (ml)	19 385	19 887	2,6%
dont gravitaires (ml)	19 385	19 887	2,6%

RODILHAN

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	17,5	17,7	1,1%
Canalisations eaux usées (ml)	17 477	17 728	1,4%
dont gravitaires (ml)	16 863	17 119	1,5%
dont refoulement (ml)	614	609	-0,8%

SAINT GERVASY

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	12,5	13,3	6,4%
Canalisations eaux usées (ml)	12 477	13 329	6,8%
dont gravitaires (ml)	12 286	13 138	6,9%
dont refoulement (ml)	191	191	0,0%

SAINT CHAPTES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	12,6	12,7	0,8%
Canalisations eaux usées (ml)	12 584	12 699	0,9%
dont gravitaires (ml)	12 397	12 323	-0,6%
dont refoulement (ml)	187	376	101,1%

SAINT CÔME ET MARUEJOLS

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	8,3	8,3	0,0%
Canalisations eaux usées (ml)	8 298	8 304	0,1%
dont gravitaires (ml)	6 721	6 725	0,1%
dont refoulement (ml)	1 577	1 579	0,1%

SAINT DIONISY

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	9,6	9,6	0,0%
Canalisations eaux usées (ml)	9 624	9 628	0,0%
dont gravitaires (ml)	8 781	8 785	0,0%
dont refoulement (ml)	843	843	0,0%

SAINTE ANASTASIE

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	23,7	24,2	2,1%
Canalisations eaux usées (ml)	23 718	24 154	1,8%
dont gravitaires (ml)	18 059	18 199	0,8%
dont refoulement (ml)	5 659	5 955	5,2%

SAINT GILLES

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	80,1	84,3	5,2%
Canalisations eaux usées (ml)	80 119	84 269	5,2%
dont gravitaires (ml)	74 110	77 929	5,1%
dont refoulement (ml)	6 009	6 340	5,5%

SAUZET

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	7,4	7,5	1,4%
Canalisations eaux usées (ml)	7 409	7 452	0,6%
dont gravitaires (ml)	7 409	7 452	0,6%

SERNHAC

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	9,0	9,1	1,1%
Canalisations eaux usées (ml)	8 951	9 055	1,2%
dont gravitaires (ml)	7 952	8 008	0,7%
dont refoulement (ml)	999	1 047	4,8%

➔ *Propositions d'améliorations Réseaux*

Il existe sur le territoire de l'agglomération une grande quantité de canalisations en amiante ciment qui collectent les eaux usées des usagers de l'agglomération.

Ces canalisations très généralement utilisées dans les années 70 et 80 lors des périodes de grandes expansions des communes présentent à ce jour des problèmes de corrosions internes importantes qui ont pour effet de créer des casses obstruant ainsi le libre écoulement des effluents, mais également dans une partie des cas qui provoque des effondrements de voirie importants.

La corrosion est marquée au niveau du fil d'eau et apparition de terre d'enrobage de la canalisation pouvant provoquer un effondrement de la voirie.

Il nous paraît important de sensibiliser le maître d'ouvrage sur le linéaire important de ces matériaux, et l'impérieuse nécessité de renouveler ces canalisations fragiles.

En effet, à notre sens, il faudrait réaliser un plan d'action particulier, pluriannuel, afin de renouveler, au fur et à mesure des années l'ensemble de ces canalisations.

En 2021, OCTAVE et les retours d'exploitation nous ont permis de sélectionner les tronçons de réseaux suivants :

Rappel des propositions de travaux - 2021				
Commune	**Rue**	**Anomalies**	**Travaux**	**Origine**
Bezouce	Rue des Lauriers	DN 200 en PVC		OCTAVE
Bezouce	Mandaillan	DN 200 en PVC		OCTAVE
Bezouce	Chemin de Margueritte	DN 200 en PVC		OCTAVE

Bezouce	Rue des Lauriers	DN 200 en PVC		OCTAVE
Bouillargues	Rue des Figuiers	Réseau très corrodé, renouvellement à prévoir	Non réalisé	Retour exploitation
Bouillargues	Grand Rue	DN 160 en PVC		OCTAVE
Bouillargues	Impasse des Iris	DN 150 en amiante-ciment		OCTAVE
Bouillargues	Place de la Madone	DN 150 en amiante-ciment		OCTAVE
Bouillargues	Rue de l'Abrivado	DN 200 en PVC		OCTAVE
Bouillargues	Rue de l'Olivier	DN 150 en amiante-ciment		OCTAVE
Bouillargues	Rue du Vallon	DN 150 en amiante-ciment		OCTAVE
Caissargues	Avenue Folco de Baro	DN 200 en PVC		OCTAVE
Generac	Refoulement PR Berthaud	Nombreuses casses, prévoir renouvellement	Non réalisé	Retour exploitation
Langlade	Lotissement de la Fontaine	DN 200 en PVC		OCTAVE
Manduel	Chemin de Saint Pau	DN 200 en PVC		OCTAVE
Manduel	Impasse des Peuplier	DN 150 amiante-ciment		OCTAVE
Manduel	Impasse du Perdigal	DN 150 en amiante-Ciment		OCTAVE
Manduel	Impasse Henri Barbus	DN 160 en PVC		OCTAVE
Manduel	Impasse le Provençal	DN 150 n amiante-ciment		OCTAVE
Manduel	Rue de la République	DN 150 n amiante-ciment		OCTAVE
Manduel	Rue de Provence	DN 150 n amiante-ciment		OCTAVE
Manduel	Rue des Alouettes	DN 20 en PVC		OCTAVE
Manduel	Rue du 19 Mars 1962	DN 150 n amiante-ciment		OCTAVE
Manduel	Rue Jeanne d'Arc Pr	DN 10 en PVC		OCTAVE
Manduel	Rue Richelieu	DN 150 n amiante-ciment		OCTAVE
Manduel	Rue Victor Hugo	DN 150 n amiante-ciment		OCTAVE
Manduel	Route de Bouillargues	DN 150 n amiante-ciment		OCTAVE
Nîmes	Av. Maréchal Juin	Réseau pluvial raccordé sur eau usée	Non réalisé	
Nîmes	Rue de la vierge	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue Enclos Rey	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation

Nîmes	Avenue Général Leclerc	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Avenue Général Leclerc	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Route de Beaucaire	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Route de Beaucaire	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Route de Beaucaire	DN 250 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue Abbé duplan	DN 1500 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue des Bons enfants	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue Richelieu	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue des Halles	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue du Scarabée	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue René Rascalon	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue du Mail	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue Mareschal	DN 200 en amiante-ciment		Retour exploitation
Nîmes	Rue Edmond Rostand	DN 200 en amiante-ciment		OCTAVE
Nîmes	Rue Porte Canciere	DN 300 en amiante-ciment		OCTAVE
Nîmes	Rue de la Biche	DN 200 en PVC		OCTAVE
Nîmes	Rue d'Aquitaine	DN 200 en plastique indéterminé		OCTAVE
Nîmes	Rue de San Lucar	DN 200 en amiante-ciment		OCTAVE
Redessan	Rue des Arènes	DN 150 en amiante-ciment		OCTAVE
Rodilhan	Rue Vincent Auriol	Renouvellement de 35 ml de	Réalisé 2022 par	Retour

		réseau suite obturation totale. Proposition de dévoiement	Nîmes Métropole	exploitation
Saint-Gervasy	Chemin de Redessan	DN 200 en amiante-ciment		OCTAVE
Saint-Gervasy	Mandaillan	DN 250 en PVC		OCTAVE
Saint-Gervasy	Trial	DN 300 en PVC		OCTAVE
Saint-Gilles	Avenue Anatole France	DN 200 en PVC		OCTAVE

Rappel des remontés exploitation 2021 : Les améliorations d'accès

Commune	Adresse	Anomalies	Travaux Réalisés
ST GERVAZY	Avenue de Nîmes	Réseau inaccessible en privé	Non
NÎMES	Entre l'avenue du Languedoc et la rue Philippe Maupas.	Présence de poteaux qui rendent le réseau inaccessible	Non
NÎMES	Impasse Arnaud Massy/Rue Roger Bertreux (Golf de Vacquerolles)	850 ml de réseau accessibles uniquement avec un petit déboucheur, ce qui ne rend pas efficace l'entretien du réseau.	Non
NÎMES	Route de Sauve / Avenue Franklin Roosevelt	Le déversoir d'Orage (n°5) est inaccessible depuis la mise en place de "poteaux" anti-stationnement fixes.	Non
NÎMES	Rond point chemin du Pont des Iles jusqu'à l'intersection de la Rue Cristino Garcia	Blocs de béton qui rendent le réseau inaccessible	Non
NÎMES	Chemin Combe des oiseaux jusqu'au cadereau de Valdegour	Réseau inaccessible	Non
NÎMES	Impasse des Giroflées	Les regards d'accès au siphon (n°2) ne sont pas accessibles en camion et l'environnement des regards nécessiterait un entretien régulier.	Non
MARGUERITTES	Chemin de la Granelle et Chemin de l'Aqueduc	Blocs de béton qui rendent le réseau inaccessible	Non
LA CALMETTE	Lotissement "Le Pélègres"	Réseau inaccessible en privé	Non
LA ROUVIERE	Chemin des Bois, route du Mas de la Rouvière	Réseau inaccessible en privé	Non

Propositions d'amélioration 2022 - Réseaux

Les propositions d'améliorations des réseaux sont l'association de deux analyses :

- l'une par le biais de notre outil OCTAVE (outil statistique d'aide à la gestion patrimoniale)
- l'autre par le retour de l'exploitation du périmètre de Nîmes Métropole depuis Janvier 2020

A noter que cette année le résultat des inspections des drones PRÉDIRE ont été intégré au calcul de prédictions d'OCTAVE; l'organisation des rues et les propositions qui en découlent sont donc modifiées.

En effet les tronçons ont été qualifiés d'une note "défaut" prise en compte dans l'analyse mathématique de prédiction d'incidents.

Proposition de travaux (EdNM) - 2022					
Commune	**Rue**	**ml EdNM**	**Matériau**	**Ø**	**Origine**
Bouillargues	Rue du Figuier	153,63	Amiante-ciment	150	Retour exploitation
Bouillargues	Rue de L'olivier	114,72	Amiante-ciment	150	Retour exploitation
Bernis	Avenue de la Vaunage	767	INC	150	Retour exploitation
Nîmes	Rue Corcomaire	77,09	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue Godin	35,38	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Impasse Jean Chauvet	87,52	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue de la Ferrage	107,67	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue des Lombards	104,45	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue des Flamants Roses	197,78	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue Agrippa d'Aubigne	378,27	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue Nobel	84,67	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Boulevard Sergent Triaire	114,01	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Chemin de l'homme mort	144,16	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue Josias Paut	30	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue Dagobert	20,33	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Nîmes	Rue d'Alger	260,53	Amiante-Ciment	200	Retour exploitation
Manduel	Rue du Fort	71,77	AC;FD	200;400	OCTAVE
Bouillargues	Rue de l'Abrivado	159,83	Amiante-Ciment	150	OCTAVE
Marguerittes	Rue Genestet	241,2	Amiante-Ciment	150	OCTAVE
Milhaud	Rue de Lys et Cruvière	239,8	PVC	200	OCTAVE
Manduel	Impasse Canebière	76,53	Amiante-Ciment	150	OCTAVE

Marguerittes	François Villon	178,59	Amiante-Ciment	200	OCTAVE
Marguerittes	De Poulx	108,19	Amiante-Ciment	150	OCTAVE
Milhaud	Rues des Banières(1)	87,41	Inconnu	200	OCTAVE
Ledenon	De L'avenir(1)	320,66	Amiante-Ciment	150	OCTAVE
Ledenon	De L'avenir(2)	63,19	AC	150	OCTAVE
Manduel	Rue Richelieu	61,02	Amiante-Ciment	150	OCTAVE
Manduel	Chemin de Garons et Route De Bouillargues	108,19	Amiante-Ciment	150;300	OCTAVE
Manduel	Rue Victor Hugo	84,13	AC;PVC	150;160	OCTAVE
Bouillargues	Chemin des Manades	228,08	autre	200	OCTAVE
Saint-Gilles	Cigales	347,93	PVC	200	OCTAVE
Marguerittes	Rue de Daudet	81,95	Amiante-Ciment	200	OCTAVE
Bouillargues	Chantegrives	118	Amiante-Ciment	150	OCTAVE
Ledenon	De L'avenir(3)	119,3	Amiante-Ciment	150	OCTAVE
Marguerittes	Chemin du Mas de Guiraud	121,28	Amiante-Ciment	200	OCTAVE
Marguerittes	De Garrigotte	127,32	Amiante-Ciment	300	OCTAVE
Manduel	R De La République	88,6	AC;PVC	150;200	OCTAVE
Manduel	Route De Bouillargues	167,23	AC	150	OCTAVE
Milhaud	Rue Des Banieres(2)	75,37	AC	200	OCTAVE

Proposition de renouvellement 2022 - Exploitation

- Bernis : Boulevard Alexandre Ducros

De nombreuses interventions de désobstruction ont dû être réalisées boulevard Alexandre Ducros et ce malgré le curage préventif. Le réseau est en réalité vétuste et marqué par une forte présence de racines

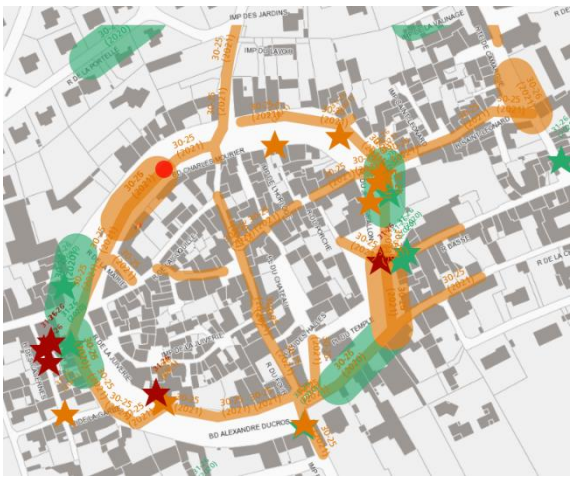

Le réseau situé av de la vaunage présente également plusieurs intrusions de racines de platane et cela génère plusieurs obstructions par an (cf faits marquants):

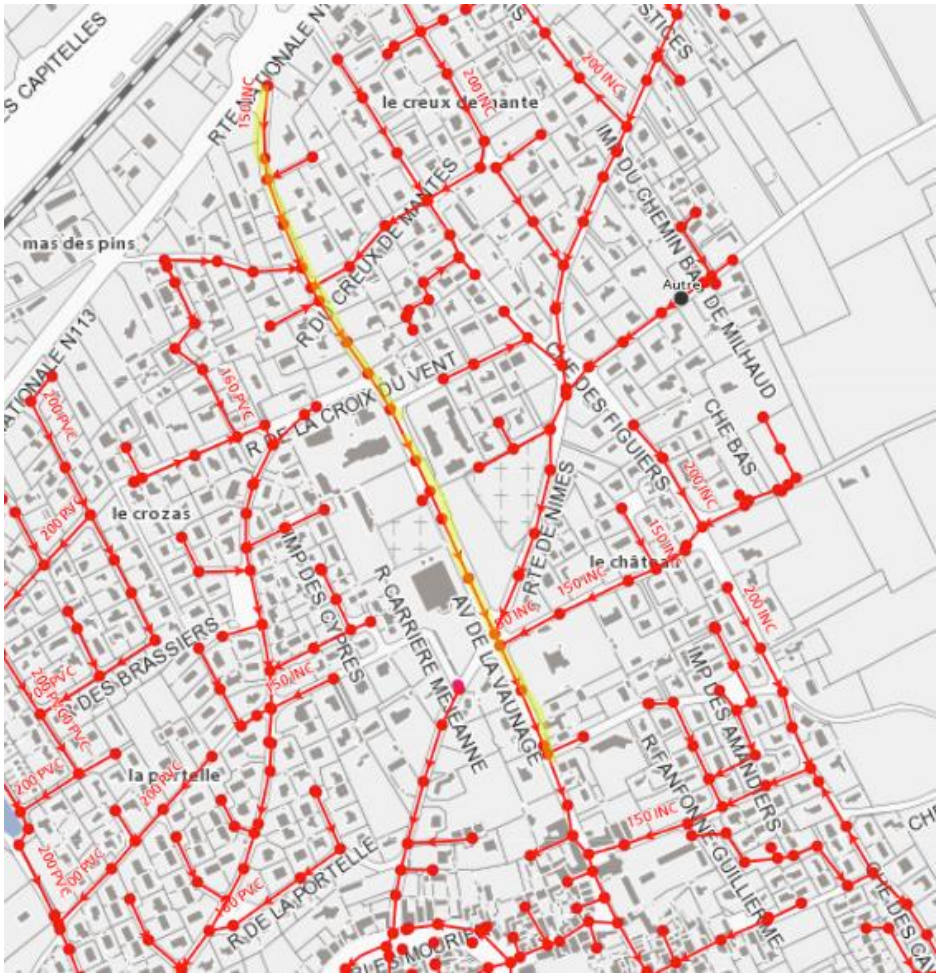

- Bouillargues

Les réseaux des impasses rue des Olivier et rue du figuiers présentent une fragilité certaine, qui a obligé depuis le démarrage du contrat à réparer ces collecteurs en Amiante ciment.

Sur la rue du Figuiers, il a été mis en évidence une intrusion d'eau claire par un couvercle de caisses EU remplacé par une grille avaloir. Idéalement il serait souhaitable de réaliser un exutoire EP lors de la reprise de ce collecteur EU.

- Générac

Comme explicité dans le chapitre des fait marquants, le refoulement du poste de relevage Berthaud constitue un point noir au regard du nombre de casses subies par cette canalisation et sa sensibilité.

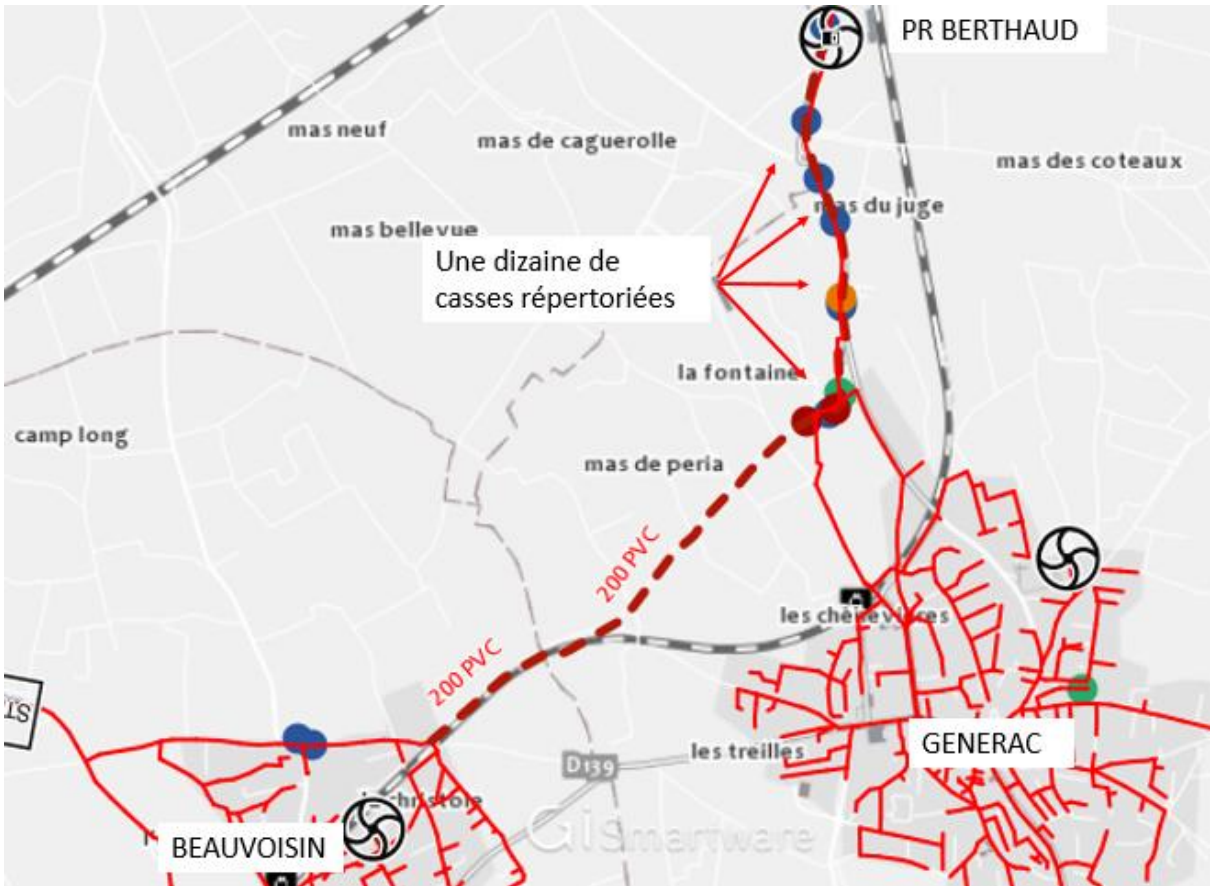

Les améliorations d'accès :

➔ ***Les amélioration d'accès : remontées 2022***

- *LA ROUVIERE : Réseau inaccessible (travaux de dévoiement prévus 2022)*

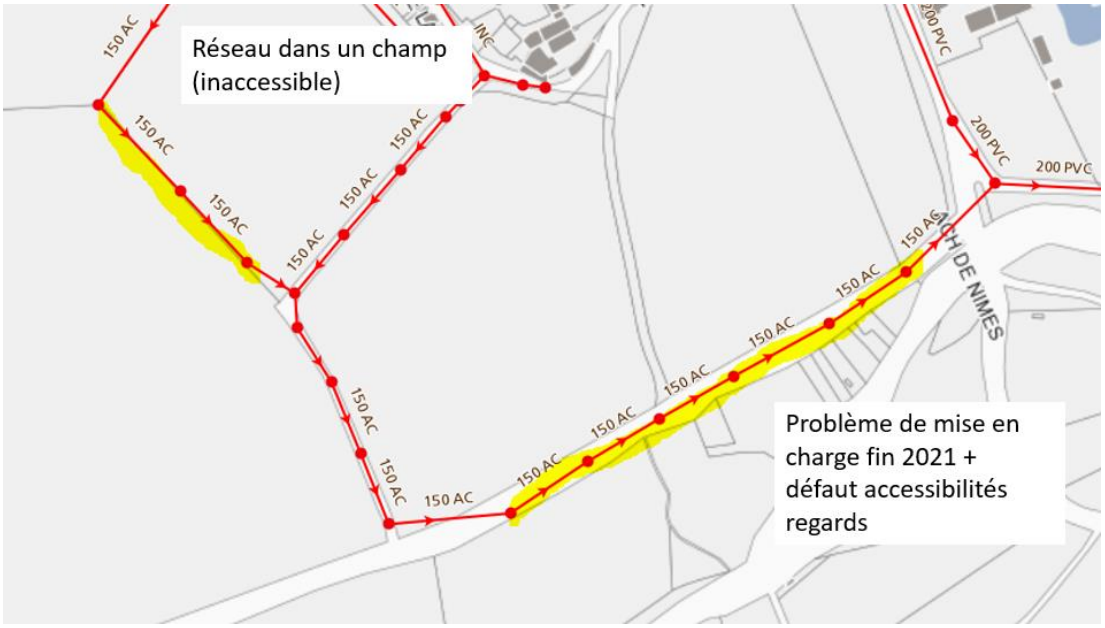

- *Sainte Anastasie : Réseau inaccessible dans un impasse privé avec portail + regard derrière grillage*

- *CLARENSAC : Réseau inaccessible (1 000 ml)*

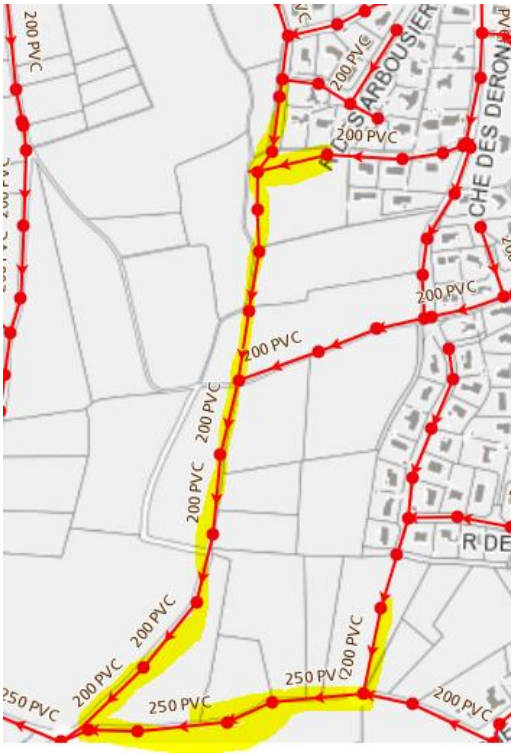

- La Calmette

Il est important de noter que le réseau est inaccessible au niveau de la rue du 19 mars 1962 car le tampon est positionné sous le goudron. Celui-ci devrait être remis à la côte par Eau de Nîmes Métropole en 2022.

- Langlade

Le réseau d'eaux usées est inaccessible le long de la voie verte ainsi que le long d'un fossé au niveau du chemin de Font Barin et du chemin des Cousses.

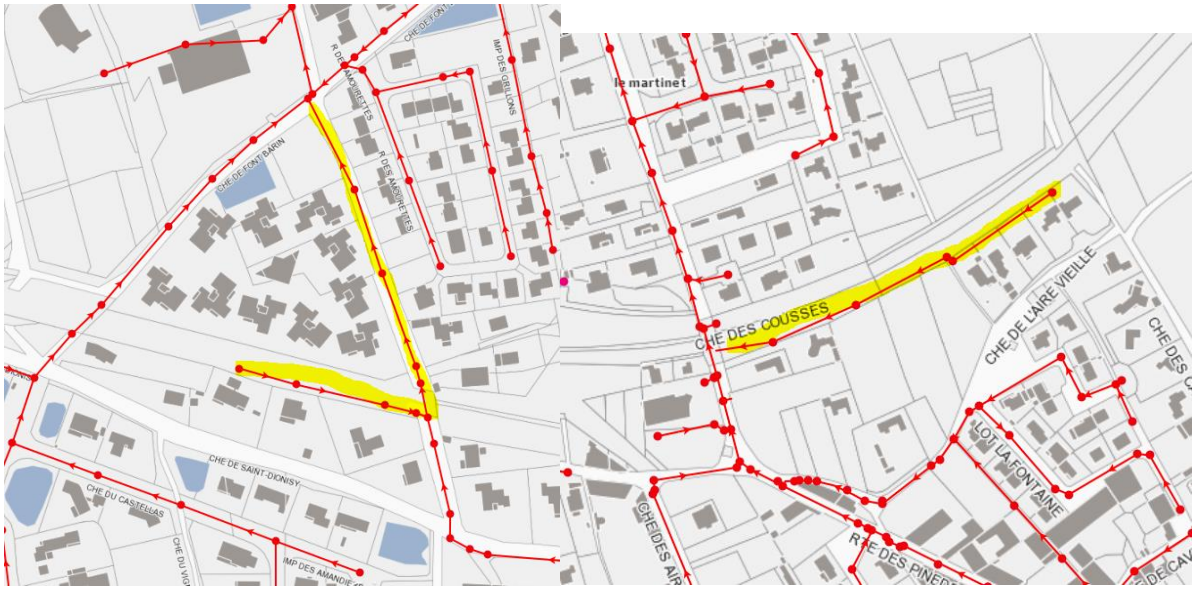

- Montagnac

Le réseau est également innaccessible à Montagnac au niveau du chemin de Meyrargues qui passe dans un champ.

- Saint-Côme-et-Maruéjols

Notons que sous le chemin de Calvisson, le réseau est inaccessible et situé sous un tas de remblais.

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. EDNM est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux **[P253.2]** est de %. Le tableau suivant précise les linéaires renouvelés portés à la connaissance du délégataire et permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau.

NÎMES

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	410 817	414 532
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	10
Longueur renouvelée totale (ml)	2 717	1 189

CAVEIRAC

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	28 137	28 249
Longueur renouvelée totale (ml)	0	170

CLARENSAC

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	28 746	28 856
Longueur renouvelée totale (ml)	0	434

GAJAN

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	0	7 088
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0

GARONS

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	30 255	30 396
Longueur renouvelée totale (ml)	0	480

LA CALMETTE

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	19 925	20 017
Longueur renouvelée totale (ml)	0	90

LA ROUVIERE

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	6 754	8 156
Longueur renouvelée totale (ml)	0	174

MAURESSARGUES

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	2 209	2 577
Longueur renouvelée totale (ml)	0	26

MILHAUD

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	30 929	30 129
Longueur renouvelée totale (ml)	0	181

RODILHAN

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	17 477	17 728
Longueur renouvelée totale (ml)	0	470

SAINT CHAPTES

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	12 584	12 699
Longueur renouvelée totale (ml)	0	139

SAINT GILLES

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	80 119	84 271
Longueur renouvelée totale (ml)	0	530

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte). Sur le tableau suivant sont disposés les valeurs maximales possibles sur chaque indicateur par rapport l'indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux et la valeur de l'indice pour l'année 2021.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur 2021
Code VP	**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	-	-
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	-	-
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	-	-
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
	Total Parties A et B	**45**	**42**
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	11
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
	Total:	**120**	**103**

Dans le cadre de sa mission, EDNM procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que des informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

➔ *Les installations*

EAUX USEES *(report exercice 2020)*
Travaux de Renouvellement Programmé exécutés du 01/01/2021 au 31/03/2021 (avec vignettes photos)

Code équipement	Commune	Installation	Ensemble	Equipement	Montant PPR
V_231	BOUILLARGUES	STEP BOUILLARGUES	Débitmètre Eaux Brutes	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	1 762 €
V_230	BOUILLARGUES	STEP BOUILLARGUES	Débitmètre By-Pass	Débitmètre Ultrasons	1 762 €
V_255	BOUILLARGUES	STEP BOUILLARGUES	Agitateur	Agitateur Immergé	4 511 €
V_505	BOUILLARGUES	PR 01 - Route de Nîmes (Bouillargues)	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	1 163 €
V_506	BOUILLARGUES	PR 01 - Route de Nîmes (Bouillargues)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	1 163 €
V_509	BOUILLARGUES	PR 01 - Route de Nîmes (Bouillargues)	Télégestion S530	Poste de Télégestion GPRS-GSM	1 468 €
S_185	NIMES	PR 68 - Bahlzen (Nîmes)	Pompe de transfert	pompe Vide-Cave	567 €
V_616	GARONS	STEP GARONS	Compacteur Refus Dégrillage Fin	Compacteur à Vis	12 166 €
V_647	GARONS	STEP GARONS	Agitateur Aération	Agitateur Immergé	4 511 €
S_3960	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_752	NIMES	PR 65 - Nimes Centre (Nîmes)	Mesure de niveau 2 Dégrillage grossier	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_766	NIMES	PR 65 - Nimes Centre (Nîmes)	Mesure de niveau Dégrillage fin	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_912	NIMES	PR 65 - Nimes Centre (Nîmes)	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €

S_4766	LEDENON	STEP LEDENON	Débitmètre	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	933 €
V_546	MANDUEL	PR 12 - Fontvieille (Manduel)	Couverture	Couverture / Capotage	13 740 €
S_4697	LEDENON	STEP LEDENON	Pompe recirculation 1	Pompe Submersible (EU)	1 182 €
S_1305	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	576 €
S_1345	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau (dégrillage fin)	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_1486	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau aval (tamisage)	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_1636	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau File 1	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	576 €
S_3033	NIMES	STEP NIMES	Sonde niveau boues 1 (capot gaveuse)	Coupe-Circuit	576 €
S_3525	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_1796	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
V_583	MANDUEL	PR 09 - Les Molles (Manduel)	Débitmètre refoulement	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	1 762 €
V_565	MANDUEL	PR 13 - Ancienne STEP (Manduel)	Armoire de Commande	Armoire de Commande	6 066 €
S_1269	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau (vis courte)	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	576 €
S_4234	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Détecteur de gaz Déshydratation	Détecteur d'H2S	973 €
S_4192	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Extracteur d'air	Extracteur à Cadre	3 369 €
S_4233	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Centrale d'alarme gaz Déshydratation	Centrale d'Alarme	2 736 €
R_151	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Turbine	Turbine d'Aération de Surface Fixe	16 773 €
S_1237	NIMES	STEP NIMES	Dégrilleur (gauche)	Dégrilleur Droit Automatique	40 490 €
S_1241	NIMES	STEP NIMES	Dégrilleur (droite)	Dégrilleur Droit Automatique	40 490 €
S_244	NIMES	PR 64 - Chemin tour de l'Eveque (Nîmes)	Sonde de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_163	NIMES	PR 68 - Bahlzen (Nîmes)	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_191	NIMES	PR 68 - Bahlzen (Nîmes)	Disjoncteur	Disjoncteur	665 €
S_159	NIMES	PR 68 - Bahlzen (Nîmes)	Vanne murale	Vanne Manuelle	2 138 €
S_1034	NIMES	PR 65 - Nimes Centre (Nîmes)	Débitmètre refoulement PR	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	5 318 €

V_425	POULX	PR 16 - Le Village (Poulx)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	2 399 €
V_388	POULX	PR 17 - Les Pins (Poulx)	Armoire compresseur	Armoire de Commande	1 036 €
S_2212	NIMES	STEP NIMES	Agitateur lent n°1	Mélangeur	7 041 €
S_2220	NIMES	STEP NIMES	Agitateur lent n°3	Mélangeur	7 041 €
S_2224	NIMES	STEP NIMES	Agitateur lent n°4	Mélangeur	7 041 €
S_2228	NIMES	STEP NIMES	Agitateur lent n°5	Mélangeur	7 041 €
S_506	NIMES	PR 78 - Mas de Vignolles 2 (Nîmes)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	1 182 €
S_1247	NIMES	STEP NIMES	Vis de relèvement n°1	Vis de Relèvement	152 074 €
S_642	NIMES	PR 69 - Valdegour (Nîmes)	Pompe de relèvement	Pompe Submersible (EU)	1 345 €
S_2679	NIMES	STEP NIMES	Pompe surpression n°1	Ppe ou skid de surpression EP multicellulaire	2 949 €
S_2692	NIMES	STEP NIMES	Ballon de surpression (Hydrofort)	Ballon Anti-Bélier	2 933 €
S_2683	NIMES	STEP NIMES	Pompe surpression n°2	Ppe ou skid de surpression EP multicellulaire	2 949 €
1048503	BERNIS	PR 80 - Capitelle (Bernis)	Télégestion	Poste de Télégestion GPRS-GSM	1 635 €
S_1248	NIMES	STEP NIMES	Motoréducteur vis 1	Motoréducteur	15 826 €
S_2687	NIMES	STEP NIMES	Pompe surpression n°3	Ppe ou skid de surpression EP multicellulaire	2 949 €
V_568	MANDUEL	PR 13 - Ancienne STEP (Manduel)	Mesure de niveau	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	1 261 €
S_862	NIMES	PR 65 - Nimes Centre (Nîmes)	Ventouse + vanne d'isolement	Ventouse Automatique	0 €
1198607	SAINT GILLES	PR 23 - Canal Rive Droite (St Gilles)	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	1 631 €
S_2138	NIMES	STEP NIMES	Agitateur n°2	Agitateur Immergé	5 145 €
S_2952	NIMES	STEP NIMES	Pompe à boues	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire	2 761 €
S_3640	NIMES	STEP NIMES	Vidéoprojecteur	Télévision	653 €
S_64	NIMES	COMPOSTAGE STEP NÎMES	Pompe n°1	Pompe Submersible (EU)	1 163 €
S_72	NIMES	COMPOSTAGE STEP NÎMES	Pompe n°2	Pompe Submersible (EU)	1 163 €
S_108	NIMES	COMPOSTAGE STEP NÎMES	Armoire de commande	Armoire de Commande	4 049 €
S_118	NIMES	COMPOSTAGE STEP NÎMES	Débitmètre	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	868 €

S_119	NIMES	COMPOSTAGE STEP NÎMES	Préleveur	Préleveur Fixe Thermostaté	3 698 €
S_114	NIMES	COMPOSTAGE STEP NÎMES	Télétransmission	Poste de Télégestion GPRS-GSM	1 679 €
S_472	NIMES	PR 77 - Mas de Vignolles 1 (Nîmes)	Mesure de niveau	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	576 €
S_3446	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_665	NIMES	PR 75 - ZAC de Grezan (Nîmes)	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €
S_718	NIMES	PR 67 - Zone Hôtelière (les passes) (Nîmes)	Mesure de niveau	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	576 €
V_75	POULX	STEP POULX	Armoire electrique generale step	Armoire de Commande	8 458 €
V_79	POULX	STEP POULX	Support de Télétransmission	Poste de Télégestion GPRS-GSM	1 679 €
V_393	POULX	PR 17 - Les Pins (Poulx)	Compresseur ATLAS	Compresseur à Pistons	862 €
V_357	POULX	PR 14 - des Oliviers (Poulx)	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	2 399 €
V_370	POULX	PR 15 - Les Merles (Poulx)	Compresseur ATLAS	Compresseur à Pistons	862 €
V_348	POULX	PR 14 - des Oliviers (Poulx)	Compresseur ATLAS	Compresseur à Pistons	862 €
V_414	POULX	PR 16 - Le Village (Poulx)	Compresseur ATLAS	Compresseur à Pistons	862 €
V_76	POULX	STEP POULX	Automate STEP	Automate	9 445 €
V_99	POULX	PR 95 - Entrée STEP (Poulx)	Armoire de commande	Coffret Electrique	8 458 €
V_78	POULX	STEP POULX	Pupitre / Panneau de Commande	Pupitre	1 297 €
V_612	GARONS	STEP GARONS	Turbine	Turbine Immergée	5 061 €
V_614	GARONS	STEP GARONS	Dilacérateur	Dilacérateur	5 105 €
V_55	REDESSAN	STEP REDESSAN (Mas des Avocats)	Aéroflo	Turbine Immergée	5 061 €
V_69	REDESSAN	STEP REDESSAN (Mas des Avocats)	Agitateur	Agitateur à Arbre Vertical	2 288 €
V_51	REDESSAN	STEP REDESSAN (Mas des Avocats)	Sonde By-Pass	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	1 762 €
V_68	REDESSAN	STEP REDESSAN (Mas des Avocats)	Ventilateur Local presse	Ventilateur Hélicoïde	906 €
1187952	RODILHAN	STEP RODILHAN	Turbine 2	Turbine d'Aération de Surface Fixe	16 773 €
R_131	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	1 440 €
R_133	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	1 261 €
R_139	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Dégrilleur	Dégrilleur Droit Automatique	16 436 €

R_172	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Armoire pricipale STEP	Armoire de Commande	18 932 €
R_173	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Télégestion	Poste de Télégestion GPRS-GSM	1 679 €
R_174	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Démarreur	Démarreur Electrique	1 346 €
S_1458	NIMES	STEP NIMES	Convoyeur	Vis Convoyeuse Avec Ame	15 816 €

Somme des équipements **544 641 €**

Travaux de Renouvellement Programmé exécutés du 01/01/2021 au 31/12/2021 (avec vignettes photos)

Code équipement	Commune	Installation	Ensemble	Equipement	Montant PPR	Montant PPR actualisé
S_289	NIMES	PR 66 - Citroën (Nîmes)	Armoire de commande	Armoire de Commande	11 333 €	11 439 €
S_316	NIMES	PR 74 - Courbessac (Nîmes)	Mesure de niveau	Capteur à ultrasons	576 €	582 €
S_328	NIMES	PR 71 - PR de la Bastide (Nîmes)	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	1 345 €	1 357 €
S_340	NIMES	PR 71 - PR de la Bastide (Nîmes)	Mesure de niveau	Capteur à ultrasons	576 €	582 €
S_352	NIMES	PR 71 - PR de la Bastide (Nîmes)	Armoire de commande	Armoire de Commande	4 712 €	4 756 €
S_405	NIMES	PR 72 - Georges Dayan (Nîmes)	Mesure de niveau	Capteur à ultrasons	576 €	582 €
S_426	NIMES	PR 76 - km Delta 2 (Nîmes)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	2 619 €	2 643 €
S_431	NIMES	PR 76 - km Delta 2 (Nîmes)	Mesure de niveau	Appareil de mesure de niveau par radar	576 €	582 €
S_448	NIMES	PR 76 - km Delta 2 (Nîmes)	Armoire de commande	Armoire	7 086 €	7 152 €
S_453	NIMES	PR 76 - km Delta 2 (Nîmes)	Télégestion S530	Poste de Télégestion Autonome GSM	1 635 €	1 650 €
S_459	NIMES	PR 77 - Mas de Vignolles 1 (Nîmes)	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	2 209 €	2 230 €
S_512	NIMES	PR 78 - Mas de Vignolles 2 (Nîmes)	Mesure de niveau	Capteur à ultrasons	576 €	582 €
S_646	NIMES	PR 69 - Valdegour (Nîmes)	Armoire de commande	Armoire Electrique BT	4 049 €	4 087 €
S_656	NIMES	PR 75 - ZAC de Grezan (Nîmes)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	1 959 €	1 977 €
S_660	NIMES	PR 75 - ZAC de Grezan (Nîmes)	Pompe 3	Pompe Submersible (EU)	1 959 €	1 977 €

S_726	NIMES	PR 67 - Zone Hôtelière (les passes) (Nîmes)	Sectionneur général	Sectionneur tête de ligne	637 €	642 €
S_727	NIMES	PR 67 - Zone Hôtelière (les passes) (Nîmes)	Disjoncteur différentiel général	Disjoncteur	1 772 €	1 788 €
S_728	NIMES	PR 67 - Zone Hôtelière (les passes) (Nîmes)	Armoire de commande	Armoire de commande	11 333 €	11 439 €
S_734	NIMES	PR 67 - Zone Hôtelière (les passes) (Nîmes)	Télégestion S550	Poste de Télégestion Autonome GSM	1 635 €	1 650 €
S_1261	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau (vis longue)	Capteur ultrasons	576 €	582 €
S_1262	NIMES	STEP NIMES	Convertisseur de signal	Transmetteur	1 151 €	1 162 €
S_1264	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau (vis longue)	Capteur ultrason	576 €	582 €
S_1306	NIMES	STEP NIMES	Convertisseur de signal	Transmetteur	1 151 €	1 162 €
S_1347	NIMES	STEP NIMES	Batardeau + glissière n°3	Batardeau	1 034 €	1 044 €
S_1351	NIMES	STEP NIMES	Batardeau + glissière n°2	Batardeau	1 034 €	1 044 €
S_1355	NIMES	STEP NIMES	Batardeau + glissière n°1	Batardeau + glissières	1 034 €	1 044 €
S_1362	NIMES	STEP NIMES	Batardeau	Batardeau	8 759 €	8 841 €
S_1379	NIMES	STEP NIMES	Batardeau	Batardeau	8 759 €	8 841 €
S_1483	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau amont (tamisage)	Capteur ultrasons	576 €	582 €
S_1484	NIMES	STEP NIMES	Convertisseur de signal 1 (tamisage)	Transmetteur	1 151 €	1 162 €
S_1637	NIMES	STEP NIMES	Convertisseur de signal File 1	Transmetteur	1 151 €	1 162 €
S_1659	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau File 2	Capteur ultrasons	576 €	582 €
S_1761	NIMES	STEP NIMES	Mesure de niveau	Sonde piézométrique	576 €	582 €
S_1762	NIMES	STEP NIMES	Convertisseur de signal	Transmetteur	1 151 €	1 162 €
S_2404	NIMES	STEP NIMES	Vide cave Local décanteur lamellaire	pompe Vide-Cave	567 €	573 €
S_2666	NIMES	STEP NIMES	Compresseur air n°1	Compresseur à Pistons	6 030 €	6 087 €
S_2668	NIMES	STEP NIMES	Compresseur air n°2	Compresseur à Pistons	6 030 €	6 087 €
S_3031	NIMES	STEP NIMES	Centrifugeuse n°1	Centrifugeuse	164 681 €	166 220 €

S_3038	NIMES	STEP NIMES	Centrifugeuse n°2	Centrifugeuse	220 000 €	222 055 €
S_3298	NIMES	STEP NIMES	Automate	Automate TSX 57	24 530 €	24 760 €
S_3319	NIMES	STEP NIMES	Automate	Automate TSX 57	24 530 €	24 760 €
S_3357	NIMES	STEP NIMES	Armoire de commande A206	Armoire Electrique BT	66 130 €	66 747 €
S_3358	NIMES	STEP NIMES	Interface Homme Machine	Ecran de commande	4 181 €	4 220 €
S_3359	NIMES	STEP NIMES	Automate	Automate TSX 57	24 530 €	24 760 €
S_3360	NIMES	STEP NIMES	STARDEC centrif n°1	Ecran de commande	9 445 €	9 533 €
S_3361	NIMES	STEP NIMES	STARDEC centrif n°2	Ecran de commande	9 445 €	9 533 €
S_3423	NIMES	STEP NIMES	Climatiseur Local déhsydratation	Climatiseur	3 502 €	3 535 €
S_3448	NIMES	STEP NIMES	Convertisseur de signal	Transmetteur	1 151 €	1 162 €
S_3623	NIMES	STEP NIMES	Appareil électrique	Nettoyeur haute pression	738 €	745 €
S_3949	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	4 522 €	4 564 €
S_4042	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Surpresseur d'air 1	Surpresseur d'air à lobes	21 466 €	21 666 €
S_4045	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Surpresseur d'air 2	Surpresseur d'air à lobes	21 466 €	21 666 €
S_4048	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Variateurs surpresseurs d'air	Variateur de Fréquence	21 466 €	21 666 €
733935	BERNIS	PR 81 - Canferin (Bernis)	Armoire de commande	Armoire Electrique BT	4 712 €	4 756 €
1187901	RODILHAN	PR 29 - du Gymnase (Rodilhan)	Armoire de commande	Armoire Electrique BT	4 523 €	4 565 €
1187968	RODILHAN	STEP RODILHAN	Motoréducteur	Motovariateur	2 019 €	2 038 €
1198680	SAINT GILLES	PR 22 - Canal Rive Gauche (St Gilles)	Télégestion S550	Poste de Télégestion Autonome GSM	1 635 €	1 650 €
1198682	SAINT GILLES	PR 22 - Canal Rive Gauche (St Gilles)	Armoire de commande	Armoire Electrique BT	4 712 €	4 756 €
R_22	SAINT CHAPTES	PR 57 - Adrien Levat (Saint-Chaptes)	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	1 545 €	1 559 €
R_23	SAINT CHAPTES	PR 57 - Adrien Levat (Saint-Chaptes)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	1 545 €	1 559 €
R_29	SAINT CHAPTES	PR 58 - André Lapierre (Saint-Chaptes)	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	1 545 €	1 559 €
R_30	SAINT CHAPTES	PR 58 - André Lapierre (Saint-Chaptes)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	1 545 €	1 559 €

R_44	SAINT CHAPTES	PR 56 - Carrière Vieille (Saint-Chaptes)	Pompe 1	Pompe Submersible (EU)	1 545 €	1 559 €
R_45	SAINT CHAPTES	PR 56 - Carrière Vieille (Saint-Chaptes)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)	1 545 €	1 559 €
R_48	SAINT CHAPTES	PR 56 - Carrière Vieille (Saint-Chaptes)	Armoire de commande	Armoire de commande	4 733 €	4 777 €
R_138	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Préleveur d'entrée	Préleveur Fixe Thermostaté	3 698 €	3 732 €
R_162	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Préleveur de sortie	Préleveur Fixe Thermostaté	3 698 €	3 732 €
V_211	SERNHAC	STEP SERNHAC	Pompe d'extraction	Pompe Submersible (EU)	2 761 €	2 787 €
				Somme des équipements	**762 590 €**	**769 715 €**

Travaux de Renouvellement en Garantie exécutés du 01/01/2021 au 31/12/2021				
Code équipement	**Commune**	**Installation**	**Ensemble**	**Equipement**
V_247	BOUILLARGUES	STEP BOUILLARGUES	Turbine 3	Turbine Immergée
273653	MILHAUD	STEP MILHAUD	Moteur turbine Aération	Turbine d'Aération de Surface Fixe
S_2249	NÎMES	STEP NÎMES	Pont à succion double	Pont racleur à succion
S_2899	NÎMES	STEP NÎMES	Pompe gaveuse n°1	Pompe à Rotor Excentré
S_2249	NÎMES	STEP NÎMES	Pont à succion double	Pont racleur à succion
S_2041	NÎMES	STEP NÎMES	Agitateur lent n°1	Mélangeur
S_3045	NÎMES	STEP NÎMES	Centrifugeuse n°3	Centrifugeuse
S_1249	NÎMES	STEP NÎMES	Batardeau + Glissières n°2	Batardeau
S_3593	NÎMES	STEP NÎMES	Pompe de surpression n°2	Ppe ou skid de surpression EP multicellulaire
S_860	NÎMES	PR 65 - NÎMES Centre (Nîmes)	Vanne refoulement motorisée	Vanne Motorisée
S_3414	NÎMES	STEP NÎMES	Climatiseur Exploitation / Vestiaire	Climatiseur
V_27	SAINT GERVASY	STEP BEZOUCE - ST GERVASY (Trials)	Pompe Gaveuse Vers Benne	Motopompe à Rotor Excentré
S_4192	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Extracteur d'air	Extracteur à Cadre
S_1373	NÎMES	STEP NÎMES	Turbine Aéroflo n°5	Turbine Immergée
V_165	POULX	STEP POULX	Pompe de Soutirage	Motopompe à Rotor Excentré
S_785	NÎMES	PR 65 - NÎMES Centre (Nîmes)	Pont racleur	Racleur de surface

V_141	POULX	STEP POULX	Filtre à Bandes	Filtre à Bandes
V_633	GARONS	STEP GARONS	Pompe Graisse 2	Pompe à Lobes
R_436	SAINTE ANASTASIE	STEP LA GARDONNENQUE	Centrifugeuse	Centrifugeuse D3L
S_3405	NÎMES	STEP NÎMES	Eclairage intérieur Local administratif	Lampe Halogène
S_3406	NÎMES	STEP NÎMES	Eclairage intérieur Local technique	Lampe Halogène
S_3208	NÎMES	STEP NÎMES	Transformateur Triphasé	Transformateur Abaisseur
S_2902	NÎMES	STEP NÎMES	Pompe gaveuse n°2	Pompe à Rotor Excentré
S_4096	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Pompe LM2	Pompe Submersible (EU)
S_3088	NÎMES	STEP NÎMES	Clapet P1	Clapet à Battant
v_21	SAINT GERVASY	STEP BEZOUCE - ST GERVASY (Trials)	Pompe recirculation 1	Motopompe de Surface
S_771	NÎMES	PR 65 - NÎMES Centre (Nîmes)	Pont racleur	Racleur de surface
S_3416	NÎMES	STEP NÎMES	Climatiseur Bureau supervision	Climatiseur
S_1800	NÎMES	STEP NÎMES	Compresseur d'air	Compresseur à Pistons
S_1046	NÎMES	PR 65 - NÎMES Centre (Nîmes)	Porte benne à déchets	Porte sectionnelle
S_3597	NÎMES	STEP NÎMES	Pompe de surpression n°3	Ppe ou skid de surpression EP multicellulaire
V_23	SAINT GERVASY	STEP BEZOUCE - ST GERVASY (Trials)	Pompe de relèvement	Motopompe Submersible
S_4315	MARGUERITTES	STEP MARGUERITTES	Porte motorisée local	Porte sectionnelle
S_1241	NÎMES	STEP NÎMES	Dégrilleur (droite)	Dégrilleur Droit Automatique
S_3699	NÎMES	STEP NÎMES	Porte motorisée benne à refus tamisage	Porte sectionnelle
896740	MILHAUD	STEP MILHAUD	Cuve de préparation polymère	Cuve
S_3589	NÎMES	STEP NÎMES	Pompe de surpression n°1	Ppe ou skid de surpression EP multicellulaire
R_141	SAINT CHAPTES	STEP SAINT CHAPTES	Motoréducteur racleur à graisse	Motoréducteur
273639	MILHAUD	STEP MILHAUD	Racle à graisse	Racleur de surface
S_3698	NÎMES	STEP NÎMES	Porte motorisée benne à refus fin	Porte sectionnelle
S_1840	NÎMES	STEP NÎMES	Batardeau BA 1	Batardeau
S_1844	NÎMES	STEP NÎMES	Batardeau BA 4	Batardeau
V_338	SAINT GERVASY	PR 34 - La Pichouline (St Gervasy)	Pompe 1	Motopompe Submersible
S_1711	NÎMES	STEP NÎMES	Dégrilleur / Compacteur	Compacteur à Vis

S_1065	NÎMES	PR 65 - NÎMES Centre (Nîmes)	Portail arrière	Portail double battants
896711	MILHAUD	STEP MILHAUD	Collecteur a bague	Collecteur a bague
V_309	MANDUEL	STEP MANDUEL	Filtre à bandes	Presse ANDRITZ
S_584	NÎMES	PR 79 - Mas d'Escattes (Nîmes)	Pompe 2	Pompe Submersible (EU)
273662	MILHAUD	STEP MILHAUD	Pont racleur	Pont racleur
V_206	SERNHAC	STEP SERNHAC	Racle à graisses	Racleur de Surface
S_577	NÎMES	PR 79 - Mas d'Escattes (Nîmes)	Pied d'assise P1	Pied d'Assise
S_582	NÎMES	PR 79 - Mas d'Escattes (Nîmes)	Pied d'assise P2	Pied d'Assise
V_145	POULX	STEP POULX	Extracteur Local Presse	Extracteur Centrifuge
S_1476	NÎMES	STEP NÎMES	Pont racleur	Racleur de Surface ou pont racleur
S_1980	NÎMES	STEP NÎMES	Canalisation de liaison	Canalisation
896713	MILHAUD	STEP MILHAUD	Débitmètre sortie	Débitmètre Ultrasons en Canal
1198553	SAINT GILLES	PR 21 - Le Coin (St Gilles)	Mesure de Niveau	Sonde piézométrique
S_199	NÎMES	PR 64 - Chemin tour de l'Eveque (Nîmes)	Compacteur	Compacteur à Vis
S_2083	NÎMES	STEP NÎMES	Pompe à flottants 1	Pompe Submersible (EU)
S_2084	NÎMES	STEP NÎMES	Pompe à flottants 2	Pompe Submersible (EU)
S_2085	NÎMES	STEP NÎMES	Pompe à flottants 3	Pompe Submersible (EU)
S_2251	NÎMES	STEP NÎMES	F2 Pompe à flottants 5	Pompe Submersible (EU)
S_2252	NÎMES	STEP NÎMES	F2 Pompe à flottants 6	Pompe Submersible (EU)
V_458	CAISSARGUES	PR 06 - Principal (ancienne STEP)	Détecteur de niveau Poste	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires
S_4580	LEDENON	PR 63 - Route de Cabrières (Lédenon)	Détecteur de niveau	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires
V_563	MANDUEL	PR 13 - Ancienne STEP (Manduel)	Détecteur de niveau	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires
V_529	MANDUEL	PR 10 - Le Mail (Manduel)	Détecteur de niveau	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires
1187898	RODILHAN	PR 29 - du Gymnase (Rodilhan)	Mesure de Niveau	Sonde piézométrique
S_302	NÎMES	PR 74 - Courbessac (Nîmes)	Clapet P1	Clapet à Boule
S_309	NÎMES	PR 74 - Courbessac (Nîmes)	Clapet P2	Clapet à Boule
S_303	NÎMES	PR 74 - Courbessac (Nîmes)	Vanne d'isolement P1	Vanne Manuelle
S_1255	NÎMES	STEP NÎMES	Batardeau + Glissières n°4	Batardeau
S_1252	NÎMES	STEP NÎMES	Batardeau + Glissières n°3	Batardeau
S_310	NÎMES	PR 74 - Courbessac (Nîmes)	Vanne d'isolement P2	Vanne Manuelle

S_578	NÎMES	PR 79 - Mas d'Escattes (Nîmes)	Barre de guidage P1	Barre de Guidage
S_583	NÎMES	PR 79 - Mas d'Escattes (Nîmes)	Barre de guidage P2	Barre de Guidage

➔ *Les réseaux et branchements*

Vous trouverez ci-dessous les branchements renouvelés sur l'exercice 2021 :

Renouvellement Branchements				
Commune	**Rue**	**Nombre**	**Type**	**Date**
Nîmes	Place Du Guesclin	1	Renouvellement Caisse	22/12/20
	Rue Louis Lumière	1	Renouvellement Caisse	23/12/20
	Rue Estienne D'Orves	1	Renouvellement Caisse	24/12/20
	Avenue du Docteur Fleming	1	Renouvellement Caisse	31/12/20
	Rue des Pluviers	1	Renouvellement Caisse	04/01/21
	Route d'Uzès	1	Renouvellement Caisse	05/01/21
	Rue Montaury	1	Renouvellement Caisse	06/01/21
	Rue de la Bienfaisance	1	Renouvellement Caisse	12/01/21
	Rue de Sauve	1	Renouvellement Caisse	13/01/21
	Rue Corconne (à coté de MC DO)	1	Renouvellement Caisse	14/01/21
	Rue Cart	1	Renouvellement Caisse	15/01/21
	Rue de Sauve	1	Renouvellement Caisse	20/01/21
	Rue Porte d'Ales	1	Renouvellement Branchement	28/01/21
	Rue Lou Sarraie	1	Renouvellement Branchement	04/02/21
	Rue Eugene Freyssinet	1	Renouvellement Branchement	09/02/21
	Rue des Quatrefages	1	Renouvellement Branchement	16/02/21
	Rue Pierre Savin	1	Renouvellement Caisse	18/02/21

	Rue de Llatre de Tassigny	1	Renouvellement Branchement	25/02/21
	Place du chateau	1	Renouvellement Branchement	04/03/21
	Rue de l'Abrivado	1	Renouvellement Caisse	17/03/21
	Rue Maurice Privat	1	Renouvellement Caisse	18/03/21
	Rue du Cadereau	1	Renouvellement Caisse	18/03/21
	Avenue Pierre Mendes France	1	Renouvellement Caisse	19/03/21
	Rue des Tilleuls	1	Renouvellement Caisse	22/03/21
	Impasse Darwin	1	Renouvellement Caisse	01/04/21
	Rue Bonfa	1	Renouvellement Branchement et Caisse	06/04/21
	Rue Colbert	1	Renouvellement Branchement	15/04/21
	Rue Saint Antoine	1	Renouvellement Caisse	24/04/21
	Rue de générac	1	Renouvellement Caisse	04/05/21
	Rue Varanda	1	Renouvellement Caisse	17/05/21
	Rue Jean Odelin	1	Renouvellement Caisse	17/05/21
	Place Paul Eluard	1	Renouvellement Caisse	08/06/21
	Allée de l'Hermitage	1	Renouvellement Caisse	09/06/21
	Rue Matisse	1	Renouvellement Caisse	11/06/21
	Rue de Nice	1	Renouvellement Caisse	28/06/21
	Rue Vincent Faita	1	Renouvellement Caisse	30/06/21
	Rue du Cadereau	1	Renouvellement Caisse	08/07/21
	Rue de la Table Ronde	1	Renouvellement Caisse	30/07/21
	Rue Claude Bernard	1	Renouvellement Caisse	20/09/21
	Rue du cadereau	1	Renouvellement Caisse	24/09/21

	Rue de l'Aqueduc	1	Renouvellement Caisse	27/09/21
	Rue charles montesquieu	1	Renouvellement Branchement	28/09/21
	Rue Baron	1	Renouvellement Caisse	29/09/21
	Rue Sainte Félicité	1	Renouvellement Caisse	30/09/21
	Rue de Sauve	1	Renouvellement Caisse	25/10/21
	Rue de la Maison Carrée	1	Renouvellement Caisse	26/10/21
	Avenue Carnot	1	Renouvellement Caisse	30/11/21
	Rue Imbert	1	Renouvellement Caisse	07/12/21
	Rue Zamenhoff	5	Renouvellement Caisse	28.29/12/21
Bernis	Avenue de la Vaunage	1	Renouvellement Branchement	03/09/2021
Bouillargues	Impasse de la Casernette	1	Renouvellement Branchement	19/03/2021
Cabrières	Impasse du Moulin a Vent	1	Renouvellement Branchement	13/12/2021
Clarensac	Boulevard de la Dougue Inférieur	1	Renouvellement Caisse	06/01/2021
Marguerittes	Rue Vincent	1	Renouvellement Branchement	25/01/2021
	Rue Folco de Baroncelli	1	Renouvellement Caisse	06/07/2021
Milhaud	Route de Montpellier	1	Renouvellement Branchement	04/02/2021
Saint-Gilles	Rue de la Révolution	1	Renouvellement Branchement	14/09/2021
	Route de Beaucaire	1	Renouvellement Branchement	15/09/2021
	Rue Bibette	1	Renouvellement Branchement	15/09/2021
	Rue Salpetrerie	1	Renouvellement Caisse	29/12/2021
	Rue du Puits de Dayre	1	Renouvellement Branchement	23/12/2021

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

1 - Travaux Biogaz sur la Steu de Nîmes Ouest

Les objectifs de l'opération sont l'adaptation de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Nîmes Ouest pour l'injection de biométhane dans le réseau GRDF, via la réalisation des travaux de méthanisation des boues et graisses produites

STEU au 01/01/2020

Ouvrages projetés

Mise en place d'une unité de traitement du Biogaz produit, permettant d'atteindre la qualité du biométhane requise pour l'injection dans le réseau GRDF

Les enjeux techniques de l'opération

- **Aucune modification de la capacité de traitement de la station**, à 220 000 EH, **et des objectifs de rejet au milieu récepteur**, en marche normale comme en phase travaux (continuité de service), Une marge de capacité de 25% gagnée pour le traitement de la matière organique, par rapport à la situation actuelle,

- **Une réduction de 30% de la totalité des boues produites**, à évacuer et valoriser, et la transformation en biogaz de la fraction biodégradable des boues,
- **Une unité épuratoire du biogaz de capacité de 165 Nm^3/h.** Le biométhane traité soit à minima 87 Nm3/h sera injecté après odorisation dans le réseau GRDF, **à un tarif contractualisé sur 15 ans**. **Le maintien de la capacité d'acceptation des boues de la plateforme de compostage actuelle**, à 15 000 t boues/an, **avec traitement des odeurs du site.**

Les points forts du projet

La prise en compte des contraintes de sécurité liées à la digestion des boues, et à la production de biométhane, à l'intérieur du site**,**

La prise en compte des contraintes d'inondabilité du site et de gestion des eaux pluviales, via la création de nouveaux bassins de compensation, Une réduction forte des nuisances (odeurs notamment) de la plateforme de compostage,

Une récupération d'énergie poussée à son maximum : Chauffage du digesteur via des pompes à chaleur sur l'eau traitée et Ombrières solaires sur le nouveau parking des exploitants avec borne de recharge électrique. Une évolutivité des installations permettant :
l'acceptation ultérieure de boues et de graisses provenant de stations d'épuration extérieures, permettant une augmentation possible de la production de biogaz à minima 137 Nm3/h et le traitement éventuel de nouvelles substances dangereuses;

Travaux réalisés en 2021 - Historique

Historique des démarches administratives et autorisations réglementaires en 2021:

Porter à connaissance (PAC) : Déposé à la DDTM le 24/09/19

=> **OS 1 = Démarrage des travaux "Loi sur l'eau" le 20/07/20**

=> **Note présentant le contexte PPRI de la PFC pour validation de l'antériorité : Incertitude levée sur l'avenir de la PFC en situation future ICPE, dans le contexte PPRI**

- Avis rendu le 02/07/2021 par la DDTM confirmant la validation des conditions de fonctionnement de la PFC dans le contexte PPRI, en situation future ICPE

=> **Dépôt du DDAE pour acceptation des boues externes (STEU + PFC)**

- Prise en compte des adaptations induites par la modification des Arrêtés Ministériels de Prescriptions Générales (AMPG) en date de Juin 2021, concernant les installations de Méthanisation - Rubrique 2781 (DDAE intégrant Travaux complémentaires de rétention sur Bâche à boues, après validation NM)
- Dépôt du DDAE complet avec CERFA V2, en version papier le 06/01/2022 + version informatique le 11/01/2022 au guichet unique de la DDTM
- Accusé de réception du dossier complet au Guichet Unique de l'Eau le 11/01/22

Demandes complémentaires à l'Arrêté du 20/07/20 :

- Demande d'une note complémentaire sur les mesures compensatoires hydrauliques (transmises à la DDTM semaine 49-2020).
- Réalisation d'une tierce Expertise avec INERIS réunion de lancement le 24/11/20, présentation à la DREAL le 31/08/21, courrier des bonnes pratiques transmis le 10/09/21 et validation par la DDTM de la tierce expertise le 14/01/2022-
- Réalisation d'une piste DFCI pour accès à la Steu de Nîmes par le nord sur 600 ml avec extension du réseau BRL sur 300 ml et la création de 2 PI en cours. Ces travaux se termineront en 2022.

Problèmes rencontrés en 2021:

- La situation sanitaire a rendu difficiles les démarches et les travaux durant l'année 2021, les délais d'approvisionnement de matériel très long, et les cadences des entreprises diminuées suites aux mesures sanitaires mises en place nous ont amené à prendre des mesures spécifiques pour ne pas prendre de retard (doubler les équipes, technologie spécifique pour gagner du temps comme le coffrage glissant…).
- Réalisation d'un diagnostic archéologique pour réaliser un bassin de compensation sur la parcelle située jouxtant la Step afin de pouvoir réaliser les travaux de la plateforme de compostage qui ont démarré en septembre 2021 et doivent se terminer en mars 2022.

- Le projet biogaz comporte un volet acceptation des boues externes dans le cadre d'une autorisation ICPE qui pose des difficultés suite au contrainte du PPRI. Différentes notes ont dû être présentées à la DDTM afin qu'ils statuent sur la suite à donner. Le dossier DDAE (ICPE) a été déposé le 11/01/2022 au guichet unique de la DDTM avec accusé de réception.
- Étude des travaux de mise en conformité ATEX sur les ouvrages existants comme les bâches à boues amont déshydratation et le prétraitement. Ces travaux sur les bâches à boues amont déshydratation devront être réalisés en 2022 avant le démarrage de l'unité de biogaz
- Remise à niveau de la herse de l'épaississeur à boues (ouvrage existant) réalisé en 2021.
- Étude et réalisation des travaux de mise à niveau du poste toutes eaux du prétraitement. Mise en place d'un système DIP sur le classificateur à sable à réaliser en 2022.
- Suite à l'arrêté ministériel du 14 juin 2021 relatif au travaux de méthanisation il nous a été imposé une rétention sur la bâche d'homogénéisation des boues, ouvrage déjà terminé. Nous avons étudié les solutions possibles pour réaliser cette double protection et proposé la mise en place d'une bâche à l'intérieur du GC. Cette opération qui sera réalisée début 2022 nécessite un report de délai de 4 mois.

Planning prévisionnel de la suite des opérations avec les dates clés :

- Achèvement Travaux STEU Biogaz fin 2021 décalé au 1 mai 2022 suite au nouvel arrêté de juin 2021 et à la mise en place d'une rétention dans la bâche d'homogénéisation amont digestion.
- Mise en service Installation GRDF : prévu en mars/avril 2022
- Travaux PFC engagés en septembre 2021 pour réception prévue en mars 2022 :
- Procédure ICPE Boues externes STEU + PFC en 2023
- PC Bâtiment Boues externes déposé le 26 novembre 2021 pièces complémentaires transmises en janvier 2022
- Travaux ICPE (Réception Boues externes) de juin 2023 à 2024

Travaux réalisés au 31/12/2021

STEU Nîmes Ouest - suivi travaux biogaz - Avancement (S44)

PRI : montage en cours

Digesteur :

PRI: Montage en cours

Traitement biogaz

18

STEU Nîmes Ouest - suivi travaux biogaz - Avancement (S44)

Bâche à boues digérées: montage ventilation

Digesteur : Raccordement ventilation

Bâtiment technique : Calorifugeage

22

STEU Nîmes Ouest - suivi travaux biogaz
Avancement construction (S40)

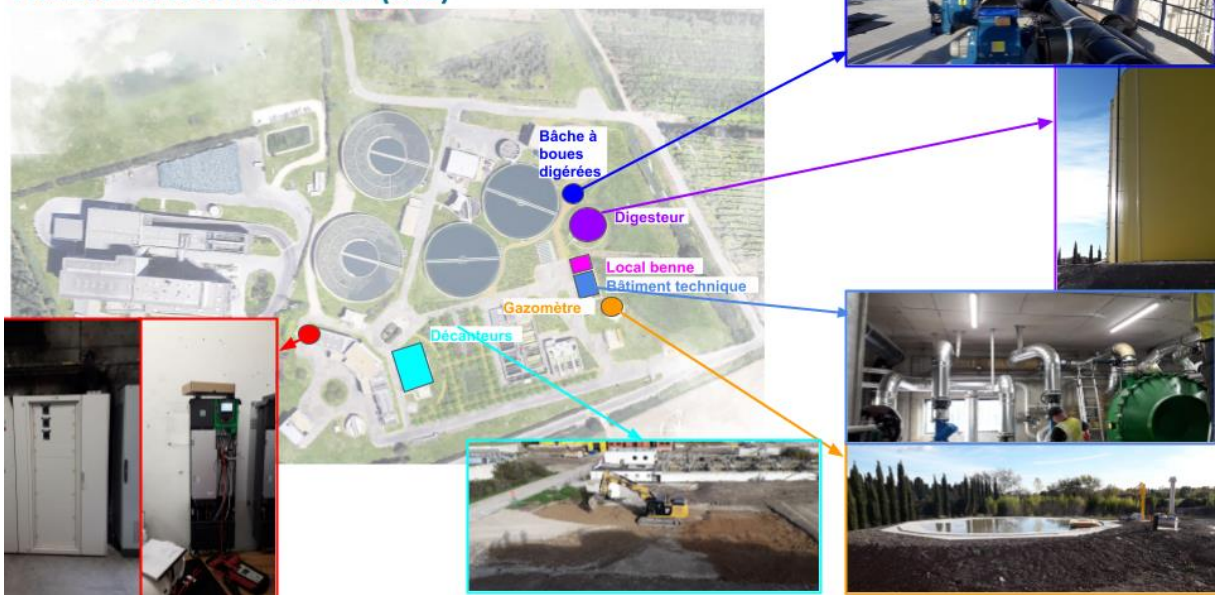

STEU Nîmes Ouest - suivi travaux biogaz
Avancement construction (S40)

Piste DFCI

STEU Nîmes Ouest - suivi travaux biogaz - Avancement

Préparation de voirie du parking + Ombrière

Gazomètre : raccordement des équipements

Espaces verts

Traitement biogaz

19

STEU Nîmes Ouest - suivi travaux biogaz
Avancement construction

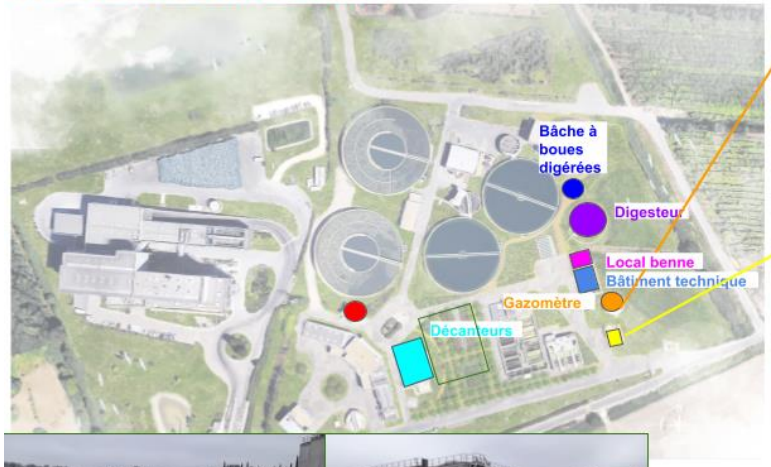

Piste DFCI

Travaux biogaz - Gestion des modifications et travaux connexes

Travaux liés à la modification des AMPG Méthanisation - Rubrique 2781

- Rétention obligatoire au niveau des stockages des entrants : Bâche d'homogénéisation des boues - Étude en cours de la mise en place d'une membrane d'étanchéité à l'intérieur de la bâche ("double-peau") avec sonde de détection
- un impact délai de 4 mois.

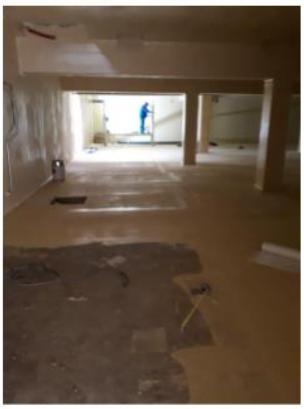

21

2 - Travaux sur la plateforme de compostage de la Steu de Nîmes Ouest

Sur la plateforme de compostage existante : Les travaux consistent en la couverture de la zone de fermentation actuelle, la plus génératrice d'odeurs sur le site. La collecte et le traitement de l'air vicié généré; ainsi que la création d'un bassin de compensation.

Nouveau bassin de compensation réalisé en 2021 après étude archéologique sur la parcelle KE149 située à côté de la Steu.

Les travaux sur la plateforme de compostage ont commencé en septembre 2021 et se termineront en mars 2022.

Bâtiment

Biofiltre

3 - Travaux performance usines assainissement (hors Nîmes)

1. Dégrilleur poste de relevage “Le Fesc” LEDENON

Mise en place d’un dégrilleur automatique vertical qui va permettre de limiter les colmatages des pompes du poste de relevage et ainsi d’en améliorer son fonctionnement général.

Dégrilleur FB PROCEDES

Compacteur à déchet

Nouvelle armoire électrique

4 - Travaux performance usines assainissement Step Nîmes ouest

1. Mise en place de régulation AMONIT

Mise en place sur la station de traitement des eaux usées de Nîmes Ouest, de la régulation avancée de l'aération des boues activées Amonit™, dans sa version opti, avec le double objectif d'une fiabilisation permanente des performances (ammonium Nitrate) et d'une économie sur la consommation d'électricité.

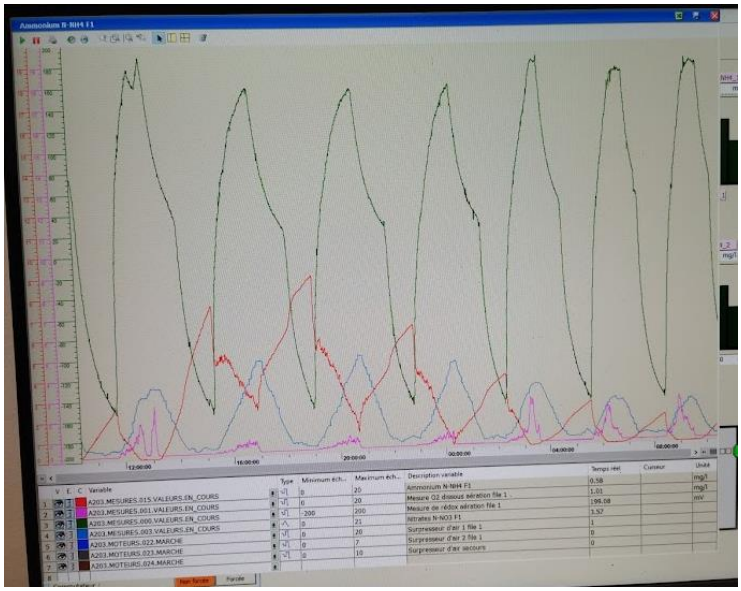

2. Mise en place de régulation CENTRIF

Mise en place de la régulation avancé REGUL.CENTRI.x3 qui permet d'optimiser les temps de fonctionnement des centrifugeuses, les consommations de polymère et le volume des boues produites

5 - Performance réseau assainissement

5.1 - Diagnostic permanent

L'Arrêté du 21 Juillet 2015 et modifié par l'Arrêté du 30 Juillet 2020 fixe les échéances aux collectivités pour la mise en place de diagnostic des systèmes d'assainissement en fonction de leur taille :

Diagnostic périodique (1 fois/an minimum)	Diagnostic permanent
≥ 10 000 EH : 31/12/2021 **≥ 2 000 EH : 31/12/2023** **< 2 000 EH : 31/12/2025**	**≥ 10 000 EH : repoussé au 31/12/2021** **< 10 000 et ≥ 2 000 EH : 31/12/2024**

Au travers de l'analyse des équipements existants (notamment les postes de relevage sur le réseau et en entrée de station d'épuration) et le déploiement de nouveaux matériels (sonde de hauteur à ultrasons) réalisé en 2020, 29 systèmes de collecte de Nîmes Métropole découpés en 79 secteurs seront suivis quotidiennement.

> Les sondes de hauteur

En 2020, 52 sondes à ultrasons de hauteur (47 fixes + 5 mobiles) ont été déployées au niveau des regards EU avec calage du débit en fonction de la hauteur.

Installation d'une sonde hauteur sur support amovible

En 2021, des modifications de positionnement ont été apportées :

- Deux débitmètres étant déjà installés sur le réseau d'assainissement en sortie de Cabrières, la sonde à ultrasons initialement positionnée en sortie du village a été repositionnée à la sortie de Saint-Gervasy en amont de l'ouvrage de régulation ;
- La sonde en sortie de Langlade a été repositionnée plus proche du village afin d'évaluer les intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement depuis le village jusqu'à la station d'épuration de Clarensac.

Le positionnement des sondes a été intégré dans le SIG de Nîmes Métropole.

> Loi hauteur-débit (HQ)

En 2021, 6 sites ont fait l'œuvre d'un paramétrage de loi hauteur-débit (HQ) grâce à la mise en place de 2 dispositifs dans le réseau:

- *Raven Eye* (radar de vitesse pour les DN >= 400 mm);
- *Osrai Flow* (dispositif assurant une contraction de l'écoulement pour les DN < 400 mm).

L'intégralité des calages sera réalisée d'ici fin 2023.

Calage des sondes de hauteurs LT-US diagnostic permanent en 2021				
Commune	**Nom du point de mesure**	**Latitude X**	**Longitude Y**	**Matériel utilisé**
Nîmes	**DP01_Nîmes_StCesaire**	43,800513	4,331346	Raven Eye
Nîmes	**DP04_Nîmes_Salvadore allende carrefour**	43,816451	4,34315	Raven Eye
Nîmes	**DP05_Nîmes_Léa blain**	43,819414	4,345295	Raven Eye
Nîmes	**DP46_Nîmes_Rue de l'hostellerie**	43.819250	4.346333	Raven Eye
Saint-Gilles	**DP21_Saint Gilles_Bellevue**	43,681054	4,42086	Osrai Flow
Bouillargues	**DP32_Bouillargues**	43,8138361	4,4163254	Raven Eye et Osrai Flow

Raven-Eye DP05_Nîmes_Léa blain 09/2021

Osrai Flow DP32_Bouillargues 03/2021

> Pluviomètres

Suite à la mise en place de 2 nouveaux pluviomètres en 2020 dans le cadre des investissements le diagnostic permanent est désormais doté d'une vision homogène de la pluviométrie sur le périmètre de Nîmes Métropole avec 6 pluviomètres en service sur les stations d'épuration suivante : Nîmes, Saint-Gilles, Marguerittes, Gardonnenque, Mauressargues, STEU Sernhac.

Les pluviomètres de Nîmes, Marguerittes, Mauressargues et Sernhac ont fait l'objet d'un étalonnage du fait de leur installation en 2020. Les pluviomètres de Saint-Gilles et Gardonnenque ont été étalonnés en 2021.

Pluviomètres	Date	Valeur versée V en ml	Nb de battements de référence	Nb de battements comptés	Écart de tolérance en %	Écart de tolérance accepté
STEP St-Gilles	10/12/2021	400	50	47	6%	10%
STEP Gardonnenque	21/12/2021	400	50	49	2%	10%

Etalonnage Pluviomètre STEU St-Gilles 12/2021

> Analyse et bilan annuel

Au total, plus de 100 points de mesures viendront alimenter l'outil de pilotage dont l'analyse permettra notamment de :

- Identifier et localiser l'ensemble des points de rejets au milieu récepteur et notamment les déversoirs d'orage ;
- Quantifier la fréquence, la durée annuelle des déversements et les flux polluants déversés au milieu naturel ;
- Estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leur origine ;
- Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;
- Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.
- Élaborer un programme d'actions ou de travaux visant à corriger les dysfonctionnements éventuels.

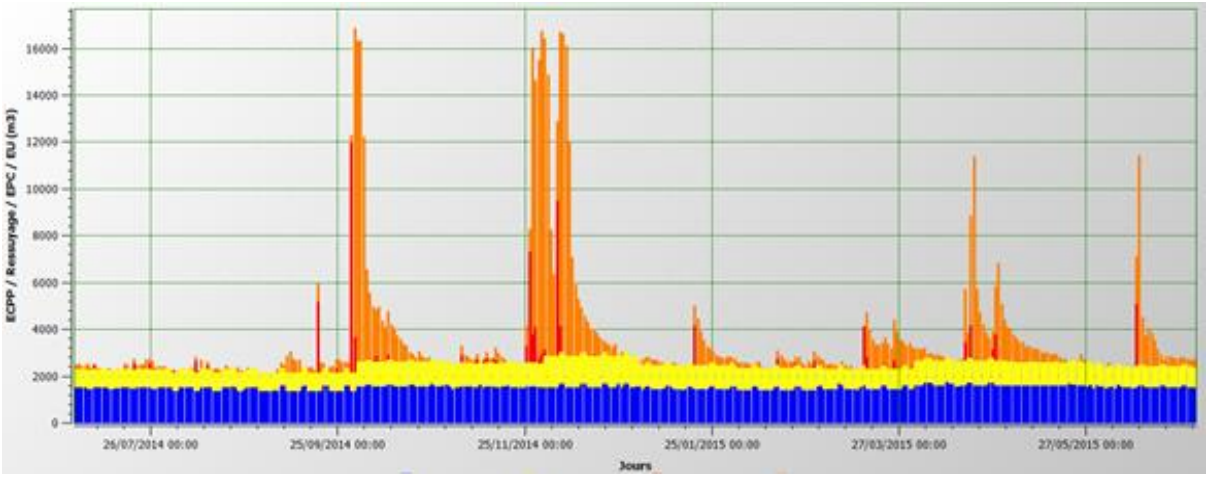

Graphique de représentation de la part d'eaux claires parasites dans les réseaux EU

> Actions réalisées en 2021 (sur analyse 2020)

L'analyse des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement de Nîmes Métropole sur l'année 2020 à été effectuée à l'aide de 3 indicateurs :

- l'indice linéaire d'infiltration (ILI en m3/j/km) : il correspond aux volumes d'eaux claires parasites permanentes et au ressuyage divisé par le linéaire du secteur. Il permet de diagnostiquer les défauts d'étanchéité des réseaux et les infiltrations de la nappe.
- L'indice linéaire de captage (ILC en m3/j/km) : il correspond aux volumes d'eaux de captage (ruissellement direct de la pluie pendant les événements pluvieux) divisé par le linéaire du secteur. Il permet de diagnostiquer les mauvais raccordements, en particulier les branchements de pluvial sur le réseau séparatif.
- le pourcentage de surface active (%SA en %) : il correspond à la surface active d'un secteur divisé par la surface totale de celui-ci. Il permet de diagnostiquer les mauvais raccordements, en particulier les branchements de pluvial sur le réseau séparatif.

Ces résultats ont permis de cibler les investigations complémentaires afin de réparer les dysfonctionnements et d'exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue (cf tableau ci-dessous):

	Résultats d'analyse 2020	**Méthode d'investigations complémentaires**	**Actions réalisées 2021** ***(en lien avec les résultats 2020)***	**Actions programmées 2022** ***(en lien avec les résultats 2020)***
Mauvais indicateurs temps de pluie (ILC + %SA)	Saint-Chaptes Redessan Rodilhan Manduel	Contrôles de conformité de branchement	Saint-Chaptes Redessan	Rodilhan Manduel
		Tests à la fumée	/	/
Mauvais indicateur temps sec (ILI)	Redessan Nîmes Caissargues Manduel Sernhac Rodilhan	Inspections drônes	/	Redessan Nîmes Caissargues Manduel Sernhac Rodilhan

> Analyse année 2021

L'analyse des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement de Nîmes Métropole sur l'année 2021 est résumée ci-dessous : décomposition des débits collectés sur les systèmes d'assainissement (volume entrée STEU ou PR principal sortie système + ensemble des déversements sur le réseau) en eaux usées strictes (bleu), eaux claires parasites permanentes (jaune), eaux parasites de captage (rouge) et ressuyage (orange).

Analyse 2021			
Système d'assainissement	**Sectorisation**	**Plan**	**Bilan annuel des flux**
Nîmes - Caissargues	29 secteurs 27 sondes réseau 4 PR STEU	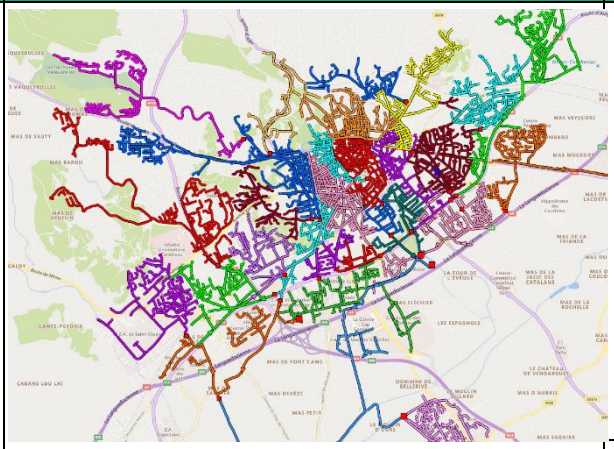	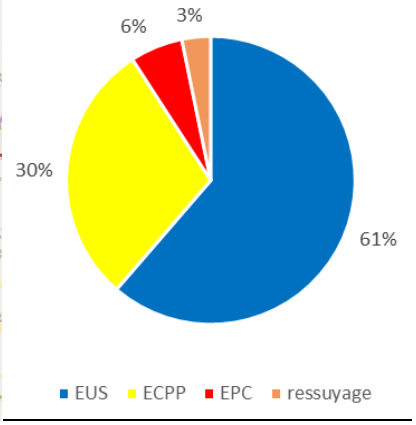
Saint-Gilles	9 secteurs 6 sondes réseau 2 PR PR principal /STEU	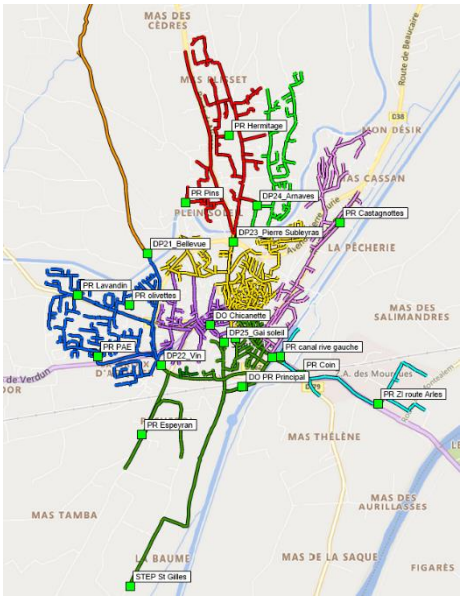	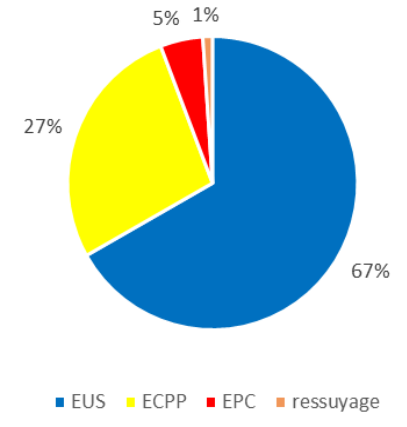

Marguerittes	<u>3 secteurs</u> 1 sonde réseau 1 PR STEU	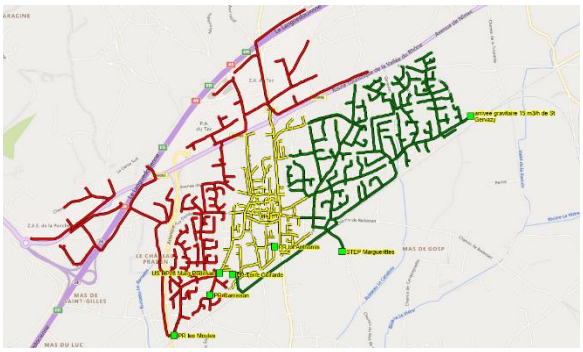	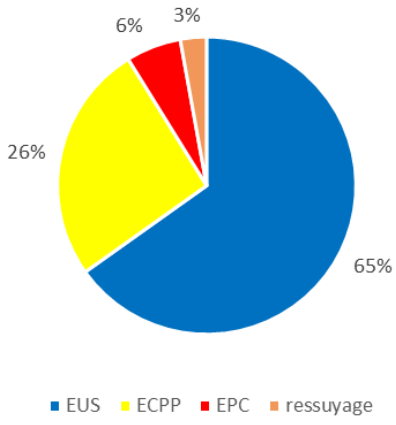

5.3 - Sondes encrassement

La mesure en temps réel de l'état d'encrassement des réseaux au niveau des points noirs connus vise à déclencher des opérations de curage préventif optimisées afin de limiter les obstructions.

<u>Pour ce faire, en 2020, 50 sites ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :</u>

- Analyse des points noirs connus et listés dans les RAD ;

- Retour d'expérience sur les points noirs connus par les agents d'exploitation ;

- Retour d'expérience sur une année d'exploitation : extraction des interventions réseau et analyse de la redondance de celle-ci ;

Aux mois de janvier et février 2021, les 50 sondes de mesure de hauteur ont été déployées sur les sites pré-identifiés en 2020.

Installation d'une sonde de hauteur sur support INOX amovible

6 - SIG Classe A

6.1 - Géoréférencement des réseaux EU

En 2021, les entreprises 7iD pour les communes extérieures à Nîmes et LVD (La Varappe entreprise d'insertion professionnelle) pour le secteur de Nîmes ont poursuivi les relevés terrain initiés en 2020.

Sur les extérieurs, les levés terrains ont été finalisés en 2021, de même que l'intégration dans le SIG.
L'exercice, plus délicat sur la commune de Nîmes, a permis de lever 70% du linéaire, intégré au fil de l'eau.

4.

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE

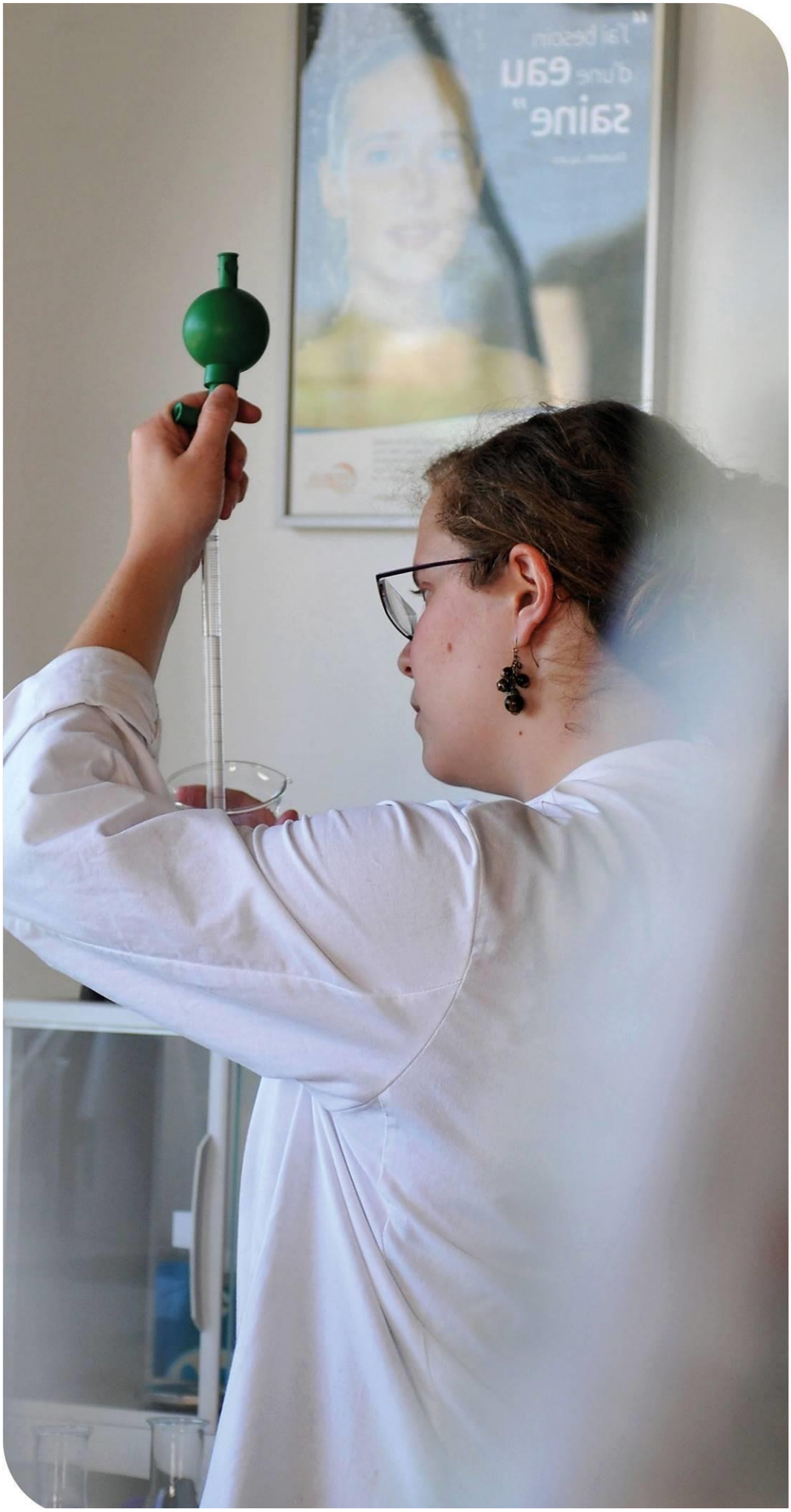

La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des consommateurs et des riverains au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (maîtrise des déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

4.1 La maintenance du patrimoine

On distingue deux types d'interventions :

✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,

✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

Les opérations de maintenance des installations

➔ *Les opérations d'entretien des installations : Postes de refoulement/relèvement*

Postes de refoulement / relèvement	Fréquence curage	Commentaires
Nîmes		
PR 66 - CITROËN	3	
PR 74 - COURBESSAC	2	
PR 71 - DE LA BASTIDE	2	
PR 78 - MAS DE VIGNOLLES II	4	
PR 69 - VALDEGOUR	2	
PR 68 - BAHLZEN	11	
PR 72 - GEORGES DAYAN	3	
PR 76 - KM DELTA II	2	
PR 79 - MAS D'ESCATTES	33	Bouchage régulier des pompes, mise en place de pompes concertor pour optimisation
PR 77 - MAS DE VIGNOLLES I	3	
PR 75 - ZAC DE GREZAN	5	
PR 67 - ZONE HOTELIERE	4	

PR 64 - CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE	4	
PR 73 - MAS DES ABEILLES	4	
PR 65 - NÎMES CENTRE - GRAISSES	63	Des interventions de curage sur le PR Centre de Nîmes ont eu lieu de manière hebdomadaire. Cet ouvrage n'est pas exploité comme un poste de relevage classique : son exploitation nécessite des passages réguliers et des curages hebdomadaires.
PR 117 - PETIT VEDELIN	4	
Bernis		
PR 81 - CANFERIN	5	
PR 80 - CAPITELLE ou STADE	2	
PR 82 - RN 113	3	
Bouillargues		
PR 02 - MOULIN GAZAY	2	
PR 01 - IMPASSE CANAVIE / ROUTE DE NÎMES	2	
PR 03 - LOTISSEMENT CANARIEN = PLACE DE CAMARGUES	2	

PR 04 - ZAC DELTA	3	
Cabrières		
PR 54 - FREDERIC MISTRAL	6	
Caissargues		
PR 05 - LES CAMBOURINS	2	
PR 06 - PRINCIPAL	4	
Caveirac		
PR 37 - CHEMIN DE MILHAUD	3	
PR 101 - LOTISSEMENT DERRIERE CLOS RTE DE CLARENSAC	4	
PR 36 - SABATIERES	3	
PR 38 - VERMACIEL	3	
Dions		
PR 93 - EN AMONT DE LA STEP	2	
Garons		
PR 07 - DE LA CLOUTERIE	2	
PR 08 - MAS DE L'HOPITAL	2	
Generac		
PR 31 - COUDOULOUSES	2	
PR 85 - BERTHAUD	3	
La Calmette		
PR 55 - ANCIENNE STEP	2	
La Rouvière		
PR 88 - CH DES COMBES	2	
PR 123 - LOT CHEMIN DES ECOLIERS	3	
Langlade		
PR 106 - MAISON BLEU	3	
Ledenon		
PR 62 - CHEMIN DU FESC	4	
PR 63 - ROUTE DE CABRIERES	2	
Manduel		
PR 13 - ANCIENNE STATION	4	
PR 12 - FONTVIEILLE	3	
PR 11 - LE ROITELET	6	
PR 10 - LES MAILS	4	
PR 09 - LES MOLLES (STEP)	1	
Marguerittes		
PR 45 - CAMISSON	4	
PR 46 - LOT ANTHEMIS	6	

PR 44 - MOULES	4	
PR 43 - TERRE DE GUIRARDE	5	
Milhaud		
PR 48 - LA PONDRE	4	
PR 53 - LE PAGNOL	2	
PR 50 - LE STADE	2	
PR 47 - LES 3 PONTS	2	
PR 51 - LES CHARMETTES	2	
PR 49 - LES VANNEAUX	2	
PR 52 - MUSSET	2	
PR 110 - ZAC LA TRAJECTOIRE	2	
Montagnac		
PR 89 - MONTAGNAC	2	
Montignargues		
PR 90 - MONTIGNARGUES	2	
Moulezan		
PR 91 - MONTESSORI	2	
Poulx		
PR 17 - CH DES PINS ou des Grives	3	
PR 96 - CLOS DES BAUMES ou bella vista ou stade	4	
PR 14 - IMP DES OLIVIERS	3	
PR 15 - LES MERLES	5	
PR 16 - VILLAGE	7	
Rodilhan		
PR 29 - GYMNASE	2	
PR 30 - MAS DE PEYRE	3	
Saint Gervasy		
PR 34 - PICHOLINE	4	
Saint Chaptes		
PR 58 - ANDRE LAPIERRE	6	
PR 56 - CARRIERES VIEILLES	22	En 2021, les pompes se bouchaient fréquemment c'est pour cette raison que les passages ont été élevés. Une amélioration a été mise en place, en renouvelant les pompes existantes par des pompes Conceptor
PR 57 - RUE A. LEVAT	2	

Saint Côme et Maruejols		
PR 41 - PR SAINT-CÔME ET MARUEJOLS	4	
Saint Dionisy		
PR 40 - LES TERRES D' ALICE	2	
PR 39 - VOIE VERTE, ROUTE DE CALVISSON	3	
Sainte Anastasie		
PR 60 - CIMETIÈRE	2	
PR 61 - LE VIC	3	
PR 59 - PONT	3	
Saint Gilles		
PR 25 - PR ESPEYRAN	2	
PR 23 - DU CANAL RIVE DROITE = PETIT CANAL	6	
PR 26 - DES DEMOISELLES	2	
PR 22 - DU CANAL RIVE GAUCHE = CHAMZY	2	
PR 21 - LE COIN Z.I.	2	
PR 24 - L'HERMITAGE	3	
PR 19 -CASTAGNOTTE	2	
PR 99 - LES OLIVETTES	4	
PR 27 - LAVANDIN = ST FRANCOIS	6	
PR 20 - ZONE INDUSTRIELLE = ZI ROUTE D'ARLES	2	
PR 98 - PAE OUEST	10	
PR 97 - CHEMINS DES LILAS/PINS	4	
PR 118 - PRINCIPAL ST-GILLES (ancienne step)	2	
Sernhac		
PR 32 - PLACE DU MARCHE_GARGOULADE	2	

Les PR des STEU sont dissociés des PR présentés dans le tableau ci-dessus. Ils ont été traités comme des ouvrages de la STEU et entretenus dans le cadre de l'exploitation des STEU.

➔ *Les opérations d'entretien des installations : Les interventions curatives*

En 2021, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **17,99 / 1000 abonnés.**

Interventions curatives	2020	2021	N/N-1
GLOBAL			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	926	1 037	11,99%
sur canalisations	629	528	-16,06%
Total	**1555**	**1 565**	**0,64%**
Nîmes			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	529	704	33,08%
sur canalisations	381	214	-43,83%
Total	**910**	**918**	**0,89%**
Bernis			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	25	17	-32,00%
sur canalisations	15	32	113,33%
Total	**40**	**49**	**22,50%**
Bezouce			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	7	2	-71,43%
sur canalisations	3	2	-33,33%
Total	**10**	**4**	**-60,00%**
Bouillargues			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	32	30	-6,25%
sur canalisations	20	14	-30,00%
Total	**52**	**44**	**-15,38%**
Caissargues			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	25	19	-24,00%
sur canalisations	12	9	-25,00%
Total	**37**	**28**	**-24,32%**
Cabrières			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	0	0	-
sur canalisations	0	0	-
Total	**0**	**0**	-
Caveirac			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	8	11	37,50%

sur canalisations	6	10	66,67%
Total	**14**	**21**	**50,00%**
Clarensac			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	10	16	60,00%
sur canalisations	5	11	120,00%
Total	**15**	**27**	**80,00%**
Dions			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	3	3	0,00%
sur canalisations	1	2	100,00%
Total	**4**	**5**	**25,00%**
Domessargues			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	3	1	-66,67%
sur canalisations	0	2	100,00%
Total	**3**	**3**	**0,00%**
Garons			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	20	8	-60,00%
sur canalisations	19	12	-36,84%
Total	**39**	**20**	**-48,72%**
Générac			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	20	12	-40,00%
sur canalisations	10	19	90,00%
Total	**30**	**31**	**3,33%**
La Calmette			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	18	10	-44,44%
sur canalisations	10	14	40,00%
Total	**28**	**24**	**-14,29%**
La Rouvière			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	0	1	100,00%
sur canalisations	0	5	100,00%
Total	**0**	**6**	**100,00%**
Langlade			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	6	5	-16,67%
sur canalisations	1	6	500,00%
Total	**7**	**11**	**57,14%**
Lédenon			

Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	1	4	300,00%
sur canalisations	4	7	75,00%
Total	**5**	**11**	**120,00%**
Manduel			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	25	17	-32,00%
sur canalisations	12	14	16,67%
Total	**37**	**31**	**-16,22%**
Marguerittes			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	23	34	47,83%
sur canalisations	27	23	-14,81%
Total	**50**	**57**	**14,00%**
Mauressargues			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	1	0	-100,00%
sur canalisations	0	2	100,00%
Total	**1**	**2**	**100,00%**
Milhaud			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	23	24	4,35%
sur canalisations	10	27	170,00%
Total	**33**	**50**	**51,52%**
Montagnac			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	0	0	-
sur canalisations	0	0	-
Total	**0**	**0**	-
Montignargues			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	0	0	-
sur canalisations	1	1	0,00%
Total	**1**	**1**	**0,00%**
Moulézan			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	1	1	0,00%
sur canalisations	2	1	-50,00%
Total	**3**	**2**	**-33,33%**
Poulx			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	9	5	-44,44%
sur canalisations	0	2	100,00%

Total	**9**	**7**	**-22,22%**
Redessan			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	13	9	-30,77%
sur canalisations	10	10	0,00%
Total	**23**	**19**	**-17,39%**
Rodilhan			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	21	10	-52,38%
sur canalisations	14	4	-71,43%
Total	**35**	**14**	**-60,00%**
Saint-Gervasy			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	6	5	-16,67%
sur canalisations	7	0	-100,00%
Total	**13**	**4**	**-69,23%**
Saint-Chaptes			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	8	1	-87,50%
sur canalisations	11	2	-81,82%
Total	**19**	**3**	**-84,21%**
Saint-Côme-Et-Maruéjols			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	4	4	0,00%
sur canalisations	0	0	-
Total	**4**	**4**	**0,00%**
Saint-Dionisy			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	0	2	100,00%
sur canalisations	0	4	100,00%
Total	**0**	**6**	**100,00%**
Sainte-Anastasie			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	4	4	0,00%
sur canalisations	1	8	700,00%
Total	**5**	**12**	**140,00%**
Saint-Gilles			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	102	70	-31,37%
sur canalisations	51	71	39,22%
Total	**153**	**141**	**-7,84%**
Sauzet			
Nombre de désobstructions sur réseau			

sur branchements	2	7	250,00%
sur canalisations	2	0	-100,00%
Total	**4**	**7**	**75,00%**
Sernhac			
Nombre de désobstructions sur réseau			
sur branchements	0	1	100,00%
sur canalisations	4	0	-100,00%
Total	**4**	**1**	**-75,00%**

➔ *Les opérations d'entretien des installations : Le curage préventif des réseaux*

En 2021, 156 567 ml de curage ont été réalisés sur l'ensemble du périmètre proratisé à 15 % du linéaire de chaque commune.

Linéaire de curage préventif réalisé			
Communes	**Total réalisé en 2020 (ml)**	**Total réalisé en 2021 (ml)**	**N/N-1**
Nîmes	58 451	55 019	-5,87%
Bernis	2 879	3 394	17,89%
Bezouce	2 405	2 779	15,55%
Bouillargues	5 841	6 897	18,08%
Cabrières	2 110	2 090	-0,95%
Caissargues	3 532	4 355	23,30%
Caveirac	4 093	5 070	23,87%
Clarensac	4 377	4 406	0,66%
Dions	1 100	834	-24,18%
Domessargues	2 771	1 741	-37,17%
Garons	4 082	3 122	-23,52%
Générac	3 355	3 425	2,09%
La Calmette	2 345	3 915	66,95%
La Rouvière	1 908	2 000	4,82%
Langlade	1 724	1 983	15,02%
Lédenon	1 526	1 613	5,70%
Manduel	4 684	5 168	10,33%
Marguerittes	7 718	8 364	8,37%

Mauressargues	452	341	-24,56%
Milhaud	4 381	4 634	5,77%
Montagnac	445	316	-28,99%
Montignargues	563	837	48,67%
Moulézan	1 370	908	-33,72%
Poulx	5 372	5 612	4,47%
Redessan	3 030	2 789	-7,95%
Rodilhan	2 797	2 477	-11,44%
Saint-Chaptes	2 130	1 650	-22,54%
Saint-Côme-Et-Maruéjols	1 031	884	-14,26%
Saint-Dionisy	1 400	1 372	-2,00%
Saint-Gervasy	1 753	1 821	3,88%
Saint-Gilles	10 905	11 009	0,95%
Sainte-Anastasie	3 074	2 648	-13,86%
Sauzet	1 017	2 225	118,78%
Sernhac	1 385	869	-37,26%
Total	**156 006**	**156 567**	**0,36%**

➔ *Les opérations d'entretien des installations : le curage des siphons du réseau*

COMMUNE	SIPHON	CURAGE ANNUEL
NÎMES	Rue des Résédas/Rosiers	2
	Chemin du Mas Bonnet (Che du Sanglier)/Rte de Poulx	2
	Rue Octave Camplan/Anc Rte d'Avignon (Favre de Thierrens)	2
	Ecole de Police /Av C.Ader (Mc Donald's)	2
	Rd point Jardiland (Haroun Tazieff) /Bd S.Allende	2
	Rte de beaucaire :rd point A.Ordonez " Leclerc"	2
	Rue des Résédas/Jeu de Boules	2
	Rue A.Lamartine/H.Bergson	1
	Rue de Berne/Bouillargues	2
	Rue de Varsovie/Oslo	1
	Bd Amiral Courbet/Square de la couronne	2

	Bd S.Allende /Vistre	2
	Av de la Bouvine /Polyclinique	2
	Bd S.Allende /Peugeot	2
	Cadereau de Camplanier /Impasse des Giroflées 1	2
	Cadereau de Camplanier /Impasse des Giroflées 2	1
	Cadereau de Camplanier /Chemin Vieux de Sauve	2
	Av J.Jaurès/A.de Seynes	2
	Bd Amiral Courbet /rue des Calquières 1	2
	Bd Amiral Courbet /rue des Calquières 2	2
	Cadereau Valdegour/Rouquairol	2
	Av J.Jaurès/Bd sergent Triaire	2
	Av de la Liberté/Gaston teissier (piège à cailloux)	1
	Bd Etienne Saintenac (accés parking souterrain)	2
	Place Séverine	1

➔ ***Les opérations de surveillance des installations : les déversoirs d'orage et surverses***

Déversoirs d'Orages et Surverses Non auto-alarmés	**Inspection annuelle**	**Commentaires**
Nîmes		
DO-001N - PELICANS	11	
DO-003N - COTTAGES	10	
DO-007N - BONNE BRISE	10	
DO-009N - CHEMIN DES COLLINES	11	
DO-010N - ROUGET DE L'ISLE	11	
DO-011N - LAMPEZE	11	
DO-012N - CORNEILLE	10	
DO-013N - MARCEL CABOS	9	
DO-014N - GASTON TESSIER	8	
DO-016N - PLACE DE L'HORLOGE	9	
DO-017N - PORTE D'ALES	11	
DO-018N - ROBERT	11	
DO-019N - SAINT CHARLES	11	
DO-020N - BAUDIN	11	
DO-022N - MELCHIOR DOZE	11	

DO-024N - HIPPLOLYTE FLANDRIN	11	
DO 27 - RUE DE LA BICHE - RUE V FAITA	7	
DO-029N - JEU DE BOULES	10	
DO-030N- ANDRE NIER	10	
DO 32 - RUE DE BARCELONNE - PLACE DE LA MUTUALITÉ	9	
DO-033 - DES TROIS PONTS	10	
DO-034 - AMBOISSE CROIZAT	10	
DO-036 - PÈRE D'ALZON	6	Non visitable 1er semestre cause travaux
DO-037 - DU PARC	9	
DO-038 - HENRI BARBUSSE	8	
DO-039 - FAVRE DE THIERRENS	10	
DO-040 - CHEMIN DE LA CALMETTE	11	
DO-041 - MAS BONNET	11	
DO-043 - GEORGES DAYAN	10	
DO-044 - PORTE DE FRANCE	10	
DO-045 - MAS DU DIABLE	10	
DO-046 - VOIE SNCF	0	Inaccessible
DO-047 - LA GAZELLE	2	Problématique d'accès
DO-048 - CHEMIN DU VIEUX SAUVE	10	
DO-049 - MOURGUES	10	
DO-050 - ROUSSELIER	9	
DO-052 - OCTAVE CAMPLAN	9	
DO-053 - PELADAN	10	
DO-054 - IMPASSE BONNE BRISE	11	
DO-055 - FOUGERES	9	
DO-056 - EMILIEN RONZAS	11	
DO-057 - FONT DAME	10	
DO 58 - BD CHABAUD LATOUR - RUE KLÉBER	11	
DO-059 - FAIDHERBE	11	
DO-060 - BERGSON	0	Problématique d'accès cause travaux
DO-061 - GASTON TEISSIER	8	
DO-062 - FRANKLIN ROOSEVELT	6	Problématique accès (sous

		place de parking)
DO-063 - 79 ROUTE D'ALES	10	
DO-064 - 100 B ROUTE D'ALES	10	
DO-067 - JEAN GIRAUDOUX	10	
DO-068- VOULAND	10	
DO-069 - COUBERTIN	10	
DO-070 - PORTE CANCIERE PROLONGEE	9	
DO-071 - DES ANGLORES	9	
DO-072 - AUGUSTE PELET	3	Problématique d'accès
DO-073 - HOTEL DE VILLE	2	Problématique d'accès
SU-017 - GODIN	0	Ajout inventaire 2021
SU-012 - ROUTE DE BEAUCAIRE	0	Ouvrage borgne sans accès
SU-021 - BOURGOGNE	10	
SU-026 - DAUMIER	3	Problématique d'accès
SU-027 - SOPHORAS	10	
SU-030 - OCTAVIEN TROUPEL	5	
SU-033 - RANGUEIL	10	
SU-042 - RUE DE COMBRET	10	
Clarensac		
DO CARTEYRADES	3	ajout inventaire 2021
La Calmette		
DO OUEST	0	ajout inventaire fin 2021

L'auscultation du réseau de collecte

➔ *Les tests à la fumée*

En 2021 a été réalisé 19.5 km de tests à la fumées en priorité sur les communes suivantes :

Linéaire inspecté à la fumée			
Communes	**Linéaire inspecté en 2020 (ml)**	**Linéaire inspecté en 2021 (ml)**	**Nombre d'anomalies en 2021**
Nîmes	-	2 500	6
Bernis	8 600	-	-
Cabrières	4 771	-	-
Dions	2 266	-	-

La Calmette	3 285	-	-
La Rouvière	-	3 000	1
Moulézan	500	-	-
Poulx	-	14 000	0
Saint-Côme-Et-Maruéjols	1 719	-	-
GLOBAL	**21 141**	**19 500**	**7**

Typologie des anomalies			
Communes	**Gouttières**	**Avaloirs**	**Enrobés**
Nîmes	3	2	1
La Rouvière	1	-	-

➔ ***Les inspections par drones et caméra périscopique***

En 2021, 53.7 km de réseau ont été inspectés afin d'établir un état du niveau d'encrassement et structurel par les méthodes suivantes :

- par caméra périscopique sur les conduites de diamètre supérieur à 400 mm
- par le système de "drone prédire" sur les conduites de diamètre 200 à 300 mm :

Inspections par caméra "Caméra Périscopique"									
Communes	**2020 (ml)**	**2021 (ml)**	**Type ITV**	**Anomalie Taux encrassement**			**Anomalie Défaut patrimonial**		
				C1	**C2**	**C3**	**P1**	**P2**	**P3**
Nîmes	5 500	9 500	Caméra périscopique	8	8	1	59	1	2
TOTAL	**5 500**	**9 500**	**-**	**8**	**8**	**1**	**59**	**1**	**2**

Légende :

Taux d'encrassement

C1 : < 20%

C2 : 21 à 40%

C3 : > 40%

Etat structurel

P1 : RAS

P2 : défaut mineur

P3 : défaut majeur

Inspections par caméra "Drones Prédire"									
Communes	2020 (ml)	2021 (ml)	Type ITV	Anomalie Taux encrassement			Anomalie Défaut patrimonial		
				C1	C2	C3	P1	P2	P3
Nîmes	-	2 944	"Drones Prédire"	54	2	15	48	8	1
Bouillargues	-	15 755	"Drones Prédire"	356	14	48	341	26	2
Générac	-	377	"Drones Prédire"	10	2	-	11	1	-
Lédenon	-	4 063	"Drones Prédire"	116	2	12	98	20	6
Marguerittes	-	21 110	"Drones Prédire"	582	38	19	579	47	8
TOTAL	**5 500**	**44249**	**-**	**1 118**	**58**	**94**	**1 077**	**102**	**17**

Légende :

Taux d'encrassement

C1 : < 20%

C2 : 21 à 40%

C3 : > 40%

Etat structurel

P1 : RAS

P2 : défaut mineur

P3 : défaut majeur

Ce pré-diagnostic permet d'une part, de déclencher en urgence les désobstructions de réseau pour les anomalies correspondant à un taux d'encrassement supérieur à 40 % et d'optimiser la priorisation des actions en matière de curage préventif d'une façon plus générale.

D'autre part, les défauts structurels majeurs sont mis en évidence afin d'orienter les investigations à entreprendre en vue de réparation ou réhabilitation des réseaux.

➔ *Mesures d'H_2S en continu*

En 2020, la campagne de déploiement de 200 coupons Corrotrack en 2020 avait permis de mettre en évidence 27 points critiques. L'exploitation des résultats (dégradation des coupons) avait permis d'établir une hiérarchisation représentative de la concentration en H_2S dans les réseaux.

Au cours des années suivantes et par ordre de priorité, les 27 sites feront l'œuvre d'une campagne de mesures à l'aide de 6 capteurs mobiles communicants (GPRS) et autonomes permettant d'enregistrer en continu la concentration en H_2S.

Durant plusieurs semaines de mai à septembre, ces campagnes permettent de confirmer les premier résultats obtenus par les Corrotracks et de préciser les concentrations en H_2S.

En fonction des résultats observés, les actions nécessaires seront menées sur installations existantes (ex. fréquence des curages, augmentation de l'injection de réactif anti-H_2S au niveau des points de traitement existants) et des propositions d'amélioration seront faites à la collectivité.

Exemple de mise en place d'un capteur H2S dans un regard d'assainissement

En 2021 (mai - août), parmi les secteurs critiques de la commune de Saint-Gilles, 11 regards ont fait l'objet d'une campagne de mesure d'H_2S en continue. Trois d'entre eux présentent des concentrations notables qui feront l'œuvre d'un plan d'action.

Le tableau ci-dessous résume les résultats obtenus :

Mesures d'H2S en continu en 2021				
Commune	**Point critique corrotrack ou point supplémentaire**	**Adresse**	**Taux moyen d'H_2S > 10 ppm (ppm)**	**Taux max d'H_2S (ppm)**
SAINT-GILLES	point supplémentaire	Petit chemin d'espeyran	**60**	**228**
SAINT-GILLES	point critique corrotrack	Route d'Arles	**71**	**248**
SAINT-GILLES	point supplémentaire	Quai du canal	0	9
SAINT-GILLES	point supplémentaire	Rue rivet et font guillienne	11	11
SAINT-GILLES	point critique corrotrack	Boulevard Chanzy	0	0
SAINT-GILLES	point critique corrotrack	Quai du canal	0	9
SAINT-GILLES	point critique corrotrack	Rue de l'Occitan	0	0
SAINT-GILLES	point critique corrotrack	Avenue Anatole France	18,3	80
SAINT-GILLES	point critique corrotrack	Route de Beaucaire	20,2	48
SAINT-GILLES	point critique corrotrack	Rue de Charenton	**74**	**125**
SAINT-GILLES	point critique corrotrack	Avenue des salicornes	0	2

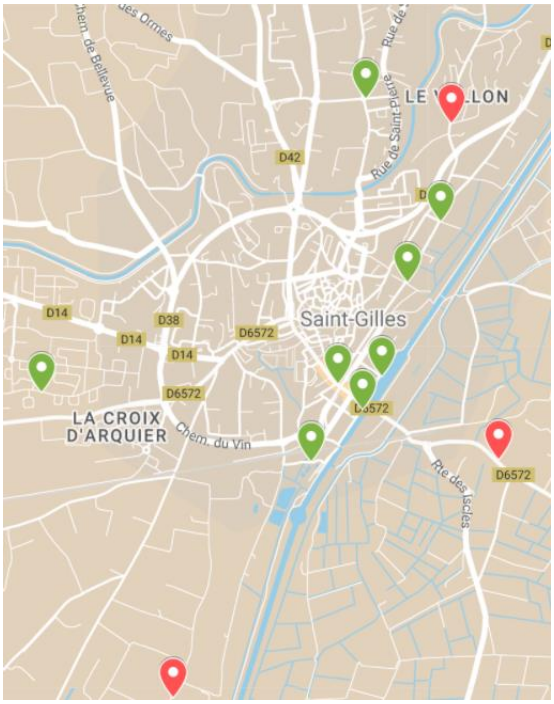

Emplacements des 11 points de mesure d'H_2S à Saint-Gilles
(en rouge : taux d'H_2S élevé, en vert : taux d'H_2S faible)

➔ *Lutte anti-parasites*

En 2021, suite à la constatation ou aux signalements de la présence de nuisibles dans les réseaux d'eau usée, EDNM a réalisé les interventions suivantes :

COMMUNE	ADRESSE	TYPE DE LUTTE	NB CAISSES	NB REGARDS	Linéaire (ml)
MANDUEL	3 Rue Beau Soleil	Dératisation	1		
CABRIERES	Ch des Turques - Rte de Collias	Dératisation		2	
CAVEIRAC	Rue haute, rue de l'église, impasse du puits et rue fresque.	Désinsectisation par fumigation			1100
MILHAUD	Village + rue des Vignerons et rue de l'Aubépine	Désinsectisation par fumigation			1400
MANDUEL	4 Rue du 19 Mars 1962	Désinsectisation par fumigation			120
GARONS	1 Impasse Alizés	Désinsectisation	25	20	630
GARONS	3 Rue des Cigalouns	Désinsectisation	4	0	100
CAVEIRAC	Rue haute, Lotissement les Perrières , Av de la	Désinsectisation par fumigation	23	22	400

	Gare				
BOUILLARGUES	Rue des Capitelles n° 29-31-5-3	Désinsectisation par fumigation			65
MILHAUD	Rte de Nîmes /Rue des Fourchettes	Désinsectisation fumigation/pulvérisation			250
CAVEIRAC	Rue haute	Désinsectisation par fumigation			350
CAVEIRAC	Rue fresque	Désinsectisation fumigation/pulvérisation			350

➔ *Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]*

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage **[P252.2]** permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

Suite aux interventions réalisées au moins à 2 reprises à la même adresse, une liste de 73 points noirs a été définie. La répartition par commune ainsi que la liste détaillée sont présentées ci-après :

COMMUNE	BRANCHEMENT	RÉSEAU	TOTAL
BERNIS(30)		1	1
BOUILLARGUES(30)	1	2	3
CAISSARGUES(30)	1		1
CLARENSAC(30)		1	1
GARONS(30)		1	1
LANGLADE(30)		1	1
LEDENON(30)	1		1
MANDUEL(30)	1	2	3
MARGUERITTES(30)		2	2
MILHAUD(30)		2	2
NÎMES(30)	27	10	37
REDESSAN(30)		1	1
SAINT-GILLES(30)	10	9	19
Total général	**41**	**32**	**73**

Liste des points noirs suite à interventions :

COMMUNE	RUE	TYPE DE POINT NOIR
BERNIS(30)	AVENUE DE LA VAUNAGE (D14)	RÉSEAU
BOUILLARGUES(30)	ROUTE DE NÎMES (D257A)	BRANCHEMENT
BOUILLARGUES(30)	RUE DE L'OLIVIER	RÉSEAU
BOUILLARGUES(30)	IMPASSE DE LA FENOUILLERE	RÉSEAU
CAISSARGUES(30)	AVENUE DU CAMBOURIN	BRANCHEMENT
CLARENSAC(30)	BOULEVARD DE LA DOUGUE INFÉRIEUR	RÉSEAU
GARONS(30)	RUE XAVIER TRONC	RÉSEAU
LANGLADE(30)	RUE DES ECOLIERS	RÉSEAU
LEDENON(30)	RUE DU PARLEMENT	BRANCHEMENT
MANDUEL(30)	IMPASSE DU PERDIGAL	BRANCHEMENT
MANDUEL(30)	IMPASSE DU PERDIGAL	RÉSEAU
MANDUEL(30)	AVENUE PIERRE MENDES FRANCE (D503)	RÉSEAU
MARGUERITTES(30)	AVENUE DE NÎMES	RÉSEAU
MARGUERITTES(30)	RUE DES TOURTERELLES	RÉSEAU
MILHAUD(30)	RUE DES 3 PONTS	RÉSEAU
MILHAUD(30)	ROUTE DE MONTPELLIER	RÉSEAU
NÎMES(30)	RUE HUGUES CAPET	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	CHEMIN DE RUSSAN	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE VILLARS	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE DES COSTIÈRES	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE AIME JACQUEROD	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	CHEMIN DE FONT CHAPELLE	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE DU VALLON	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE CHARLES MONTESQUIEU	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE SAN GILLEN	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE EMILE ZOLA	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE DES COTTAGES	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE CHARLES PEGUY	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE CHARLES MONTESQUIEU	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE GANDAR	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	CHEMIN COMBE DES OISEAUX	BRANCHEMENT

NÎMES(30)	CHEMIN DE LA CALMETTE	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE NOTRE DAME	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE MAFFEI	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE PITOT	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	AVENUE JOLIOT CURIE	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	AVENUE JOLIOT CURIE	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	AVENUE JOLIOT CURIE	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE CLAUDE MELLAREDE	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE SAINT-CHARLES	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	CHEMIN DU CHAI	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE DU JEU DE BOULES	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	RUE PARMENTIER	BRANCHEMENT
NÎMES(30)	CHEMIN DES LIMITES	RÉSEAU
NÎMES(30)	BOULEVARD VICTOR HUGO	RÉSEAU
NÎMES(30)	RUE PIERRE CURIE	RÉSEAU
NÎMES(30)	RUE FRANCOIS RABELAIS	RÉSEAU
NÎMES(30)	AVENUE JEAN JAURES	RÉSEAU
NÎMES(30)	ROUTE DE MONTPELLIER	RÉSEAU
NÎMES(30)	RUE DU GENERAL DELESTRAIN	RÉSEAU
NÎMES(30)	AVENUE JEAN JAURES	RÉSEAU
NÎMES(30)	CHEMIN DE L'AUBERGE DE LA JEUNESSE	RÉSEAU
NÎMES(30)	RUE BERNARD ATON	RÉSEAU
REDESSAN(30)	AVENUE DE PROVENCE (D3C)	RÉSEAU
SAINT-GILLES(30)	RUE DE LA RÉVOLUTION	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	RUE EDGARD QUINET	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	IMPASSE DE L ETOILE	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	IMPASSE DES OISEAUX	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	RUE RAOUL SARNET	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	PLACE DE LA BRÈCHE	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	RUE DE LA RÉPUBLIQUE	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	RUE MARÉCHAL KOENIG	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	CHEMIN DE BOUILLARGUES	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	RUE DU MARQUIS DE BARONCELLI	BRANCHEMENT
SAINT-GILLES(30)	RUE EDGARD QUINET	RÉSEAU

SAINT-GILLES(30)	CHEMIN DE BOUILLARGUES	RÉSEAU
SAINT-GILLES(30)	AVENUE EMILE CAZELLES	RÉSEAU
SAINT-GILLES(30)	RUE DES ARNAVES	RÉSEAU
SAINT-GILLES(30)	RUE DE LA TOUR	RÉSEAU
SAINT-GILLES(30)	AVENUE EMILE CAZELLES	RÉSEAU
SAINT-GILLES(30)	RUE ALPHONSE DAUDET	RÉSEAU
SAINT-GILLES(30)	RUE DES MOULINS	RÉSEAU
SAINT-GILLES(30)	RUE DU TEMPLE	RÉSEAU

A noter, la nette diminution de la récurrence d'interventions puisque nous sommes passés de 161 points noirs en 2020 à 73 en 2021.

Plusieurs explications à cela :

- le manque d'entretien notable des réseaux qui avait été constaté à la prise du contrat ;
- les bienfaits de plus de 300 km de curage préventif en 2 ans orientés prioritairement sur les tronçons sensibles ;
- le suivi quotidien des 50 points noirs réseau connus grâce à la mise en place de sondes de hauteur avec alarmes.

Il faut ajouter à ces points noirs ayant fait l'œuvre de plusieurs interventions en 2021, les points noirs surveillés grâce à la mise en place de 50 sondes de hauteur communicantes début 2021. Leur répartition par commune est présentée ci-après et la liste de leur positionnement se trouve en annexe (6.10).

COMMUNES	Nb de sites équipés de sonde de hauteur
BERNIS JNA 04	1
BEZOUCE JNA 05	1
BOUILLARGUES JNA 06	1
CAISSARGUES JNA 08	1
CLARENSAC JNA 10	1
GARONS JNA 15	2
LANGLADE JNA 19	1
MANDUEL JNA 21	2
MARGUERITTES JNA 22	3
MILHAUD JNA 24	2
NÎMES JNA 01	28
REDESSAN JNA 29	1
RODILHAN JNA 30	2
SAINT GILLES JNA 38	2
ST CÔME ET MARUEJOLS JNA 34	1
ST GERVASY JNA 31	1
Grand Total	**50**

En 2021, l'observation de dépassement de niveau d'encrassement a permis d'effectuer 9 interventions de curage préventif.

➔ *Les réseaux et branchements*

Travaux d'entretien sur le réseau	2020	2021	N/N-1
Nîmes			
Nombre de réparations de branchements	37	7	-81,08%
Nombre de réparations de collecteurs	8	4	-50,00%
Nombre de réparations de regards	3	8	166,67%
Mise à niveau de tampons sur collecteurs	25	15	-40,00%
Mise à niveau de tampons sur branchements	75	50	-33,33%
Remplacement de tampon	15	18	20,00%
Bouillargues			
Nombre de réparations de branchements	1	2	100,00%
Nombre de réparations de collecteurs	2	0	-100,00%
Nombre de réparations de regards	1	1	0,00%
Remplacement de tampon	1	0	-100,00%
Caveirac			
Nombre de réparations de branchements	0	1	100,00%
Remplacement de tampon	0	2	100,00%
Clarensac			
Nombre de réparations de branchements	1	1	0,00%
Nombre de réparations de regards	2	0	-100,00%
Remplacement de tampon	0	3	100,00%
Dions			
Remplacement de tampon	0	4	100,00%
Garons			
Nombre de réparations de branchements	1	0	-100,00%
Générac			
Nombre de réparations de regards	0	2	100,00%
La Calmette			
Nombre de réparations de branchements	0	1	100,00%
Remplacement de tampon	0	4	100,00%
Langlade			
Nombre de réparations de collecteurs	1	1	0,00%
Nombre de réparations de branchements	0	1	100,00%

Lédenon			
Nombre de réparations de collecteurs	1	0	-100,00%
Nombre de réparations de regards	1	0	-100,00%
Manduel			
Remplacement de tampon	1	0	-100,00%
Marguerittes			
Nombre de réparations de collecteurs	1	1	0,00%
Nombre de réparations de regards	1	0	-100,00%
Milhaud			
Nombre de réparations de branchements	3	0	-100,00%
Nombre de réparations de regards	4	0	-100,00%
Remplacement de tampon	0	4	100,00%
Nombre de réparations de collecteurs	0	3	100,00%
Moulézan			
Nombre de réparations de regards	1	0	-100,00%
Poulx			
Nombre de réparations de branchements	1	0	-100,00%
Redessan			
Nombre de réparations de collecteurs	1	0	-100,00%
Manduel			
Remplacement de tampon	0	2	100,00%
Saint-Chaptes			
Nombre de réparations de branchements	1	0	-100,00%
Nombre de réparations de regards	2	0	-100,00%
Remplacement de tampon	0	1	100,00%
Saint-Côme-Et-Maruéjols			
Nombre de réparations de regards	1	0	-100,00%
Saint-Gilles			
Nombre de réparations de branchements	1	5	400,00%
Nombre de réparations de regards	0	1	100,00%
Nombre de réparations de collecteurs	1	0	-100,00%

4.2 L'efficacité de la collecte

4.2.1 La maîtrise des entrants

➔ *Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ✓ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS…) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ✓ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ✓ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 12 août 2016) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 12 août 2016, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ✓ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ✓ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, …),
- ✓ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

➔ *Surveillance des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement*

En 2021, les exutoires de 24 zones d'activité sur le périmètre de Nîmes Métropole ont été équipés de capteurs passifs type "pieuvres" afin de faire un état des lieux point zéro sur la qualité des effluents des réseaux de ces zones (métaux-alcalino terreux). Les "pieuvres" sont composées de 8 bandelettes de plastiques rigidifiées en SESSIL® et servent de support à un biofilm et/ou dépôt développé après 4 à 6 semaines d'installation dans les réseaux d'assainissement.

Dans ce procédé, c'est la capacité du biofilm ou du dépôt à capter et à concentrer des contaminants qui est exploitée, pour :

- Tracer et identifier les sources de contaminations dans un réseau,
- Etablir un diagnostic de la qualité des effluents des réseaux d'assainissement,
- Proposer et mettre en place des actions correctives via de la sensibilisation / mise à jour des autorisations / conventions...

Les contaminants ciblés sont les métaux et les alcalino-terreux. Les résultats sont donnés en µg/g de matière sèche. L'information obtenue est donc semi-quantitative mais elle permet de hiérarchiser les zones d'activités en fonction de leur niveau d'émission par contaminants ciblés.

Pour compléter cette campagne, des bilans 24H avec mesure de débits sont mis en œuvre sur les mêmes points afin d'affiner/compléter les mesures des capteurs passifs.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des débits et charges polluantes (ratio DCO/DBO5) aux exutoires des zones d'activité de Nîmes Métropole.

Point	Coordonées	Volume journalier (m^3/j)	Ratio DCO/DBO_5
BER_01 ZA Justice Est	43.77583, 4.28984	17,6	**2,8**
CAI_01 ZA Euro 2000	43.79998, 4.37565	31,9	**6,0**
MAN_01 ZA Fumerian	43.81804, 4.4849	95,1	**2,5**
MAR_01 ZA La Ponche	43.85247, 4.43301	50,8	**3,1**
MAR_02 ZA Tech Ouest	43.86209, 4.43933	52,1	**2,2**
MIL_01 ZA Aubepin	43.78555, 4.30394	76,5	**3,8**
MIL_02 ZAC Trajectoire	43.79413, 4.31643	40,1	**4,9**
NIM_01 Exutoire ZI Saint Césaire	43.8105, 4.32414	680,5	**2,5**
NIM_02 Exutoire Marché Gare	43.80787, 4.32826	887,9	**2,6**
NIM_03 Exutoire Mas des Rosiers	43.80239, 4.33003	897,9	**1,8**
NIM_04 Maréchal Juin / Route de Montpellier	43.81459, 4.33492	55	**4,1**
NIM_05 Maréchal Juin / Croix Vauvert	43.81783, 4.34535	4870,2	**3,0**
NIM_06 Exutoire ZA Mas des Abeilles	43.81747, 4.36203	382,6	**5,6**
NIM_07 Entrée ZA Ville Active	43.81937, 4.35245	196,2	**5,1**
NIM_08 Exutoire ZA Ville Active	43.81271, 4.34875	1245,5	**3,1**
NIM_09 PR Nîmes Centre	43.82153, 4.3745	10224,4	**4,4**
NIM_10 ZAC KM Delta	43.81073, 4.3402	60,8	**3,7**
NIM_11 ZAC Grezan	43.83586, 4.41697	516,7	**6,6**
NIM_12 ZAC Mas des Noyers	43.8492, 4.3998	12,8	**4,8**
NIM_13 ZA Vignolles Ouest	43.80801, 4.35666	14,4	**3,1**
NIM_14 ZA Vignolles Est	43.807, 4.36182	97,6	**2,0**
SGI_01 ZA Les Mourgues	43.66978, 4.44652	20,0	**2,7**
SGI_03 ZAC Mitra STEU Garons	43.75259, 4.43626	64,2	**4,3**
SGI_04 Aéropole Saint Estève	43.77365, 4.42684	67,5	**3,9**

➔ *Le bilan 2021 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD)*

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre total et la liste détaillée des arrêtés d'autorisation de déversement en cours de validité au 31/12/2021 :

Nombre AAD valides en 2021
32

Dénomination Etablissements	Commune
Garage Veyrunes	Nîmes
EFS	Nîmes
Le Graton Castillonnais	Sernhac
Languedoc Lavage	Nîmes
KROMA	Nîmes
Cis Bio International	Nîmes
Cerp RRM	Nîmes
Midi Steak	Nîmes
Ginhoux	Nîmes
DGaDIF du CG30	Nîmes
UO TER Technicentre LR de la SNCF	Nîmes
Franpol - American Car wash	Nîmes
SARL DVO Aulotand - Centre de lavage des VL	Nîmes
LDA du CG30	Nîmes
ANM (Atelier Nîmois de Métallisation) - Plasticolor	Nîmes
Polyclinique KENVAL-Polylinique de Valdegour	Nîmes
UO MN de Courbessac - Technicentre LR de la SNCF	Nîmes
Polyclinique KENVAL-Polyclinique Kennedy	Nîmes
Transports Jean Gonzalvez	Bernis
Car Pro - Centre de lavage le Grand Bleu	Nîmes
Hydrajet - Centre de lavage des VL	Caveirac
XL Lavage - Centre de lavage des VL	Nîmes
AFUL CC Casino Cap Costières SudEco	Nîmes
HPF-Hôpital Privé les Franciscaines	Nîmes
MAJ ELIS Provence	Nîmes
CD LAVAGE - Clean Service	Saint-Gilles
BOURGEOIS JC	Saint-Gilles
SARL CHEVALIER	Nîmes
SAS NIMERGIE	Nîmes
AUTO NET SERVICE	Nîmes
STEARINERIE SAVONNERIE DE NÎMES (SSN) - Mieuxa	Nîmes

CHU de Nîmes - Hôpital Caremeau	Nîmes

➔ *La conformité des branchements domestiques*

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

Contrôles de la conformité des branchements réalisés en 2021		
Communes	**Total réalisé**	**Non conforme pénalisable**
Nîmes	27	18
Bernis	3	0
Bezouce	1	1
Bouillargues	3	2
Caveirac	2	1
Clarensac	76	8
Dions	1	0
Générac	81	7
La Calmette	191	48
La Rouvière	4	2
Manduel	2	1
Marguerittes	4	2
Milhaud	114	8
Redessan	223	16
Rodilhan	2	1
Saint-Chaptes	50	12
Saint-Gilles	210	16
Sainte-Anastasie	2	1
Total	**996**	**144**

4.2.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

➔ *La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]*

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

NÎMES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	2	2
Nombre de trop pleins	8	8
Nombre de surverse	10	10
Nombre de DO (système collecte)	62	62

BERNIS

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0
Nombre de rejet usine	0	0
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	2	2
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

BOUILLARGUES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

CABRIERES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0
Nombre de rejet usine	0	0
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	1	1
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

CAISSARGUES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0
Nombre de rejet usine	0	0
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	1	1
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	1	1

CAVEIRAC

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	3	3
Nombre de surverse	1	1
Nombre de DO (système collecte)	0	0

CLARENSAC

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	2	2
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	1	1

DIONS

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0
Nombre de rejet usine	0	0
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

DOMESSARGUES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

GARONS

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

GENERAC

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0
Nombre de rejet usine	0	0
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	1	1

LA CALMETTE

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0
Nombre de rejet usine	0	0
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	1	1

LA ROUVIERE

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0
Nombre de rejet usine	0	0
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	1	1
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

LEDENON

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

MANDUEL

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	1	1
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

MARGUERITTES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	2	2
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

MAURESSARGUES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	2	2
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

MILHAUD

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	2	2
Nombre de trop pleins	2	2
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	5	5

MONTAGNAC

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	1	1
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

MONTIGNARGUES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

MOULEZAN

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	2	2
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

POULX

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	2	2

REDESSAN

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

RODILHAN

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	2	2

SAINT GERVASY

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

SAINT CHAPTES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	2	2
Nombre de trop pleins	3	3
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

SAINT CÔME ET MARUEJOLS

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0
Nombre de rejet usine	0	0
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	1	1
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

SAINTE ANASTASIE

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	2	2
Nombre de rejet usine	2	2
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	2	2
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

SAINT GILLES

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	2	2
Nombre de trop pleins	2	2
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	1	1

SAUZET

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	0	0
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	0	0

SERNHAC

	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de rejet usine	1	1
Nombre de DTS et bypass	1	1
Nombre de trop pleins	0	0
Nombre de surverse	0	0
Nombre de DO (système collecte)	1	1

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » **[P255.3]** (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire et possède un valeur maximale de 120 points. Les points considérés pour définir l'indice de connaissances des rejets au milieu naturel par les réseaux et leurs valeurs maximales sont présentés dans le tableau suivant :

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)	
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10
Total Partie A	**100**
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)	
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)	
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10
Total:	**120**

Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

Commune	Nombre de points								Total
	Partie A						Partie B	Partie C	
	A1	A2	A3	A4	A5	A6			
Bernis	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Bezouce	20	10	20	30	10	0	0	0	**90**
Bouillargues	20	10	20	30	10	0	0	0	**90**
Cabrières	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Caissargues	20	10	20	30	10	0	0	0	**90**
Caveirac	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Clarensac	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Dions	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Domessargues	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Fons	-	-	-			-	-	-	-

Gajan	-	-	-			-	-	-	-
Garons	20	10	20	30	10	10	0	0	**100**
Générac	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
La Calmette	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
La Rouvière	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Langlade	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Lédenon	20	10	20	0	10	10	0	0	**70**
Manduel	20	10	20	30	10	0	0	0	**90**
Marguerittes	20	10	20	0	10	10	0	0	**70**
Mauressargues	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Milhaud	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Montagnac	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Montignargues	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Moulézan	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Nîmes	20	0	0	30	10	10	0	0	**70**
Poulx	20	10	20	30	10	0	0	0	**90**
Redessan	20	10	20	30	10	0	0	0	**90**
Rodilhan	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Saint-Bauzély	-	-	-			-	-	-	-
Saint-Chaptes	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Saint-Côme-Et-Maruéjols	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Saint-Dionisy	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Saint-Geniès-De-Malgoirès	-	-	-			-	-	-	-
Saint-Gervasy	20	10	20	30	10	0	0	0	**90**
Saint-Gilles	20	0	20	30	10	0	0	10	**90**
Saint-Mamert-Du-Gard	-	-	-			-	-	-	-
Sainte-Anastasie	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Sauzet	20	0	0	30	10	0	0	0	**60**
Sernhac	20	10	20	30	10	0	0	0	**90**

Global	**20**	**10**	**0**	**30**	**10**	**10**	**0**	**10**	**90**

➔ *La conformité de la collecte [P203.3]*

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. EDNM est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement :

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, EDNM met à disposition de la Collectivité les informations suivantes qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

Pluviométrie :

NÎMES

Hauteur de pluie totale (mm)	**2020**	**2021**
DO 21 Valmy (Nîmes)	596	728
DO 28 rue Vincent Faita (Nîmes)	596	728
DO 5 rue de Sauve (Nîmes)	596	728
DO 74 Rue de Calvas	596	728
PR Chemin tour de l'Eveque (Nîmes)	596	728
PR Nîmes Centre (Nîmes)	596	728
PR Zone Hotelière (les passes) (Nîmes)	596	728
Surverse 38 rue d'Aix	596	728
Surverse 13 rue de Brunswick	596	728
Surverse 9 avenue Carnot	596	728
Moyenne	**596**	**728**

CAISSARGUES

Hauteur de pluie totale (mm)	**2020**	**2021**
PR Caissargues (ancienne STEP)	596	728
Moyenne	**596**	**728**

GENERAC

Hauteur de pluie totale (mm)	**2020**	**2021**
PR Berthaud (Générac)	516	601
Moyenne	**516**	**601**

SAINT GILLES

Hauteur de pluie totale (mm)	**2020**	**2021**
DO La Chicanette (St Gilles)	516	601
Moyenne	**516**	**601**

Bilan global des déversements :

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m3) :

NÎMES

Point de déversement	2020	2021
DO 21 Valmy (Nîmes)	20 946	35 652
DO 28 rue Vincent Faita (Nîmes)	5 506	36 212
DO 5 rue de Sauve (Nîmes)	4 965	7 780
DO 74 Rue de Calvas	7 121	3 880
PR Chemin tour de l'Eveque (Nîmes)	10 002	48 999
PR Nîmes Centre (Nîmes)	0	10 351
PR Zone Hotelière (les passes) (Nîmes)	0	2
Surverse 38 rue d'Aix	10 352	7 342
Surverse 13 rue de Brunswick	26	1 294
Surverse 9 avenue Carnot	2 513	3 451
Total	**61 431**	**154 963**

CAISSARGUES

Point de déversement	2020	2021
PR Caissargues (ancienne STEP)	310	245
Total	**310**	**245**

GENERAC

Point de déversement	2020	2021
PR Berthaud (Générac)	2 513	2 476
Total	**2 513**	**2 476**

SAINT GILLES

Point de déversement	2020	2021
DO La Chicanette (St Gilles)	201	64
Total	**201**	**64**

Charges totales déversées (par temps sec et par temps de pluie) (en kgDBO5) :

NÎMES

Point de déversement	2021
PR Nîmes Centre (Nîmes)	493
PR Zone Hôtelière (les passes) (Nîmes)	0,2
Surverse 38 rue d'Aix	522
Surverse 13 rue de Brunswick	51
Total	**1067**

4.3 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Mesurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. Les règles suivantes sont depuis appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration.

- les flux considérés en entrée et en sortie du système de traitement tiennent compte du débit de référence ou du Percentile 95 (PC95). En pratique seuls les flux à hauteur du débit de référence sont retenus dans les calculs. Ainsi, tous les volumes déversés par le Déversoir en Tête de Station (A2) au-delà du débit de référence sont écartés et n'interviennent pas dans les calculs de conformité. Il en est de même pour le calcul de la Charge Brute de Pollution Organique, basé sur les flux en entrée en DBO5,
- un bilan d'autosurveillance est considéré hors condition normale de fonctionnement (et les paramètres non-conformes sont alors écartés) lorsque le débit en entrée de station d'épuration (A3) dépasse le débit de référence PC95,
- dans le cas des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, le calcul de la conformité nationale est basé uniquement sur la valeur du PC95 calculée et le calcul de la conformité locale prend en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence défini dans l'acte administratif. Dans le cas des stations inférieures à 2 000 EH, seul le débit de référence issu de l'acte administratif est considéré.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.

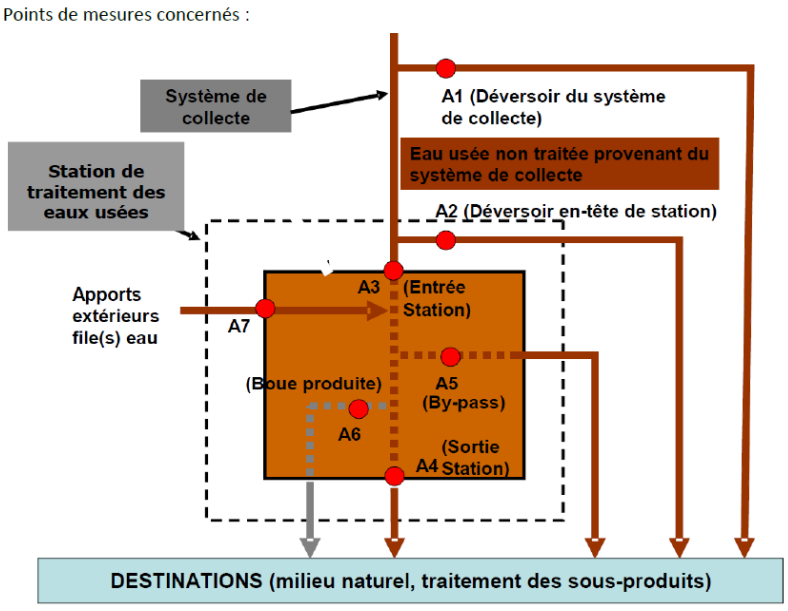

Notre outil interne OPUS est aligné sur les mêmes règles que celles retenues par Autostep pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant les règles de calcul définies par l'arrêté de 2015.

Dans le rapport annuel du Délégataire, nous transmettons nos évaluations « exploitant » de la conformité locale. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

C'est la raison pour laquelle, nous rappelons les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité. En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de EDNM. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

4.3.1 Conformité globale

➔ *La conformité des équipements d'épuration [P204.3]*

Cet indicateur **[P204.3]** permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à EDNM à la date d'établissement du présent rapport.

➔ *La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]*

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à EDNM à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, EDNM présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

NÎMES	à l'arrêté préfectoral
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP NÎMES	100
BOUILLARGUES	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP BOUILLARGUES	100
CAVEIRAC	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP CAVEIRAC	100
CLARENSAC	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP CLARENSAC	100
DOMESSARGUES	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP DOMESSARGUES	100
GARONS	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP GARONS	100
LA ROUVIERE	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP LA ROUVIERE	100
LEDENON	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP LEDENON	100
MANDUEL	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP MANDUEL	100
MARGUERITTES	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP MARGUERITTES	100
MAURESSARGUES	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP MAURESSARGUES	100
MILHAUD	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP MILHAUD	100
MONTAGNAC	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP MONTAGNAC	100
MONTIGNARGUES	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP MONTIGNARGUES	100
MOULEZAN	**à l'arrêté préfectoral**

Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP MOULEZAN	100
POULX	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP POULX	100
REDESSAN	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP REDESSAN (Mas des Avocats)	100
RODILHAN	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP RODILHAN	100
SAINT GERVASY	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP BEZOUCE-ST GERVASY (Trials)	100
SAINT CHAPTES	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP SAINT CHAPTES	100
SAINTE ANASTASIE	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP LA GARDONNENQUE	100
STEP SAINTE ANASTASIE	100
SAINT GILLES	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP SAINT GILLES	100
SAUZET	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP SAUZET	100
SERNHAC	**à l'arrêté préfectoral**
Conformité réglementaire des rejets	**100**
STEP SERNHAC	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

➔ *La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]*

Cet indicateur **[P254.3]**, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

NÎMES	2021
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**98**
STEP NÎMES	98
BOUILLARGUES	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**100**
STEP BOUILLARGUES	100
CAVEIRAC	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**100**
STEP CAVEIRAC	100
CLARENSAC	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**100**
STEP CLARENSAC	100
GARONS	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**100**
STEP GARONS	100
MANDUEL	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**100**
STEP MANDUEL	100
MARGUERITTES	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**96**
STEP MARGUERITTES	96
MILHAUD	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**95**
STEP MILHAUD	95
POULX	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**100**
STEP POULX	100
REDESSAN	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**100**
STEP REDESSAN (Mas des Avocats)	100
RODILHAN	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	

Performance globale du service (%)	**100**
STEP RODILHAN	100
SAINT GERVASY	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**92**
STEP BEZOUCE-ST GERVASY (Trials)	92
SAINT CHAPTES	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**100**
STEP SAINT CHAPTES	100
SAINTE ANASTASIE	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**94**
STEP LA GARDONNENQUE	94
SAINT GILLES	**2021**
Conformité des performances des équipements d'épuration	
Performance globale du service (%)	**96**
STEP SAINT GILLES	96

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Cette conformité est évaluée en retenant les règles définies par la réglementation en vigueur et incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

➔ *Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]*

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

NÎMES	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP NÎMES	100
BOUILLARGUES	
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP BOUILLARGUES	100
CAVEIRAC	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP CAVEIRAC	100

CLARENSAC	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP CLARENSAC	100
GARONS	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP GARONS	100
LEDENON	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP LEDENON	100
MANDUEL	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP MANDUEL	100
MARGUERITTES	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP MARGUERITTES	100
MILHAUD	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP MILHAUD	100
REDESSAN	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP REDESSAN (Mas des Avocats)	100
RODILHAN	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP RODILHAN	100
SAINT GERVASY	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP BEZOUCE-ST GERVASY (Trials)	100
SAINT CHAPTES	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP SAINT CHAPTES	100
SAINTE ANASTASIE	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP LA GARDONNENQUE	100
SAINT GILLES	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP SAINT GILLES	100
SAUZET	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP SAUZET	100
SAUZET	**2021**
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**
STEP SERNHAC	100

4.3.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

STEU	2021
Nîmes	2 602,20
Bouillargues	93,50
Caveirac	57,60
Clarensac	95,00
Garons	100,40
Ledénon	7,90
Manduel	81,80
Marguerittes	149,00
Milhaud	72,20
Poulx	64,00
Redessan	54,10
Rodilhan	40,70
Bezouce - Saint-Gervasy	64,60
Saint-Chaptes	23,30
La Gardonenque	50,30
Sainte Anastasie	-
Saint Gilles	264,80
Sauzet	7,60
Sernhac	15,70
TOTAL	**3 844,70**

Sous-produits évacués par destination

Les tableaux présentent les sous-produits générés et leur devenir.

Incinérateur (t) Refus	
STEU	**2021**
Nimes	257
Bouillargues	5,4
Caveirac	3,5
Clarensac	1,2
Domessargues	1,61
Garons	4,2

La Rouvière	1,75
Ledénon	1,26
Manduel	10,8
Marguerittes	4,9
Mauressargues	1,43
Milhaud	2,2
Moulezan	1,65
Poulx	5,9
Redessan	2,1
Rodilhan	3,1
Bezouce - St-Gervasy	4,2
Saint-Chaptes	1,6
La Gardonenque	5,7
Sainte Anastasie	1,1
Saint Gilles	10,7
Sauzet	1,6
Sernhac	1,9
TOTAL	**334,8**

Autre STEU (m^3) Graisses	
STEU	**2021**
Bouillargues	74
Caveirac	7
Clarensac	26
Garons	6
Ledénon	31
Manduel	36
Marguerittes	11
Milhaud	4
Redessan	46
Rodilhan	32
Saint-Chaptes	10
Sainte Anastasie	2,5
Sauzet	0
Sernhac	12
TOTAL	**297,5**

Sables		
STEU	**Destination**	**2021**
Nimes	Incinérateur (t) Sables	202,6
Caveirac	Autre STEU (t) Sables	7,3
Clarensac	Autre STEU (t) Sables	0
Garons	Incinérateur (t) Sables	1,3
Ledénon	Autre STEU (t) Sables	27
Manduel	Incinérateur (t) Sables	26
Marguerittes	Autre STEU (t) Sables	22
Redessan	Autre STEU (t) Sables	24
Rodilhan	Autre STEU (t) Sables	16,5
Saint-Chaptes	Autre STEU (t) Sables	1
Sainte Anastasie	Autre STEU (t) Sables	0
Saint Gilles	Incinérateur (t) Sables	6,4
Sernhac	Autre STEU (t) Sables	26
TOTAL	**Incinérateur (t) Sables**	**236,3**
	Autre STEU (t) Sables	**123,8**

STEU NÎMES

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	13 320

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	50,00	15,00	20,00			2,00	
moyenne annuelle					10,00		1,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

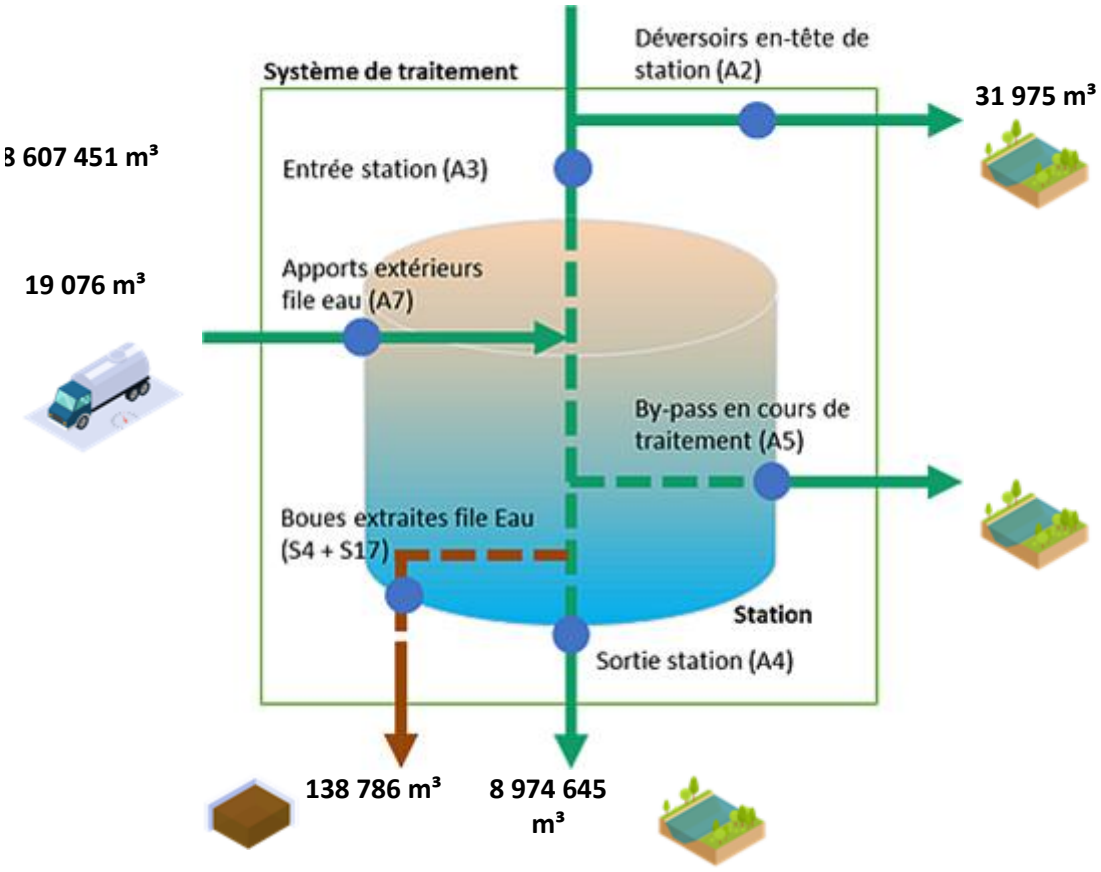

File Boue

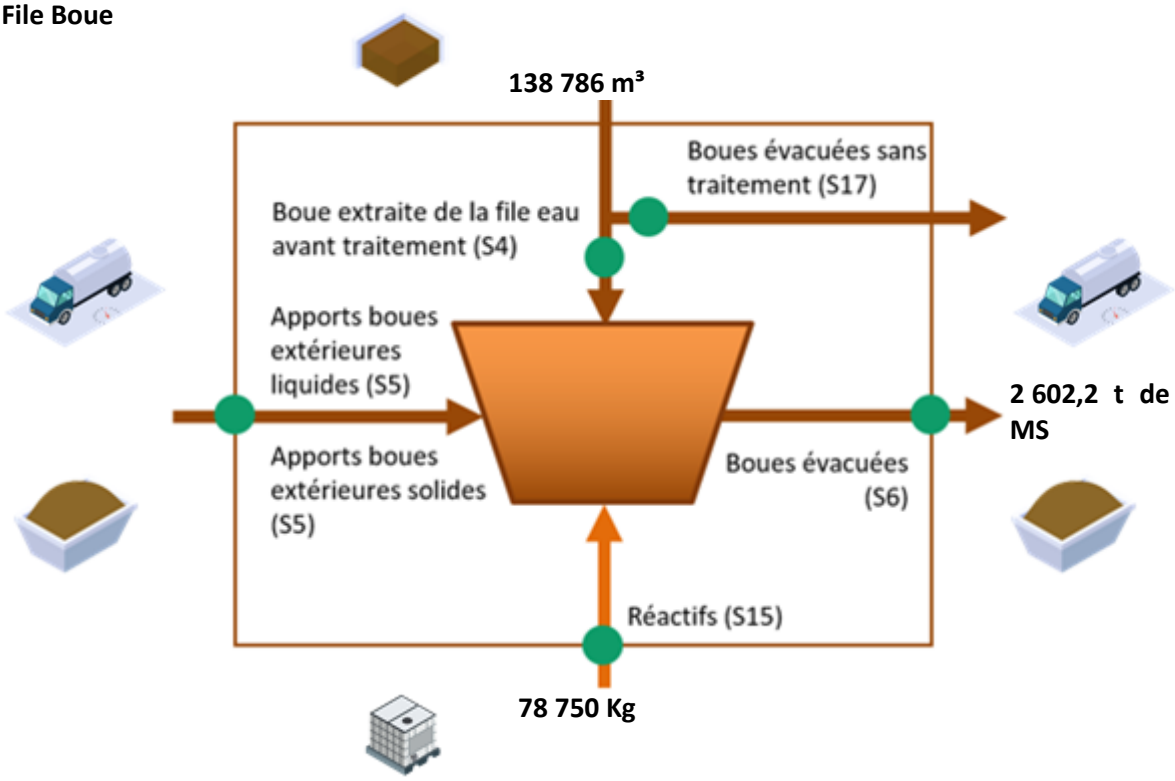

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	260
DBO5	260
MES	260
NTK	208
NGL	208
Ptot	208

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

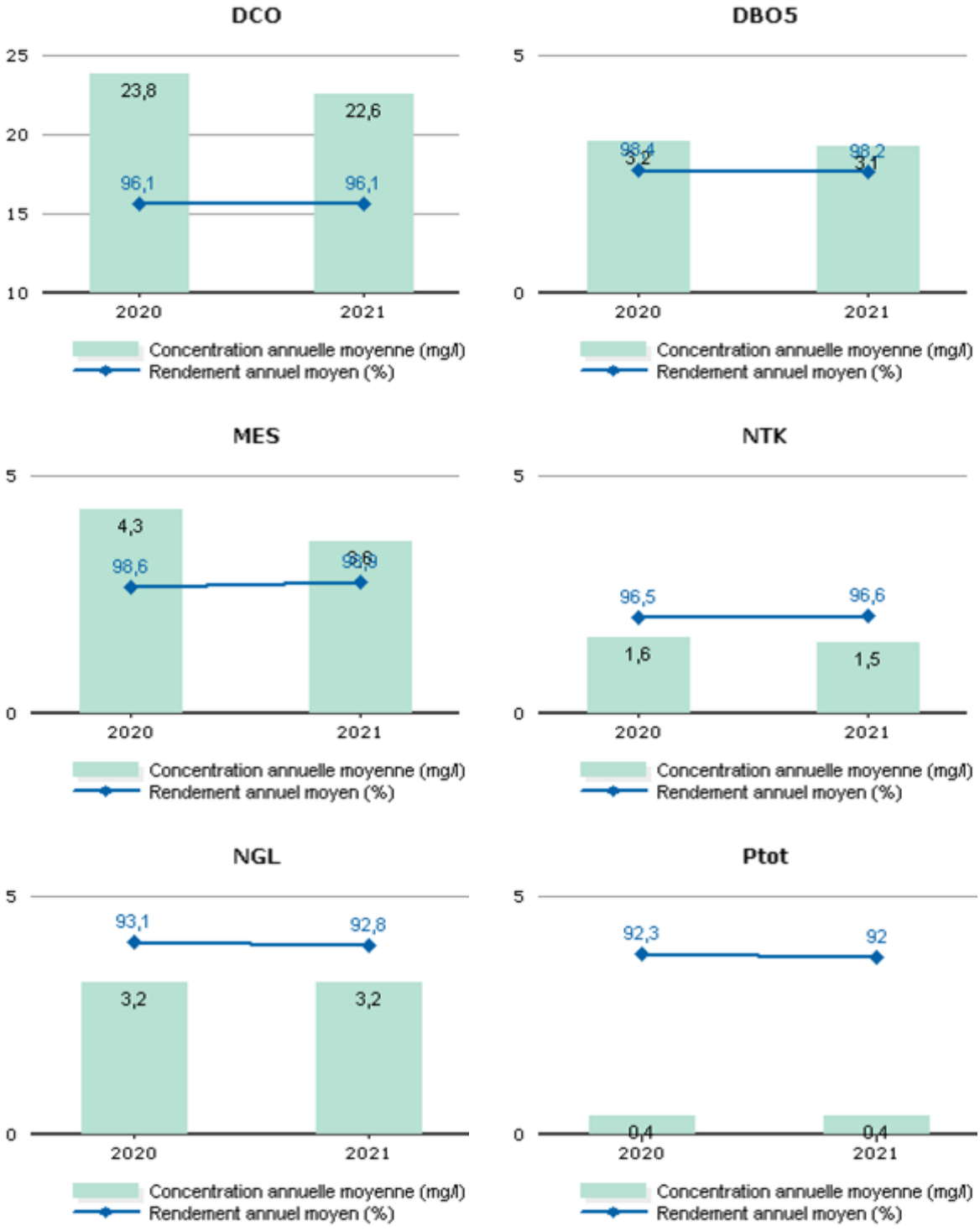

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	2 526,8	2 602,2

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	13159,6	19,77	2602,2	100,00
Total	**13159,6**	**19,77**	**2602,2**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	166,4	257,0
Total (t)	166,4	257,0
Incinérateur (t) Sables	56,7	202,6
Total (t)	56,7	202,6

STEU BOUILLARGUES

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	420

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle					20,00		
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00				
moyen annuel					70,00		

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

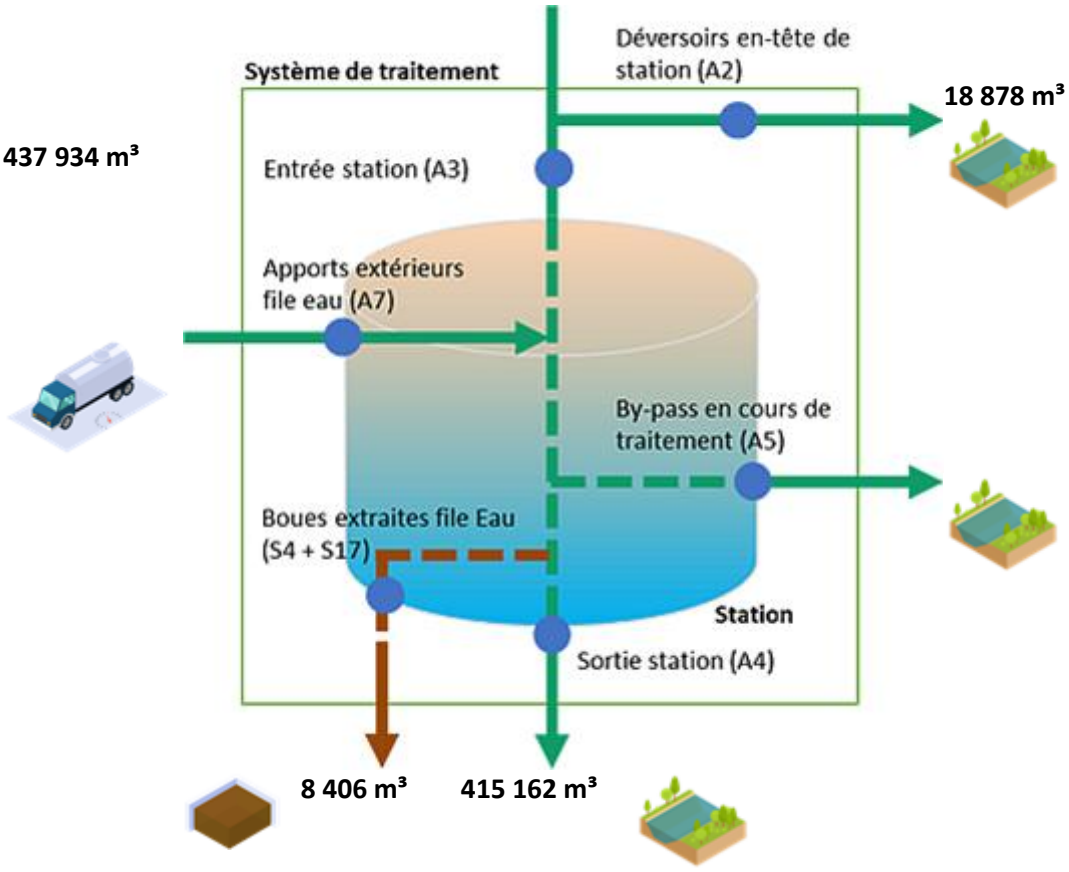

File Boue

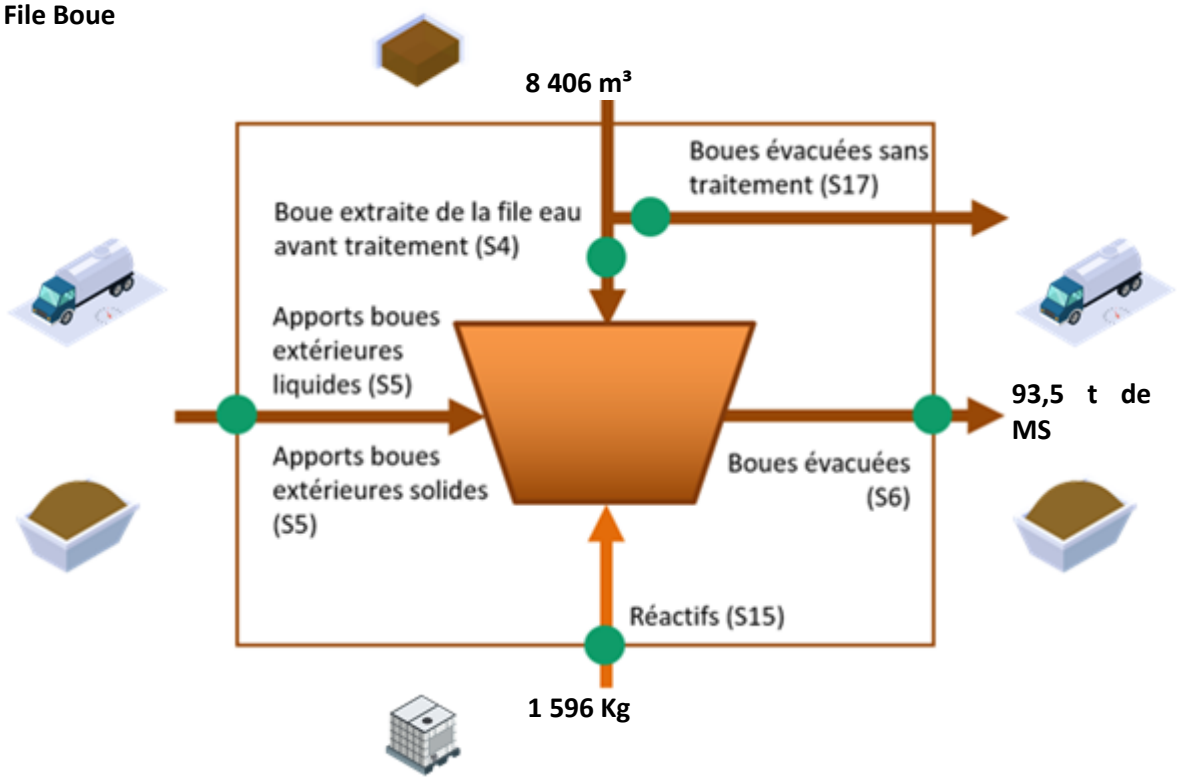

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

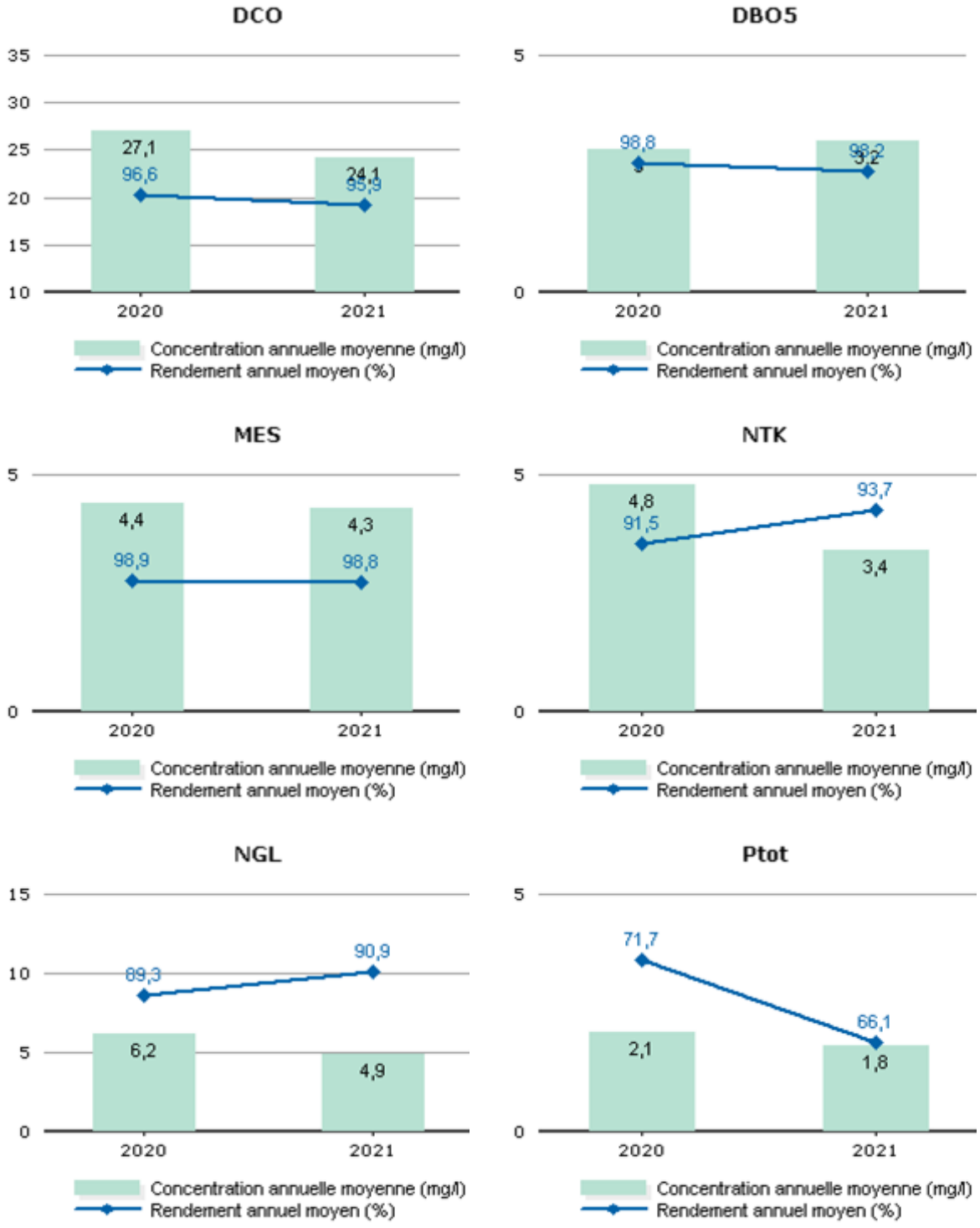

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	100,4	93,5

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	680,8	13,73	93,5	100,00
Total	**680,8**	**13,73**	**93,5**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	4,9	5,4
Total (t)	4,9	5,4
Autre STEU (m^3) Graisses	80,0	74,0
Total (m^3)	80,0	74,0

STEU CAVEIRAC

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	300

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	30,00					
moyenne annuelle					20,00		
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

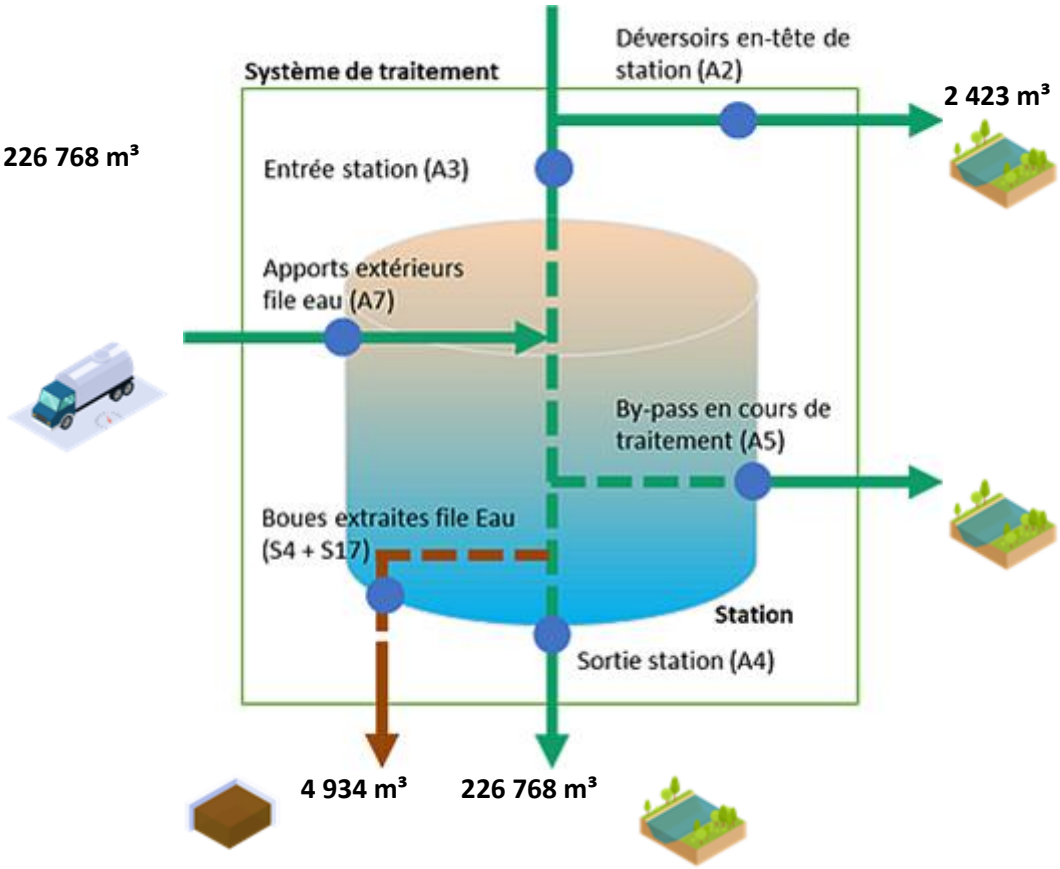

File Boue

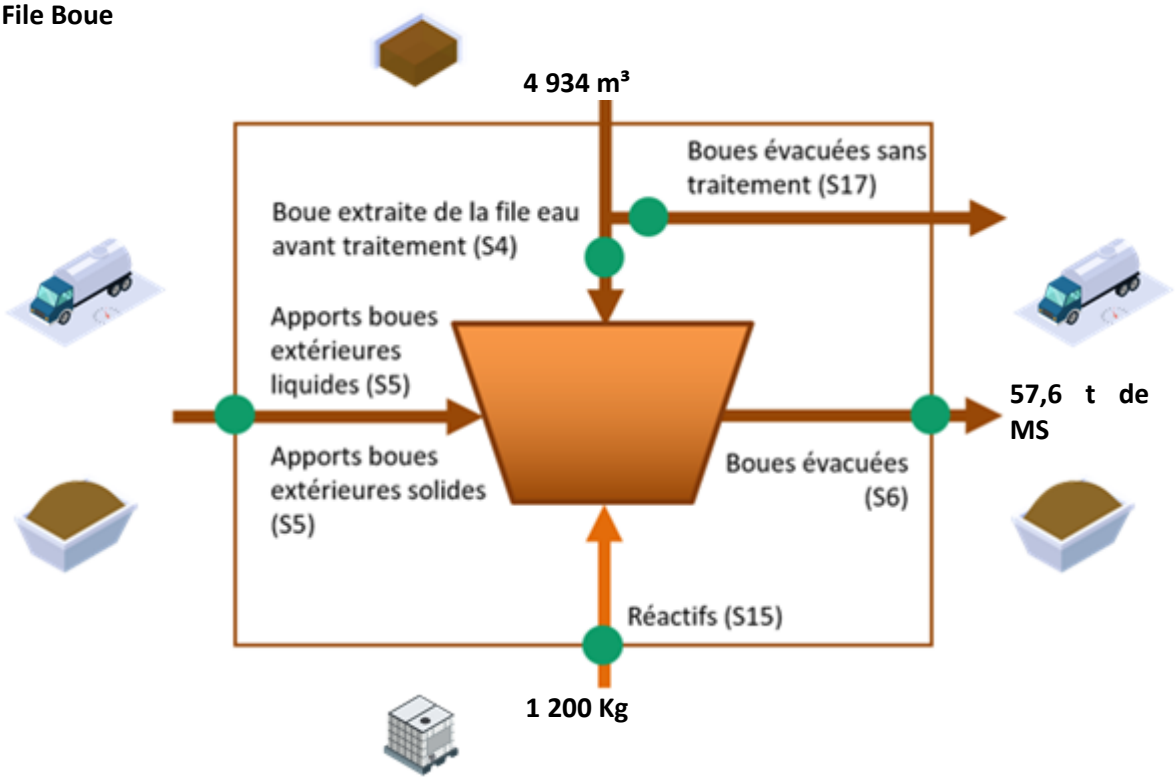

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

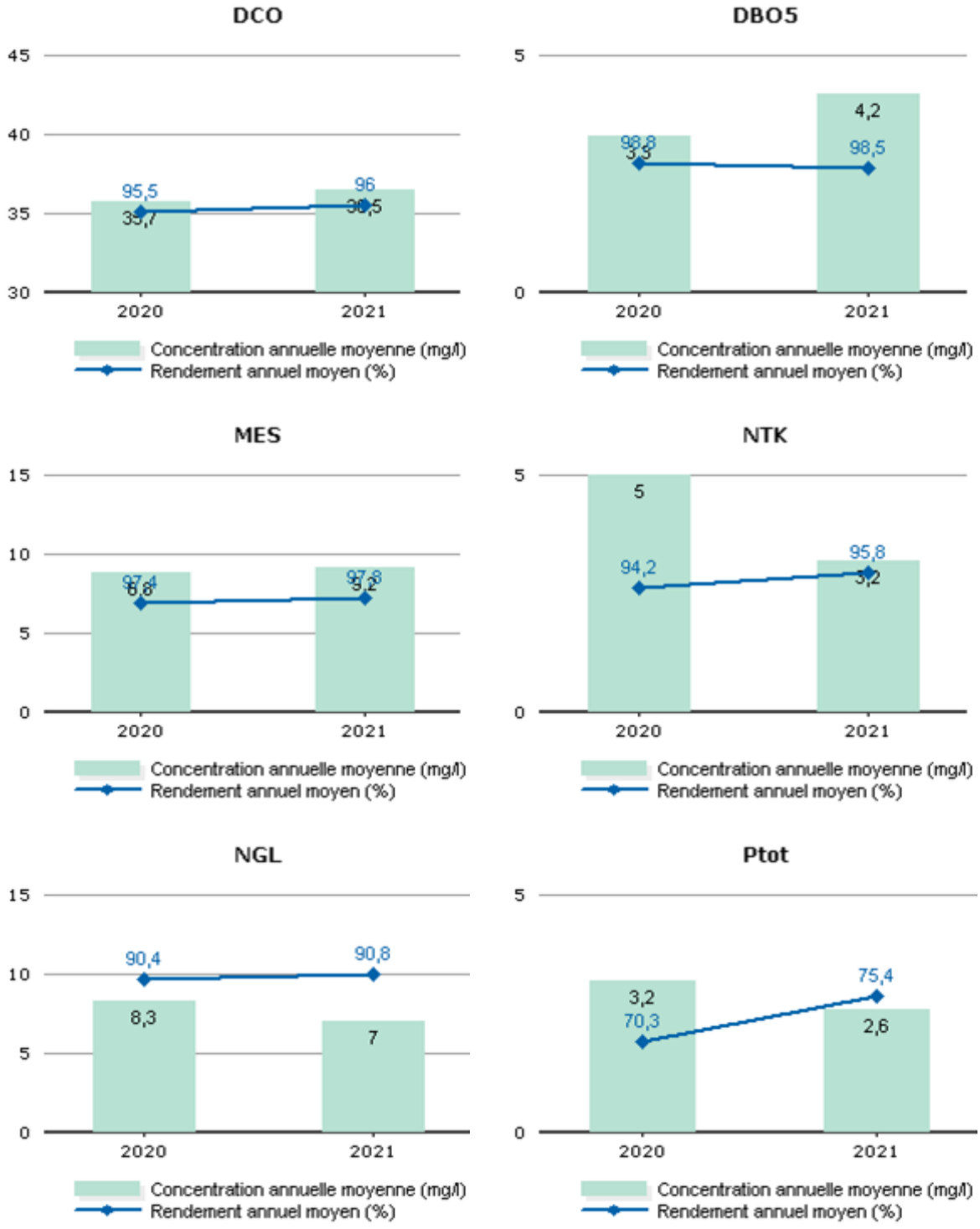

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	59,0	57,6

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	400	14,40	57,6	100,00
Total	**400**	**14,40**	**57,6**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	1,9	3,5
Total (t)	1,9	3,5
Autre STEU (t) Sables	5,4	7,3
Total (t)	5,4	7,3
Autre STEU (m^3) Graisses	5,0	7,0
Total (m^3)	5,0	7,0

STEU CLARENSAC

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	570

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	30,00					
moyenne annuelle					20,00		2,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

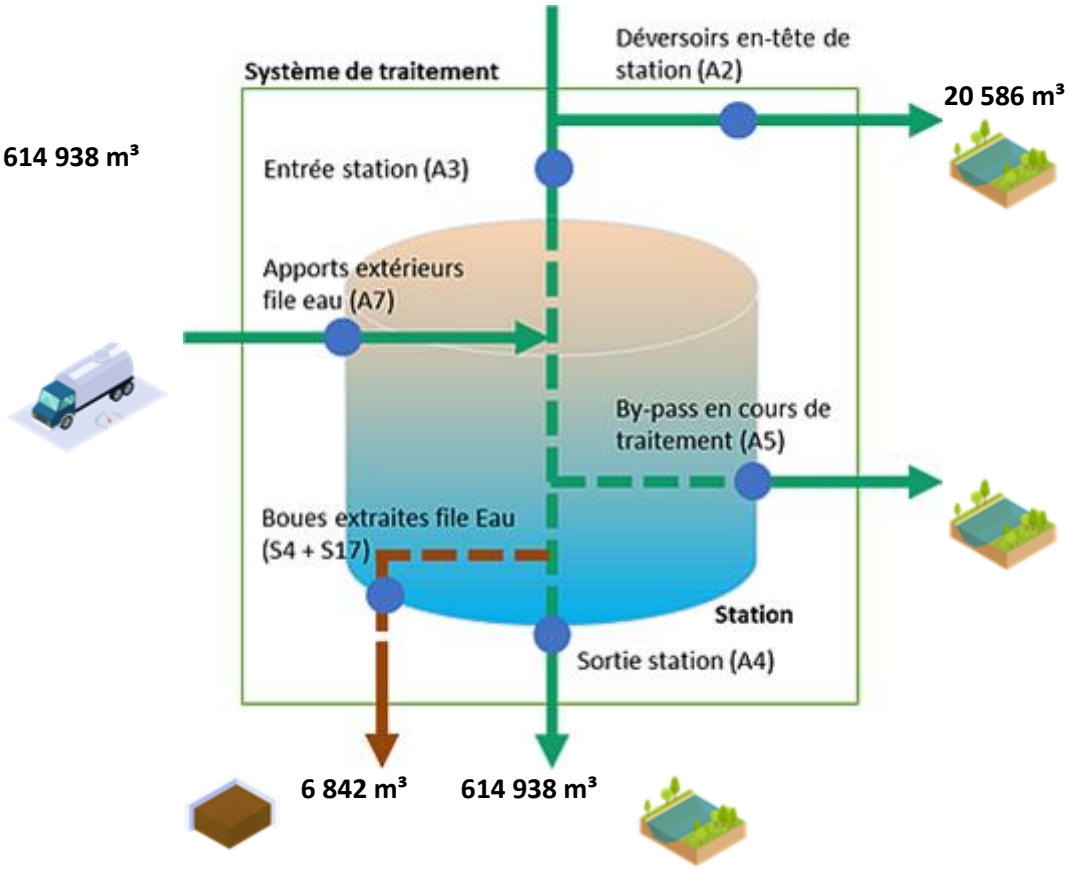

File Boue

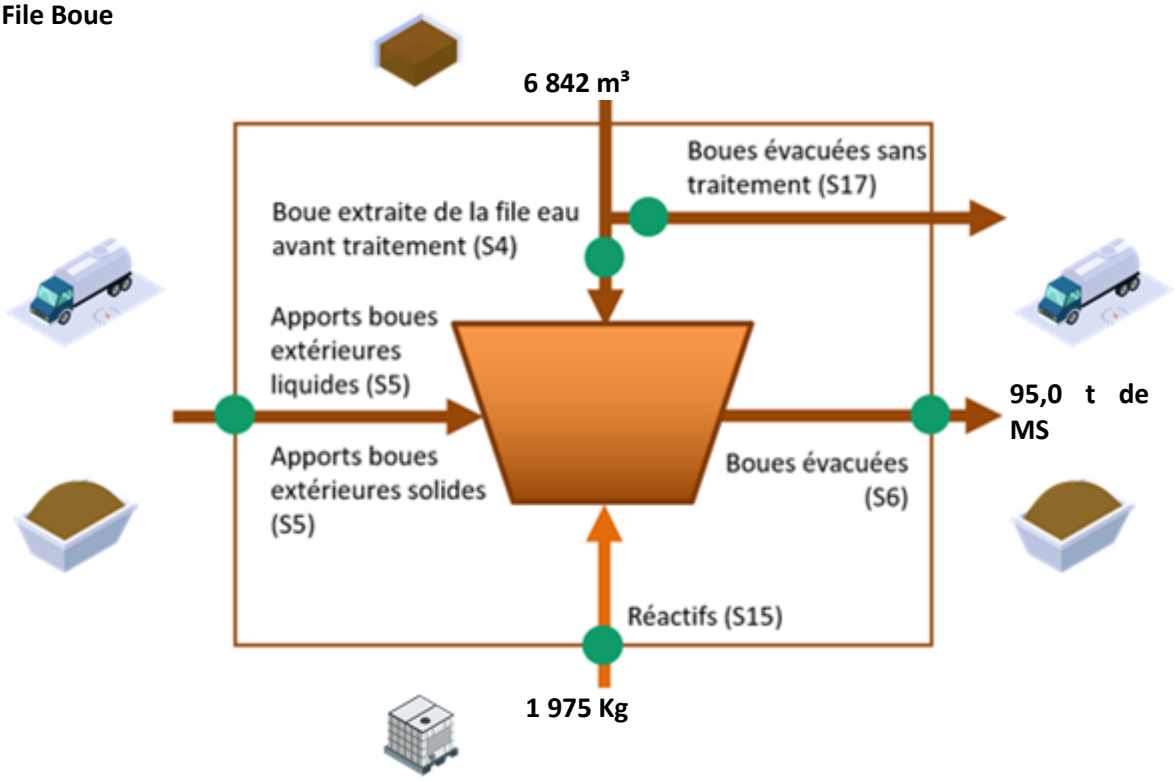

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	24
DBO5	24
MES	24
NTK	12
NGL	12
Ptot	12

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

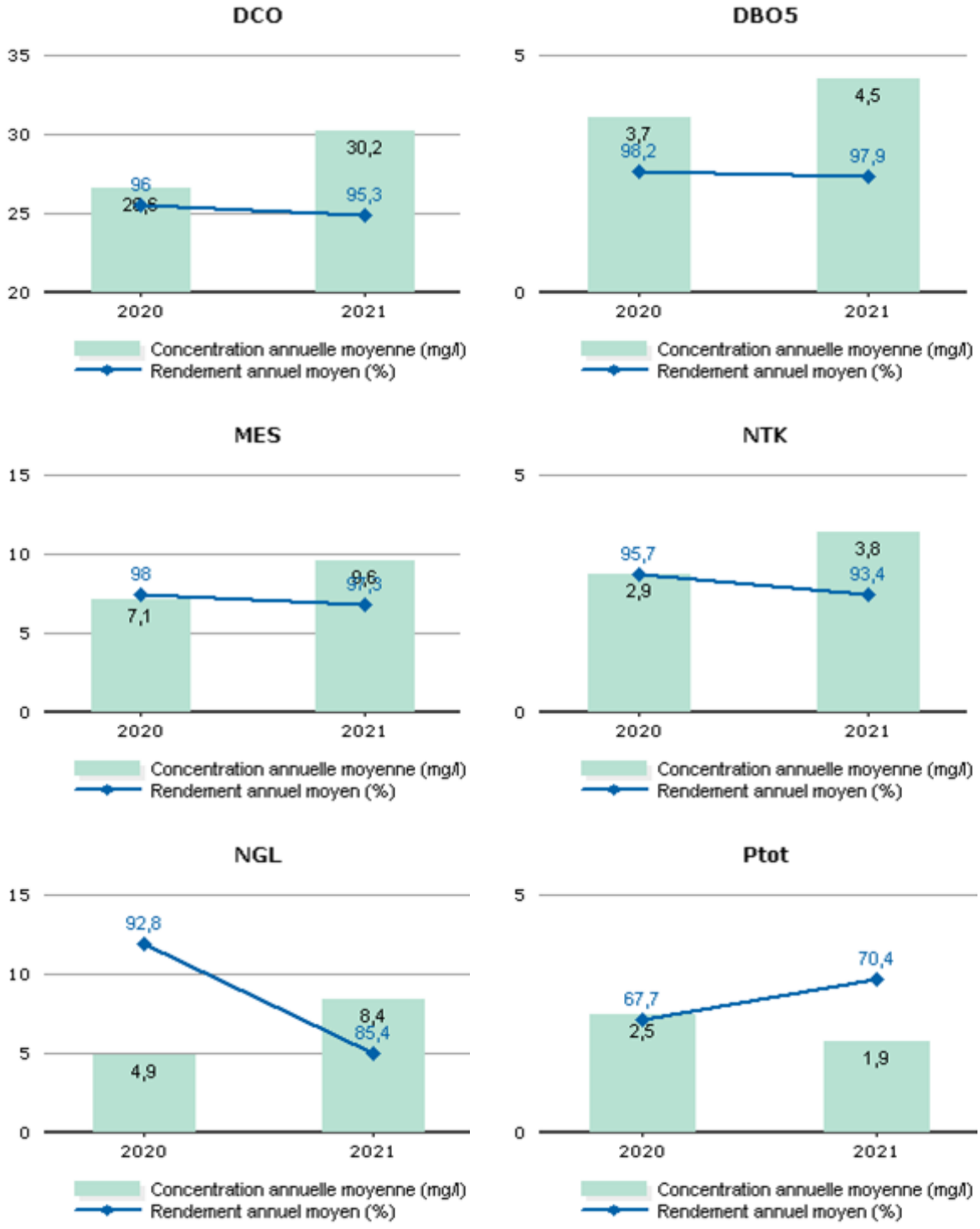

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	116,7	95,0

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	732	12,98	95	100,00
Total	**732**	**12,98**	**95**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	1,0	1,2
Total (t)	1,0	1,2
Autre STEU (t) Sables	1,0	0
Total (t)	1,0	0
Autre STEU (m^3) Graisses	14,0	26,0
Total (m^3)	14,0	26,0

STEU DOMESSARGUES

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	72

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00	40,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00	70,00			

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

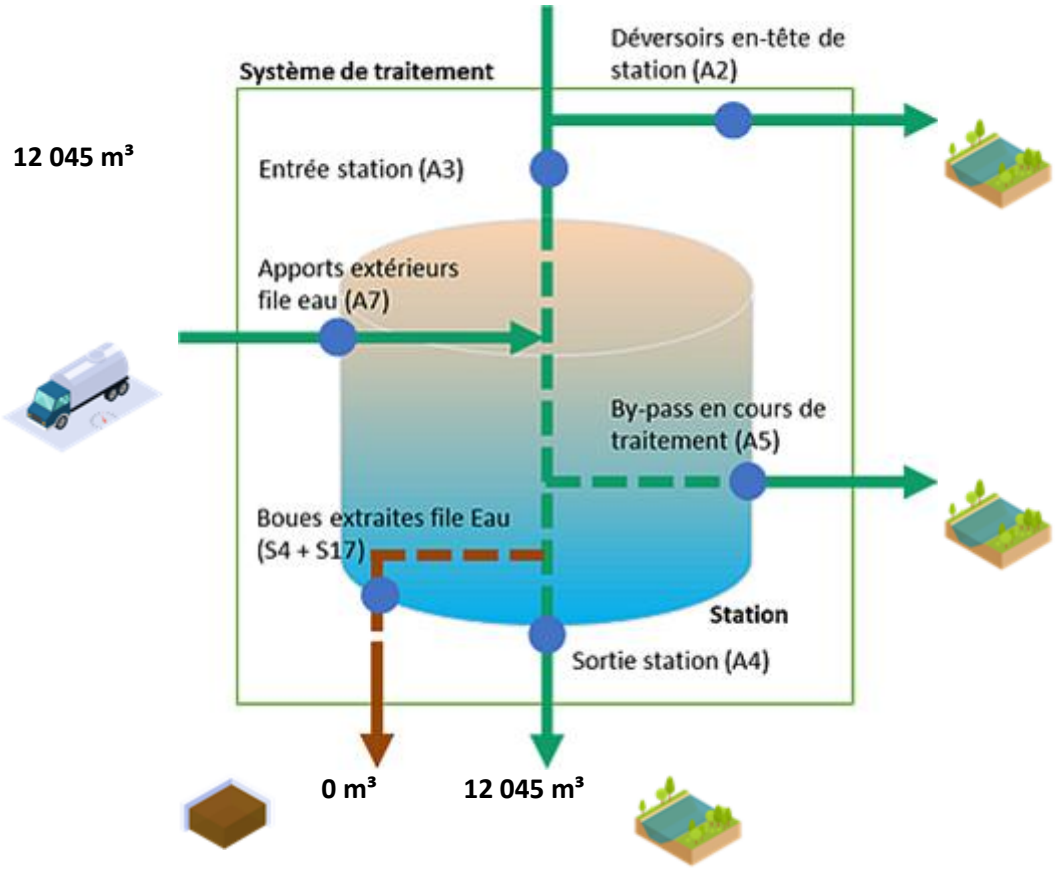

File Boue

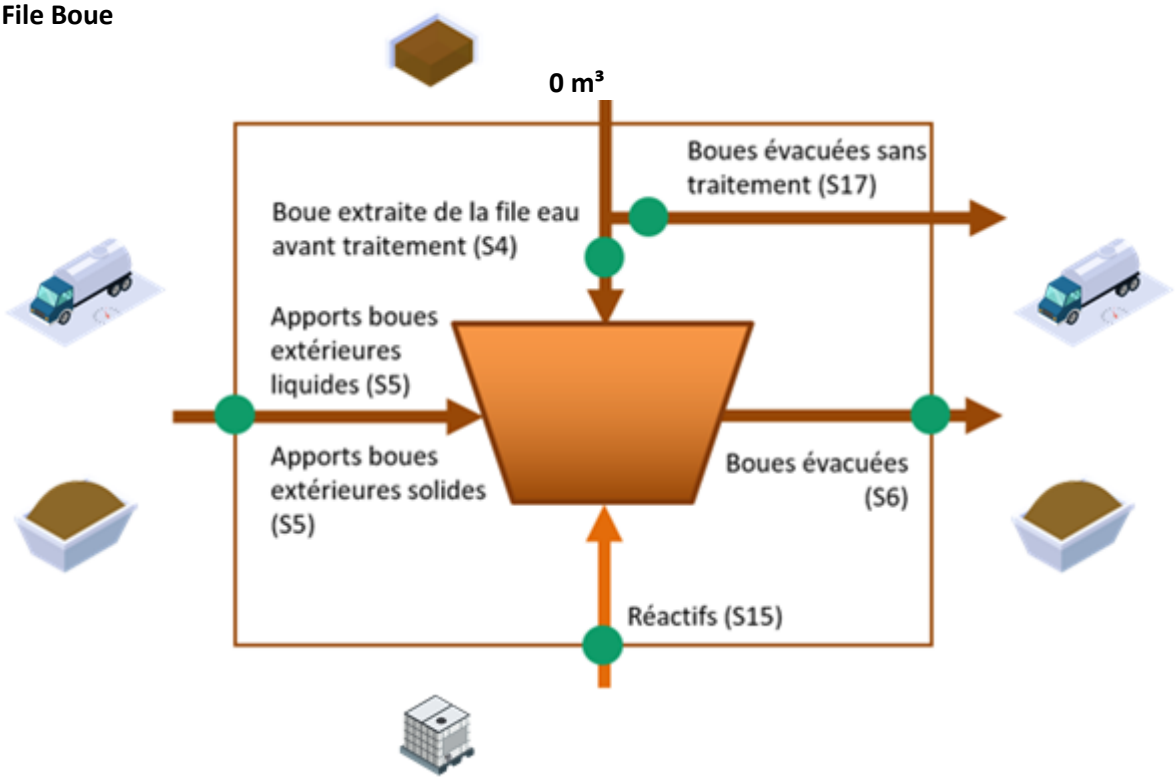

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	2
DBO5	2
MES	2
NTK	2
NGL	2
Ptot	2

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

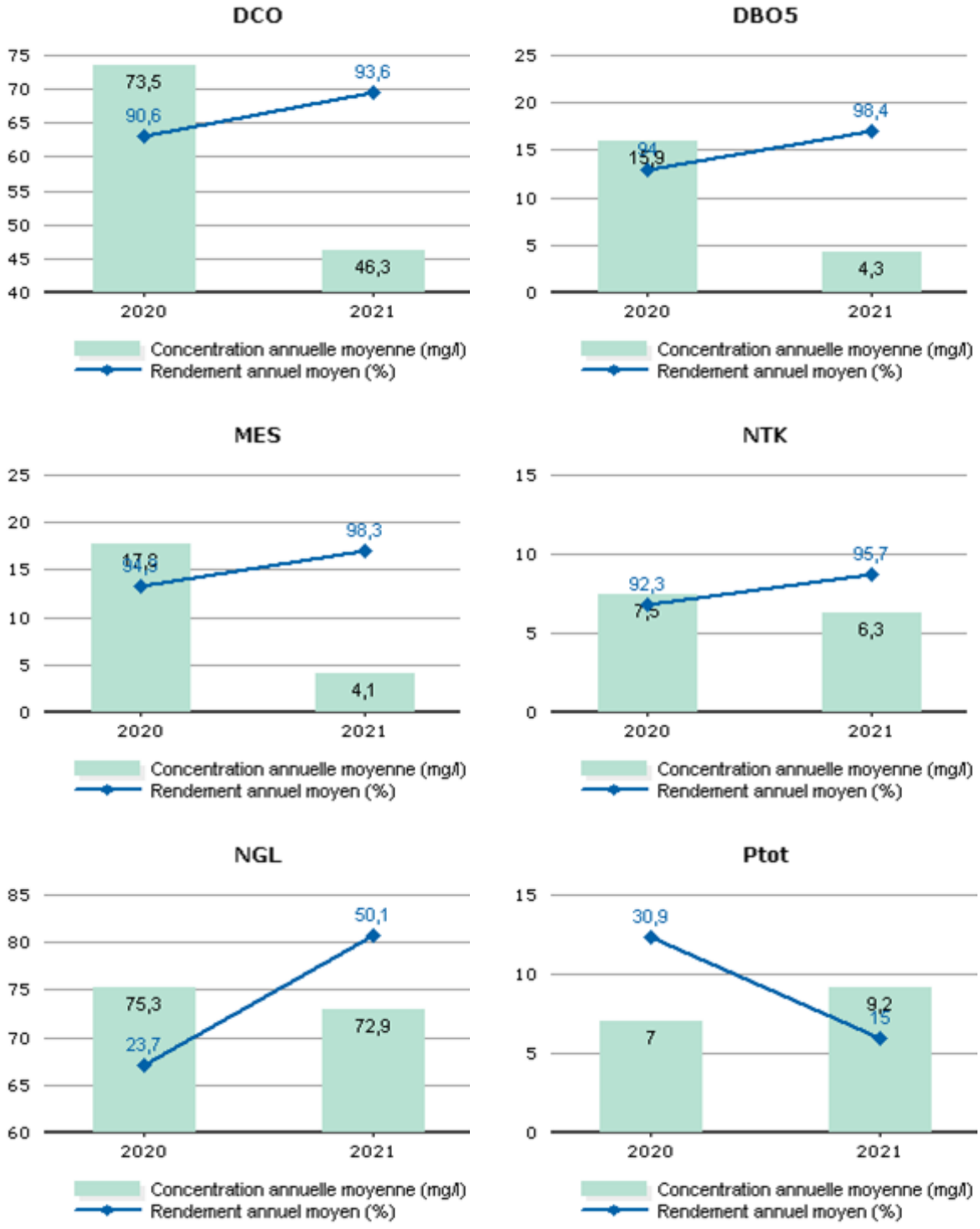

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	-	1,61
Total (t)	-	1,61

STEU GARONS

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	420

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle					15,00		2,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

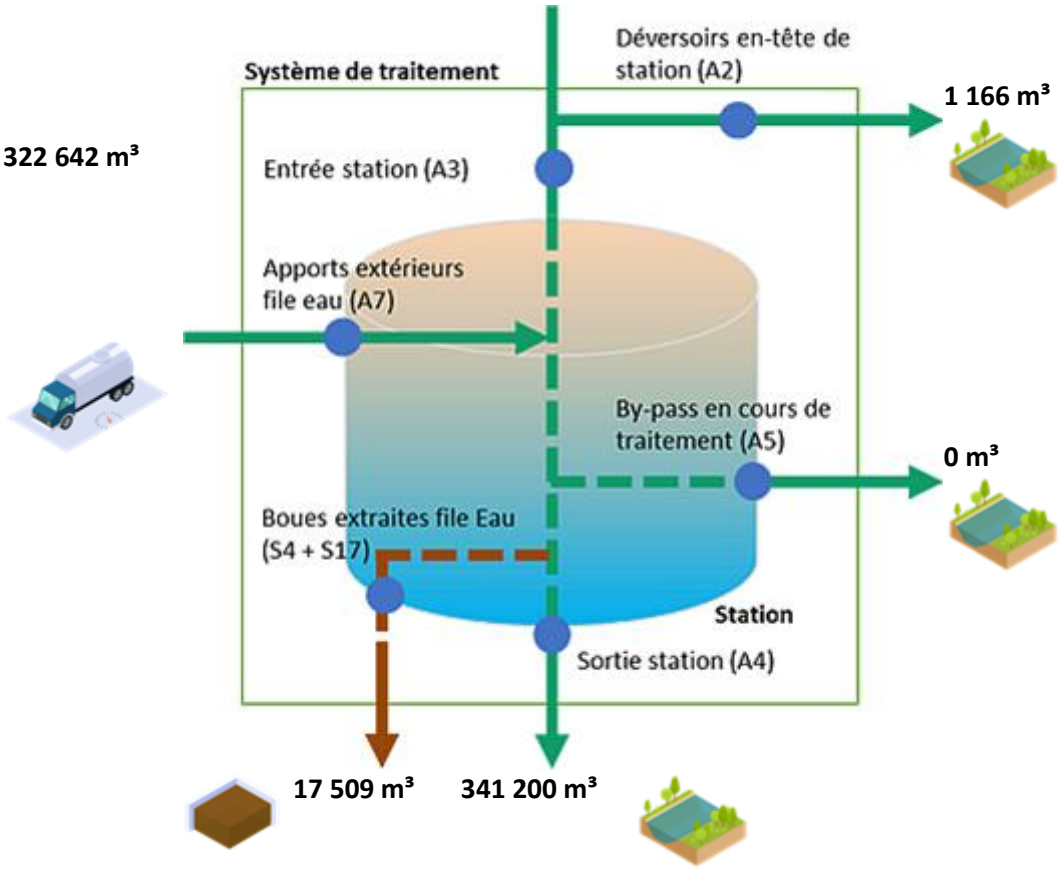

File Boue

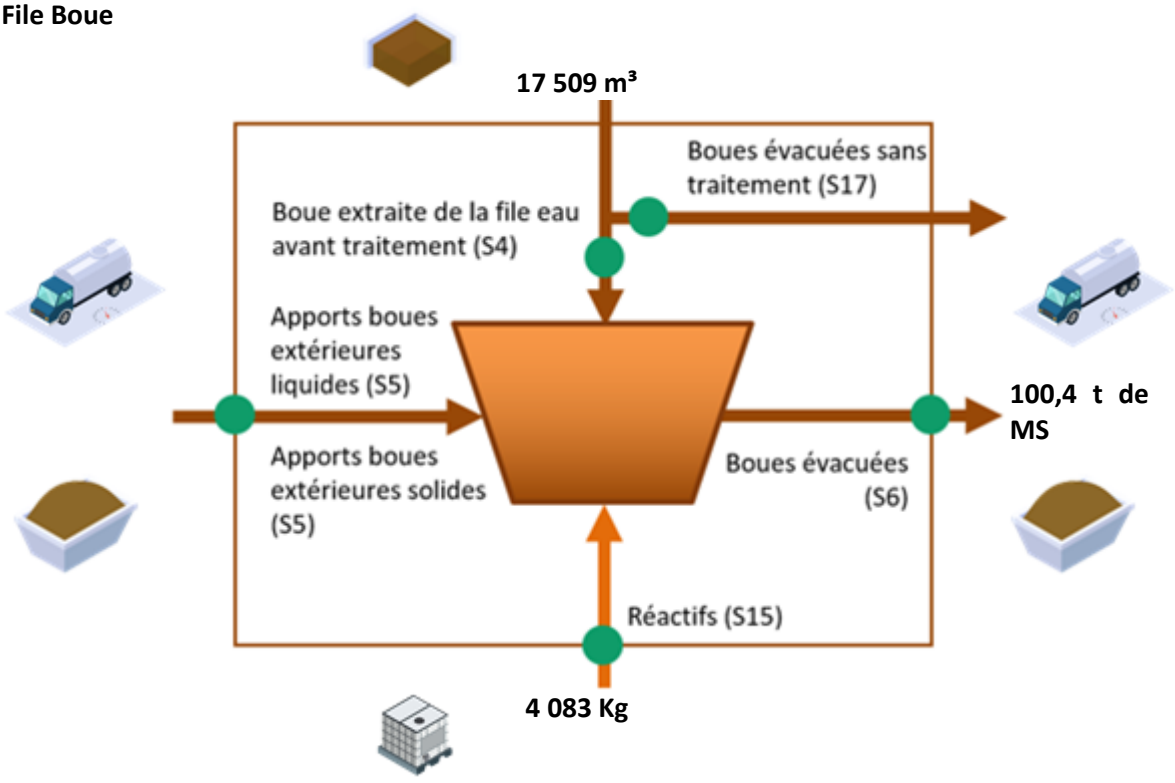

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	24
DBO5	24
MES	24
NTK	12
NGL	12
Ptot	12

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

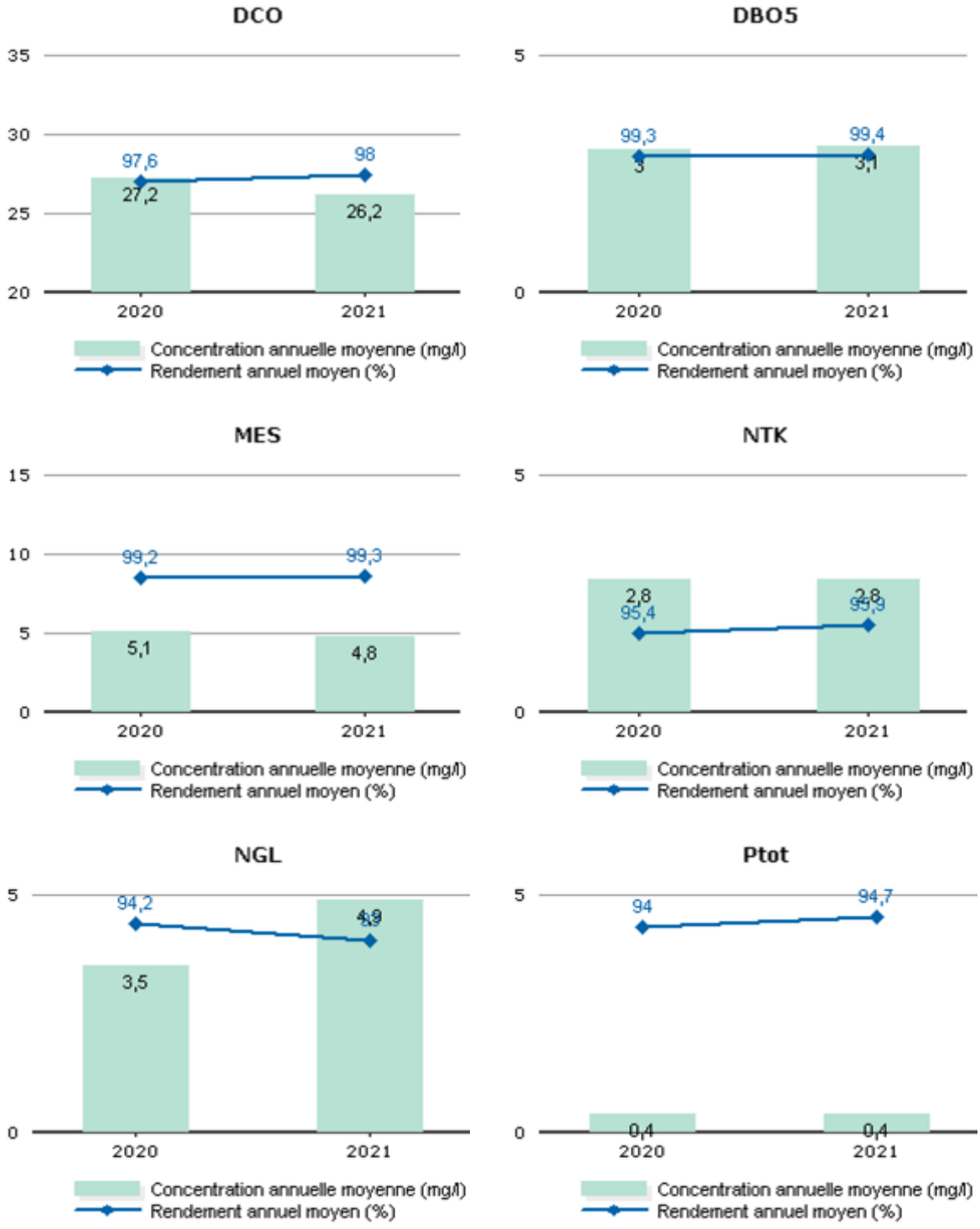

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	91,6	100,4

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	481,1	20,87	100,4	100,00
Total	**481,1**	**20,87**	**100,4**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	6,2	4,2
Total (t)	6,2	4,2
Incinérateur (t) Sables	3,3	1,3
Total (t)	3,3	1,3
Autre STEU (m^3) Graisses	13,0	6,0
Total (m^3)	13,0	6,0

STEU LA ROUVIERE

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	48

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00		40,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

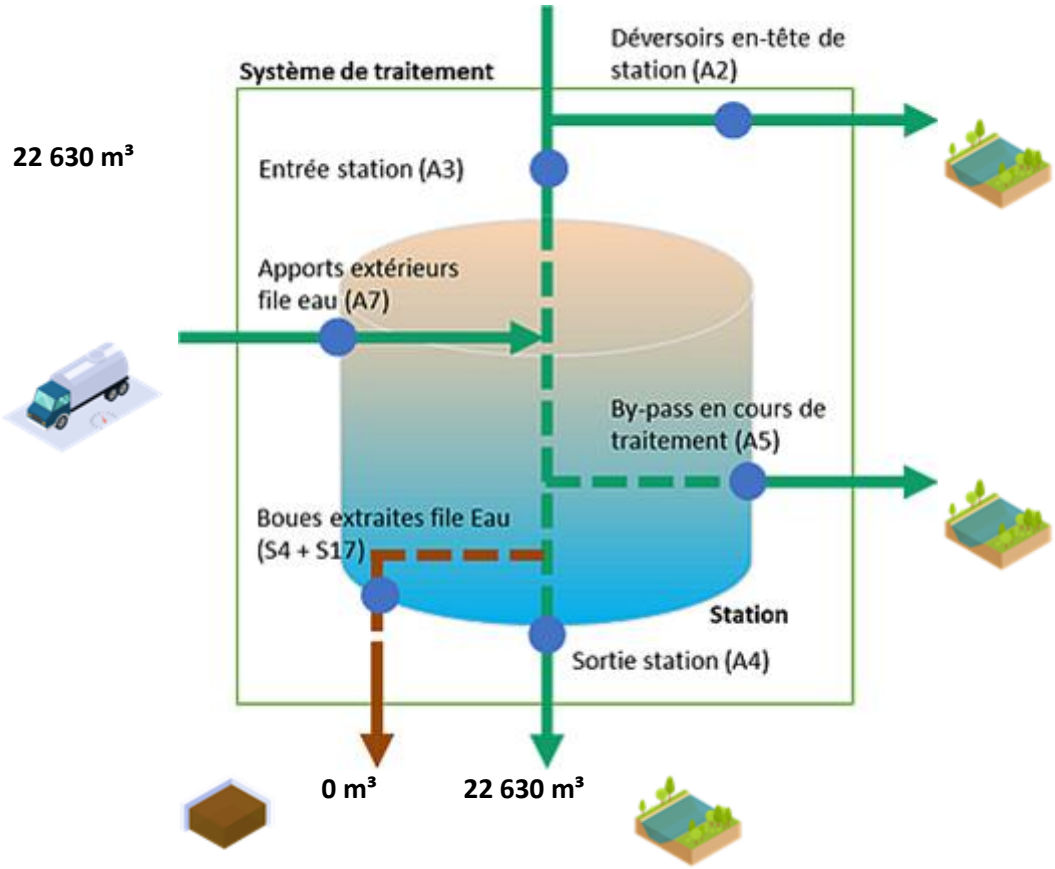

File Boue

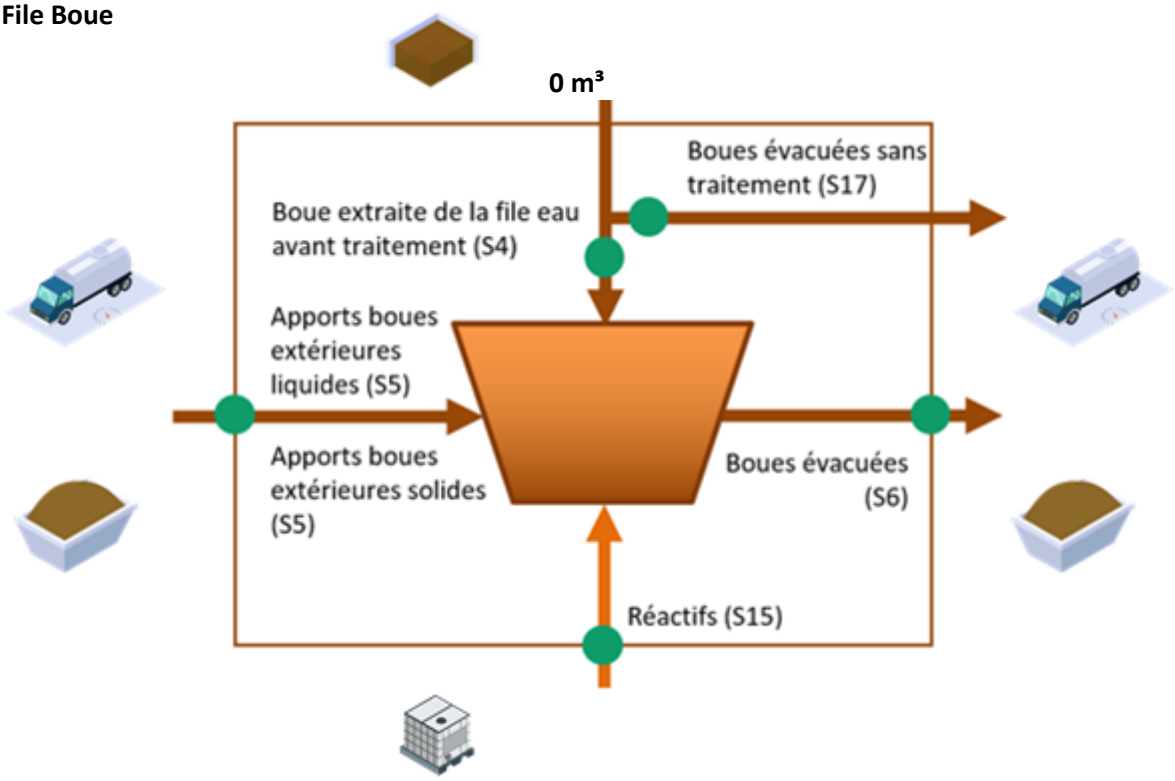

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	1
DBO5	1
MES	1
NTK	1
NGL	1
Ptot	1

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

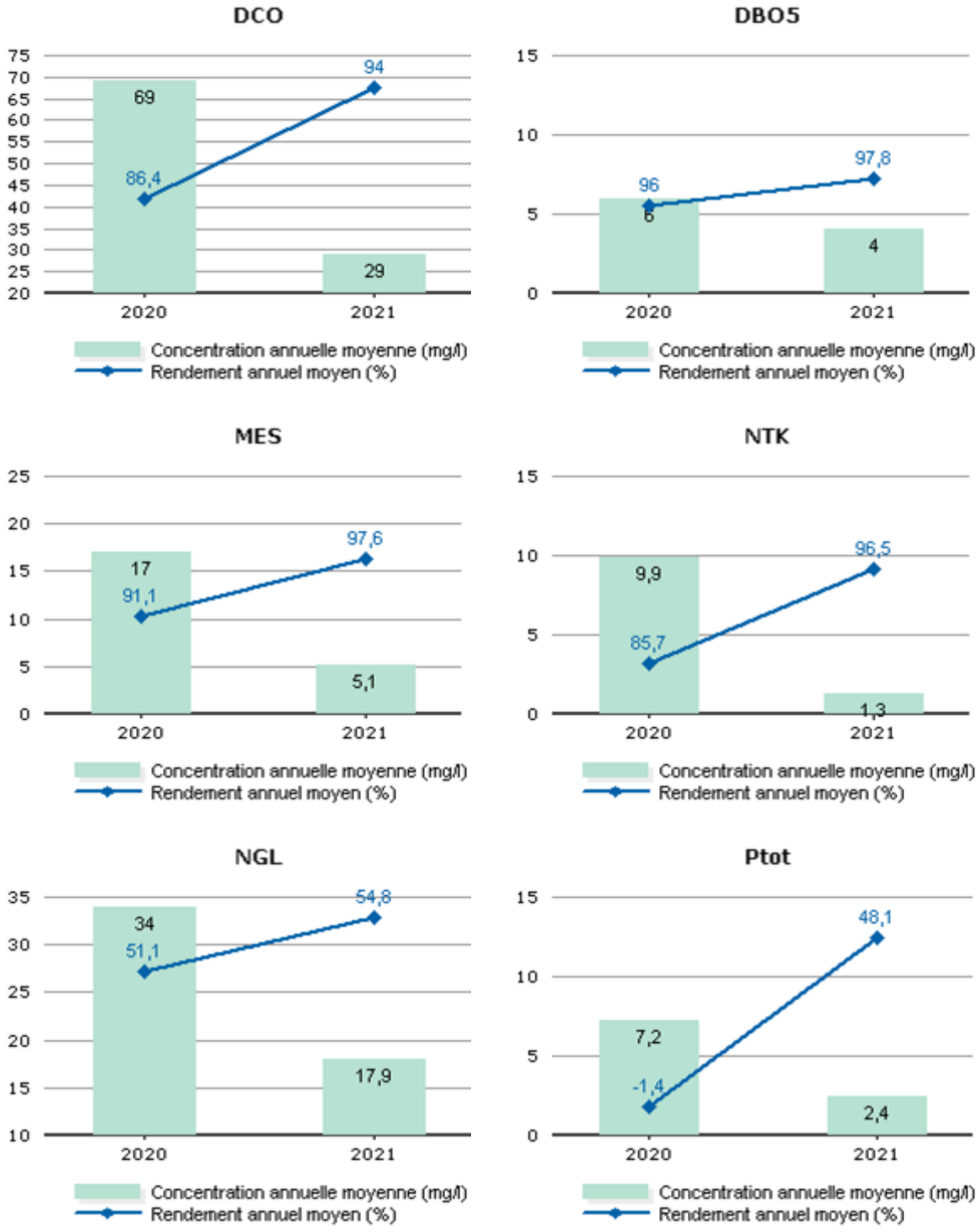

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	-	1,75
Total (t)	-	1,75

STEU LEDENON

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	90

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00					
moyenne annuelle					20,00		
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

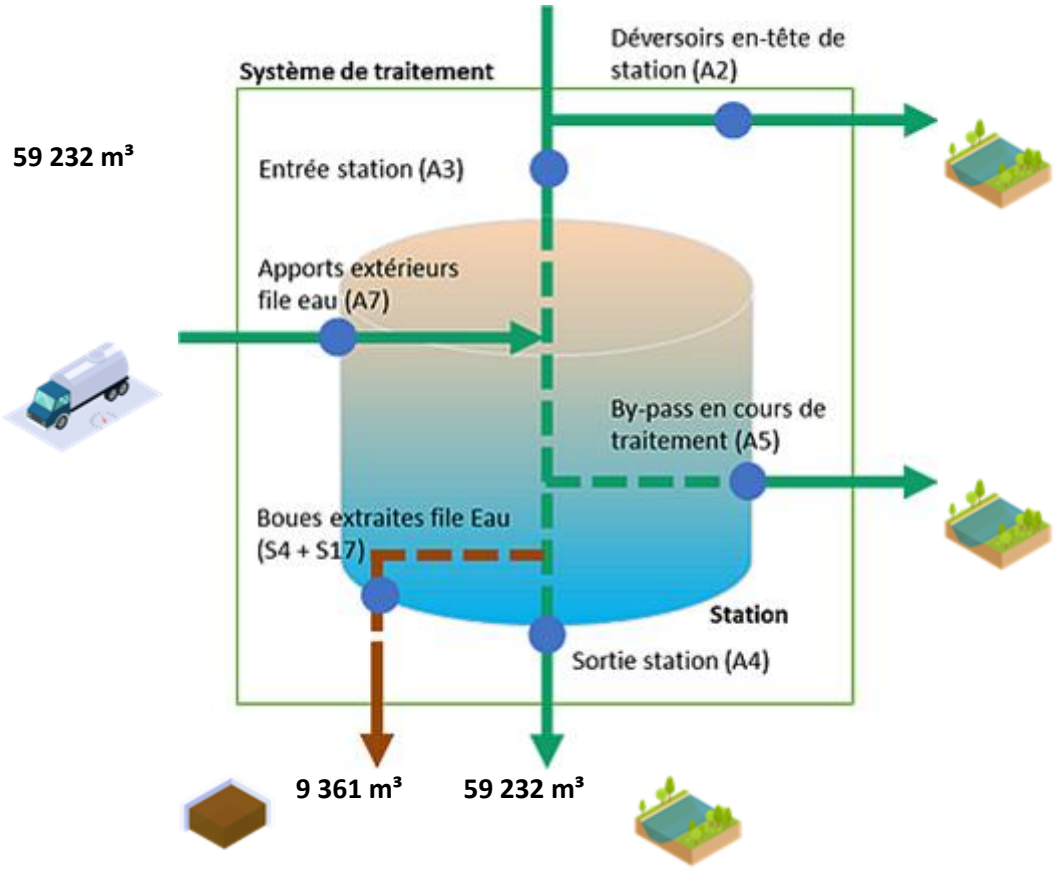

File Boue

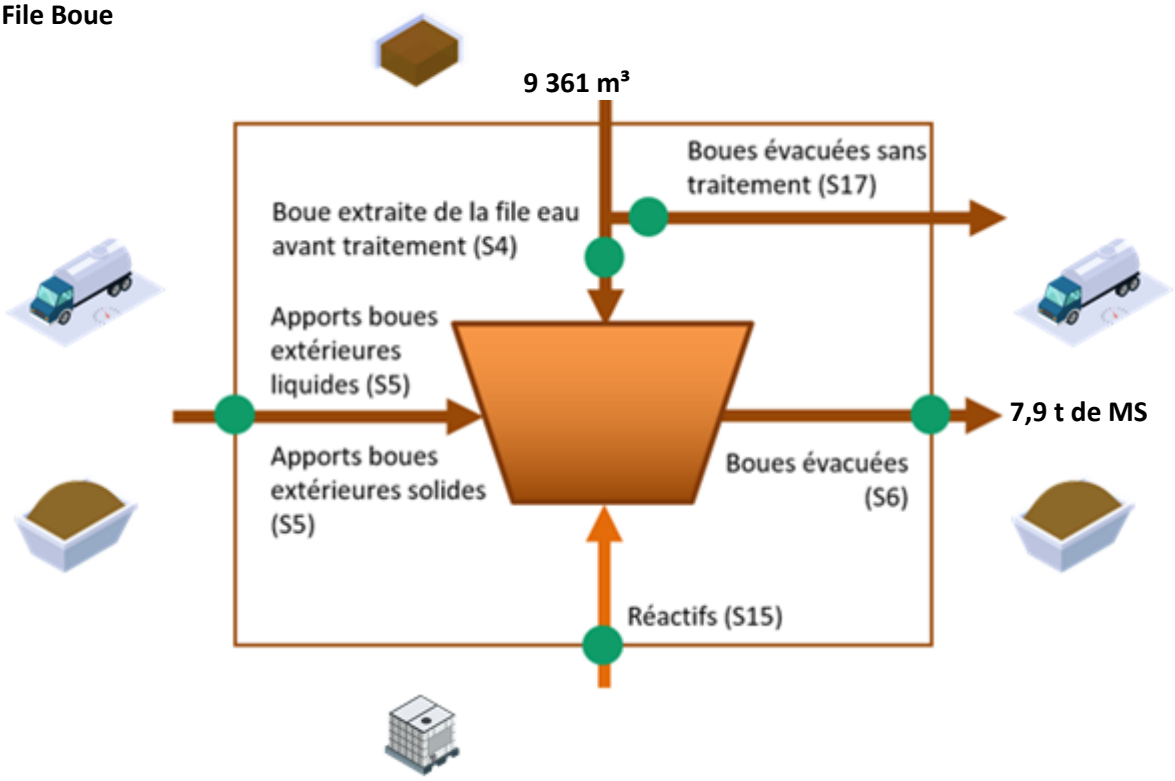

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	2
DBO5	2
MES	2
NTK	2
NGL	2
Ptot	2

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

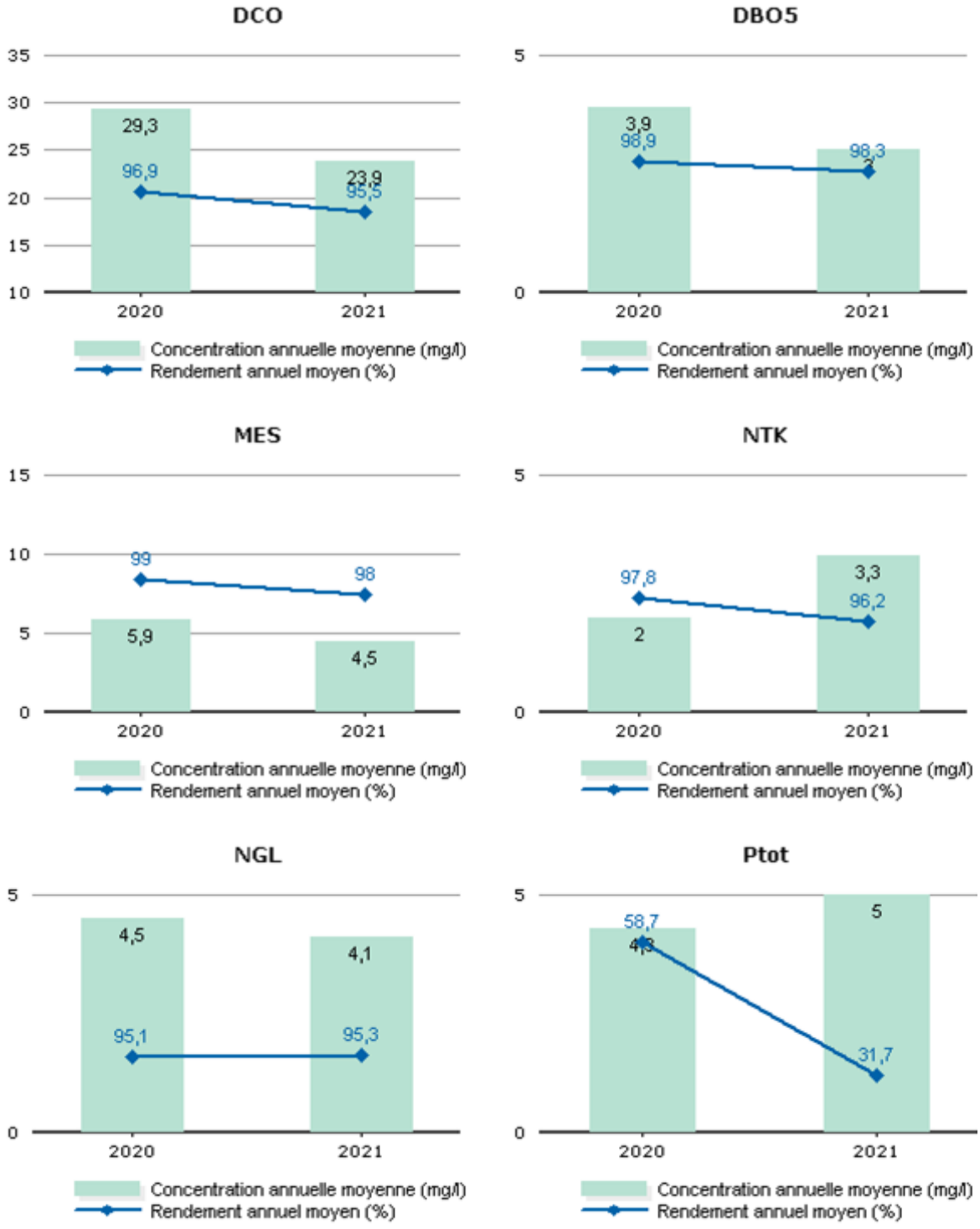

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	0	7,9

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	-	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	66	11,97	7,9	100,00
Total	**66**	**11,97**	**7,9**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	0,6	1,26
Total (t)	0,6	1,26
Autre STEU (t) Sables	35,1	27,0
Total (t)	35,1	27,0
Autre STEU (m^3) Graisses	44,0	31,0
Total (m^3)	44,0	31,0

STEU MANDUEL

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	540

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	30,00			20,00		
moyenne annuelle							
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel							

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

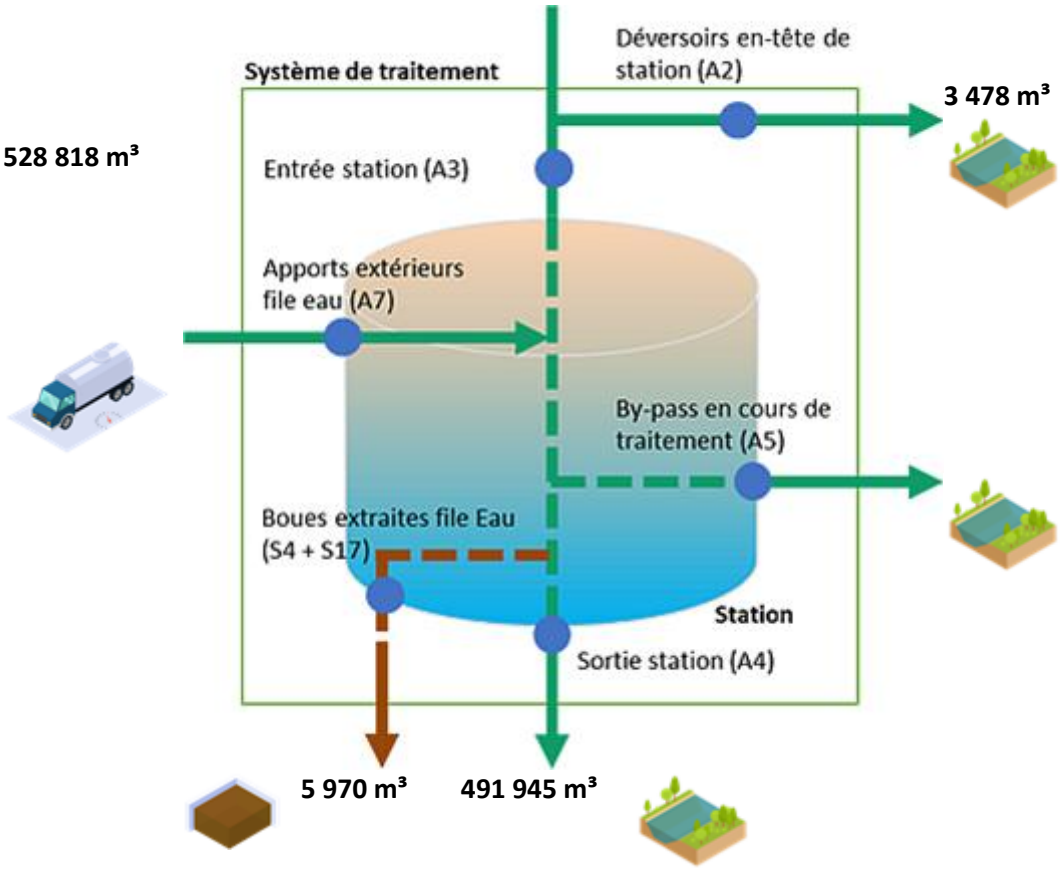

File Boue

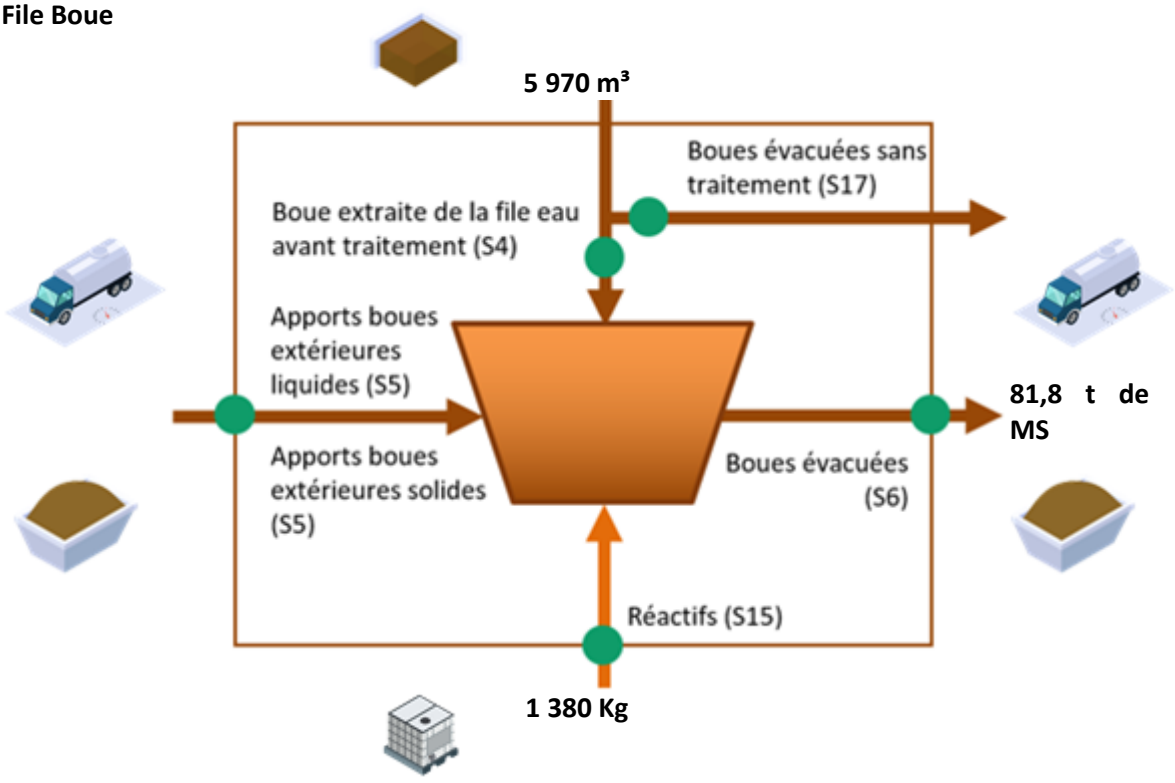

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

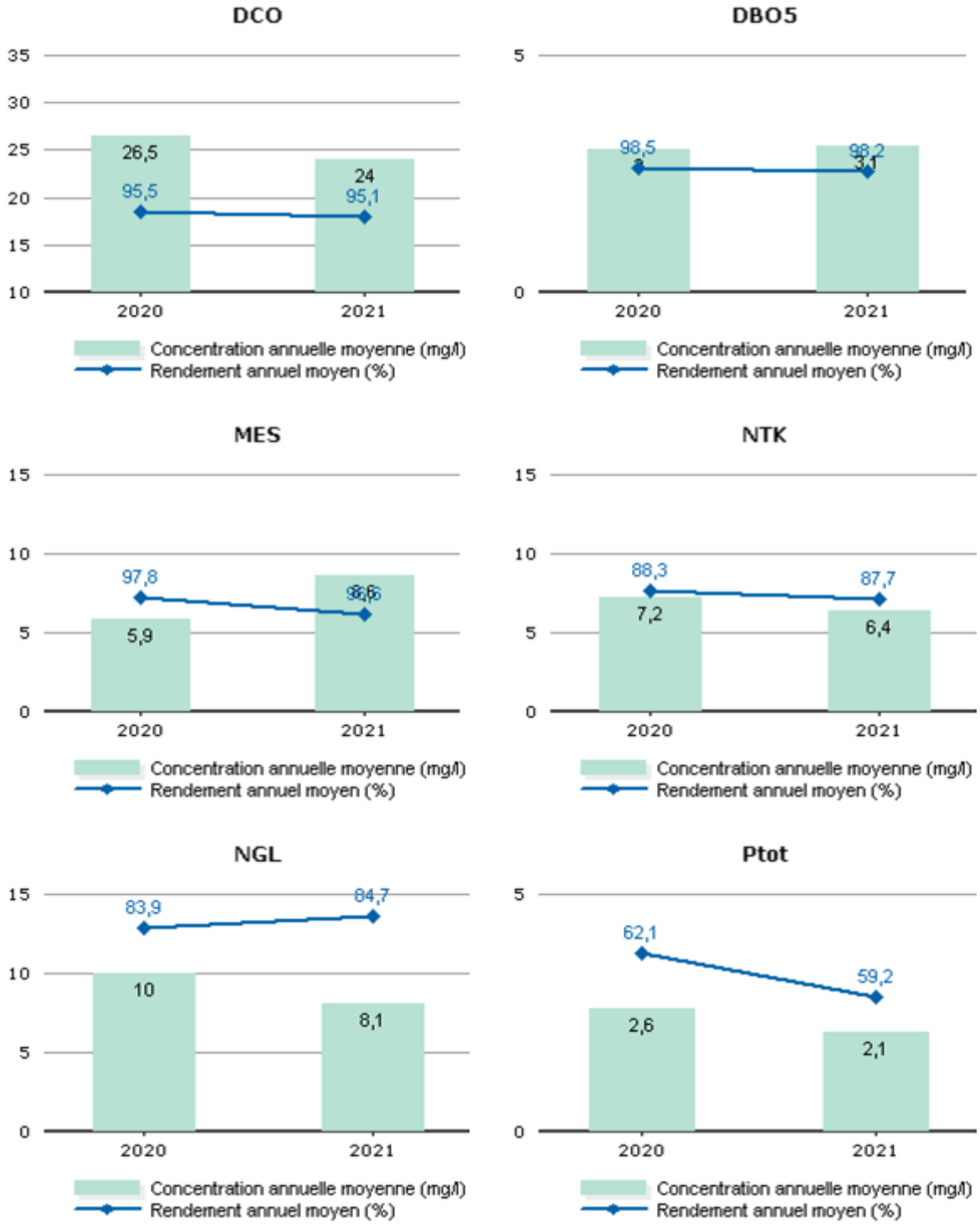

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	94,5	81,8

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	620,6	13,18	81,8	100,00
Total	**620,6**	**13,18**	**81,8**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	9,36	10,8
Total (t)	9,36	10,8
Incinérateur (t) Sables	32,0	26,0
Total (t)	32,0	26,0
Autre STEU (m^3) Graisses	31,5	36,0
Total (m^3)	31,5	36,0

STEU MARGUERITTES

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	900

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	50,00	15,00	20,00			2,00	
moyenne annuelle					10,00		1,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyenne journalière par bilan	75	80	90				
moyenne annuelle					70		80

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

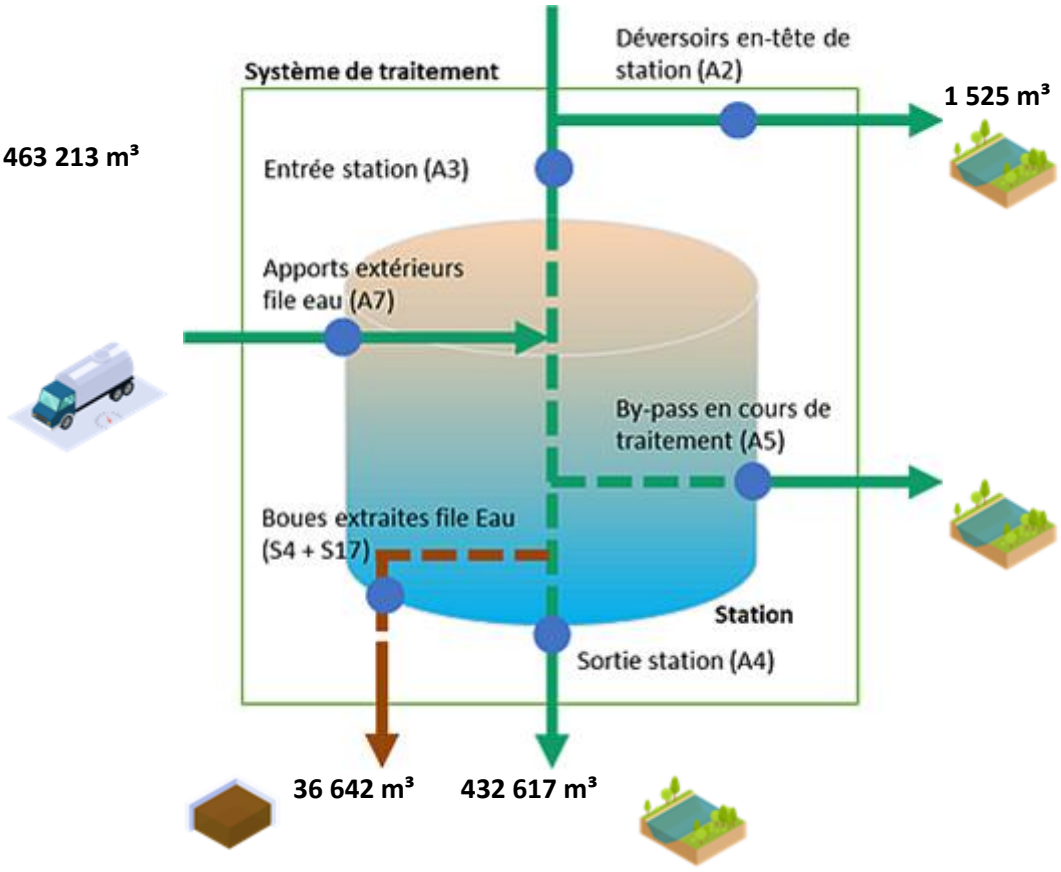

File Boue

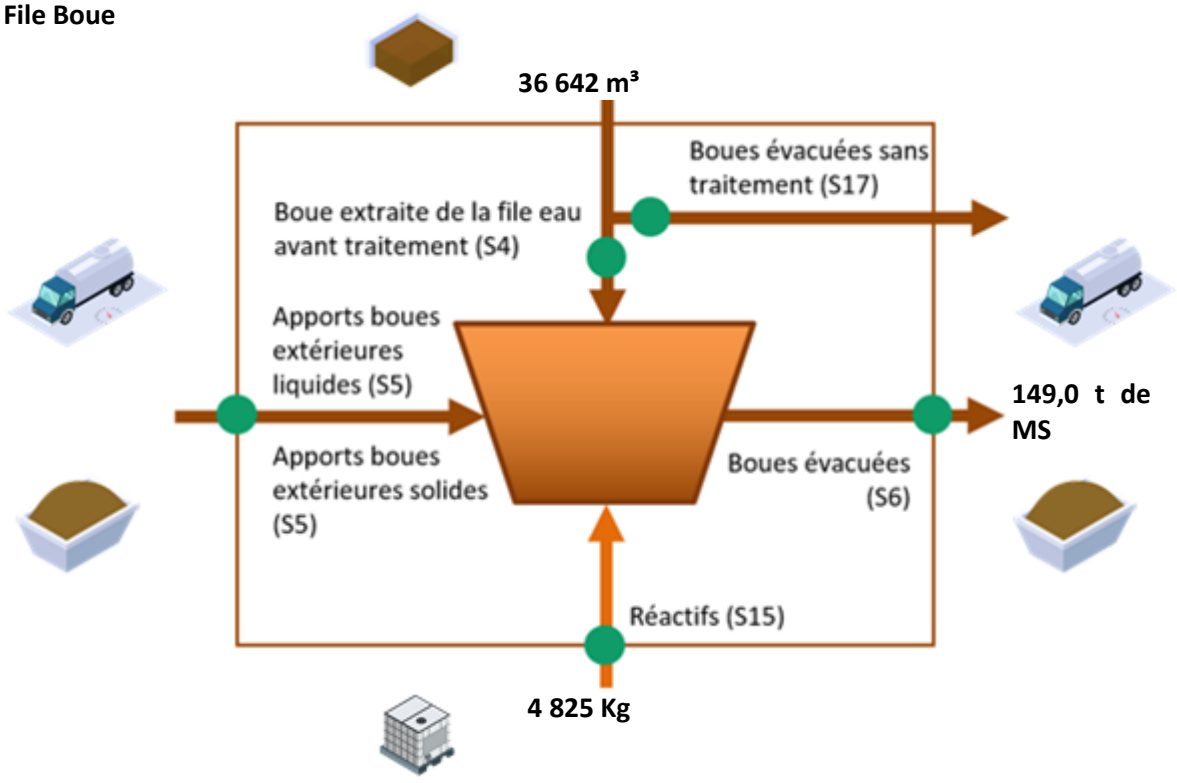

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	24
DBO5	24
MES	24
NTK	12
NGL	12
Ptot	12

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

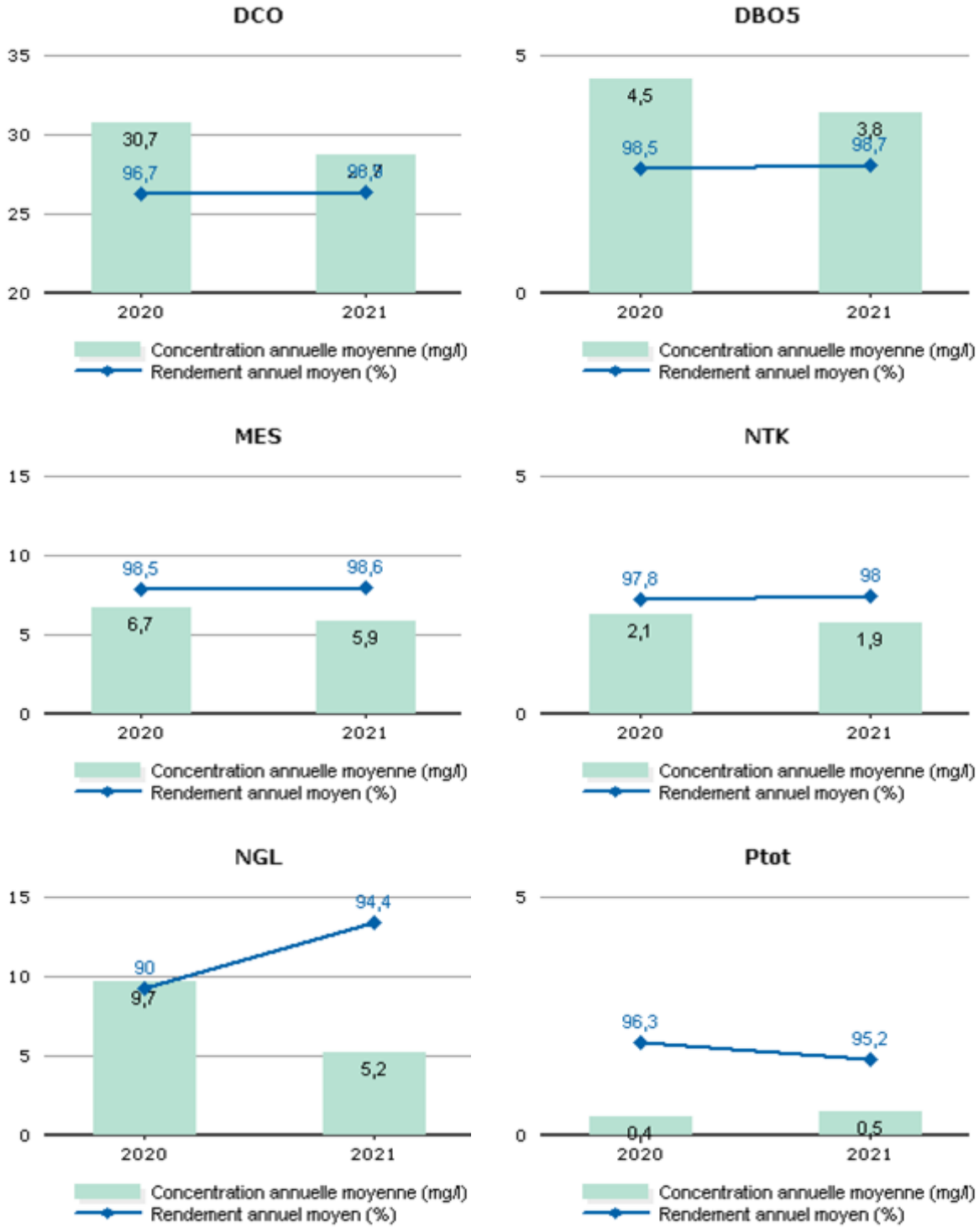

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	185,6	149,0

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	714,4	20,86	149	100,00
Total	**714,4**	**20,86**	**149**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	3,2	4,9
Total (t)	3,2	4,9
Autre STEU (t) Sables	45,0	22,0
Total (t)	45,0	22,0
Autre STEU (m^3) Graisses	5,0	11,0
Total (m^3)	5,0	11,0

STEU MAURESSARGUES

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	15

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00	40,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00	70,00			

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

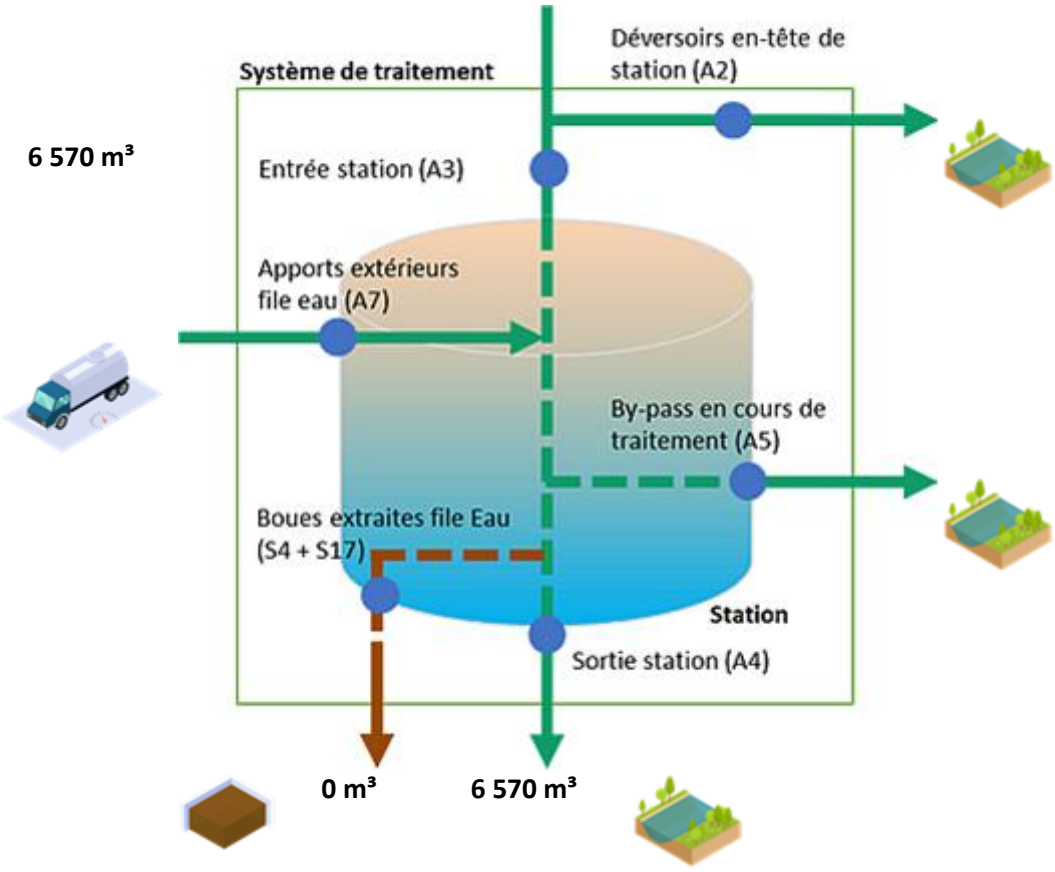

File Boue

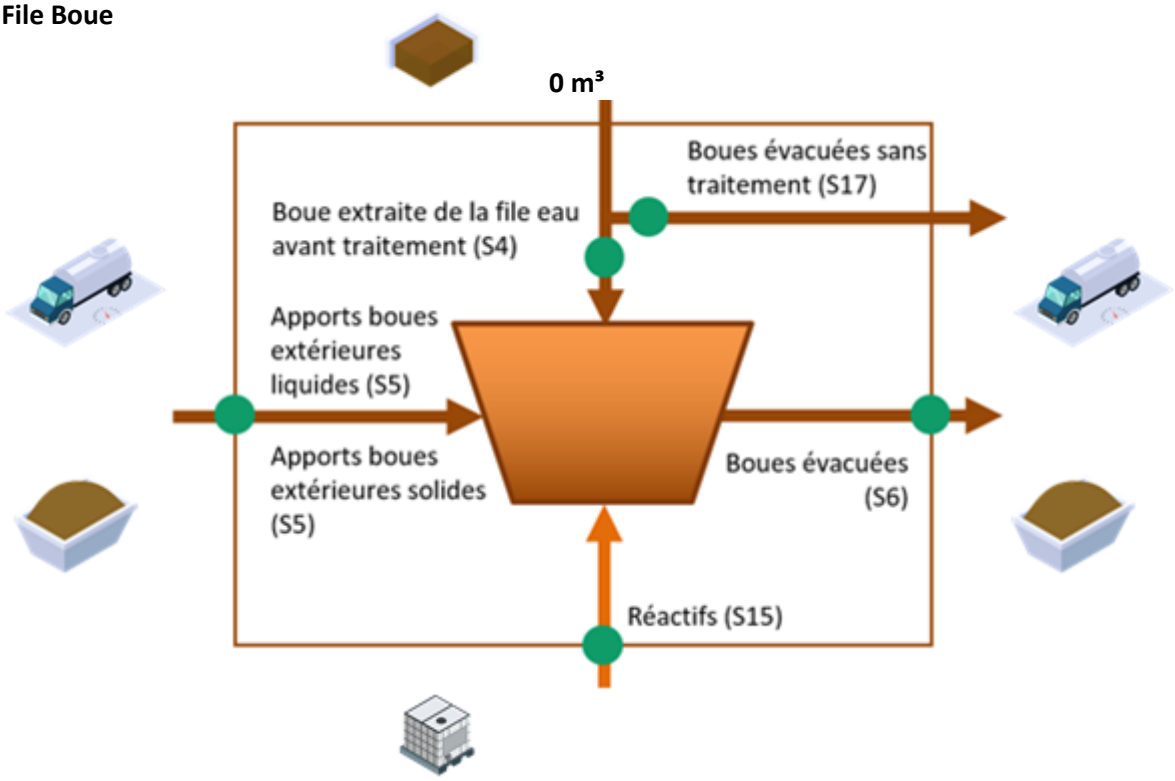

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	1
DBO5	1
MES	1
NTK	1
NGL	1
Ptot	1

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

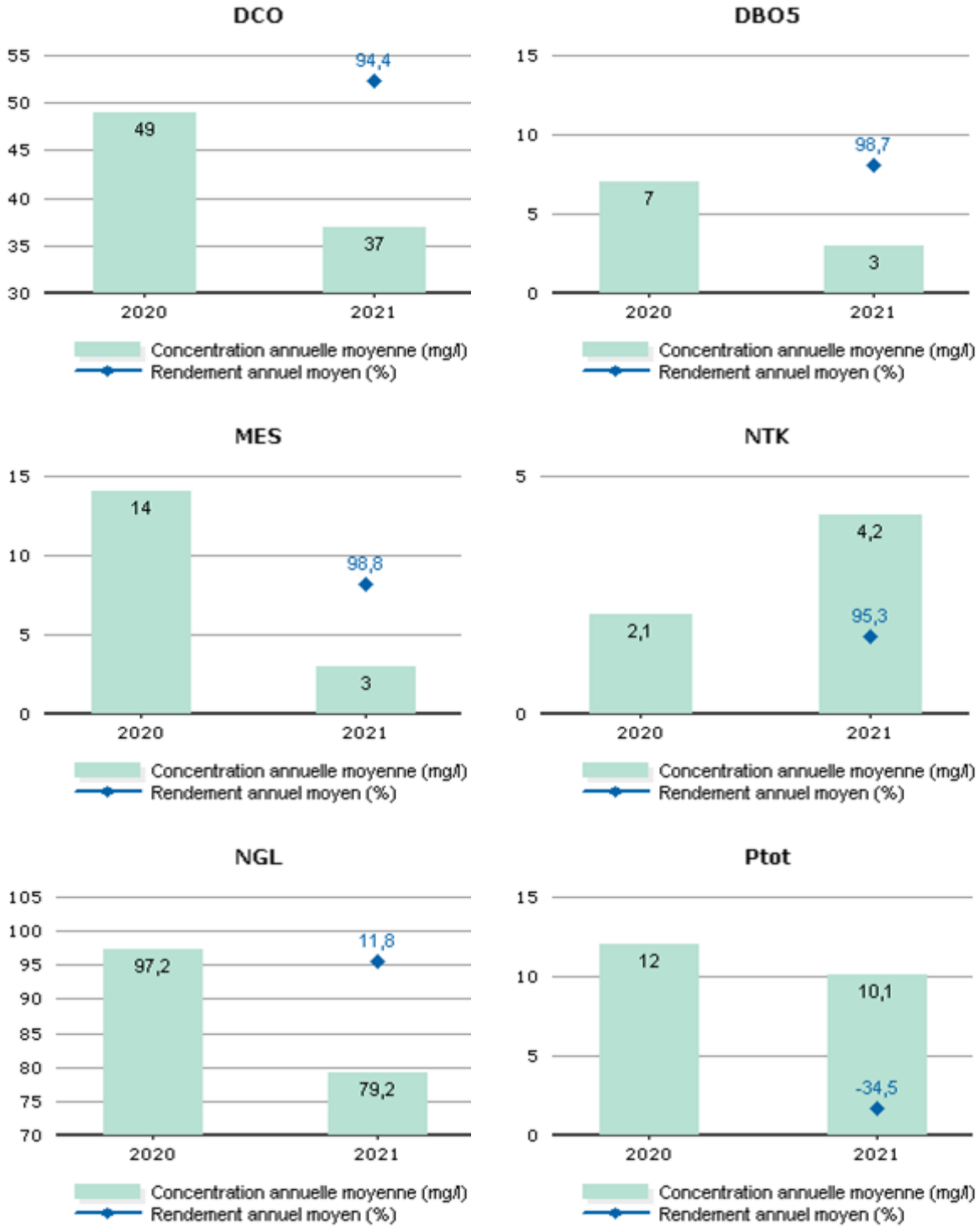

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	-	1,43
Total (t)	-	1,43

STEU MILHAUD

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	420

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00					
moyenne annuelle					20,00		
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel							

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

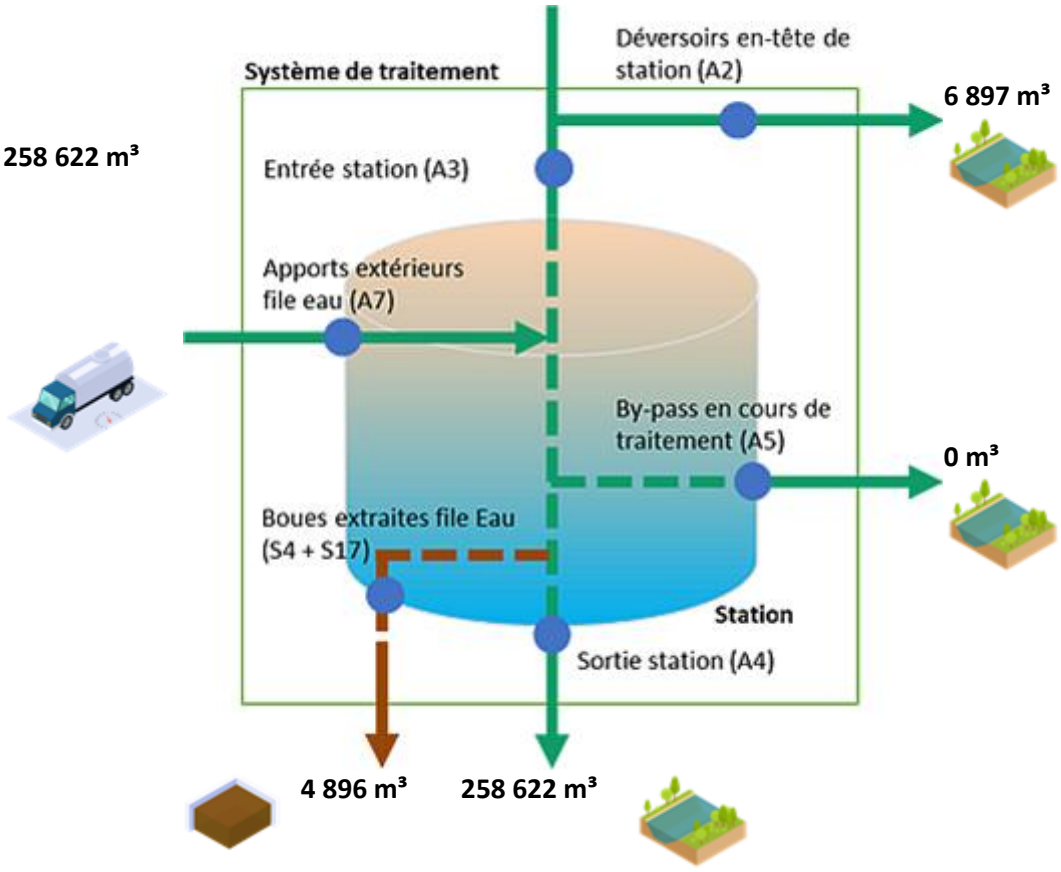

File Boue

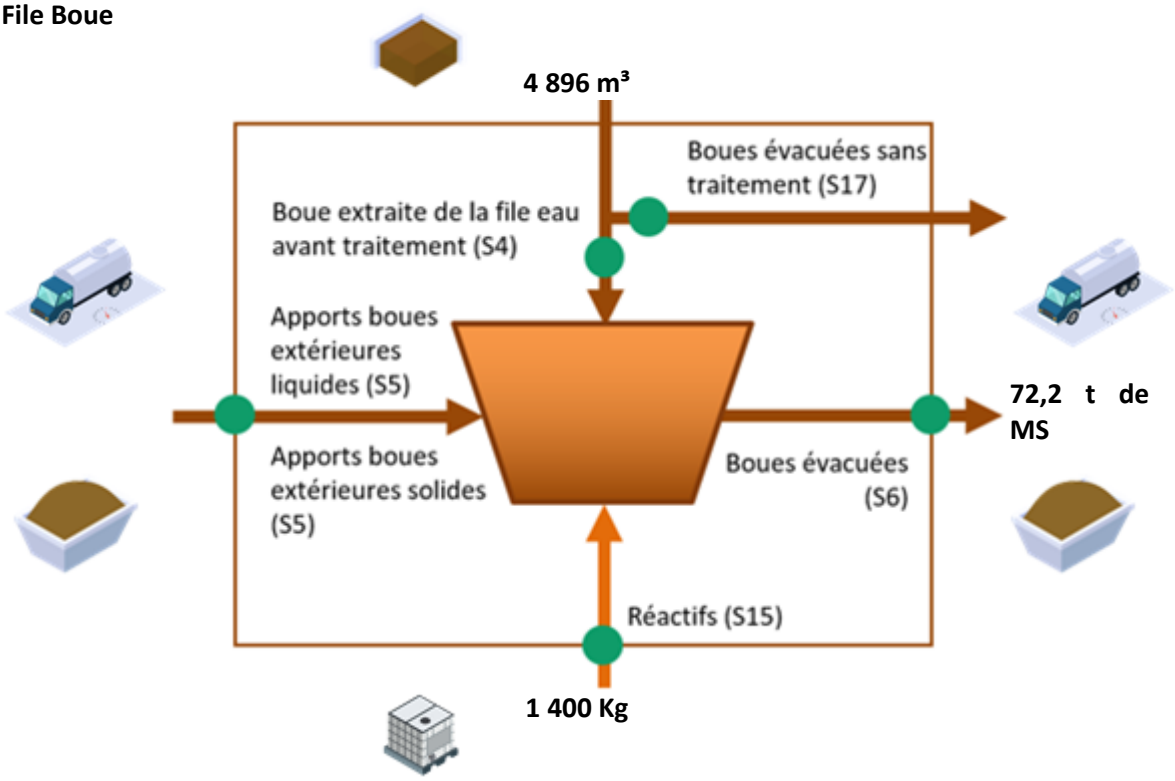

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	21
DBO5	21
MES	21
NTK	8
NGL	8
Ptot	8

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

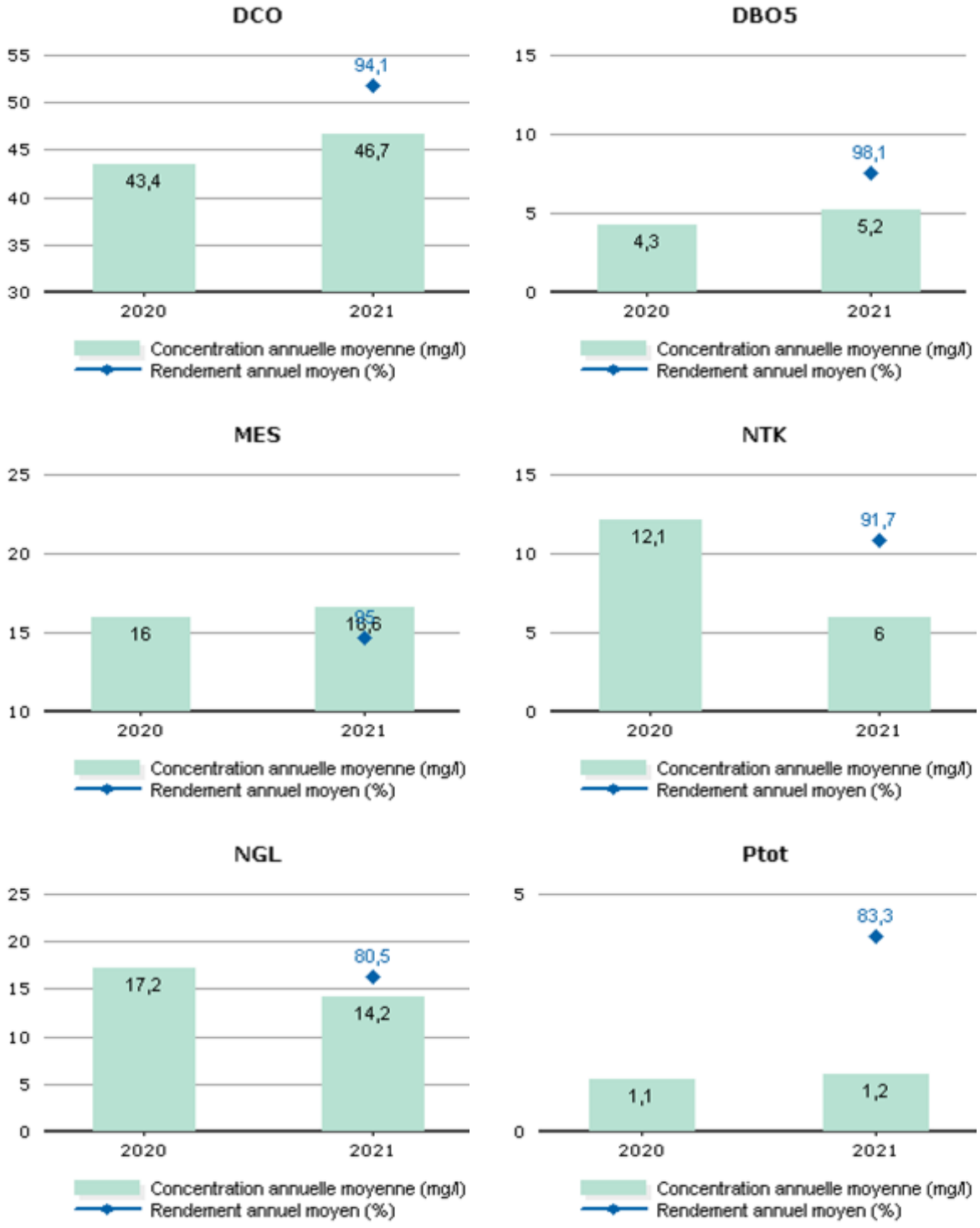

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	76,6	72,2

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	553	13,06	72,2	100,00
Total	**553**	**13,06**	**72,2**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (m^3) Refus	2,2	2,2
Total (m^3)	2,2	2,2
Autre STEU (m^3) Graisses	6,0	4,0
Total (m^3)	6,0	4,0

STEU MONTAGNAC

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	14

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00	30,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

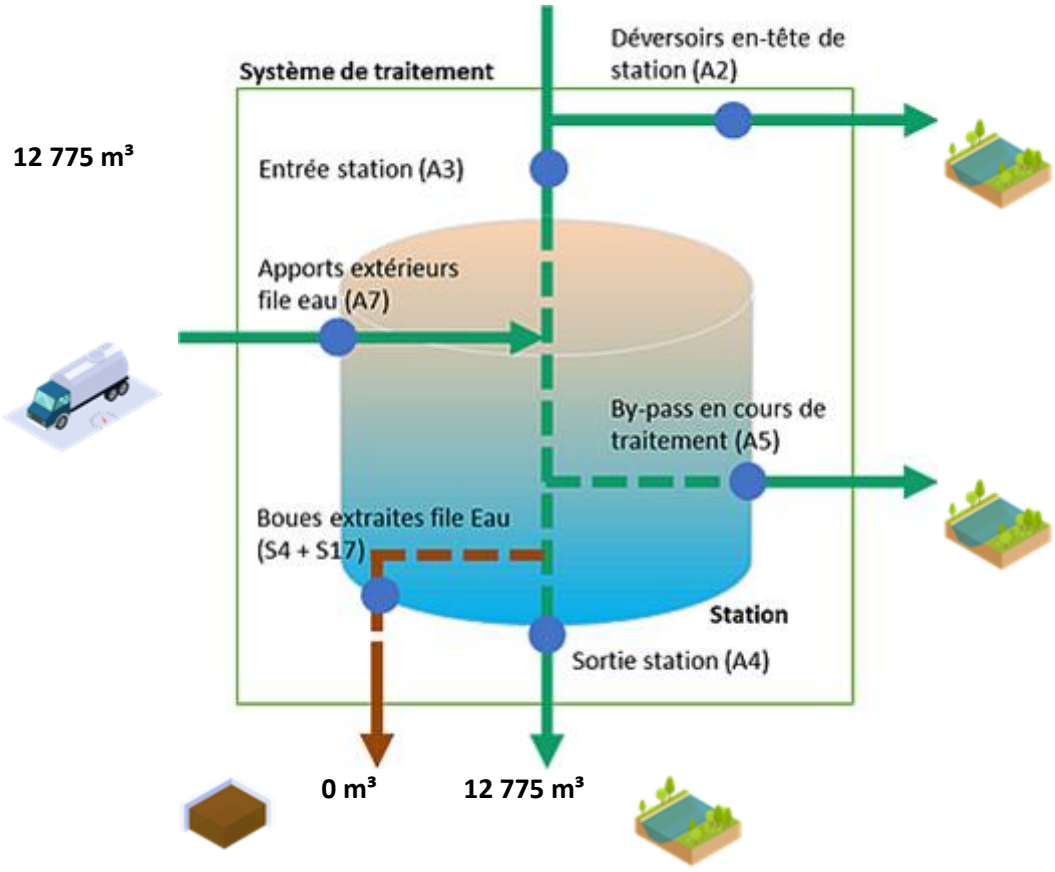

File Boue

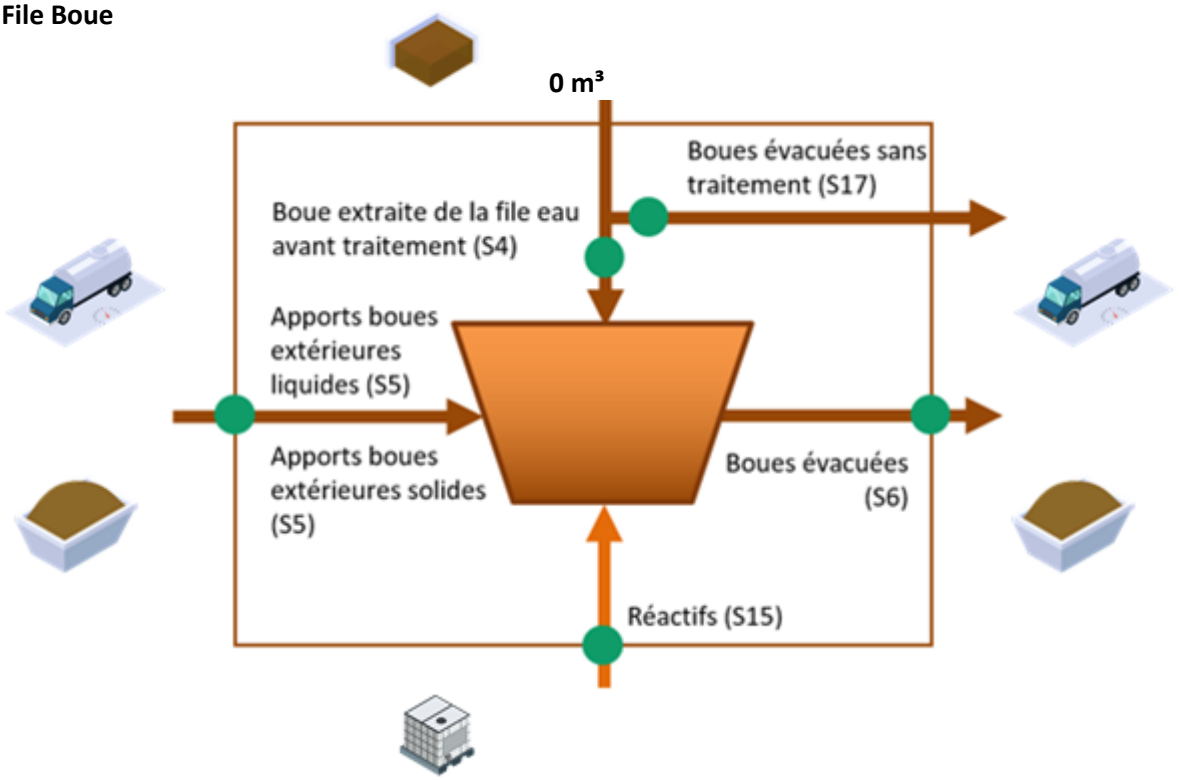

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	1
DBO5	1
MES	1
NTK	1
NGL	1
Ptot	1

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

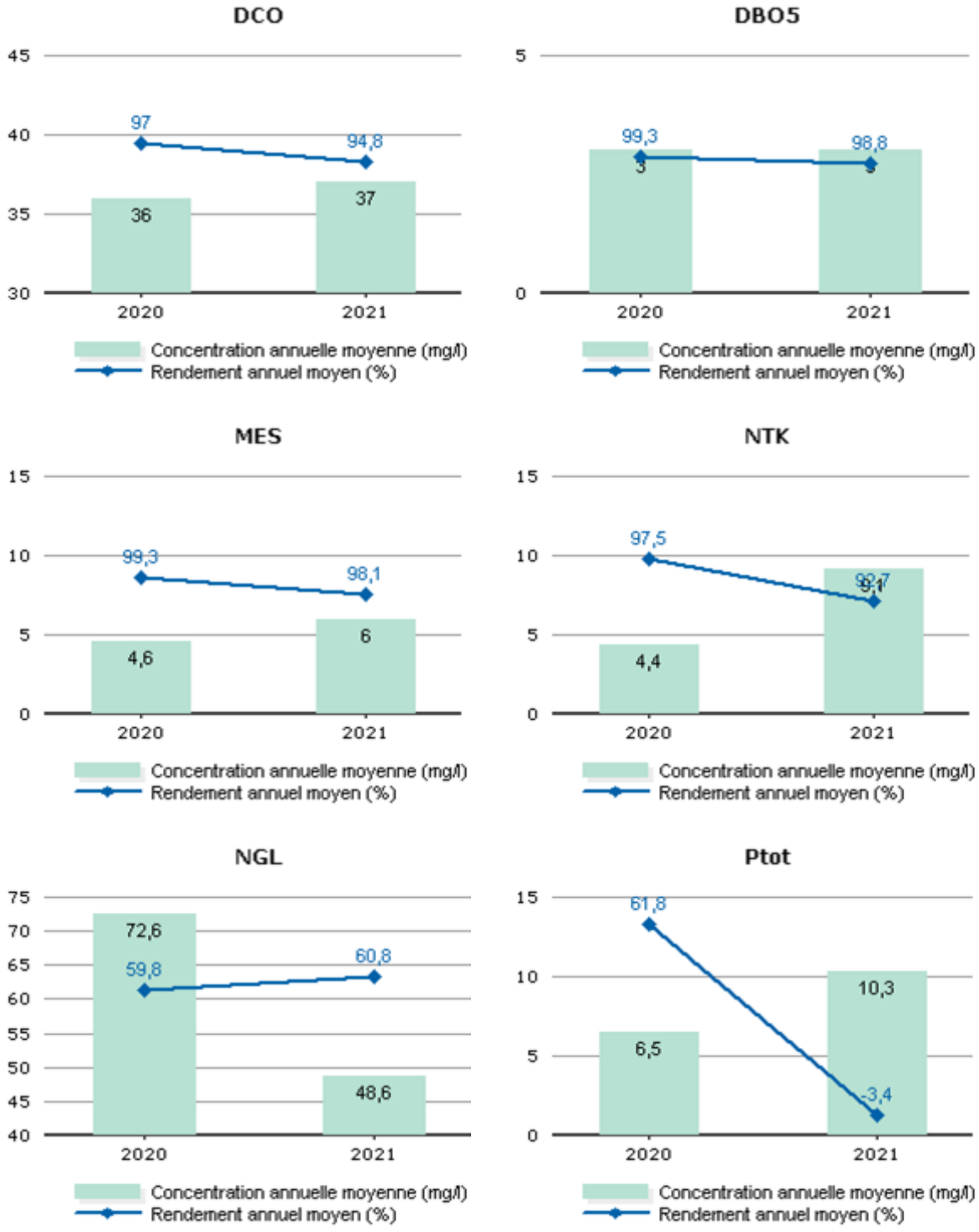

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

STEU MONTIGNARGUES

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	48

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan							
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

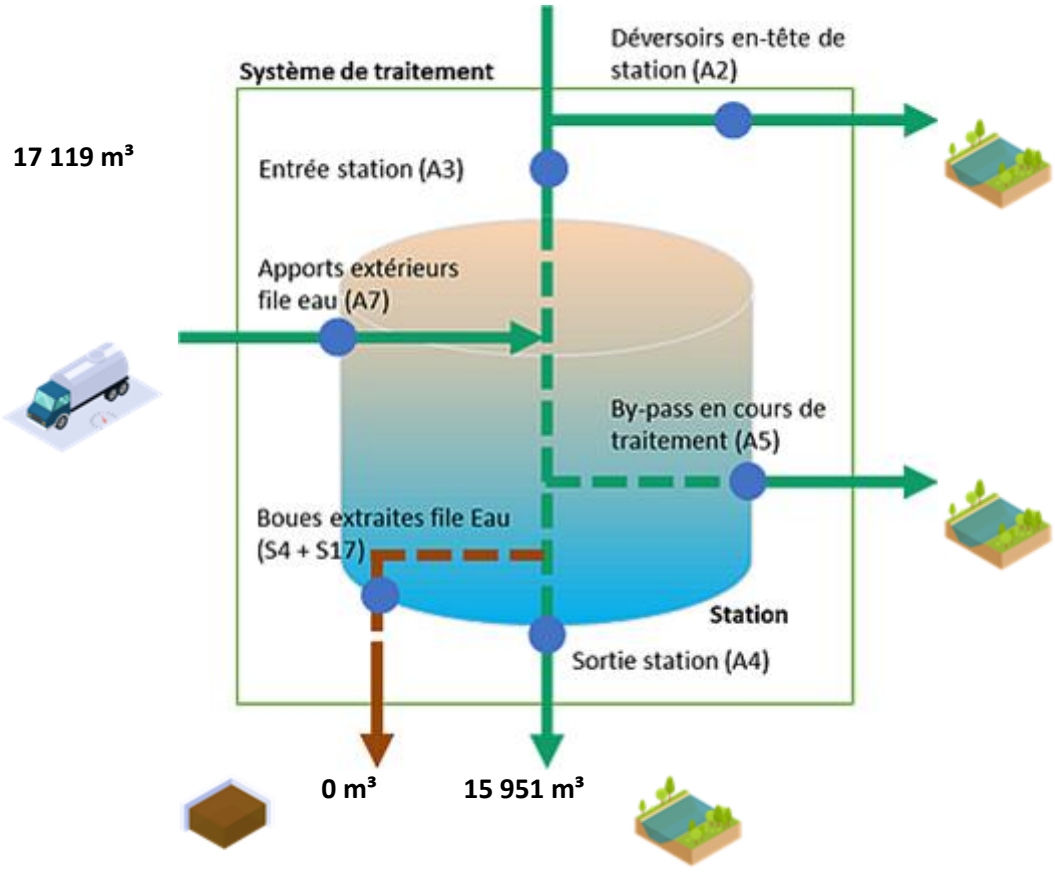

File Boue

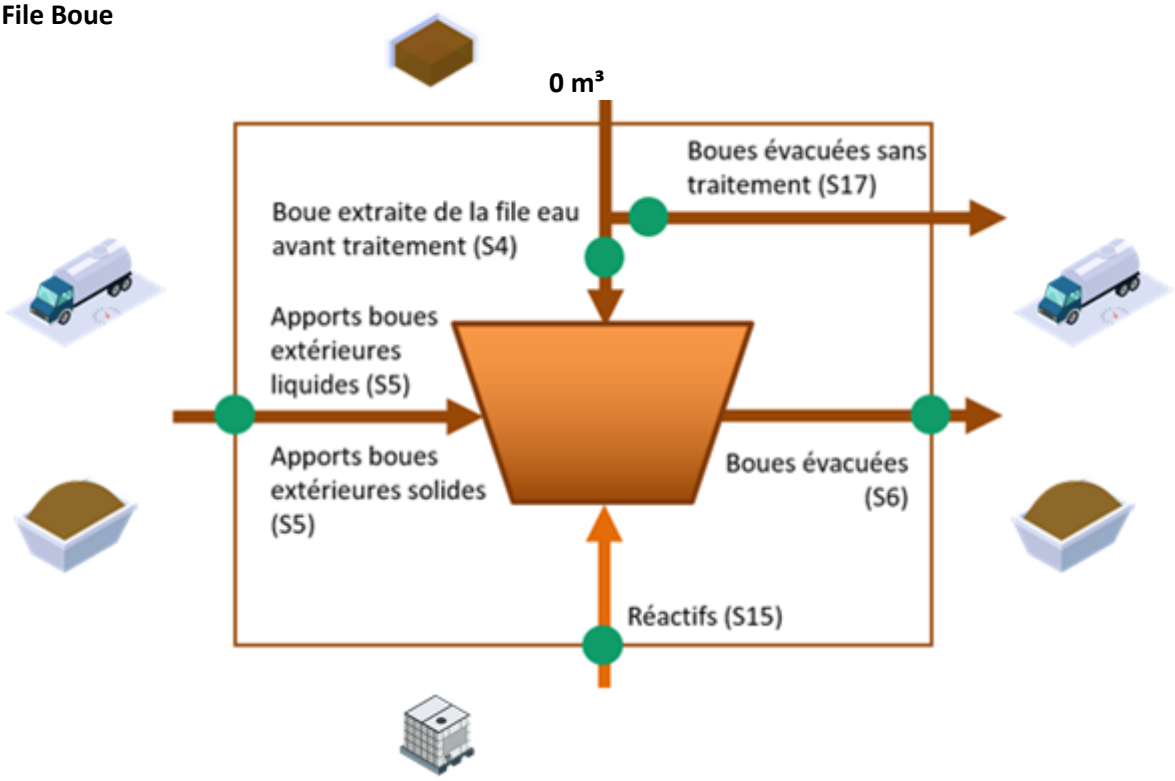

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	2
DBO5	2
MES	2
NTK	2
NGL	2
Ptot	2

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

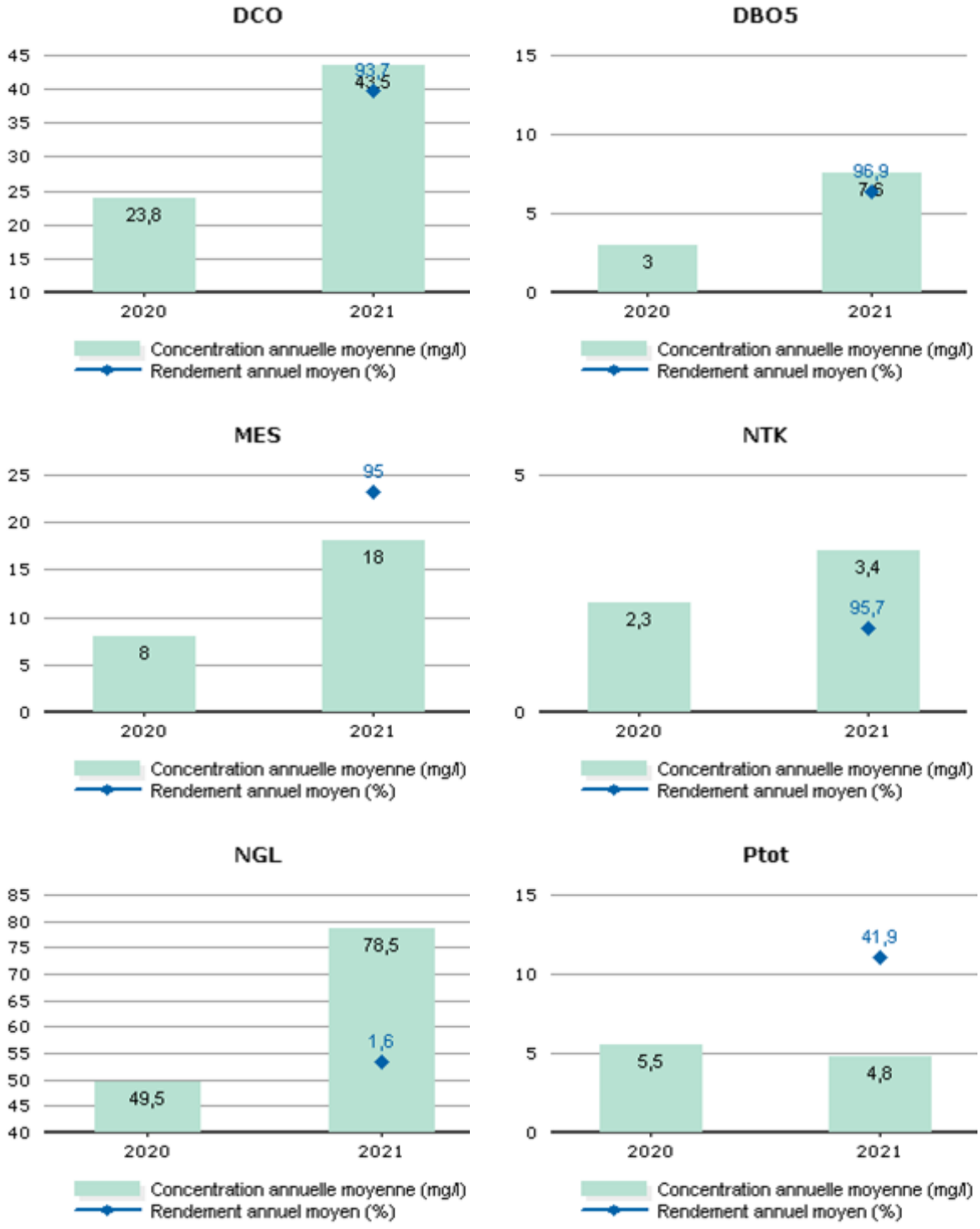

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

STEU MOULEZAN

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	60

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00	40,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00	70,00			

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

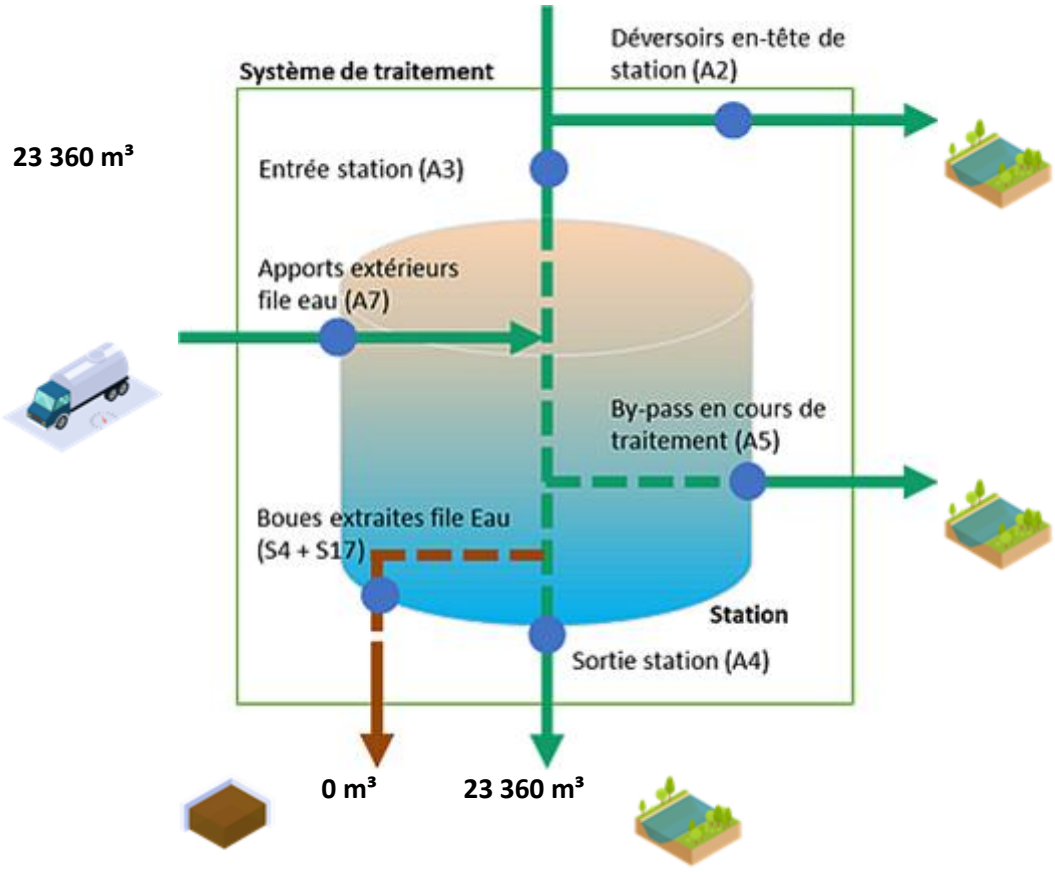

File Boue

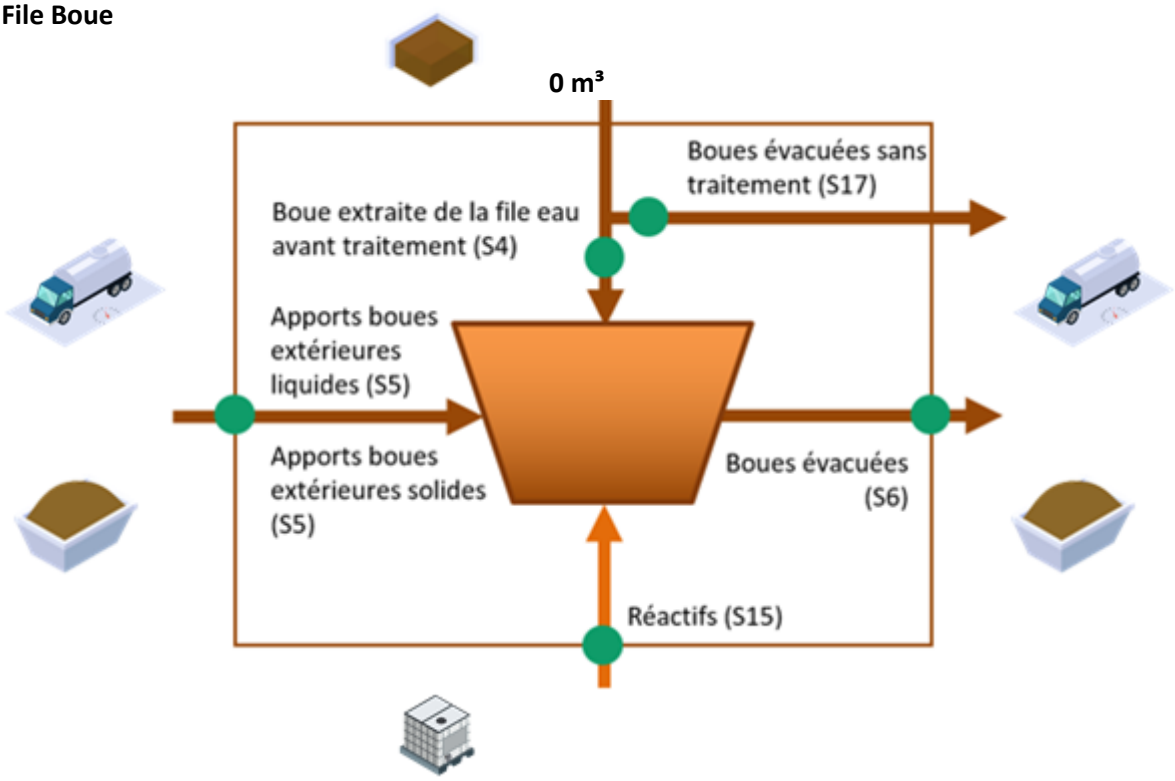

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	2
DBO5	2
MES	2
NTK	2
NGL	2
Ptot	2

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

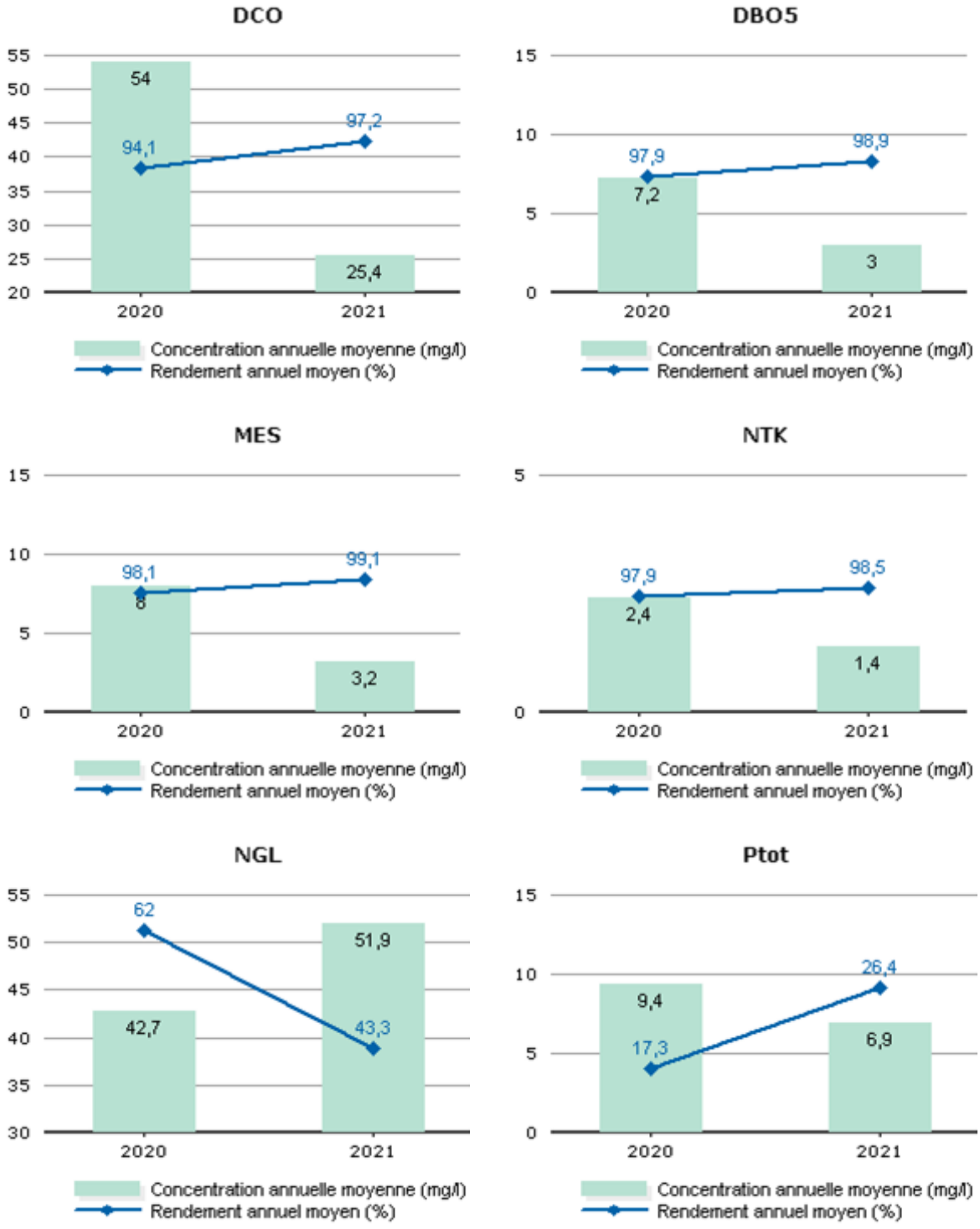

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	-	1,65
Total (t)	-	1,65

STEU POULX

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	300

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00		20,00		
moyenne annuelle							
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00		70,00		
moyen annuel							

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

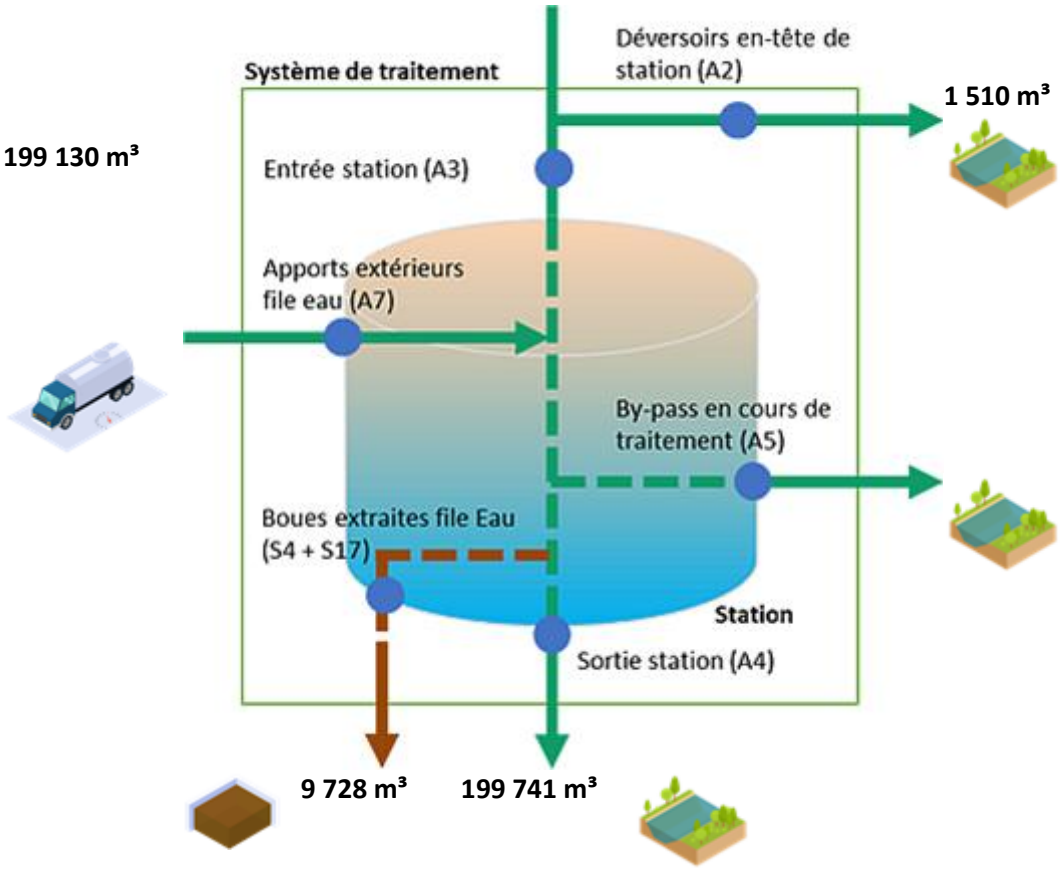

File Boue

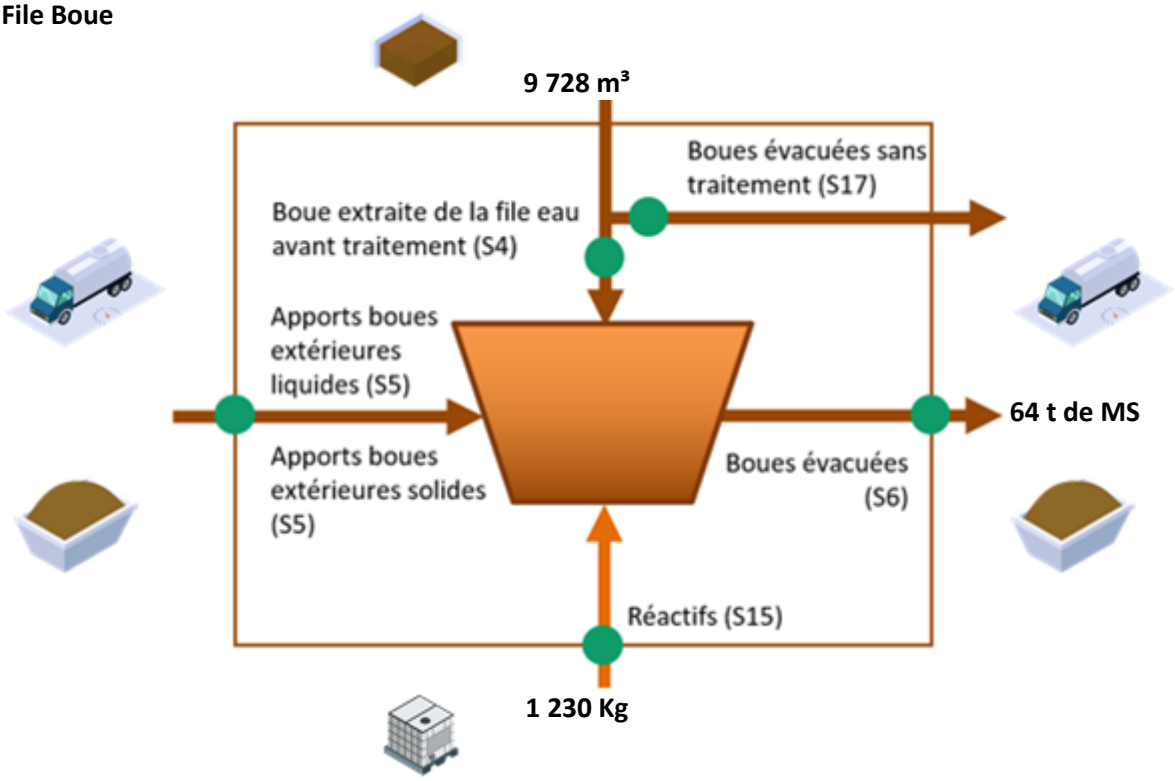

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

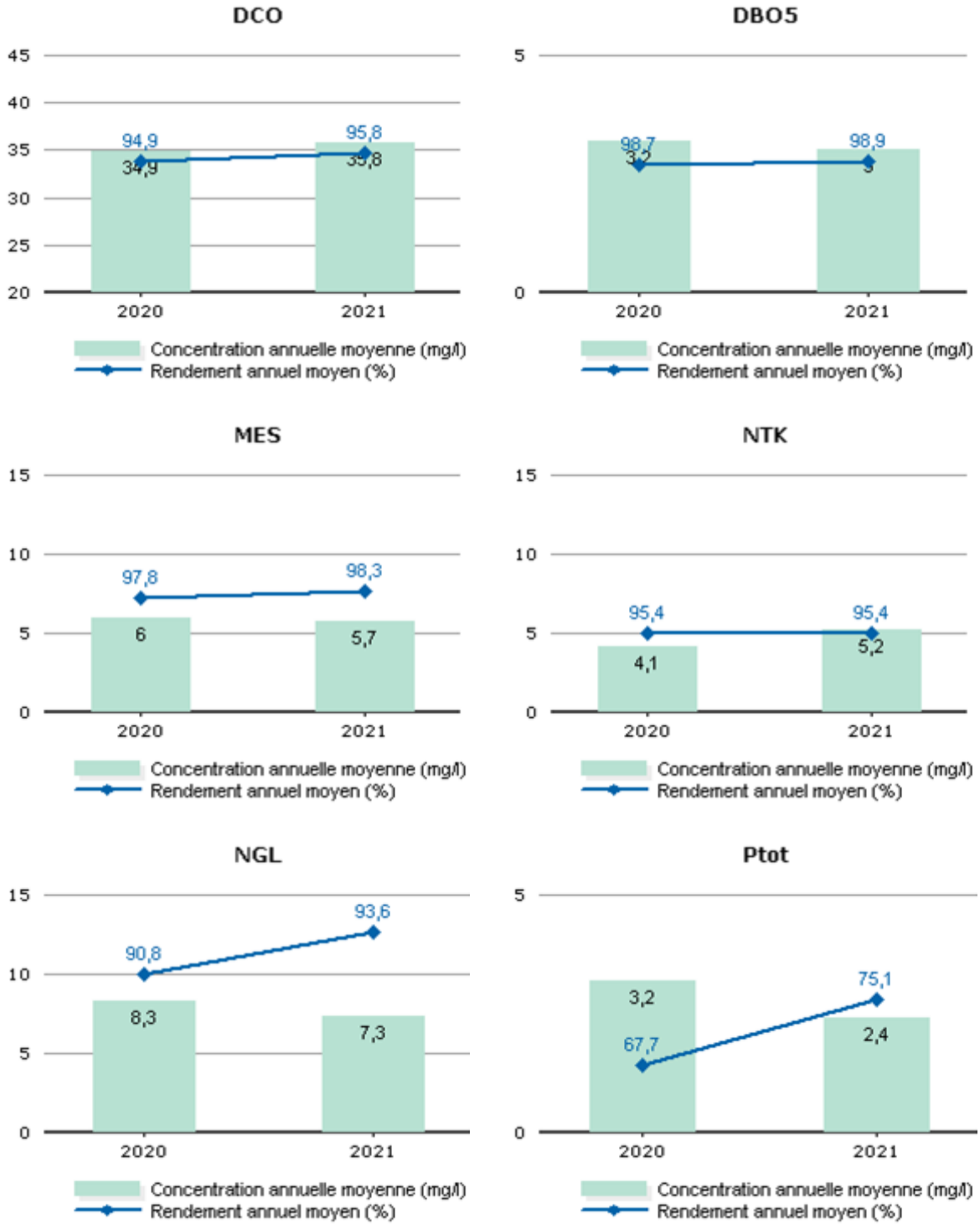

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	67,2	64,0

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	505,4	12,67	64,0	100,00
Total	505,4	12,67	64,0	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	5,3	5,9
Total (t)	5,3	5,9

STEU REDESSAN (Mas des Avocats)

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	300

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00		20,00		
moyenne annuelle							
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00		70,00		
moyen annuel							

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

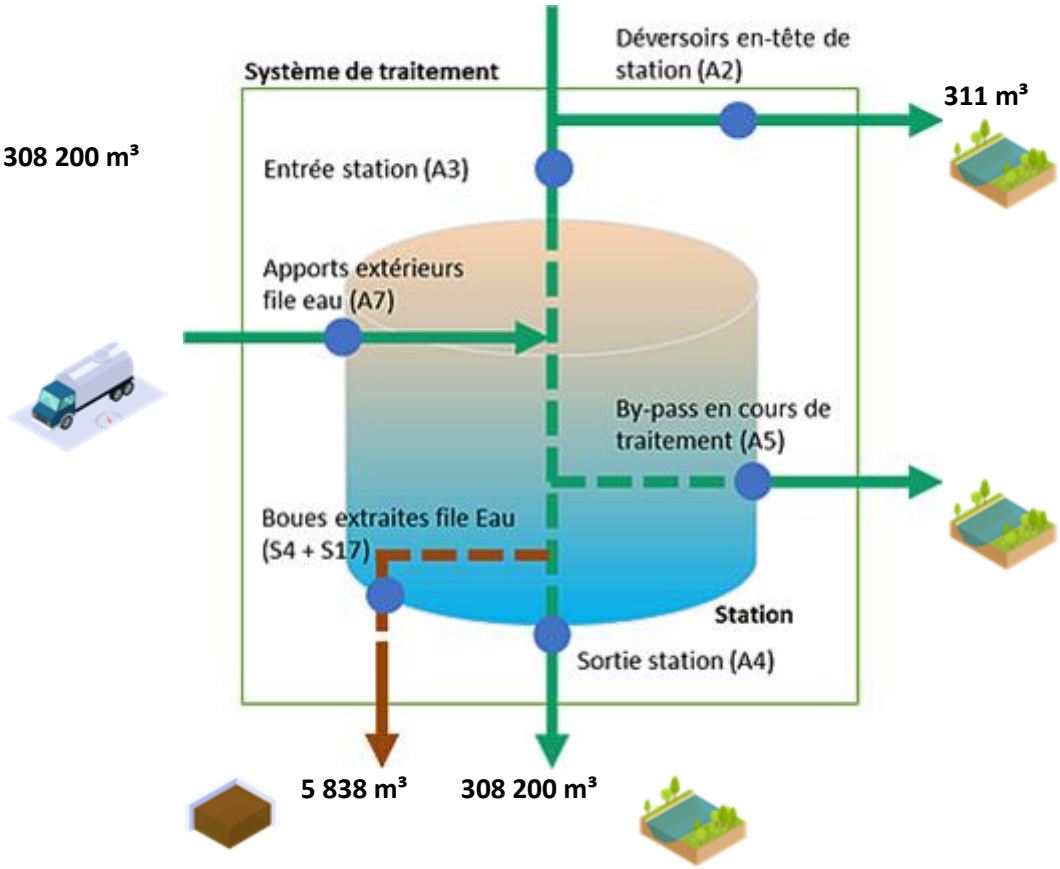

File Boue

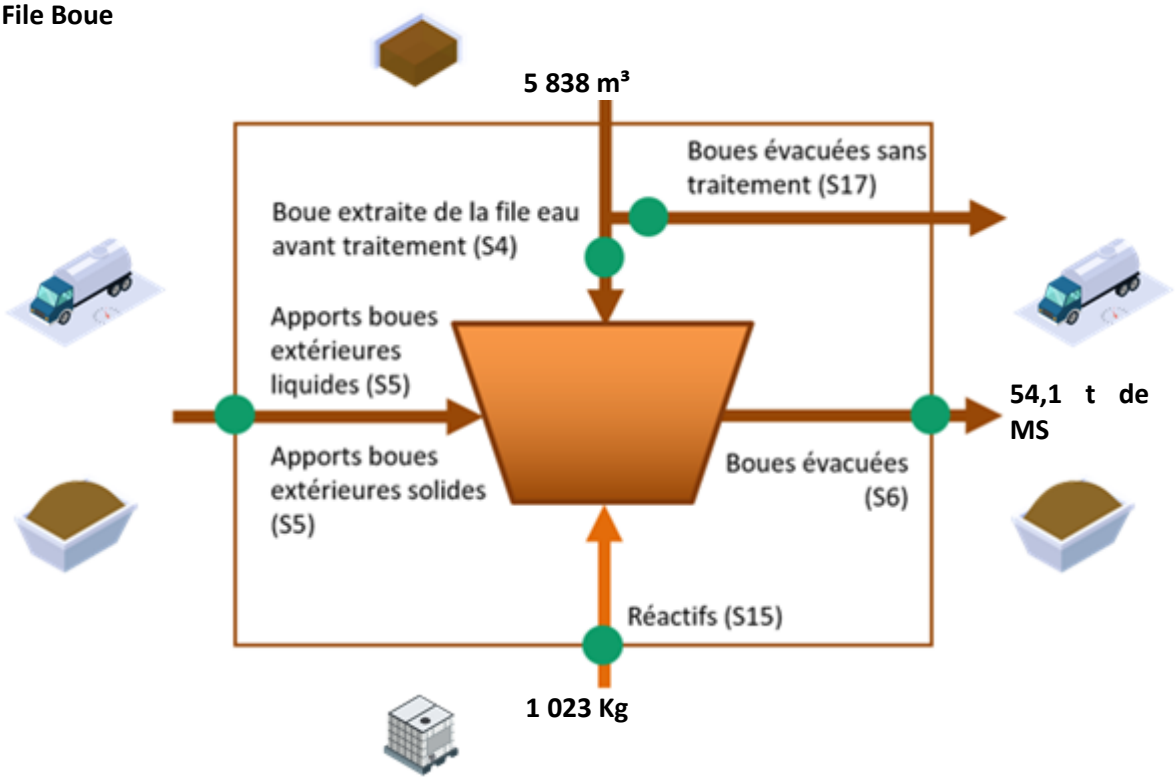

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

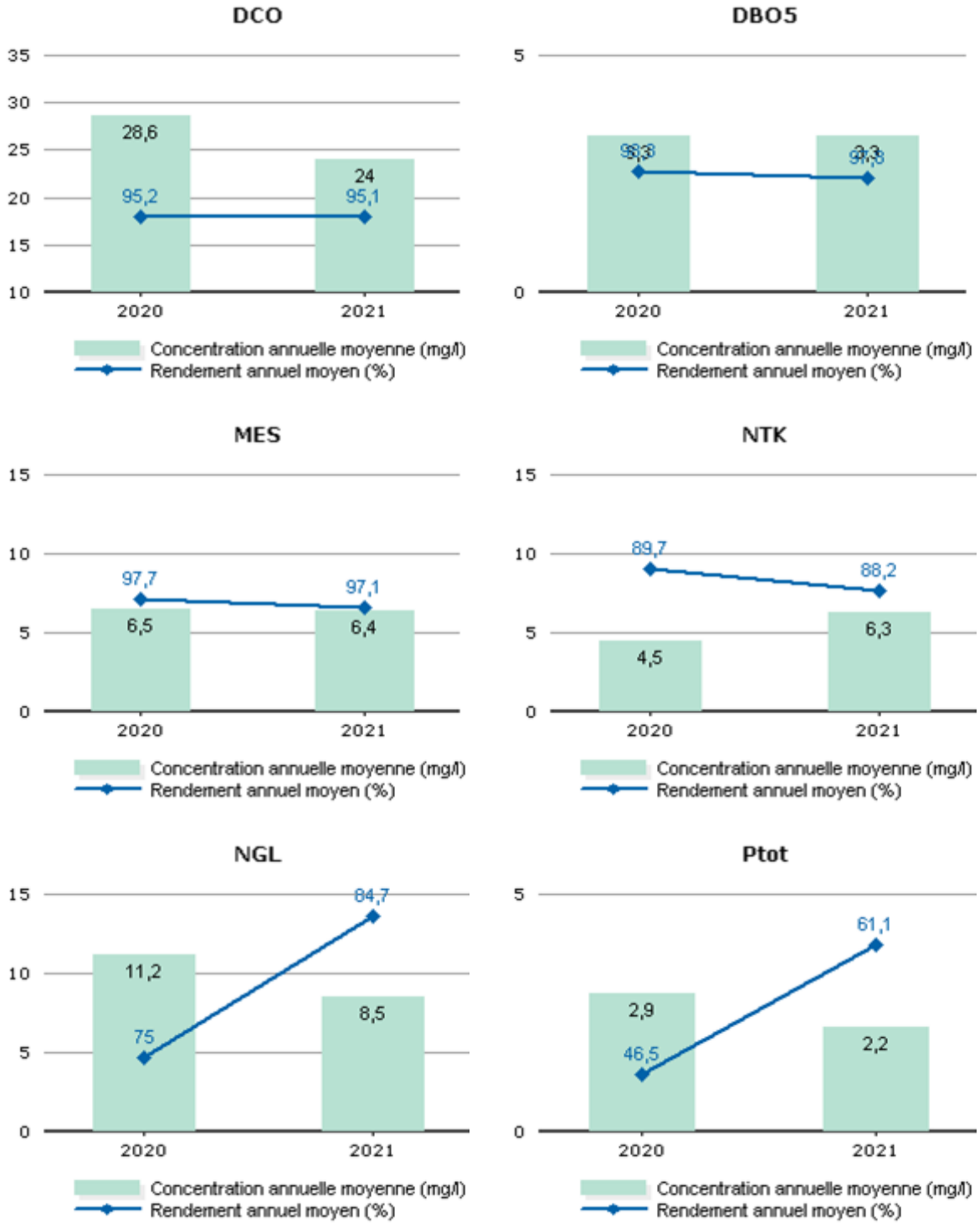

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	54,9	54,1

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	383	14,13	54,1	100,00
Total	**383**	**14,13**	**54,1**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	2,0	2,1
Total (t)	2,0	2,1
Autre STEU (t) Sables	16,0	24,0
Total (t)	16,0	24,0
Autre STEU (m^3) Graisses	50,0	46,0
Total (m^3)	50,0	46,0

STEU RODILHAN

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	330

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00			20,00		
moyenne annuelle							
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

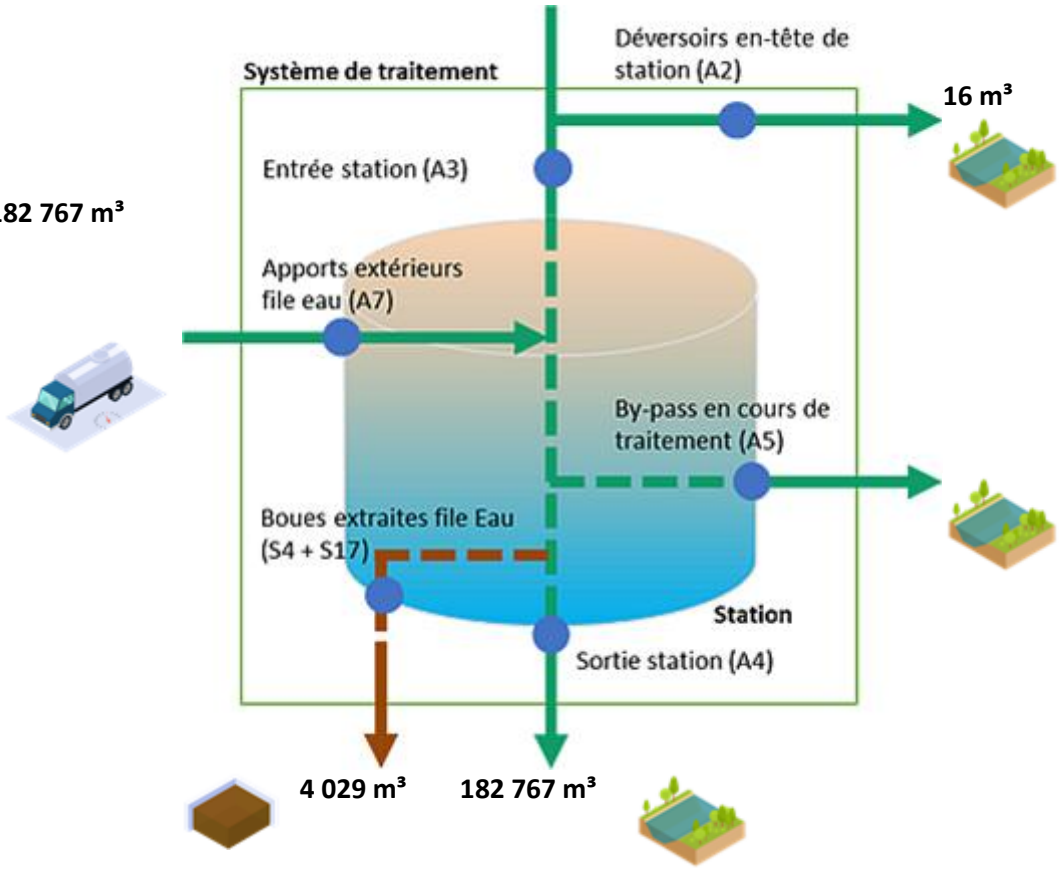

File Boue

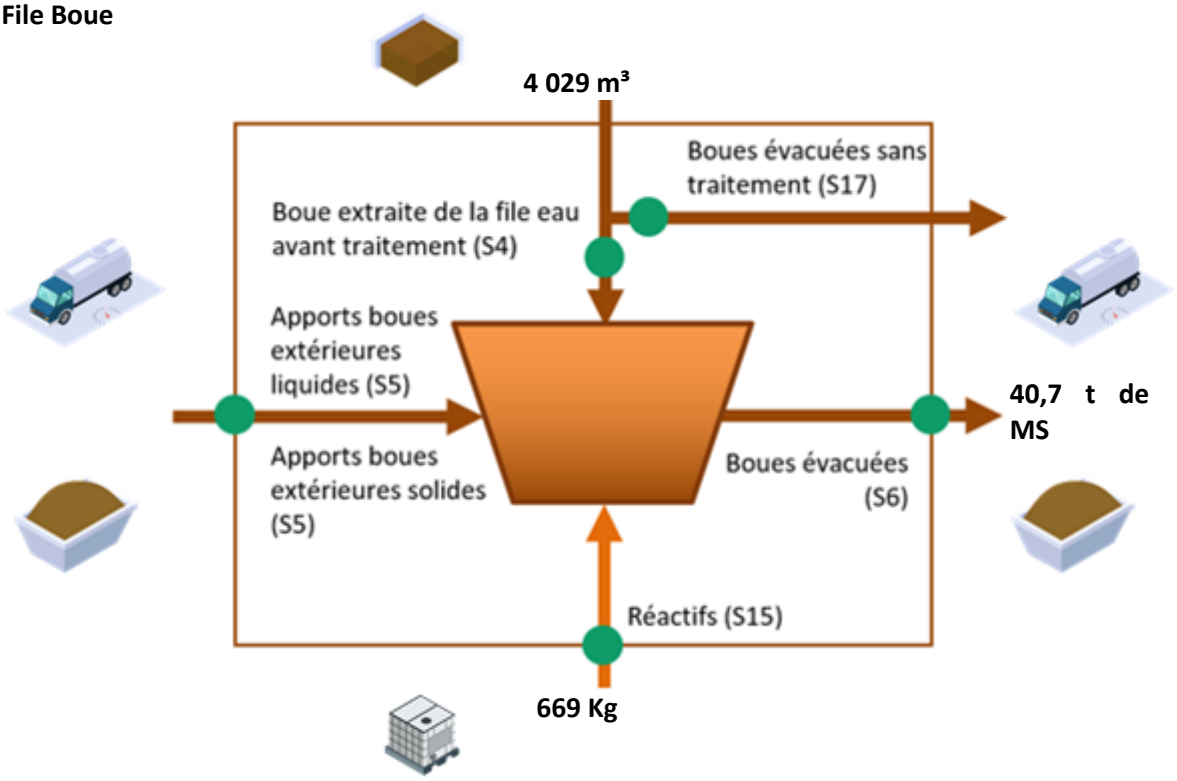

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

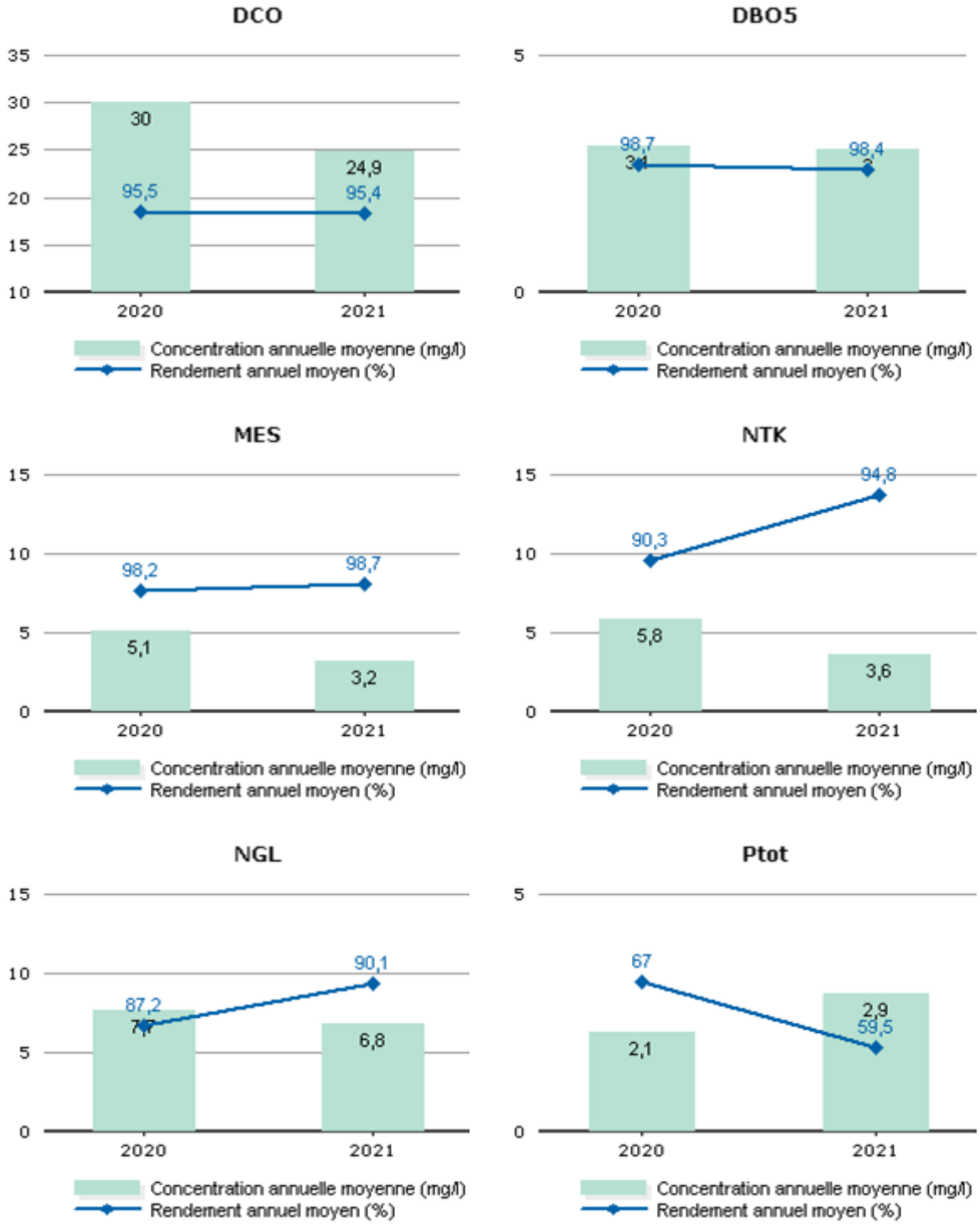

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	43,2	40,7

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	286,4	14,21	40,7	100,00
Total	**286,4**	**14,21**	**40,7**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	4,4	3,1
Total (t)	4,4	3,1
Autre STEU (t) Sables	17,0	16,5
Total (t)	17,0	16,5
Autre STEU (m^3) Graisses	34,0	32,0
Total (m^3)	34,0	32,0

STEU BEZOUCE-ST GERVASY (Trials)

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	276

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00		20,00		
moyenne annuelle							
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00		70,00		
moyen annuel							

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

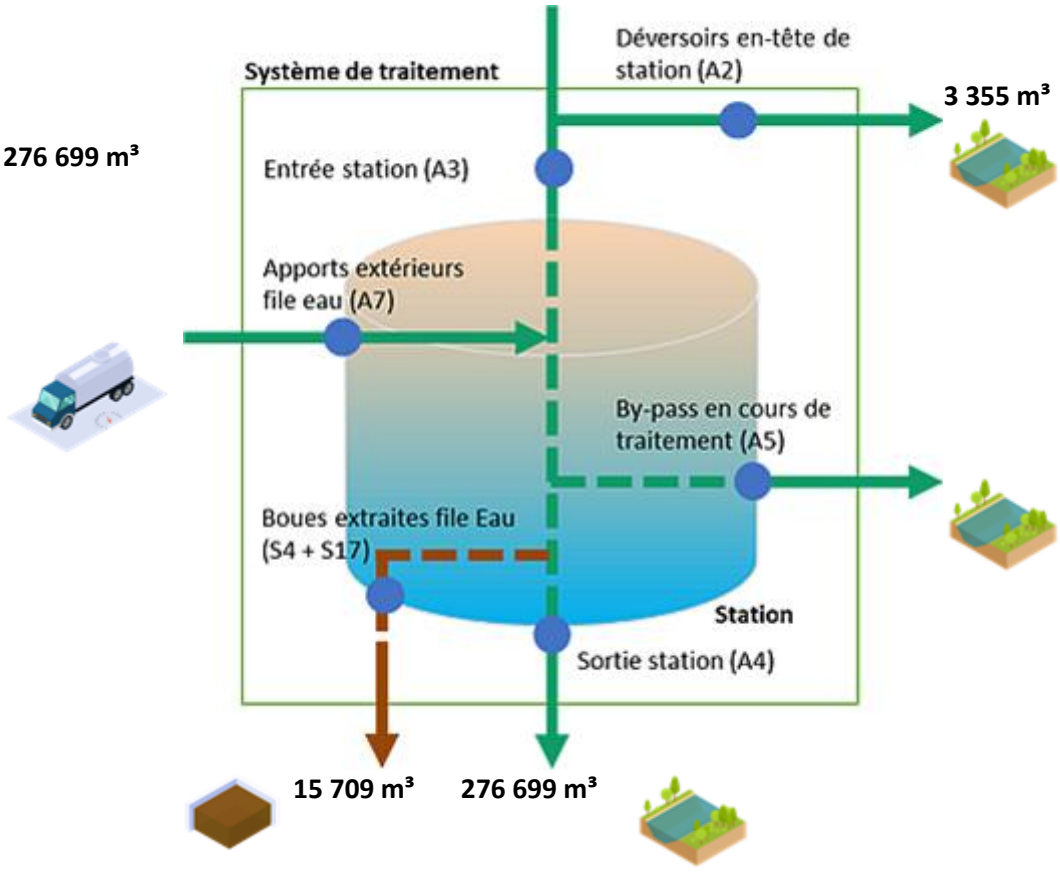

File Boue

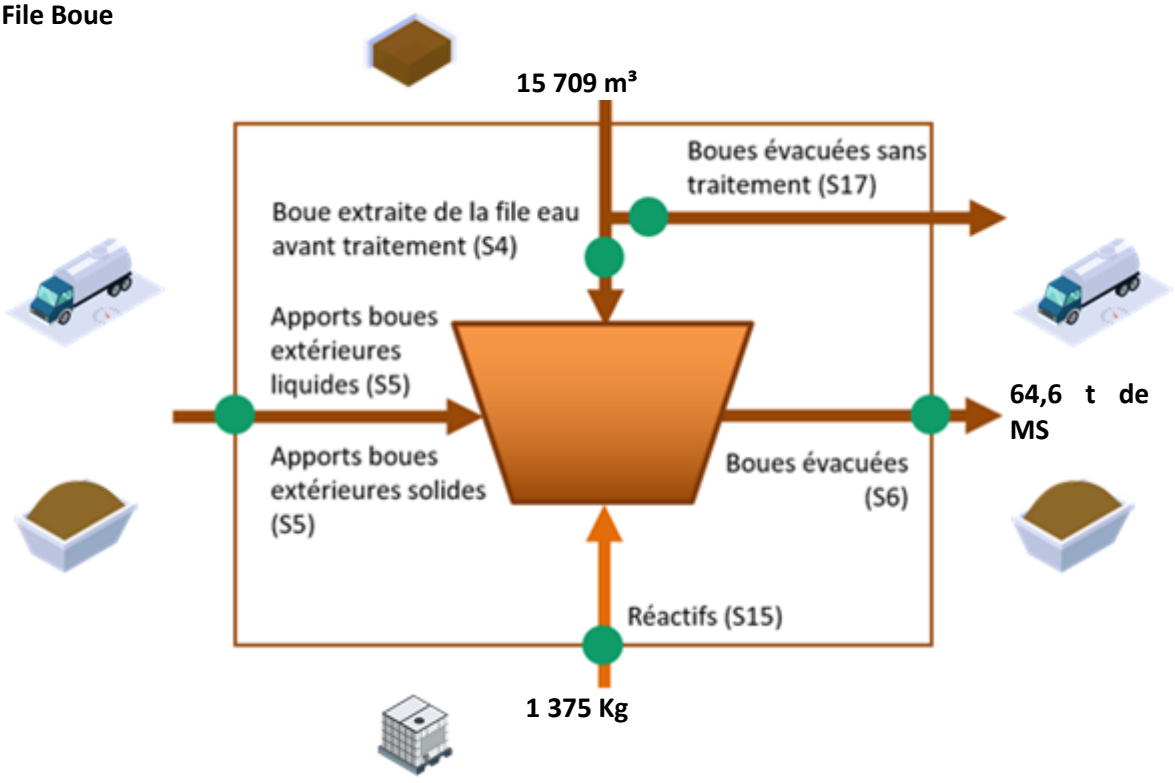

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

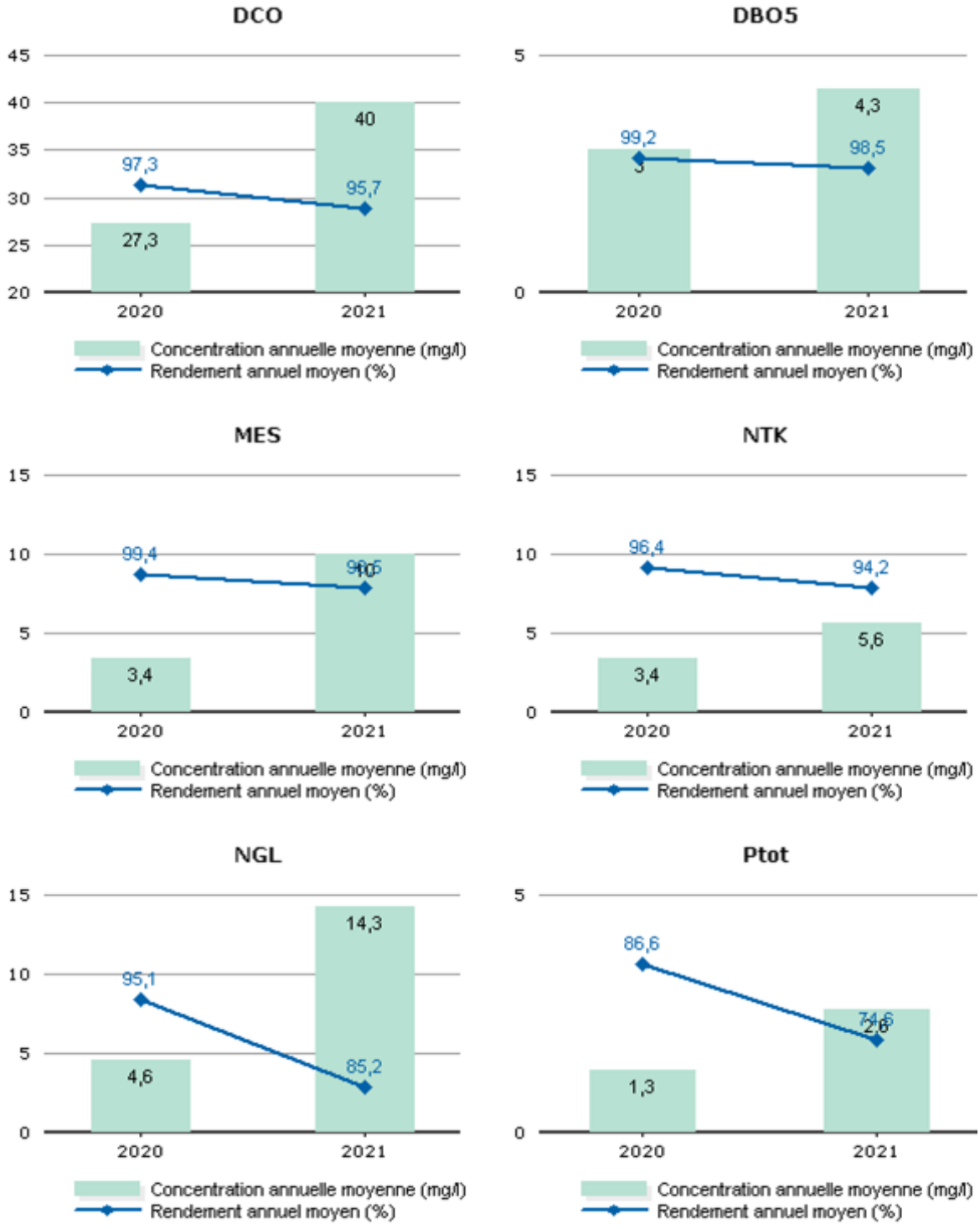

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	66,8	64,6

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	450	14,36	64,6	100,00
Total	**450**	**14,36**	**64,6**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	4,9	4,2
Total (t)	4,9	4,2

STEU SAINT CHAPTES

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	120

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00	40,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00	70,00			

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

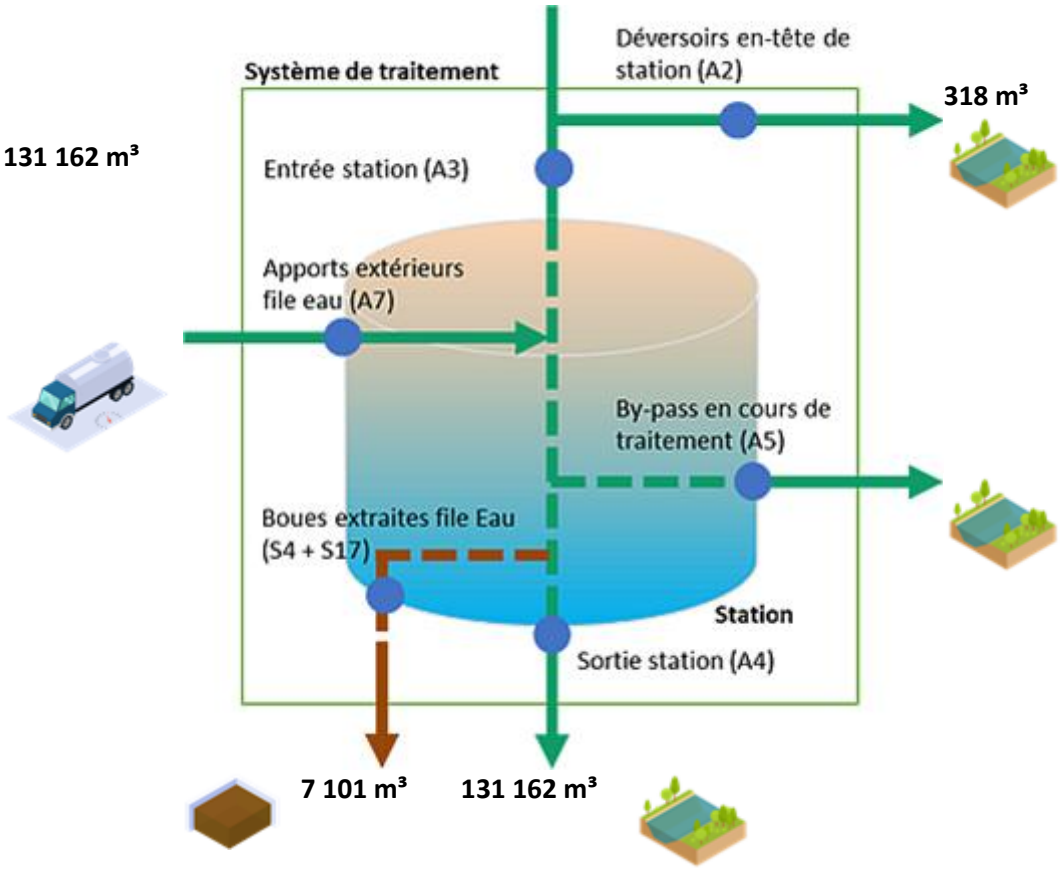

File Boue

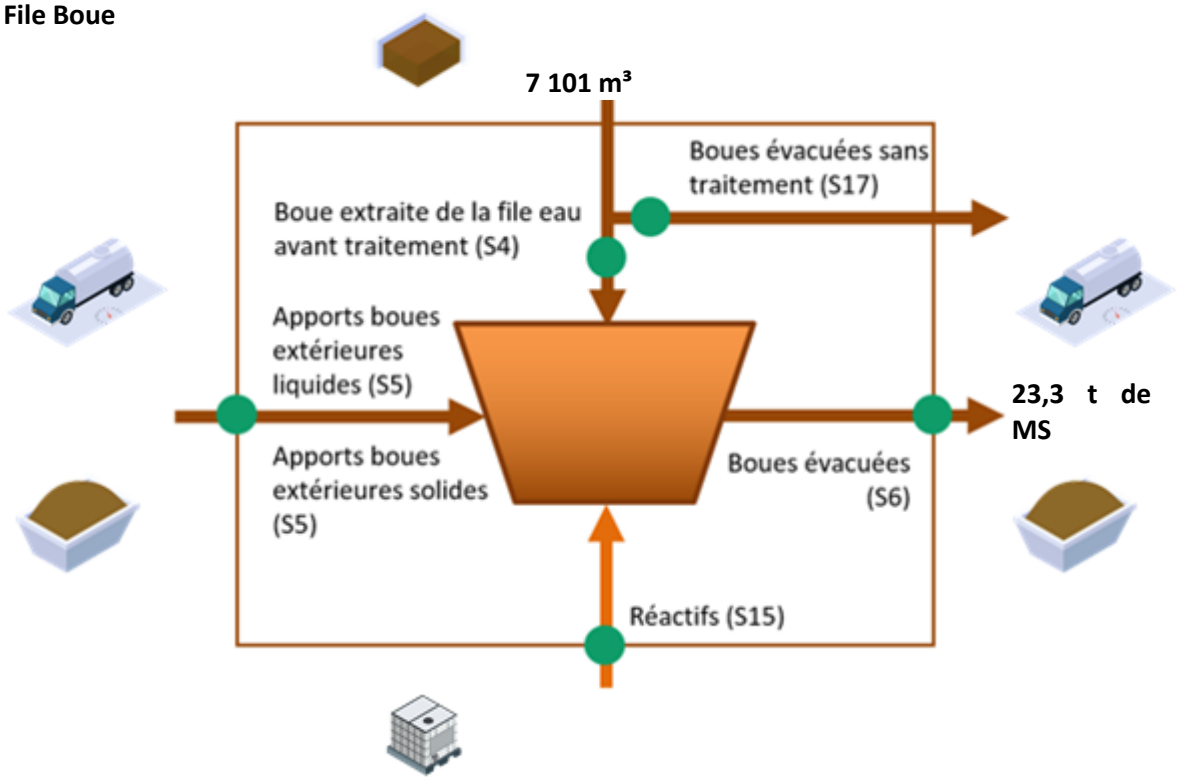

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	6
NGL	6
Ptot	6

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

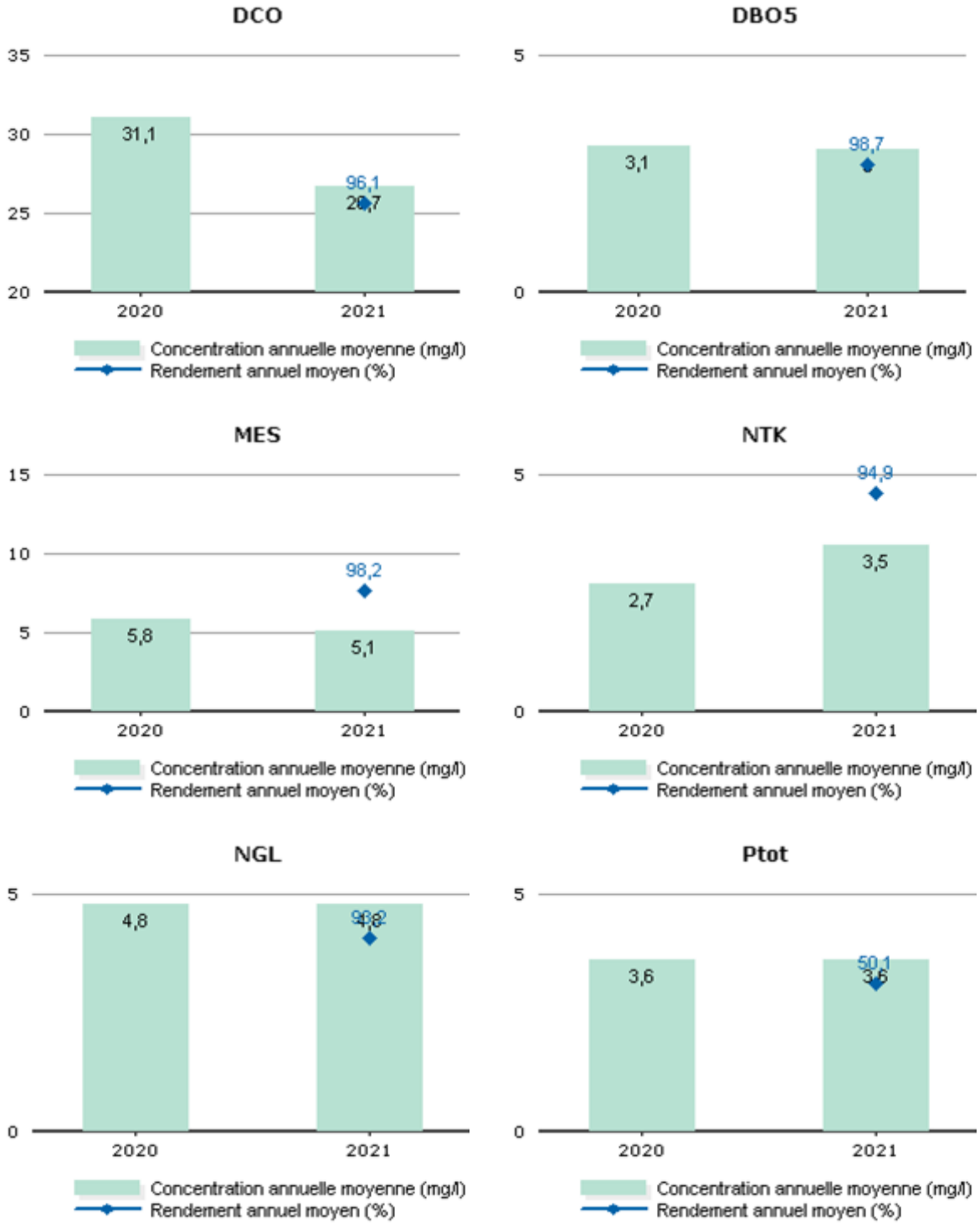

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	33,0	23,3

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	271,3	8,59	23,3	100,00
Total	**271,3**	**8,59**	**23,3**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	0,9	1,6
Total (t)	0,9	1,6
Autre STEU (t) Sables	0,0	1,0
Total (t)	0,0	1,0
Autre STEU (m^3) Graisses	4,0	10,0
Total (m^3)	4,0	10,0

STEU LA GARDONNENQUE

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	270

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle					10,00		2,00 et 1,00*
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	70,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

*** Norme du phosphore 1 mg/l entre le 01/06 et le 30/09 et 2 mg/l entre le 01/10 et le 31/05**

File Eau

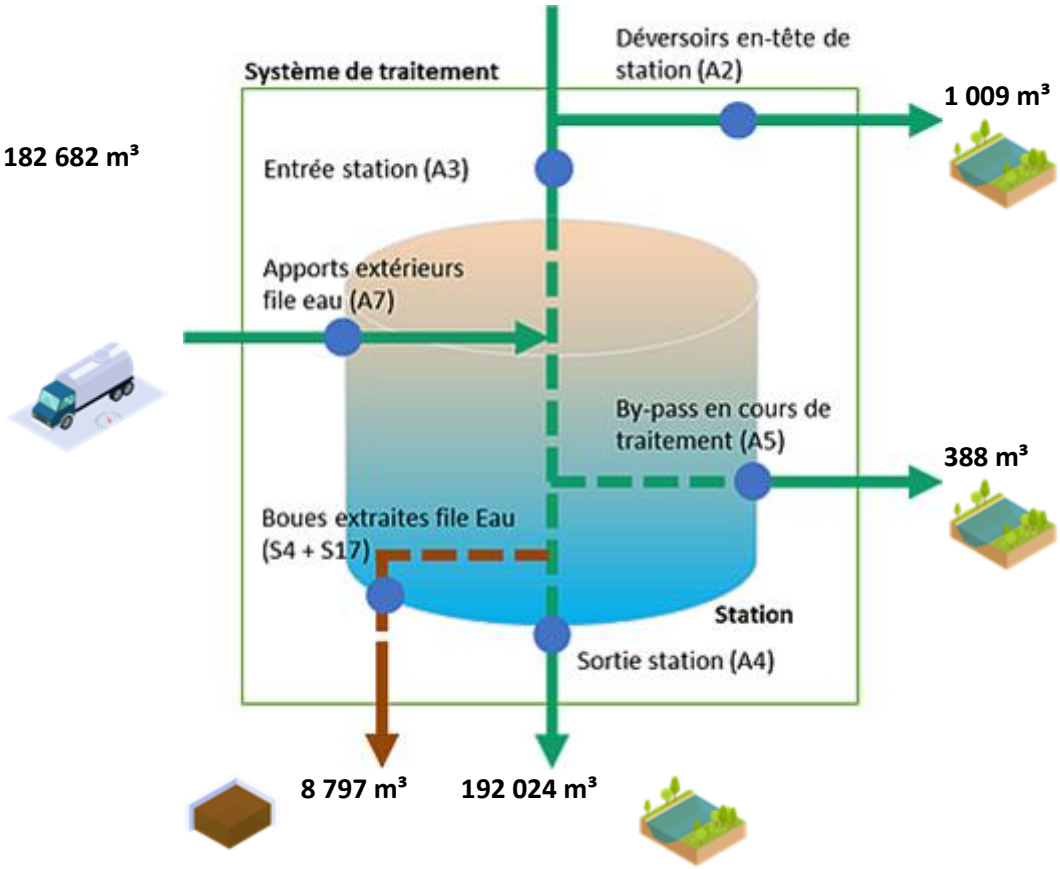

File Boue

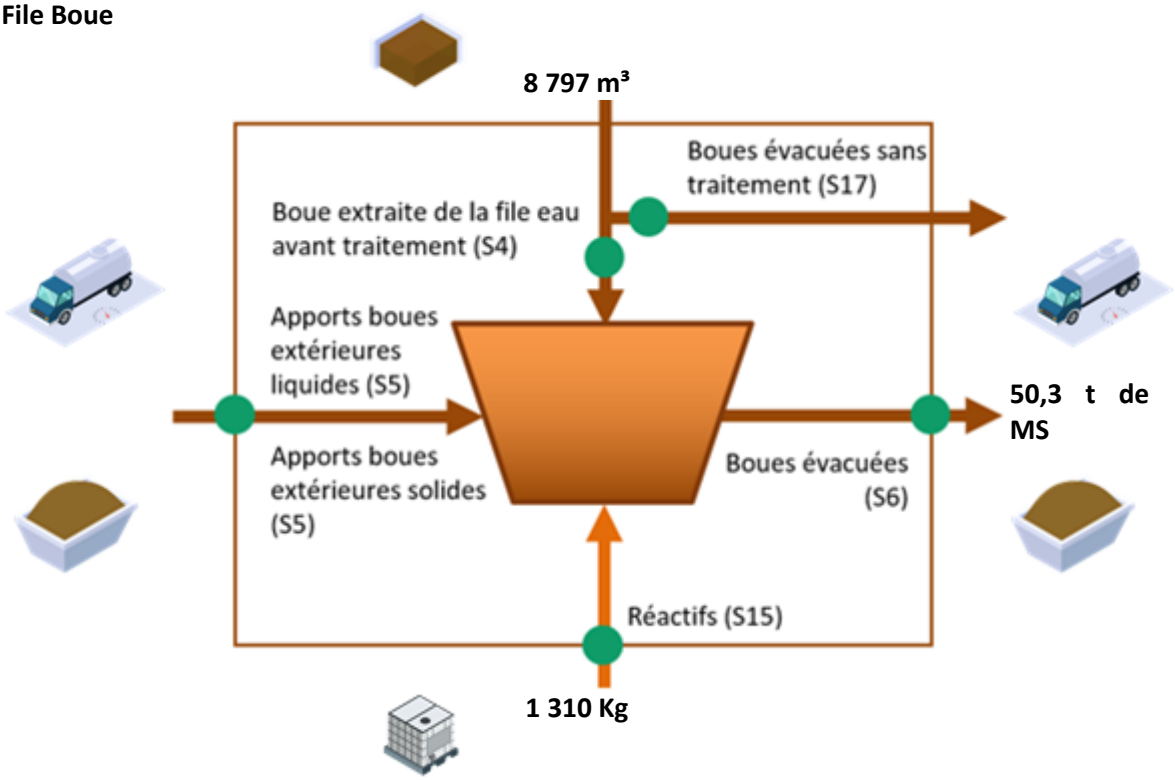

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	16
DBO5	16
MES	16
NTK	16
NGL	16
Ptot	8

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

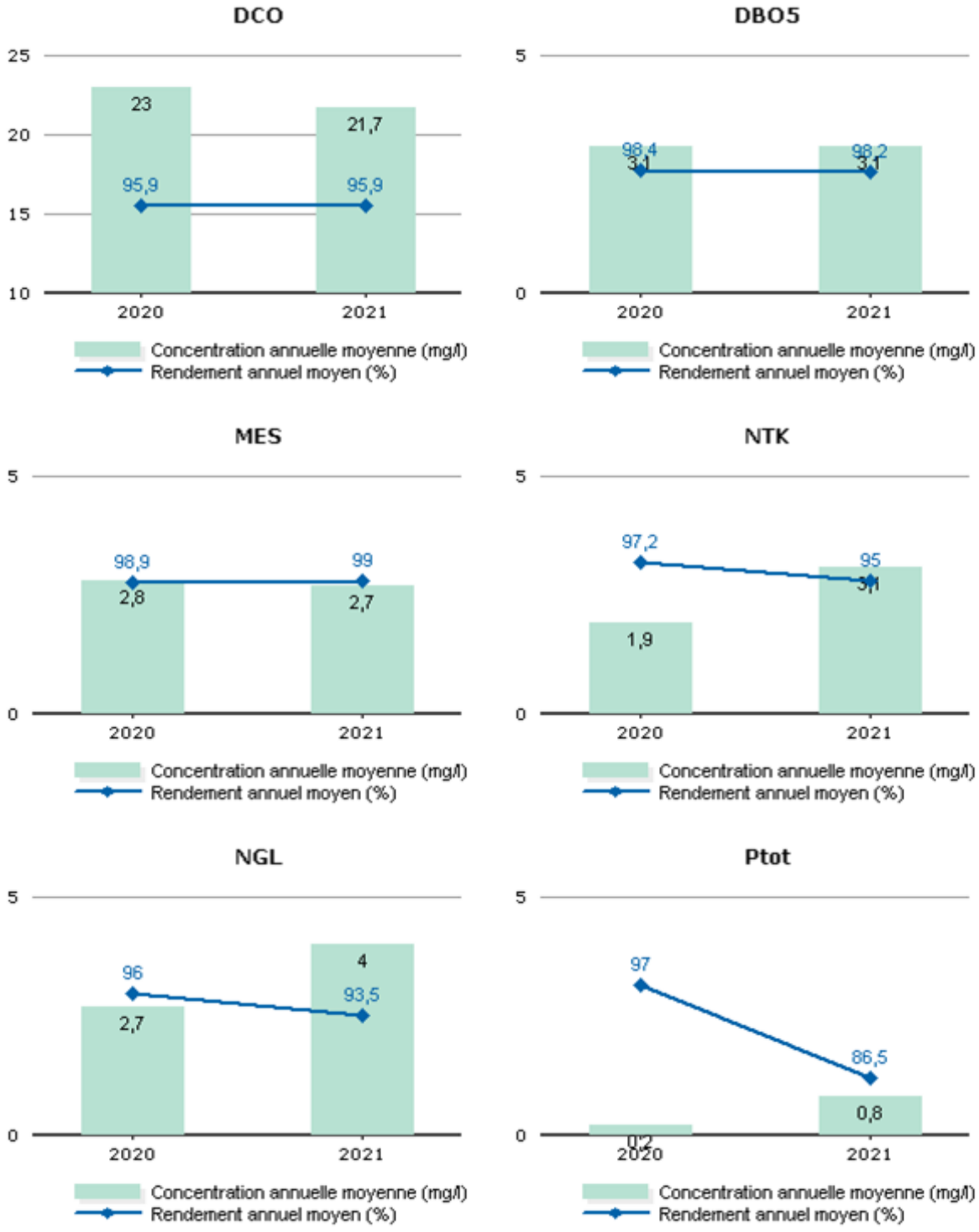

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	46,2	50,3

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	254,1	19,80	50,3	100,00
Total	**254,1**	**19,80**	**50,3**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	3,9	5,7
Total (t)	3,9	5,7

STEU SAINTE ANASTASIE

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	90

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	30,00		10,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

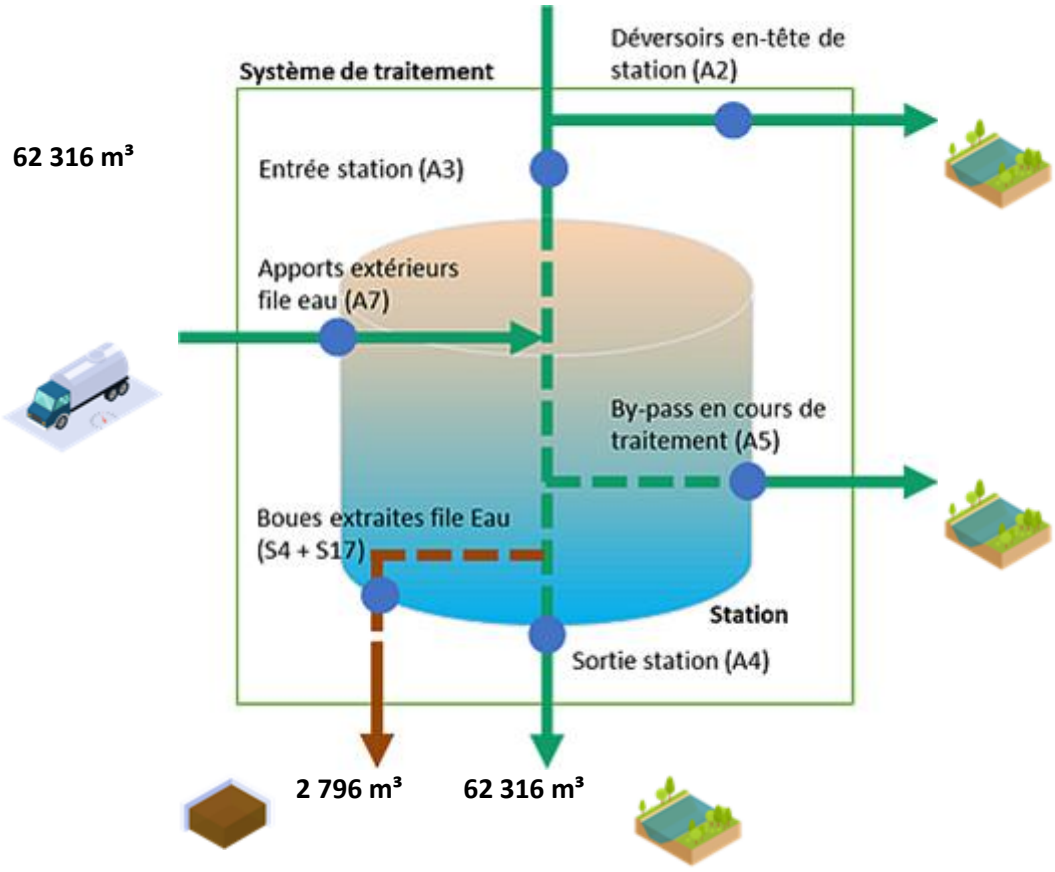

File Boue

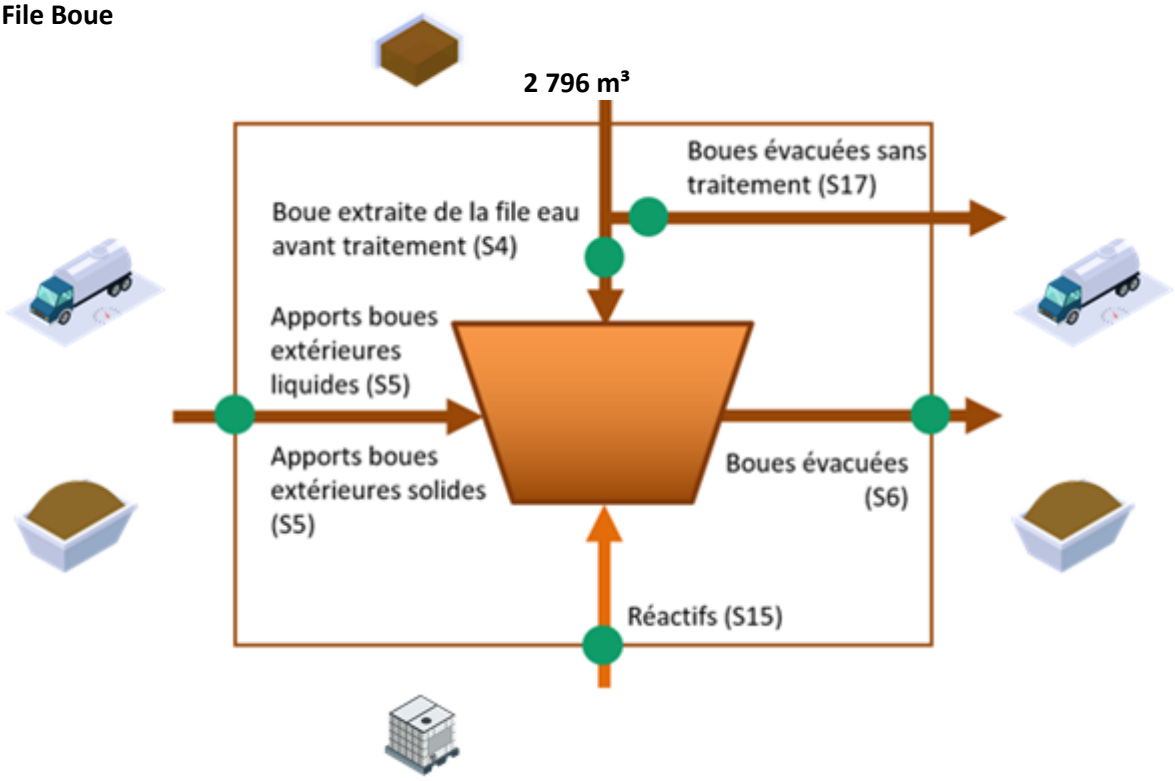

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	2
DBO5	2
MES	2
NTK	2
NGL	2
Ptot	2

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

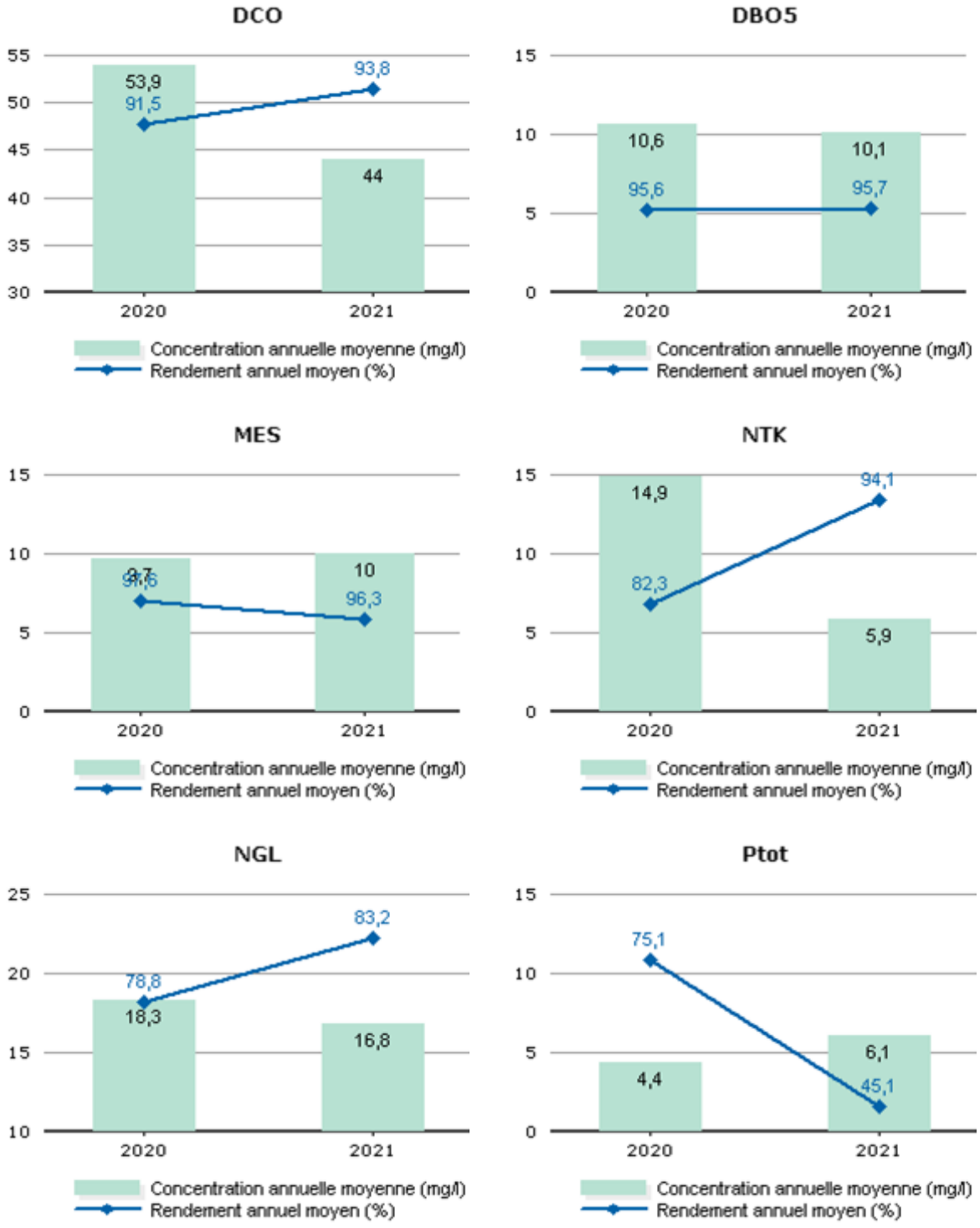

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	0,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	13,3	-

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	-

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	0,8	1,1
Total (t)	0,8	1,1
Autre STEU (t) Sables	1,0	0,0
Total (t)	1,0	0,0
Autre STEU (m^3) Graisses	2,0	2,5
Total (m^3)	2,0	2,5

STEU SAINT GILLES

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	1 440

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00		10,00		1,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00		70,00		80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

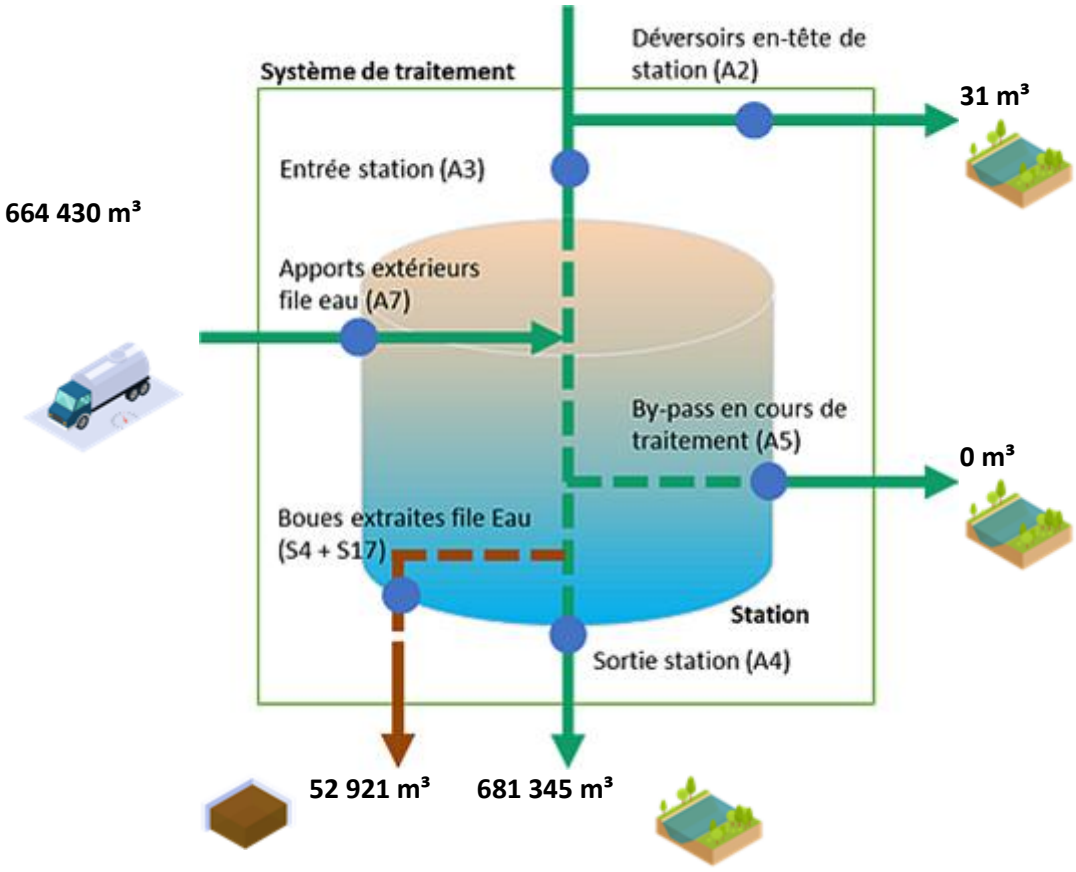

File Boue

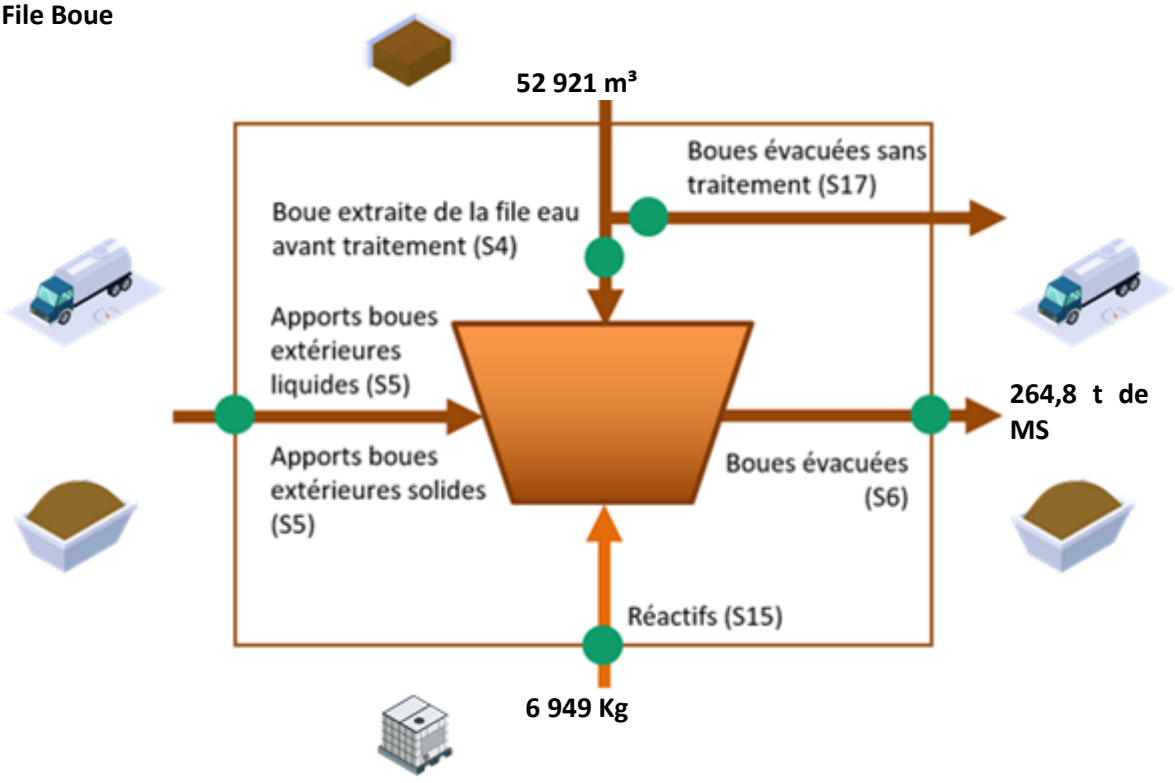

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	24
DBO5	24
MES	24
NTK	12
NGL	12
Ptot	12

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

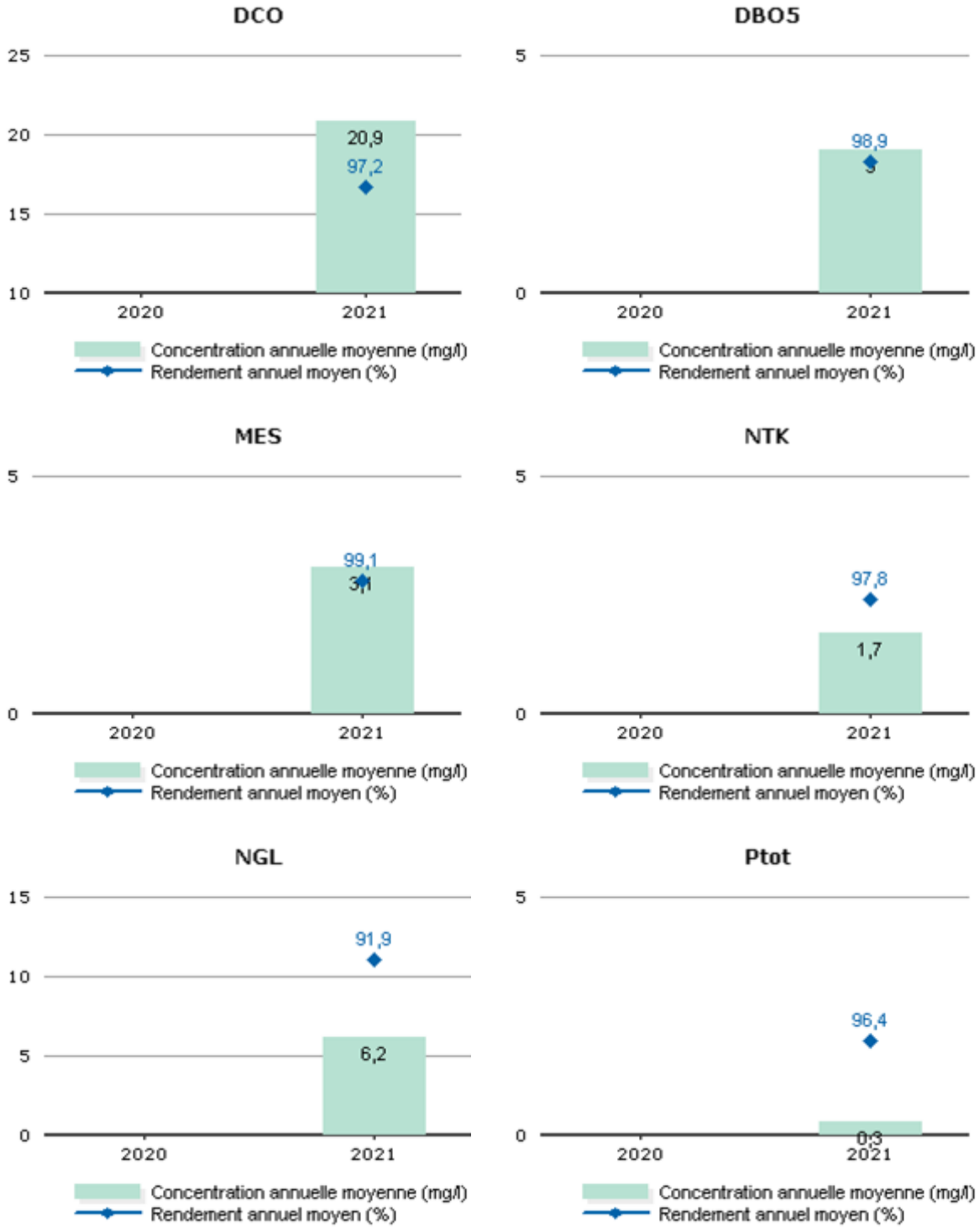

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral		100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	-	264,8

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	-	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	1341,7	19,74	264,8	100,00
Total	**1341,7**	**19,74**	**264,8**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus		10,7
Total (t)		10,7
Incinérateur (t) Sables		6,4
Total (t)		6,4

STEU SAUZET

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	60

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00		40,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

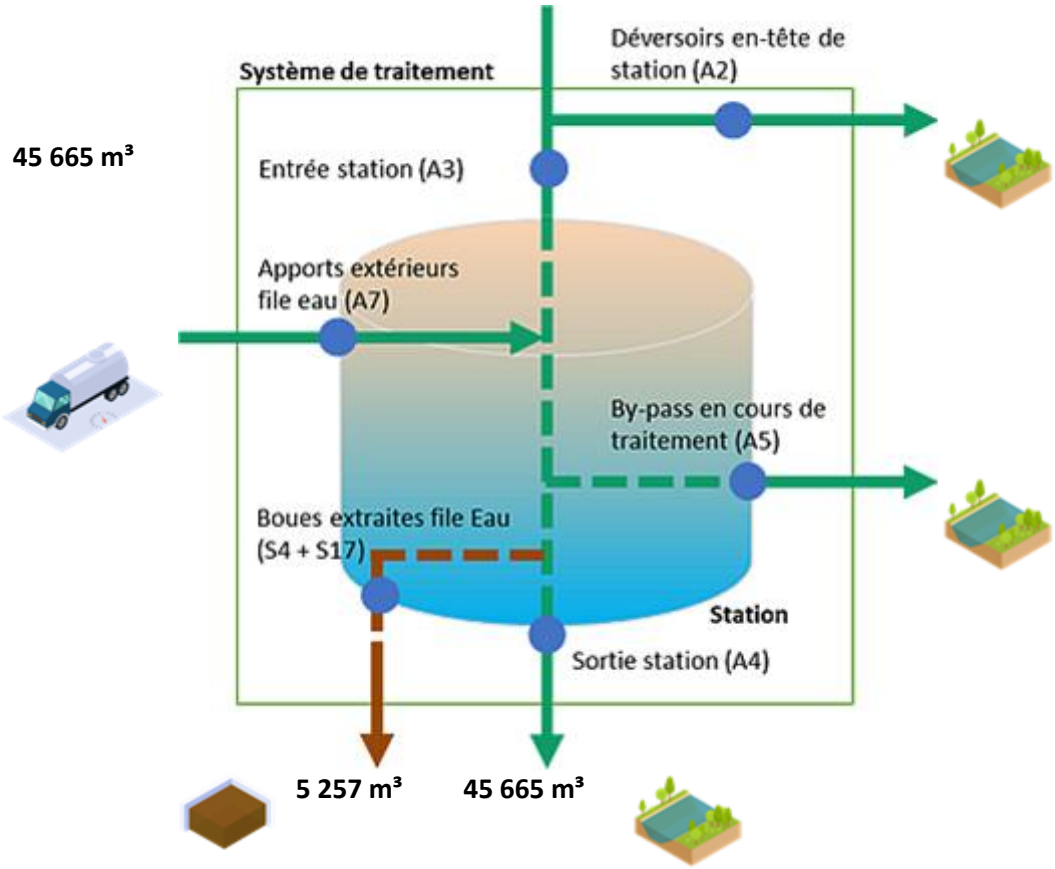

File Boue

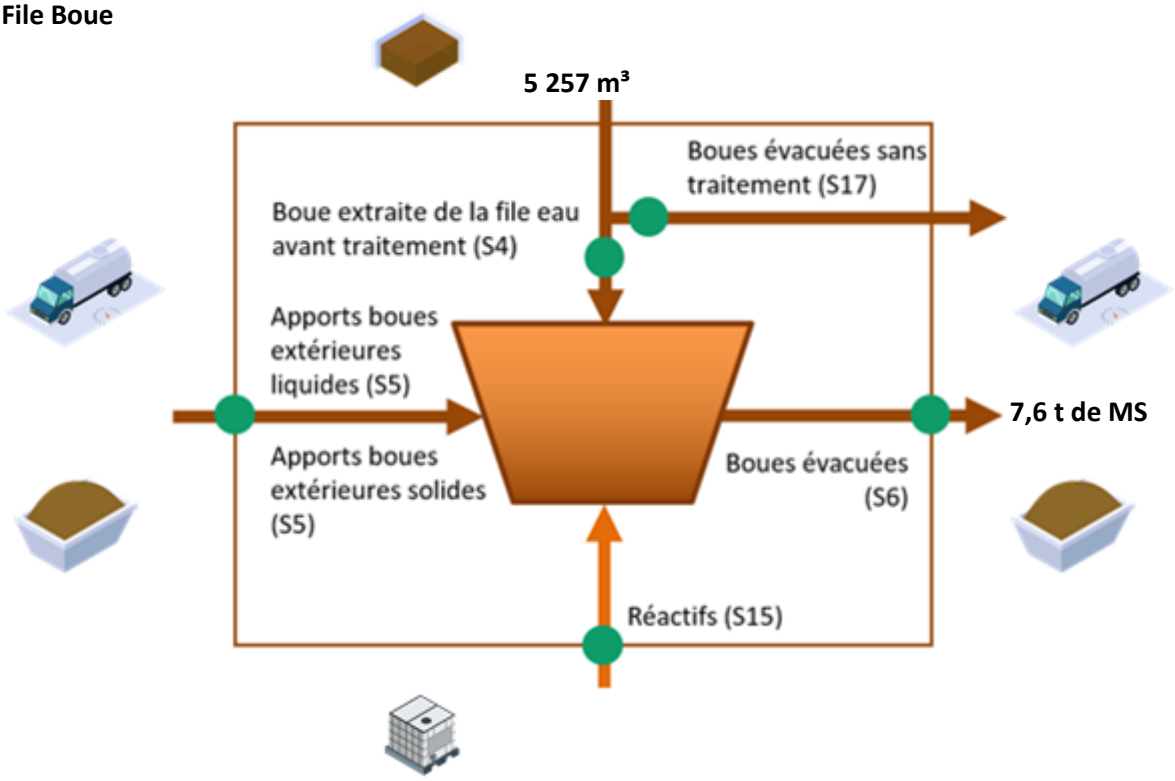

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	2
DBO5	2
MES	2
NTK	2
NGL	2
Ptot	2

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

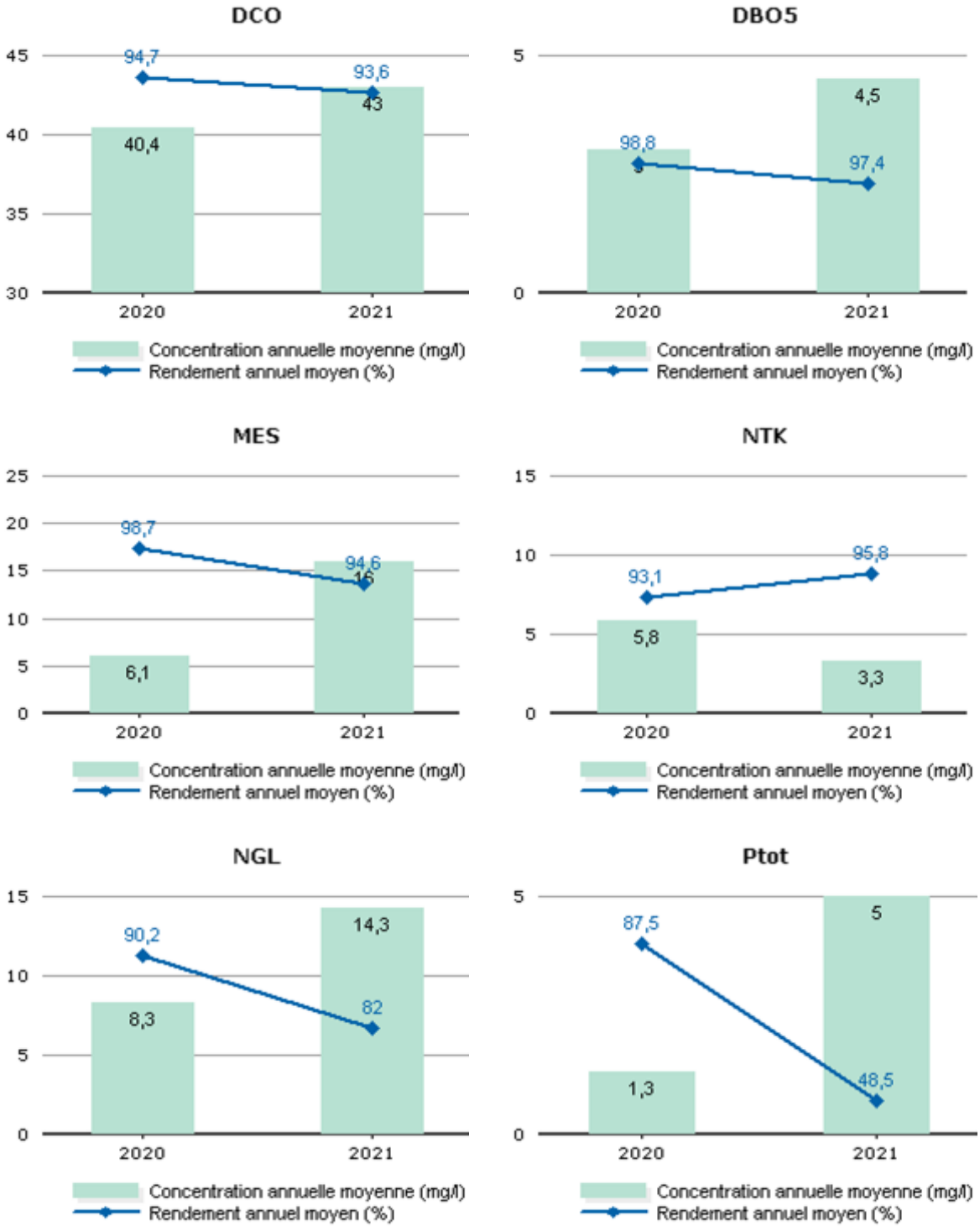

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	8,1	7,6

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	67,8	11,21	7,6	100,00
Total	**67,8**	**11,21**	**7,6**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	0,05	1,6
Total (t)	0,05	1,6
Valorisation industrielle (t) Sables	0,0	0,0
Total (t)	0,0	0,0
Autre STEP (m^3) Graisses	0,0	0,0
Total (m^3)	0,0	0,0

STEU SERNHAC

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Capacité nominale (kg/j)	96

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	30,00		40,00			
moyenne annuelle				40,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau

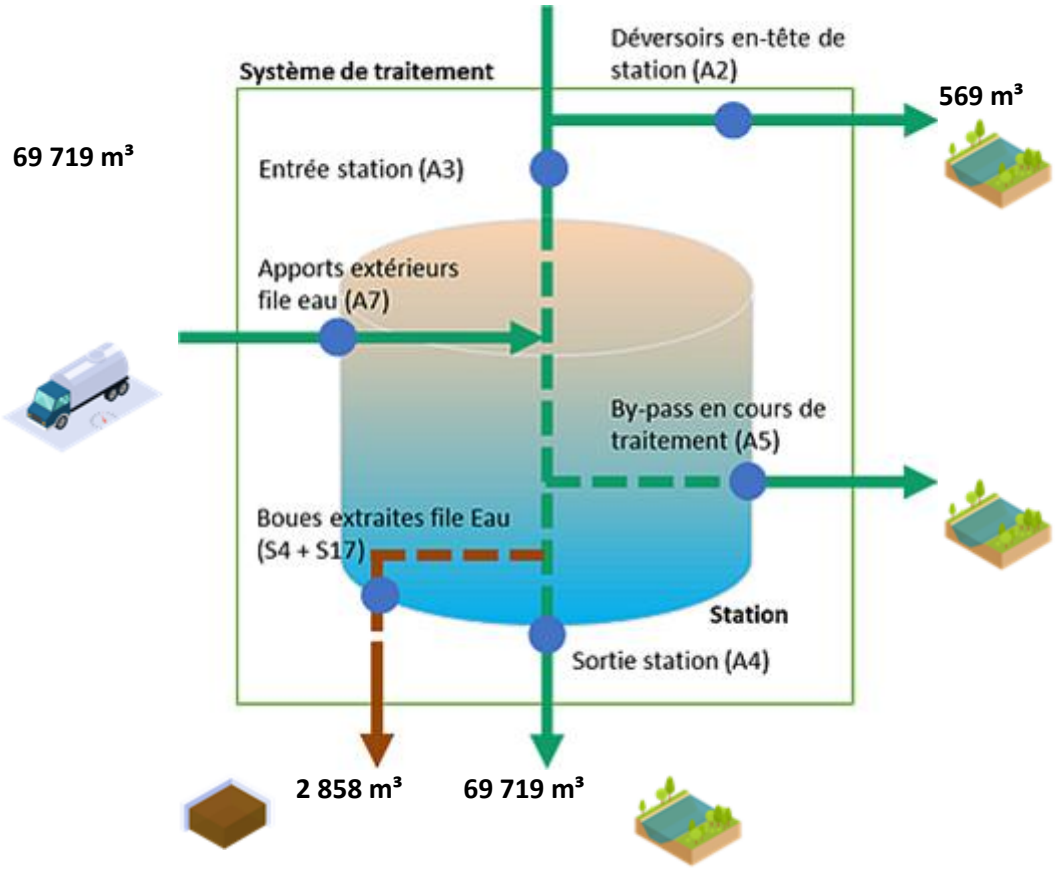

File Boue

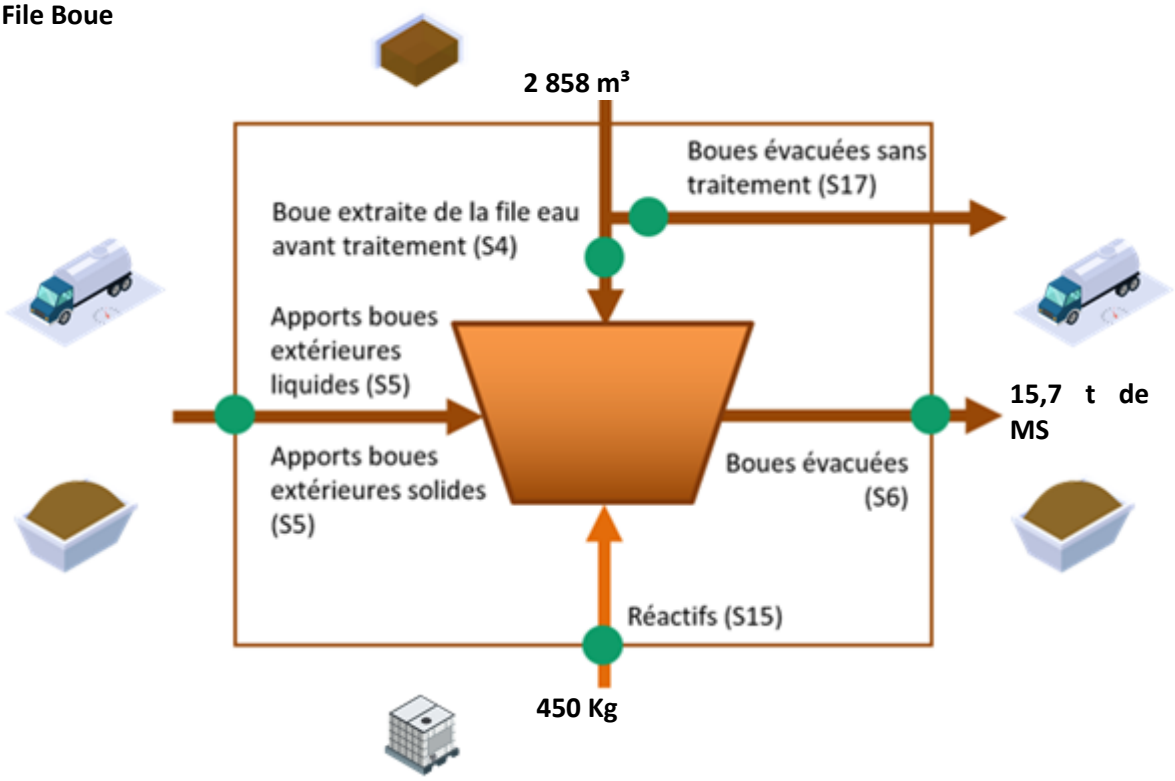

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	18,8	15,7

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	100,1	15,68	15,7	100,00
Total	**100,1**	**15,68**	**15,7**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021
Incinérateur (t) Refus	2,2	1,9
Total (t)	2,2	1,9
Autre STEU (t) Sables	13,0	26,0
Total (t)	13,0	26,0
Autre STEU (m^3) Graisses	11,0	12,0
Total (m^3)	11,0	12,0

4.3.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux de rejets

La note nouvelle technique précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE) en entrée et sortie des stations d'épuration de plus de 10 000 EH et renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration. De nouvelles campagnes d'analyses en entrée et sortie station seront à réaliser en 2022/2023 et des diagnostics vers l'amont à réaliser ou mettre à jour au regard des résultats des campagnes.
EDNM se tient à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ce texte important et évaluer ses conséquences pour votre service

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 Le bilan énergétique du patrimoine

Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

GLOBAL

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**12 017 221**	**12 979 575**
Postes de relèvement et refoulement	975 436	1 021 999
Usine de dépollution	11 041 785	11 957 576

NÎMES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**579 007**	**554 608**
Postes de relèvement et refoulement	579 007	554 608

STEP NÎMES Ouest

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**7 534 566**	**7 670 777**
Usine de dépollution	7 534 566	7 670 777

BERNIS

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**5 377**	**5 136**
Postes de relèvement et refoulement	5 377	5 136

BEZOUCE

	2020	2021
Energie consommée facturée (kWh)	-	**434**
Postes de relèvement et refoulement	-	434

BOUILLARGUES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**224 850**	**275 542**
Usine de dépollution	224 648	273 117
Postes de relèvement et refoulement	202	2 425

CABRIERES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**12 163**	**14 896**
Postes de relèvement et refoulement	12 163	14 896

CAISSARGUES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**18 306**	**18 870**
Postes de relèvement et refoulement	18 306	18 870

CAVEIRAC

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**208 497**	**189 321**
Usine de dépollution	202 091	183 895
Postes de relèvement et refoulement	6 406	5 426

CLARENSAC

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**308 475**	**307 668**
Usine de dépollution	308 475	307 668

DIONS

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**40 384**	**39 632**
Postes de relèvement et refoulement	40 384	39 632

DOMESSARGUES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**7 099**	**8 106**

GARONS

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**345 787**	**343 749**
Usine de dépollution	345 647	336 034
Postes de relèvement et refoulement	140	7 715

GENERAC

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**68 585**	**64 530**
Postes de relèvement et refoulement	68 585	64 530

LA CALMETTE

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**15 253**	**13 203**
Postes de relèvement et refoulement	15 253	13 203

LA ROUVIERE

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**14 196**	**19 132**
Usine de dépollution	12 699	13 044
Postes de relèvement et refoulement	1 497	6 088

LANGLADE

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**340**	**332**
Postes de relèvement et refoulement	340	332

LEDENON

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**90 881**	**69 707**
Usine de dépollution	66 470	61 257
Postes de relèvement et refoulement	24 411	8 450

MANDUEL

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**408 768**	**450 954**
Usine de dépollution	408 741	422 751
Postes de relèvement et refoulement	27	28 203

MARGUERITTES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**677 490**	**526 869**
Usine de dépollution	643 241	499 139
Postes de relèvement et refoulement	34 249	27 730

MAURESSARGUES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**3 106**	**1 852**
Usine de dépollution	3 106	1 852

MILHAUD

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**265 553**	**248 680**
Usine de dépollution	232 707	197 353
Postes de relèvement et refoulement	32 846	51 327

MONTAGNAC

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**1 302**	**1 727**
Postes de relèvement et refoulement	1 302	1 727

MONTIGNARGUES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**4 915**	**4 163**
Postes de relèvement et refoulement	4 915	4 163

MOULEZAN

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**3 026**	**4 093**
Usine de dépollution	2 603	3 539
Postes de relèvement et refoulement	423	554

POULX

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**222 775**	**261 020**
Usine de dépollution	223 089	242 147
Postes de relèvement et refoulement	-314*	18 873

* Données 2020 issues de la facturation faute de connaissance des consommations réelles (estimations) à la reprise du contrat.

REDESSAN

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**141 949**	**152 673**
Usine de dépollution	141 949	152 673

RODILHAN

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**136 090**	**155 073**
Usine de dépollution	133 914	152 277
Postes de relèvement et refoulement	2 176	2 796

SAINT GERVASY

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**174 636**	**205 731**
Usine de dépollution	174 267	205 328
Postes de relèvement et refoulement	369	403

SAINT CHAPTES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**82 326**	**94 969**
Usine de dépollution	75 873	87 946
Postes de relèvement et refoulement	6 453	7 023

SAINT CÔME ET MARUEJOLS

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**1 157**	**998**
Postes de relèvement et refoulement	1 157	998

SAINT DIONISY

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**3 005**	**3 968**
Postes de relèvement et refoulement	3 005	3 968

SAINTE ANASTASIE

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**211 870**	**217 606**
Usine de dépollution	204 860	209 917
Postes de relèvement et refoulement	7 010	7 689

SAINT GILLES

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**102 276**	**944 402**
Usine de dépollution	-	829 327
Postes de relèvement et refoulement	102 276	115 075

SAUZET

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**30 447**	**33 937**
Usine de dépollution	30 447	33 937

SERNHAC

	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	**72 764**	**75 217**
Usine de dépollution	72 392	73 598
Postes de relèvement et refoulement	372	1 619

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.2 La consommation de réactifs

Le choix du réactif est établi afin :

- ✓ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ✓ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

➔ *La consommation de réactifs*

Usines de dépollution - FileEau	2020	2021	N/N-1
GLOBAL			
Chlorureferrique(kg)	205 450	178 320	-13,2%
STEU NÎMES			
Chlorureferrique(kg)	191 500	70 500	-63,19%
STEU GARONS			
Chlorureferrique(kg)	5 713	10 829	89,55%
STEU MANDUEL			
Chlorureferrique(kg)	0	0	-
STEU MARGUERITTES			
Chlorureferrique(kg)	2 137	50 554	2265,65%
STEU LA GARDONNENQUE			
Chlorureferrique(kg)	6 100	1 021	-83,26%
STEU SAINT GILLES			
Chlorureferrique(kg)	-	45 416	-

Usines de dépollution - FileBoue	2020	2021	N/N-1
GLOBAL			
Polymère(kg)	105 125	107 765	2,51%
STEU NÎMES			
Polymère(kg)	80 850	78 750	-2,60%
STEU BOUILLARGUES			
Polymère(kg)	1 319	1 596	21,00%
STEU CAVEIRAC			
Polymère(kg)	1 625	1 200	-26,15%
STEU CLARENSAC			
Polymère(kg)	2 275	1 975	-13,19%
STEU GARONS			
Polymère(kg)	3 608	4 083	13,17%
STEU MANDUEL			
Polymère(kg)	1 255	1 380	9,96%
STEU MARGUERITTES			
Polymère(kg)	5 910	4 825	-18,36%
STEU MILHAUD			

Polymère(kg)	2 050	1 400	-31,71%
STEU POULX			
Polymère(kg)	1 417	1 230	-13,20%
STEU REDESSAN (Mas des Avocats)			
Polymère(kg)	1 088	1 023	-5,97%
STEP RODILHAN			
Polymère(kg)	768	669	-12,89%
STEU BEZOUCE-STGERVASY (Trials)			
Polymère(kg)	1 830	1 375	-24,86%
STEU LA GARDONNENQUE			
Polymère(kg)	1 130	1 310	15,93%
STEU ST GILLES			
Polymère (kg)	-	6 949	100,00%
Sel (kg)	-	20	100,00%
Acide (L)	-	41	100,00%
Eau de javel (L)	-	266	100,00%
Soude (L)	-	43	100,00%

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données sont en Euros.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: JN011 - CA NÎMES MÉTROPOLE — **Assainissement**

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	**17 617 285**	**16 327 123**	**-7,32 %**
Exploitation du service	8 663 193	7 040 976	
Collectivités et autres organismes publics	8 434 211	8 474 500	
Travaux attribués à titre exclusif	417 090	672 027	
Produits accessoires	102 791	139 621	
CHARGES	**18 908 661**	**19 236 744**	**1,74 %**
Personnel	2 337 702	2 447 840	
Energie électrique	1 001 753	1 028 697	
Produits de traitement	354 877	129 075	
Analyses	172 286	168 953	
Sous-traitance, matièreset fournitures	3 994 171	4 632 822	
Impôts locaux et taxes	28 445	142 583	
Autres dépenses d'exploitation	531 951	203 537	
télécommunications, poste et telegestion	*46 330*	*54 282*	
engins et véhicules	*327 939*	*337 835*	
informatique	*78 561*	*137 102*	
assurances	*27 384*	*48 469*	
locaux	*128 940*	*144 232*	
autres	*- 77 188*	*- 518 383*	
Redevances contractuelles	366 043	234 290	
Contribution des services centraux et recherche	205 201	213 003	
Collectivités et autres organismes publics	8 434 211	8 474 500	
Charges relatives aux renouvellements	1 412 006	1 422 545	
fonds contractuel (renouvellements)	*1 412 006*	*1 422 545*	
Charges relatives aux investissements	25 698	29 885	
programme contractuel (investissements	*25 698*	*29 885*	
Charges relatives aux investissements du domaine p	37 127	37 684	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	7 182	71 336	
RESULTAT AVANT IMPOT	**- 1 291 378**	**- 2 909 622**	**NS**
RESULTAT	**- 1 291 373**	**- 2 909 629**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 18/03/2022

Collectivité: JN011 - CA NÎMES MÉTROPOLE **Assainissement**

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	8 663 193	7 040 976	-18,73 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations	5 383 880	7 888 585	46,52 %
dont variation de la part estimée sur consommations	*3 279 316*	*- 847 613*	
Exploitation du service	**8 663 193**	**7 040 976**	**-18,73 %**
Produits : part de la collectivité contractante	6 554 460	6 988 335	6,62 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations	4 066 756	7 136 501	NS
dont variation de la part estimée sur consommations	*2 487 704*	*- 148 166*	
Redevance Modernisation réseau	1 879 752	1 486 165	-20,94 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations	1 178 451	1 661 016	40,95 %
dont variation de la part estimée sur consommations	*701 300*	*- 174 851*	
Collectivités et autres organismes publics	**8 434 211**	**8 474 500**	**0,48 %**
Produits des travaux attribués à titre exclusif	**417 090**	**672 027**	**NS**
Produits accessoires	**102 791**	**139 621**	**35,83 %**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

18/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

5.2 Situation des biens

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, EDNM présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels EDNM n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre EDNM, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, EDNM pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ *Régularisations de TVA*

Si EDNM assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à EDNM la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de EDNM du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ *Biens de retour*

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ *Biens de reprise*

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts
[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, EDNM utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

EDNM propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de EDNM*

Les salariés de EDNM bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions des accords d'entreprise EDNM et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, …) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, EDNM transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante …).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez EDNM. Au-delà de ces trois mois, le statut EDNM est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. EDNM se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES

6.1 La facture 120 m³

eau nîmes métropole

FACTURE du 8 septembre 2020

Référence de votre abonnement

Votre n° de contrat : **xxxxxxxxx**

Facture n°xxxxxxxxxx

Nom ou raison sociale :
M xxxxxxxxxxxxx
Adresse desservie :
27 RUE xxxxxxxxxxxxxx
30000 NIMES

Votre adresse Email :
contact@xxxxxxxxxxx

FR

M xxxxxxxxxxxxxxxxxx
27 RUE xxxxxxxxxxxxxx
30900 NIMES

Nous contacter

Par internet :
www.eaudenimesmetropole.fr

Par téléphone :
Du Lundi au Vendredi 8h-19h / Samedi matin

- **Pour vos demandes :** 09.69.36.61.02
  Appel non surtaxé
  (Service urgence : 7j/7 - 24H/24)
- **De l'étranger :**
  Appel non surtaxé +33(0)9.69.36.61.02

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :
EAU DE NIMES METROPOLE
CS 69534
34960 MONTPELLIER cedex 2

Horaires d'ouverture au public :
Lun RDV 9-18h/Mar Mer Ven 9-18h/Jeu 9-12h-RDV 12-18h
Sam 9h30-13h- 9A Av de la Méditerranée 30000 NIMES

Service de l'Assainissement
STE DES EAUX DE LA METROPOLE NIMOISE
EAU DE NIMES METROPOLE
CS 69534
34960 MONTPELLIER cedex 2
Tél. Heures de bureau :09.69.36.61.02 - Urgences :09.69.36.61.02

Inf'eau

Pour plus d'informations
Flashez moi !

Récapitulatif de votre facture

Montant à régler : **396,37 € TTC** **avant le 22 septembre 2020**
comprenant :

Potabilisation et distribution de l'eau	182,80 €
Collecte et dépollution des eaux usées	159,59 €
Organismes publics	53,98 €
Solde antérieur	0,00 €

(Voir détail au verso)

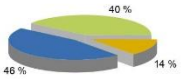

Votre consommation

Consommation facturée : **120 m³**
soit 120 000 litres d'eau

Période **d'abonnement**

Période **de consommation**
Janvier à Juillet 2020

Prix TTC au litre : 0,00330 €/litre
(hors abonnement)

Prochain relevé : **janvier 2021**
Prochaine facture : **janvier 2021**

Historique des volumes facturés :

Votre message

Vous trouverez ci-joint le nouveau Règlement du Service Public de l'Eau pour la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole. Il est également à votre disposition sur le site internet www.eaudenimesmetropole.fr ou sur simple demande au 0 969.366.102.

Votre paiement

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR89ZZZ85BF1B
RUM : TIP40088000801878425620201037729001

M xxxxxxxxxxxxxxxxxx
27 RUExxxxxxxxxxxxxxxx
30900 NIMES

Montant : 396,37 Euros

Date et Lieu	Signature

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SENM à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SENM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

CENTRE DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS

TSA 60042
41976 BLOIS CEDEX 9

xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 39637

Votre n° de contrat : **xxxxxxxx** Facture n° xxxxxxxxxx

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Acompte à venir	Volume facturé
6xxxx3	015 mm	3xxxx	3xxxx	Relevé	xx/xx/2020	120 m³	**120 m³**			**120 m³**

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Potabilisation et distribution de l'eau						
Consommation EdNM	120	0,6050	72,60		5,50	
Consommation Nîmes Métropole	120	0,7728	92,74		5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0661	7,93		5,50	
Sous-total H.T : potabilisation et distribution de l'eau			**173,27**	**0,00**		**182,80**
Collecte et dépollution des eaux usées						
Consommation EdNM	120	0,6850	82,20		10,00	
Consommation Nîmes Métropole	120	0,5240	62,88		10,00	
Sous-total H.T : collecte et dépollution des eaux usées			**145,08**	**0,00**		**159,59**
Organismes publics						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2700	32,40		5,50	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,1500	18,00		10,00	
Sous-total H.T : organismes publics			**50,40**	**0,00**		**53,98**
Sous-total général			**368,75**	**0,00**		**396,37**

Détail du montant de la TVA

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
205,67 €	5,50 %	**11,31 €**
163,08 €	10,00 %	**16,31 €**

Détail des montants

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde antérieur	Montant à régler
368,75 €	27,62 €	**396,37 €**	0,00 €	**396,37 €**

Répartition par bénéficiaire

39 %	39 %	22 %
EAU DE NIMES METROPOLE	COLLECTIVITÉ(S)	TIERS ET TAXES

Votre message

Dans le contexte sanitaire actuel, les relevés de compteurs d'eau sont partiellement suspendus. La facturation de votre service d'eau pourra donc s'effectuer sur la base d'estimations de votre consommation. Pour préserver votre santé, le Carré de l'Eau rouvre progressivement ses portes, uniquement sur rendez-vous via www.eaudenimesmetropole.fr. Nous vous invitons à nous contacter 24/7 sur ce site, pour effectuer l'essentiel de vos démarches (paiement, mise en place mensualisation...) sans avoir à vous déplacer. Prenez soin de vous et de vos proches.

Informations à l'usage de nos services : CT 8784256 033 033 LET 20201037729001 FIC FicEdi-20200908-26 - Pour vous assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Le règlement du service est disponible à votre agence. TVA acquittée sur les débits. Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de service avec un minimum de 3 €. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Votre paiement

Pour payer votre facture : optez pour le prélèvement bancaire, c'est simple et pratique !

Simplicité
Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances !

Sécurité
Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement.

Ecologie
Plus de timbre ou de plis à renvoyer : tout est automatisé !

Pour en bénéficier, contactez votre Service Client au numéro indiqué au recto de votre facture.

Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement et selon la norme IMPRIM'VERT®

EPE80487842560377290010003963700

STE DES EAUX DE LA METROPOLE NIMOISE RUE DU GREZET 30230 RODILHAN SA AU CAPITAL DE 500 000 EUROS RCS NIMES 842 535 486 NAF 3600 Z N TVA : FR 84 842 535 488

FACTURE du 01 janvier 2021

Votre n° de contrat : **xxxxxxxx**

Facture n° xxxxxxxxxx

Nom ou raison sociale :
M xxxxxxxxxxxxxx
Adresse desservie :
10 RUE xxxxxxxxxx
30000 NIMES

Votre adresse Email :
contact@xxxxxxxxx

M xxxxxxxxx.
10 RUE xxxxxxxxxx
30000 NIMES

Nous contacter

Par internet :
www.eaudenimesmetropole.fr

Par téléphone :
Du Lundi au Vendredi 8h-19h / Samedi matin

- **Pour vos demandes :** 09.69.36.61.02
  Appel non surtaxé
  (Service urgence : 7j/7 - 24H/24)
- **De l'étranger :**
  Appel non surtaxé +33(0)9.69.36.61.02

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :
EAU DE NIMES METROPOLE
CS 69534
34960 MONTPELLIER cedex 2

Horaires d'ouverture au public :
Lun RDV 9-18h/Mar Mer Ven 9-18h/Jeu 9-12h-RDV 12-18h
Sam 9h30-13h- 9A Av de la Méditerranée 30000 NIMES

Service de l'Assainissement

STE DES EAUX DE LA METROPOLE NIMOISE
EAU DE NIMES METROPOLE
CS 69534
34960 MONTPELLIER cedex 2

Heures de bureau :09.69.36.61.02 - Urgences :09.69.36.61.02

Récapitulatif de votre facture

Solde à ce jour : **404,31 €** TTC **A régler avant le : 10/03/21**

Solde antérieur **0,00 €**
(Voir détail au verso)

Votre message

Vous trouverez le détail de votre facture au verso de cette page.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

Votre conseiller EAU DE NIMES METROPOLE

Votre paiement

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR89ZZZ85BF1B
RUM : TIP4008000801885179820211039329062

M xxxxxxxxx.
10 RUE xxxxxxxxxx
30000 NIMES

Montant : 404,31 Euros

Date et Lieu	Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SENM à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SENM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

TIPS€PA

CENTRE DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS

TSA 60042
41976 BLOIS CEDEX 9

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 40431

Informations techniques

Votre n° de contrat : **xxxxxxxxx** Facture n° xxxxxxxxxx

N° de compteur	Diamètre compteur	Volume consommé	Volume facturé
AxxxxxxxxxxxQ	015 mm	**120 m³**	**120 m³**

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Potabilisation et distribution de l'eau						
Consommation EdNM	120	0,6099	73,19		5,50	
Consommation Nîmes Métropole	120	0,6520	78,24		5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0720	8,64		5,50	
Sous-total H.T : potabilisation et distribution de l'eau			**160,07**	**0,00**		**168,88**
Collecte et dépollution des eaux usées						
Consommation EdNM	120	0,6914	82,97		10,00	
Consommation Nîmes Métropole	120	0,6736	80,83		10,00	
Sous-total H.T : collecte et dépollution des eaux usées			**163,80**	**0,00**		**180,18**
Organismes publics						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2800	33,60		5,50	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,1500	18,00		10,00	
Sous-total H.T : organismes publics			**51,60**	**0,00**		**55,25**
Sous-total général			**375,47**	**0,00**		**404,31**

Détail du montant de la TVA

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
193,67 €	5,50 %	**10,66 €**
181,80 €	10,00 %	**18,18 €**

Détail des montants

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde antérieur	Solde à ce jour
375,47 €	28,84 €	**404,31 €**	0,00 €	**404,31 €**

STE DES EAUX DE LA METROPOLE NIMOISE RUE DU GREZET 30230 RODILHAN SA AU CAPITAL DE 500 000 EUROS RCS NIMES 842 538 486 NAF 3600 Z N TVA : FR 64 842 538 486

Votre paiement

Pour payer votre facture : optez pour le prélèvement bancaire, c'est simple et pratique !

Simplicité
Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances !

Sécurité
Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement.

Ecologie
Plus de timbre ou de plis à renvoyer : tout est automatisé !

Pour en bénéficier, contactez votre Service Client au numéro indiqué au recto de votre facture.

Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement et selon la norme IMPRIM'VERT®

EPE80488517980393290620004043100

6.2 Les données consommateurs par commune

	2020	2021	N/N-1
Nîmes			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	129 798	110 220	-15,08%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	41 907	42 044	0,33%
Bernis			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 545	3 643	2,76%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 371	1 385	1,02%
Bezouce			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 308	2 759	19,54%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 039	1 049	0,96%
Bouillargues			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 099	6 668	9,33%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 483	2 535	2,09%
Cabrières			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 447	1 578	9,05%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	593	600	1,18%
Caissargues			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 122	4 948	20,04%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 868	1 881	0,70%
Caveirac			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 149	4 958	19,50%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 832	1 885	2,89%
Clarensac			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 273	4 811	12,59%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 788	1 829	2,29%
Dions			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	469	811	72,92%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	309	308	-0,32%
Domessargues			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	753	974	29,35%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	370	370	0,00%
Garons			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 520	4 974	10,04%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 839	1 891	2,83%
Générac			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 012	4 592	14,46%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 723	1 746	1,33%
La Calmette			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 187	2 967	35,67%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 077	1 128	4,74%
La Rouvière			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	587	884	50,60%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	335	336	0,30%
Langlade			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 280	1 621	26,64%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	608	616	1,32%
Lédenon			

Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 275	1 557	22,12%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	563	592	5,15%
Manduel			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 486	6 812	5,03%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 563	2 590	1,05%
Marguerittes			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 224	9 803	19,20%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 687	3 727	1,08%
Mauressargues			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	158	269	70,25%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	96	102	6,25%
Milhaud			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 808	6 541	12,62%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 442	2 487	1,84%
Montagnac			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	208	311	49,52%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	122	118	-3,28%
Montignargues			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	549	595	8,38%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	225	226	0,44%
Moulézan			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	648	932	43,83%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	346	354	2,31%
Poulx			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 647	4 372	19,88%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 616	1 662	2,85%
Redessan			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 039	4 219	4,46%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 543	1 604	3,95%
Rodilhan			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 841	2 922	2,85%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 114	1 111	-0,27%
Saint-Gervasy			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 780	1 813	1,85%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	671	689	2,68%
Saint-Chaptes			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 800	2 262	25,67%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	842	860	2,14%
Saint-Côme-Et-Maruéjols			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	768	968	26,04%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	366	368	0,55%
Saint-Dionisy			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 062	1 216	14,50%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	459	462	0,65%
Sainte-Anastasie			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 517	2 062	35,93%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	743	784	5,52%
Saint-Gilles			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	13 007	15 620	20,09%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	5 876	5 939	1,07%
Sauzet			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	725	971	33,93%

Nombre d'abonnés (clients) desservis	344	369	7,27%
Sernhac			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 455	1 473	1,24%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	530	560	5,66%

6.3 Le bilan qualité par usine

STEP NÎMES

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	22 249	0 / 18	9 161	17 849	5 616	1 259,1	1 267,5	150,0
février	22 405	0 / 20	8 845	15 016	5 111	1 106,5	1 114,7	130,0
mars	22 052	0 / 22	6 833	15 052	4 169	1 242,0	1 250,4	139,6
avril	22 186	0 / 16	7 676	15 266	4 487	1 110,7	1 117,9	131,0
mai	22 604	0 / 14	6 696	13 569	4 182	1 014,0	1 021,6	110,7
juin	20 242	0 / 16	8 978	15 181	4 603	1 102,6	1 109,7	143,5
juillet	19 000	0 / 16	6 574	13 473	4 467	966,3	972,7	106,9
août	18 429	0 / 17	8 742	14 473	4 586	993,7	999,6	122,8
septembre	25 287	1 / 13	7 755	12 495	3 856	994,6	1 002,7	111,2
octobre	29 580	4 / 17	7 398	13 261	3 636	928,5	940,1	107,5
novembre	32 558	2 / 14	7 657	12 391	4 018	1 153,3	1 166,3	129,4
décembre	28 119	0 / 16	9 005	14 006	4 475	1 046,5	1 056,3	121,1

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	87,00	99,05	558,60	96,87	69,94	98,75	39,00	96,90	79,00	93,77	6,20	95,88
février	104,40	98,82	605,40	95,97	86,66	98,30	36,10	96,74	79,30	92,88	6,10	95,35
mars	53,00	99,23	597,90	96,03	69,13	98,34	34,30	97,24	76,20	93,91	6,90	95,09
avril	136,40	98,22	602,30	96,05	84,53	98,12	35,80	96,78	66,50	94,06	8,10	93,85
mai	57,90	99,13	553,90	95,92	74,25	98,22	29,40	97,10	60,60	94,07	15,30	86,18
juin	52,20	99,42	493,90	96,75	64,26	98,60	30,70	97,22	57,70	94,80	11,50	91,99
juillet	58,40	99,11	558,70	95,85	59,16	98,68	31,00	96,80	55,10	94,34	13,40	87,51
août	99,60	98,86	443,90	96,93	61,55	98,66	31,50	96,83	50,10	94,99	12,30	90,00
septembre	169,90	97,81	561,70	95,50	90,81	97,64	36,50	96,33	61,50	93,87	7,60	93,17
octobre	94,30	98,73	576,60	95,65	86,27	97,63	43,40	95,33	104,20	88,91	12,70	88,22
novembre	94,40	98,77	597,50	95,18	97,92	97,56	57,90	94,98	144,30	87,62	13,00	89,99
décembre	62,40	99,31	549,80	96,07	87,21	98,05	38,50	96,32	108,20	89,75	7,10	94,11

Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
06/02/2021	Oui	Non	DCO MES	Non	
11/04/2021	Oui	Non	DCO MES	Non	
04/08/2021	Oui	Non	MES	Non	
23/11/2021	Oui	Non	NH4	Non	

STEP BOUILLARGUES

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 147	0 / 1	483	743	264	-	-	-
février	1 243	0 / 1	308	567	200	-	-	-
mars	979	0 / 1	475	845	230	74,1	74,6	7,5
avril	1 088	0 / 1	584	781	235	-	-	-
mai	1 185	0 / 1	489	808	279	-	-	-
juin	978	0 / 1	293	666	139	58,9	59,4	6,4
juillet	908	0 / 1	300	505	197	-	-	-
août	989	0 / 1	316	686	218	62,3	62,9	6,4
septembre	1 222	0 / 1	1 076	1 021	388	-	-	-
octobre	1 801	0 / 1	378	981	185	-	-	-
novembre	2 204	1 / 1	397	624	183	71,4	72,5	6,6
décembre	1 290	0 / 1	297	426	157	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	8,30	98,29	25,40	96,58	3,18	98,80						
février	6,30	97,97	27,20	95,21	3,54	98,23						
mars	3,00	99,38	35,20	95,84	2,85	98,76	5,00	93,20	6,20	91,76	2,90	61,17
avril	3,50	99,41	26,00	96,68	3,24	98,62						
mai	2,20	99,55	24,20	97,01	3,29	98,82						
juin	13,30	95,47	23,10	96,54	4,43	96,81	4,10	92,98	8,60	85,46	2,20	66,42
juillet	2,30	99,22	23,30	95,38	2,59	98,69						
août	3,70	98,82	15,70	97,71	2,95	98,65	2,30	96,30	3,10	95,16	2,80	55,65
septembre	7,10	99,34	43,30	95,76	4,68	98,79						
octobre	3,40	99,09	36,10	96,32	5,15	97,22						
novembre	6,00	98,49	44,70	92,83	6,46	96,47	5,30	92,63	6,50	91,04	1,40	79,41
décembre	2,90	99,04	25,00	94,14	3,57	97,73						

STEP CAVEIRAC

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	660	0 / 1	280	651	185	-	-	-
février	700	0 / 1	287	320	179	-	-	-
mars	615	0 / 1	231	580	141	49,7	50,0	5,3
avril	625	0 / 1	769	1 654	407	-	-	-
mai	646	0 / 1	465	1 176	320	71,0	71,3	11,6
juin	515	0 / 1	149	361	139	-	-	-
juillet	494	0 / 1	143	362	147	-	-	-
août	528	0 / 1	164	377	154	41,5	41,8	4,5
septembre	667	0 / 1	140	401	153	-	-	-
octobre	735	1 / 1	257	436	120	-	-	-
novembre	787	1 / 1	291	614	178	42,0	43,0	7,1
décembre	574	0 / 1	37	98	27	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	5,90	97,90	20,50	96,86	2,64	98,58						
février	13,00	95,49	37,80	88,21	7,00	96,09						
mars	10,00	95,68	36,90	93,64	4,92	96,51	2,60	94,80	4,50	91,02	1,70	68,38
avril	9,40	98,78	35,00	97,88	3,13	99,23						
mai	6,70	98,56	22,00	98,13	2,58	99,19	2,20	96,87	4,90	93,14	1,30	88,72
juin	2,70	98,21	16,00	95,58	1,55	98,89						
juillet	4,70	96,69	17,30	95,22	1,48	98,99						
août	2,60	98,39	11,10	97,06	1,58	98,97	1,70	96,01	3,30	92,09	2,30	49,70
septembre	4,30	96,90	19,30	95,18	2,00	98,69						
octobre	5,40	97,89	22,80	94,78	2,20	98,17						
novembre	4,30	98,51	22,80	96,29	2,36	98,67	2,00	95,20	5,40	87,38	1,60	77,34
décembre	2,40	93,44	18,40	81,18	1,72	93,62						

Evolution des charges et du rendement par paramètre

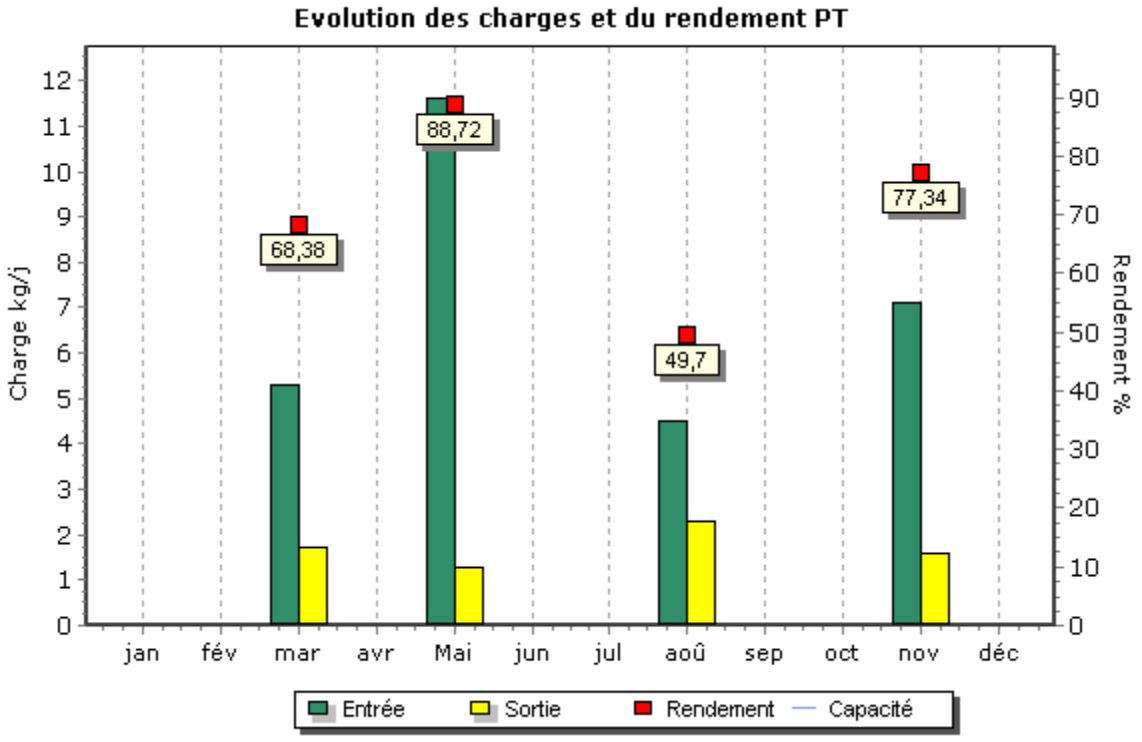

Boues évacuées par mois

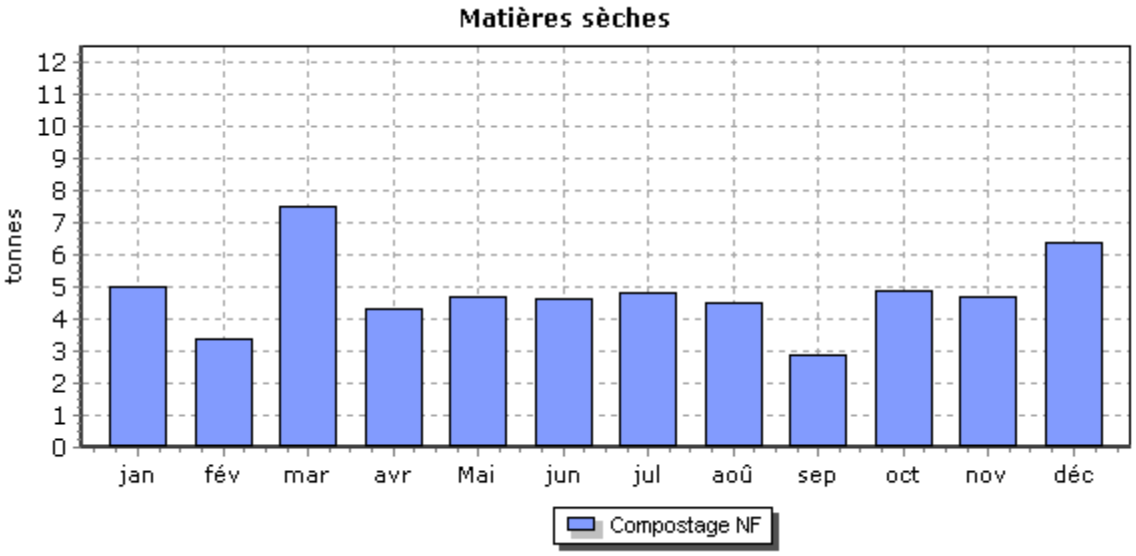

STEP CLARENSAC

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 453	0 / 2	578	1 092	358	97,9	98,7	9,6
février	1 715	0 / 2	685	943	414	117,0	117,9	12,2
mars	1 423	0 / 2	609	1 028	319	80,0	80,7	12,2
avril	1 307	0 / 2	443	1 132	306	104,9	105,6	11,0
mai	1 676	0 / 2	778	1 384	443	127,0	127,9	15,6
juin	1 082	0 / 2	441	772	254	84,4	85,0	9,5
juillet	1 121	0 / 2	443	789	308	87,5	88,1	9,1
août	1 163	0 / 2	462	997	364	103,6	104,2	12,1
septembre	1 823	0 / 2	625	1 255	407	175,9	175,9	17,5
octobre	2 585	1 / 2	560	1 047	313	84,7	86,1	9,6
novembre	3 165	1 / 2	702	1 085	403	78,8	80,8	7,6
décembre	2 393	1 / 2	1 060	1 851	603	120,1	121,4	13,8

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

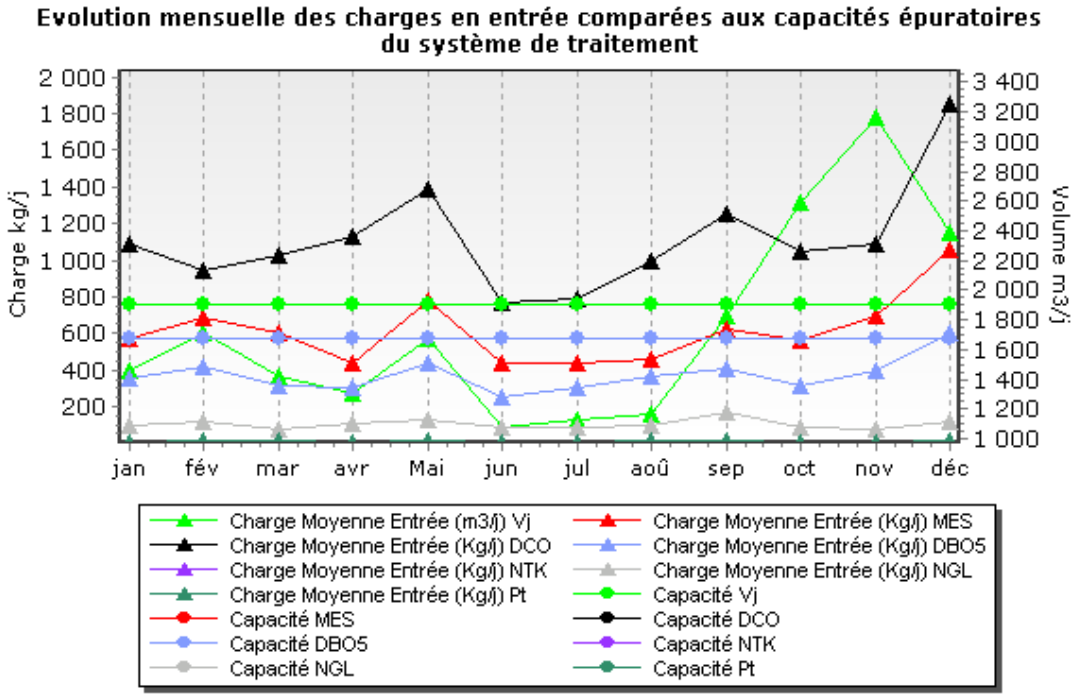

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	14,30	97,53	40,60	96,28	5,04	98,59	8,30	91,54	16,60	83,18	3,60	62,48
février	21,00	96,93	52,40	94,45	6,86	98,34	14,70	87,46	20,20	82,88	1,80	85,13
mars	39,30	93,55	71,90	93,01	7,12	97,77	6,10	92,35	9,40	88,37	2,20	82,03
avril	16,30	96,31	51,00	95,50	4,59	98,50	3,90	96,30	12,00	88,68	1,40	87,35
mai	6,70	99,13	43,60	96,85	5,03	98,87	4,70	96,27	9,80	92,38	5,10	67,03
juin	3,70	99,15	24,30	96,85	3,25	98,72	1,70	97,94	2,60	96,89	0,80	91,92
juillet	5,70	98,71	34,80	95,59	3,36	98,91	5,90	93,22	7,00	92,06	1,20	86,49
août	5,00	98,91	20,20	97,97	3,49	99,04	4,20	95,90	5,00	95,17	1,50	87,98
septembre	5,90	99,05	42,40	96,62	5,47	98,66	8,00	95,47	9,20	94,75	1,10	93,86
octobre	32,90	94,13	89,80	91,43	18,49	94,09	8,30	90,20	23,50	72,68	7,10	26,67
novembre	42,20	93,99	124,00	88,57	24,42	93,94	13,30	83,11	39,10	51,64	7,00	7,56
décembre	7,30	99,31	39,30	97,88	7,18	98,81	2,40	97,99	16,90	86,10	4,40	67,83

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

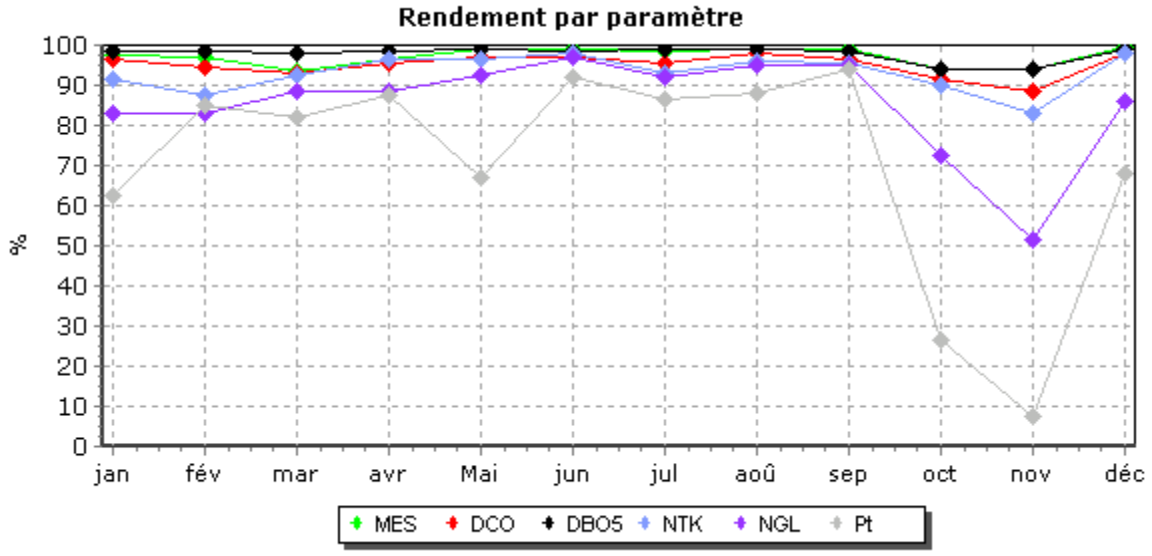

Evolution des charges et du rendement par paramètre

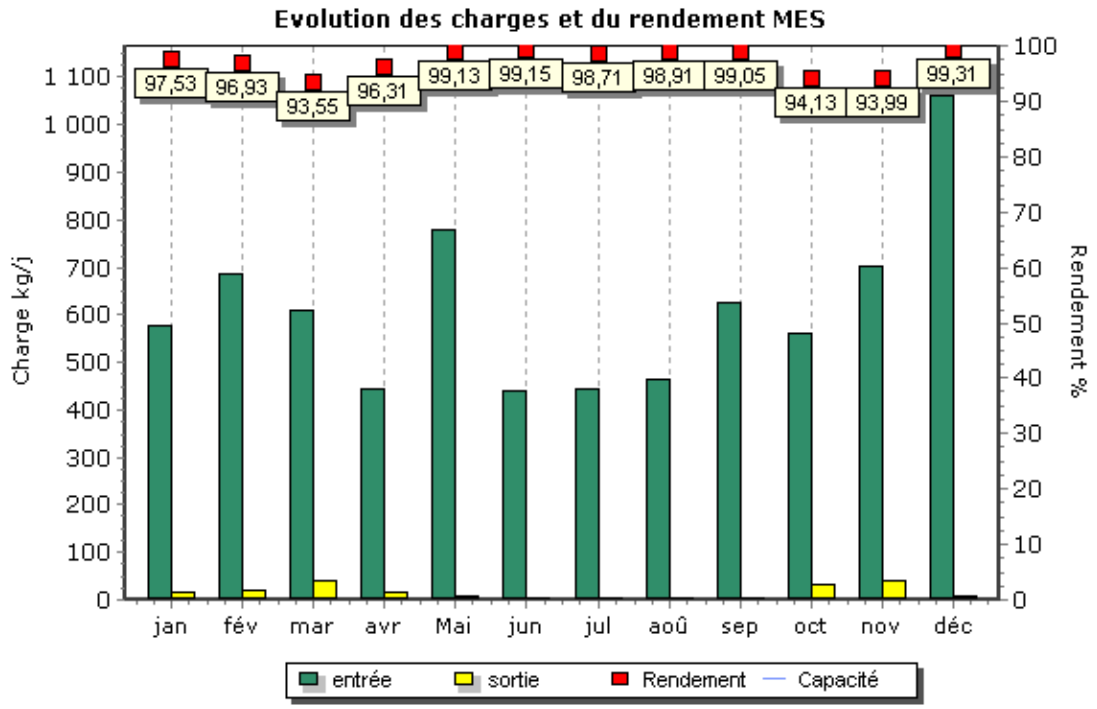

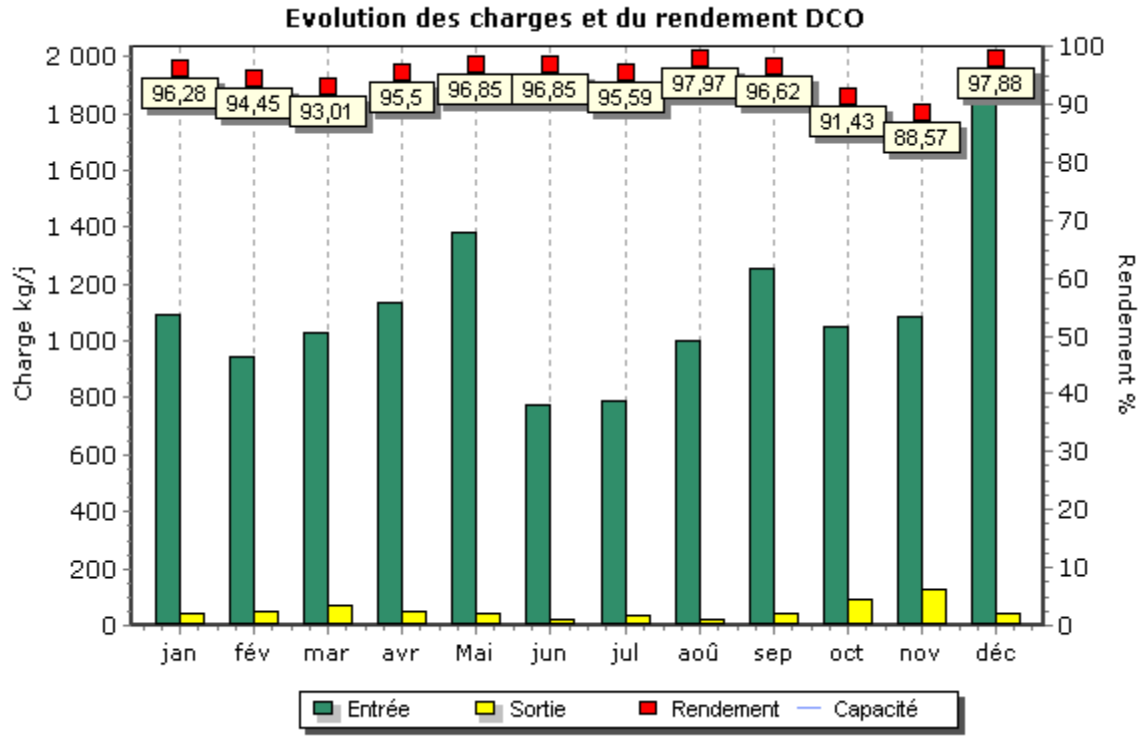

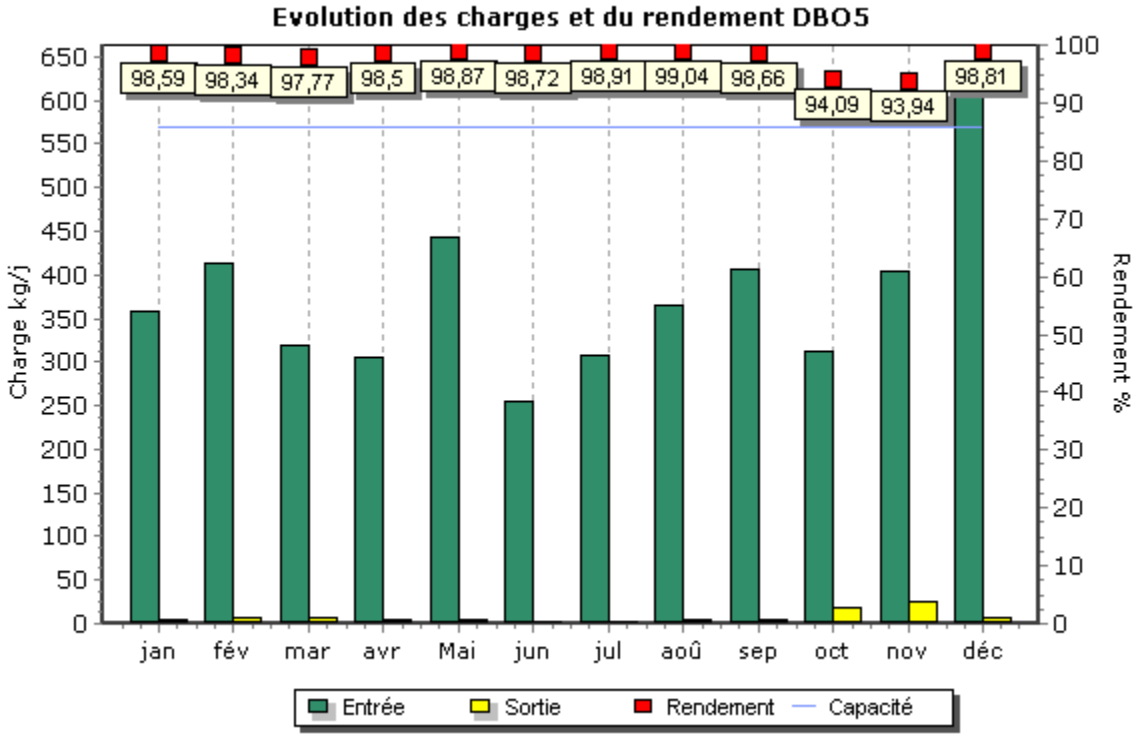
Evolution des charges et du rendement DBO5
Charge kg/j
Rendement %
98,59
98,34
97,77
98,5
98,87
98,72
98,91
99,04
98,66
94,09
93,94
98,81
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

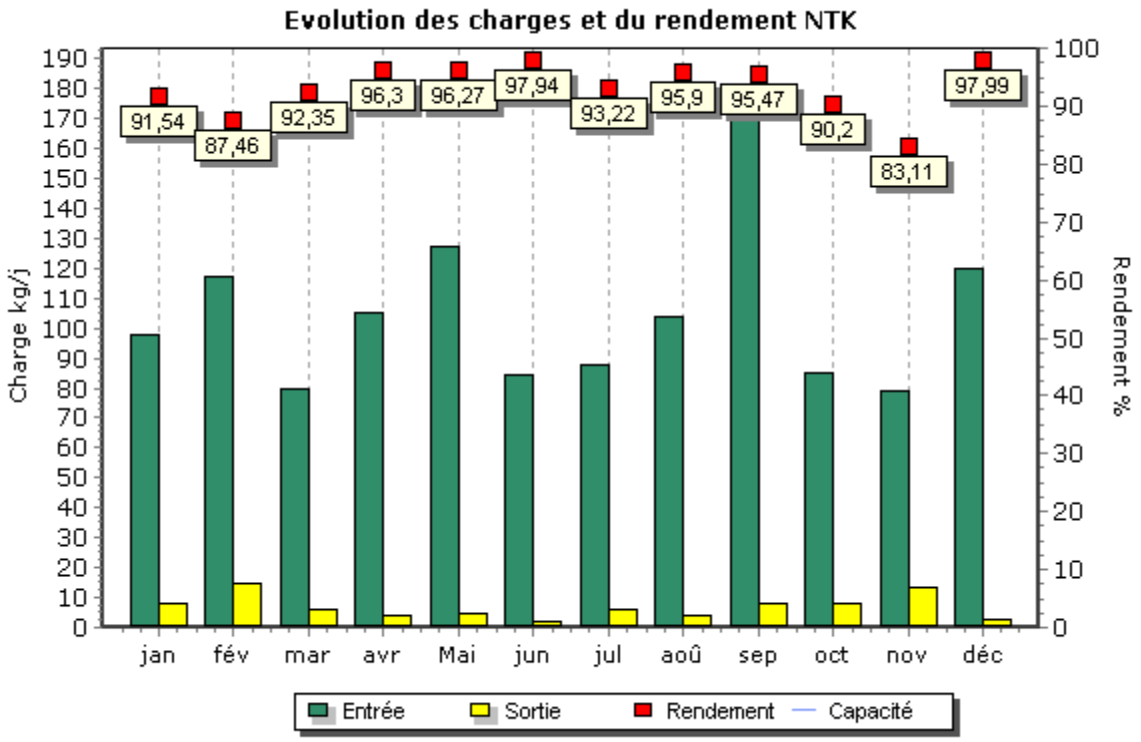
Evolution des charges et du rendement NTK
Charge kg/j
Rendement %
91,54
87,46
92,35
96,3
96,27
97,94
93,22
95,9
95,47
90,2
83,11
97,99
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

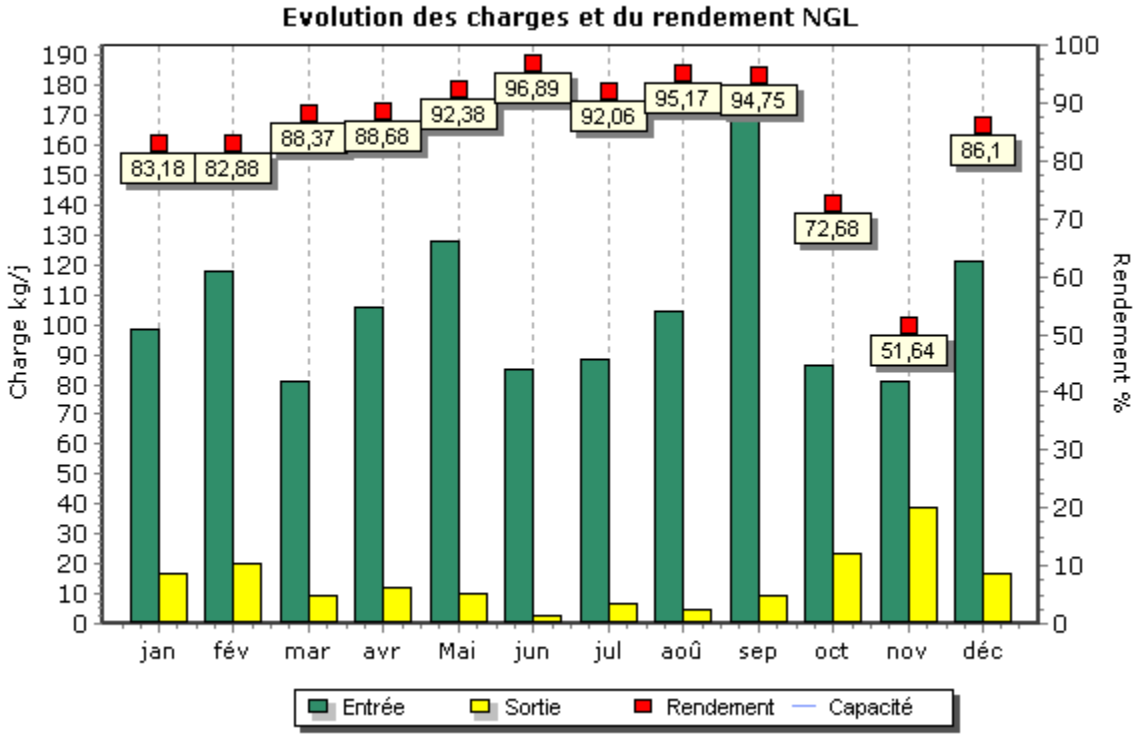
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
83,18
82,88
88,37
88,68
92,38
96,89
92,06
95,17
94,75
72,68
51,64
86,1
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

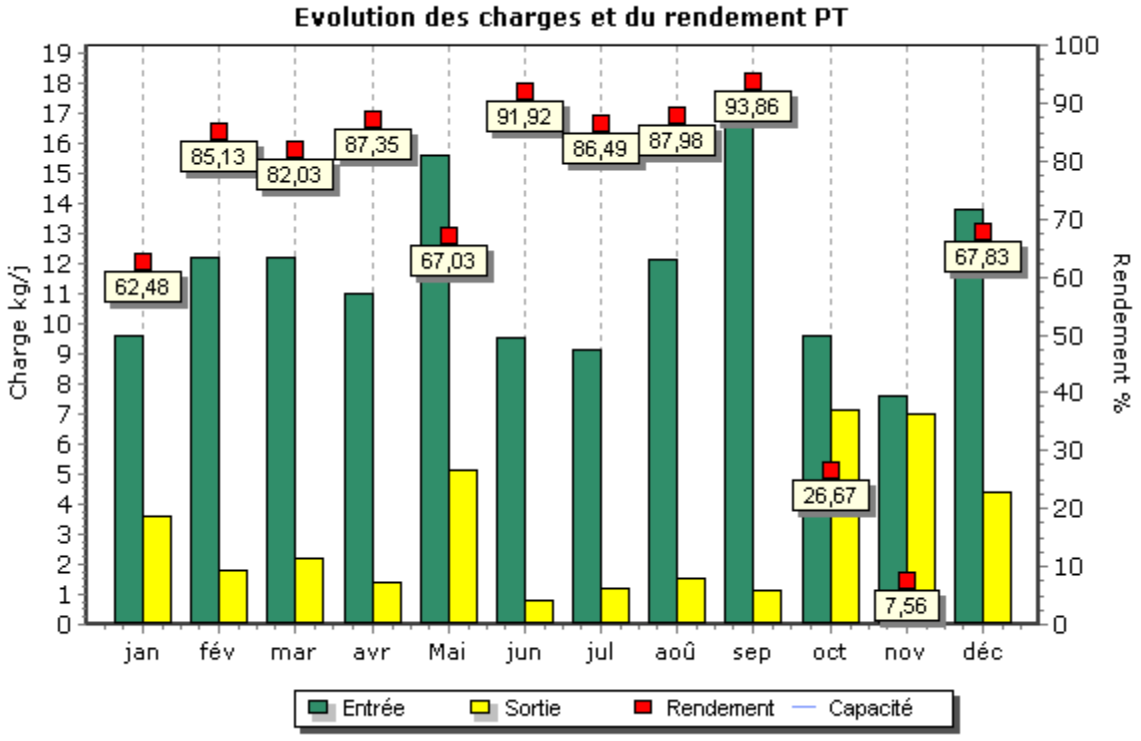
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
62,48
85,13
82,03
87,35
67,03
91,92
86,49
87,98
93,86
26,67
7,56
67,83
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Boues évacuées par mois

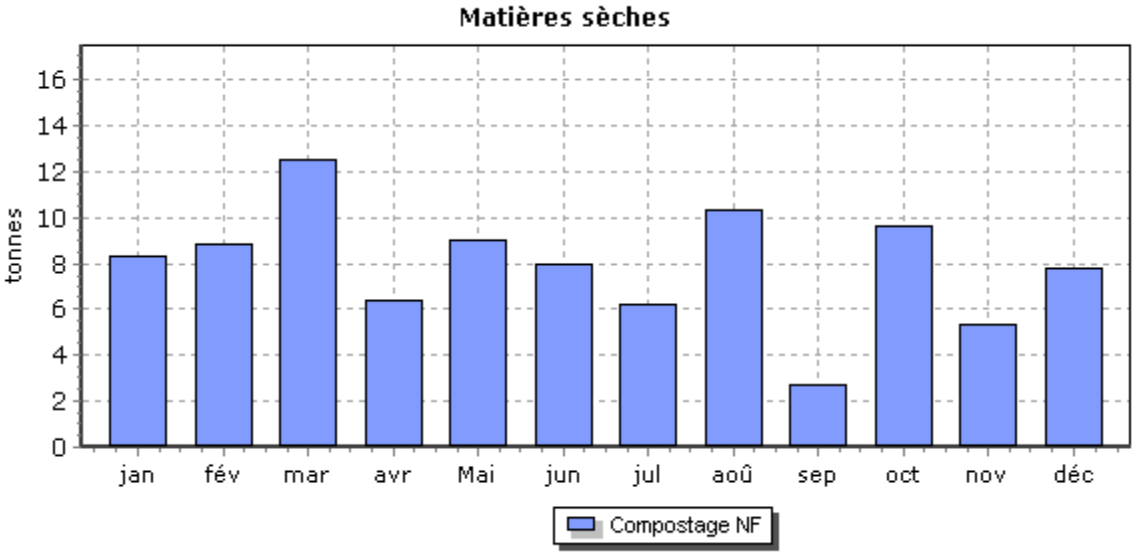

STEP DOMESSARGUES

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
25/03/2021	Non	42,7	10,93	30,62	11,7	6,04	6,04	0,44
21/09/2021	Non	24	5,04	17,86	6,62	3,68	3,68	0,29

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
25/03/2021	0,22	98,0	2,18	92,9	0,21	98,2	0,4	93,3	3,33	44,8	0,37	15,1
21/09/2021	0,05	99,1	0,91	94,9	0,07	98,9	0,02	99,5	1,53	58,4	0,24	14,8

STEP GARONS

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 020	0 / 2	846	1 029	450	63,5	64,4	7,2
février	928	0 / 2	1 007	1 403	705	63,1	63,6	7,0
mars	843	0 / 2	648	1 198	556	67,8	68,3	6,6
avril	853	0 / 2	586	1 464	608	94,2	94,7	8,8
mai	931	0 / 2	735	1 094	547	63,0	63,5	5,7
juin	749	0 / 2	679	1 194	471	65,7	66,1	6,6
juillet	726	0 / 2	584	1 053	401	62,0	62,4	6,4
août	761	0 / 2	418	853	324	54,2	54,6	5,7
septembre	777	0 / 2	382	763	276	68,0	68,4	6,5
octobre	914	0 / 2	484	1 277	410	61,4	61,9	5,7
novembre	1 235	1 / 2	574	1 234	435	47,4	48,1	4,7
décembre	916	0 / 2	1 014	2 005	803	82,0	82,5	7,1

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

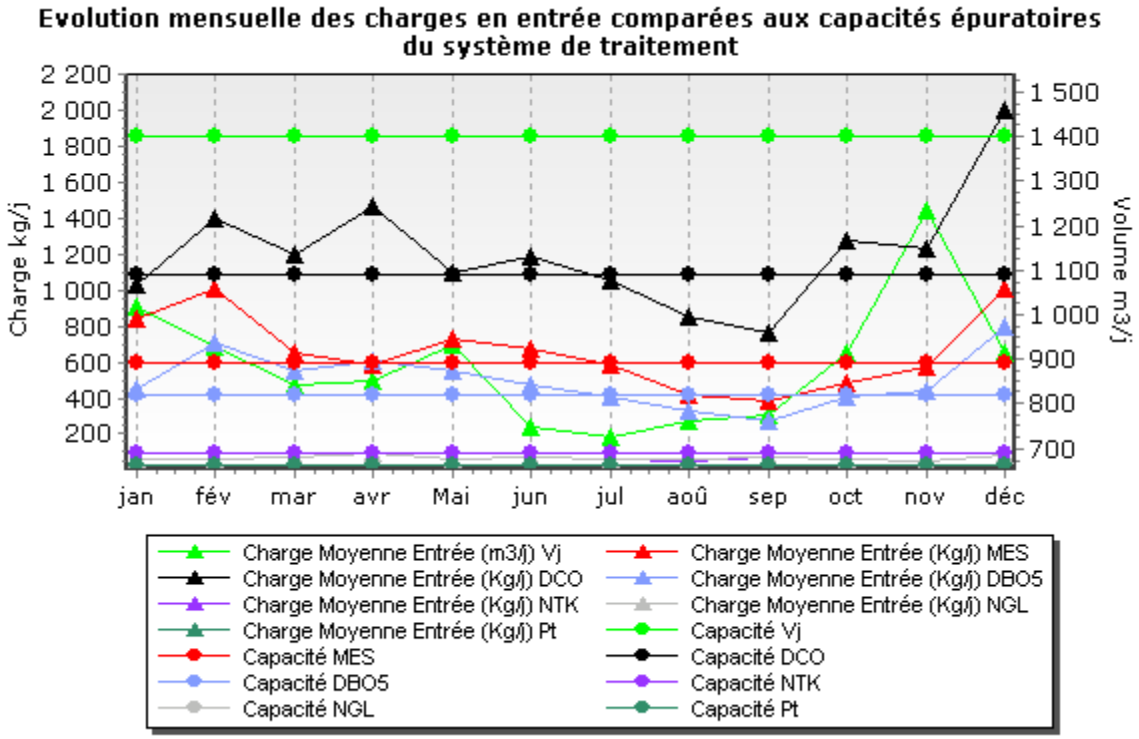

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	4,80	99,43	29,90	97,10	3,28	99,27	2,80	95,54	6,20	90,32	0,20	97,12
février	5,40	99,47	32,60	97,67	3,40	99,52	3,10	95,17	4,80	92,43	0,20	96,66
mars	4,90	99,24	29,60	97,53	3,10	99,44	2,80	95,90	4,60	93,30	0,30	95,56
avril	6,70	98,85	30,90	97,89	2,72	99,55	3,10	96,76	6,50	93,11	0,40	95,56
mai	7,20	99,02	28,90	97,36	2,93	99,46	3,20	94,98	3,80	94,02	0,30	94,02
juin	4,00	99,42	23,20	98,06	2,28	99,52	1,90	97,10	4,20	93,65	0,40	93,55
juillet	3,60	99,39	19,90	98,11	2,23	99,44	1,60	97,36	3,70	94,09	0,70	89,64
août	1,60	99,63	14,30	98,32	2,34	99,28	0,70	98,69	1,60	97,08	0,40	93,73
septembre	2,20	99,41	14,00	98,17	2,47	99,11	1,50	97,75	2,00	97,11	0,40	93,27
octobre	3,20	99,33	20,90	98,36	2,98	99,27	3,70	93,97	8,50	86,29	0,50	91,41
novembre	4,80	99,17	21,10	98,29	4,02	99,08	1,90	96,07	2,60	94,60	0,10	97,45
décembre	5,50	99,45	29,10	98,55	2,97	99,63	6,40	92,20	7,00	91,48	0,20	96,64

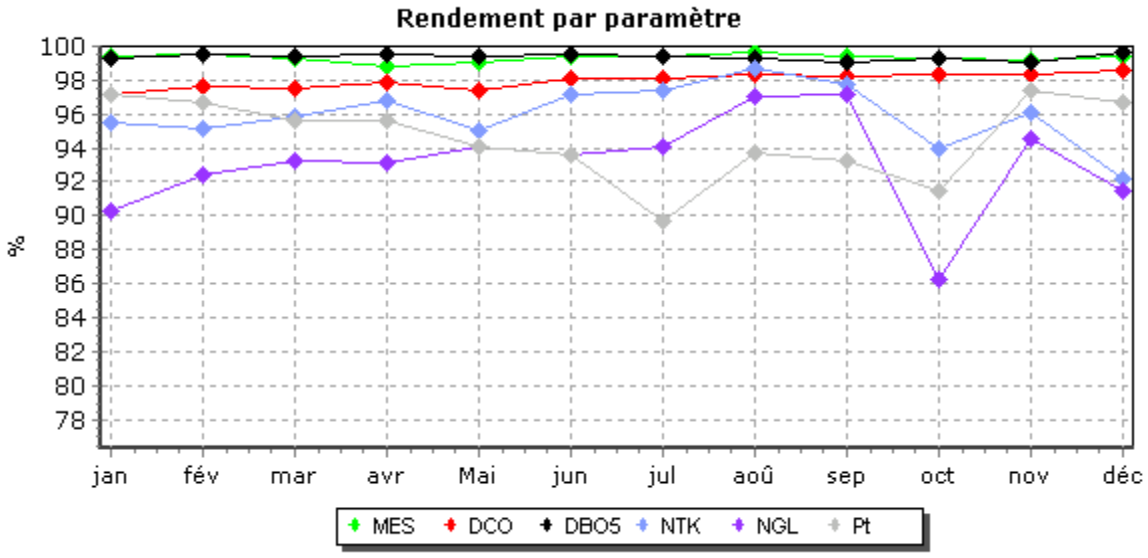

Evolution des charges et du rendement par paramètre

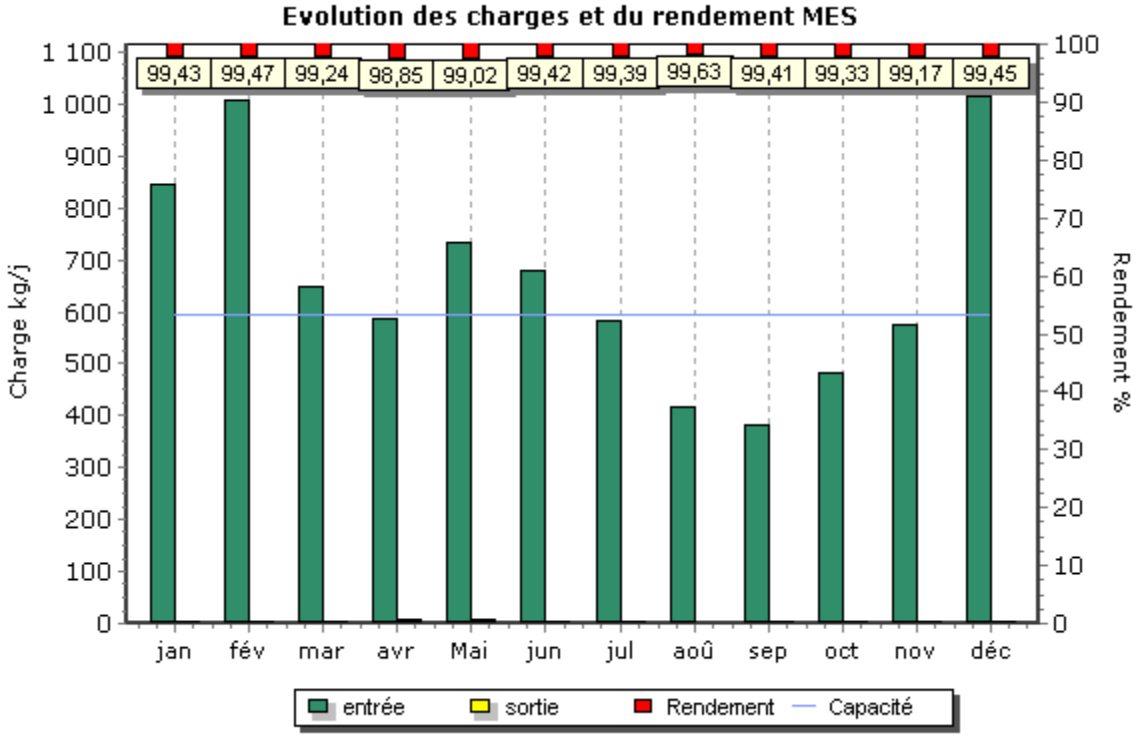

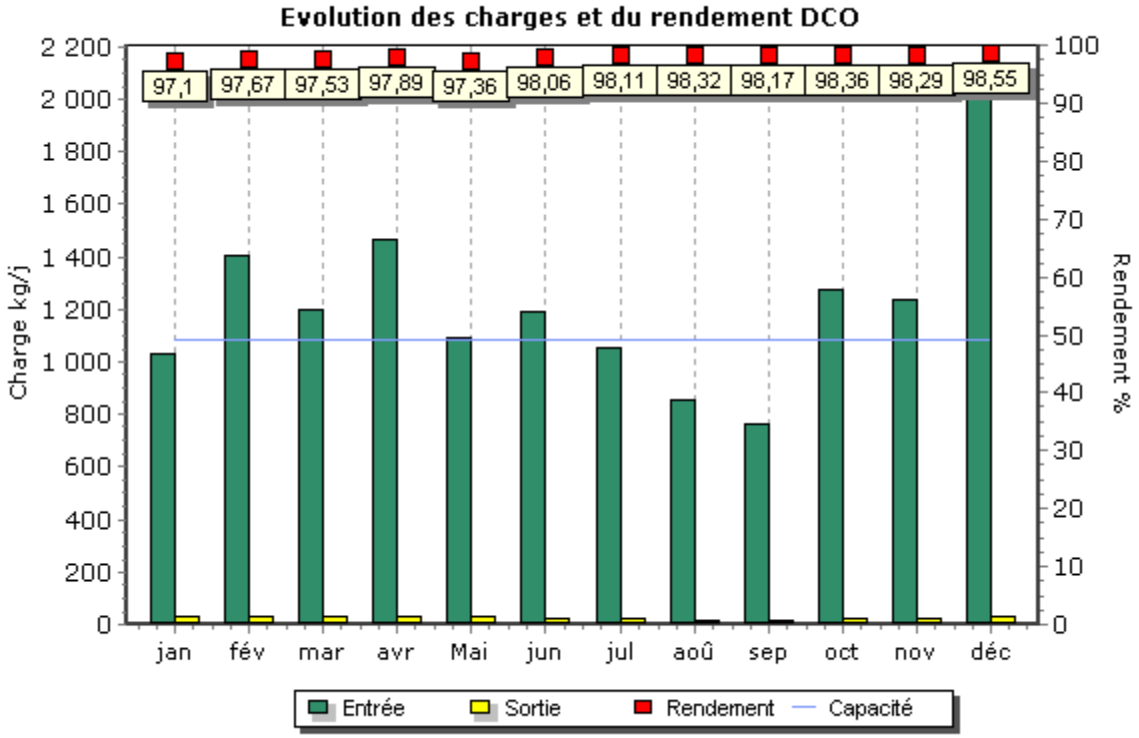

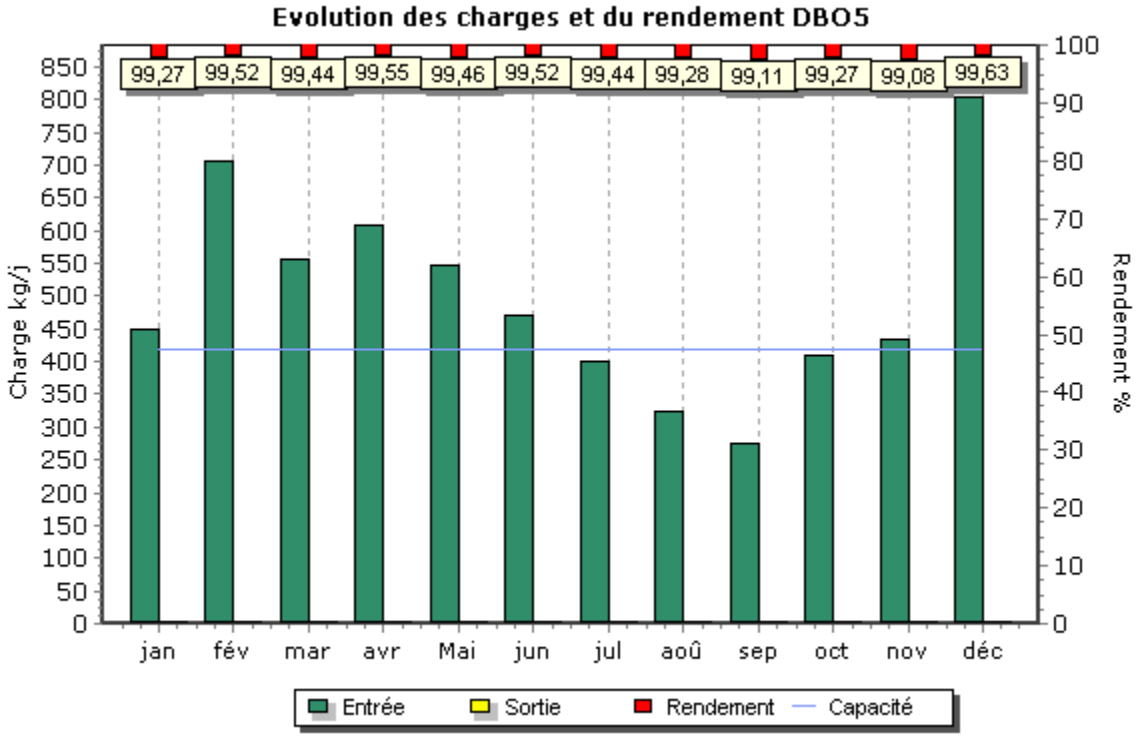
Evolution des charges et du rendement DBO5
99,27
99,52
99,44
99,55
99,46
99,52
99,44
99,28
99,11
99,27
99,08
99,63
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

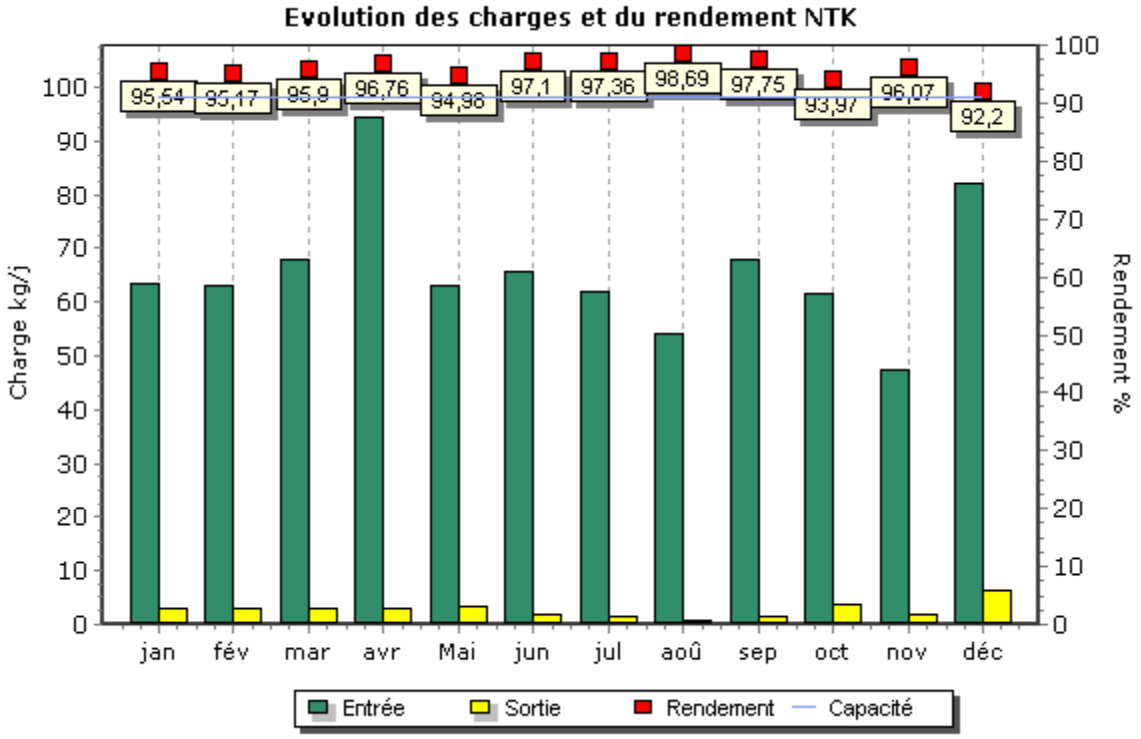
Evolution des charges et du rendement NTK
95,54
95,17
95,9
96,76
94,96
97,1
97,36
98,69
97,75
93,97
96,07
92,2
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

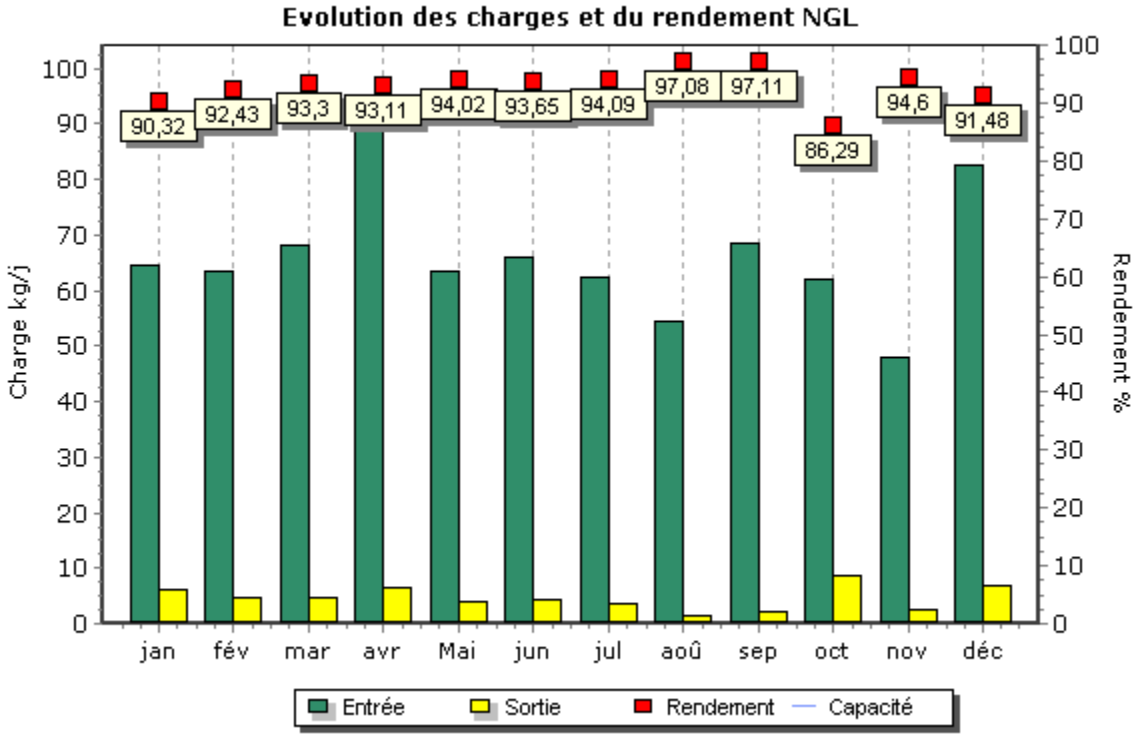
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
90,32
92,43
93,3
93,11
94,02
93,65
94,09
97,08
97,11
86,29
94,6
91,48
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

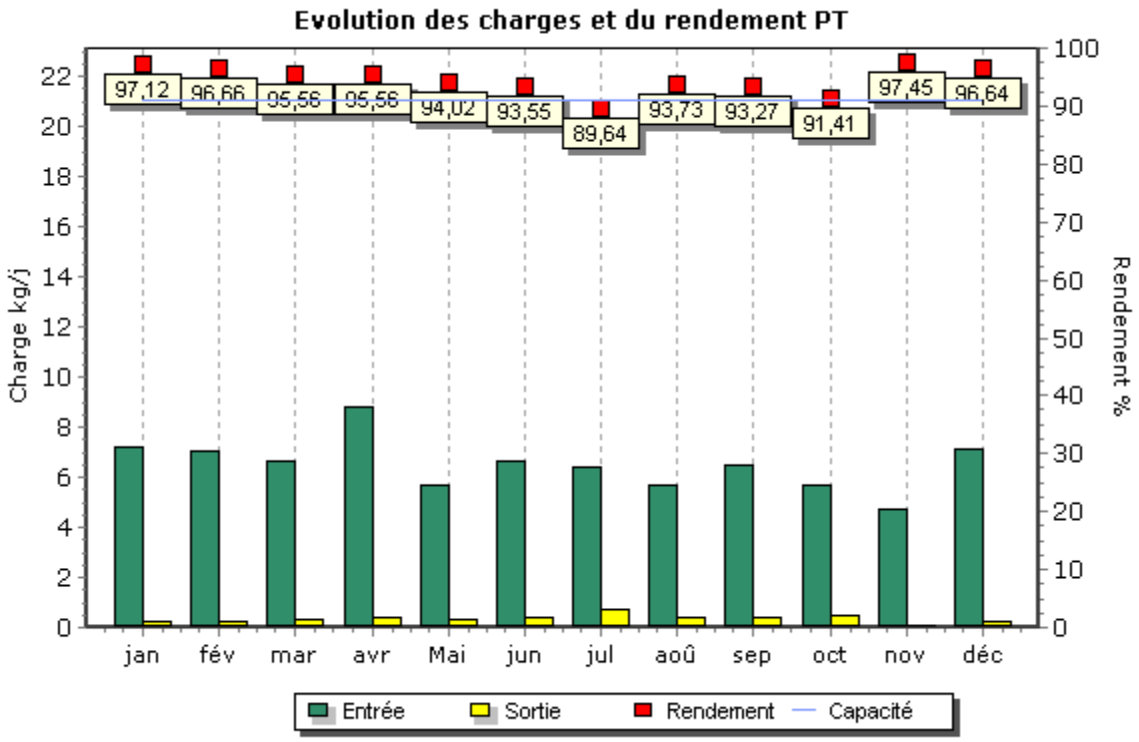
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
97,12
96,66
95,56
95,56
94,02
93,55
89,64
93,73
93,27
91,41
97,45
96,64
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Boues évacuées par mois

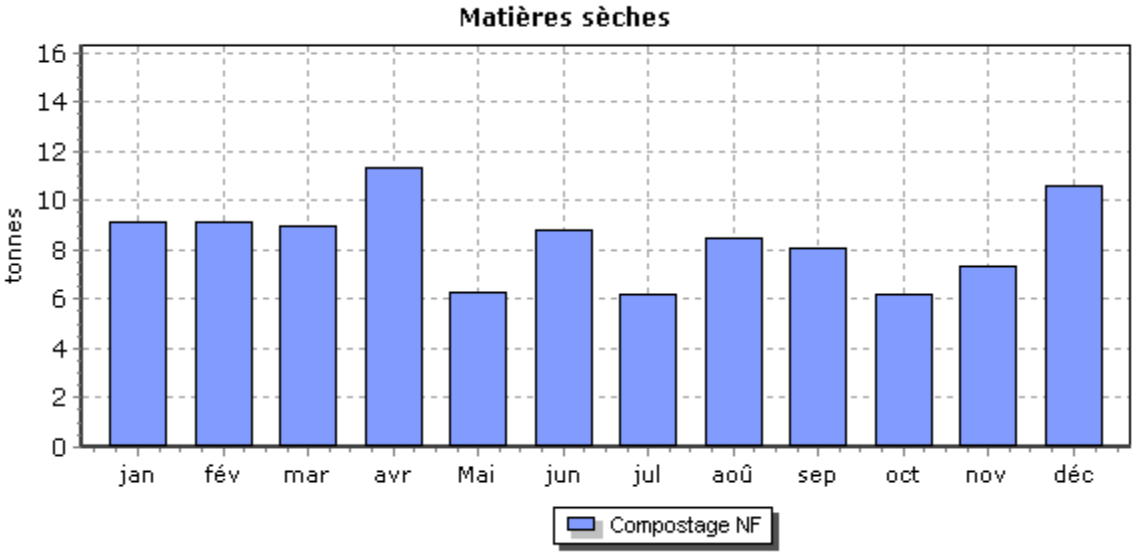

STEP LA ROUVIERE

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
23/02/2021	Non	62,3	13,08	29,9	11,4	2,32	2,47	0,29

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
23/02/2021	0,32	97,6	1,81	94,0	0,25	97,8	0,08	96,5	1,12	54,9	0,15	48,1

STEP LEDENON

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
20/04/2021	Non	146	22,78	63,07	20,88	12,69	12,69	0,93
09/09/2021	Non	140	42	89,6	30,52	12,66	12,66	1,15

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
20/04/2021	0,79	96,5	2,92	95,4	0,44	97,9	0,61	95,2	0,83	93,4	0,84	9,4
09/09/2021	0,5	98,8	3,92	95,6	0,42	98,6	0,34	97,3	0,35	97,2	0,58	49,8

Boues évacuées par mois

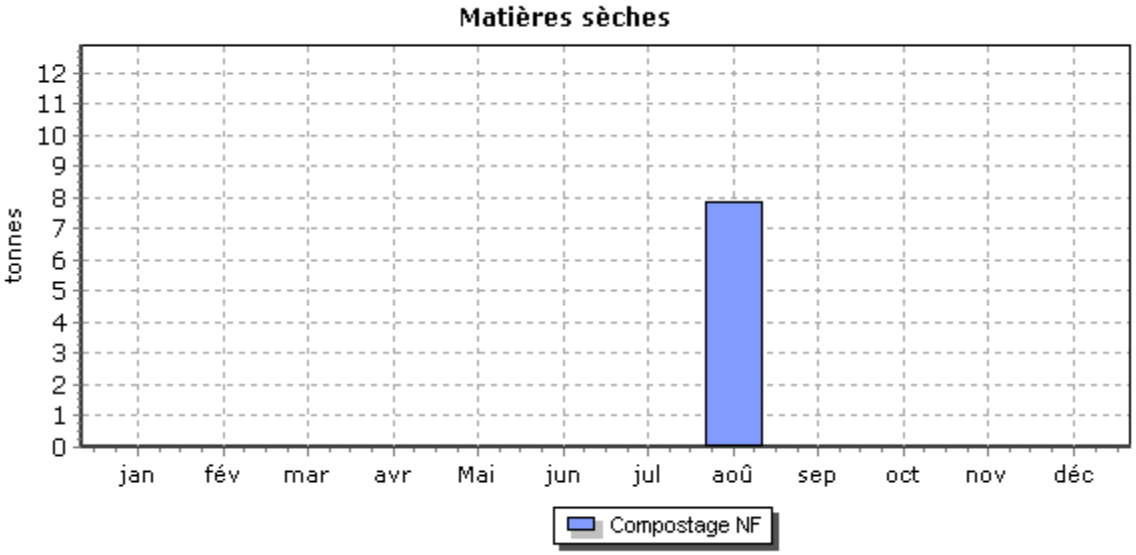

STEP MANDUEL

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 669	0 / 1	225	614	190	62,3	66,1	5,8
février	1 674	0 / 1	397	695	303	-	-	-
mars	1 440	0 / 1	343	810	266	-	-	-
avril	1 379	0 / 1	397	837	327	82,0	82,0	7,6
mai	1 609	0 / 1	262	595	204	-	-	-
juin	1 025	0 / 1	195	509	173	-	-	-
juillet	885	0 / 1	354	798	296	66,9	66,9	7,3
août	855	0 / 1	402	595	203	-	-	-
septembre	1 140	0 / 1	433	847	274	-	-	-
octobre	1 646	0 / 1	280	586	166	59,6	59,6	6,0
novembre	2 281	1 / 1	319	484	139	-	-	-
décembre	1 917	0 / 1	537	784	247	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

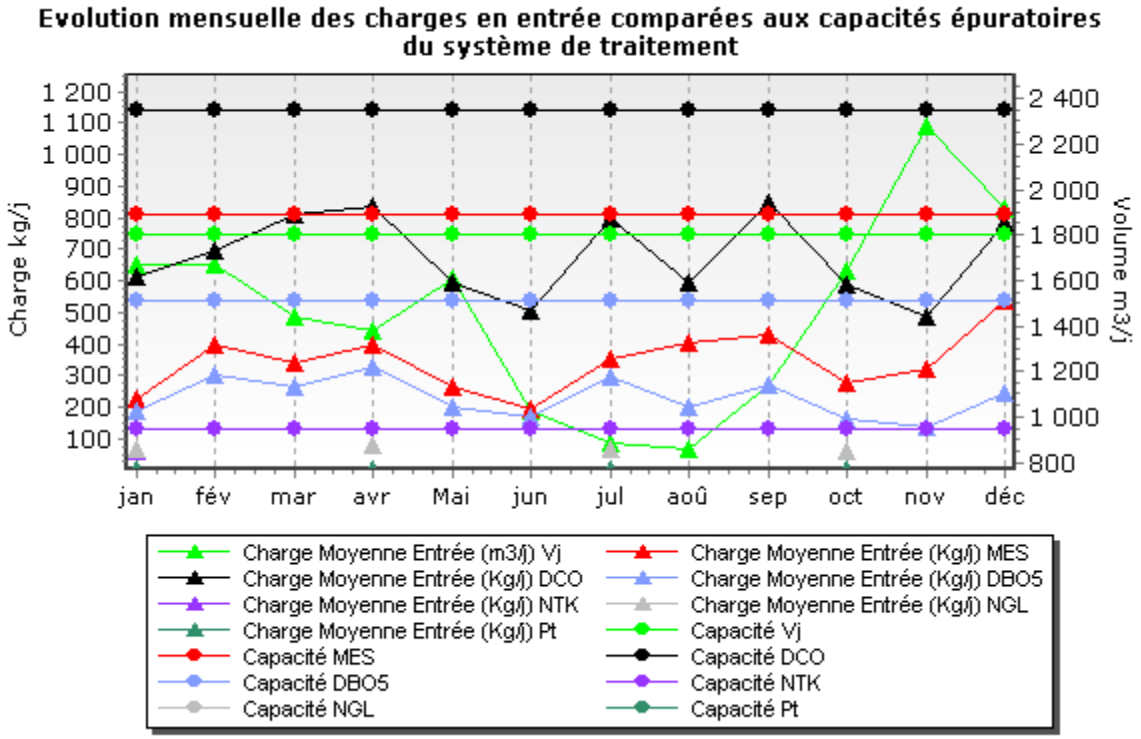

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	7,30	96,75	29,00	95,28	4,57	97,60	10,00	83,89	12,90	80,44	1,30	77,56
février	7,30	98,17	34,00	95,10	4,64	98,47						
mars	10,50	96,94	42,40	94,77	3,98	98,51						
avril	18,10	95,44	35,70	95,73	3,97	98,79	12,90	84,27	14,30	82,57	2,80	63,11
mai	19,70	92,48	42,50	92,87	4,55	97,77						
juin	7,30	96,26	28,00	94,49	2,80	98,38						
juillet	3,90	98,89	32,10	95,99	2,47	99,17	6,30	90,60	7,00	89,55	3,50	51,36
août	7,10	98,24	25,50	95,72	3,18	98,44						
septembre	2,10	99,51	23,30	97,24	3,18	98,84						
octobre	3,60	98,71	25,60	95,64	4,51	97,29	4,20	92,98	7,80	86,87	3,20	46,37
novembre	27,90	91,26	42,90	91,12	6,44	95,37						
décembre	23,50	95,62	28,90	96,31	5,42	97,81						

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Evolution des charges et du rendement par paramètre

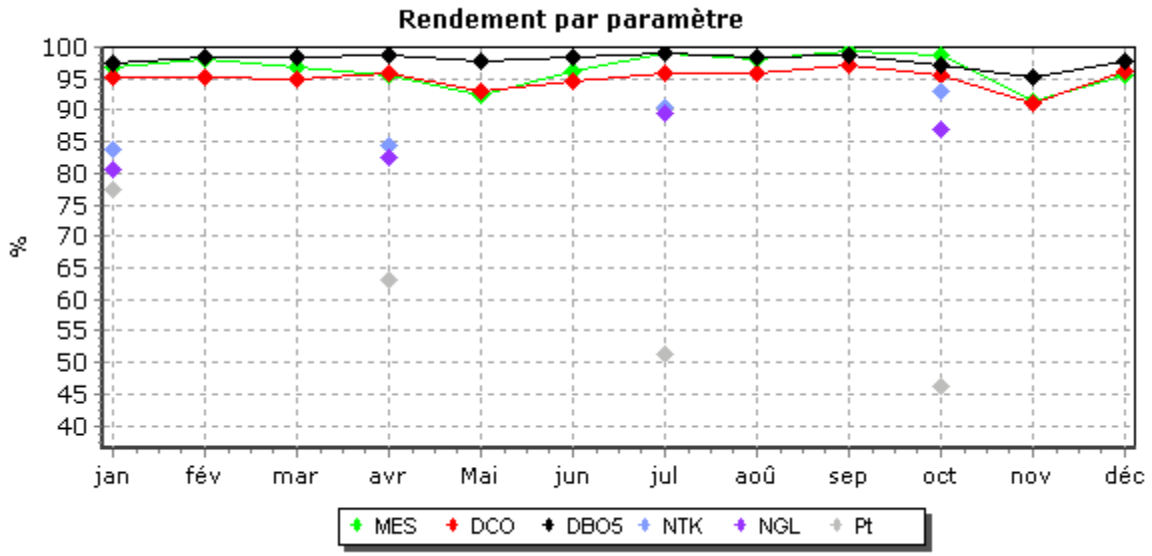

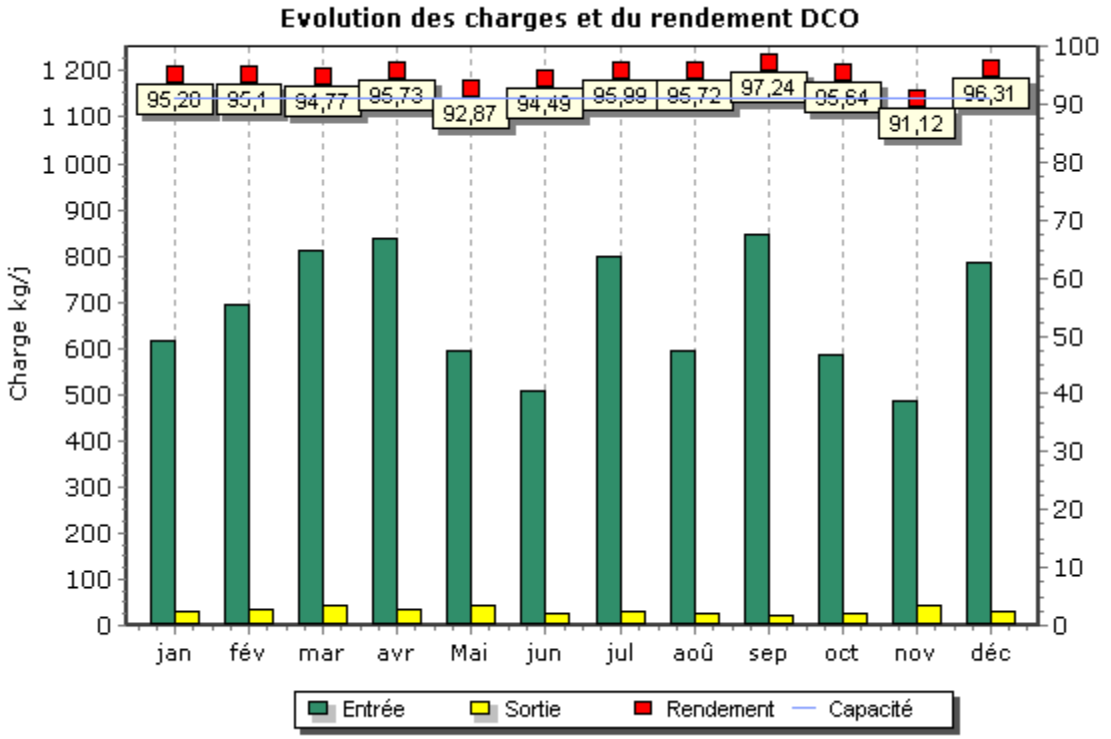
Evolution des charges et du rendement DCO
Charge kg/j
Rendement %
95,20
95,1
94,77
95,73
92,87
94,49
95,99
95,72
97,24
95,64
91,12
96,31
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

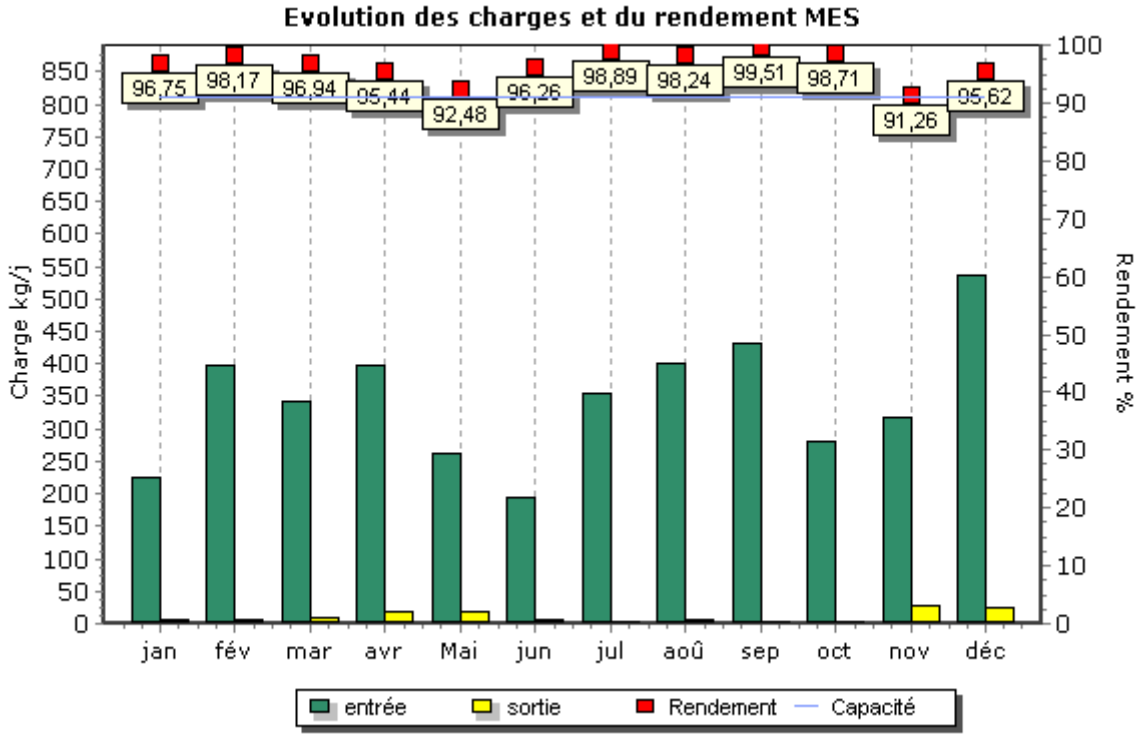
Evolution des charges et du rendement MES
Charge kg/j
Rendement %
96,75
98,17
96,94
95,44
92,48
96,26
98,89
98,24
99,51
98,71
91,26
95,62
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
entrée
sortie
Rendement
Capacité

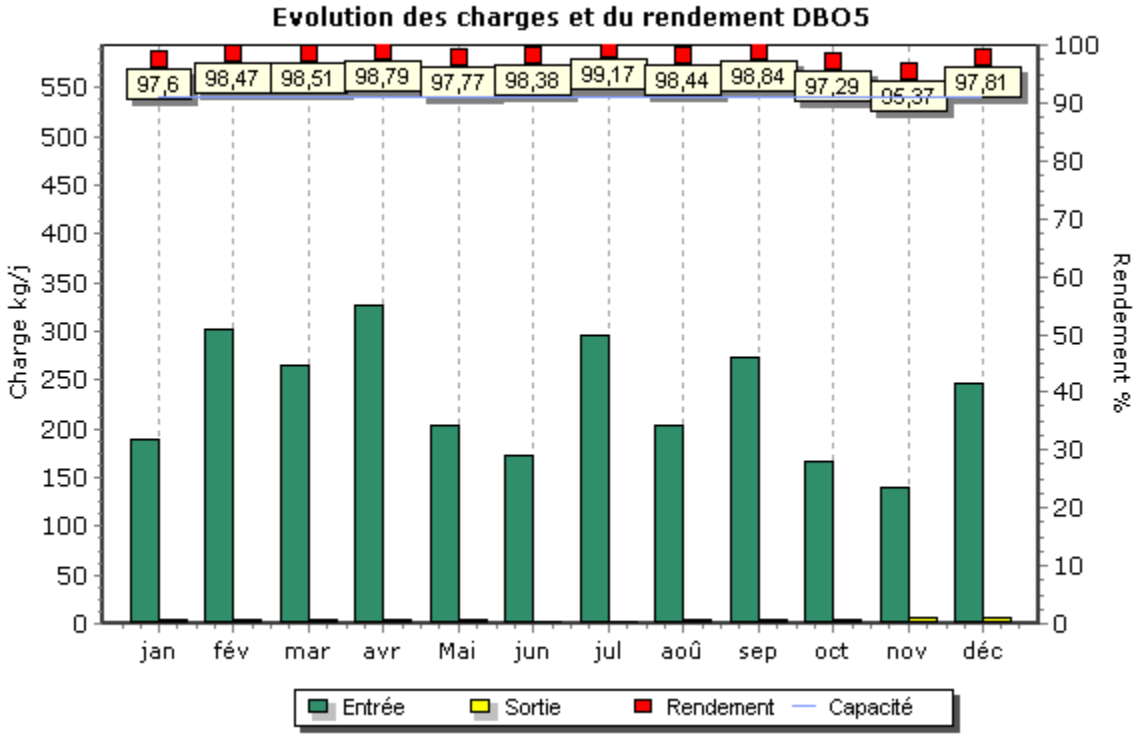
Evolution des charges et du rendement DBO5
97,6
98,47
98,51
98,79
97,77
98,38
99,17
98,44
98,84
97,29
95,37
97,81
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

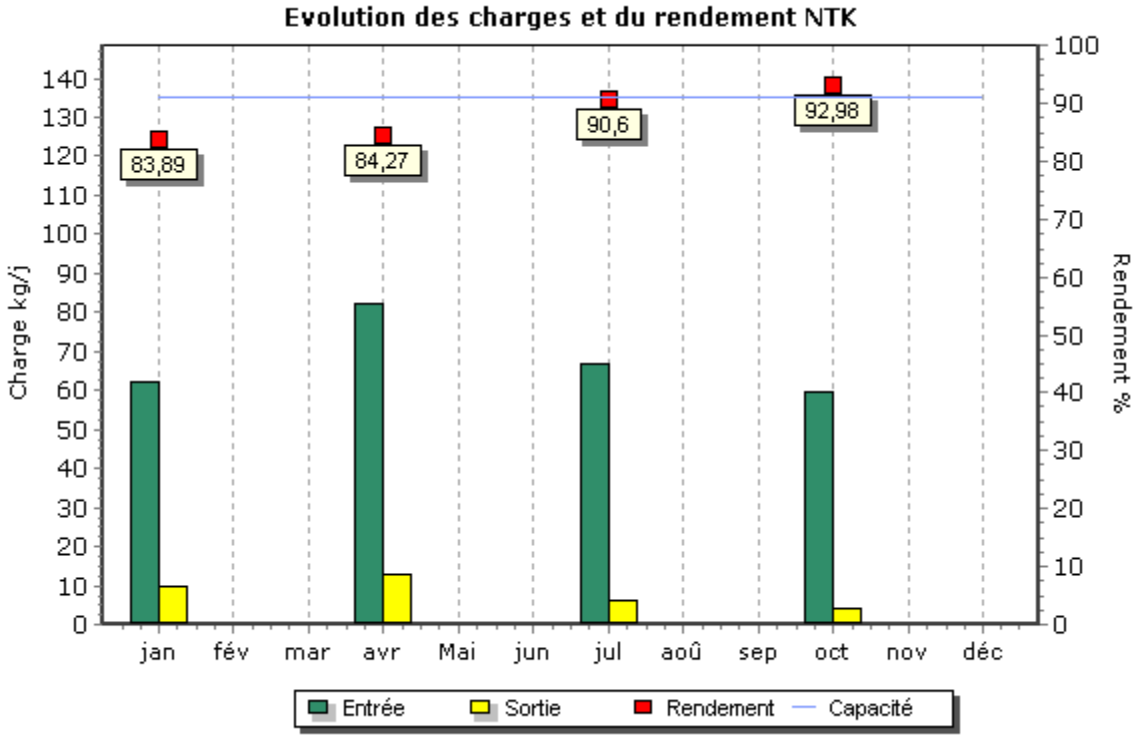
Evolution des charges et du rendement NTK
83,89
84,27
90,6
92,98
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

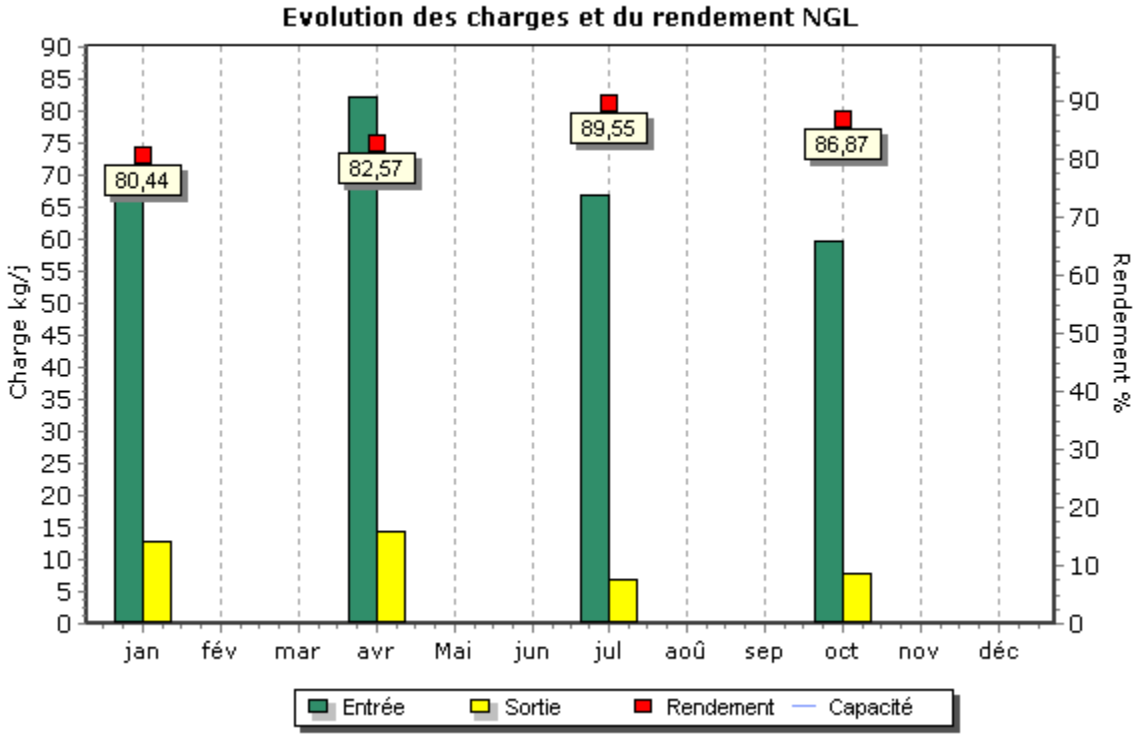
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
80,44
82,57
89,55
86,87
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

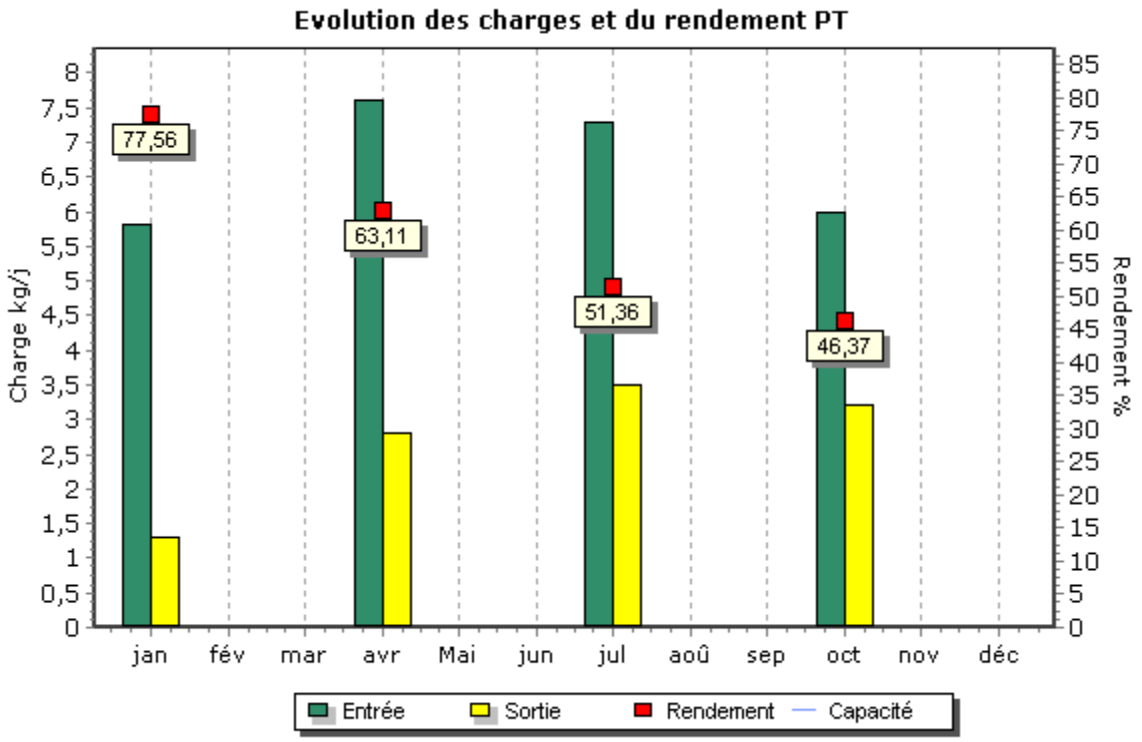
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
77,56
63,11
51,36
46,37
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Boues évacuées par mois

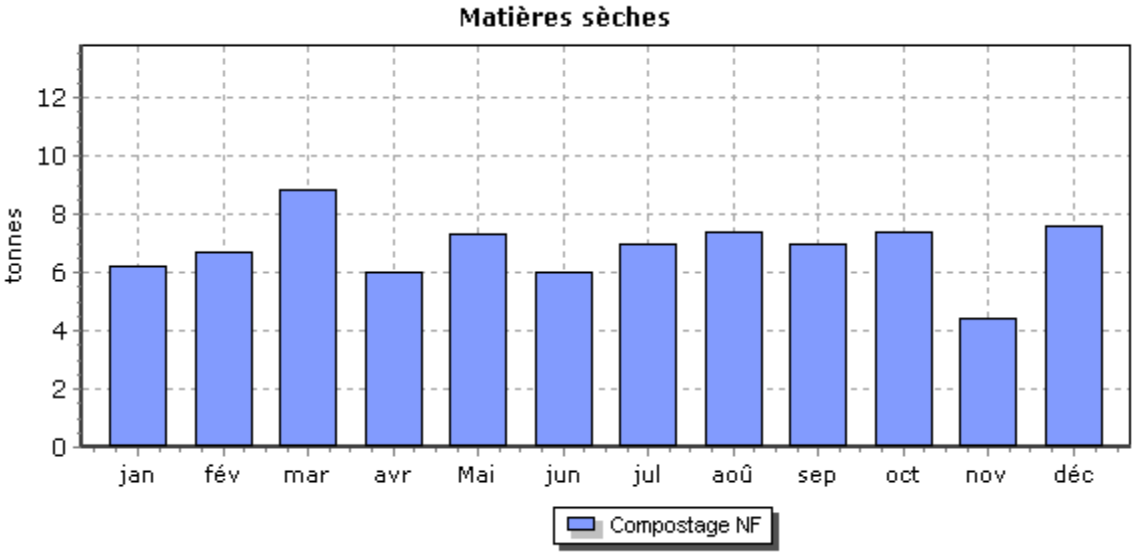

STEP MARGUERITTES

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 217	0 / 2	492	1 040	367	110,9	111,5	11,4
février	1 330	0 / 2	441	944	331	101,6	102,3	12,6
mars	1 232	0 / 2	447	1 001	378	121,5	122,1	12,4
avril	1 395	0 / 2	478	1 172	373	140,6	141,3	12,0
mai	1 307	0 / 2	575	1 091	304	115,0	115,6	11,4
juin	1 130	0 / 2	442	999	321	98,4	99,0	10,5
juillet	1 169	0 / 2	609	1 276	354	103,0	103,7	9,9
août	1 071	0 / 2	641	1 219	372	89,4	90,0	11,8
septembre	1 413	0 / 2	613	1 243	492	126,5	127,2	13,2
octobre	1 252	0 / 2	449	1 090	297	132,8	133,4	10,3
novembre	1 337	0 / 2	352	976	280	77,7	78,4	6,8
décembre	1 438	0 / 2	579	1 143	315	129,8	130,6	13,8

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

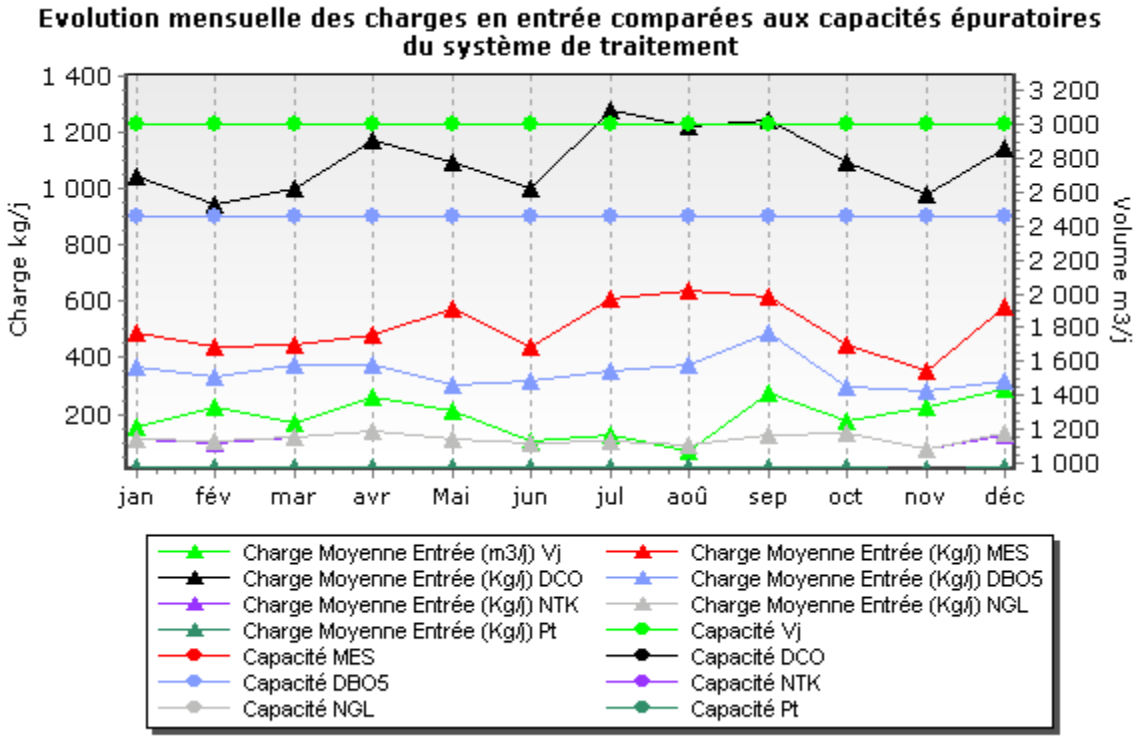

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	8,10	98,35	38,00	96,34	3,48	99,05	2,90	97,40	10,70	90,39	0,40	96,14
février	8,20	98,15	40,00	95,76	5,64	98,30	1,90	98,17	3,80	96,33	0,90	93,18
mars	22,50	94,97	75,60	92,45	12,01	96,82	3,40	97,23	4,80	96,06	0,50	95,95
avril	7,50	98,42	38,80	96,69	3,95	98,94	2,30	98,33	4,50	96,81	0,50	95,71
mai	8,10	98,59	29,60	97,29	3,61	98,81	2,40	97,90	6,00	94,79	0,30	97,56
juin	4,10	99,08	24,60	97,54	3,08	99,04	1,70	98,29	3,70	96,27	0,40	96,38
juillet	2,90	99,52	21,70	98,30	3,26	99,08	2,50	97,59	3,10	97,04	0,10	98,91
août	6,10	99,05	26,40	97,83	2,93	99,21	2,30	97,45	3,60	96,02	1,70	85,64
septembre	5,40	99,12	23,80	98,09	3,87	99,21	1,70	98,67	8,10	93,64	0,10	99,02
octobre	2,50	99,45	25,30	97,68	3,58	98,79	1,30	99,00	11,50	91,36	0,10	98,95
novembre	3,70	98,94	29,20	97,01	3,72	98,67	2,10	97,34	4,30	94,50	0,40	94,52
décembre	3,00	99,48	30,60	97,32	4,01	98,73	2,50	98,04	13,90	89,35	0,60	95,82

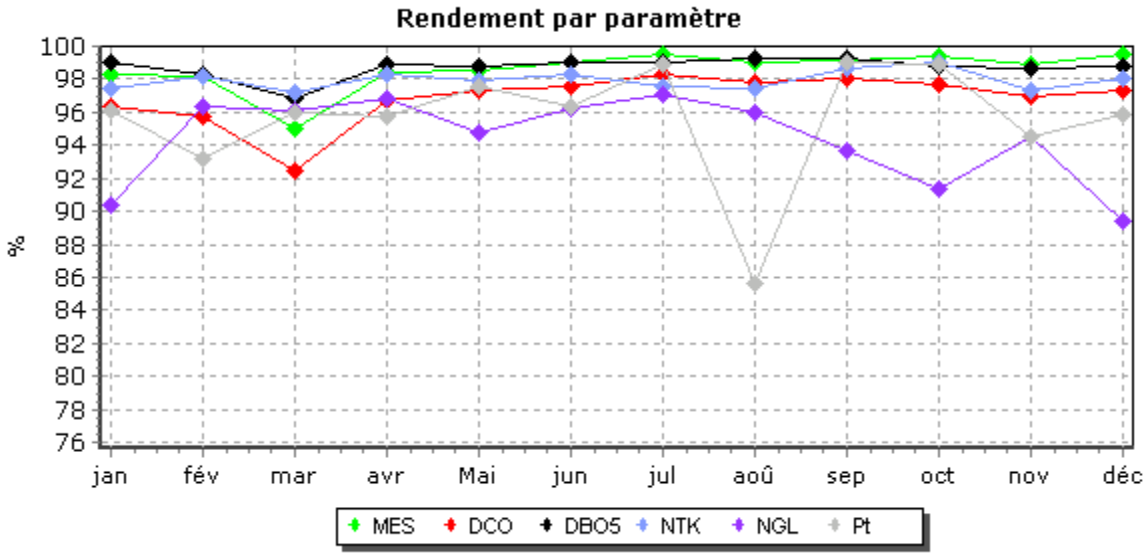

Evolution des charges et du rendement par paramètre

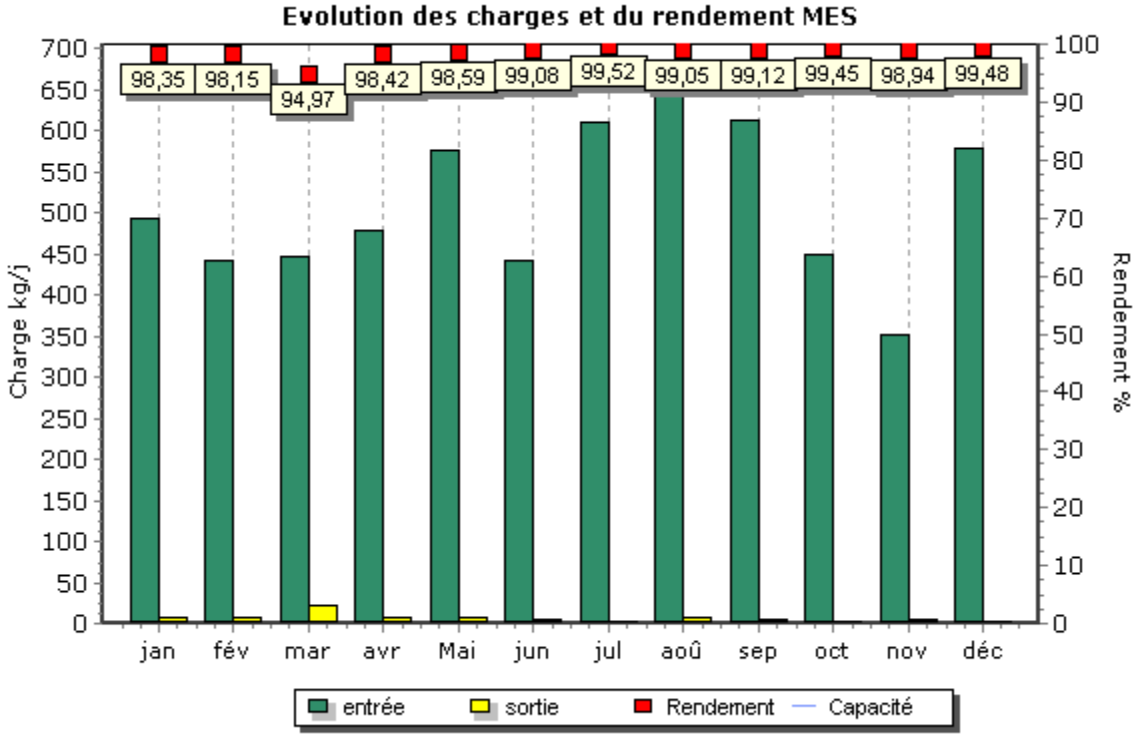

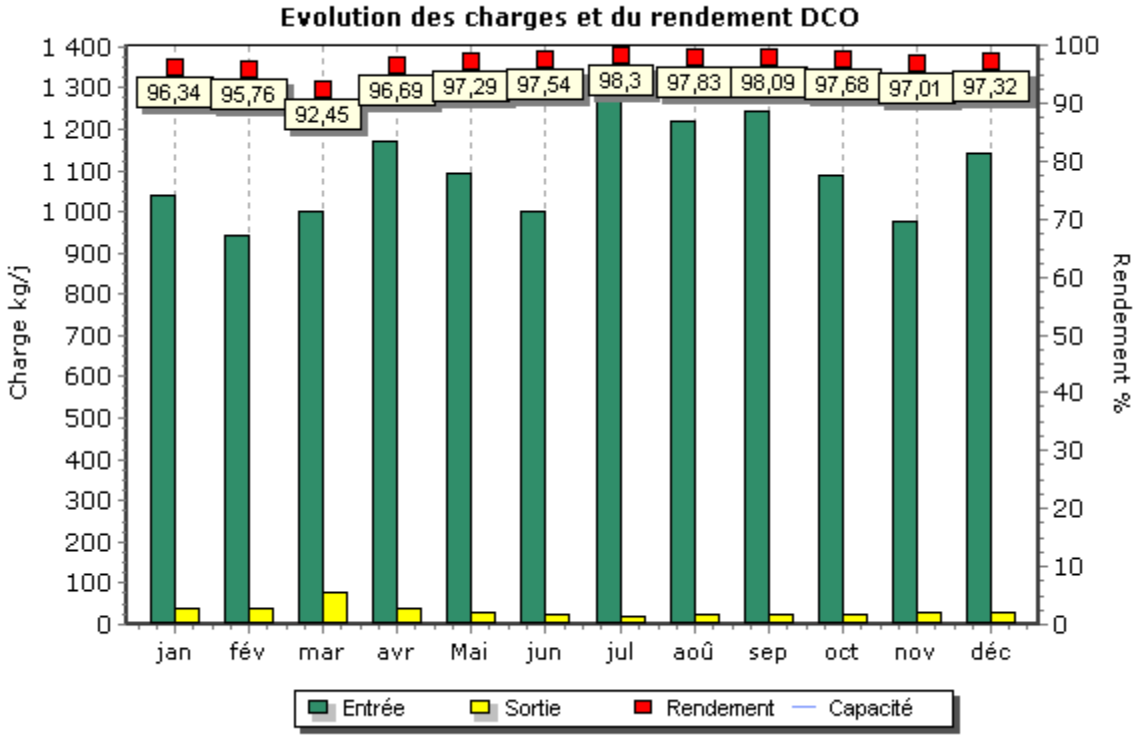

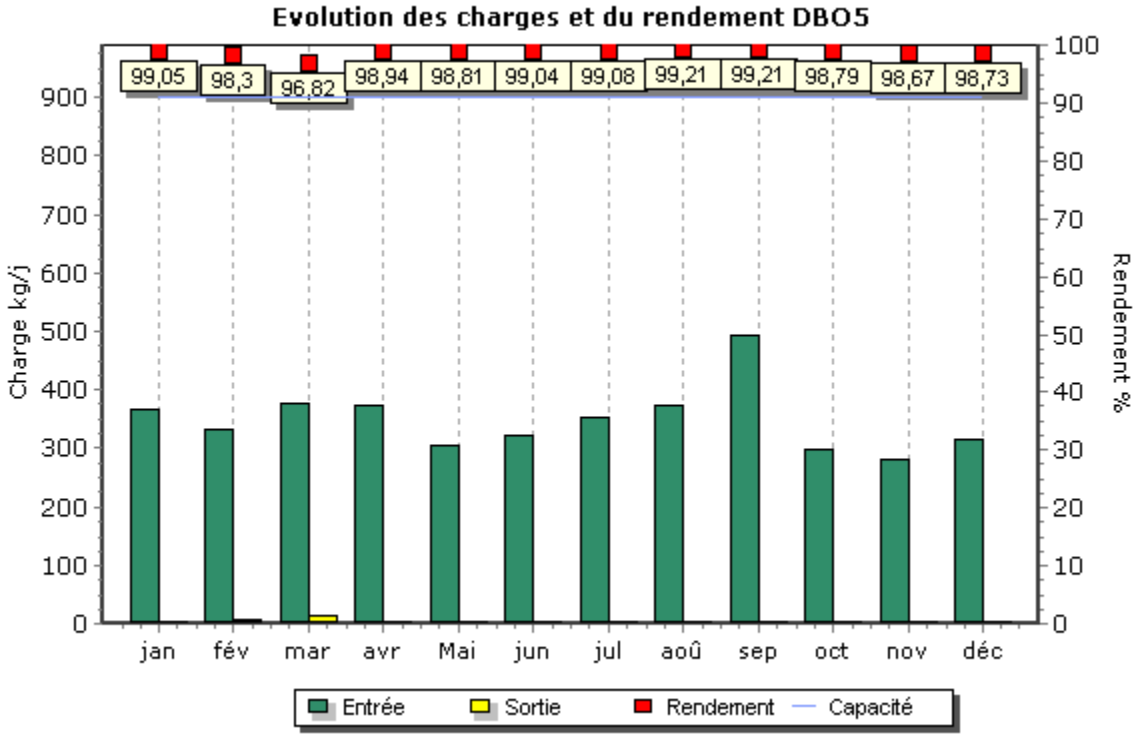
Evolution des charges et du rendement DBO5
99,05
98,3
96,82
98,94
98,81
99,04
99,08
99,21
99,21
98,79
98,67
98,73
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

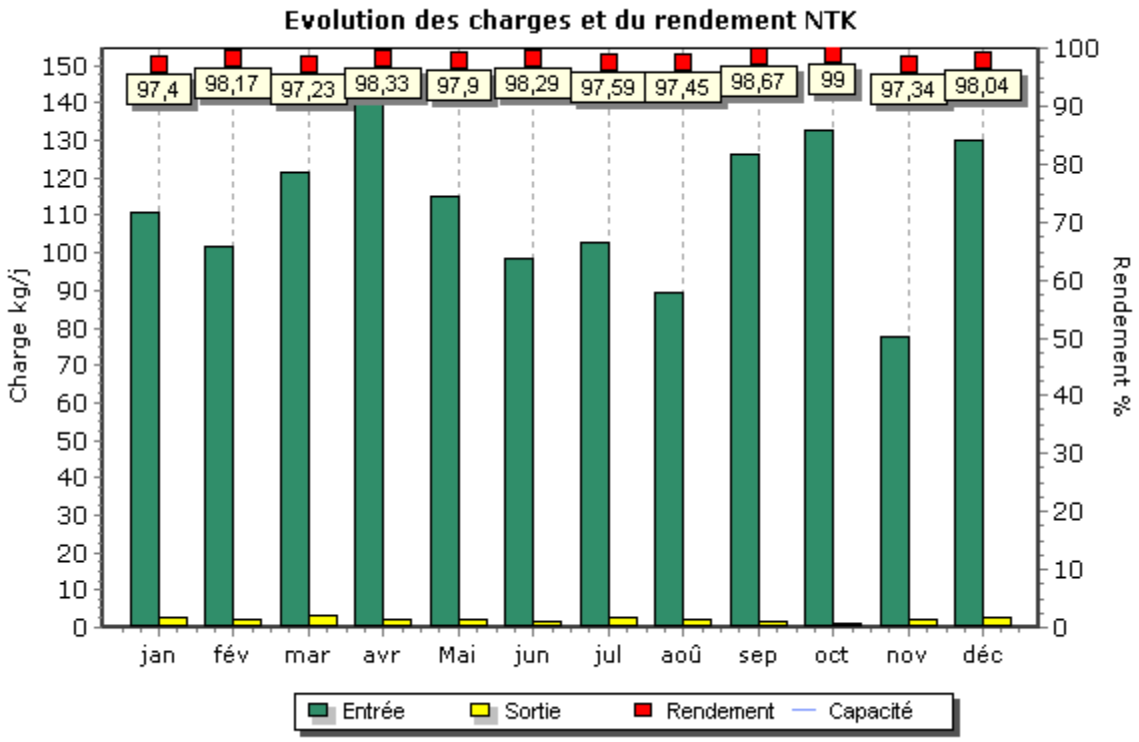
Evolution des charges et du rendement NTK
97,4
98,17
97,23
98,33
97,9
98,29
97,59
97,45
98,67
99
97,34
98,04
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

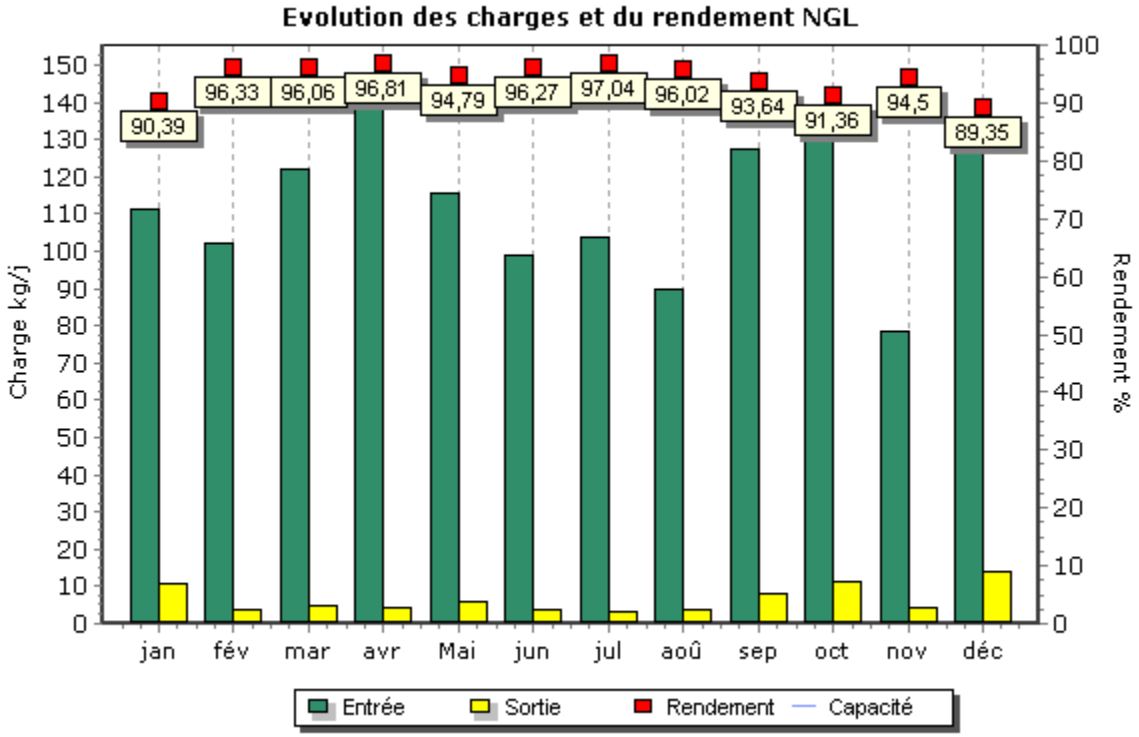
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
90,39
96,33
96,06
96,81
94,79
96,27
97,04
96,02
93,64
91,36
94,5
89,35
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

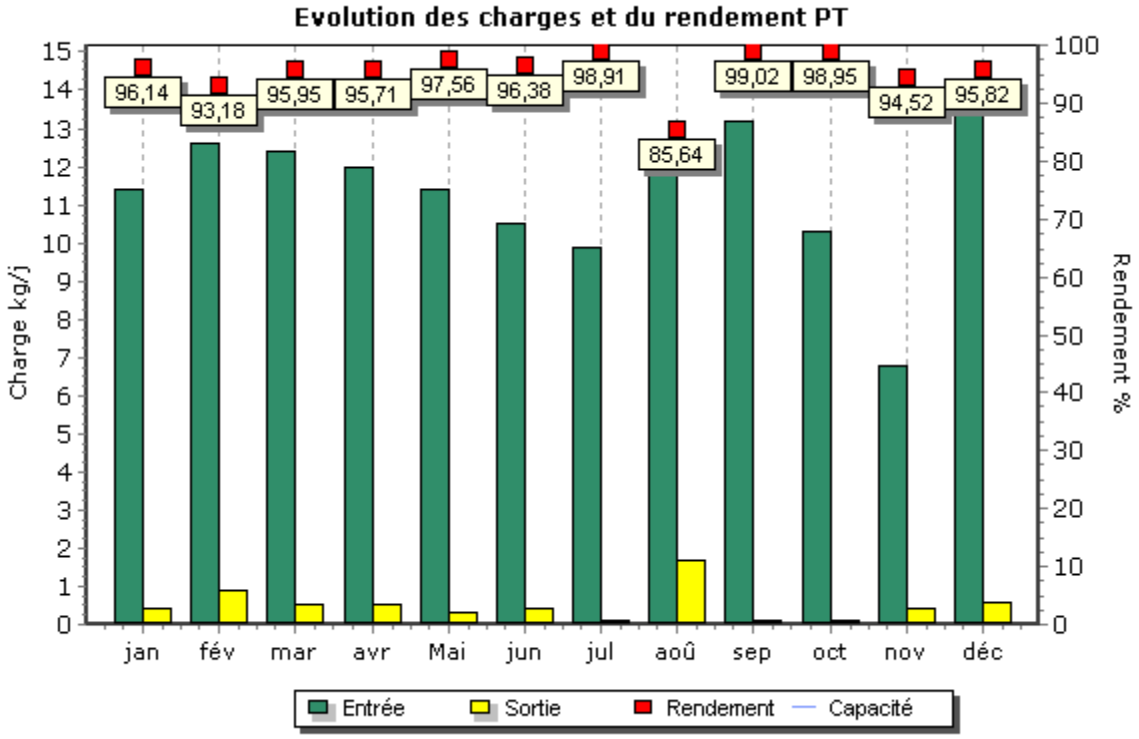
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
96,14
93,18
95,95
95,71
97,56
96,38
98,91
85,64
99,02
98,95
94,52
95,82
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Boues évacuées par mois

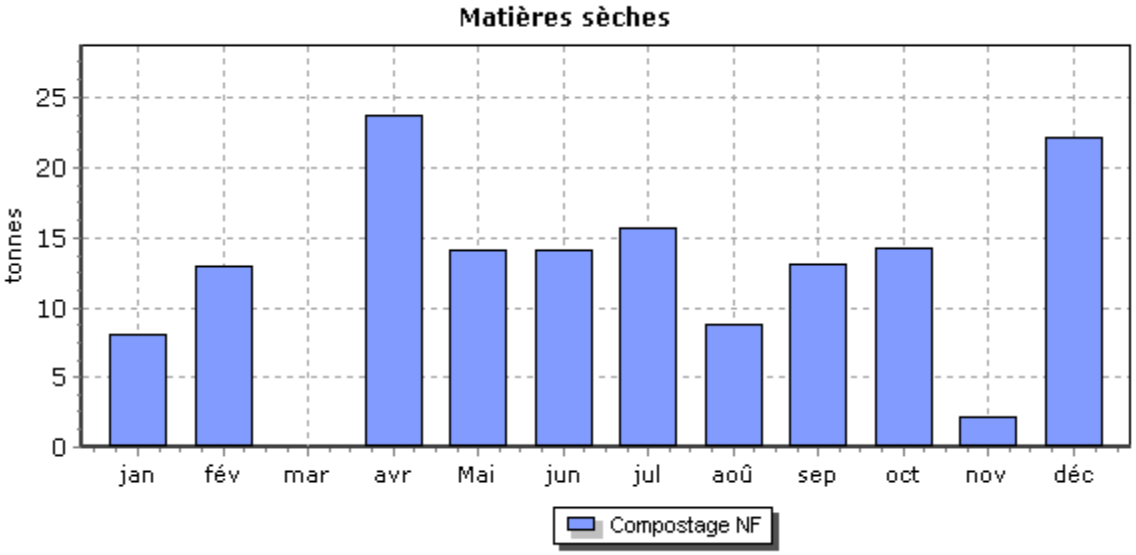

STEP MAURESSARGUES

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
08/06/2021	Non	18	4,32	11,9	4,21	1,61	1,61	0,14

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
08/06/2021	0,05	98,8	0,67	94,4	0,05	98,7	0,08	95,3	1,43	11,3	0,18	-34,5

STEP MILHAUD

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	618	0 / 1	266	586	197	-	-	-
février	626	0 / 1	213	587	185	-	-	-
mars	585	0 / 1	207	539	167	60,6	60,9	6,2
avril	736	0 / 2	330	733	274	79,3	79,7	8,1
mai	719	0 / 2	250	688	250	69,8	70,2	8,1
juin	654	0 / 2	257	555	203	60,5	60,9	6,4
juillet	646	0 / 2	203	502	172	-	-	-
août	657	0 / 2	227	531	184	57,6	58,0	5,9
septembre	787	0 / 2	276	616	234	73,8	74,2	2,4
octobre	790	0 / 2	225	555	205	-	-	-
novembre	982	0 / 2	249	616	201	61,6	62,2	6,0
décembre	926	0 / 2	247	537	164	28,1	28,3	3,2

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

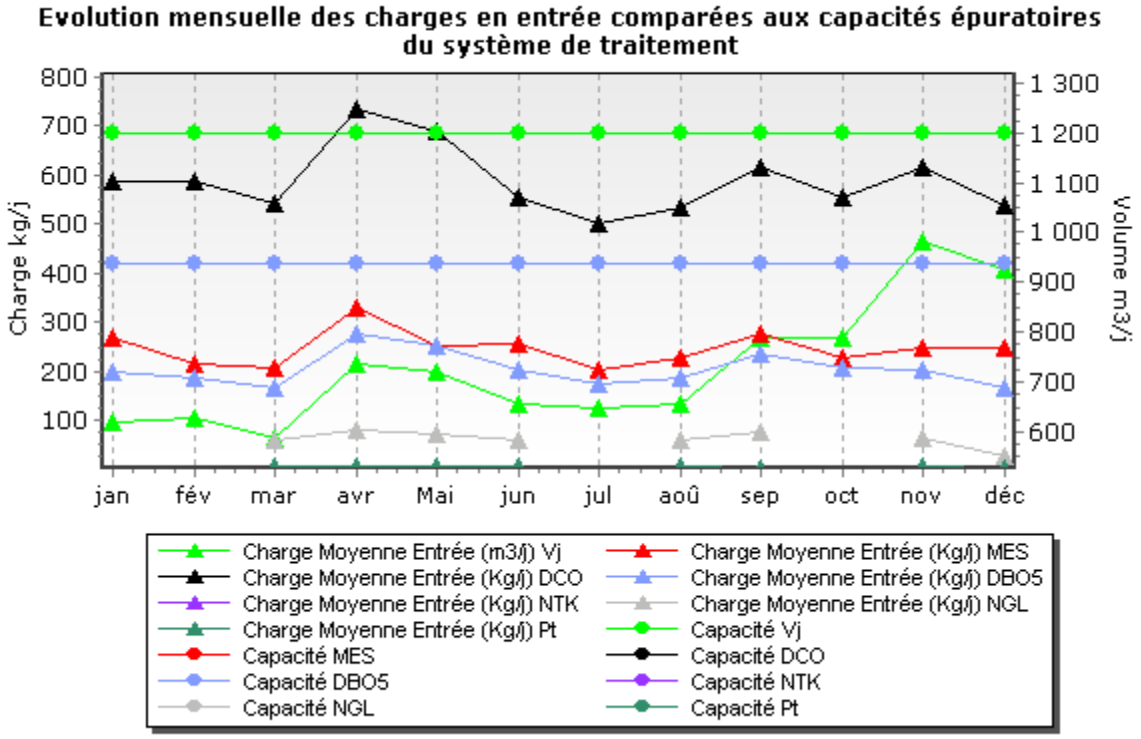

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	17,30	93,53	37,10	93,67	4,95	97,48						
février	25,50	88,03	43,80	92,54	6,26	96,61						
mars	6,10	97,05	25,80	95,22	2,34	98,60	5,00	91,79	7,10	88,32	0,50	91,90
avril	16,30	95,06	45,70	93,77	4,05	98,52	6,60	91,70	12,00	84,94	1,00	87,64
mai	11,70	95,32	39,20	94,30	3,55	98,58	7,00	90,00	12,20	82,67	1,10	86,43
juin	12,10	95,31	33,90	93,88	3,07	98,49	2,90	95,19	11,50	81,13	1,50	76,28
juillet	11,00	94,58	32,10	93,60	3,54	97,94						
août	5,70	97,50	17,50	96,71	2,65	98,56	6,10	89,46	7,40	87,22	0,90	85,60
septembre	9,10	96,71	34,60	94,39	4,75	97,97	3,70	95,05	11,50	84,52	1,00	57,95
octobre	14,80	93,43	34,20	93,84	3,99	98,05						
novembre	12,10	95,16	39,10	93,65	3,97	98,02	6,20	90,02	11,90	80,94	1,40	76,27
décembre	12,80	94,84	35,40	93,40	4,54	97,23	2,50	91,27	12,50	55,67	0,50	82,77

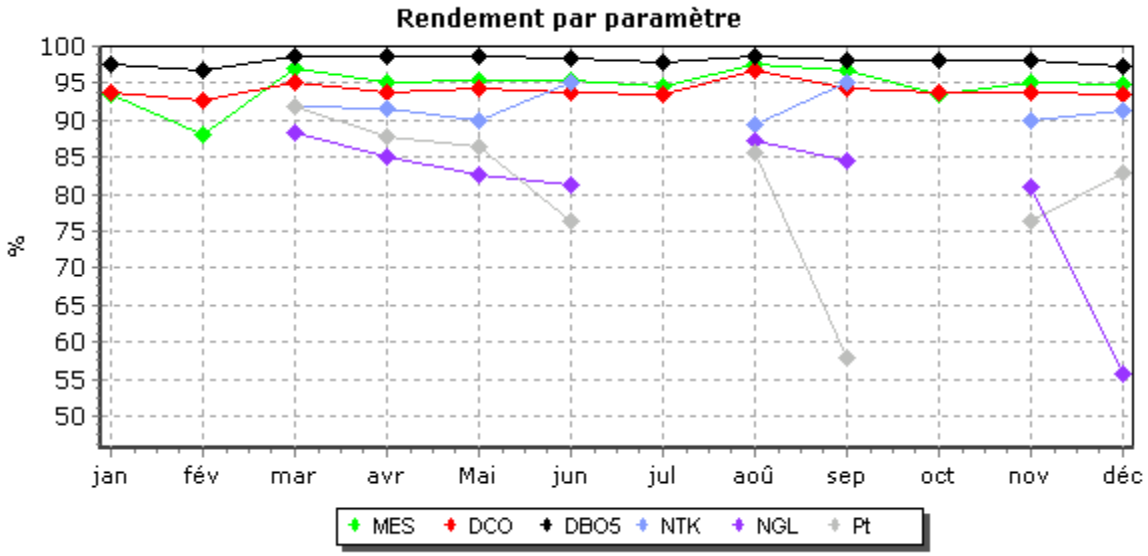

Evolution des charges et du rendement par paramètre

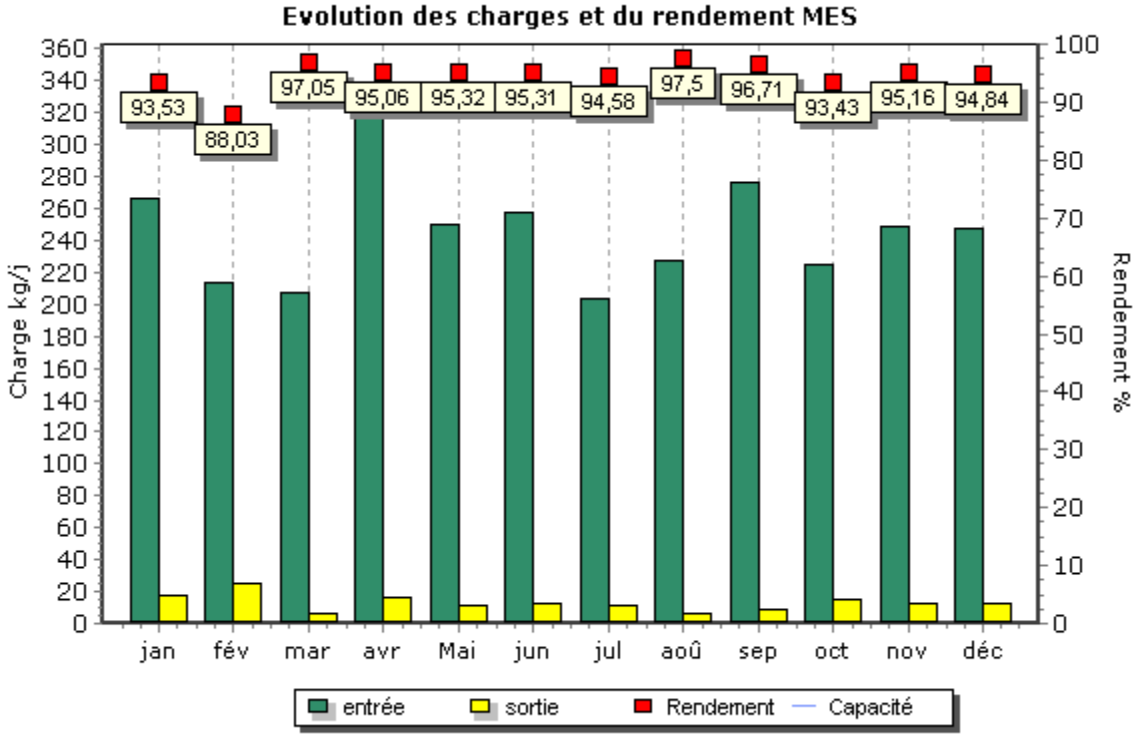

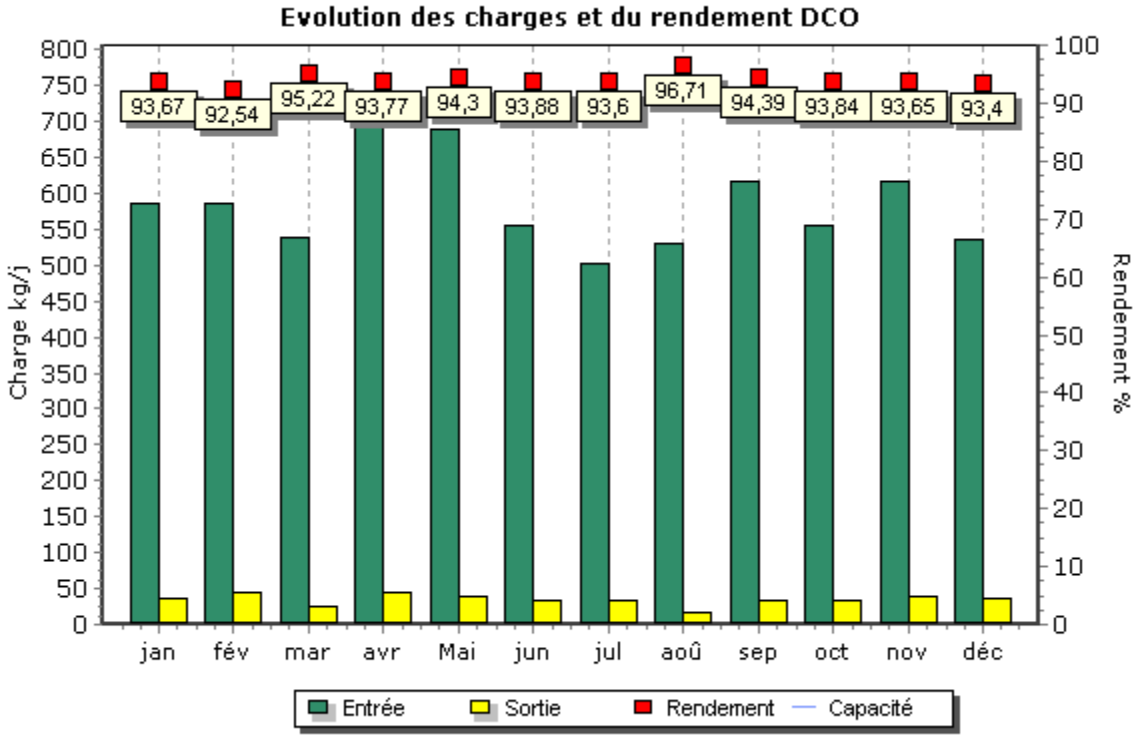

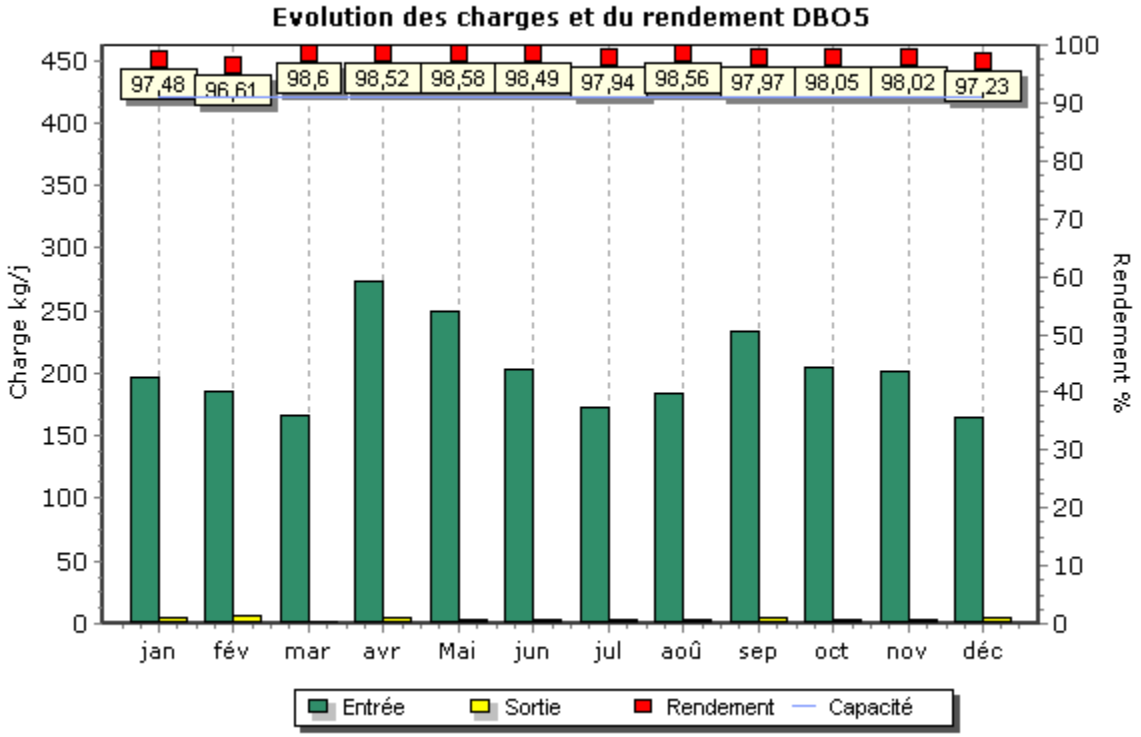
Evolution des charges et du rendement DBO5
Charge kg/j
Rendement %
97,48
96,61
98,6
98,52
98,58
98,49
97,94
98,56
97,97
98,05
98,02
97,23
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

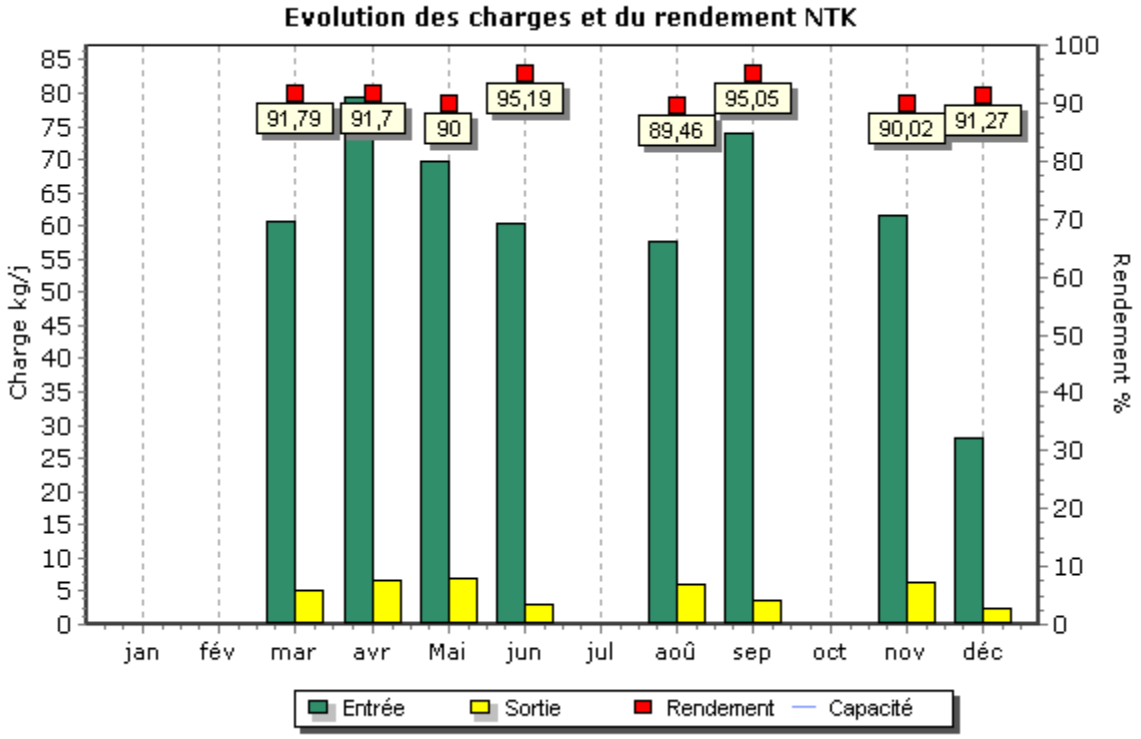
Evolution des charges et du rendement NTK
Charge kg/j
Rendement %
91,79
91,7
90
95,19
89,46
95,05
90,02
91,27
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

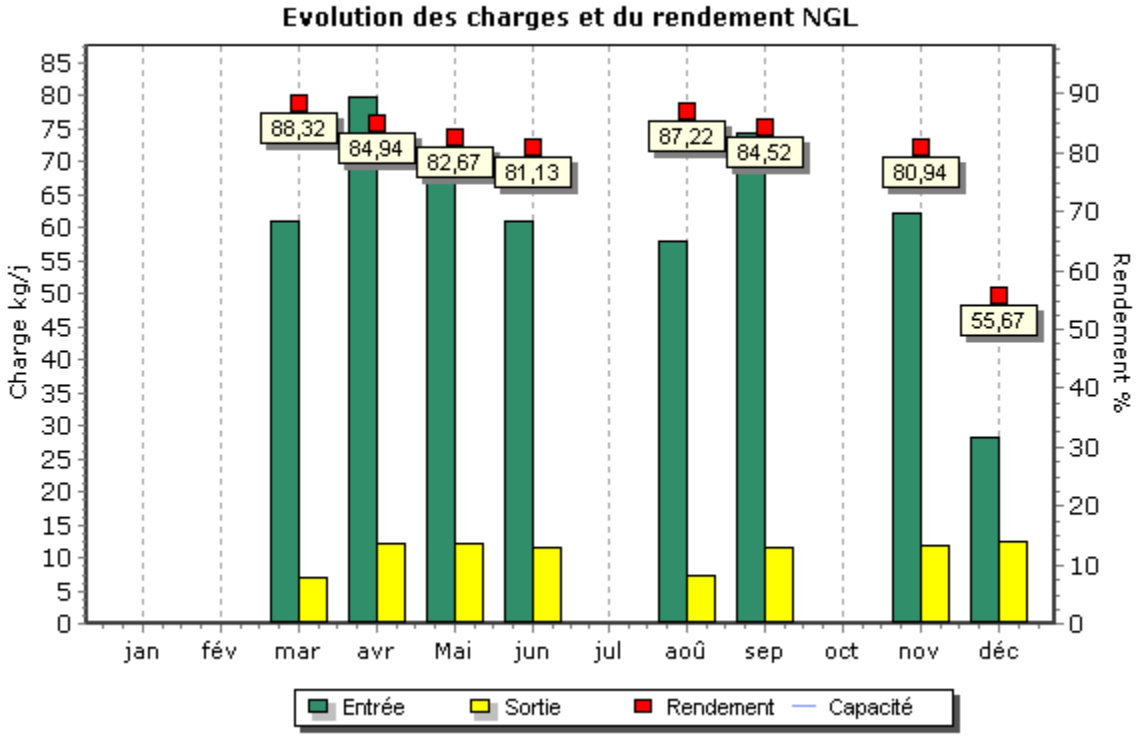
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
88,32
84,94
82,67
81,13
87,22
84,52
80,94
55,67
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

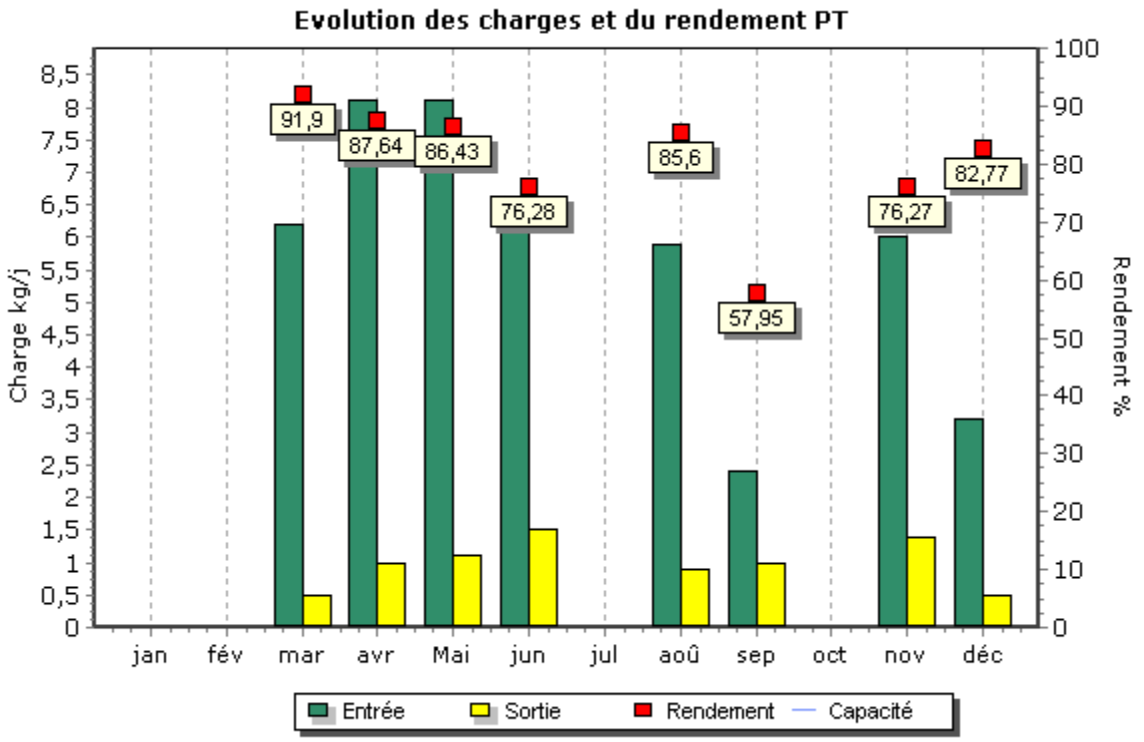
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
91,9
87,64
86,43
76,28
85,6
57,95
76,27
82,77
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
02/02/2021	Oui	Non	MES	Non	

Boues évacuées par mois

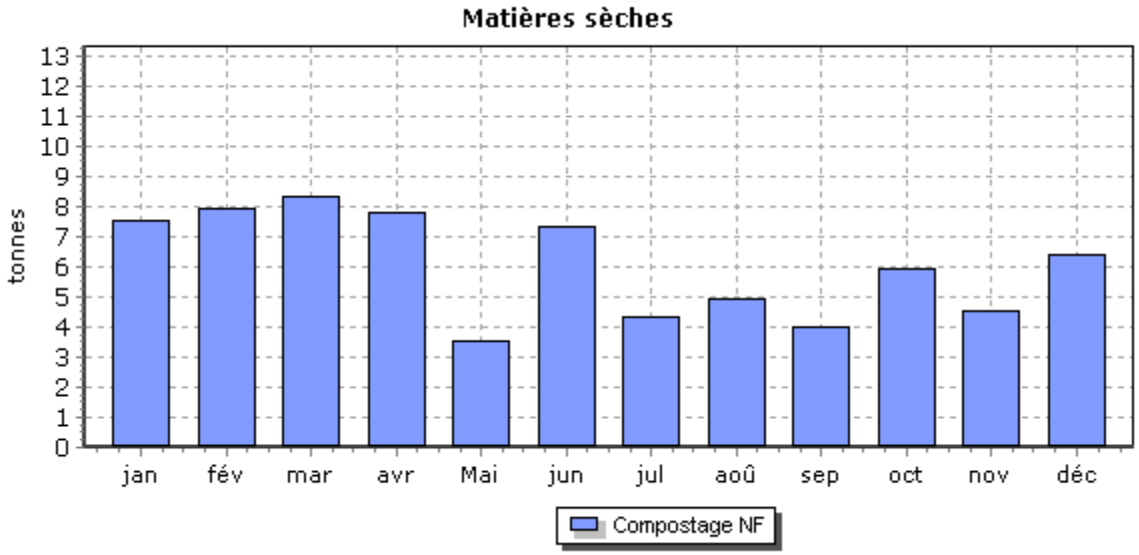

STEP MONTAGNAC

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
18/05/2021	Non	35	11,13	25,03	8,54	4,33	4,33	0,35

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
18/05/2021	0,21	98,1	1,3	94,8	0,11	98,8	0,32	92,7	1,7	60,7	0,36	-3,4

STEP MONTIGNARGUES

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
21/06/2021	Non	43	23,65	39,43	13,42	3,66	3,66	0,43
08/09/2021	Non	44,4	7,81	21,05	7,99	3,28	3,29	0,29

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
21/06/2021	0,29	98,8	1,76	95,5	0,17	98,7	0,08	97,9	3,52	3,9	0,34	21,9
08/09/2021	1,29	83,5	2,04	90,3	0,49	93,9	0,22	93,2	3,34	-1,6	0,08	71,7

STEP MOULEZAN

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
05/05/2021	Non	62,8	18,34	57,34	19,09	6,4	6,41	0,68
27/10/2021	Non	65	24,7	56,81	15,02	5,29	5,29	0,52

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
05/05/2021	0,13	99,3	1,95	96,6	0,19	99,0	0,13	97,9	3,08	52,0	0,51	24,8
27/10/2021	0,28	98,9	1,3	97,7	0,2	98,7	0,05	99,1	3,56	32,7	0,37	28,4

STEP POULX

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	563	0 / 1	208	445	129	-	-	-
février	554	0 / 1	73	332	115	-	-	-
mars	530	0 / 1	194	455	128	53,0	53,2	5,1
avril	584	0 / 1	193	498	167	-	-	-
mai	574	0 / 1	250	492	156	-	-	-
juin	533	0 / 1	123	392	122	71,2	71,5	6,5
juillet	536	1 / 1	231	466	151	-	-	-
août	525	0 / 1	137	425	183	67,8	68,1	3,8
septembre	566	0 / 1	390	973	316	-	-	-
octobre	553	0 / 1	111	260	117	-	-	-
novembre	549	0 / 1	99	259	96	49,2	49,5	5,3
décembre	532	0 / 1	149	581	186	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

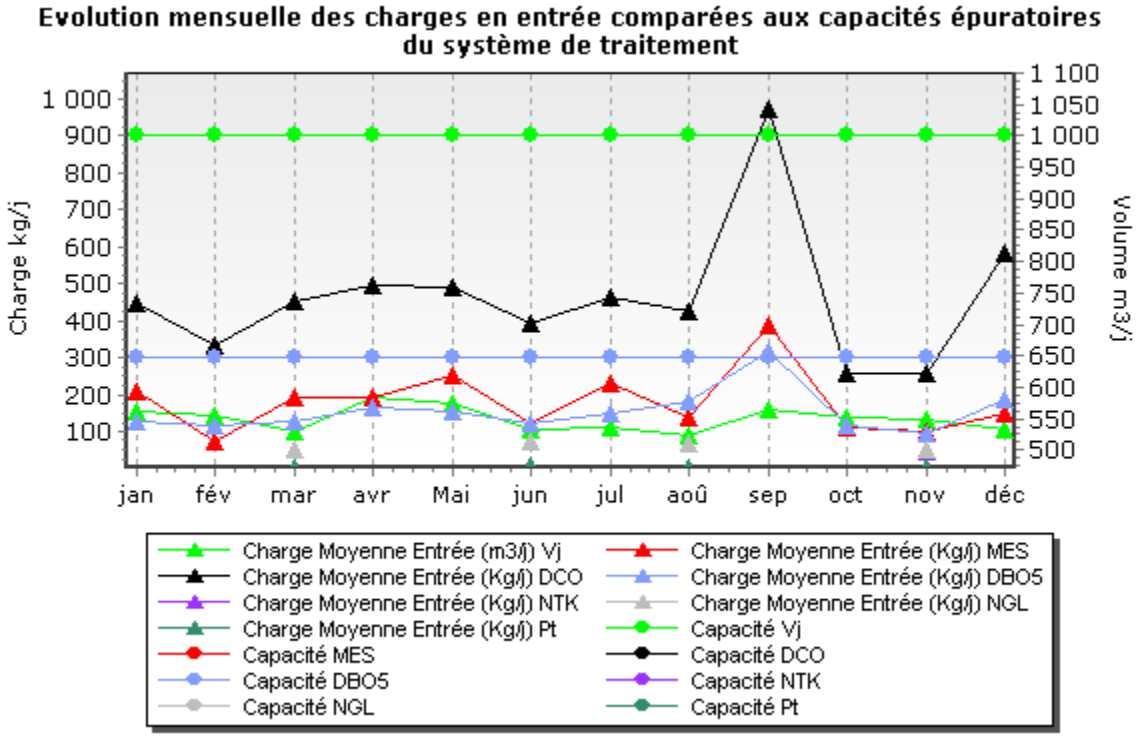
Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement
Charge kg/j
Volume m3/j
1 000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
1 100
1 050
1 000
950
900
850
800
750
700
650
600
550
500
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Charge Moyenne Entrée (m3/j) Vj
Charge Moyenne Entrée (Kg/j) MES
Charge Moyenne Entrée (Kg/j) DCO
Charge Moyenne Entrée (Kg/j) DBO5
Charge Moyenne Entrée (Kg/j) NTK
Charge Moyenne Entrée (Kg/j) NGL
Charge Moyenne Entrée (Kg/j) Pt
Capacité Vj
Capacité MES
Capacité DCO
Capacité DBO5
Capacité NTK
Capacité NGL
Capacité Pt

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	4,70	97,75	15,40	96,54	1,59	98,77						
février	6,80	90,69	23,60	92,91	1,57	98,63						
mars	2,40	98,75	22,30	95,10	1,49	98,83	1,50	97,19	2,90	94,60	0,90	81,95
avril	2,20	98,85	18,80	96,23	1,66	99,01						
mai	7,30	97,06	30,10	93,89	1,88	98,79						
juin	1,10	99,09	15,60	96,01	1,51	98,76	2,90	95,97	3,20	95,58	1,20	81,62
juillet	1,10	99,51	16,90	96,38	1,69	98,88						
août	2,30	98,31	14,00	96,71	1,61	99,12	4,80	92,94	5,20	92,41	1,60	58,11
septembre	4,40	98,87	21,20	97,82	1,77	99,44						
octobre	1,20	98,96	18,90	92,71	1,72	98,52						
novembre	2,10	97,88	19,30	92,58	1,70	98,22	2,00	95,89	4,20	91,56	1,40	73,46
décembre	2,00	98,63	21,00	96,39	1,66	99,11						

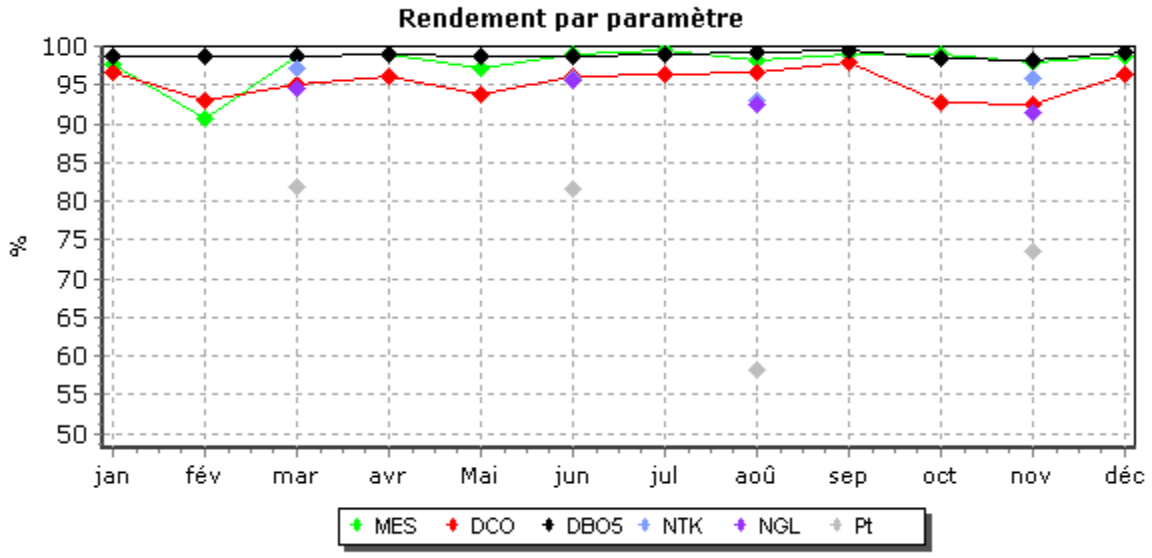

Evolution des charges et du rendement par paramètre

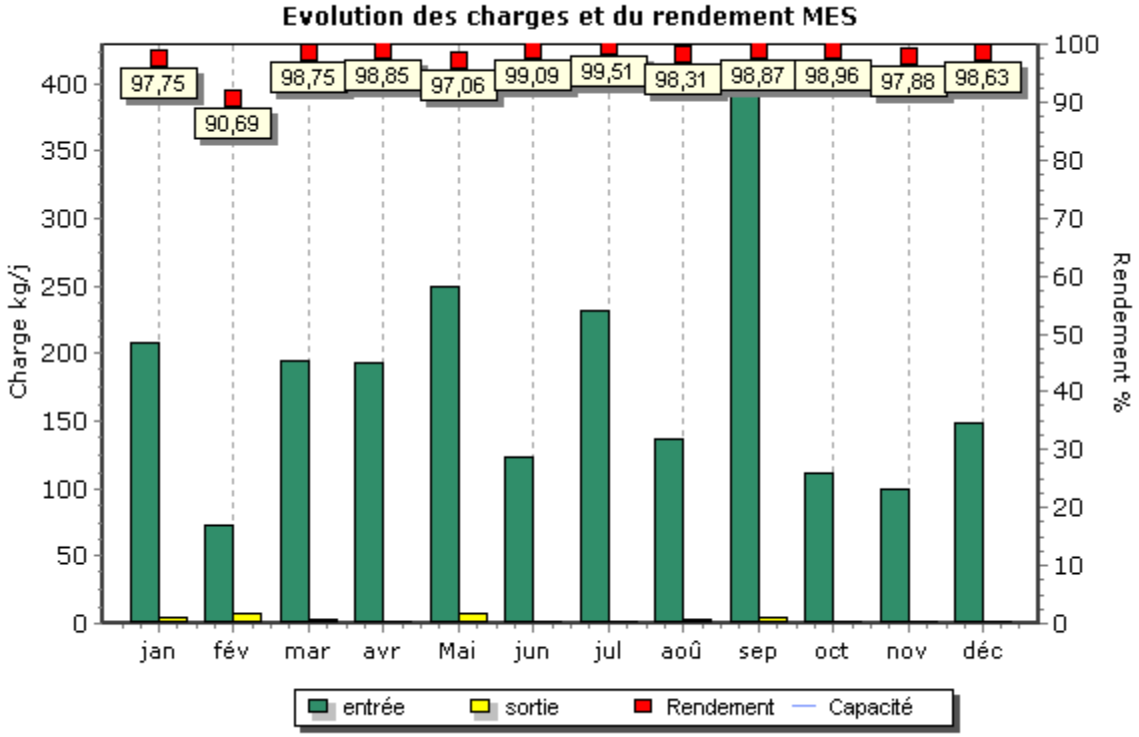

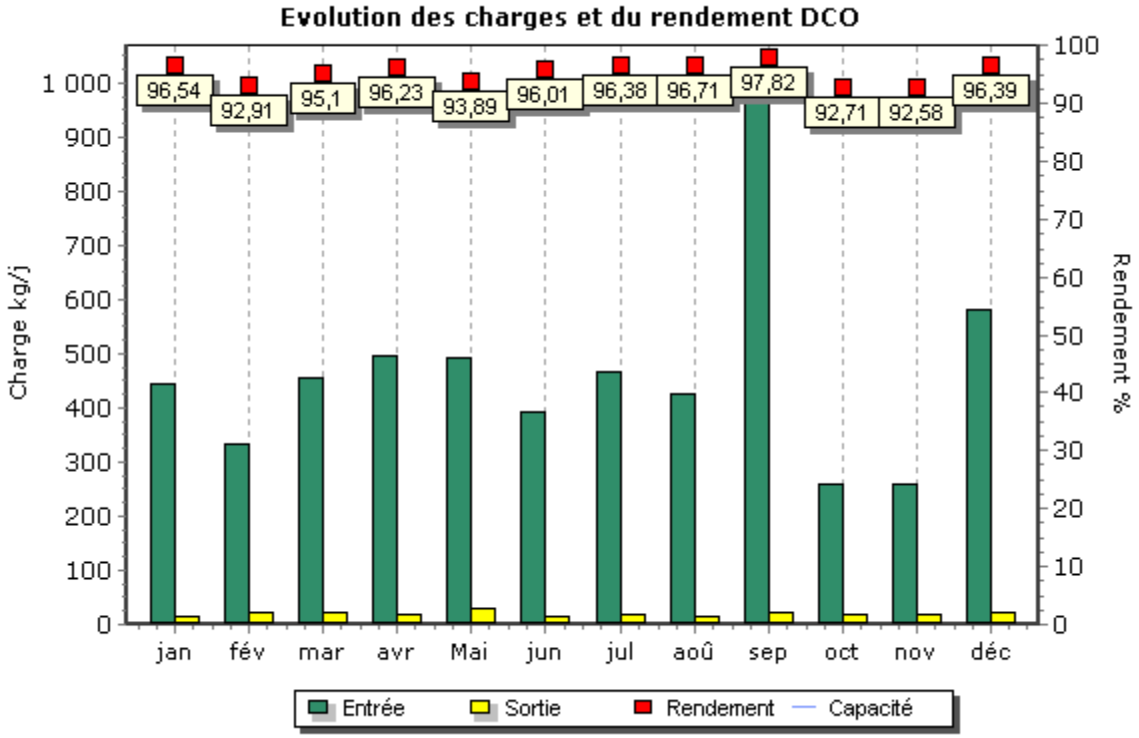

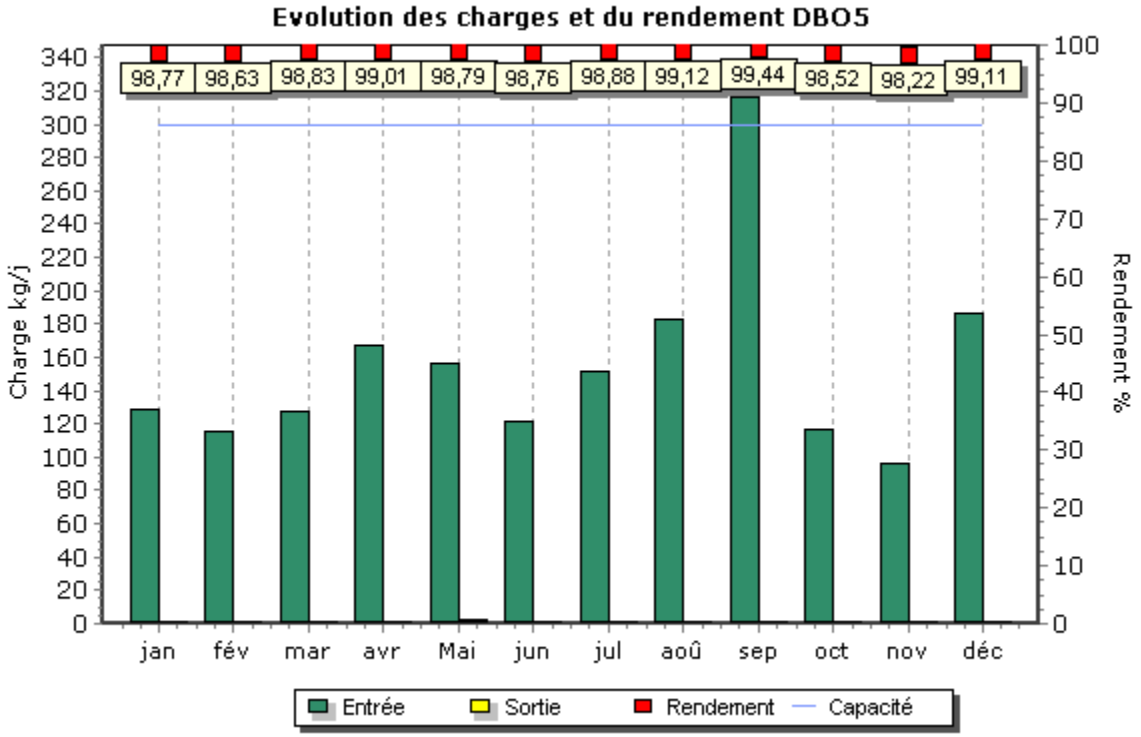
Evolution des charges et du rendement DBO5
98,77
98,63
98,83
99,01
98,79
98,76
98,88
99,12
99,44
98,52
98,22
99,11
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

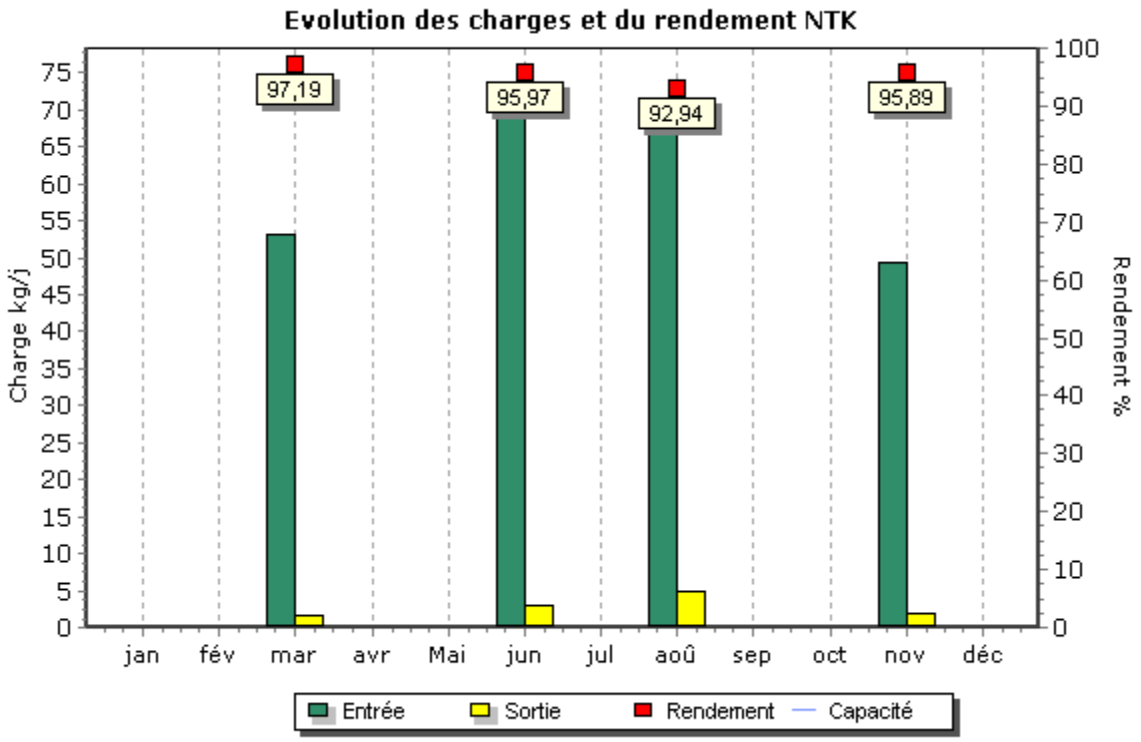
Evolution des charges et du rendement NTK
97,19
95,97
92,94
95,89
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

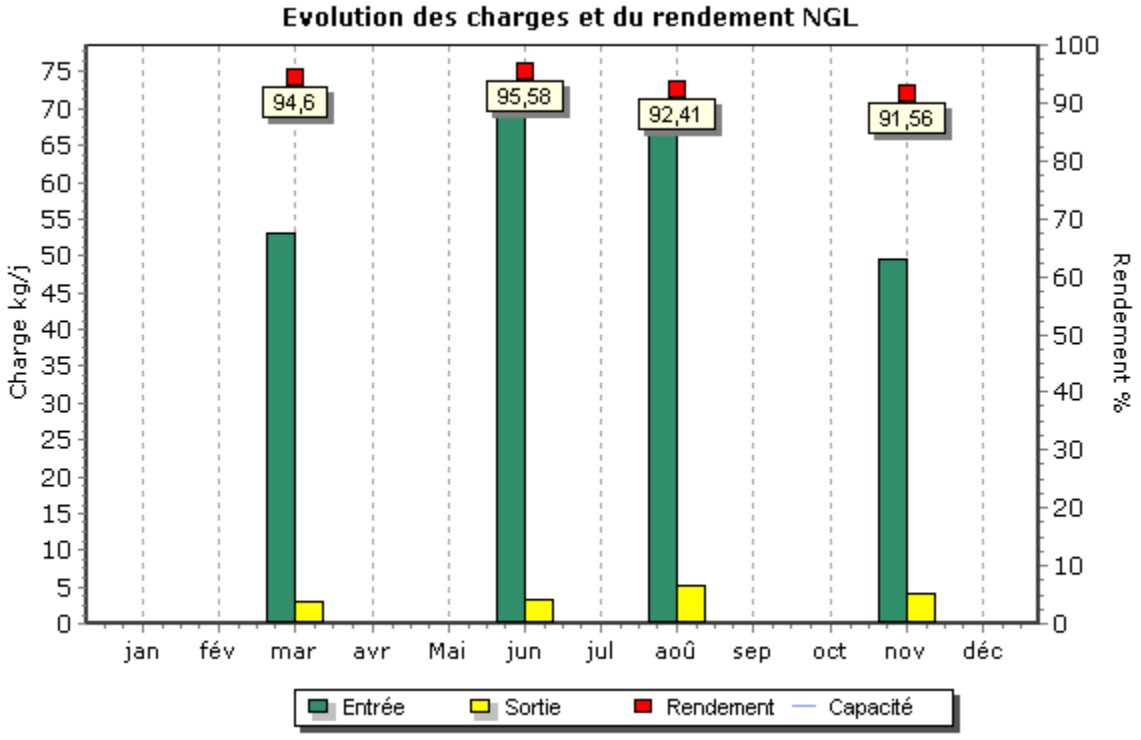
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
94,6
95,58
92,41
91,56
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

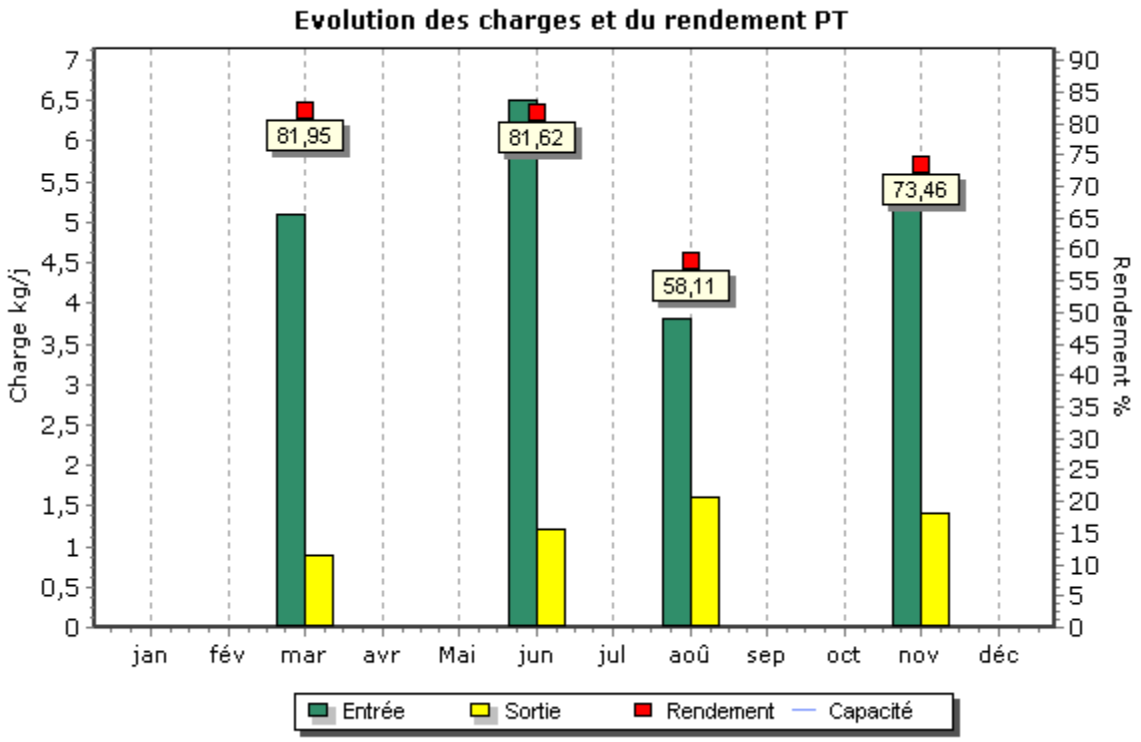
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
81,95
81,62
58,11
73,46
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

STEP REDESSAN (Mas des Avocats)

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 016	0 / 1	139	396	76	33,6	37,7	3,9
février	976	0 / 1	162	340	119	-	-	-
mars	784	0 / 1	339	760	232	-	-	-
avril	717	0 / 1	455	934	276	59,9	60,3	6,8
mai	890	0 / 1	229	525	145	-	-	-
juin	496	0 / 1	129	331	116	-	-	-
juillet	434	0 / 1	143	287	103	29,9	30,8	3,0
août	430	0 / 1	108	207	94	-	-	-
septembre	559	0 / 1	263	471	157	-	-	-
octobre	862	0 / 1	95	400	105	43,2	43,7	4,2
novembre	1 699	1 / 1	139	345	102	-	-	-
décembre	1 294	0 / 1	310	589	147	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

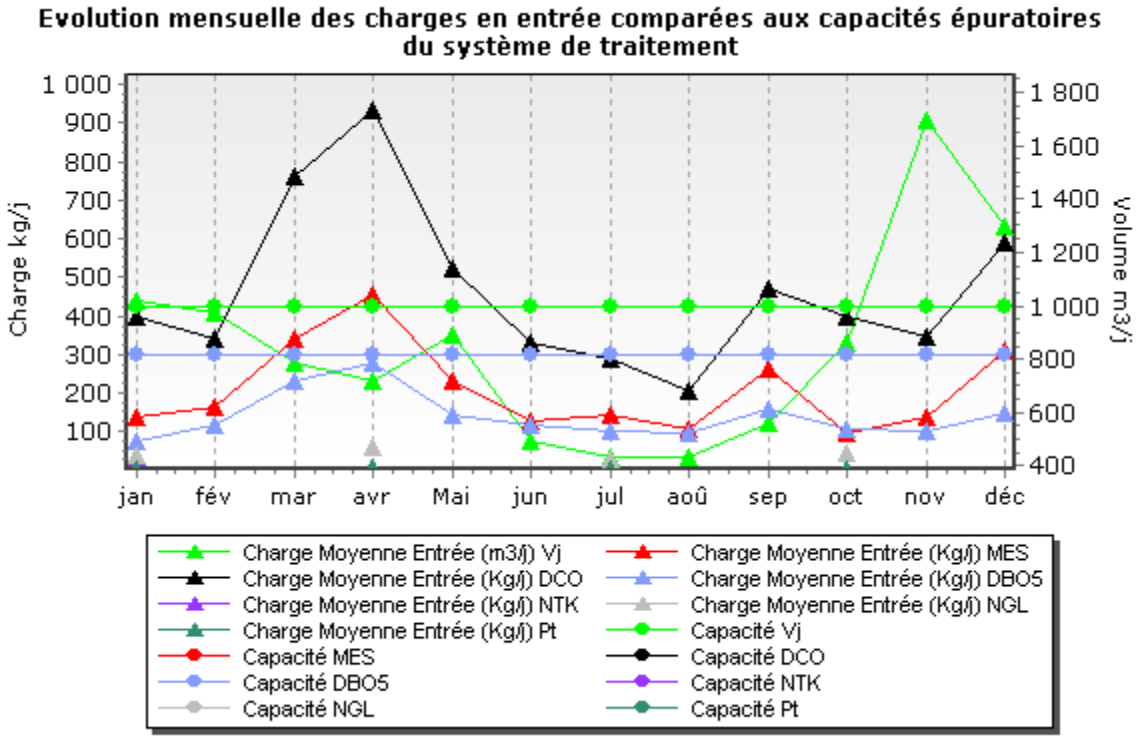

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	5,50	96,06	15,30	96,15	3,05	96,00	3,30	90,29	5,20	86,31	1,30	65,54
février	8,10	95,00	23,40	93,10	2,93	97,54						
mars	8,90	97,39	36,90	95,15	5,49	97,64						
avril	5,30	98,83	27,30	97,08	2,15	99,22	5,40	90,97	6,30	89,50	1,80	72,93
mai	2,60	98,87	17,80	96,61	2,67	98,16						
juin	2,30	98,23	18,90	94,30	1,49	98,71						
juillet	1,50	98,97	19,60	93,18	1,30	98,74	2,60	91,26	5,20	83,18	1,80	38,91
août	2,20	97,92	12,10	94,19	1,29	98,62						
septembre	2,60	99,02	12,90	97,27	1,68	98,93						
octobre	7,40	92,18	19,00	95,26	2,59	97,54	9,20	78,65	10,00	77,22	1,70	58,26
novembre	14,10	89,88	28,90	91,63	5,10	95,00						
décembre	3,20	98,96	23,30	96,04	3,88	97,37						

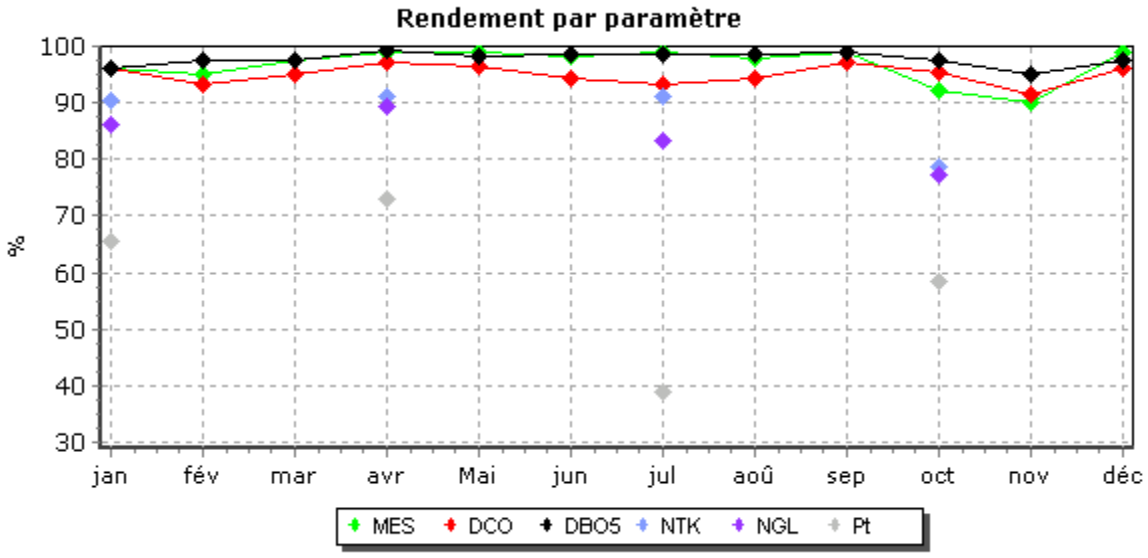

Evolution des charges et du rendement par paramètre

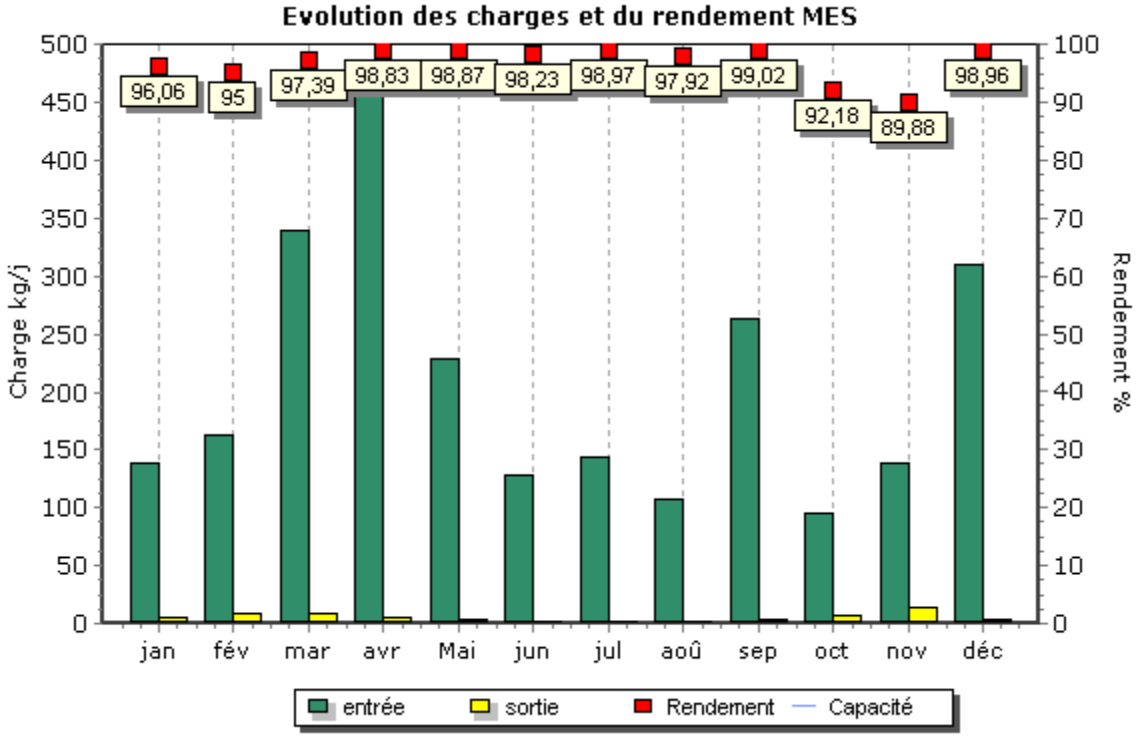

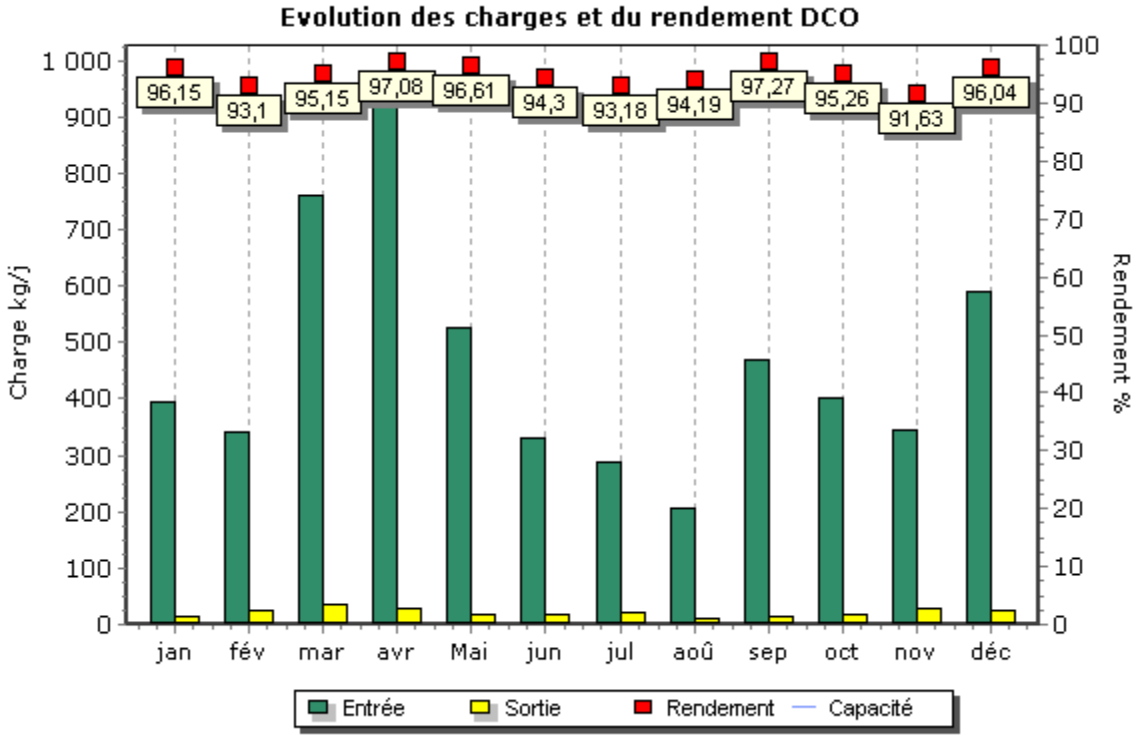

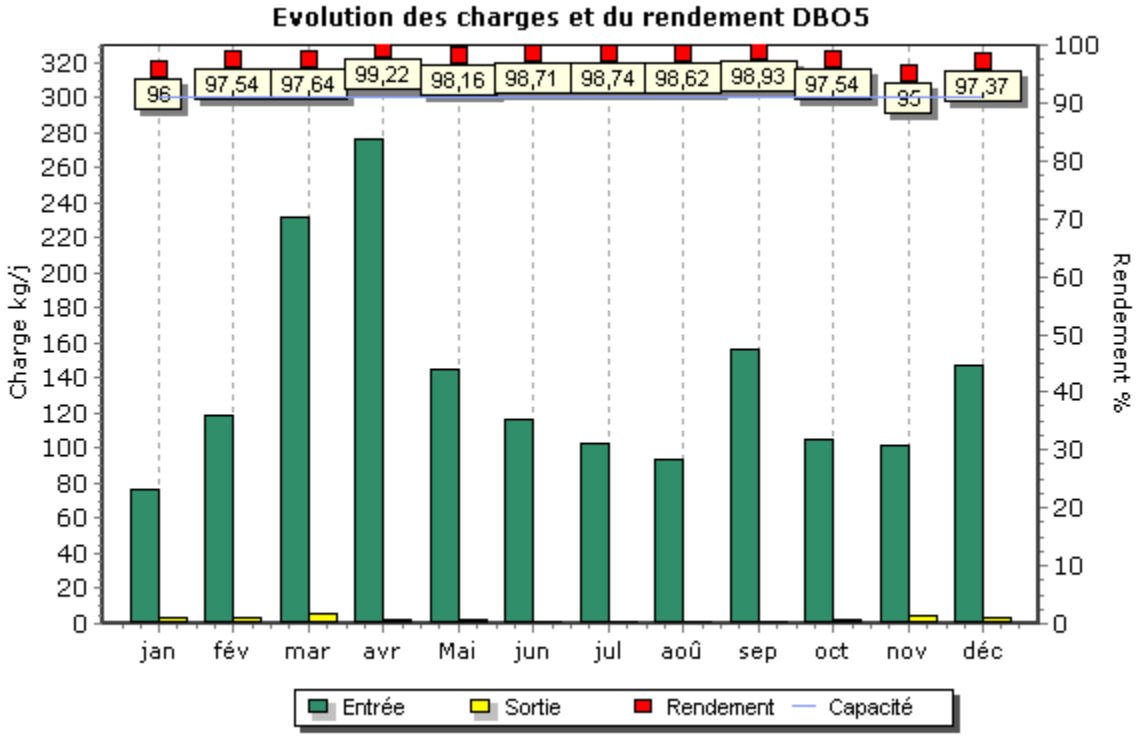
Evolution des charges et du rendement DBO5
Charge kg/j
Rendement %
96
97,54
97,64
99,22
98,16
98,71
98,74
98,62
98,93
97,54
95
97,37
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

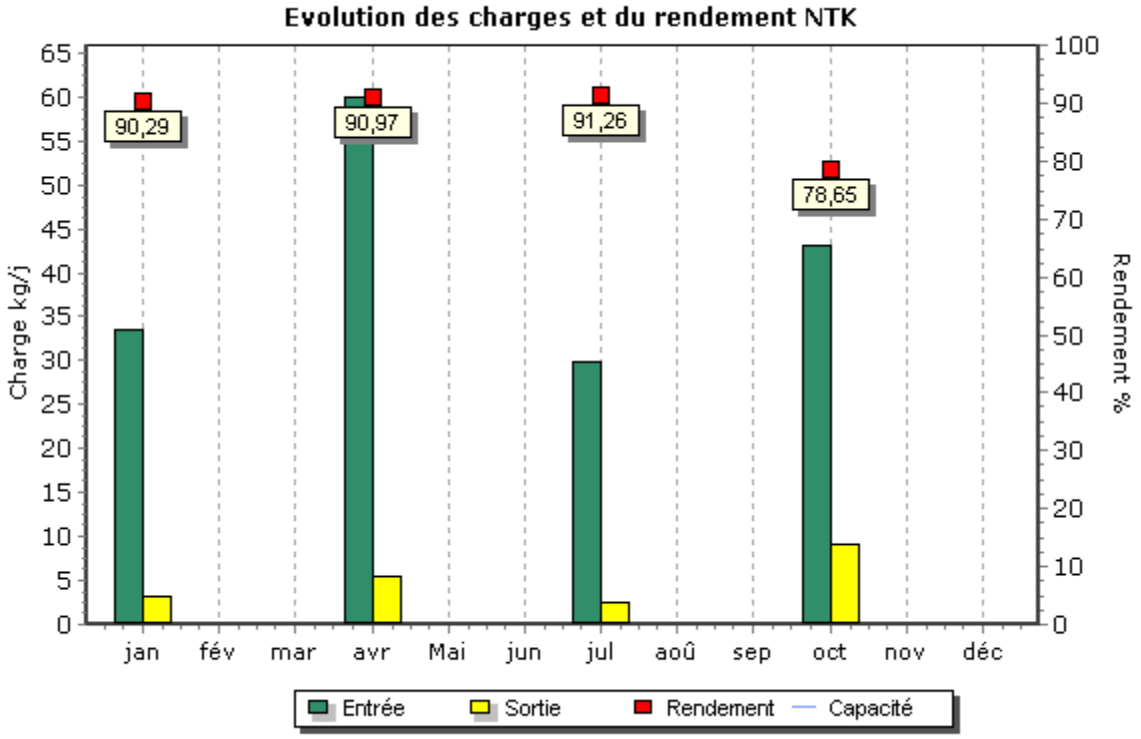
Evolution des charges et du rendement NTK
Charge kg/j
Rendement %
90,29
90,97
91,26
78,65
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

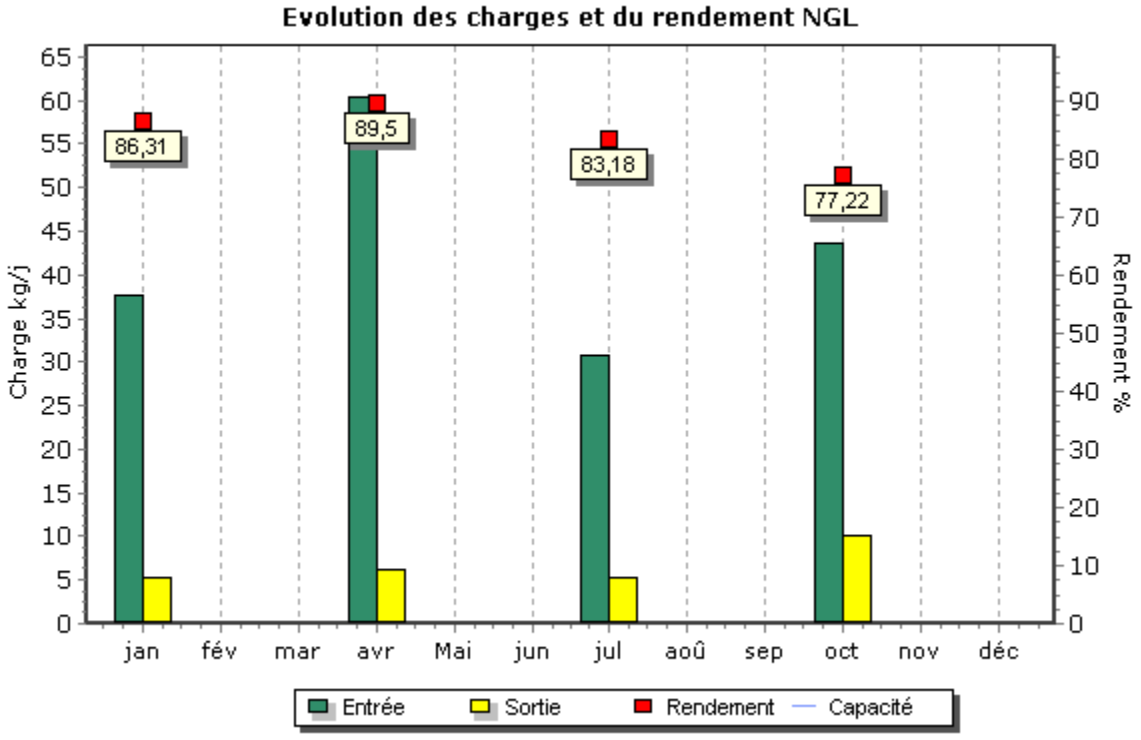
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
86,31
89,5
83,18
77,22
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

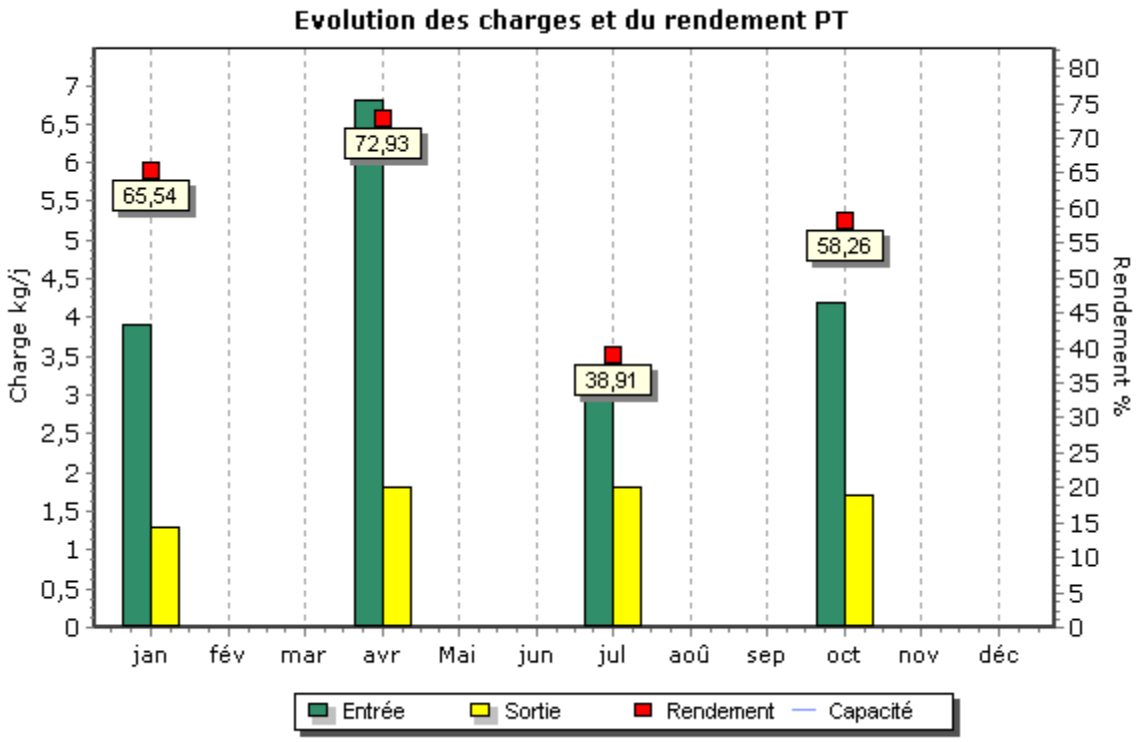
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
65,54
72,93
38,91
58,26
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Boues évacuées par mois

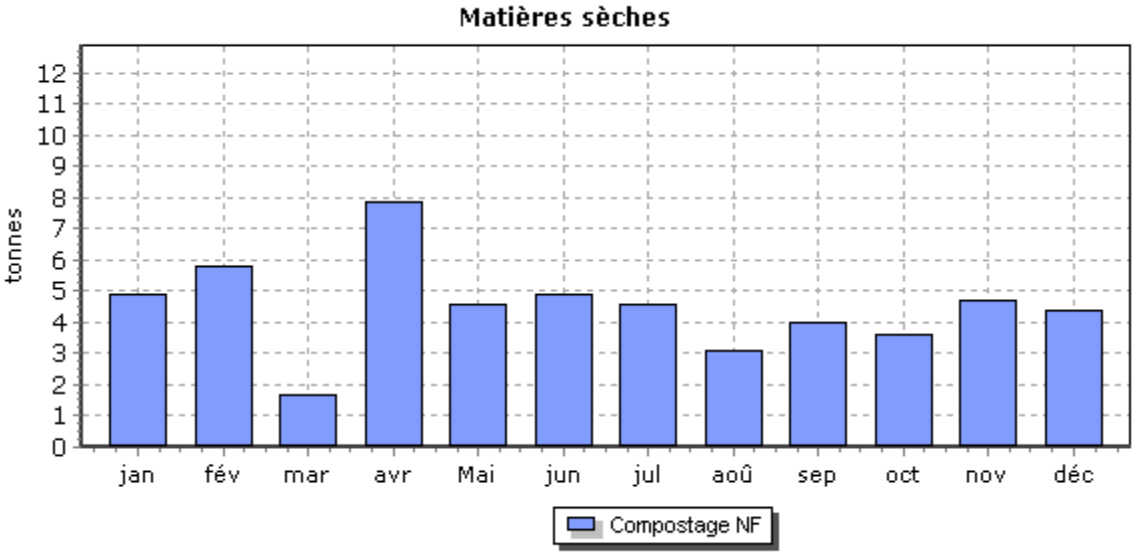

STEP RODILHAN

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	457	0 / 1	132	323	121	-	-	-
février	487	0 / 1	112	351	125	-	-	-
mars	423	0 / 1	149	337	105	35,0	35,3	3,3
avril	459	0 / 1	122	380	122	-	-	-
mai	476	0 / 1	183	313	104	-	-	-
juin	392	0 / 1	114	281	75	27,3	27,5	3,5
juillet	346	0 / 1	76	147	55	-	-	-
août	341	0 / 1	177	285	145	43,8	44,0	4,2
septembre	457	0 / 1	146	341	107	-	-	-
octobre	614	0 / 1	52	169	50	-	-	-
novembre	873	0 / 1	131	271	84	35,6	36,2	3,6
décembre	690	0 / 1	83	163	48	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

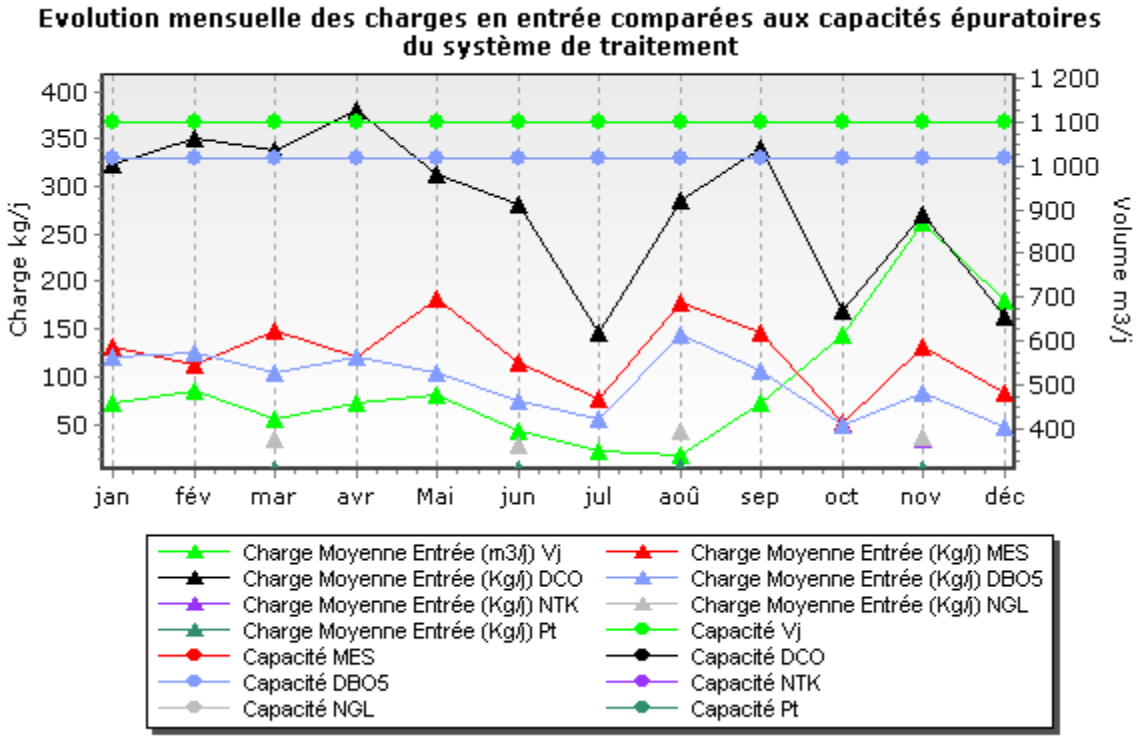

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	2,90	97,82	11,90	96,33	1,37	98,86						
février	1,70	98,47	13,60	96,11	1,46	98,83						
mars	3,80	97,45	15,70	95,36	1,27	98,79	1,90	94,57	4,10	88,26	1,70	46,63
avril	1,20	99,06	11,50	96,98	1,38	98,87						
mai	1,00	99,48	12,40	96,05	1,43	98,63						
juin	0,80	99,31	8,60	96,92	1,18	98,42	1,40	94,90	2,30	91,60	1,20	66,03
juillet	1,00	98,64	12,50	91,51	1,04	98,11						
août	1,30	99,29	7,80	97,26	1,02	99,30	0,90	97,93	1,90	95,80	1,10	73,31
septembre	1,40	99,03	14,20	95,84	1,37	98,72						
octobre	1,20	97,65	11,70	93,09	1,84	96,30						
novembre	1,80	98,67	20,10	92,58	2,62	96,88	3,10	91,37	5,50	84,72	1,80	50,49
décembre	1,40	98,33	9,70	94,07	2,07	95,71						

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

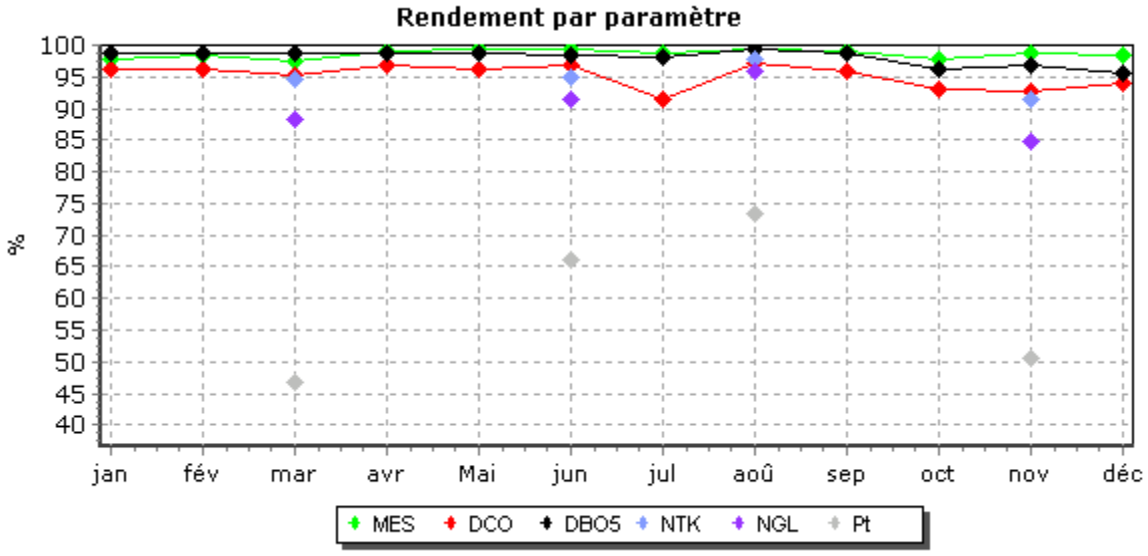

Evolution des charges et du rendement par paramètre

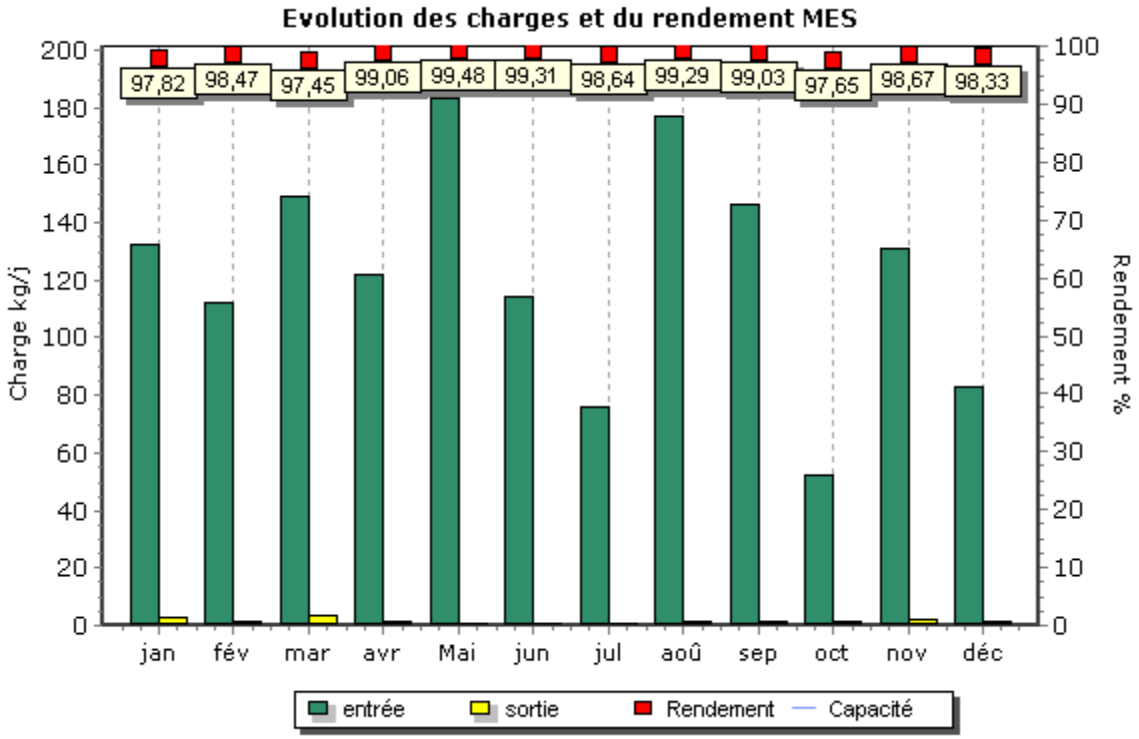

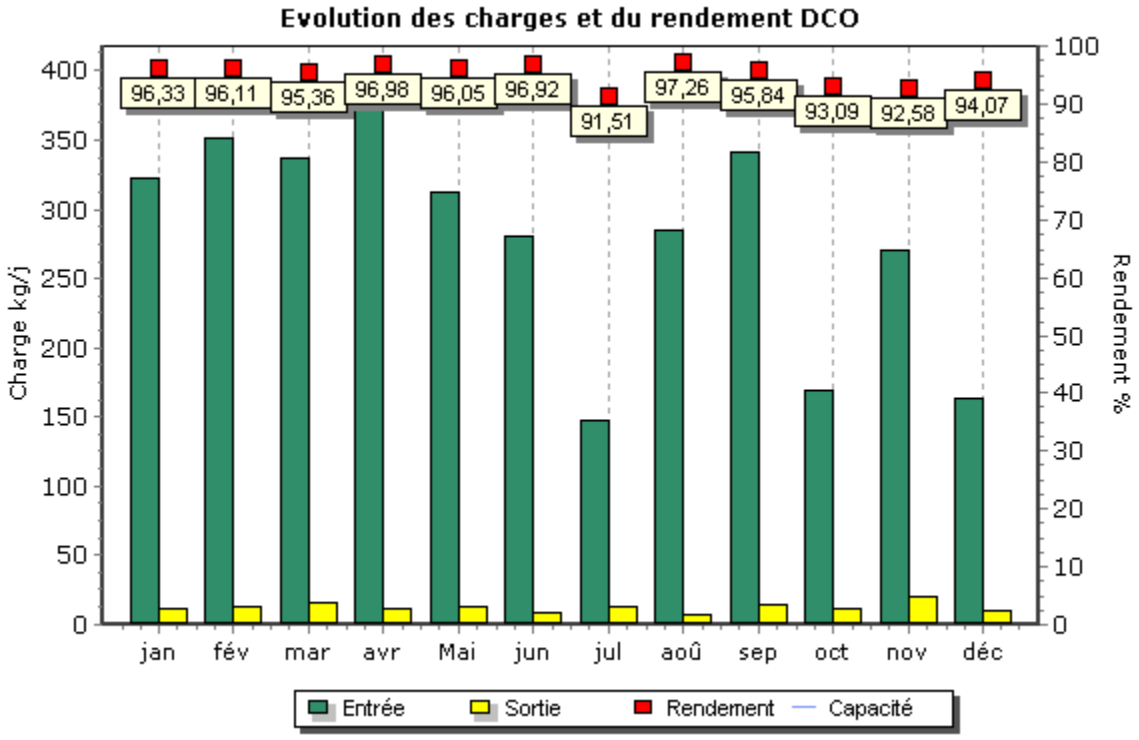

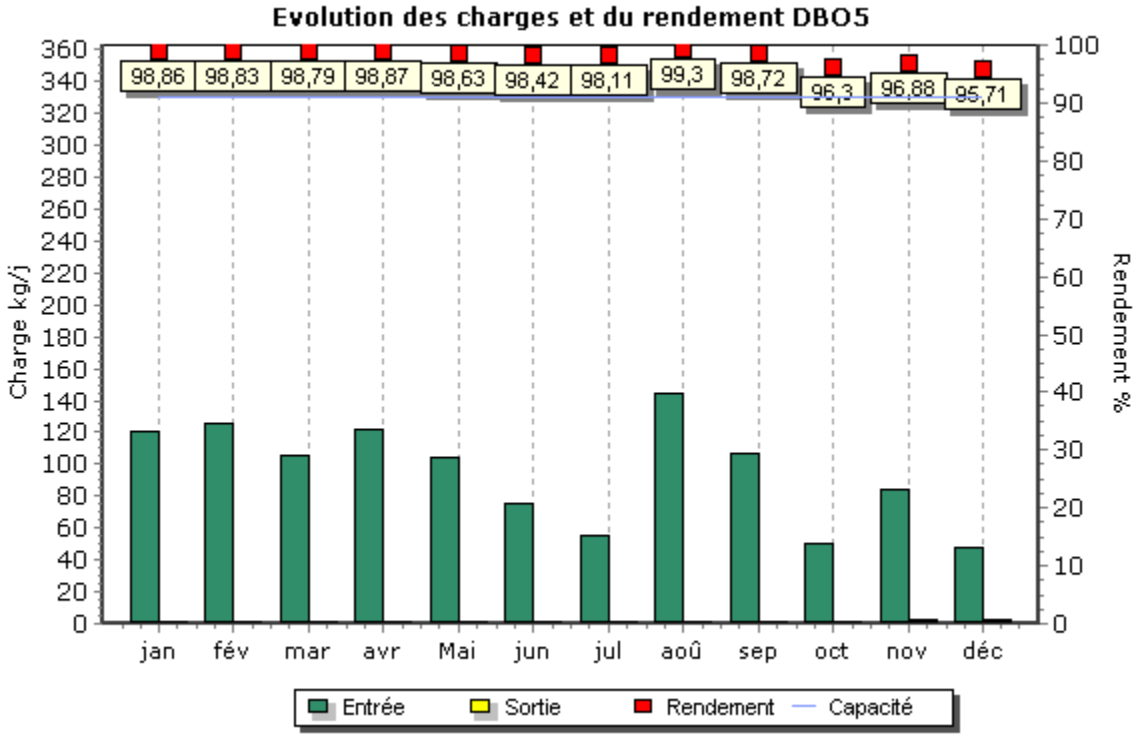
Evolution des charges et du rendement DBO5
Charge kg/j
Rendement %
98,86
98,83
98,79
98,87
98,63
98,42
98,11
99,3
98,72
96,3
96,88
95,71
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

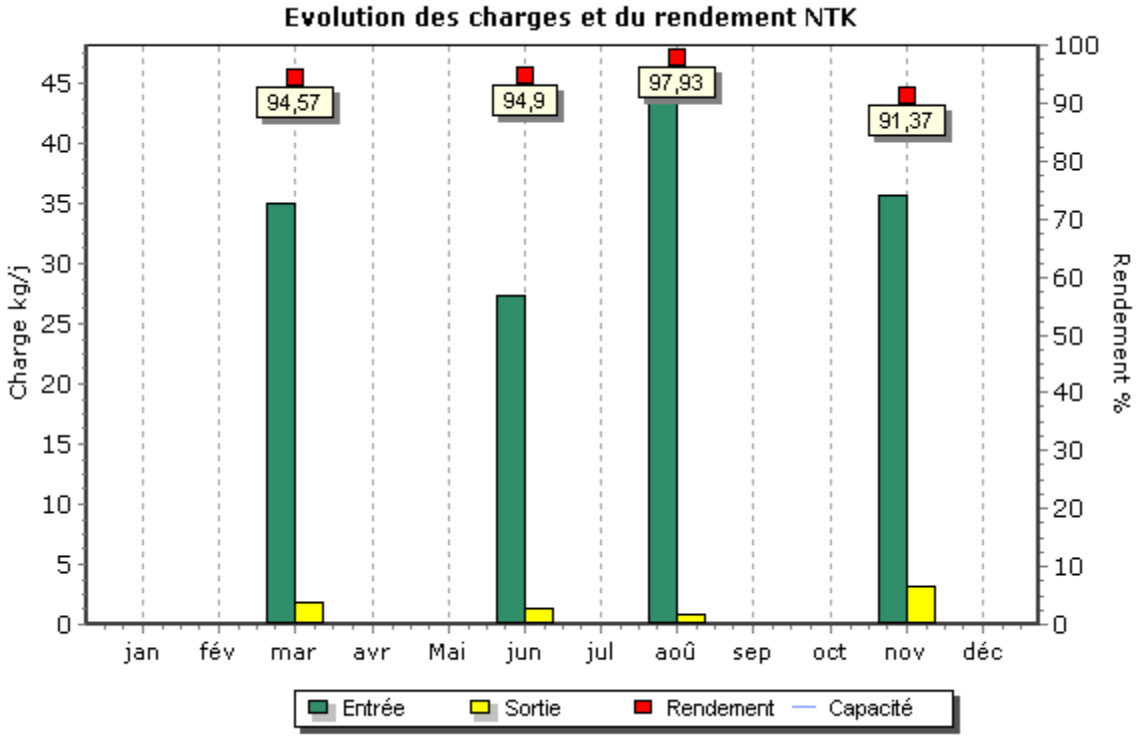
Evolution des charges et du rendement NTK
Charge kg/j
Rendement %
94,57
94,9
97,93
91,37
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

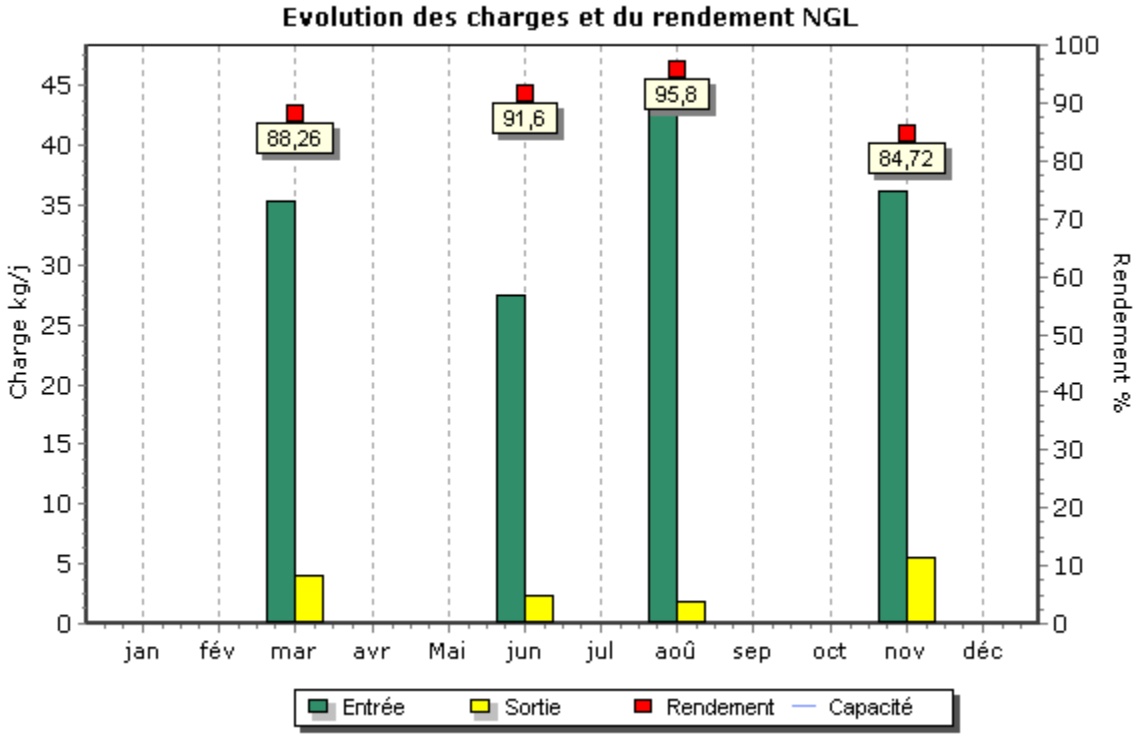
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
88,26
91,6
95,8
84,72
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

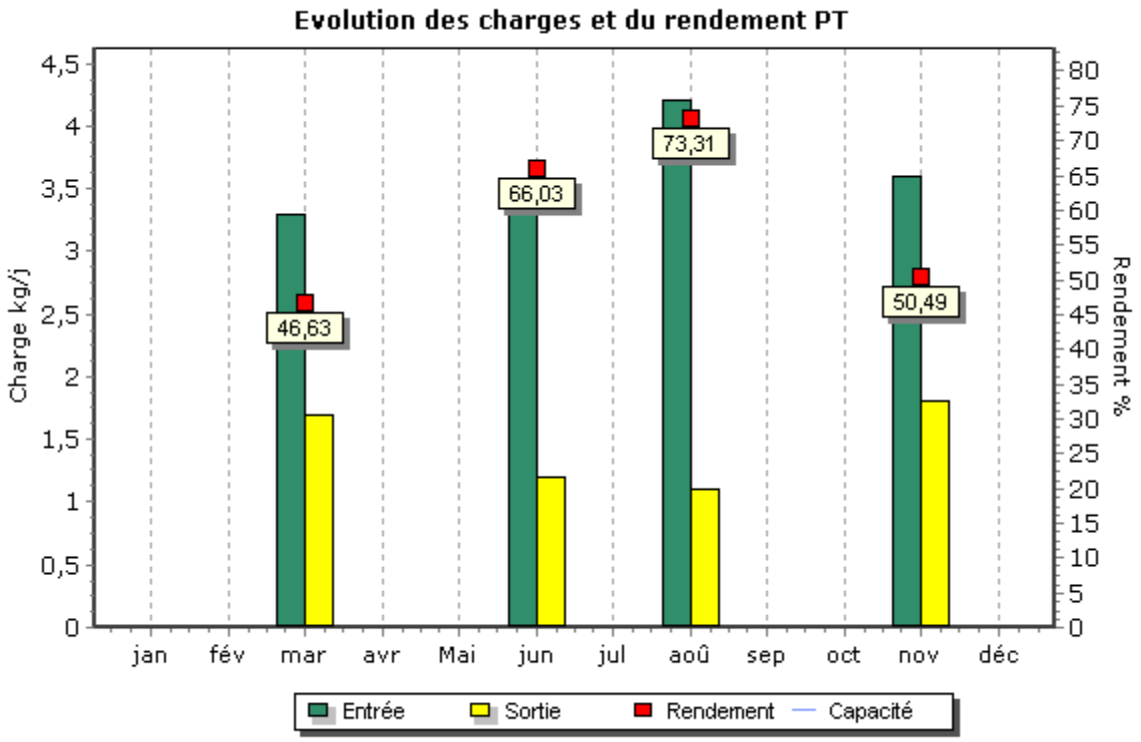
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
46,63
66,03
73,31
50,49
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Boues évacuées par mois

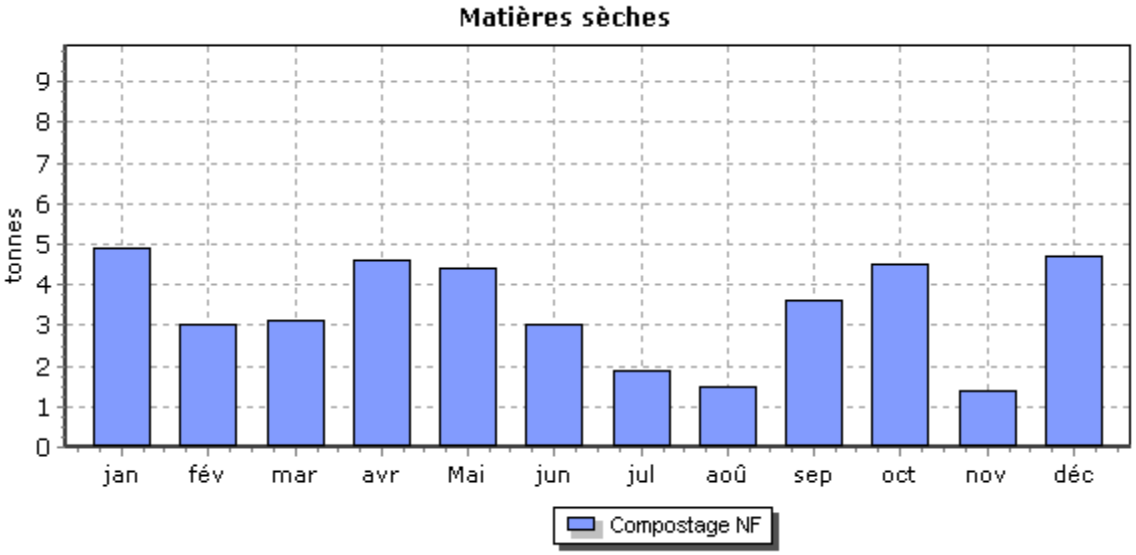

STEP BEZOUCE-ST GERVASY (Trials)

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	705	0 / 1	309	773	242	-	-	-
février	610	0 / 1	270	523	160	-	-	-
mars	692	0 / 1	339	640	189	69,9	70,2	6,9
avril	673	0 / 1	349	671	198	-	-	-
mai	812	0 / 1	2 209	1 152	322	-	-	-
juin	852	0 / 1	435	799	211	80,6	81,1	8,5
juillet	949	0 / 1	370	601	181	-	-	-
août	898	0 / 1	368	757	265	79,9	80,4	8,8
septembre	735	0 / 1	419	775	208	-	-	-
octobre	938	0 / 1	403	754	340	-	-	-
novembre	767	0 / 1	307	686	187	76,0	76,4	7,9
décembre	559	0 / 1	218	392	162	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

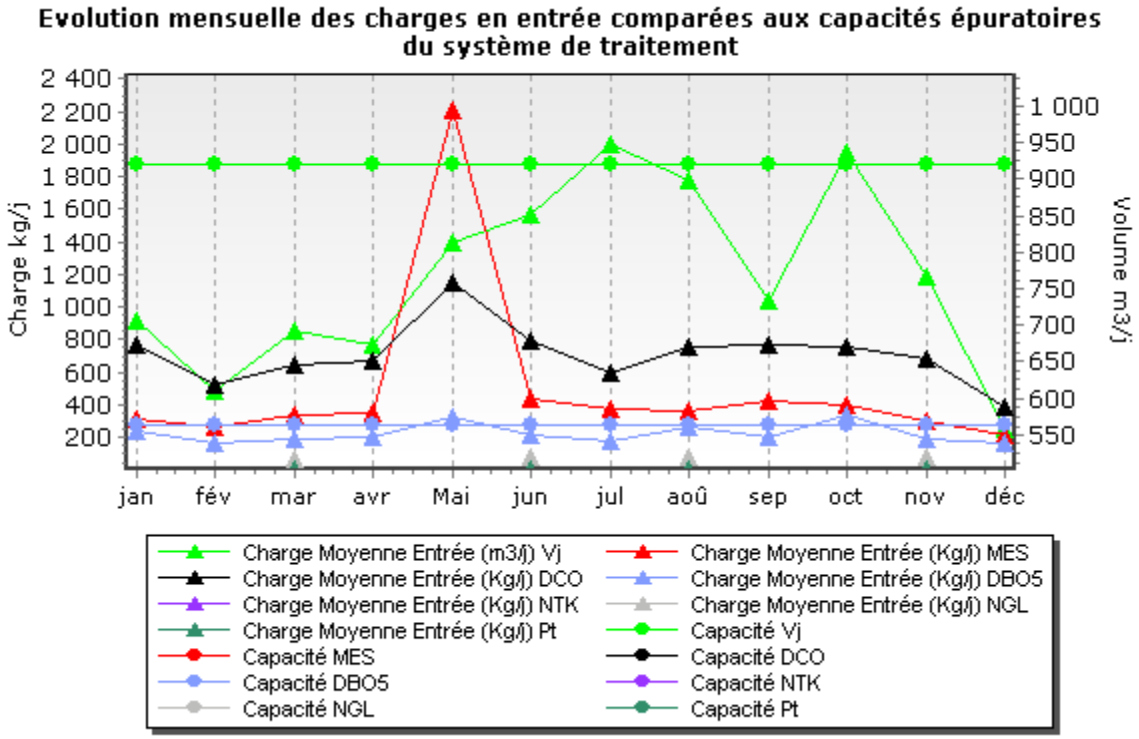

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	2,80	99,09	16,20	97,90	2,82	98,83						
février	9,60	96,45	34,80	93,36	7,32	95,44						
mars	35,40	89,55	58,10	90,93	5,53	97,07	3,40	95,15	4,50	93,66	1,40	79,52
avril	8,80	97,50	26,90	95,98	3,37	98,30						
mai	6,50	99,71	21,10	98,17	2,44	99,24						
juin	5,10	98,82	30,70	96,16	2,56	98,79	4,30	94,71	15,30	81,18	3,00	64,60
juillet	2,70	99,28	27,50	95,42	2,85	98,43						
août	4,00	98,90	27,90	96,32	2,70	98,98	3,10	96,07	14,30	82,26	1,30	85,60
septembre	3,50	99,16	24,30	96,87	2,21	98,94						
octobre	3,90	99,02	36,60	95,15	2,81	99,17						
novembre	4,10	98,65	35,30	94,85	3,07	98,36	6,40	91,63	12,30	83,94	2,50	68,06
décembre	3,30	98,51	25,70	93,44	2,24	98,62						

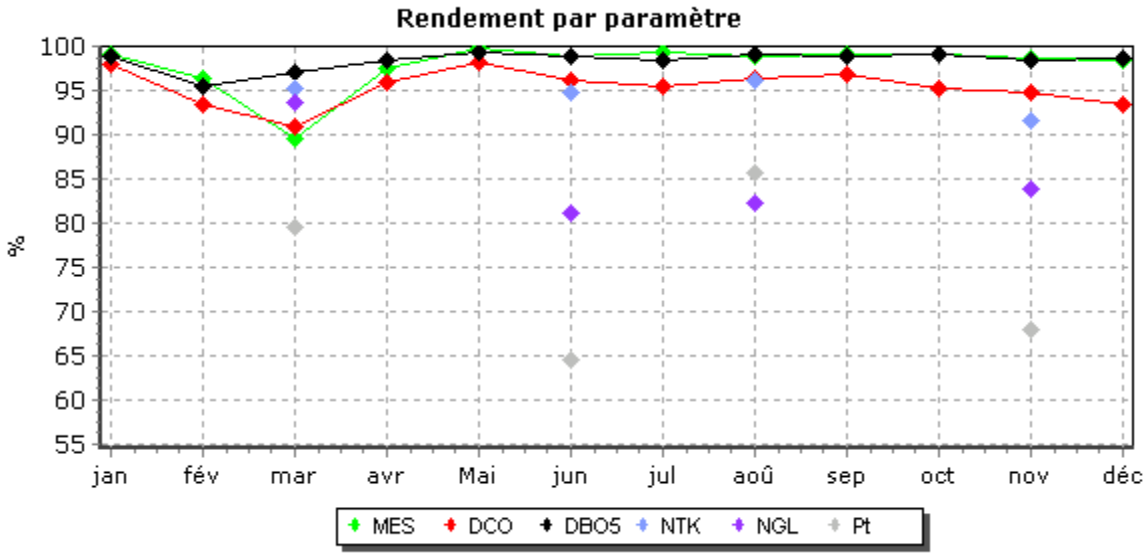

Evolution des charges et du rendement par paramètre

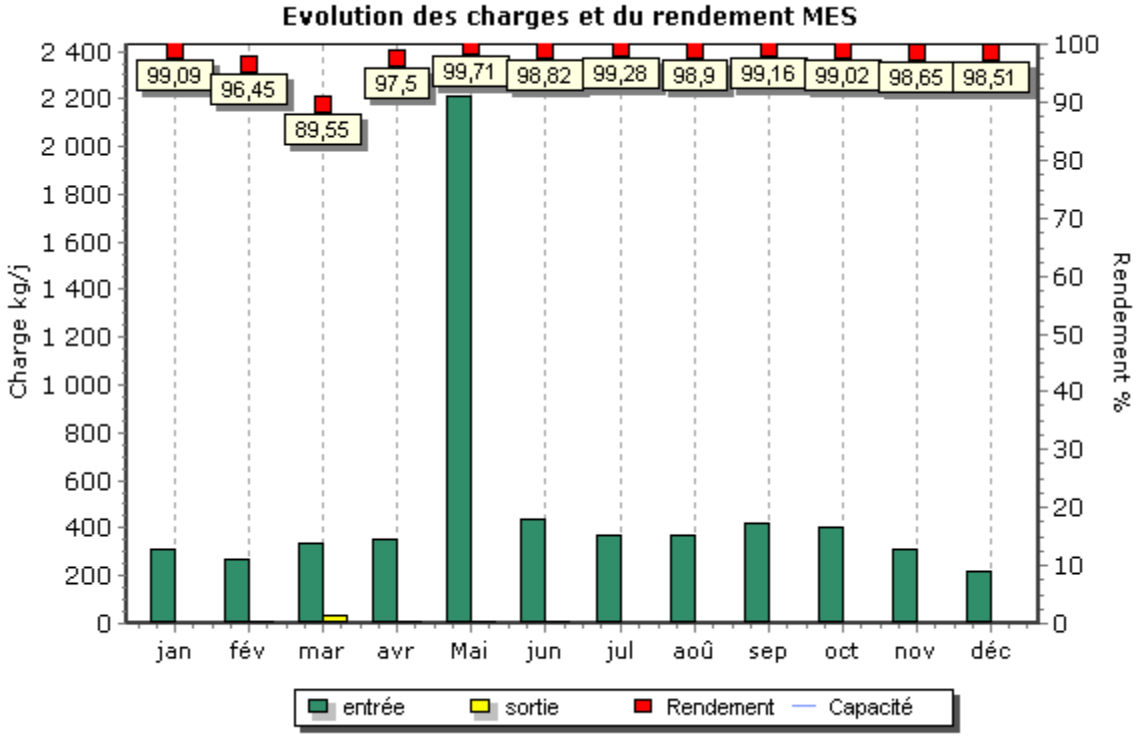

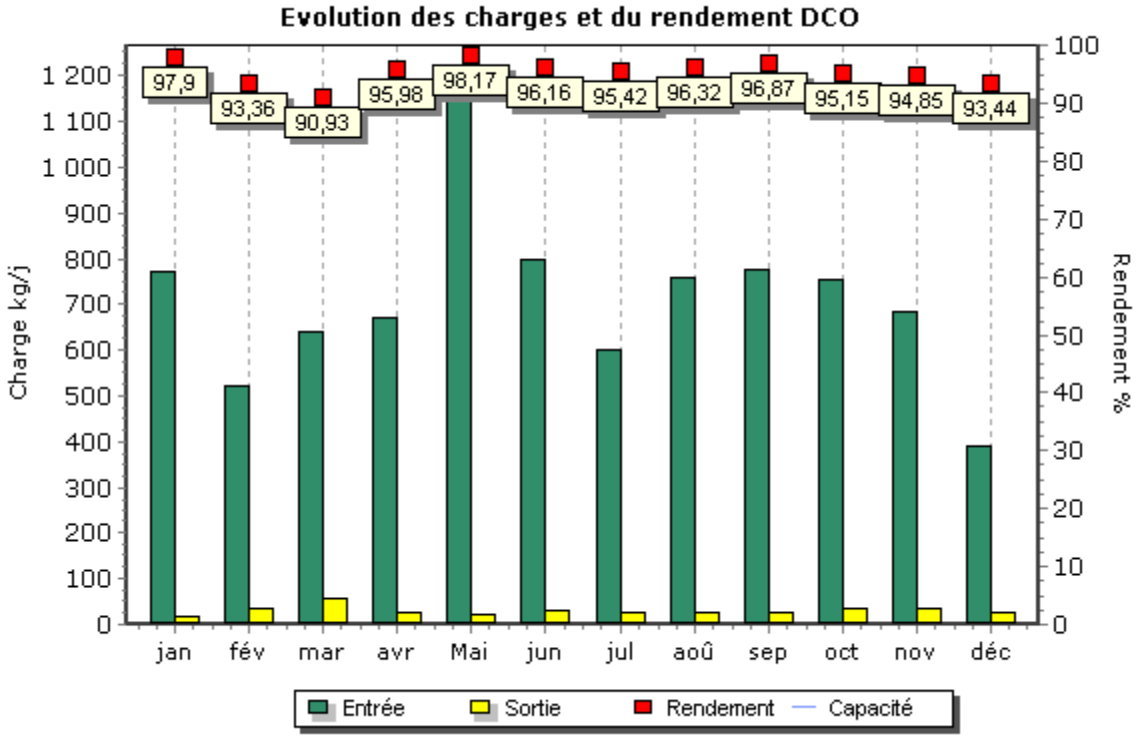

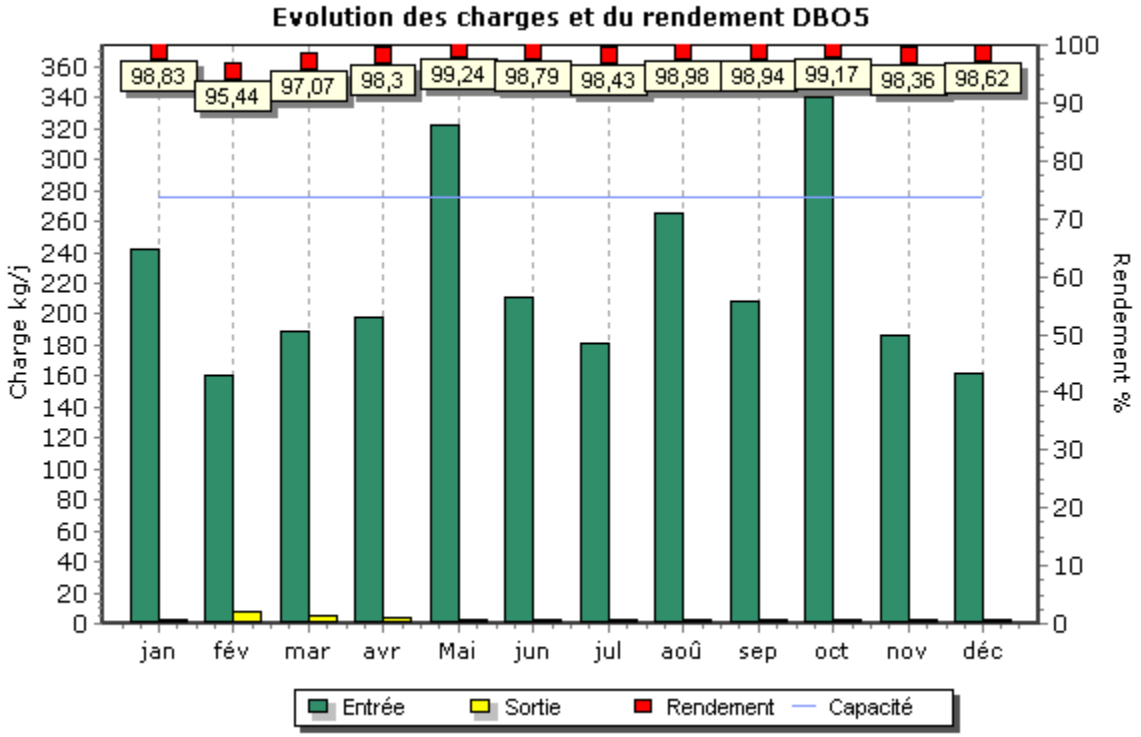
Evolution des charges et du rendement DBO5
Charge kg/j
Rendement %
98,83
95,44
97,07
98,3
99,24
98,79
98,43
98,98
98,94
99,17
98,36
98,62
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

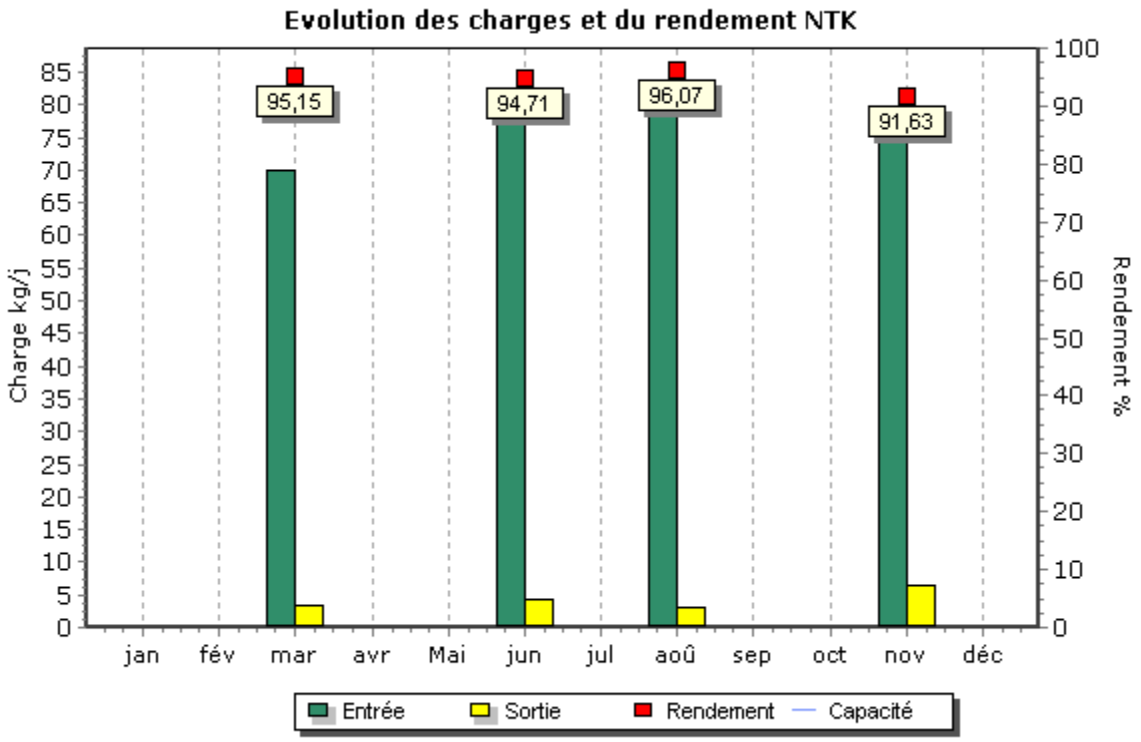
Evolution des charges et du rendement NTK
Charge kg/j
Rendement %
95,15
94,71
96,07
91,63
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

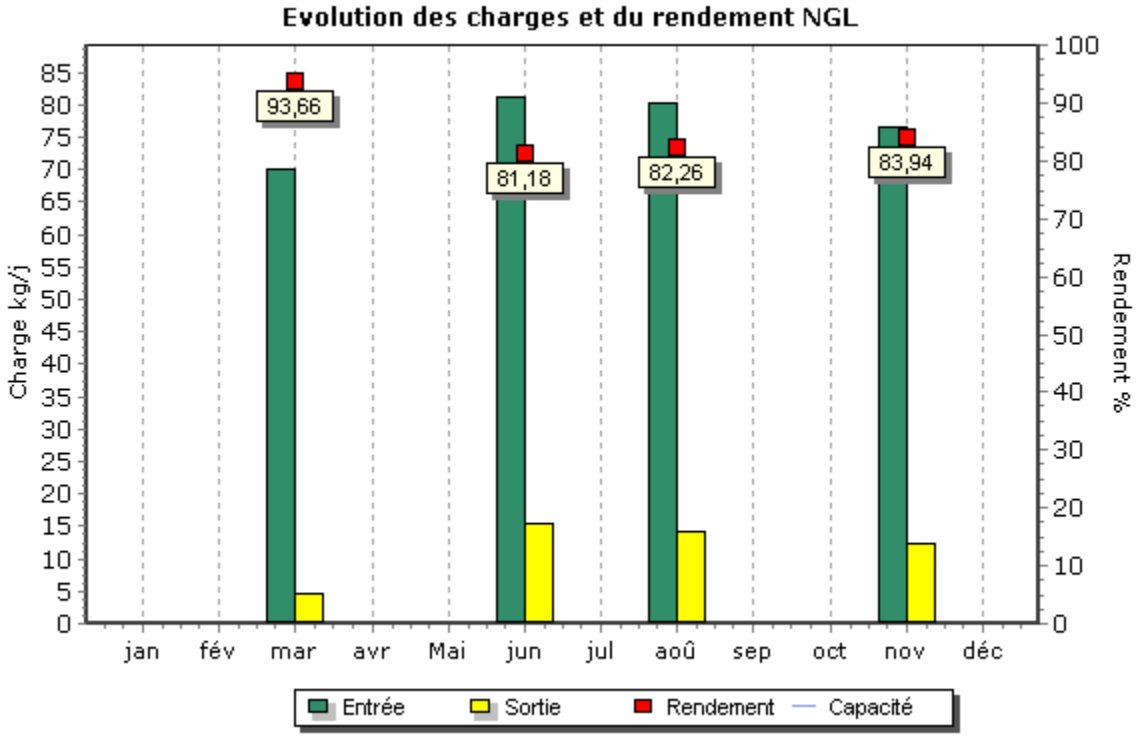
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
93,66
81,18
82,26
83,94
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

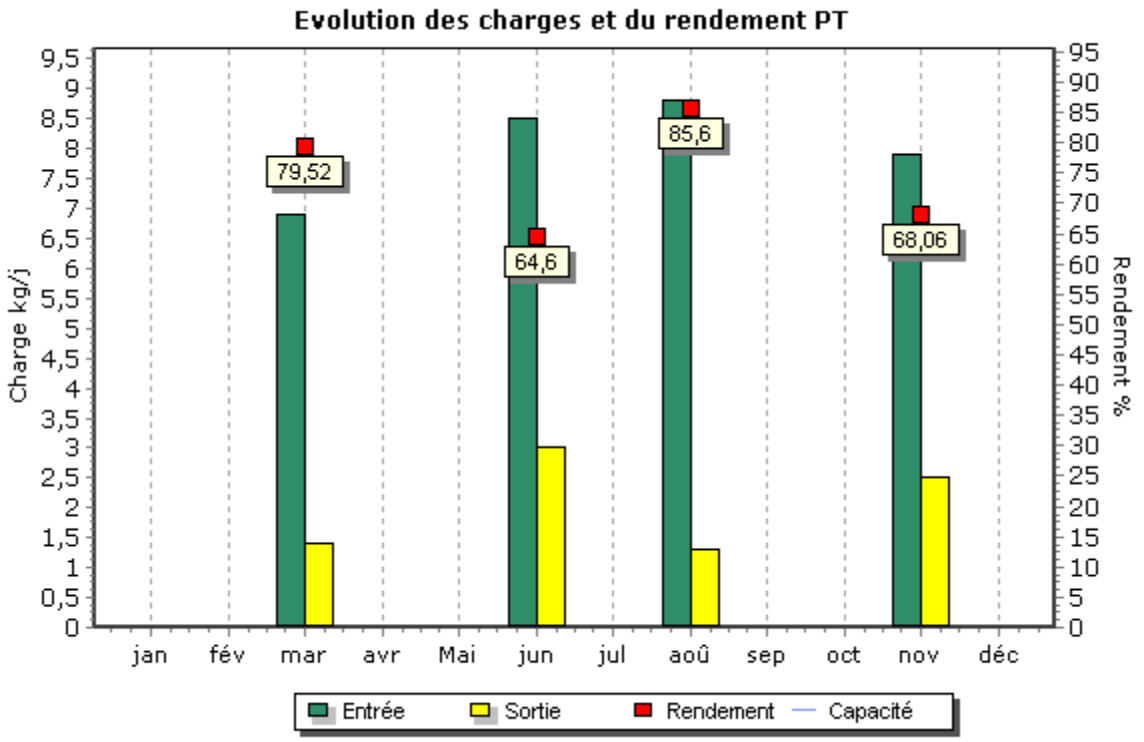
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
79,52
64,6
85,6
68,06
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
10/03/2021	Oui	Non	MES	Non	

Boues évacuées par mois

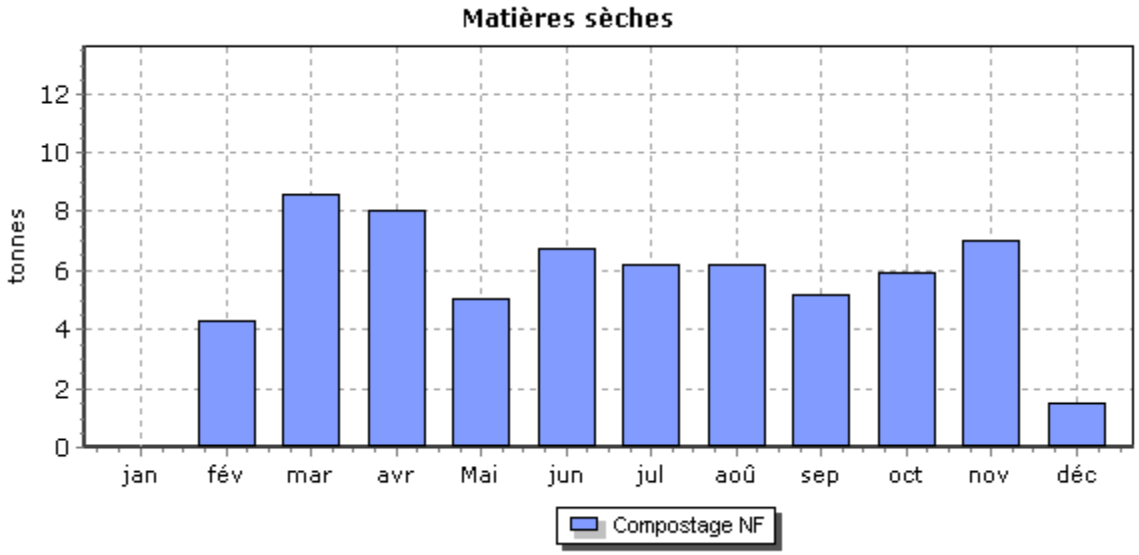

STEP SAINT CHAPTES

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	406	0 / 1	56	195	65	25,7	25,9	2,6
février	527	0 / 1	217	330	133	-	-	-
mars	372	0 / 1	143	267	101	25,0	25,2	3,0
avril	320	0 / 1	61	242	80	-	-	-
mai	472	0 / 1	111	256	92	27,8	28,0	2,9
juin	275	0 / 1	99	235	78	-	-	-
juillet	261	0 / 1	120	396	91	23,1	23,3	2,3
août	243	0 / 1	73	182	64	-	-	-
septembre	289	0 / 1	81	229	61	25,6	25,8	2,3
octobre	349	0 / 1	189	309	96	-	-	-
novembre	473	0 / 1	52	208	70	30,8	31,1	3,0
décembre	348	0 / 1	63	125	42	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

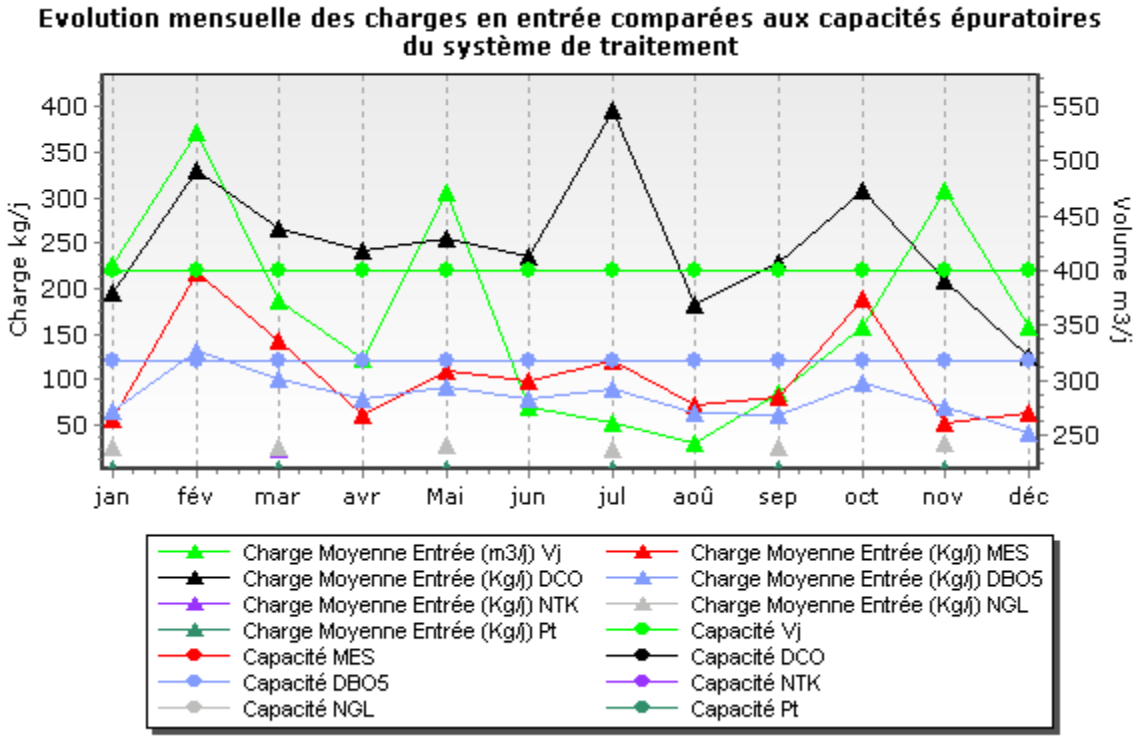

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	1,10	97,97	6,50	96,67	1,22	98,14	1,20	95,48	1,70	93,53	0,30	86,78
février	1,50	99,32	12,10	96,33	1,58	98,81						
mars	2,40	98,36	13,00	95,12	1,12	98,89	1,50	94,05	1,80	93,08	0,90	70,80
avril	1,30	97,89	9,30	96,16	0,96	98,80						
mai	5,20	95,36	15,10	94,10	1,42	98,45	1,10	96,06	2,00	92,78	2,30	19,90
juin	0,80	99,17	6,90	97,07	0,83	98,94						
juillet	0,70	99,46	5,80	98,55	0,78	99,14	0,60	97,63	0,70	97,05	1,20	50,50
août	1,30	98,17	5,80	96,80	0,73	98,85						
septembre	2,00	97,57	6,40	97,23	0,87	98,58	0,70	97,11	1,30	95,05	2,20	5,32
octobre	3,50	98,15	18,50	94,01	1,05	98,91						
novembre	2,00	96,09	10,90	94,77	1,42	97,96	3,30	89,24	3,70	87,96	1,40	53,33
décembre	0,70	98,83	6,60	94,71	1,04	97,50						

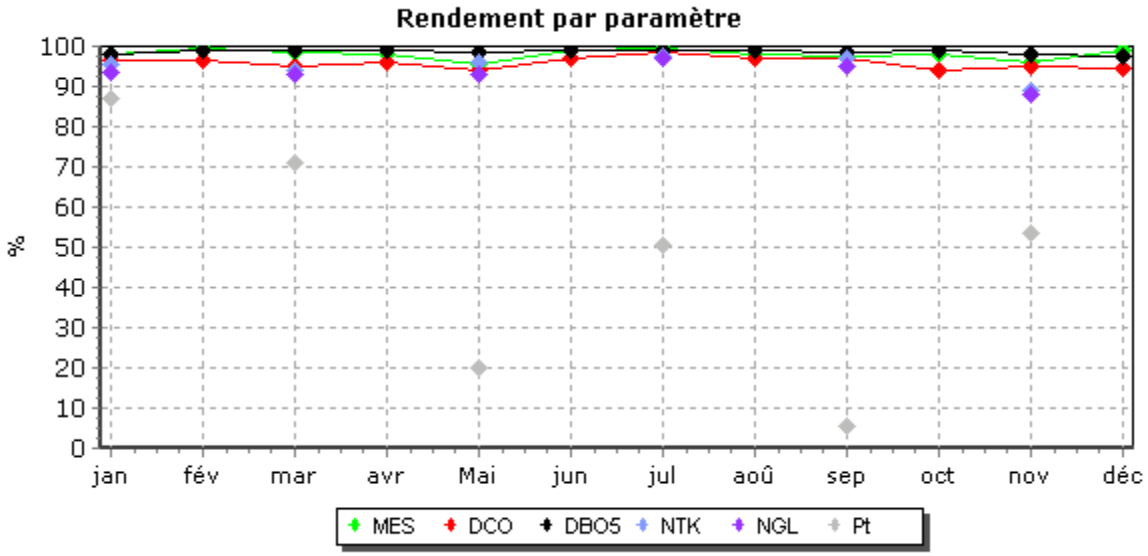

Evolution des charges et du rendement par paramètre

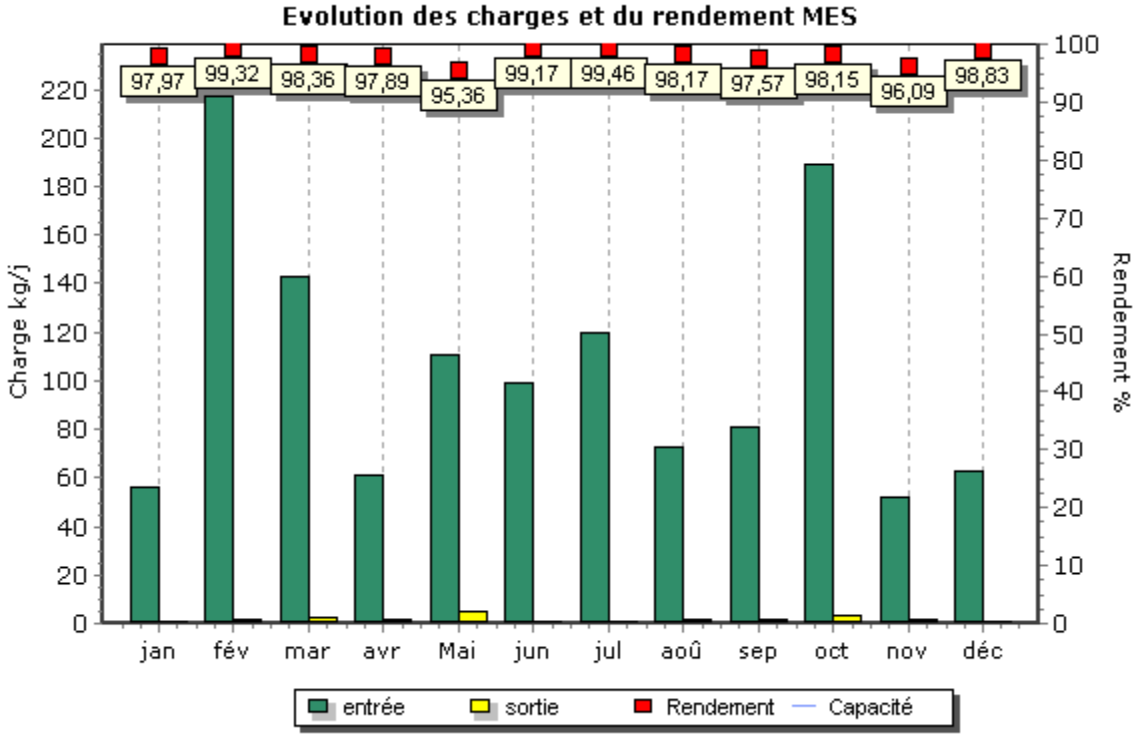

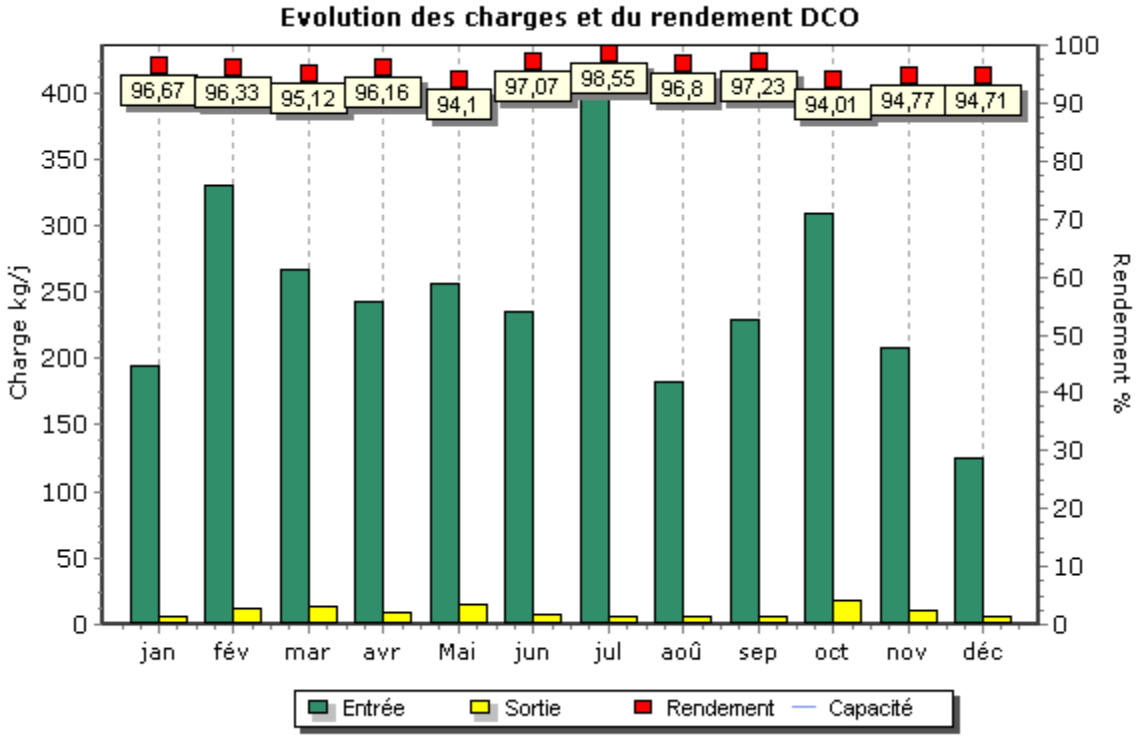

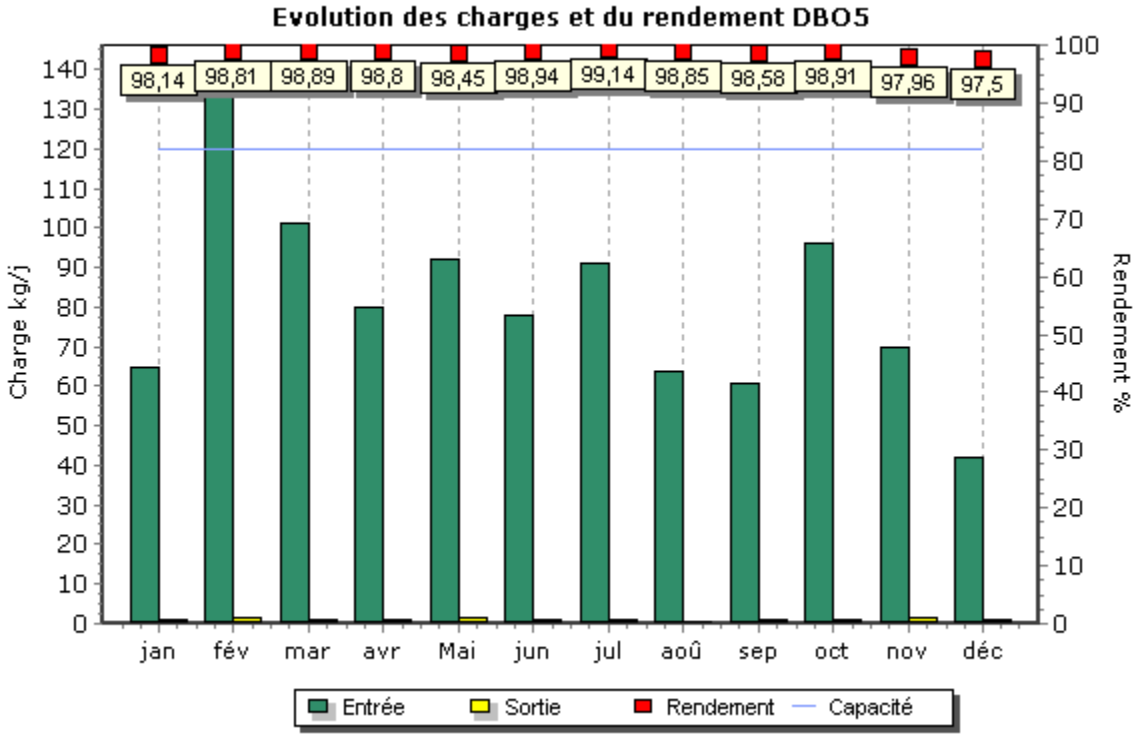
Evolution des charges et du rendement DBO5
98,14
98,81
98,89
98,8
98,45
98,94
99,14
98,85
98,58
98,91
97,96
97,5
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

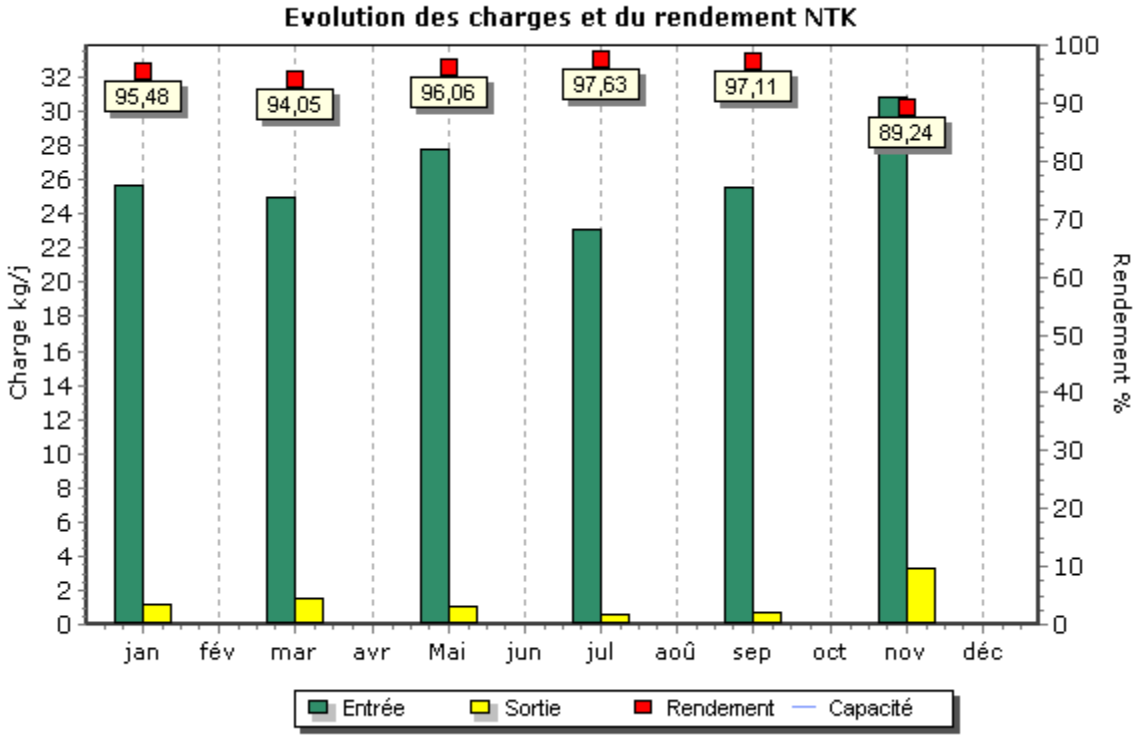
Evolution des charges et du rendement NTK
95,48
94,05
96,06
97,63
97,11
89,24
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

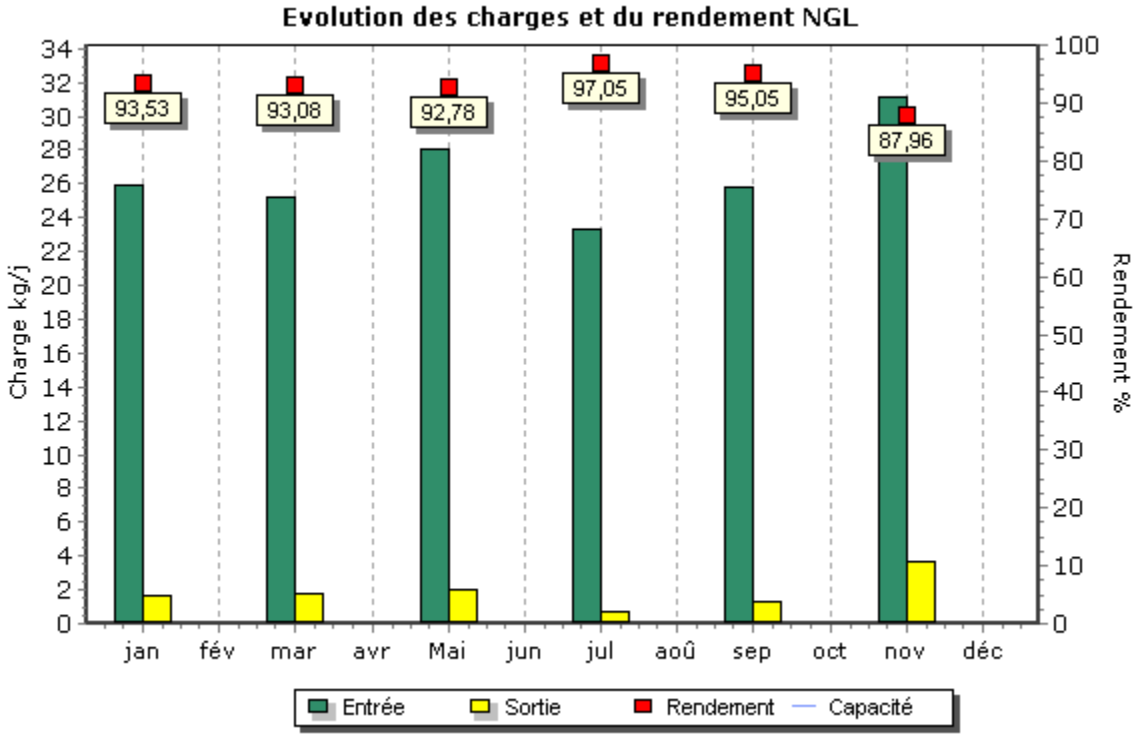
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
93,53
93,08
92,78
97,05
95,05
87,96
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

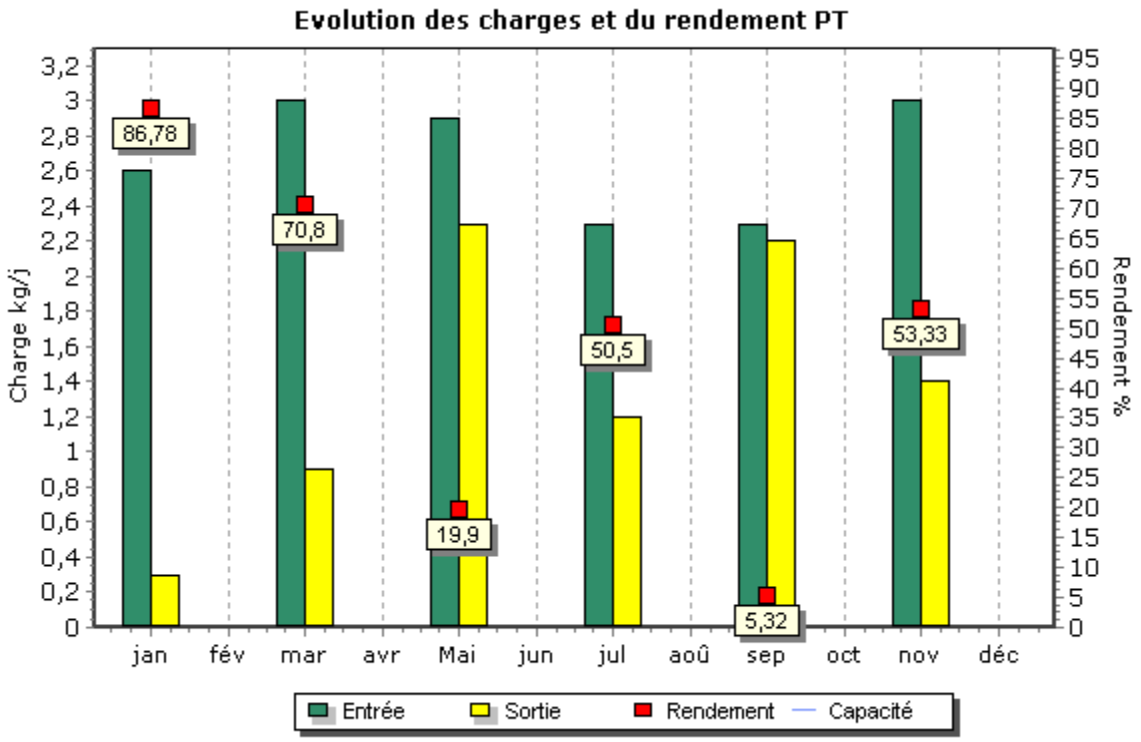
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
86,78
70,8
19,9
50,5
5,32
53,33
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Boues évacuées par mois

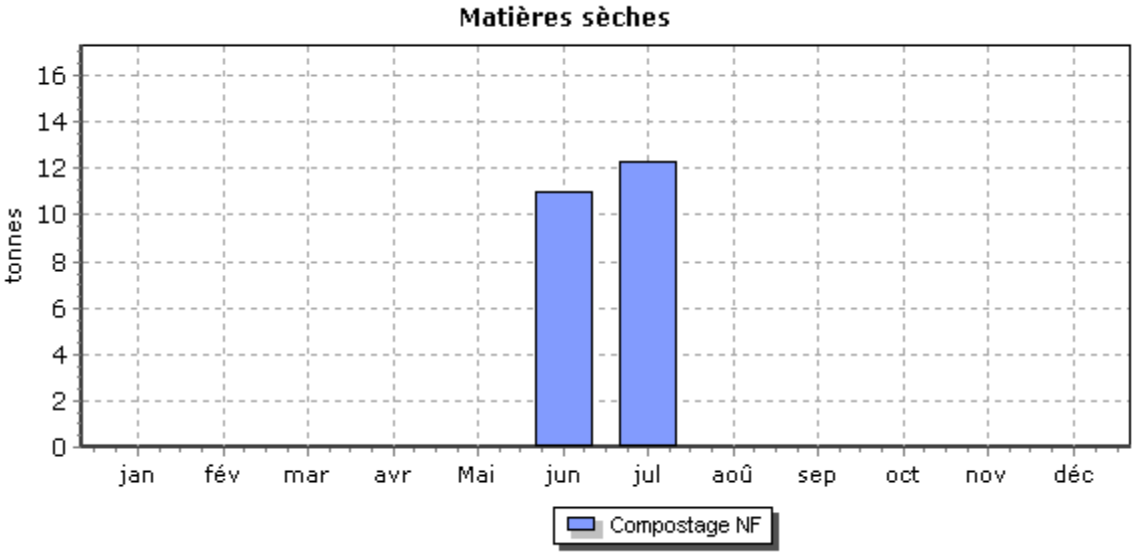

SAINTE ANASTASIE

STEP LA GARDONNENQUE

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	475	0 / 1	84	234	66	30,2	30,5	-
février	519	0 / 1	30	36	11	10,6	10,9	0,9
mars	461	0 / 1	66	227	90	38,9	39,1	-
avril	488	0 / 1	122	189	50	20,8	21,1	2,7
mai	610	0 / 1	157	359	116	38,9	39,2	4,1
juin	424	0 / 2	187	356	122	34,4	34,7	3,5
juillet	373	0 / 2	70	219	69	31,3	31,5	3,1
août	379	0 / 2	211	394	123	32,9	33,1	5,3
septembre	433	0 / 1	156	352	117	39,9	39,9	-
octobre	545	0 / 1	333	303	140	39,2	39,5	-
novembre	751	0 / 2	142	285	88	37,2	37,6	4,1
décembre	586	0 / 1	123	197	59	27,2	27,5	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

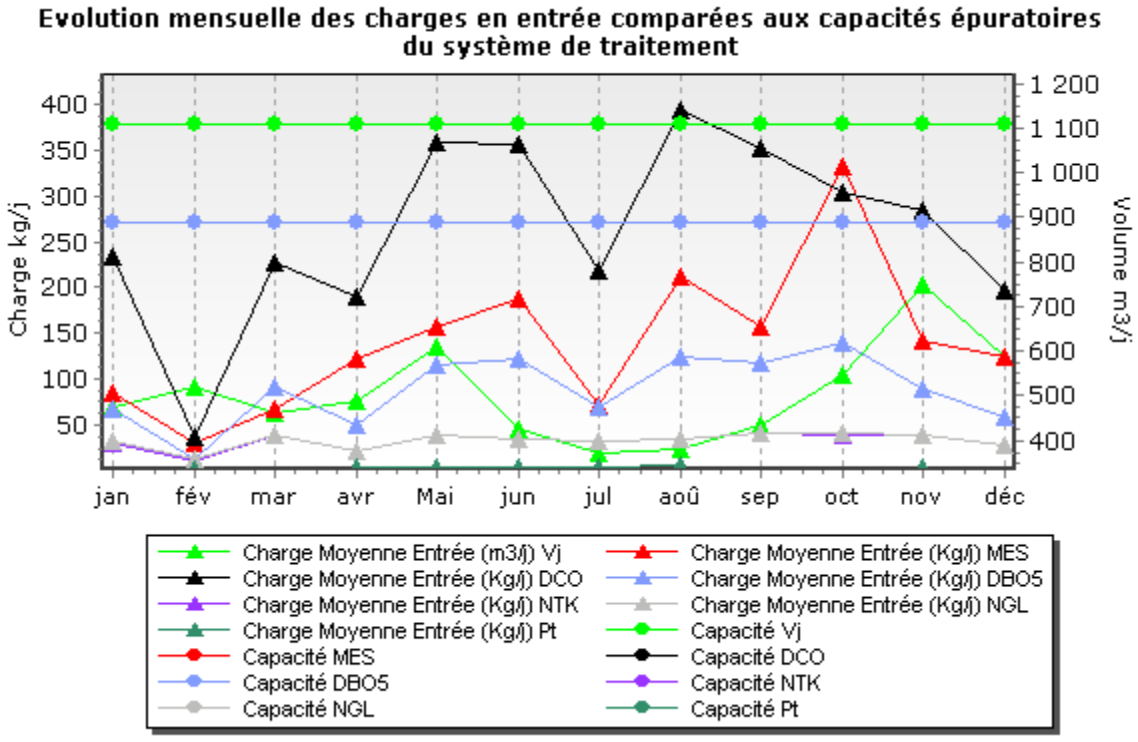

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	1,40	98,28	9,20	96,06	1,54	97,67	1,80	94,21	2,00	93,31		
février	0,90	96,87	10,80	69,77	1,41	87,63	1,00	90,81	1,20	88,76	0,50	42,69
mars	0,80	98,73	11,70	94,84	1,25	98,61	0,90	97,64	1,40	96,52		
avril	3,90	96,78	18,90	90,04	2,16	95,67	4,60	77,68	5,00	76,19	1,40	47,74
mai	1,90	98,77	16,00	95,53	2,00	98,28	1,10	97,15	1,80	95,54	0,50	87,00
juin	0,90	99,51	6,80	98,11	1,36	98,88	0,60	98,25	1,80	94,80	0,40	88,34
juillet	1,00	98,54	9,70	95,56	1,19	98,28	0,80	97,52	1,00	96,69	0,10	98,47
août	0,80	99,61	7,10	98,20	1,22	99,01	1,30	96,22	1,50	95,47	0,10	99,00
septembre	0,90	99,41	10,10	97,14	1,38	98,83	1,40	96,49	1,50	96,14		
octobre	1,20	99,64	14,90	95,07	1,79	98,72	1,40	96,50	1,70	95,71		
novembre	2,00	98,61	16,80	94,10	2,49	97,19	3,30	91,23	3,70	90,09	0,40	89,89
décembre	1,50	98,76	11,60	94,13	1,83	96,91	2,50	91,01	3,10	88,63		

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

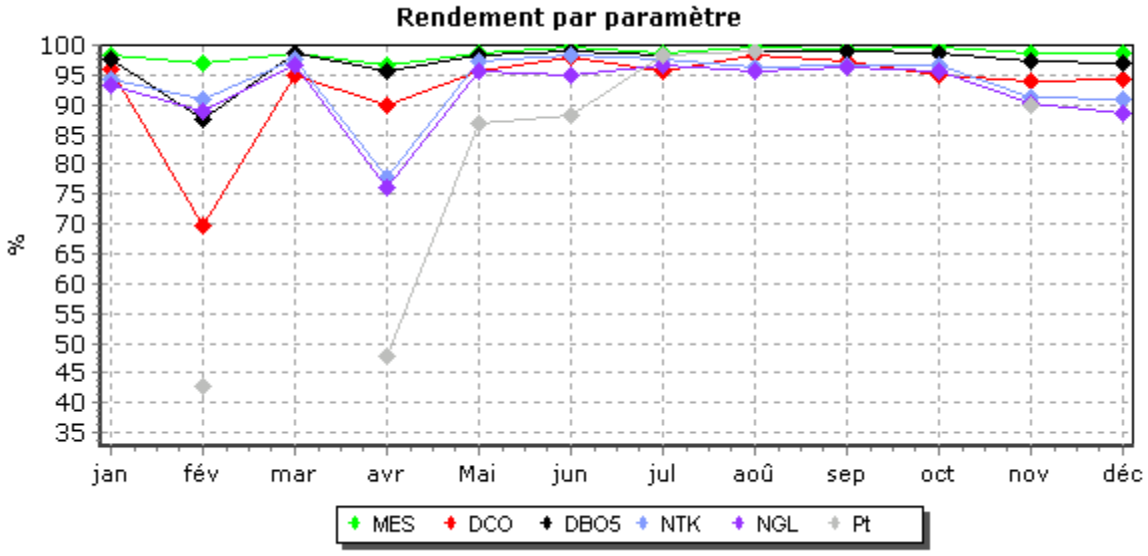

Evolution des charges et du rendement par paramètre

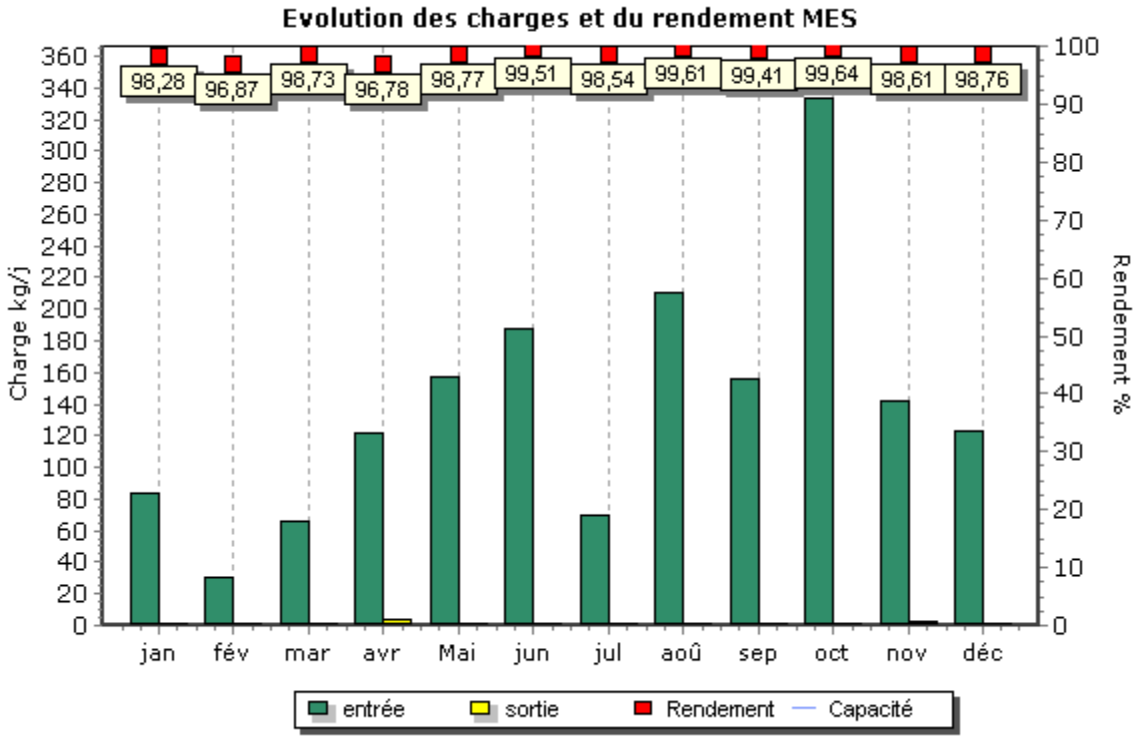

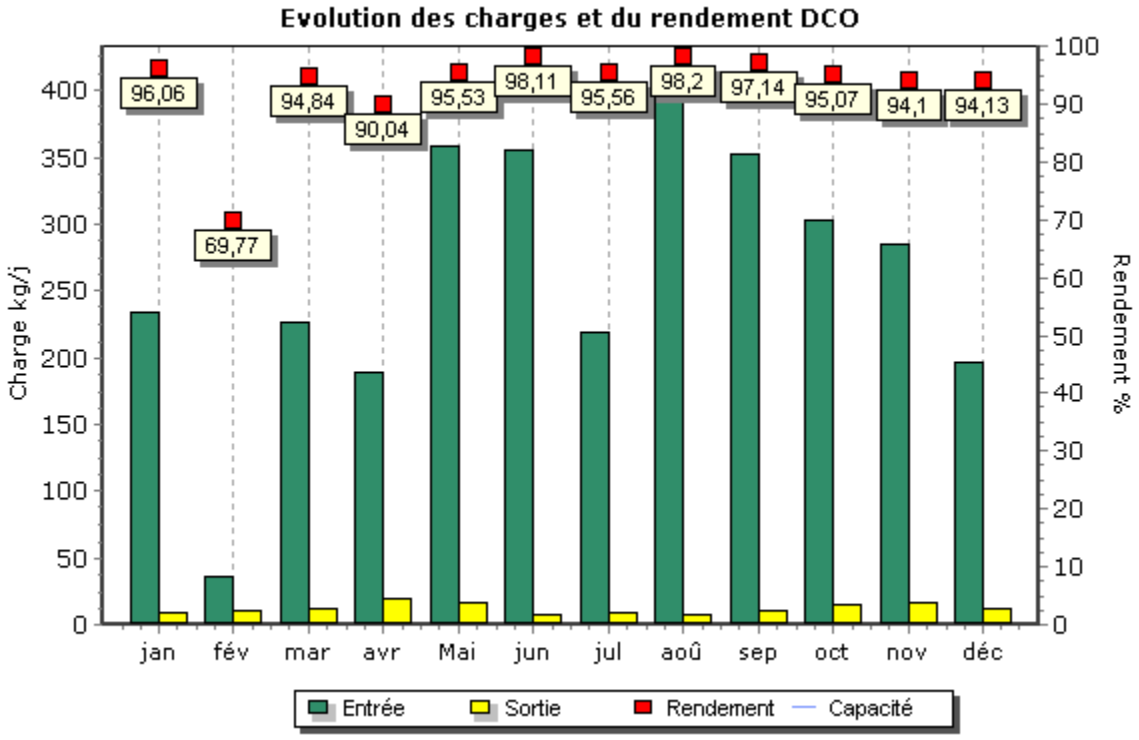

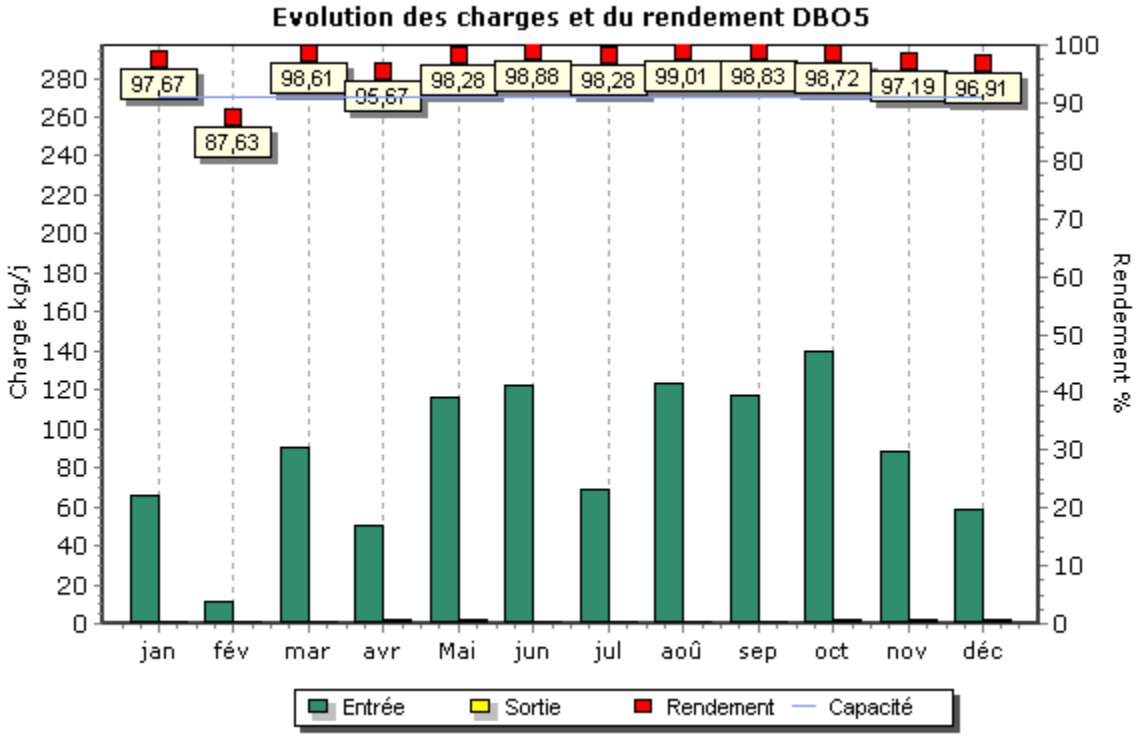
Evolution des charges et du rendement DBO5
Charge kg/j
Rendement %
97,67
87,63
98,61
95,67
98,28
98,88
98,28
99,01
98,83
98,72
97,19
96,91
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

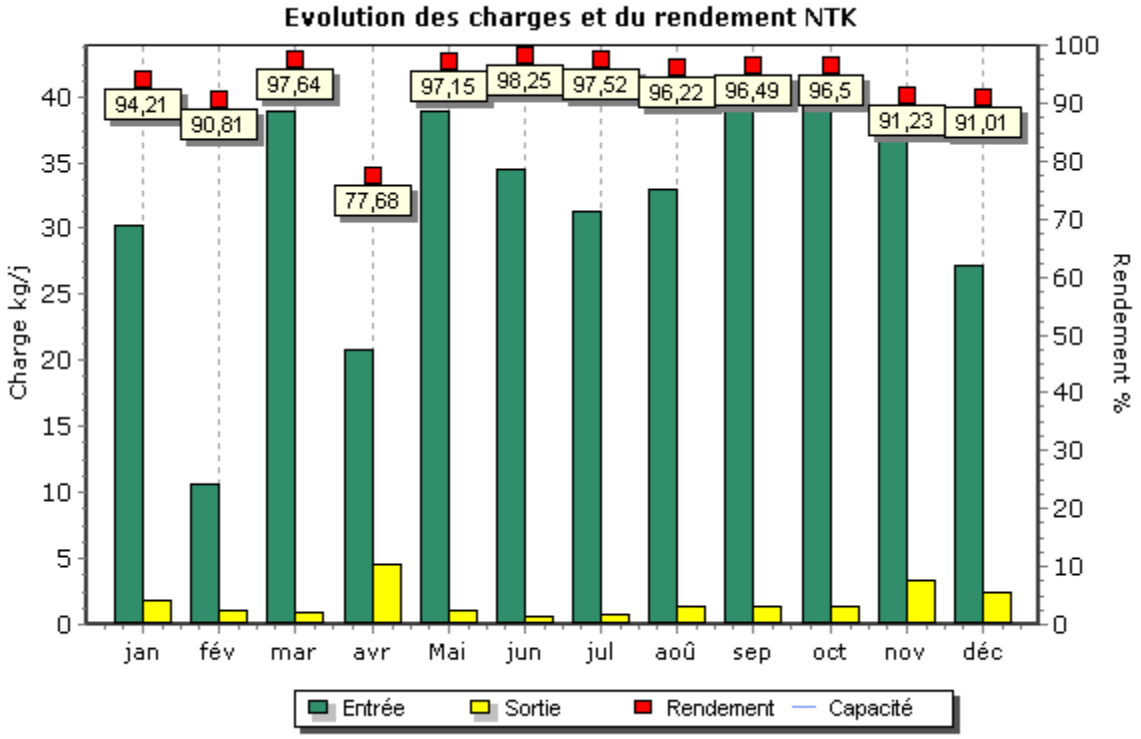
Evolution des charges et du rendement NTK
Charge kg/j
Rendement %
94,21
90,81
97,64
77,68
97,15
98,25
97,52
96,22
96,49
96,5
91,23
91,01
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

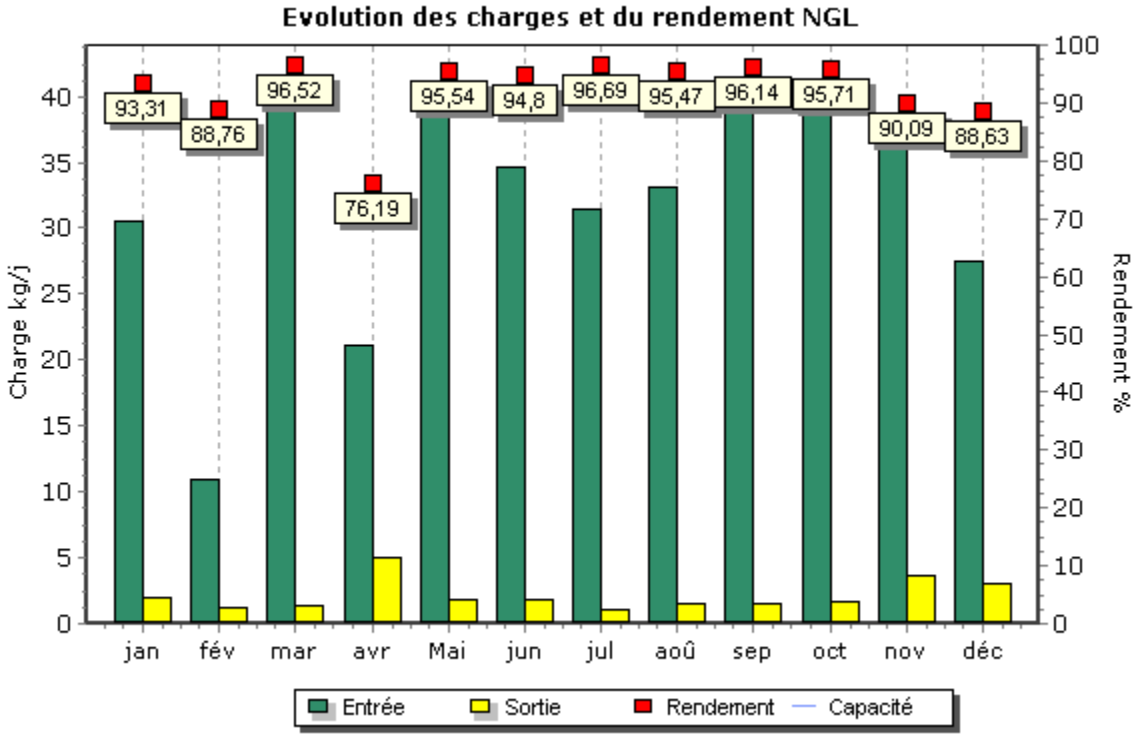
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
93,31
88,76
96,52
76,19
95,54
94,8
96,69
95,47
96,14
95,71
90,09
88,63
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

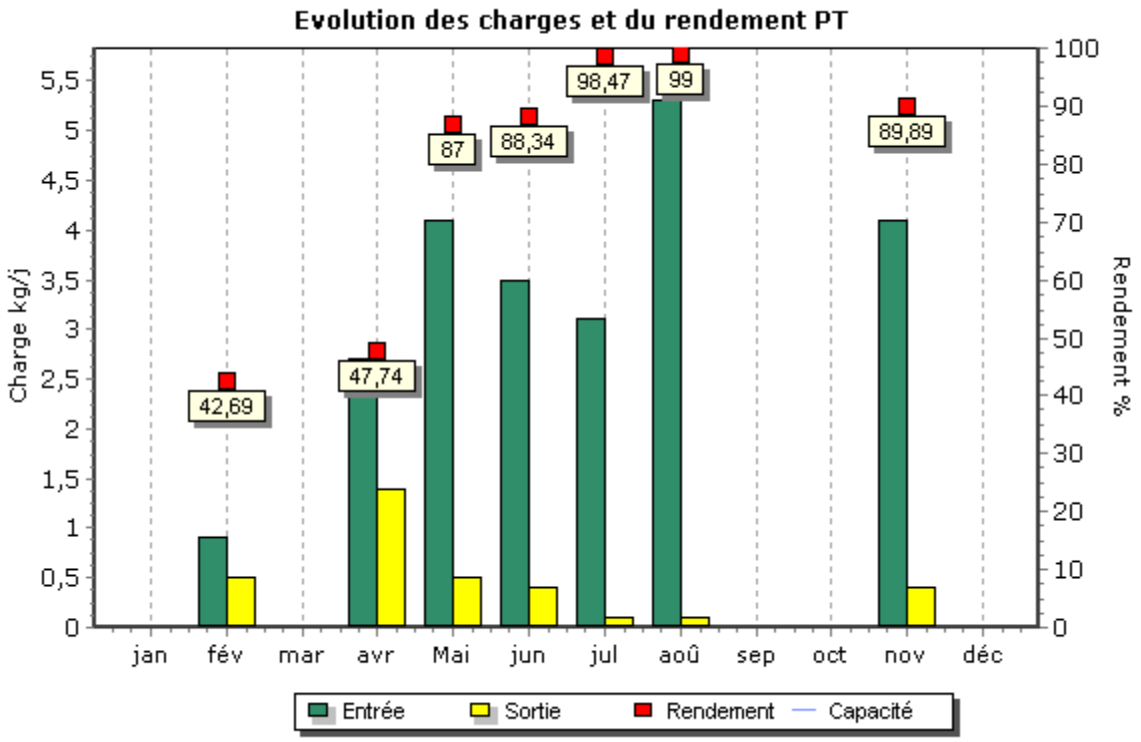
Evolution des charges et du rendement PT
Charge kg/j
Rendement %
42,69
47,74
87
88,34
98,47
99
89,89
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
12/04/2021	Oui	Non	Ptot	Non	

Boues évacuées par mois

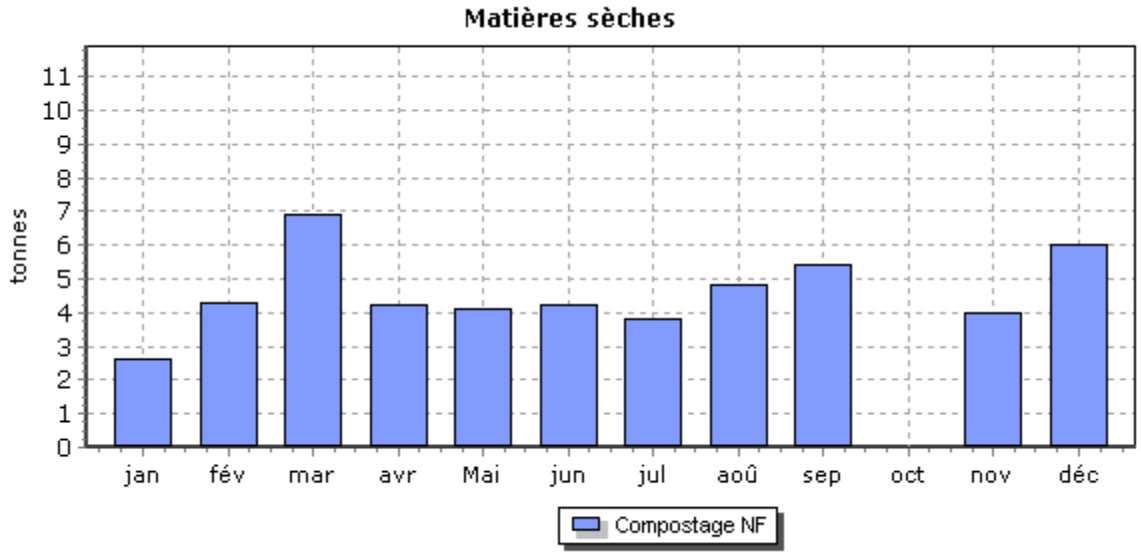

STEP SAINTE ANASTASIE

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
12/04/2021	Non	189	52,73	152,52	51,41	22,36	22,36	2,06
13/10/2021	Non	155	40,3	90,68	30,38	11,96	11,97	1,78

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
12/04/2021	2,8	94,7	9,26	93,9	3,02	94,1	1,61	92,8	2,93	86,9	1	51,7
13/10/2021	0,64	98,4	5,89	93,5	0,47	98,5	0,42	96,5	2,85	76,2	1,11	37,5

STEP SAINT GILLES

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 738	0 / 2	317	1 316	533	132,9	133,3	13,9
février	1 771	- / -	331	1 018	438	140,2	140,6	14,5
mars	1 731	0 / 2	419	951	317	89,7	90,6	8,8
avril	1 802	0 / 2	816	1 795	604	167,2	168,2	18,4
mai	1 828	0 / 2	752	1 557	491	115,1	116,1	13,5
juin	1 748	0 / 2	751	1 413	518	162,2	163,1	16,9
juillet	1 789	0 / 2	670	1 475	503	147,2	148,1	14,1
août	1 853	0 / 2	675	1 418	428	121,1	122,1	15,4
septembre	1 808	0 / 2	767	1 506	513	128,8	128,9	18,9
octobre	2 039	0 / 2	777	1 570	456	118,7	119,8	14,1
novembre	2 040	0 / 2	787	1 563	677	270,6	271,7	5,2
décembre	1 698	0 / 2	558	1 324	505	132,2	133,1	14,2

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

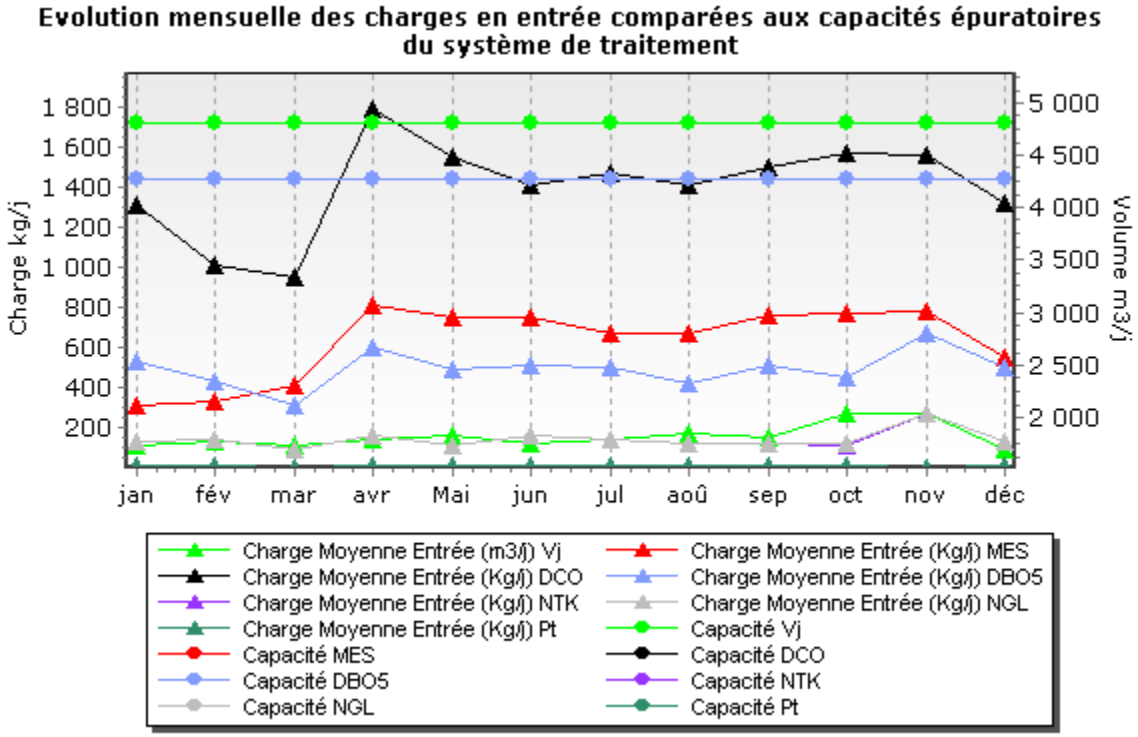

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	4,50	98,57	24,70	98,13	5,38	98,99	4,90	96,32	32,90	75,30	0,50	96,25
février	7,10	97,86	34,90	96,57	5,38	98,77	4,30	96,97	56,70	59,72	0,40	97,53
mars	4,00	99,05	35,20	96,30	5,28	98,34	3,20	96,46	7,10	92,15	0,10	98,80
avril	3,70	99,55	32,80	98,17	5,54	99,08	2,00	98,81	4,40	97,36	0,20	99,20
mai	4,40	99,41	33,50	97,85	5,55	98,87	2,00	98,26	4,70	95,95	0,10	99,04
juin	7,00	99,06	38,20	97,30	5,30	98,98	2,10	98,71	3,10	98,13	0,30	98,53
juillet	5,60	99,17	56,50	96,17	5,43	98,92	2,20	98,50	3,50	97,65	0,40	97,17
août	5,10	99,24	41,60	97,06	5,67	98,67	1,50	98,80	3,40	97,20	0,80	95,08
septembre	5,80	99,24	43,00	97,15	5,64	98,90	3,40	97,34	4,90	96,17	1,00	94,73
octobre	8,50	98,90	47,50	96,97	6,29	98,62	4,50	96,22	7,20	94,00	0,90	93,59
novembre	8,70	98,90	45,50	97,09	6,36	99,06	5,40	98,01	7,50	97,24	0,80	84,04
décembre	5,00	99,10	36,00	97,28	5,36	98,94	2,20	98,34	5,70	95,74	0,40	97,36

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

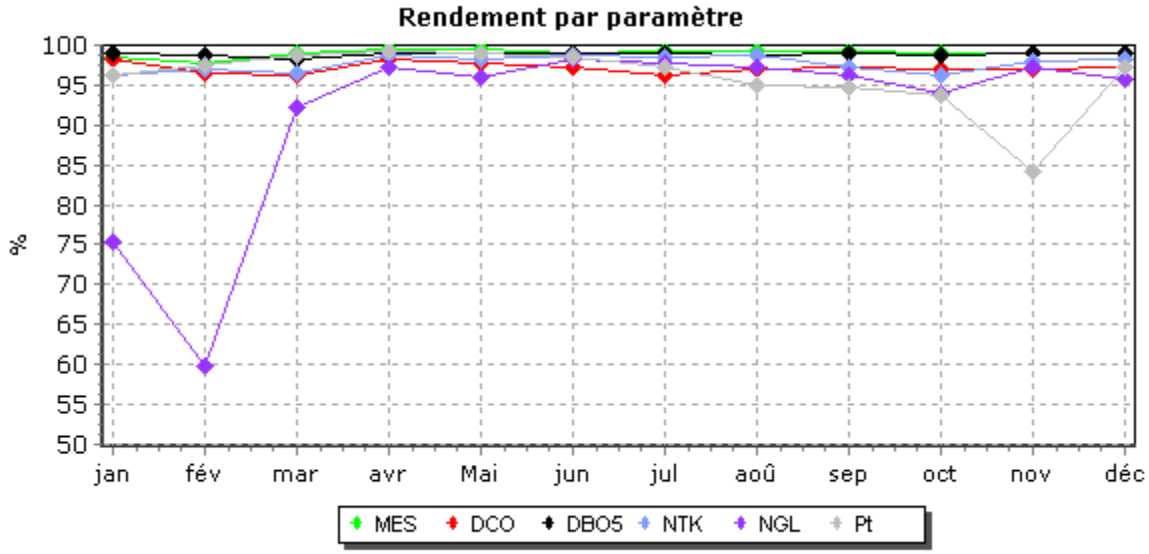

Evolution des charges et du rendement par paramètre

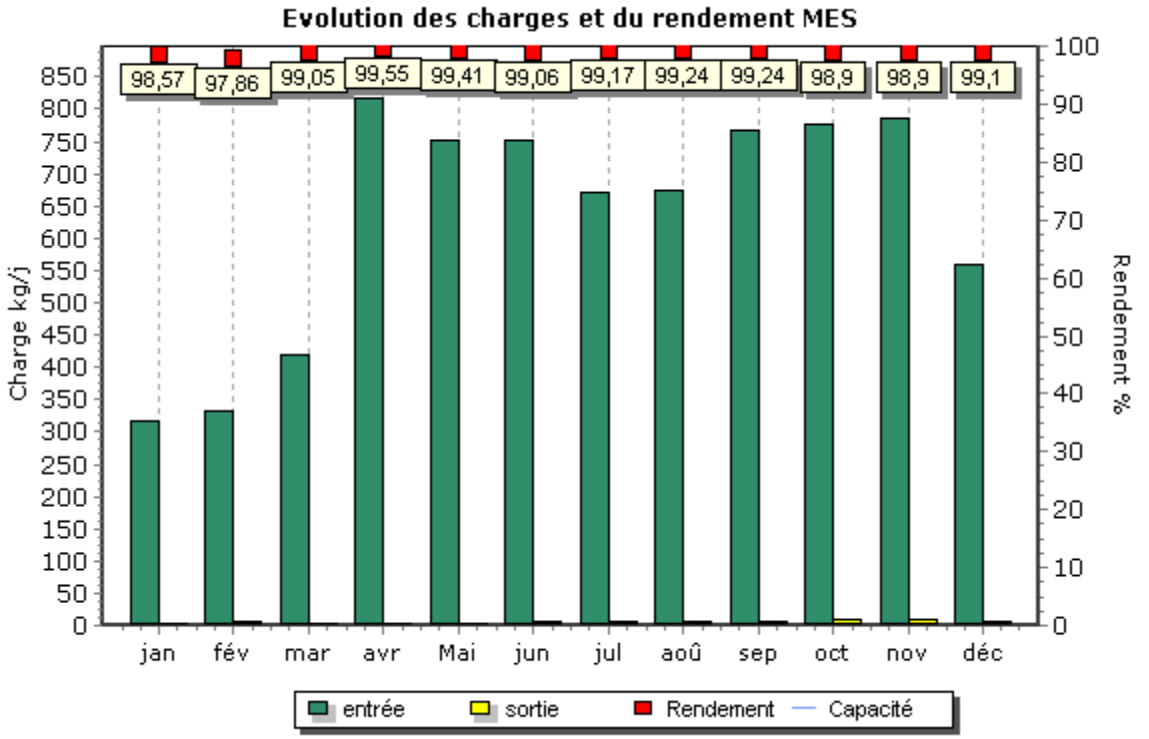

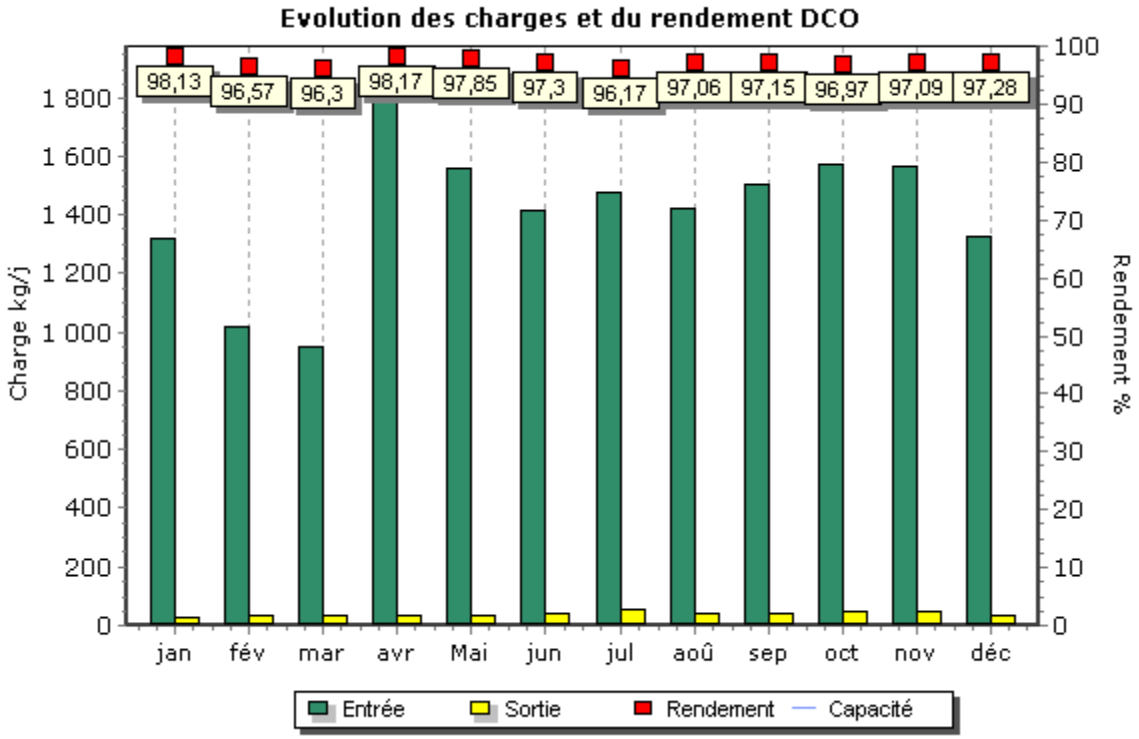
Evolution des charges et du rendement DCO
98,13
96,57
96,3
98,17
97,85
97,3
96,17
97,06
97,15
96,97
97,09
97,28
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

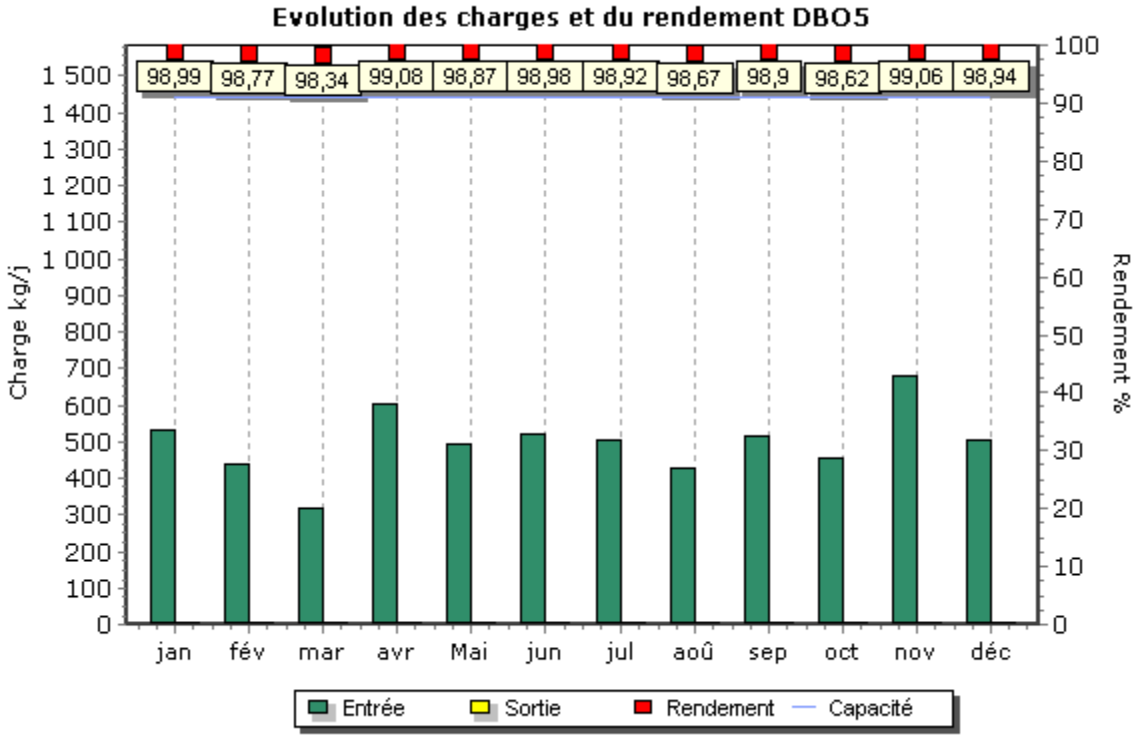
Evolution des charges et du rendement DBO5
98,99
98,77
98,34
99,08
98,87
98,98
98,92
98,67
98,9
98,62
99,06
98,94
Charge kg/j
Rendement %
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

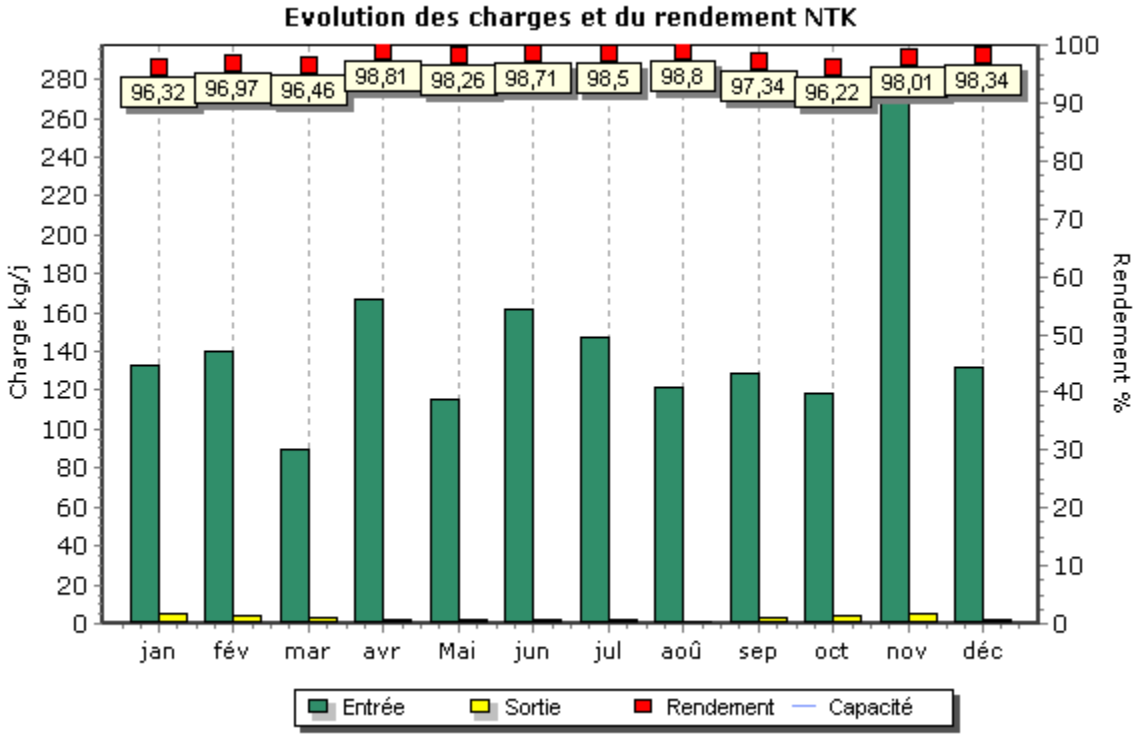
Evolution des charges et du rendement NTK
Charge kg/j
Rendement %
96,32
96,97
96,46
98,81
98,26
98,71
98,5
98,8
97,34
96,22
98,01
98,34
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

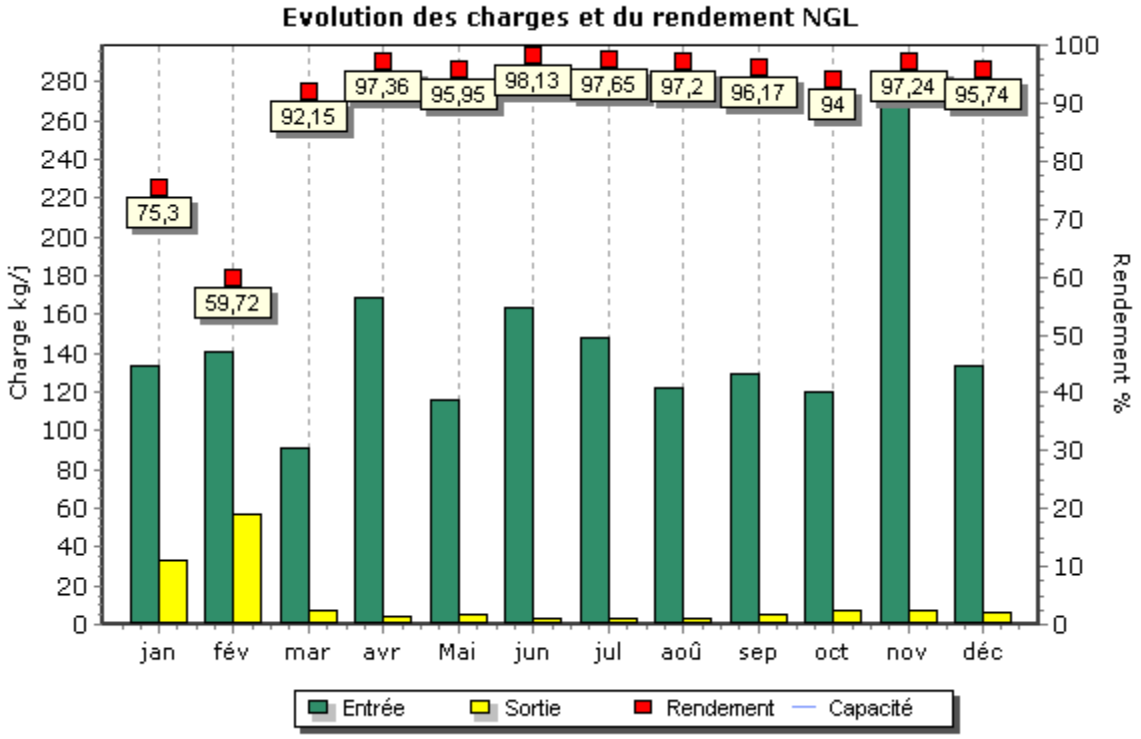
Evolution des charges et du rendement NGL
Charge kg/j
Rendement %
75,3
59,72
92,15
97,36
95,95
98,13
97,65
97,2
96,17
94
97,24
95,74
jan
fév
mar
avr
Mai
jun
jul
aoû
sep
oct
nov
déc
Entrée
Sortie
Rendement
Capacité

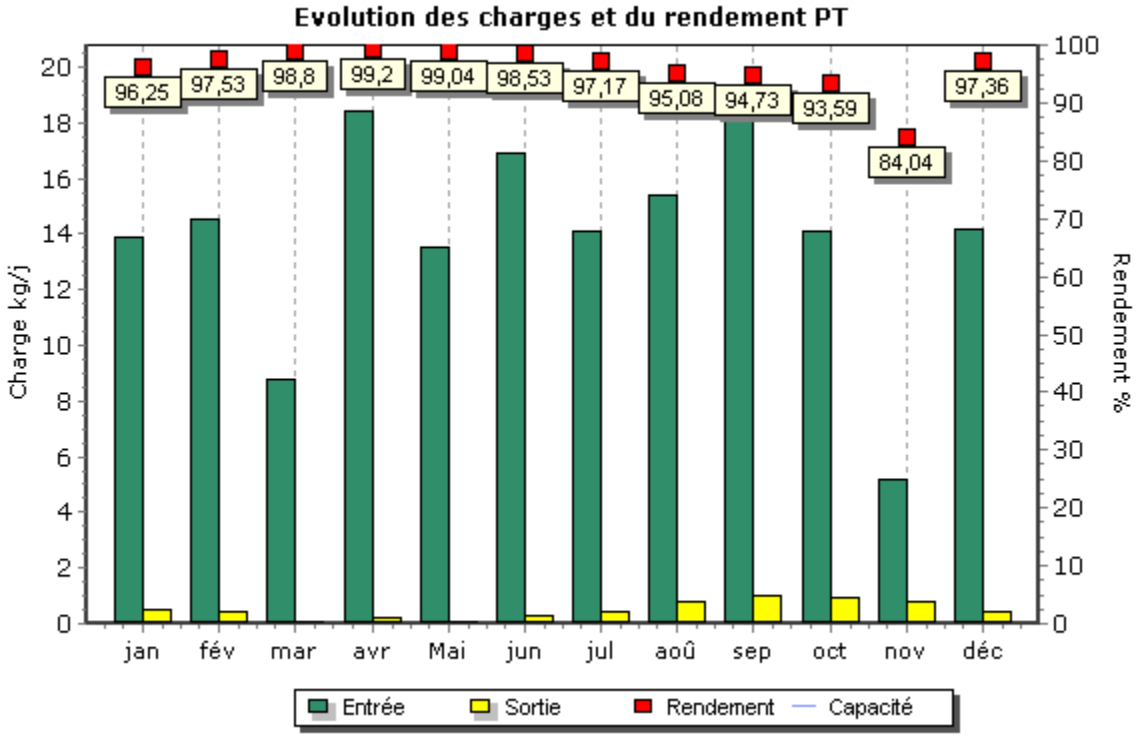

Boues évacuées par mois

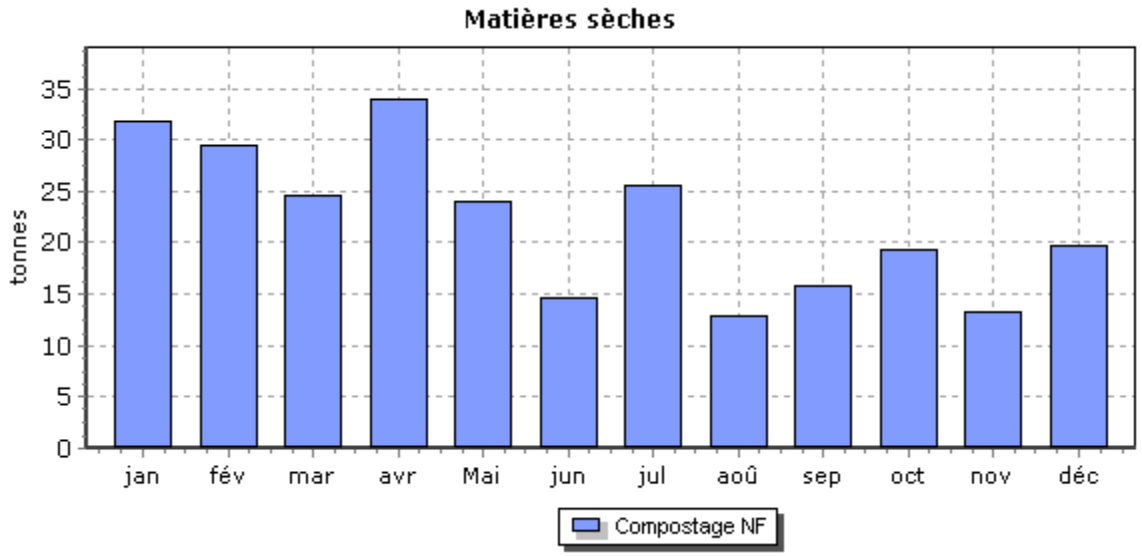

STEP SAUZET

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
09/02/2021	Non	120	55,2	102,96	29,64	10,08	10,08	1,4
18/11/2021	Non	120	15,6	58,32	12	8,99	9	0,93

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
09/02/2021	0,71	98,7	3,84	96,3	0,36	98,8	0,35	96,5	0,92	90,8	0,63	55,0
18/11/2021	3,12	80,0	6,48	88,9	0,72	94,0	0,44	95,1	2,51	72,1	0,57	38,6

Boues évacuées par mois

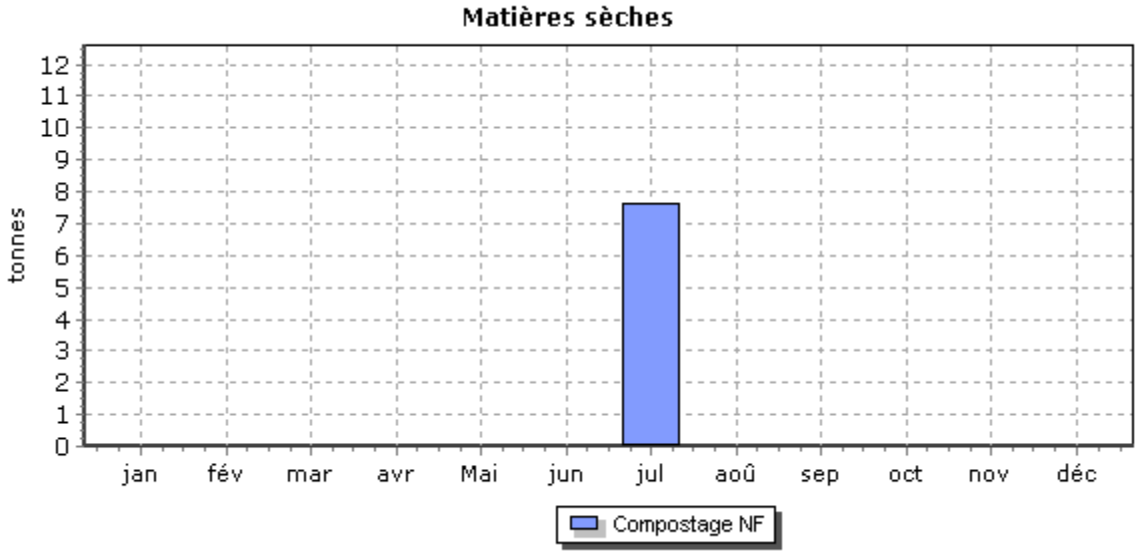

STEP SERNHAC

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
09/03/2021	Non		19,81	64,77	16,57	11,18	11,18	0,98
07/07/2021	Non		45,78	121,64	51,34	13,77	13,77	1,25

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Boues évacuées par mois

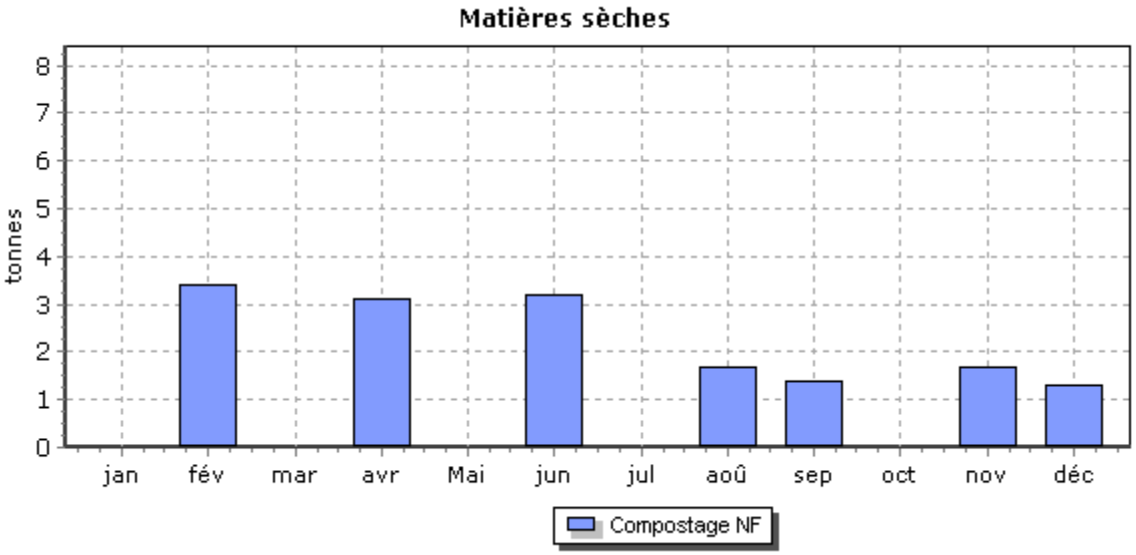

6.4 Le bilan énergétique du patrimoine

→ ***Bilan énergétique détaillé du patrimoine***

Les données 2020 négatifs sont issues de la facturation faute de connaissance des consommations réelles (estimations) à la reprise du contrat.

Poste de relèvement	2020	2021
Nîmes		
PR Bahlzen		
Energie relevée consommée (kWh)	16 547	12 582
PR Chemin tour de l'Eveque		
Energie relevée consommée (kWh)	62 170	81 601
PR Citroen		
Energie relevée consommée (kWh)	1 293	1 642
PR Courbessac		
Energie relevée consommée (kWh)	6 806	6 855
PR Gaston Teissier		
Energie relevée consommée (kWh)	0	129
PR Georges Dayan		
Energie relevée consommée (kWh)	6 075	5 570
PR Mas de Vignolles 2		
Energie relevée consommée (kWh)	397	346
PR Mas des Abeilles		
Energie relevée consommée (kWh)	13 246	15 638
PR Mas d'Escattes		
Energie relevée consommée (kWh)	7 625	4 327
PR Nîmes Centre		
Energie relevée consommée (kWh)	408 840	363 555
PR Petit Vedelin		
Energie relevée consommée (kWh)	2 625	5 806
PR SNCF St CEsaire EP		
Energie relevée consommée (kWh)	430	360
PR ZAC de Grezan		
Energie relevée consommée (kWh)	4 413	5 591
PR Zone Hotelière (les passes)		
Energie relevée consommée (kWh)	55 603	47 362
Bernis		
PR Canferin		
Energie relevée consommée (kWh)	2 940	3 473
PR Capitelle		
Energie relevée consommée (kWh)	281	733
PR rn 113		
Energie relevée consommée (kWh)	2 156	930
Bouillargues		
PR La ZAC		
Energie relevée consommée (kWh)	-51	1 038
PR Moulin Gazet		

Energie relevée consommée (kWh)	*280*	*542*
PR Place de Camargue		
Energie relevée consommée (kWh)	*-14*	*381*
PR Route de Nîmes		
Energie relevée consommée (kWh)	*-13*	*464*
Cabrières		
PR Fréderic Mistral		
Energie relevée consommée (kWh)	*12 163*	*14 896*
Caissargues		
PR Caissargues (ancienne STEP)		
Energie relevée consommée (kWh)	*18 309*	*18 552*
PR Cambourins		
Energie relevée consommée (kWh)	*-3*	*318*
Caveirac		
PR chemin de milhaud		
Energie relevée consommée (kWh)	*806*	*725*
PR Lotissement derrière Clos rte de Clarensac		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 709*	*1 854*
PR Sabatieres		
Energie relevée consommée (kWh)	*599*	*684*
PR Vermaciel		
Energie relevée consommée (kWh)	*3 292*	*2 163*
Dions		
PR Dions		
Energie relevée consommée (kWh)	*40 384*	*39 632*
Garons		
PR de La Clouterie / BRL		
Energie relevée consommée (kWh)	*-220*	*7 357*
PR de l'Hopital		
Energie relevée consommée (kWh)	*360*	*358*
Générac		
PR Berthaud		
Energie relevée consommée (kWh)	*68 415*	*64 323*
PR les Coudoulouses		
Energie relevée consommée (kWh)	*170*	*207*
La Calmette		
PR La Calmette		
Energie relevée consommée (kWh)	*15 253*	*13 203*
La Rouvière		
PR chemin des Combes		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 410*	*5 815*

PR les écoliers		
Energie relevée consommée (kWh)	*87*	*273*
Langlade		
PR Maison Bleu		
Energie relevée consommée (kWh)	*340*	*332*
Ledenon		
PR chemin du Fesc		
Energie relevée consommée (kWh)	*24 211*	*8 255*
PR route de Cabrières		
Energie relevée consommée (kWh)	*200*	*195*
Manduel		
PR Ancienne STEP		
Energie relevée consommée (kWh)	*5*	*24 804*
PR Fontvielle		
Energie relevée consommée (kWh)	*-26*	*1 376*
PR le Mail		
Energie relevée consommée (kWh)	*-16*	*1 959*
PR Le Roitelet		
Energie relevée consommée (kWh)	*64*	*64*
Marguerittes		
PR Camisson		
Energie relevée consommée (kWh)	*627*	*653*
PR les Moulès		
Energie relevée consommée (kWh)	*3 138*	*3 258*
PR lot Anthèmis		
Energie relevée consommée (kWh)	*750*	*830*
PR Terre de Guirarde		
Energie relevée consommée (kWh)	*29 734*	*22 989*
Milhaud		
PR la Pondre		
Energie relevée consommée (kWh)	*24 570*	*28 777*
PR le Pagnol		
Energie relevée consommée (kWh)	*3 515*	*12 167*
PR le Stade		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 432*	*2 390*
PR les Charmettes		
Energie relevée consommée (kWh)	*235*	*485*
PR les Vanneaux		
Energie relevée consommée (kWh)	*574*	*1 118*
PR les 3 Ponts		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 235*	*1 227*

PR Musset		
Energie relevée consommée (kWh)	*435*	*550*
PR ZAC la Trajectoire		
Energie relevée consommée (kWh)	*850*	*4 613*
Montagnac		
PR Montagnac		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 302*	*1 727*
Montignargues		
PR Montignargues		
Energie relevée consommée (kWh)	*4 915*	*4 163*
Moulézan		
PR Moulézan		
Energie relevée consommée (kWh)	*423*	*554*
Poulx		
PR Clos des Baumes		
Energie relevée consommée (kWh)	*0*	*0*
PR Le Village		
Energie relevée consommée (kWh)	*-157*	*6 831*
PR Les Merles		
Energie relevée consommée (kWh)	*-70*	*5 083*
PR Les Pins		
Energie relevée consommée (kWh)	*170*	*2 845*
PR Oliviers		
Energie relevée consommée (kWh)	*-257*	*4 114*
Rodilhan		
PR du Gymnase		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 762*	*2 227*
PR Mas de Peyre		
Energie relevée consommée (kWh)	*414*	*569*
Saint Gervasy		
PR Pichouline		
Energie relevée consommée (kWh)	*369*	*403*
Saint Chaptes		
PR Adrien Levat		
Energie relevée consommée (kWh)	*517*	*1 148*
PR André Lapierre		
Energie relevée consommée (kWh)	*2 597*	*3 113*
PR Carrière Vieille		
Energie relevée consommée (kWh)	*3 339*	*2 762*
Saint Côme et Maruejols		
PR St Côme et Maruejols		

Energie relevée consommée (kWh)	*1 157*	*998*
Saint Dionisy		
PR les Terres d'Alice		
Energie relevée consommée (kWh)	*440*	*470*
PR Voie Verte route de Calvisson		
Energie relevée consommée (kWh)	*2 565*	*3 498*
Sainte Anastasie		
PR de Vic		
Energie relevée consommée (kWh)	*2 366*	*2 363*
PR Le Cimetière		
Energie relevée consommée (kWh)	*261*	*299*
PR Le Pont		
Energie relevée consommée (kWh)	*4 383*	*5 027*
Saint Gilles		
PR Canal Rive Gauche		
Energie relevée consommée (kWh)	*296*	*286*
PR Coin		
Energie relevée consommée (kWh)	*2 318*	*2 324*
PR de Castagnottes		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 997*	*1 923*
PR de l'Hermitage		
Energie relevée consommée (kWh)	*185*	*242*
PR des Pins		
Energie relevée consommée (kWh)	*309*	*369*
PR du Canal rive droite		
Energie relevée consommée (kWh)	*2 602*	*1 778*
PR Espeyran		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 710*	*1 567*
PR Lavandin		
Energie relevée consommée (kWh)	*3 117*	*679*
PR Les Demoiselles		
Energie relevée consommée (kWh)	*183*	*223*
PR PAE		
Energie relevée consommée (kWh)	*4 205*	*5 001*
PR Principal		
Energie relevée consommée (kWh)	*83 641*	*98 623*
PR Z.I. Route d'Arles		
Energie relevée consommée (kWh)	*1 713*	*2 060*
Sernhac		
PR place du marché		
Energie relevée consommée (kWh)	*372*	*1 619*

Usine de dépollution	2020	2021
Nîmes		
STEP NÎMES		
Energie relevée consommée (kWh)	7 534 566	7670777
Bouillargues		
STEP BOUILLARGUES		
Energie relevée consommée (kWh)	224 648	273117
Caveirac		
STEP CAVEIRAC		
Energie relevée consommée (kWh)	202 091	183895
Clarensac		
STEP CLARENSAC		
Energie relevée consommée (kWh)	308 475	307668
Domessargues		
STEP DOMESSARGUES		
Energie relevée consommée (kWh)	7 099	8106
Garons		
STEP GARONS		
Energie relevée consommée (kWh)	345 647	336034
La Rouvière		
STEP LA ROUVIERE		
Energie relevée consommée (kWh)	12 699	13044
Ledenon		
STEP LEDENON		
Energie relevée consommée (kWh)	66 470	61257
Manduel		
STEP MANDUEL		
Energie relevée consommée (kWh)	408 741	422751
Marguerittes		
STEP MARGUERITTES		
Energie relevée consommée (kWh)	643 241	499139
Mauressargues		
STEP MAURESSARGUES		
Energie relevée consommée (kWh)	3 106	1852
Milhaud		
STEP MILHAUD		
Energie relevée consommée (kWh)	232 707	197353

Moulézan		
STEP MOULEZAN		
Energie relevée consommée (kWh)	2 603	3539
Poulx		
STEP POULX		
Energie relevée consommée (kWh)	223 089	242147
Redessan		
STEP REDESSAN (Mas des Avocats)		
Energie relevée consommée (kWh)	141 949	152673
Rodilhan		
STEP RODILHAN		
Energie relevée consommée (kWh)	133 914	152277
Saint Gervasy		
STEP BEZOUCE-ST GERVASY (Trials)		
Energie relevée consommée (kWh)	174 267	205328
Saint Chaptes		
STEP SAINT CHAPTES		
Energie relevée consommée (kWh)	75 873	87946
Sainte Anastasie		
STEP LA GARDONNENQUE		
Energie relevée consommée (kWh)	131 836	135358
STEP SAINTE ANASTASIE		
Energie relevée consommée (kWh)	73 024	74559
Sauzet		
STEP SAUZET		
Energie relevée consommée (kWh)	30 447	33937
Sernhac		
STEP SERNHAC		
Energie relevée consommée (kWh)	72 392	73598
Saint-Gilles		
STEP SAINT-GILLES		
Energie relevée consommée (kWh)	72 392	829327

6.5 Les engagements spécifiques au service

➔ La situation du personnel

6.5.1.1 *Effectif affecté au service délégué*

A partir des données salariales de l'année considérée, et en adéquation avec le CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la délégation de Service Public) remis à la Collectivité, l'effectif équivalent temps plein (ETP) est calculé sur la base d'un total théorique annuel d'heures travaillées.

L'évaluation porte sur les salariés nécessaires à la gestion et l'assistance technique, ainsi que les salariés opérationnels qui interviennent directement dans l'exploitation du service, y compris l'activité concernant les travaux de renouvellement et les travaux attribués à titre exclusif.

L'évaluation des effectifs qui contribuent à l'Exploitation et à la Gestion du service délégué est de 43,6 équivalent(s) temps plein.

ETP par Emplois repères		Heures	ETP	Montants
Contrat		**61 649**	**43,537**	**2 618 963,54 €**
SERVICE LOCAL		**61 650**	**43,538**	**2 618 963,54 €**
	Direction de Service	4 760	3,362	264 764,75 €
	Intérimaire Exploitation	4 525	3,195	147 687,21 €
	Agent Maintenance	1 092	0,771	42 407,44 €
	Agent Réseaux	8 800	6,215	359 960,86 €
	Agent Usine	4 410	3,114	183 610,43 €
	Contrat de Stage	210	0,148	3 002,99 €
	Contrat en Alternance	3 184	2,248	45 619,12 €
	Ingénieur Etudes et Projets Techniques	1 236	0,873	58 393,02 €
	Responsable Exploitation	966	0,682	48 881,34 €
	Responsable Maintenance	2 542	1,795	126 796,31 €
	Responsable Relevés	35	0,025	1 755,19 €
	Responsable Réseaux	937	0,662	47 082,15 €
	Responsable Usine	5 192	3,667	260 595,91 €
	Technicien Maintenance	7 259	5,127	305 771,94 €
	Technicien Réseaux	3 738	2,640	177 669,72 €
	Technicien Usine	12 765	9,015	544 965,18 €

6.5.1.2 *Formations suivies par le personnel*

Les actions réalisées dans le cadre du Plan de Développement des Compétences d'EDNM en 2021 sont détaillées ci-dessous :

- 293 actions de formations réalisées (dont 136 en distanciel au vu de la situation sanitaire)
- 110 salariés formés
- 2 347 heures de formation (en moyenne 25 heures/salariés)

6.5.1.3 *Accidents du travail*

En 2021, deux accidents du travail ont été à déplorer sur l'ensemble du périmètre d'Eau de Nîmes Métropole dont :

- 1 accident avec arrêt de travail
- 1 accident sans arrêt de travail

6.5.1.4 *Observations formulées par l'inspection du travail*

L'inspection du travail n'a formulé aucune observation en 2021.

6.6 Annexes financières

→ *Les modalités d'établissement du CARE*

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Pour la réalisation de son activité, à savoir l'exécution du contrat de l'eau potable et de l'assainissement collectif de Nîmes Métropole, **la Société des Eaux de la Métropole Nîmoise - SEMN** dispose de moyens propres ; elle bénéficie par ailleurs de l'assistance de EDNM Eau Compagnie Générale des Eaux.

Cette assistance s'exerce en particulier dans les domaines suivants : administration et gestion de personnel, gestion administrative comptable et financière, informatique, gestion clientèle, assistance juridique, locaux et assurance, assistance technique et opérationnelle…

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges

1. **Produits**

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. **Charges**

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent l'ensemble des charges imputables au contrat.

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.2).

2.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local (ancienne UO) dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges); à noter qu'il s'agit d'une simplification par rapport à l'approche retenue jusqu'au 31 12 2017 où l'écart sur les charges autres que de personnel et de véhicules était reparti sur autant de rubriques que de natures de charges concernées.

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis cette année prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;

pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;

pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où EDNM Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

2.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (26,5%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.5. Charges d'assistance technique, de support aux opérations, de clientèle, d'informatique

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, la Société bénéficie par ailleurs de l'assistance de EDNM Eau Compagnie Générale des Eaux.

Ainsi, dans le cadre de conventions spécifiques, EDNM Eau Compagnie Générale des Eaux réalise les prestations suivantes au profit de la société :

- Prestations de finance/comptabilité
- Prestations de ressources humaines
- Prestations juridiques
- Prestations de gestion achats et approvisionnements
- Prestations d'assurance
- Prestations d'assistance générale
- Prestations consommateur/clientèle
- Prestations d'assistance amélioration performance
- Prestations soutien Astreinte
- Prestations relation techniques
- Prestations d'expertises techniques
- Prestations gestion des crises
- Prestations de certification
- Prestations environnement informatique

Toujours dans le cadre de ces conventions spécifiques, EDNM Eau Compagnie Générale des Eaux en facture à la Société les coûts correspondants, ces coûts font partie des charges de la Société et figurent dans les rubriques suivantes du CARE :

- Sous-traitance
- Informatique
- Assurances
- Services centraux

2.6. Autres charges

2.6.1 Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges courantes d'exploitation.

2.6.2 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2021 au titre de l'exercice 2020.

2.7. Autres informations

Au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

→ *Avis des commissaires aux comptes*

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de EDNM d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Note :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

6.7 Reconnaissance et certification de service

EDNM Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.9 Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS	572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / *Complementary list of certified locations on appendix*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2021-11-11 Jusqu'au *until* 2024-11-10

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69287.8 **Page 1 / 10**

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / *List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)*	**2021-11-10**	Jusqu'au *Until*	**2024-11-09**

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8 **Page 1 / 10**

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) */ List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2021-11-10** Jusqu'au *Until* **2024-11-09**

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

6.8 Actualité réglementaire 2021

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. EDNM se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Crise Sanitaire

A partir de mi-mars 2020, l'actualité règlementaire quel que soit le domaine a été fortement marquée par les mesures d'adaptation à la situation de crise sanitaire.

Deux ordonnances du 25 mars 2020 ont particulièrement impacté le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement ; à savoir, d'une part l'ordonnance 2020- 306 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures et, d'autre part l'ordonnance 2020-319 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation des contrats de la commande publique.

De très nombreux textes d'application sont venus compléter voire modifier à diverses reprises le dispositif :

- certains comme les décrets 2020-383 du 1er avril 2020 et 2020-453 du 21 avril 2020 pour instaurer des dérogations au principe de suspension des délais en matière de contrôle des ICPE ou d'autosurveillance des installations,
- d'autres tels que le décret 2020- 893 du 22 juillet 2020 pour assouplir temporairement, jusqu'au 10 juillet 2021, les règles applicables aux marchés publics de travaux en autorisant leur passation sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque leur valeur estimée est inférieure à 70 000€HT, ou encore le décret 2020-1261 du 15 octobre 2020 pour pérenniser la suppression du plafonnement des avances dans les marchés publics.

Enfin, d'autres textes plus sectoriels ont été porteurs de nouvelles prescriptions comme, par exemple, l'instruction adressée aux préfets en date du 2 avril 2020, confirmée par l'arrêté du 30 avril 2020 (JO du 5 mai 2020), qui a suspendu l'épandage des boues produites par les stations d'épuration urbaines, extraites depuis le début de l'épidémie Covid-19, qui n'ont pas fait l'objet d'une étape de traitement garantissant leur complète hygiénisation. Cette suspension s'inscrit comme une mesure de précaution visant à limiter la propagation de la Covid-19.

Plan de relance / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

L'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires, à destination des préfets et des services déconcentrés de l'Etat, préfigure les dispositions du plan de relance annoncé à l'automne 2020. Cette instruction vise à faire part des orientations de la mobilisation de cette dotation. En 2020, les projets traitant de la résilience sanitaire sont rendus éligibles à la DSIL. Cette thématique recouvre notamment des opérations en matière de santé publique et de mise aux normes des équipements sanitaires ou les travaux sur les réseaux d'assainissement.

Subventions d'investissement

Le décret 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales précise les modalités d'affichage des organismes 'subventionneurs' et du plan de financement lors d'une opération d'exécution d'une opération subventionnée.

Services publics locaux

Commande publique

La loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite "ASAP", modifie certaines dispositions applicables à la commande publique. Elle ajoute en particulier le motif d'intérêt général à ceux pouvant justifier la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence. Un décret doit définir la notion de "motif d'intérêt général"

Elle étend par ailleurs un dispositif en faveur de l'accès des PME à la commande publique, initialement prévu pour les marchés de partenariat, aux marchés globaux (marchés de conception-réalisation, marchés globaux de performance, marchés globaux sectoriels) dont une part minimale devra être réservée à ces entreprises et aux artisans.

Pérennisant les dispositifs mis en oeuvre pendant la première période d'état d'urgence sanitaire, l'article 132 de la loi crée dans le code de la commande publique une sous-section « règles applicables en cas de circonstances exceptionnelles » visant à assouplir les règles tant au bénéfice des acheteurs publics que de leurs cocontractants en cas de circonstances exceptionnelles.

Enfin, la loi ASAP prévoit les conditions auxquelles, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

Economie circulaire et lutte contre le gaspillage

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite ''AGEC '', comporte un ensemble de dispositions relatives aux services d'eau et d'assainissement qui visent à renforcer l'usage raisonné de la ressource hydrique.

En particulier, l'article 86 comporte diverses dispositions sur les boues d'épuration. En conséquence, le gouvernement a jusqu'au 1er juillet 2021 pour revoir les référentiels réglementaires, sanitaires et environnementaux, applicables aux boues d'épuration (seules ou en mélange, brutes ou transformées) en vue de leur retour au sol pour leur valorisation agricole. Cette disposition vise à intégrer les connaissances scientifiques les plus récentes dans ces référentiels.

Les articles 69 et 70 tendent à favoriser l'usage des eaux usées traitées et des eaux de pluie comme ressource « non-conventionnelle » en substitution de l'eau potable. Les cas échéant, ces dispositions seront précisées par décret dans le respect des risques sanitaires et le respect du bon état écologique des cours d'eau. Par exemple, un décret précisera les critères de consommation en eau potable que les constructions nouvelles devront satisfaire dès 2023 pour répondre aux exigences de performances environnementales des bâtiments.

Concernant la réutilisation des eaux usées traitées, les dispositions de la loi AGEC s'inscrivent en cohérence avec le Règlement Européen 2020/741 du 25 mai 2020 (JOUE du 5 juin 2020) relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau qui porte exclusivement sur la réutilisation à des fins d'irrigation agricole.

Plus marginalement, la loi introduit le principe de Responsabilité Elargie du Producteur pour les « lingettes » qui constituent une source croissante d'obstruction des canalisations et équipements d'assainissement.

Information relative à l'environnement

Dans la circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire rappelle aux préfets et à différents établissements publics l'importance du droit d'accès à l'information relative à l'environnement.
Cette circulaire fait suite à la mise en demeure de la France par la Commission Européenne dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 17 juillet 2020 (JO du 2 août 2020) fixe, pour l'année 2020, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 17 décembre 2020 (JO du 29 décembre 2020) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, le décret 2020-1791 et un arrêté du 30 décembre 2020 (JO du 31 décembre 2020) dressent la liste des comptes assujettis à la M49 bénéficiant de l'automatisation de la gestion du fonds de compensation pour la TVA.

Service public de l'assainissement

Révision de la nomenclature IOTA

Le décret 2020-828 du 30 juin 2020 modifie la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau.
La nouvelle nomenclature IOTA fusionne les précédentes rubriques 'stations d'épuration' et 'déversoirs d'orage' en une seule rubrique 'système d'assainissement'. De même, ce décret étend la précédente rubrique relative au seul épandage des boues à 'l'épandage et le stockage en vue de l'épandage'. Ce faisant, il modifie également l'article R211-34 du code de l'Environnement en matière de la surveillance de la qualité des boues et de leur épandage.
Dans la continuité du précédent décret, le décret 2020-829 du 30 juin 2020 précise la composition du dossier d'autorisation environnementale prévu à l'article L. 181-8 du code de l'environnement pour les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées de l'agglomération d'assainissement et les installations d'assainissement non collectif.

L'arrêté du 15 septembre 2020 définit les conditions de stockage des boues d'épuration afin de garantir leur traçabilité à travers une répartition en un ou plusieurs lots dument identifiés. Cet arrêté encadre notamment les conditions d'admission sur une même installation de stockage de boues issues de plusieurs stations de traitement des eaux usées. Enfin, il précise les modalités de dépôt temporaire de boues sur les parcelles d'épandage.

Performance des systèmes d'assainissement

L'arrêté du 31 juillet 2020 (JO du 10 octobre 2020) modifie certaines prescriptions applicables aux maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement. Cet arrêté confirme que la Collectivité (Maître d'Ouvrage) est au centre du dispositif d'atteinte de la performance du système d'assainissement et apporte des modifications/nouveautés concernant :

- l'analyse des risques de défaillance : l'arrêté étend l'obligation aux réseaux de collecte. Aussi, cette analyse est désormais à réaliser sur l'ensemble du système d'assainissement à des échéances de réalisation variables selon la taille de celui-ci et au plus tard le 31/12/2021 pour les systèmes de plus de 10 000 EH.
- les diagnostics des systèmes d'assainissement : le diagnostic périodique du système d'assainissement des eaux usées est établi suivant une fréquence n'excédant pas dix ans et l'arrêté revoit les dates échéances pour sa réalisation (le 31/12/2021, pour les systèmes ≥ 10 000 EH, le 31/12/2023 pour ceux ≥ 2000 EH et < 10 000 EH et le 31/12/2025 pour ceux < 2000 EH). Le texte précise également que ce diagnostic doit donner lieu à un programme d'actions chiffré et hiérarchisé. Il constitue avec ce programme d'actions et le zonage assainissement le Schéma Directeur Assainissement.

- Par ailleurs, le diagnostic permanent est étendu aux systèmes de plus de 2000 EH et les dates d'échéances pour sa mise en oeuvre sont fixées au 31/12/2021 pour les systèmes de plus de 10 000 EH (respectivement 31/12/2024 pour les systèmes de plus de 2 000 EH)
- Les critères de conformité du système de collecte : les règles définissant la conformité des systèmes de collecte par temps de pluie sont à présent intégrées dans l'arrêté du 21 juillet 2015. L'arrêté reprend dans leur quasi-intégralité les critères énoncés dans l'instruction technique du 7 septembre 2015 ; ce faisant, et contrairement à cette précédente instruction technique, ces critères deviennent pleinement opposables. Notamment, dans les secteurs où la collecte est séparative, en dehors des opérations programmées de maintenance et des circonstances exceptionnelles, les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie ne sont pas autorisés.

Dans une instruction aux préfets en date du 18 décembre 2020, le gouvernement enjoint les préfets à accompagner les collectivités non-conformes à la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 et dont les stations d'épuration font partie de l'avis motivé adressé par la Commission Européenne à la France.
Ce texte détaille également l'ensemble des outils existants en matière de police administrative et de contrôle des maîtres d'ouvrage : mise en demeure, consignation de fonds, contrôle de légalité relatif aux documents et autorisations d'urbanisme, police judiciaire.

Economie circulaire, production de biogaz

L'instruction technique DGAL/SDSPA/2020-41 du 21 janvier 2020 précise les modalités d'application de l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, et notamment :

- les mesures transitoires ;
- les dérogations de portée générale ;
- la valorisation du lisier dans les sols ;
- les modalités d'agrément sanitaire des établissements de production de biogaz et de compostage ;
- les dispositions relatives à la méthanisation ;
- les dispositions relatives au compostage ;
- les dispositions relatives au compostage de proximité.

Des fiches techniques précisent les matières éligibles, le procédé applicable et la mise sur le marché possible.

Le décret n° 2020-1428 du 23 novembre 2020 introduit diverses dispositions d'adaptation de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel. L'arrêté du 23 novembre 2020 (JO du 24 novembre 2020) fixe quant à lui les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020, dite 'loi de finances 2021', supprime à compter du 1er janvier 2021 l'exonération de taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel (TICGN) qui bénéficiait jusque-là au biogaz. Cet article fixe par ailleurs à 8,43 euros par mégawattheure (€/MWh) le tarif de TICGN pour l'usage combustible du gaz naturel, qu'il s'agisse de gaz fossile ou de biogaz. Enfin, il instaure un mécanisme automatique de baisse du tarif de cette taxe au fur et à mesure du recours croissant au biogaz dans les réseaux de gaz naturel.

Assainissement, Biodiversité et Qualité des milieux

Mise à jour des SDAGE pour la période 2022 - 2027

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) constituent des documents de planification des politiques de l'eau à l'échelle des six grands bassins hydrologiques métropolitains. Ces documents sont révisés tous les six ans. En 2020, différents textes réglementaires sont venus encadrer les conditions de mises en œuvre de la révision des SDAGE pour la période 2022-2027.
Ainsi, la note technique du 3 mars 2020 relative à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés pour le troisième cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau attire la vigilance des préfets coordonnateurs de bassins, sur les points importants à considérer pour leur élaboration par les comités de bassins, et sur les échéances à respecter, en vue de procéder à leur adoption dès avant le 22 décembre 2021.
L'arrêté du 2 avril 2020 (JO du 6 mai 2020) modifie l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Notamment, cet arrêté précise que, désormais, le projet de SDAGE est mis à la disposition du public et non plus soumis à sa consultation. Cet arrêté précise également la liste des documents constitutifs du SDAGE qui seront mis à disposition du public.
Enfin, la note technique du 29 septembre 2020 relative aux objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface et à leur déclinaison dans les SDAGE 2022-2027 précise les objectifs de réduction des rejets de substances dangereuses vers les eaux de surface à inscrire dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) tels que prévus au code de l'environnement (article R.212.9).

Surveillance des milieux aquatiques

Dans sa Décision d'Exécution 2020/1161 du 4 août 2020 (JOUE du 6 août 2020), la Commission Européenne procède à l'actualisation de la liste des polluants à surveiller dans les milieux aquatiques. Celle liste rassemble les substances hautement toxiques mais pour lesquelles des données de surveillance sont insuffisantes pour déterminer le risque réel. Cette liste est ainsi complétée de seize nouvelles substances portant celle-ci à 19 substances.

Eaux de baignade

L'instruction DGS aux ARS n° DGS/EA4/2020/111 du 2 juillet 2020 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade précise les modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignade qu'il revient aux Agences régionales de santé (ARS) de mettre en œuvre à compter de la saison balnéaire de l'année 2020, en application des dispositions de la directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006. Cette instruction abroge la note d'information DGS/EA4/n°2014/166 du 23 mai 2014 relative aux modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignade.

L'arrêté du 3 décembre 2020 (JO du 10 décembre 2020) modifie l'arrêté du 15 avril 2019 relatif au programme d'analyses de la qualité de l'eau et aux limites et références de qualité des baignades artificielles. Cet arrêté élargit la surveillance à tous les staphylocoques et non plus au seul staphylocoque doré comme indiqué dans la précédente version de l'arrêté du 15 avril 2019.

6.9 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que EDNM Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de EDNM Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de EDNM eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour EDNM, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.
Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.
Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre EDNM a contribué à l'accès de 6,5

millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.
Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'usager ne sont pas pris en compte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

6.10 Autres annexes

> Détail des sites équipés de sondes de mesure de hauteur

Contrat commune	NOM SITE
BERNIS JNA 04	BERNIS ALEXANDRE DUCROS / RUE TAMBOUR
BEZOUCE JNA 05	BEZOUCE RUE DES LAURIERS RUE DU 19 MARS 1962
BOUILLARGUES JNA 06	BOUILLARGUES RUE DE LA RÉPUBLIQUE RUE DE LA CALADE
CAISSARGUES JNA 08	CAISSARGUES AVENUE DE LA VAUNAGE
CLARENSAC JNA 10	CLARENSAC IMPASSE DU RHONY
GARONS JNA 15	GARONS RTE BOUILLARGUES/ RUE PLATANES
GARONS JNA 15	GARONS/intersectionAv Europe et Av Camargues
LANGLADE JNA 19	LANGLADE CD 40
MANDUEL JNA 21	MANDUEL CHEMIN DE ST PAUL / RUE DE ST GILLES
MANDUEL JNA 21	MANDUEL RUE DE BELLEGARDE / ALSACE LORAINE
MARGUERITTES JNA 22	MARGUERITTES PLACE VICTOIRE
MARGUERITTES JNA 22	MARGUERITTES RUE VINCENT / AVENUE GENESTET
MARGUERITTES JNA 22	MARGUERITTES CHEMIN DE L'AQUEDUC
MILHAUD JNA 24	MILHAUD RUE DES CERES / RUE SOURBANS
MILHAUD JNA 24	MILHAUD RUE DE L'ARAMON
NÎMES JNA 01	NÎMES MARCHE GARE
NÎMES JNA 01	NIM_MAS_VIGNOLLES_CHABROL
NÎMES JNA 01	NIM_ROBERT SHUMANN
NÎMES JNA 01	GRAND RUE / RUE DU CHAPITRE
NÎMES JNA 01	GEORGES DAYAN
NÎMES JNA 01	RUE DE L'ETOILE / RUE THOUMAINE
NÎMES JNA 01	78 ROUTE DE BEAUCAIRE
NÎMES JNA 01	NÎMES RUE FRESQUE RUE DES PATINS
NÎMES JNA 01	NÎMES ROUTE DE BEAUCAIRE RUE MELLAREDE
NÎMES JNA 01	ROUTE DE COURBESSAC / MSR CLAVERIE
NÎMES JNA 01	GENERAL LECLERC / ALLENDE
NÎMES JNA 01	SERGENT TRIAIRE / RUE DE ST GILLES
NÎMES JNA 01	RUE DE BOURGOGNE / RUE ENLOS REY
NÎMES JNA 01	NOTRE DAME RUE DE BEAUCAIRE
NÎMES JNA 01	PLACE LAHAYE
NÎMES JNA 01	RUE DES LOMBARDS / RUE DES ORANGERS
NÎMES JNA 01	RUE PIERRE SEMARD / RUE DE TURENNE
NÎMES JNA 01	ROUTE DE BEAUCAIRE / LECLERC

NÎMES JNA 01	ROUTE DE COURBESSAC / CITADELLE
NÎMES JNA 01	RUE LE CORBUSIER /NICOLAS APPERT
NÎMES JNA 01	PASSAGE LAMBERT
NÎMES JNA 01	AGRIPPA D'AUBIGNÉ
NÎMES JNA 01	PIERRE MENDES FRANCE LÉO LARGUIER
NÎMES JNA 01	RUE DAUMIER
NÎMES JNA 01	MAS DE SORBIER/ JOSEPH MONIER
NÎMES JNA 01	GENERAL LECLERC BARCELONE
NÎMES JNA 01	PIERRE CURIE CHARLES GIDES
NÎMES JNA 01	PLACE DU CHÂTEAU RUE DES ORANGERS
REDESSAN JNA 29	REDESSAN/ Rte Beaucaire derrière le relais du canard
RODILHAN JNA 30	RODILHAN/ Ch des Aires face réservoir
RODILHAN JNA 30	RODILHAN/Rue Vincent Auriol côté boulangerie
SAINT GILLES JNA 38	ST GILLES RUE LEDRU ROLLIN/ AV GRIFFEUILLE
SAINT GILLES JNA 38	ST GILLES RUE JEOLAS DU CHÂTEAU
ST CÔME ET MARUEJOLS JNA 34	ST CÔME CHEMIN DU PRE DE LA CHAPELLE
ST GERVASY JNA 31	SAINT GERVASY ROUTE DE REDESSAN

6.11 Plans artographiques OCTAVE

MANDUEL: Rue du Fort et Rue du Parouzel

BOUILLARGUES:Rue de l'Abrivado

MARGUERITTES: Rue Genestet

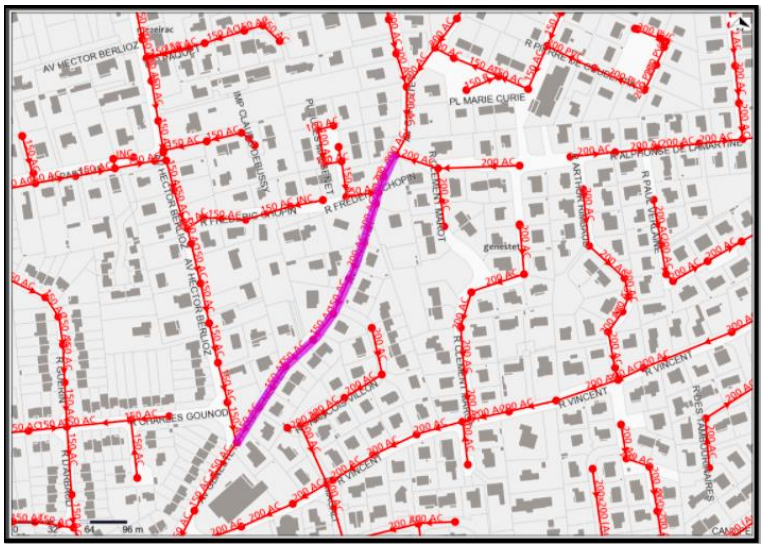

MILHAUD: Rue de Lys et Cruvière

MANDUEL : Impasse Canabiere

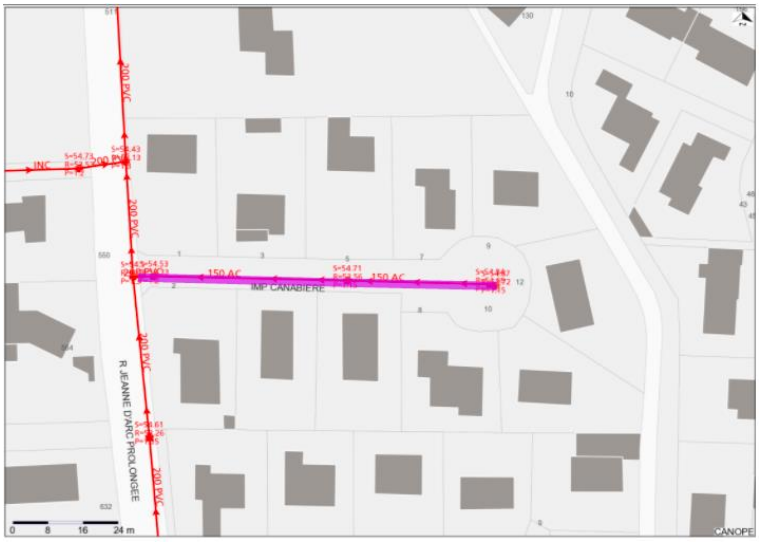

MARGUERITTES: François Villon

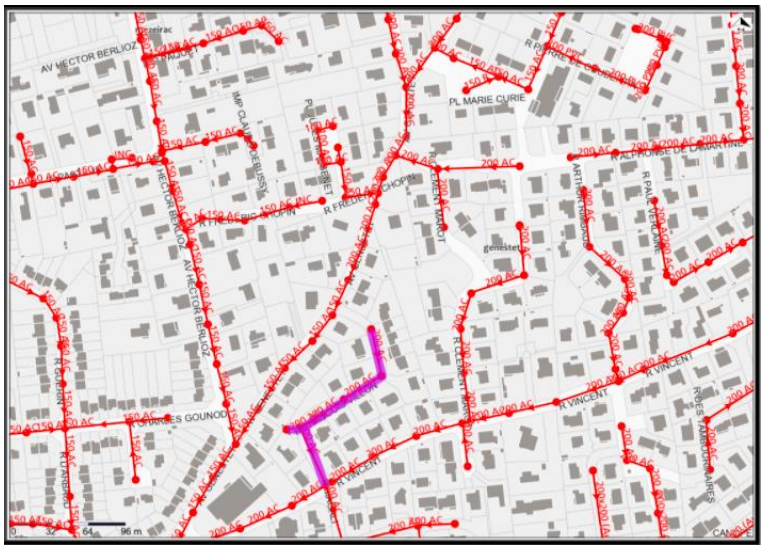

MARGUERITTES: Rue de Poulx

MILHAUD: Rue Des Banières(1)

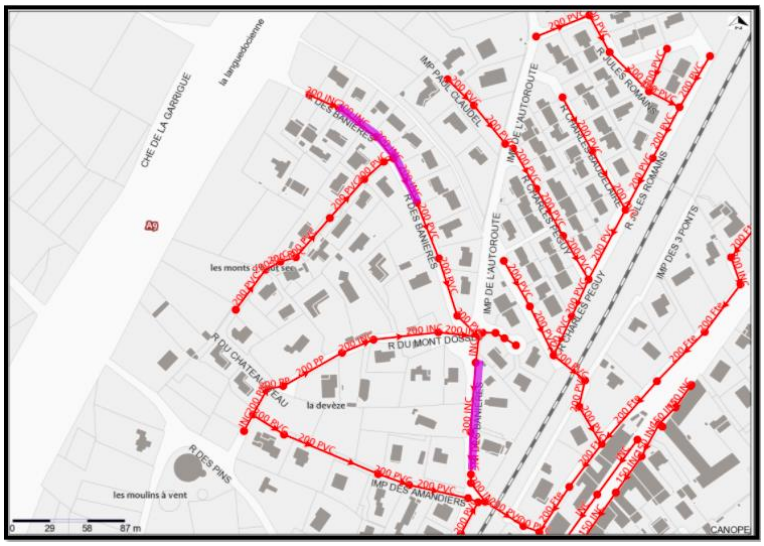

LEDENON: Rue de l'Avenir(1)

LEDENON: Boulevard de l'Avenir(2)

MANDUEL : Rue Richelieu

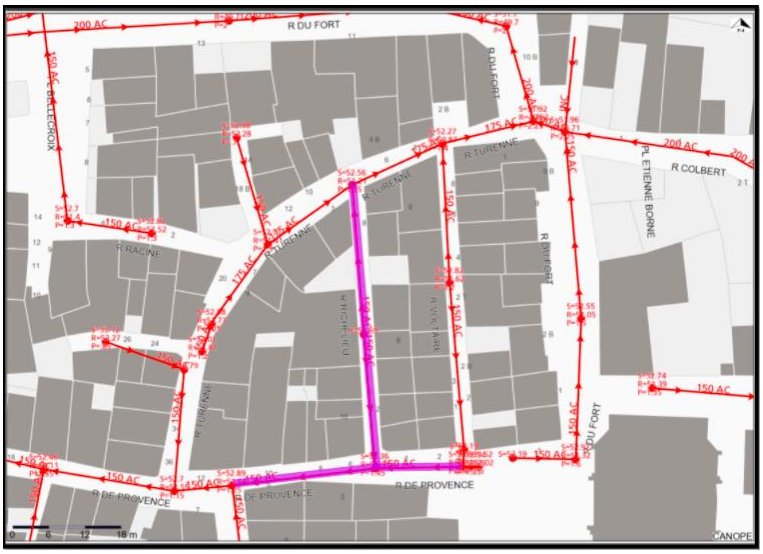

MANDUEL : Chemin de Garons

MANDUEL: Rue Victor Hugo

BOUILLARGUES: Chemin des Manades

SAINT-GILLES: Rue de Cigales

Marguerittes: Rue Daudet

BOUILLARGUES: Rue Chantegrive

LEDENON: Boulevard de l'Avenir(3)

MARGUERITTES: Chemin du Mas de Guiraud

MANDUEL: Rue de Garrigotte

MANDUEL: Rue de la République

MANDUEL: Route de Bouillargues

MILHAUD: Rue Des Banières (2)

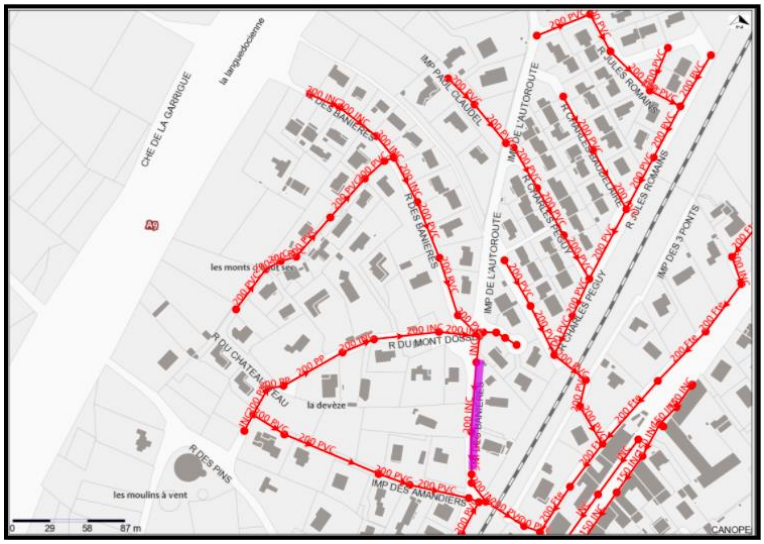

Ressourcer le monde

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

© Médiathèque VEOLIA - François Moura © Médiathèque VEOLIA - Samuel Bigot/Andia © Médiathèque VEOLIA - Rodolphe Escher © Médiathèque VEOLIA - Alexandre Dupeyron
© Médiathèque VEOLIA - Martial Ruaud/Andia © Médiathèque VEOLIA - Christel SASSO/CAPA PICTURES © Photo par Thomas Barnick / Getty Images © Cavan Images via Getty Images